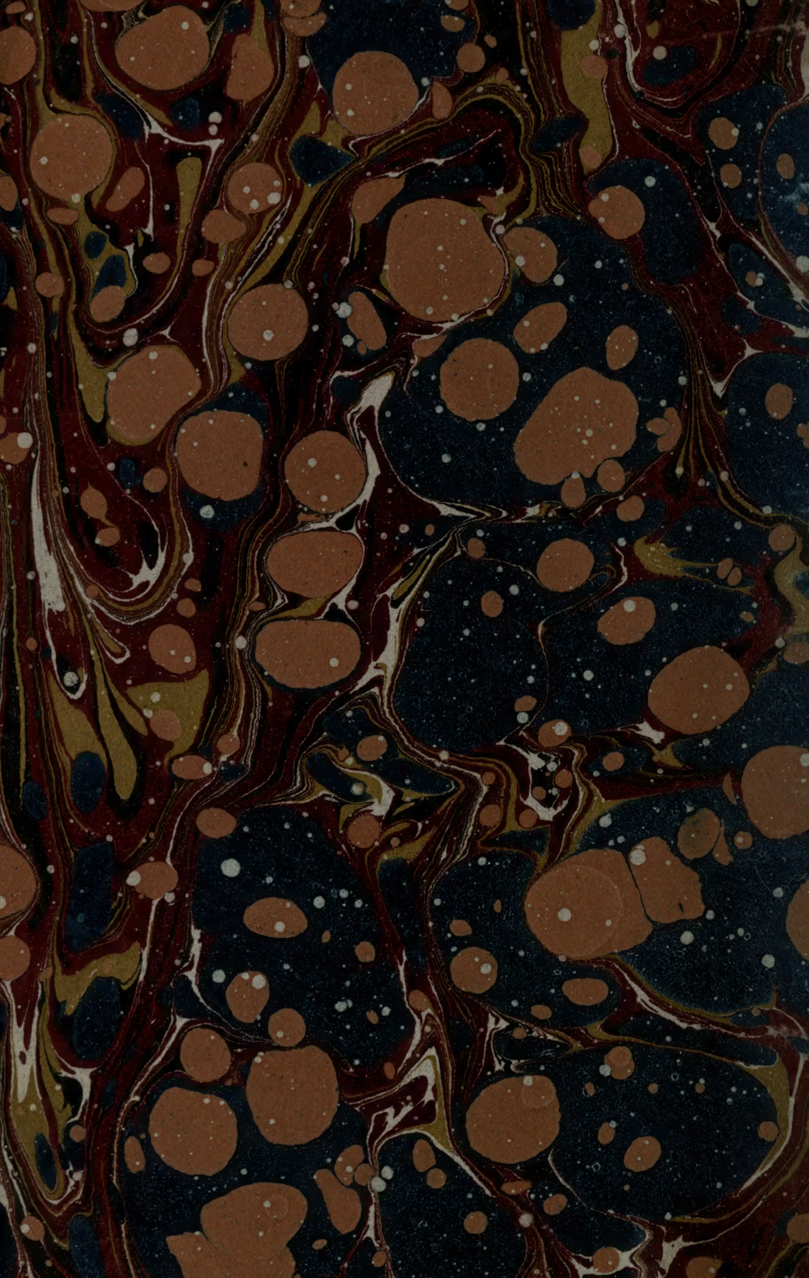
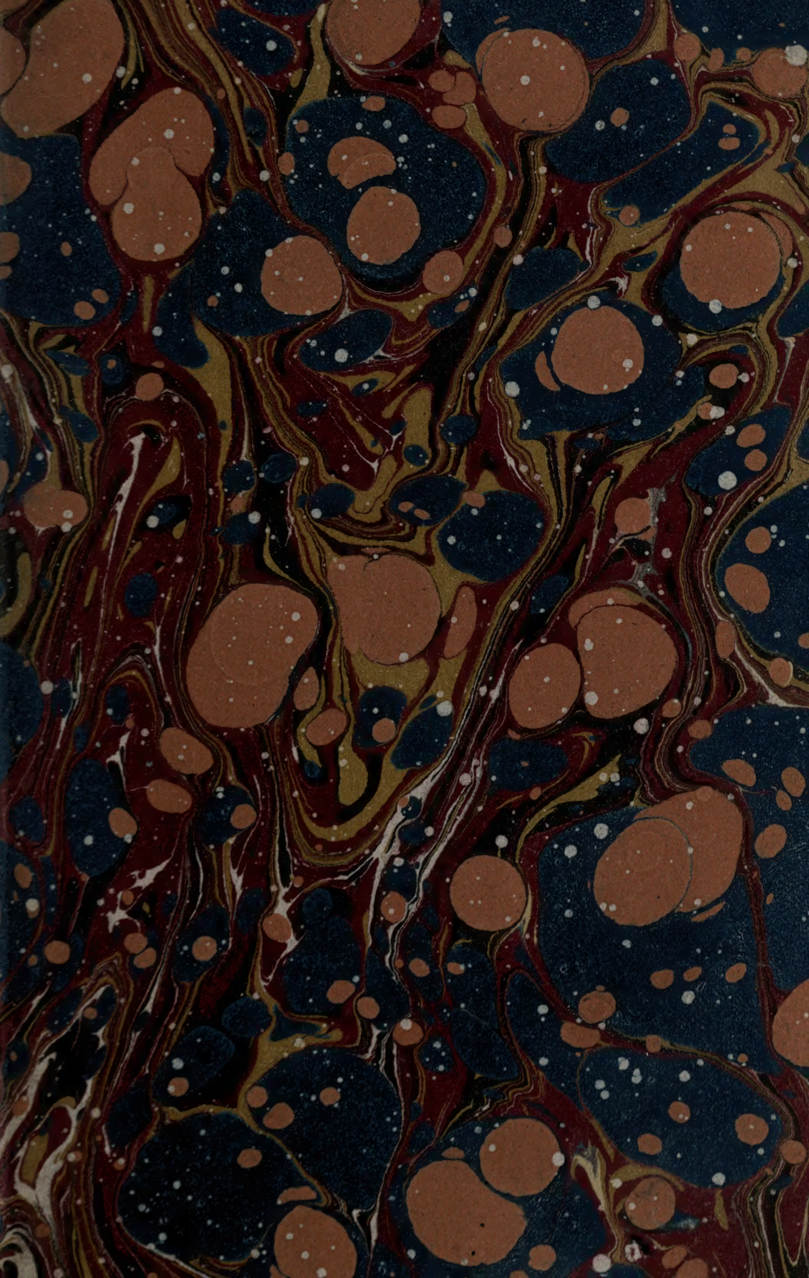

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00592240 6





HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

TOME TROISIÈME

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

9, rue des Beaux-Arts

1859

HISTOIRE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

LA PRESSE
EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

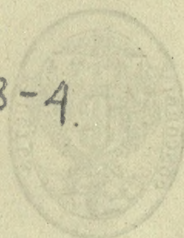
TOME TROISIÈME



PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

1859





LA
PRESSE LITTÉRAIRE
AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

(Suite)

LA

PRESSE LITTÉRAIRE

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

—

Seconde période, 1730 - 1789

—

Le grand bruit qui se fit autour de l'*Année littéraire* n'empêcha pas une foule d'autres feuilles de faire entendre leur voix dans cette mêlée par instants si tumultueuse. C'était, au contraire, pour ces affamés de lucre ou de fumée, une raison pour crier plus fort, et chercher par toute sorte de petits moyens à attirer sur eux l'attention publique, et dans leur caisse l'argent des souscripteurs.

On connaissait déjà ces ruses du métier, ces amorces que l'on croirait inventées de nos jours. Les économistes offraient un volume en prime aux adeptes qui voudraient souscrire à leurs *Ephémérides*. Nous avons vu le chevalier Paulet consacrer à une œuvre patriotique le produit du *Journal des Sciences et des Beaux-Arts ;* nous rencontrerons bien-

tôt d'autres exemples du savoir-faire des Journalistes du XVIIIe siècle.

Il était assez facile d'obtenir un privilége; il suffisait quelquefois de payer le tribut dû au *Journal des Savants;* mais assez souvent aussi l'on imposait aux impétrants un chiffre plus ou moins élevé de pensions à servir à diverses personnes, et principalement aux gens de lettres. L'*Année littéraire,* par exemple, en était grevée pour une somme de 5,000 francs.

Les journaux venant des pays voisins, ou imprimés à Paris sous une rubrique étrangère, versaient dans la caisse du ministère des affaires étrangères un droit annuel, qui variait suivant mille considérations. Nous verrons le *Journal de Politique et de Littérature* payer jusqu'à 22,000 fr. par an.

La durée du privilége pour les journaux demeura longtemps indéterminée. Ce ne fut qu'en 1785 qu'un arrêt du Conseil étendit aux ouvrages périodiques le règlement qui fixait à dix années le terme des priviléges. « Jusqu'ici, dit à ce sujet la *Correspondance secrète*, dès qu'un homme avait trouvé le titre d'un journal quelconque, c'était pour lui un fief inamovible. Il reste un pas à faire pour perfectionner la nouvelle loi : c'est de donner les journaux en forme de récompense aux gens de lettres qui se

sont rendus recommandables par de bons ouvrages. Le goût, les lettres et le gouvernement gagneraient également à cet arrangement : le goût, en ce qu'un bon écrivain en a plus qu'un mauvais; les lettres, en ce qu'elles ne seraient pas dégradées et avilies périodiquement par ces entrepreneurs de critique sans jugement, qui sont impunément injustes et partiaux, attendu qu'ils ne sont pas même retenus par la crainte salutaire du talion, n'ayant jamais rien produit qui les y expose; enfin le gouvernement, qui trouverait un bénéfice réel à laisser une liberté décente à la critique, en assujettissant ses productions à un droit de timbre, à l'instar de ce qui se pratique en Angleterre. »

Quelquefois le privilége d'un journal était la récompense d'un service rendu à la société : ainsi, en 1786, il en était accordé un à Hoffmann, l'inventeur du polytypage, et il en profitait pour publier le *Journal polytype des Sciences et des Arts*. D'autres fois la concession d'un privilége était déterminée par des motifs moins avouables : ainsi nous verrons le duc de Choiseul autoriser la création d'un journal au profit d'une courtisane qu'il honorait de ses bontés.

Quoi qu'il en soit, une fois en mesure de ce côté, « pourvu qu'on ne parlât ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des

gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tînt à quelque chose, on pouvait tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. »

C'était moins le pouvoir, nous avons déjà eu occasion de le dire, qui se montrait ombrageux, que les particuliers et quelques corps constitués. Nous avons vu, par exemple, jusqu'à quel point l'Académie poussait la susceptibilité : elle n'entendait pas que de misérables folliculaires s'occupassent de ses affaires, elle ne souffrait pas qu'ils manquassent de respect à l'un quelconque de ses membres. Et comme elle ne réussissait pas à faire taire les mauvais plaisants, elle avait imaginé un singulier moyen d'en avoir raison. Elle intrigua pour qu'on lui donnât le privilége exclusif des feuilles périodiques, sauf à elle à en accorder ensuite à qui bon lui semblerait. Voltaire fut, dit-on, l'un des plus ardents promoteurs de cette étrange entreprise, qui fort heureusement eut le sort qu'elle méritait.

Les comédiens n'étaient pas moins chatouilleux. Nous avons vu l'*Année littéraire* près d'être supprimée pour avoir accolé au nom d'un acteur l'épithète malsonnante de *ventriloque;* nous aurons bientôt d'autres exemples de l'impatience avec laquelle ces messieurs supportaient la critique.

Les cours ni les administrations ne se montraient pas plus tolérantes. Un arrêt du Conseil, du 2 mars

1785, défendait à tous les auteurs de feuilles publiques de publier aucune lettre ou dissertation, de quelque personne que ce soit, sur les matières de législation et de jurisprudence, de même que de s'immiscer à interpréter les lois du royaume.

Le maréchal de Ségur écrivait au censeur du *Journal de Paris,* le 23 décembre 1786 :

J'ai lu, Monsieur, dans la feuille du *Journal de Paris* du 22 de ce mois, un article consacré à l'éloge de feu M. le comte de Guibert, gouverneur des Invalides, qui y a été inséré sans mon agrément. Je vous prie de vouloir bien prescrire au rédacteur de ce journal de ne rien imprimer dans ses feuilles, concernant le militaire, sans m'en avoir demandé l'approbation, et surtout de ne jamais se permettre d'imprimer mon nom en bien ou en mal. Vous le préviendrez en même temps que, s'il contrevenait à cette défense, je prendrais les ordres du roi sur sa désobéissance.

Et Suard répondait humblement :

Les propriétaires du *Journal de Paris,* certainement, ne seront jamais tentés de désobéir à un ministre du roi. Il n'a besoin que de signifier sa volonté sans menacer de la toute-puissance. On n'imprimera plus rien qui touche, de près ou de loin, le département de la guerre, sans avoir l'agrément du ministre. C'est ce que je prie M. de Crosne de vouloir bien assurer à M. le maréchal de Ségur.

Necker, « ne pouvant se départir du parti qu'il avait pris de n'autoriser ni permettre aucun éloge imprimé de son administration », faisait suspendre je ne sais quel journal qui s'était oublié jusqu'à insérer quatre vers en son honneur.

Mais toutes ces entraves, que d'ailleurs les journaux de quelque valeur savaient parfaitement secouer à l'occasion, sans que le gouvernement s'en émût, pour des raisons que nous avons dites ailleurs, ces chaînes dont on chargeait la presse, n'empêchaient pas que chaque jour ne vît éclore quelque feuille nouvelle.

— « La cupidité ne cesse de s'agiter pour gagner de l'argent, et, sous prétexte de travailler au bien public, des milliers d'écrivains ne travaillent en effet qu'à duper le public. On répand tous les jours le prospectus de nouveaux journaux, qu'on distribue dans le plus grand appareil, avec les vues les plus belles pour le bien du royaume et la prospérité de l'Etat (1). »

— « Les journaux de toute espèce sont actuellement la grande ressource de toute la petite littérature, parce que c'est tout ce qu'il y a de plus aisé à faire. — Chacun veut avoir son journal à lui. C'est comme une place forte où chaque auteur, chaque parti, fait la guerre aux autres, et ces places-là sont étrangement multipliées sur notre Parnasse. Ce ne sont sûrement pas les citadelles du bon goût (2). »

— « Les ouvrages périodiques se multiplient sous toute sorte de formes avec un excès si fastidieux que les mieux établis, les mieux faits et ceux qu'une longue possession devrait faire préférer aux nou-

(1) *Mémoires secrets*, mai 1765.—(2) La Harpe, *Correspondance littéraire*, I, 362.

veaux venus, ressentent plus ou moins les effets de cette intempérie littéraire, qui tend à la ruine des lettres. La plupart de ces nouveaux écrits, ivraie de la littérature, en étouffent peu à peu le bon grain; mais on veut essayer de tout, et, sous l'air de nouveauté, sans rien de nouveau que le titre, les plus médiocres productions trouvent des lecteurs. »(*Affiche de Province,* 1772.)

Querlon revient encore ailleurs sur ce bon accueil fait par le public aux écrits périodiques les plus insignifiants :

« Le goût pour les journaux, pour les feuilles, pour tout ce qu'on nomme périodiques, ne paraît point se ralentir, et, loin que la satiété dans ce genre soit assez sensible pour en arrêter la multiplication, il s'en établit de nouveaux. Il en sera peut-être un jour des journaux comme des almanachs; ils seront à peu près aussi nombreux, et sans doute non moins utiles : car que seraient aujourd'hui les lettres et les arts sans cette multitude de journaux, qui pourront à la fin égaler le nombre des livres mêmes qu'ils indiquent ! On sait qu'à présent un journal est une espèce de ferme, sujette à bien des non-valeurs, mais sur laquelle il y a toujours beaucoup d'enchères, et que, si l'on y voit quelquefois moissonner des gens qui n'y ont rien semé, la récolte trompe assez souvent l'espérance du laboureur. C'est une affaire de spéculation ou de commerce et de fi-

nance autant que de littérature. Deux raisons d'une très-grande importance nous assurent, pour le bien des lettres, la perpétuité des journaux : 1° leur utilité réelle, tant pour les écrivains qui les composent et pour leurs croupiers que pour ceux qui les impriment et qui les débitent; 2° la nécessité de nourrir l'honorable curiosité d'un certain ordre d'amateurs, qu'il faut tenir en haleine par l'attrait de la nouveauté, et de vaincre tous les dégoûts de leur inconstance, soit par des titres imposants, soit par de nouvelles tournures qui ne changent rien au fond des journaux, puisqu'ils disent tous presque la même chose, mais qui surprennent, comme les modes, les regards du jour, et font l'effet du moment. » (*Affiche de Province,* 2 mars 1774.)

Dreux du Radier, dans un passage que nous aurons occasion de citer plus tard, assure également que la multitude des journaux n'en avait pas diminué le prix. « Tous, dit-il, ont été reçus avec empressement, et les moins estimables ont joui de quelque considération. »

Cela n'empêchait pas, bien entendu, qu'on ne leur décochât mainte épigramme; j'en citerai deux que je rencontre dans mes notes :

On dit aussi que maint Cerbère,
Parmi les faiseurs de journaux,
Sur la vanité littéraire
Sait lever de petits impôts,

Et mordre et lécher à propos,
Selon les gens ou le salaire;
Que chaque indulgence a son prix;
Que, moyennant certaine somme,
Sur le Parnasse, ainsi qu'à Rome,
Tous nos péchés nous sont remis;
Que d'Hypocrène l'eau lustrale
Ne se donne plus, mais se vend,
Et, comme toute eau minérale,
Ne rend immortel qu'en payant (1).

—

D'un air contrit certain folliculaire
Se confessait au bon père Pascal.
J'ai, disait-il, délateur et faussaire,
Vendu l'honneur au poids d'un vil métal;
Ennemi né du goût et du génie,
J'armai contre eux la sottise et l'envie;
Enfin, courbé sous le bâton fatal,
Dans le mépris j'ai consumé ma vie.
Ce qui fut bien me parut toujours mal.
J'ai... — Laisse là ce détail qui m'attriste;
Que ne dis-tu tout d'un coup, animal,
Que ton métier fut d'être journaliste (2)!

Ajoutons enfin qu'il n'y a pour ainsi dire pas en France, au XVIIIe siècle, un écrivain de quelque célébrité qui n'ait plus ou moins collaboré à un journal.

(1) *Les Enfants du pauvre Diable, ou mes Echantillons,* par M. de l'Empirée, concurrent des places et des prix de toutes les Académies, et secrétaire perpétuel de la Société littéraire de ses œuvres (1776), avec cette épigraphe: *Et si fractus illabatur* liber, *impavidum ferient ruinæ.*

« Plusieurs auteurs d'ouvrages périodiques, lisons-nous dans l'*Esprit des Journaux* (juin 1776), se sont empressés d'applaudir à cette tirade, parce que, selon M. Mercier, dans son journal, ceux qui peuvent marcher la tête levée doivent être les premiers à avouer la turpitude de leurs *malheureux frères.* »

(2) Par Dupuy des Islets, selon Grimm (mai 1785).

Ce n'est plus le siècle des créations originales, mais le siècle de l'érudition et de la critique, et vers sa fin, il faut bien le dire, le siècle de l'écrivaillerie. Le niveau s'étend, mais s'abaisse; au lieu de quelques auteurs éminents, on trouve une multitude de journalistes, dont un petit nombre seulement ont quelque valeur. Les journaux littéraires se multiplient à l'infini, mais ils vont en dégénérant à mesure qu'ils se multiplient, et peu arrivent à la renommée et passent à la postérité.

On ne doit pas attendre de moi une nomenclature complète de cette multitude de petits journaux que vit naître la dernière moitié du XVIIIe siècle. Les neuf dixièmes n'eurent qu'une existence éphémère, soutenue tant bien que mal par l'attrait de la nouveauté et par quelques expédients de tout temps en usage. Et puis un grand nombre de ces feuilles, qui, d'ailleurs, n'offriraient aujourd'hui, pour la plupart, qu'un très-minime intérêt, ne sont pas arrivées jusqu'à nous; beaucoup ne nous sont parvenues que dans un état plus ou moins incomplet; et encore ne les connaît-on les unes et les autres que très imparfaitement.

La Bibliothèque impériale en possède évidemment le plus grand nombre, sinon absolument, du moins relativement; mais ce qu'elle en a réellement, il est impossible, dans l'état actuel des choses, de

le savoir, même d'une façon quelque peu approximative. L'œuvre si laborieuse du catalogue de cette immense collection, œuvre entreprise et poursuivie avec tant de science et de zèle par M. Tachereau et ses dignes lieutenants, n'en est pas encore là, et cette partie, jusqu'à ce que leur sagacité y ait porté la lumière, restera à peu près inabordable aux travailleurs.

Je suis cependant parvenu, à force de recherches et de patience, à réunir un faisceau d'indications suffisantes pour donner une idée de ce que fut la presse littéraire à cette époque, pour faire connaître les différents genres dans lesquels elle s'est exercée — on verra qu'il en est peu qu'elle n'ait tentés; — et je crois n'avoir omis aucune des feuilles qui, à un titre quelconque, ont occupé l'attention des contemporains, et peuvent mériter qu'on les recherche encore aujourd'hui. Pour certaines, moins importantes, et qu'il m'aura été impossible de trouver, par les raisons que je viens de dire, je devrai me borner à donner le titre : ce sera toujours une indication, dont les travailleurs pourront plus tard tirer parti.

J'ai beaucoup cité, et, j'en demande pardon à certains critiques, je citerai beaucoup encore, le plus qu'il me sera possible. J'en ai donné la raison dans ma préface. Le style, c'est l'homme, a-t-on dit; à plus forte raison pourrait-on dire : Le style,

c'est le journal. Je ne sache pas de meilleur moyen de faire connaître un journal que de le laisser parler; les citations, en pareille matière, sont plus éloquentes que tous les commentaires.

Je dois dire encore la pensée qui a présidé au choix de ces extraits. Je les ai surtout choisis en vue de mon sujet, c'est-à-dire que j'ai cité de préférence les passages ayant trait au journalisme, à la manière dont on l'entendait, dont on le pratiquait. Le rapprochement de ces articles, rapprochement rendu facile par la table analytique, offrira un tableau très-curieux, et comme une sorte de cours de journalisme.

Volontiers encore j'ai emprunté aux journalistes et aux chroniqueurs le récit des faits intéressant l'histoire du journal : j'aurais pu, sans grand'peine, châtier, rajeunir ces narrations; il m'a semblé préférable de leur laisser leur couleur locale, leur saveur originelle.

Ceci dit, reprenons notre route. Il nous faut revenir assez loin sur nos pas, pour retrouver quelques journalistes qui méritaient de nous arrêter, et que nous avons laissés sur le chemin, entraînés que nous avons été à la suite de Desfontaines et de Fréron, qu'il n'était pas possible de séparer.

—

SUITE DES JOURNAUX LITTÉRAIRES

—

L'abbé Prévost, *le Pour et Contre.*

Le premier que nous rencontrions est l'abbé Prévost, cet infatigable improvisateur, dont la plume était toujours prête et pour tous les sujets. Le *Nouvelliste du Parnasse* venait d'être arrêté, et ne paraissait pas devoir se relever du coup qui l'avait frappé. Prévost se présenta bravement dans la lice pour le remplacer; mais il y apportait des dispositions tout autrement conciliantes, qu'il essayait de faire comprendre dès l'abord par le choix même et le développement du titre qu'il donnait à son recueil : « *Le Pour et Contre,* ouvrage périodique d'un goût nouveau, dans lequel on s'explique librement sur tout ce qui peut intéresser la curiosité du public en matière de sciences, d'arts, de livres, d'auteurs, etc., sans prendre aucun parti, et sans offenser personne. Par l'auteur des *Mémoires d'un Homme de qualité.* » Avec cette épigraphe, prise d'Horace :

.... Incedo per ignes
Suppositos cineri doloso.

Ce n'est pas un petit embarras pour un écrivain, dit-il dans sa préface, que de prévenir le public en sa faveur, et de donner un tour assez insinuant à ses promesses pour faire souhaiter qu'il les remplisse... Ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire littéraire de Paris, de Londres et de quelques villes de Hollande, où les sciences sont en honneur, n'ignorent pas que tout ce qu'on appelle aujourd'hui projets d'ouvrages, préfaces, avertissements, introductions, sont autant de stratagèmes que les auteurs emploient à l'envi pour se supplanter les uns les autres et pour surprendre l'estime du public...

Je me flatte que le seul titre de cette feuille périodique, et la simple exposition de ce qui doit en faire la matière, suffira pour lui servir de recommandation, surtout en France, où, depuis la malheureuse chute du *N... du P...* (*Nouvelliste du Parnasse*), on est encore à lui voir naître un successeur qui ait la hardiesse de remonter sur Pégase, et l'espérance de se tenir un peu plus ferme sur le dos de ce cheval indocile.

Je suis ce téméraire, ou plutôt ce vaillant.

Instruit par l'infortune du *N...*, j'en ai tiré deux fruits qui me font espérer quelque succès pour mon entreprise, et dont l'explication fera connaître au public ce qu'il doit attendre de moi :

1° Quoique les Français soient une nation libre, et que, sous l'administration présente, qui est pleine de douceur et de modération, ils jouissent de bien des avantages, j'ai compris, par ce qui est arrivé au *N... du P...*, que cette liberté a encore des bornes. En m'efforçant là-dessus de les distinguer, pour m'y contenir avec soin, j'ai reconnu non-seulement que ces bornes sont justes, mais encore que tout ce qui est au-delà, loin de mériter le nom de liberté, n'en est qu'une fausse image, ou plutôt une véritable corruption. Je m'expliquerai par des exemples qui appartiennent à mon sujet. Il est permis en France de critiquer les ouvrages d'esprit, pourvu qu'on le fasse avec certaines mesures d'honnêteté, et sans toucher aux défauts personnels. Il est permis de raisonner sur les affaires politiques, pourvu qu'on n'en prenne

pas droit de parler sans respect des puissances qu'on doit respecter, et d'approfondir indiscrètement ce qu'elles jugent à propos de ne pas révéler. Voilà les bornes. Or, si l'on veut examiner de bonne foi quels précipices on rencontre en allant plus loin, je suis persuadé que, parmi les nations même qui se glorifient d'une liberté sans bornes, il n'y a point de personne sensée qui ne confesse que la raison, la justice, l'honnêteté des mœurs, la religion et l'intérêt public s'accordent en faveur de la conduite qu'on tient en France. J'aurai dans la suite occasion de développer davantage cette réflexion; mais ce que j'en puis conclure dès aujourd'hui, c'est que, si les Français sont, en effet, dans quelque contrainte à l'égard des articles que j'ai remarqués, ce n'est point à la rigueur du gouvernement qu'il faut l'attribuer, mais à l'idée juste et délicate qu'on s'est formée en France de la liberté, qui ne consiste pas, comme d'autres nations se l'imaginent, dans le pouvoir de penser ce que l'on veut et de dire ou d'écrire ouvertement ce que l'on pense, mais dans celui d'exercer avec discernement et avec modération les talents qu'on a reçus pour le bien de la société dont on est membre.

Et le pacifique abbé ajoute ici en note : « La pensée de Tacite est donc fausse : *Rara temporum felicitas ubi licet sentire quæ velis, et dicere quæ sentias;* pour que cette liberté fût un bonheur, il faudrait que tout le monde pensât bien. » Rendant compte ensuite du titre qu'il a choisi :

J'intitule, dit-il, cet ouvrage, *le Pour et Contre,* c'est-à-dire que, voulant éviter tout ce qui sent la faveur, la haine, le mépris, l'ironie même, en un mot toute ombre de partialité et de passion, voulant observer toutes les bienséances, remplir tous les devoirs et ne sortir jamais des bornes de la liberté française, je me propose de remarquer avec le même soin ce que je croirai apercevoir de bien et de mal dans chaque sujet sur lequel j'en-

treprendrai de m'expliquer. Si je parle d'un ouvrage d'esprit, je tâcherai d'en faire l'éloge avec la même sincérité que la critique. Si je rapporte un fait, général ou particulier, je le représenterai du bon côté aussi soigneusement que du mauvais. Si je m'arrête sur quelque point de littérature, j'exposerai ce que j'aurai pu recueillir de plus fort, aussi bien pour le soutenir que pour le combattre, et cela avec le même air d'indifférence pour l'un et l'autre sentiment, avec les mêmes égards d'honnêteté pour l'un et l'autre parti, avec la même mesure, avec le même poids, et en conservant toujours ma balance dans le même équilibre. Cette manière de traiter mes sujets comme autant de problèmes dont j'abandonnerai toujours la décision au lecteur, me paraît si propre à satisfaire tout le monde, que j'ose me promettre de ne déplaire à personne. Un auteur qui verra louer de bonne foi les meilleurs endroits de son ouvrage, autant du moins qu'on sera capable de les apercevoir, serait bien injuste s'il s'offensait, après cela, de voir critiquer honnêtement ses défauts, surtout lorsque, évitant de porter aucune décision générale sur le mérite de ses productions, on lui laissera toujours lieu de se flatter que le nombre des bonnes choses l'emporte sur celui des mauvaises.

On ne saurait être meilleur prince.

La seconde utilité, continue le bon abbé, que j'ai tirée de l'exemple d'autrui, est de m'affermir dans la haine de tous les démêlés personnels, et par conséquent de fermer l'entrée de ce petit ouvrage à tout ce qui peut venir d'une si mauvaise source. Aussi je déclare qu'on ne me verra jamais prendre ici les armes ni pour attaquer, ni pour me défendre; et quand il pourrait arriver que j'eusse quelques plaintes à porter au tribunal du public, ce ne serait point ici que je permettrais à mon ressentiment de s'exhaler...

Pour ce qui est de son plan, Prévost se propose de s'exercer sur les sujets suivants . 1° l'état

des sciences et des arts; 2° les ouvrages nouveaux, dans quelque genre que ce soit, mais plus ordinairement les ouvrages de littérature, tant français que latins, anglais, italiens et espagnols; 3° les journaux et autres mémoires périodiques de la république des lettres; 4° les mœurs et les usages du siècle; 5° les préjugés vulgaires; 6° le caractère des hommes illustres, c'est-à-dire de ceux qui auront fait du bruit dans le monde, à quelque titre que ce soit; 7° la comparaison des grands hommes; 8° le caractère des dames distinguées par le mérite; 9° les nouveaux établissements civils, militaires, littéraires, etc.; 10° les médailles nouvelles; 11° les faits avérés qui paraîtront surpasser le pouvoir de la nature; 12° les inventions extraordinaires de l'art. Et ce qui sera tout-à-fait particulier à sa feuille, il promet d'y insérer chaque fois quelque particularité intéressante touchant le génie des Anglais, les curiosités de Londres et des autres parties de la Grande-Bretagne, les progrès qu'on y fait tous les jours dans les sciences et les arts, et de traduire même quelquefois les plus belles scènes de leurs pièces de théâtre. Enfin, recevant régulièrement de Londres toutes les feuilles périodiques qui sont comprises sous le nom de *News Papers,* il en tirera, pour enrichir la sienne, tout ce qu'il pourra rendre propre à l'usage de la France.

Le Pour et Contre demeura consciencieusement

fidèle à son titre, dit M. Sainte-Beuve (1). Il ressemble pour la forme aux journaux anglais d'Addison, de Steele, de Johnson, avec moins de fini et de soigné, mais bien du sens, de l'instruction solide et de la candeur. On y trouve une foule d'anecdotes du jour, de faits singuliers, véritables ébauches et matériaux de roman. La littérature anglaise y est jugée fort au long, dans la personne des plus célèbres écrivains ; on y lit des notices détaillées sur Roscommon, Rochester, Dennys, Vicherley, Savage, des analyses intelligentes et copieuses de Shakspeare, une traduction du *Marc-Antoine* de Dryden et d'une comédie de Steele. Prévost avait étudié sur les lieux, et admirait sans réserve l'Angleterre, ses mœurs, sa politique, ses femmes et son théâtre. Les ouvrages, alors récents, de Le Sage, de madame de Tencin, de Crébillon fils, de Marivaux, sont critiqués par leur rival, à mesure qu'ils paraissent, avec une sûreté de goût qui repose toujours sur un fond de bienveillance. On sent quelle préférence secrète il accordait aux anciens, à d'Urfé, même à mademoiselle de Scudéry, et quel regret il nourrissait de ces *romans étendus,* de ces *composés enchanteurs ;* mais il n'y a trace nulle part de susceptibilité littéraire, ni de jalousie de métier. Il ne craint pas même, à l'occasion, et par une générosité aussi rare alors qu'aujourd'hui, de citer avanta-

(1) *Portraits littéraires,* t. I, p. 276.

geusement, par leur nom, les journaux ses confrères, le *Mercure de France*, le *Verdun*. Une ou deux fois Prévost fut appelé sur le terrain de la défense personnelle, et il s'en tira toujours avec dignité et mesure. Attaqué par un Jésuite du *Journal de Trévoux* au sujet d'un article sur Ramsay, il répliqua si décemment que les Jésuites sentirent leur tort et désavouèrent cette première sortie. Il releva avec plus de verdeur les calomnies de l'abbé Langlet-Dufresnoy; mais sa justification morale l'exigeait, et l'on doit à cette nécessité heureuse d'intéressantes explications sur les événements de sa vie. Nous nous bornerons à une citation qui peint bien l'excellent homme. Langlet l'avait brutalement accusé de s'être laissé enlever par une belle. Prévost répondit que ces enlèvements n'allaient qu'aux Médor et aux Renaud, et il exposa, en manière de réfutation, le portrait suivant, tracé de lui par lui-même :

Ce Médor si chéri des belles est un homme de trente-sept à trente-huit ans, qui porte sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins, qui passe quelquefois des semaines entières dans son cabinet, et qui emploie tous les jours sept ou huit heures à l'étude, qui cherche rarement les occasions de se réjouir, qui résiste même à celles qui lui sont offertes, et qui préfère une heure d'entretien avec un ami de bon sens à tout ce qu'on appelle plaisirs du monde et passe-temps agréables; civil d'ailleurs, par l'effet d'une excellente éducation, mais peu galant; d'une humeur douce, mais mélancolique; sobre enfin et réglé

dans sa conduite. Je me suis peint fidèlement, sans examiner si le portrait flatte mon amour-propre ou s'il le blesse.

Cette débonnaireté de l'abbé Prévost lui fit trouver grâce auprès des philosophes. Delisle de Sales voit dans sa feuille périodique la quintessence du *Journal des Savants*, auquel elle tenait par ses principes et par son style; un petit monument littéraire, qui empêcha quelques moments, s'il faut en croire Voltaire, les ennemis du goût, d'introduire l'abomination de la désolation dans le sanctuaire; le Pour et Contre lui semble, en un mot, par sa composition ou simplement par son titre, le modèle des bons journaux du temps.

« En effet, écrit-il, c'est en disant le pour et le contre sur tout ouvrage qui sollicite nos regards, en justifiant l'éloge par la critique et la critique par l'éloge, en se faisant pour ainsi dire l'*avocat du diable* dans la canonisation des nouveaux saints, qu'on pouvait se flatter d'annoncer les jugements de la postérité sans être dédit par elle. L'abbé Prévost, à cet égard, a été un modèle, surtout dans les quatre premiers volumes, publiés à Londres, qui renferment une sorte d'indépendance d'opinion, fruit du climat qu'il habitait, et dont, grâce à son bon esprit, personne n'eut à gémir.... Cet abbé Prévost, que l'abbé Desfontaines caressa longtemps pour l'affilier à sa secte naissante, était l'antipode du journalisme, mais sans le faire soup-

çonner, et surtout sans le dire. Il ne pouvait soutenir l'idée d'avoir des ennemis; d'ailleurs, n'ayant jamais connu le secret de sa supériorité, insouciant jusqu'à la faiblesse, il ne songea jamais à *travailler* sa renommée. »

Voltaire, qui alors voyait partout l'abbé Desfontaines, sa bête noire, crut d'abord que c'était lui qui était l'auteur du Pour et Contre, mais il ne tarda pas à être détrompé. « Le Pour et Contre n'est point de l'abbé Desfontaines, écrit-il à M. de Cideville; il est réellement du bénédictin défroqué auteur de *Cléveland* et des *Mémoires d'un Homme de qualité*. Je lui pardonne d'avoir dit *un peu* de mal de *Zaïre*, puisque vous en avez fait l'éloge. » C'était bien peu, en effet, ce que s'était permis l'honnête critique, et comme il s'appliqua constamment à mettre en pratique les principes posés dans son programme, surtout quand il se trouvait en face de l'irascible philosophe, Voltaire n'a plus pour lui que des paroles flatteuses, et se montre très-sensible à ses éloges.

« Remerciez, je vous en prie, de ma part, l'auteur du Pour et Contre des éloges dont il m'a honoré. Je suis bien aise qu'il flatte ma vanité, après avoir si souvent excité ma sensibilité. Cet homme-là était fait pour me faire éprouver tous les sentiments. » (Lettre à Thiériot, du 24 juillet 1733.)

« Je viens de voir la feuille de l'abbé Prévost (où

il faisait un grand éloge d'*Alzire*) ; je vous prie de l'assurer de mes amitiés pour le reste de ma vie. » (Au même, 4 mars 1736.)

Ailleurs il oppose Prévost à Desfontaines, et, nous n'avons pas besoin de le dire, « il fait entre les deux une grande différence : celui-ci ne sait parler que de livres; ce n'est qu'un auteur, et encore un bien médiocre auteur, et l'autre est un homme. On voit par leurs écrits la différence de leurs cœurs, et on pourrait parier, en les lisant, que l'un n'a jamais eu affaire qu'à des petits garçons, et que l'autre est un homme fait pour l'amour. Si je pouvais rendre service à l'abbé Prévost du fond de ma retraite, il n'y a rien que je ne fisse... »

Enfin il recherche son appui ; il tâche de l'entraîner dans sa cause, il voudrait pouvoir opposer le Pour et Contre aux feuilles de Fréron. « Vous êtes des amis du Pour et Contre, écrit-il à Thiériot, engagez-le à me rendre justice dans cette occasion (à propos de la *Mort de César*.) » Et au sujet de la *Critique des Lettres philosophiques* : « Engagez un peu l'abbé Prévost à entrer sagement dans ce détail en parlant de cette critique. Il vous sera très-aisé de faire insérer dans le Pour et Contre quelques réflexions générales sur les calomnies dont les gens de lettres sont souvent accablés. L'auteur pourrait, après avoir cité quelques exemples, parler de l'accusation générale que j'ai essuyée au sujet des

souscriptions de la *Henriade*.... Il pourrait ensuite réfuter les autres calomnies qu'on a entassées dans mon prétendu *portrait*, en disant ce que j'ai fait en faveur de plusieurs gens de lettres, lorsque j'étais à Paris... On y pourrait ajouter que l'abbé Desfontaines, qui m'outrage tous les huit jours, est l'homme du monde qui m'a le plus d'obligation.... Tout cela arrangé par la plume de l'auteur du Pour et Contre ne pourrait faire qu'un très-bon effet... »

Comme Voltaire entendait bien le journalisme, s'il ne l'aimait pas !

La collection du Pour et Contre, de 1723 à 1740, se compose de 20 volumes, avec deux tables, une pour les dix premiers volumes, l'autre pour les dix derniers. Prévost ayant interrompu deux fois son travail, la plus grande partie des tomes 2 et 17 et tout le 18e ne sont pas de lui. On lit même sur le frontispice de ce dernier volume : *Par M. D. S. M.*, Le Fèvre de Saint-Marc, qui fut le suppléant de Prévost.

Nous retrouverons le bon abbé parmi les rédacteurs du *Journal étranger* et du *Journal encyclopédique*.

—

Marmontel, *l'Observateur littéraire, le Mercure.*

Quelques années après, alors que Desfontaines s'éteignait et que Fréron se disposait à recueillir sa succession et à continuer son œuvre, un jeune homme qui devait occuper une place remarquable dans le monde littéraire, cherchant sa voie, se hasardait timidement dans cette carrière attrayante et en apparence si facile du journalisme. C'est de Marmontel que je veux parler. Il était alors, — c'était en 1745, — âgé d'environ 22 ans, très-léger d'argent, mais riche des plus belles espérances, auxquelles s'ajoutaient encore celles de son ami Beauvin. Celui-ci avait dans la tête un projet capable de les enrichir promptement : il ne s'agissait de rien moins que de faire à eux deux une feuille périodique. Marmontel, qui, sur les conseils de Voltaire, visait au théâtre, se laissa persuader par son ami, et ils se mirent bravement à l'œuvre. Avec quel amour ces deux graves aristarques préparèrent leur premier numéro, je le laisse à penser. Il parut enfin, sous le titre de *l'Observateur littéraire,* et précédé de ce fier exposé de principes :

La carrière où s'engage un critique est pénible et dangereuse; mais l'amour du travail en adoucit les fatigues, et la bonté du cœur en écarte les dangers. Un vrai critique traite tous les au-

teurs en ami sincère et poli. Nos amis et nos ennemis nous éclairent sur nos défauts. Qu'est-ce qui les distingue ? Les ménagements et l'aigreur. Les uns et les autres humilient l'amour-propre ; mais ceux-là le consolent et ceux-ci le révoltent. On croit que la critique est insipide si elle n'est assaisonnée d'une piquante raillerie, et que ce n'est que par là qu'elle peut réussir dans le public. De quel public parle-t-on ? Est-ce pour lui qu'on doit écrire ? Il en est un plus respectable, et c'est à ce dernier que l'auteur de ces observations cherche à plaire ; il se consolera de n'être lu que du petit nombre, si, pour être lu de la multitude, il faut s'écarter des bornes de la probité. Un auteur se consume pour obtenir nos suffrages : s'il n'y parvient pas, il est assez puni. Qu'on le corrige, s'il est possible ; mais qu'on ne lui insulte pas. Bayle devrait être le modèle des critiques. Peu d'écrivains peuvent approcher du goût, de l'érudition et de l'agrément qu'on admire dans sa *République des Lettres*. Mais il est sans partialité et sans aigreur ; c'est en cela qu'il n'est point inimitable, et que j'espère de l'imiter. Voilà le seul engagement que je prends avec le public, et, sans vouloir en imposer par de magnifiques promesses, je me propose en général de rendre compte des livres qui seront à ma portée.

Tout le reste était à l'avenant. C'était honnête, mais cela manquait essentiellement de nerf. Après quelques numéros, les amis durent reconnaître qu'ils s'étaient fourvoyés. « Cette affaire, dit Marmontel lui-même dans ses Mémoires, ne fut pas aussi bonne que Beauvin l'avait espéré. Nous n'avions ni fiel ni venin, et notre feuille n'étant ni la critique infidèle et injuste des bons ouvrages, ni la satire amère et mordante des bons auteurs, elle eut peu de débit. »

L'Observateur littéraire a été inséré dans l'édition des œuvres de Marmontel donnée en 1819-20 par

Villenave, mais en partie seulement, car il paraît qu'il n'a pas été possible à l'éditeur d'en trouver un exemplaire complet.

Les couronnes de l'Académie, les applaudissements du public acclamant sa première tragédie, *Denys le tyran,* eurent bientôt fait oublier à Marmontel cette petite mésaventure, et lui firent reporter toutes ses pensées vers le théâtre, qui, selon ce que lui avait dit Voltaire, donnait en un jour la gloire et la fortune.

Cependant nous le retrouvons dans le journalisme douze ans après, et encore cette fois ce furent les circonstances qui l'y poussèrent. Il avait été assez heureux pour plaire à madame de Pompadour, et s'était lié avec le docteur Quesnay, médecin de la favorite. Un soir qu'il était avec ce dernier, madame de Pompadour, raconte-t-il lui-même dans ses Mémoires, le fit appeler, et lui dit : « Savez-vous que La Bruère est mort à Rome? Il était titulaire du privilége du *Mercure;* ce privilége lui valait 25,000 livres de rentes. Il y a de quoi faire plus d'un heureux, et nous avons dessein d'attacher au nouveau brevet du *Mercure* des pensions pour les gens de lettres. Vous qui les connaissez, nommez-moi ceux qui en ont besoin, et qui en seraient susceptibles. » Marmontel nomma Crébillon, d'Alembert, Boissy, et encore quelques autres. Il ne s'était

pas nommé lui–même, bien sûr qu'il était d'être au nombre de ceux que proposerait la favorite. Mais, par une étourderie dont elle rit beaucoup elle-même, elle oublia son protégé. Heureusement que l'oubli était facilement réparable. Marmontel fut porté pour 1,200 livres sur la liste des pensionnaires du *Mercure*.

Quant au privilége de cet heureux journal, il fut donné à Boissy, sur les recommandations mêmes de Marmontel. Mais le nouveau rédacteur n'avait, pour soutenir le Mercure, ni les relations, ni les ressources, ni l'activité de l'abbé Raynal, qui l'avait fait, et très-bien fait, en l'absence de La Bruère. Dénué de secours, ne trouvant rien de passable dans les papiers qu'on lui laissait, il écrivit à Marmontel une lettre qui était un vrai signal de détresse. « Inutilement, lui disait-il, vous m'avez fait donner le Mercure ; ce bienfait est perdu si vous n'y ajoutez pas celui de venir à mon aide. Prose ou vers, ce qu'il vous plaira, tout me sera bon de votre main. Mais hâtez-vous de me tirer de la peine où je suis, je vous en conjure au nom de l'amitié que je vous ai vouée pour tout le reste de ma vie. »

« Cette lettre, dit Marmontel, m'ôta le sommeil. Je vis ce malheureux livré au ridicule, et le Mercure décrié dans ses mains, s'il laissait voir sa pénurie. J'en eus la fièvre toute la nuit, et ce fut dans cet état de crise et d'agitation que me vint la première

idée de faire un conte. Après avoir passé la nuit, sans fermer l'œil, à rouler dans ma tête le sujet de celui que j'ai intitulé *Alcibiade,* je me levai, je l'écrivis tout d'une haleine, au courant de la plume, et je l'envoyai. Ce conte eut un succès inespéré. J'avais exigé l'anonyme. On ne savait à qui l'attribuer, et, au dîner d'Helvétius, où étaient les plus fins connaisseurs, on me fit l'honneur de le croire de Voltaire ou de Montesquieu.

» Boissy, comblé de joie de l'accroissement que cette nouveauté avait donné au débit du Mercure, redoubla de prières pour obtenir de moi encore quelques morceaux du même genre. Je fis pour lui le conte de *Soliman II,* ensuite celui du *Scrupule*, et quelques autres encore. Telle fut l'origine de ces *Contes moraux* qui ont eu depuis tant de vogue en Europe. Boissy me fit par là plus de bien à moi-même que je ne lui en avais fait; mais il ne jouit pas longtemps de sa fortune; et, à sa mort, lorsqu'il fallut le remplacer : « Sire, dit madame de Pompadour au roi, ne donnerez-vous pas le Mercure à celui qui l'a soutenu ? Le brevet m'en fut accordé. »

« On voulait, dit l'abbé Morellet dans son éloge de Marmontel, faire du privilége du Mercure, l'un de nos plus anciens journaux, un fonds sur lequel seraient établies des pensions pour un nombre de gens de lettres. Il était de l'intérêt de tous que ce fonds fût porté à toute sa valeur, et c'est à quoi

parvint promptement Marmontel par des moyens qu'on n'a pas toujours employés après lui dans quelques ouvrages périodiques. Parler aux gens de lettres le langage de la décence en même temps que celui de la vérité; justifier la liberté avec laquelle on observe les défauts par l'attention avec laquelle on relève les beautés; se refuser à ces traits d'ironie sanglante, et pourtant facile, qui ne prouvent rien et qui n'éclairent personne, quoique plus amusants pour le peuple des lecteurs qu'une critique honnête et sensée; parler le ton modéré de la raison, au lieu de consoler l'envie et de flatter la malignité; enfin, et surtout, ne pas prostituer sa plume à l'esprit de parti : telles furent les lois qu'observa constamment Marmontel dans la rédaction de son journal. »

Marmontel lui-même nous a laissé, sur son passage au Mercure, quelques pages qui m'ont semblé mériter à plus d'un titre que nous les reproduisions :

Si le Mercure n'avait été qu'un simple journal littéraire, je n'aurais eu, en le composant, qu'une seule tâche à remplir et qu'une seule route à suivre; mais, formé d'éléments divers et fait pour embrasser un grand nombre d'objets, il fallait que, dans tous ses rapports, il remplît sa destination; que, selon le goût des abonnés, il tînt lieu des gazettes aux nouvellistes; qu'il rendît compte des spectacles aux gens curieux de spectacles; qu'il donnât une juste idée des productions littéraires à ceux qui, en lisant avec choix, veulent s'instruire ou s'amuser; qu'à la saine et sage partie du public qui s'intéresse aux découvertes des arts utiles, aux progrès des arts salutaires, il fît part de leurs tentatives et des heureux succès de leurs inventions; qu'aux amateurs des arts

agréables il annonçât les ouvrages nouveaux et quelquefois les écrits des artistes. La partie des sciences qui tombait sous les sens et qui, pour le public, pouvait être un objet de curiosité, était aussi de son domaine ; mais il fallait surtout qu'il eût un intérêt local et de société pour ses abonnés de province, et que le bel-esprit de telle ou de telle ville du royaume y trouvât de temps en temps son énigme, son madrigal, son épître insérée : cette partie du *Mercure,* la plus frivole en apparence, en était la plus lucrative.

Il eût été difficile d'imaginer un journal plus varié, plus attrayant et plus abondant en ressources. Telle fut l'idée que j'en donnai dans l'avant-propos de mon premier volume, au mois d'août 1758. « Sa forme, dis-je, le rend susceptible de tous les genres d'agrément et d'utilité; et les talents n'ont ni fleurs ni fruits dont le Mercure ne se couronne. Littéraire, civil et politique, il extrait, il recueille, il annonce, il embrasse toutes les productions du génie et du goût; il est comme le rendez-vous des sciences et des arts, et le canal de leur commerce... C'est un champ qui peut devenir de plus en plus fertile, et par les soins de la culture et par les richesses qu'on y répandra... Il peut être considéré comme extrait ou comme recueil : comme extrait, c'est moi qu'il regarde ; comme recueil, son succès dépend des secours que je recevrai. Dans la partie critique, l'homme estimable à qui je succède, sans oser prétendre à le remplacer, me laisse un exemple d'exactitude et de sagesse, de candeur et d'honnêteté, que je me fais une loi de suivre... Je me propose de parler aux gens de lettres le langage de la vérité, de la décence et de l'estime ; et mon attention à relever les beautés de leurs ouvrages justifiera la liberté avec laquelle j'en observerai les défauts. Je sais mieux que personne, et je ne rougis pas de l'avouer, combien un jeune auteur est à plaindre lorsque, abandonné à l'insulte, il a assez de pudeur pour s'interdire une défense personnelle. Cet auteur, quel qu'il soit, trouvera en moi, non pas un vengeur passionné, mais, selon mes lumières, un appréciatour équitable. Une ironie, une parodie, une raillerie, ne prouve rien et n'éclaire personne; ces traits amusent quelquefois; ils sont

même plus intéressants pour le bas peuple des lecteurs qu'une critique honnête et sensée ; le ton modéré de la raison n'a rien de consolant pour l'envie, rien de flatteur pour la malignité ; mais mon dessein n'est pas de prostituer ma plume aux envieux et aux méchants... A l'égard de la partie collective de cet ouvrage, quoique je me propose d'y contribuer autant qu'il est en moi, ne fût-ce que pour remplir les vides, je ne compte pour rien ce que je puis ; tout mon espoir est dans la bienveillance et les secours des gens de lettres, et j'ose croire qu'il est fondé. Si quelques-uns des plus estimables n'ont pas dédaigné de confier au Mercure les amusements de leur loisir, souvent même les fruits d'une étude sérieuse, dans le temps que le succès de ce journal n'était qu'à l'avantage d'un seul homme, quels secours ne dois-je pas attendre du concours des talents intéressés à le soutenir ! Le Mercure n'est plus un fonds particulier ; c'est un domaine public dont je ne suis que le cultivateur et l'économe. »

Ainsi s'annonça mon travail : aussi fut-il bien secondé. Le moment était favorable ; une volée de jeunes poètes commençaient à essayer leurs ailes. J'encourageai ce premier essor en publiant les brillants essais de Malfilâtre ; je fis concevoir de lui des espérances qu'il aurait remplies si une mort prématurée ne nous l'avait pas enlevé. Les justes louanges que je donnai au poëme de *Jumonville* ranimèrent dans le sensible et vertueux Thomas ce grand talent que des critiques inhumaines avait glacé. Je présentai au public les heureuses prémices de la traduction des *Géorgiques* de Virgile, et j'osai dire que, si ce divin poëme pouvait être traduit en vers français élégants et harmonieux, il le serait par l'abbé Delille. En insérant dans le Mercure une héroïde de Colardeau, je fis sentir combien le style de ce jeune poète approchait, par sa mélodie, sa pureté, sa grâce et sa noblesse, de la perfection des modèles de l'art. Je parlai avantageusement des héroïdes de La Harpe et de l'*Hypermnestre* de Lemierre.

En plaidant la cause des gens de lettres, je ne laissais pas de mêler à des louanges modérées une critique assez sévère, mais innocente, et du même ton qu'un ami aurait pris avec son ami. C'était avec cet esprit de bienveillance et d'équité que, me con-

ciliant la faveur des jeunes gens de lettres, je les avais presque tous pour coopérateurs.

Le tribut des provinces était encore plus abondant. Tout n'en était pas précieux; mais si, dans les pièces de vers ou les morceaux de prose qui m'étaient envoyés, il n'y avait que des négligences, des incorrections, des fautes de détail, j'avais soin de les retoucher; si même, quelquefois, il me venait au bout de la plume quelques bons vers ou quelques lignes intéressantes, je les y glissais sans mot dire, et jamais les auteurs ne se sont plaints à moi de ces petites infidélités.

Dans la partie des sciences et des arts, j'avais encore bien des ressources. En médecine, dans ce temps-là, s'agitait le problème de l'inoculation. La comète prédite par Halley et annoncée par Clairaut fixait les yeux de l'astronomie. La physique me donnait à publier des observations curieuses : par exemple, on me sut bon gré d'avoir mis au jour les moyens de refroidir en été les liqueurs. La chimie me communiquait un nouveau remède à la morsure des vipères et l'inestimable secret de rappeler les noyés à la vie. La chirurgie me faisait part de ses heureuses hardiesses et de ses succès merveilleux. L'histoire naturelle, sous le pinceau de Buffon, me présentait une foule de tableaux dont j'avais le choix. Vaucanson me donnait à décrire aux yeux du public ses machines ingénieuses ; l'architecte Leroi et le graveur Cochin, après avoir parcouru en artistes, l'un les ruines de la Grèce et l'autre les merveilles de l'Italie, venaient m'enrichir à l'envi de brillantes descriptions ou d'observations savantes, et mes extraits de leurs voyages étaient pour mes lecteurs un voyage amusant. Cochin, homme d'esprit, et dont la plume n'était guère moins pure et correcte que le burin, faisait aussi pour moi d'excellents écrits sur les arts qui étaient l'objet de ses études. Je m'en rappelle deux que les peintres et les sculpteurs n'ont sans doute pas oubliés : l'un *sur la lumière dans l'ombre ;* l'autre *sur les difficultés de la peinture et de la sculpture comparées l'une avec l'autre.* Ce fut sous sa dictée que je rendis compte au public de l'exposition des tableaux en 1759, l'une des plus belles que l'on eût vues et qu'on ait vues depuis dans le salon des Arts. Cet examen était

le modèle d'une critique saine et douce ; les défauts s'y faisaient sentir et remarquer ; les beautés y étaient exaltées. Le public ne fut pas trompé, et les artistes furent contents.

Je m'étais mis en relation avec toutes les académies du royaume, tant pour les arts que pour les lettres ; et, sans compter leurs productions qu'elles voulaient bien m'envoyer, les seuls programmes de leurs prix étaient intéressants à lire par les vues saines et profondes qu'annonçaient les questions qu'ils donnaient à résoudre, soit en morale, soit en économie politique, soit dans les arts utiles, secourables et salutaires. Je m'étonnais quelquefois moi-même de la lumineuse étendue de ces questions, qui de tous côtés nous venaient du fond des provinces ; rien, selon moi, ne marquait mieux la direction, la tendance, les progrès de l'esprit public.

Ainsi, sans cesser d'être amusant et frivole dans sa partie légère, le Mercure ne laissait pas d'acquérir en utilité de la consistance et du poids. De mon côté, contribuant de mon mieux à le rendre à la fois utile et agréable, j'y glissais souvent de ces contes où j'ai toujours tâché de mêler quelque grain d'une morale intéressante.

Mais comme il ne faut jamais être fier ni oublieux au point d'être méconnaissant, je ne veux pas vous laisser ignorer quelle était au besoin l'une de mes ressources. A Paris, la république des lettres était divisée en plusieurs classes, qui communiquaient peu ensemble. Moi, je n'en négligeais aucune, et des petits vers qui se faisaient dans des sociétés bourgeoises, tout ce qui avait de la gentillesse et du naturel m'était bon... Lorsqu'en rédigeant le Mercure du mois j'avais besoin de quelques jolis vers, j'allais voir mon ami Panard. « Fouillez, me disait-il, dans *la boîte à perruque.* » Cette boîte était, en effet, un vrai fouillis, où étaient entassés pêle-mêle, et griffonnés sur des chiffons, les vers de ce poète aimable. En voyant presque tous ses manuscrits tachés de vin, je lui en faisais le reproche. « Prenez, prenez, me disait-il ; c'est là le cachet du génie. »

Le Mercure ne pouvait manquer de prospérer dans de pareilles mains, et un journal fait sur ce plan serait encore on ne peut mieux venu aujourd'hui. Malheureusement pour les lettres et pour celui qui les servait si bien, Marmontel perdit son journal au bout de peu d'années, mais d'une façon qui lui fait le plus grand honneur. Faussement accusé d'avoir écrit une satire contre le duc d'Aumont, il préféra aller à la Bastille et perdre le Mercure, c'est-à-dire quinze à dix-huit mille livres de rente, plutôt que de trahir, en nommant l'auteur, le secret de sa société, car ce n'était pas celui d'un ami.

Rappelons encore que Marmontel fut un des auteurs du *Choix des anciens Mercures*.

—

L'abbé de La Porte : *Observations sur la Littérature moderne; — l'Observateur littéraire*.

Parmi les collaborateurs de Fréron, nous avons nommé l'abbé de La Porte, un des plus grands manufacturiers littéraires de cette époque féconde. On avait fait sur leur association l'épigramme suivante :

Fréron de La Porte diffère;
Voici leur devise à tous deux :
L'un fait bien, mais est paresseux;
L'autre est diligent à mal faire.

Les deux collaborateurs « se brouillèrent ensuite, dit La Harpe, et La Porte fit un journal pour son compte, mais qui ne fut pas de longue durée. Il s'était rangé du parti des bons écrivains, pour prendre le contre-pied de Fréron; mais avec une bonne cause, il n'avait pas assez de talent pour se faire lire. Il en faut beaucoup, dans le genre de la critique, pour se passer de la satire, et la satire, au contraire, est tout ce qu'il y a de plus aisé. Le seul article de l'abbé de La Porte qui eut quelque succès, ce fut une revue des feuilles de Fréron, dans laquelle était, d'un côté, la liste de tous les écrivains que le journaliste avait dénigrés, et, de l'autre, celle de tous ceux qu'il avait exaltés; et il se trouvait, au résultat, ce que l'on savait d'avance, que les auteurs loués étaient tous les barbouilleurs de papier, et les auteurs déchirés les chefs de notre littérature (1). »

Nous avons cité ce passage de La Harpe pour le jugement qu'il formule; mais il n'est pas, quant aux faits, d'une rigoureuse exactitude.

La *Revue des Feuilles de Fréron* n'est pas un article du journal de La Porte, mais bien un volume in-12, sous la rubrique de Londres, 1757, et qui n'est pas de notre auteur. *La France littéraire* de 1769 attribue cette critique assez plaisante à Prévost de Saint-Lucien; mais elle est de De Leyre,

(1) *Correspondance littéraire*, let. 121.

auteur d'une *Analyse de la Philosophie de Bacon*, maltraité par l'*Année littéraire*, et qui se vengeait.

Quant à la durée des feuilles de La Porte, elles eurent plus de consistance que La Harpe ne le laisserait à entendre. Son premier journal, les *Observations sur la Littérature moderne*, dura de 1749 à 1752, et forme 10 volumes in-12. En 1758, il en entreprit un nouveau sous le titre de *L'Observateur littéraire*, qu'il poussa jusqu'à 17 volumes, de 1758 à 1761.

En 1760, La Porte fut attaché à la rédaction du *Mercure*, et ce lui aurait été, si l'on en croit les *Mémoires secrets*, un heureux prétexte pour abandonner son Observateur. « L'abbé de La Porte ne convient pas que ses feuilles meurent d'inanition ; il prétend que son association au sieur de La Place, quant au Choix du Mercure, le met dans le cas de discontinuer son travail ; il insinue même qu'il a l'expectative de remplacer ce journaliste. »

Il aurait été un instant question, paraît-il, « de faire servir son journal comme de satellite au *Mercure*, c'est-à-dire de le donner en supplément, et aux mêmes souscripteurs. Il n'aurait paru que sous permission tacite ; il aurait servi de correctif à l'autre, il aurait tempéré sa fadeur, et du tout il se serait formé un aigre-doux qu'on croyait capable de réveiller le goût du lecteur. » Mais ce projet n'eut pas de suite, et on laissa mourir l'Observateur.

Voici en quels termes l'abbé de La Porte annonçait lui-même sa retraite; on trouve l'homme tout entier dans cette sorte de testament :

Captivé presque entièrement par d'autres occupations littéraires, je me vois contraint d'abandonner ce genre de travail périodique, et de discontinuer mes feuilles pour toujours. Je n'avais jamais prétendu m'y astreindre uniquement. Il est bon de s'en être occupé quelque temps, eu égard aux connaissances littéraires qui en résultent, par la nécessité où l'on s'est vu de lire beaucoup, de lire méthodiquement, et d'apprécier toutes sortes d'ouvrages. C'est, selon moi, l'avantage le plus réel qu'il puisse procurer, quand on le veut bien faire : car nulle sorte de travail n'est d'ailleurs plus assujettissante, plus fertile en dégoûts, ne dérobe plus de temps, n'exige plus d'assiduité, et surtout plus de précautions pour ne pas déplaire, ou au public en louant avec excès, ou aux auteurs, qui ne se croient jamais assez loués. Il faut rendre une justice exacte, moyen presque sûr de faire presque toujours des mécontents.

Comme j'ai tâché de m'acquitter de cet emploi avec toute l'honnêteté dont il est susceptible, j'ai lieu de croire que les véritables gens de lettres n'ont point à se plaindre. Je n'ai cherché ni à avilir nos grands écrivains, ni à trop mortifier les auteurs médiocres; et quand il a fallu relever des fautes, je me suis appliqué à le faire avec cette modération, ces égards qui adoucissent la critique. Si je n'ai pas toujours réussi, du moins puis-je assurer que l'humeur, la haine, l'esprit de parti, etc., n'ont jamais conduit ma plume. C'est beaucoup d'avoir fait un pareil métier durant quinze ans, critiqué plus de deux mille auteurs, analysé plus de trois mille ouvrages, sans se voir chargé de l'espèce d'opprobre que la prévention y attache; opprobre, il est vrai, trop mérité par certains périodistes, qui dégradent, qui avilissent ce genre, et révoltent tout homme de goût, tout honnête homme, par l'ineptie ou la partialité de leurs décisions.

Heureusement cette carrière ne reste pas uniquement en proie

à un pareil brigandage. D'autres journalistes, vraiment dignes de ce titre, la soutiennent avec autant d'éclat et de lumières que de décence et de probité. Je crois devoir en particulier vous citer le *Journal encyclopédique,* et vous en conseiller la lecture : vous y trouverez à la fois la solidité des grands journaux et l'agrément des petites feuilles, sans y rencontrer cette bouffonnerie basse, ces mauvais jeux de mots, ces plates épigrammes, qui en caractérisent quelques autres.

Il est des gens qui voient leur réputation décroître à mesure qu'ils avancent dans cette carrière : j'ai tâché, au contraire — s'il m'est encore permis de parler de moi, — que mes dernières années de travail se ressentissent d'une plus longue expérience ; et, si l'on ne m'a point flatté, je dois croire que j'ai eu l'avantage de réunir des suffrages distingués ; j'ai même essuyé des reproches flatteurs sur mon projet de retraite, et peut-être plus d'un lecteur impartial regrettera-t-il de le voir effectué. C'est sortir avec assez d'avantage d'une entreprise plus périlleuse qu'honorable.

Paris, ce 31 *décembre* 1761.

Les chroniqueurs ne manquèrent pas de s'égayer sur cette retraite.

« 4 *Janvier* 1762. — M. l'abbé de La Porte, auteur de l'Observateur littéraire, succombe enfin, faute de débit. En vain comptait-il parmi ses souscripteurs les plus illustres personnages ; en vain M. de Voltaire l'avait-il encouragé par ses éloges et par sa correspondance : le libraire a déclaré ne pouvoir plus suffire aux frais de l'impression, et le journaliste discontinue, à commencer de cette année. On ne peut s'empêcher de convenir qu'il n'eût le talent de faire un extrait, surtout quand il est ques-

tion d'un ouvrage profond et raisonné; mais il règne dans son style une certaine pesanteur peu propre à lui concilier le grand nombre des lecteurs. Cette retraite est d'autant plus fâcheuse, que ce journaliste tenait en échec celui de l'*Année littéraire*. Tous deux amusaient le public impartial par leurs débats burlesques. Il est à craindre que le dernier ne se prévale de son triomphe, et n'affecte le despotisme de la république des lettres. »

Voltaire, en effet, se montra caressant avec La Porte, comme il l'était avec tous ceux qui l'encensaient; il lui écrivait, le 2 février 1761 :

« Je réitère à M. l'abbé de La Porte toutes les assurances de mon estime pour lui et de ma reconnaissance. La première feuille de l'année 1761 m'a paru un chef-d'œuvre en son genre... Je lui en fais mes sincères remerciements. »

La Porte ne demeura pas longtemps au *Mercure*, qui, d'ailleurs, ne pouvait suffire à son activité. Renonçant absolument à la carrière du journalisme, il se livra tout entier à un genre plus productif, à la compilation, qu'il ne contribua pas peu à mettre en vogue, et contre laquelle les critiques de l'époque ne cessent de fulminer.

« Nous sommes accablés, écrivait Grimm à la date du 15 décembre 1769, d'une foule innombrable de compilations, qui nous auraient fait

chanter, dans nos litanies, il y a bien longtemps, le verset : *A compilatoribus libera nos, Domine*, s'il y avait encore une étincelle de religion en France. »

Servez d'antiques mets sous des noms empruntés
A l'appétit mourant des lecteurs dégoûtés.

(Voltaire.)

« Telle est, dit La Harpe (1), la devise de nos infatigables manœuvres de librairie. Toutes les productions qui sortent de nos presses ne sont presque que des bibliothèques retournées. L'un de ces grands compilateurs, feu l'abbé de La Porte, qui avait fait une espèce de fortune sans aucune dépense d'esprit, disait fort bien : « Il n'est pas nécessaire de faire des livres ; il suffit d'en imprimer. » Et depuis lui la méthode s'est bien perfectionnée. On ne fait que nous redonner sous de nouveaux titres ce que les gens instruits ont vu partout, et toujours avec des avertissements pompeux et des préfaces fastueuses qui nous promettent des merveilles. »

« L'abbé de La Porte est mort il y a quelque temps, dit-il ailleurs (2), sans qu'on fît beaucoup plus d'attention à sa mort qu'on n'en avait fait à sa vie. C'est pourtant un homme qui a fait imprimer quantité de livres : non qu'il fût auteur de beaucoup d'ouvrages ; mais il est un des premiers qui aient imaginé ces compilations de toute espèce qui ont mis presque toute notre librairie en dictionnaires,

(1) *Correspondance littéraire,* let. 247. — (2) *Ibid.,* let. 121.

en *esprits* et en extraits. L'abbé de La Porte était, en ce genre, le fripier le plus actif de notre littérature ; c'est lui qui a mis au jour l'*Esprit de Marivaux,* l'*Esprit de Fontenelle,* et tant d'autres. Il avait coutume de dire que, pour s'enrichir, il ne fallait pas faire des livres, mais en imprimer ; et en effet il a gagné beaucoup d'argent à rhabiller les ouvrages d'autrui. »

« C'est plutôt à la librairie qu'aux lettres, dit Grimm de son côté, à regretter la plume infatigable de l'abbé de La Porte, l'auteur de tant de compilations aussi volumineuses qu'inutiles, qui ont beaucoup moins enrichi les lettres que l'auteur. »

Le succès des compilations de La Porte, cette fortune qu'elle lui procurèrent, et dont on lui fait comme un reproche, prouvent du moins qu'il savait choisir les ouvrages bons à rhabiller, pour nous servir de l'expression du fameux critique, et qu'il les rhabillait avec talent.

Somme toute, on ne peut nier que La Porte ne fût un écrivain aussi judicieux qu'il était actif et infatigable ; avec du goût et du jugement, il possédait à un haut dégré l'esprit d'analyse, qui est certainement moins commun et plus estimable qu'on ne pense généralement.

Quelques extraits, que nous choisissons uniquement en vue de notre sujet, permettront de juger et de l'écrivain et de sa manière.

En tête de l'Observateur littéraire, qui porte pour épigraphe ce vers de Virgile :

Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo,

se lit un court avant-propos, où de La Porte soutient, en faveur de la multiplicité des journaux, une thèse que nous avons déjà vu plaider par les auteurs du *Journal littéraire* (1).

On ne manquera pas de dire qu'il y a déjà assez d'ouvrages comme celui-ci ; que je devrais n'en pas augmenter le nombre. Mais je réponds, avec Bayle, qu'il se fait beaucoup de livres dont les journaux ne parlent pas, et d'autres dont on ne parle pas assez tôt ; que les uns s'attachent à des choses que les autres ont laissé passer ; qu'il peut y avoir beaucoup de diversité dans la manière dont deux journaux traitent d'un même ouvrage, et que cette diversité est souvent plus agréable que celle qui naîtrait de deux sortes de matières. Les nouvellistes lisent avec plaisir les gazettes de différentes nations, quoiqu'elles parlent des mêmes faits : ceux qui aiment les nouvelles littéraires se plairont également à les lire dans divers auteurs, quoiqu'ils rendent compte des mêmes ouvrages. Les uns écrivent plus lisiblement que d'autres, donnent aux choses un autre tour et les accompagnent d'un plus grand nombre de réflexions. Ce parallèle devient un fond d'instruction et d'agrément pour les lecteurs, et excite dans les journalistes une émulation dont le public retire tout l'avantage. Douze ans d'exercice dans cette sorte de travail me l'ont rendu familier ; et en cessant de m'associer avec l'auteur de l'*Année littéraire*, je n'ai pas renoncé à un genre d'écrire dans lequel, avant cette longue association, il m'a paru qu'on n'avait pas dédaigné mes premiers essais.

Les Observations avaient pour épigraphe ces deux vers des Géorgiques :

(1) V. tome II, p. 283.

Continuo ferro culpam compesce, priusquam
Dira per incautum serpant contagia vulgum.

Elles n'avaient été précédées d'aucun manifeste, d'aucune déclaration de principes, mais chaque volume, à l'instar de l'Affiche de Querlon, commence par une sorte d'article de fonds, par des considérations sur la littérature, et plus particulièrement sur la critique et sur le métier de critique. On y trouve, sous ce dernier rapport, des révélations on ne peut plus curieuses et instructives.

Voici comment l'auteur entrait en matière :

Jamais la littérature en France n'a été aussi riche qu'elle l'est aujourd'hui, si l'on peut appeler richesses cette multitude de livres nouveaux qui paraissent chaque jour parmi nous... Mais, au sein de la fécondité, ne sommes-nous jamais réduits à déplorer notre indigence ? Les années de fertilité ne sont-elles pas celles qui produisent le plus de mauvaises plantes ? Leur trop grande quantité étouffe le bon grain. C'est au laboureur industrieux à arracher de la terre les superfluités qui pourraient nuire à la récolte. La littérature est une terre abondante ; elle exige de nous de pareils soins. On doit donc savoir gré à ceux qui veulent bien s'en charger, et qui, pour nous procurer le plaisir de connaître un bon ouvrage, se donnent volontiers la peine d'en lire une infinité de mauvais.

Ce travail est aussi dangereux qu'il est désagréable ; on sait à quel péril s'expose, de la part des auteurs, quiconque ose entreprendre de censurer leurs écrits...

Gardons-nous cependant de rien reprendre qu'avec discernement, et de ne pas faire tomber notre censure sur ce qui ne mérite que des louanges. Un livre, quelque mauvais qu'on le suppose, est toujours estimable par quelque endroit, et c'est de

ce côté-là principalement que nous devons l'envisager, sans néanmoins dissimuler ses défauts.

En reprenant les défauts d'un ouvrage, nous devons surtout avoir grand soin d'en respecter l'auteur ; mais la réputation d'un écrivain ne doit jamais entrer pour rien dans le jugement que nous portons de ses écrits (1).

Dans le volume suivant, il revient avec plus de développements sur ces difficultés du métier.

On se plaint continuellement de la partialité qui règne dans la plupart des critiques ; on trouve qu'on loue toujours trop ou trop peu, et l'on prétend qu'il n'entre presque jamais assez d'équité dans les jugements qu'on porte sur le mérite des auteurs et sur la bonté ou les défauts de leurs ouvrages. J'avoue que ces plaintes ne sont quelquefois que trop bien fondées, et qu'il serait à souhaiter que ce fût toujours l'esprit de vérité, de désintéressement et de droiture qui présidât aux décisions de ceux qui s'érigent en tribunal particulier sur le Parnasse. Mais n'aurions-nous pas à nous plaindre aussi, de notre côté, et les lecteurs eux-mêmes ne s'écartent-ils jamais, à notre égard, des règles d'intégrité et de justice qu'ils nous prescrivent ? Nous jugeons les auteurs, et le public nous juge ; mais, dans ce public, combien de particuliers nous jugent mal ! Les uns le font par ignorance, les autres par prévention ; ceux-ci par intérêt, ceux-là par ressentiment ; quelques-uns par mauvaise volonté, plusieurs par esprit de parti ; presque tous par envie de censurer et de contredire...

Voilà les différentes sources d'où partent les jugements de la plupart de ceux qui taxent les nôtres de partialité et d'injustice. Ils ont bonne grâce de nous reprocher des défauts dont ils sont eux-mêmes les premiers coupables ! En quoi je les trouve tout-à-fait inexcusables, car enfin, s'ils font le mal, c'est malice toute

(1) *Observations sur la Littérature moderne,* t. I, p. 3.

pure, personne ne les y oblige. Pour nous, à combien de tentations périlleuses ne sommes-nous pas exposés ?

Tantôt c'est l'ami d'un auteur, ou l'ami de son ami, qui vient nous demander grâce pour un ouvrage dont il est le premier à nous dire du mal. Mais l'auteur est sensible, ajoute-t-il ; il est mon ami, et je suis le vôtre. Louez son ouvrage, si vous en parlez ; ou, si vous n'avez pas de bien à en dire, n'en parlez pas du tout.

Tantôt c'est l'auteur lui-même qui, un livre d'une main, son chapeau de l'autre, le miel à la bouche et l'orgueil dans le cœur, nous conjure humblement d'exalter son mérite.

D'autrefois ce sont des lettres, les plus polies, les plus flatteuses, les plus engageantes que nous recevons de toutes parts On fait plus, et je me souviens d'avoir mangé autrefois chez l'abbé Desfontaines d'un très-bon faisan que lui avait envoyé l'auteur d'une très-mauvaise pièce.

De bonne foi, comment résister à des instances si pressantes ? Nous nous raidirions contre les menaces, les persécutions, les injures ; mais les louanges, la flatterie, qui corrompent les cœurs les plus fermes, peuvent bien aussi, quelquefois, surprendre notre jugement et nous dérober notre suffrage. C'est un mal, je l'avoue ; mais ce mal n'est pas toujours aussi grand qu'on se l'imagine : car, qu'on y prenne garde, si les caresses qu'on nous fait nous engagent à dire du bien d'un auteur, elles ne nous empêchent pas pour cela de rendre justice à ses écrits ; et c'est à quoi on ne fait point assez d'attention. Qu'on examine la plupart de nos critiques, et l'on verra que nous avons toujours grand soin de reprendre en particulier tous les défauts d'un ouvrage, tels que peuvent être, par exemple, le peu de justesse dans le raisonnement, la fausseté dans les pensées, la confusion des matières, la frivolité des sujets, la dureté du style, et mille autres choses qui rendent un livre défectueux. Nous finissons ensuite par une louange vague et générale que nous donnons à l'auteur : c'est la fiche de consolation, c'est le miel dont nous frottons le vase d'amertume que nous lui avons préparé. Mais que fait alors le lecteur peu équitable ? Il s'attache uniquement à nos dernières paroles, et, attri-

buant aux écrits ce qui n'a été dit que par pitié pour l'écrivain, il nous accuse, sans autre examen, de flatterie, de partialité ou d'ignorance... (1).

Une troisième fois, il entre plus avant encore dans le vif de cette question délicate :

On dit souvent, et on a raison de le dire, que, pour bien s'acquitter de l'emploi de censeur littéraire, il faudrait ne connaître personne et être ignoré de tout le monde. Semblable à ces oracles souterrains prononcés par des voix inconnues, les jugements d'un critique ne devraient jamais déceler leur auteur, car, sitôt qu'ils l'ont fait connaître, il devient partial nécessairement, et, à moins de vouloir passer pour impoli ou pour malhonnête homme, il ne lui est presque plus possible d'être équitable.

Ce sont les auteurs qui nous mettent dans cette triste alternative, et c'est une chose qu'il ne faut pas laisser ignorer au public, tant pour nous justifier devant lui de l'espèce d'obligation où nous sommes quelquefois d'être injustes que pour engager ces messieurs à nous laisser cette liberté de suffrage sans laquelle nos jugements ne seront jamais exempts de partialité. Je traite ici une matière délicate, que j'ai déjà touchée légèrement ailleurs, et sur laquelle je sens qu'il est bon d'insister un peu plus aujourd'hui, car le peu que j'en ai dit autrefois n'a pas fait assez d'impression...

Je ne sais si certaines gens me sauront gré de ma franchise : je vais faire connaître une de ces petites misères d'auteurs qui mortifient toujours leur amour-propre, quand elles sont dévoilées ; mais qu'importe, si ce que je dirai tourne à l'avantage du public et à la perfection de nos feuilles ? Voici, n'en doutez point, ce qui n'a que trop, jusqu'ici, empêché l'un et l'autre.

Quand un auteur a fait un livre, les premiers exemplaires qui sortent des mains de l'ouvrier sont pour les faiseurs de critiques. On a grand soin de recommander au libraire d'en mettre de côté

(1) *Observations*, t. II, p. 3 et suiv.

six bien conditionnés : trois pour les auteurs du *Journal des Savants,* de *Verdun* et de *Trévoux,* un pour celui du *Mercure,* et les deux autres pour ceux qui font des feuilles. On se garde bien de charger personne de la commission de nous les présenter ; on veut en être soi-même le porteur, pour se rendre ses juges plus favorables. On débute d'abord en nous voyant par un compliment flatteur sur la célébrité de notre nom, l'intégrité de nos jugements, la solidité de nos remarques, et mille autres fadeurs de cette espèce, qui aboutissent toujours à nous demander une place honorable dans notre journal. On nous prie ensuite de vouloir bien entendre la lecture de quelques pages de l'ouvrage qu'on nous présente. On ouvre le livre comme par hasard, et l'on ne manque jamais de tomber sur les endroits qu'on croit les meilleurs ; on les lit avec emphase, en cherchant dans nos yeux des applaudissements que notre cœur désavoue ; on nous demande notre sentiment, et l'on prend pour des éloges sincères quelques marques d'approbation que la politesse seule nous arrache : car le moyen de dire en face à un homme que son livre ne vaut rien ! Je l'ai dit, on passerait pour un impoli qui manque d'égards et qui n'est point accoutumé à vivre parmi les honnêtes gens. J'ajoute que, si après avoir dit du bien d'un ouvrage par complaisance, on en disait du mal ensuite par justice, on serait regardé comme un homme de mauvaise foi, qui approuve en particulier et qui condamne en public, qui flatte avec la langue et qui déchire avec la plume.

Pour éviter ce double reproche, un censeur n'aurait, ce semble, qu'à ne point parler dans ses feuilles des livres qu'il désapprouve. Mais où sont les auteurs qui souffrent patiemment qu'on ne dise rien de leurs écrits ? Ils sont là-dessus d'une puérilité qui étonne. « Parlez de moi, m'écrivait un jour un d'entre eux, et si vous n'avez pas de bien à dire de mon ouvrage, dites-en du mal ; mais parlez de moi. » Il ne nous reste donc plus qu'un parti à prendre, c'est d'en parler et d'en dire du bien. Cruelle alternative, d'être impoli, homme faux ou flatteur par état ! C'est cependant à quoi les auteurs nous réduisent par leur importunité ; et c'est ce que j'ai dit qu'il ne nous serait pas difficile d'éviter si nous étions moins connus.

Il suit de là, conclura-t-on, qu'il est impossible de bien faire pendant longtemps le métier de critique, puisqu'en s'en acquittant avec succès on se fait infailliblement connaître, et qu'aussitôt qu'on s'est fait connaître, on le fait mal nécessairement.

Ce n'est pas là tout à fait la conséquence que je voudrais qu'on en tirât, et je raisonnerais différemment. Si la visite des auteurs, accompagnée du présent de leur livre, ôte au censeur la liberté de son suffrage, il faut que celui-ci ne reçoive ni la visite ni le présent; ce ne sont pas quelques mauvaises brochures de moins qui appauvriront sa bibliothèque. Ce n'est pas là tout : il faut qu'il fasse connaître authentiquement quels sont là-dessus ses sentiments et sa façon de penser; il faut qu'il déclare publiquement que son cœur est fermé à l'intérêt et sa maison aux visites importunes des auteurs...

Ce n'est pas seulement contre l'importunité des auteurs que nous devons nous tenir en garde; nous avons encore à nous défendre de celle des libraires. Ces messieurs, comme l'on sait, ont intérêt que les livres qu'ils impriment soient bien vendus; ce qui n'arrive guères quand ils sont mauvais ou qu'ils passent pour tels. Ils savent que dans les provinces, chez les étrangers, à Paris même (car à Paris on est tout aussi provincial qu'en province sur cet article), ils savent que la plupart des lecteurs n'achètent des livres que sur le témoignage avantageux qu'en rendent les écrits périodiques; et ce témoignage, on nous le demande pour un exemplaire de l'ouvrage...

Il est encore une espèce d'hommes aussi importuns et plus ridicules que ceux dont je viens de parler : ce sont certains auteurs mal appris qui nous regardent tous, nous autres critiques, comme des gens affamés, qu'il est aisé de corrompre à force de nourriture. Ce n'est point par des compliments étudiés qu'ils essaient de gagner notre suffrage; l'espoir d'un repas leur paraît un moyen plus sûr de nous séduire : le don de leurs ouvrages est toujours précédé, accompagné, suivi d'une invitation de cette espèce, et ils ne nous voient que pour nous offrir une bonne pou-

larde et un mauvais livre. Eh ! messieurs, gardez vos livres et vos poulardes, et laissez-nous notre liberté (1).

Un autre jour il nous montrera le savoir-faire des auteurs et éditeurs de son temps, qui ne le cédaient pas, sous ce rapport, à ceux d'aujourd'hui :

Le nombre des livres croît tous les jours; celui des productions nouvelles n'augmente pas de même, et ce ne sont plus guère que les anciennes qu'on nous présente. Avec deux mots on trouve le secret de rajeunir un vieil ouvrage; on fait plus quelquefois, on ressuscite un livre mort. *Nouvelle édition :* paroles simples en apparence, mais pleines de force et de vertu; paroles divines ! elles opèrent seules tous ces prodiges.

Pour entrer dans certains corps, il faut faire certaines preuves : de noblesse à Malte, de piété dans l'ordre ecclésiastique, d'humilité dans les cloîtres, de valeur dans le militaire, de richesses dans la finance, de science dans nos académies, de jurisprudence dans le barreau. Les écrivains, pour être admis au rang des bons auteurs, doivent aussi produire des titres ; et ces titres, ils croient les trouver infailliblement dans le grand nombre d'éditions qu'ils ont données de leurs ouvrages. Un livre paraît imprimé pour la seconde fois, il acquiert dès lors un degré de mérite qu'il n'avait pas auparavant, il procure à son auteur un nouveau rayon de gloire; on compte les éditions qu'il a eues, comme on compte les quartiers de noblesse, et, après plusieurs de ces générations littéraires, on le fait passer de l'état de roture dans le corps des nobles, du nombre des écrits médiocres au rang des bons ouvrages. On sent combien cette manière d'en juger est sujette à l'erreur : car, si, pour être reçu dans quelques-unes des sociétés dont je viens de parler, on falsifie quelquefois des titres ; si, dans quelques autres, la naissance tient souvent lieu d'érudition, la faveur de bel esprit, la protection de richesses, l'hypocrisie de piété, la bassesse d'humilité, l'imprudence de bravoure, et l'esprit

(1) *Observations,* t. IV, p. 3 et suiv.

de chicane de connaissance des lois, combien de livres n'avons-nous pas vus aussi décorés de plusieurs éditions et qui n'ont dû cet honneur qu'au manége, à la cupidité, à la mauvaise foi, à la vanité des auteurs !

Phronyme donne un ouvrage au public ; on le lit et on le trouve mauvais. Vous croyez sans doute l'ouvrage mort? Vous vous trompez ; et Phronyme verra plus d'une édition de son livre. Incertain du succès, il n'en a fait tirer d'abord qu'un petit nombre d'exemplaires. L'ignorance, la curiosité, la cabale, les auront bientôt épuisés. L'imprimeur s'y laissera prendre aussi bien que Phronyme ; et le livre paraîtra de nouveau avec un titre de mérite de plus : *Nouvelle édition.*

Eraste, auteur universel, voltige de sujets en sujets ; tout est du ressort de son génie. Mais ses premières idées passent avec trop de rapidité de son imagination à sa plume, et de son cabinet chez le libraire. Le livre s'imprime, le public l'achète et le critique. L'auteur écoute, lit et corrige. La première édition n'est point encore vendue qu'il en paraît une seconde, si subite, si précipitée, que ce qui a donné lieu à la seconde en fera bientôt faire une troisième.

Argante, dans sa jeunesse, se fit auteur. Ce titre glorieux flatterait encore aujourd'hui sa vanité ; mais son esprit, épuisé par le grand âge, n'est plus capable de rien produire. Argante cependant craint qu'on ne l'oublie ; que fera-t-il pour faire encore parler de lui ? Une édition nouvelle de ses œuvres.

Ariste n'a d'autre revenu que celui de sa plume, et sa plume est stérile. Un ouvrage seul ne suffit pas pour le faire vivre toute une année, et dans une année, cependant, il ne peut faire qu'un seul ouvrage. Quelle sera donc la ressource du pauvre Ariste ? Au lieu de donner son livre tout à la fois, il ne publiera qu'un essai d'abord ; six mois après il fera paraître l'ouvrage entier ; à la fin de l'année il y ajoutera des notes et ces paroles : *Troisième édition* (1).

—

On peut dire que le commerce des lettres ne fut jamais plus

(1) *Observations,* t. III, p. 3 et suiv.

florissant. Le nombre des auteurs se multiplie tous les jours. Leurs productions, telles qu'elles soient, ont cours dans le public, et ne vont plus, comme autrefois,

Habiller chez Francœur le sucre et la canelle.

Il y a aujourd'hui mille moyens de se défaire d'un livre qui, dès le commencement de sa naissance, paraissait condamné à décorer éternellement les poudreuses tablettes d'une arrière-boutique. Auteurs, libraires, colporteurs, tous les chefs, membres et suppôts de la littérature, savent à présent de quelle manière s'y prendre pour tirer bon parti des plus minces ouvrages, et tout, jusqu'aux *Ridicules du Siècle*, peut trouver des acheteurs.

De tous les différents commerces, c'est celui des marchandises littéraires qui demande le plus d'industrie. Aussi voyons-nous que ceux qui se mêlent de ce négoce ont une adresse admirable pour tromper le public. Mais quels sont les stratagèmes qu'ils emploient? C'est ce que nous allons examiner. Commençons par les auteurs.

Pour peu qu'un homme de lettres soit répandu dans le monde, il est sûr de trouver des personnes obligeantes qui lui aideront à se défaire avantageusement des plus mauvaises marchandises. D'aimables femmes se chargeront volontiers de vendre plusieurs exemplaires d'un livre qu'elles n'ont pas toujours la complaisance de lire; et pour rendre service à l'auteur elles mettent à contribution toutes les personnes de leur connaissance. Si ces femmes sont jeunes et jolies, le débit est considérable. Les vieilles douairières, qui tiennent bureau et table de bel esprit, sont aussi d'une grande ressource. D'ailleurs, on met en campagne des amis, qui vont prôner partout l'excellence d'une brochure nouvelle, et qui déterminent quantité de personnes à courir chez le libraire pour y changer leur argent en mauvais papier.

La plupart des auteurs font le commerce en détail; mais il s'en trouve aussi qui imitent les gros négociants et qui envoient leurs marchandises dans le pays étranger. Je connais un écrivain

Dont la fertile plume
Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume.

Cet auteur si fécond fait partir chaque année pour nos colonies un vaisseau chargé de romans; on lui apporte en échange du sucre, du café et du cacao, dont on se défait encore plus aisément en France que d'un mauvais, et même d'un bon livre. Il est à craindre pour ce négociant littéraire que l'espoir du gain n'engage les autres auteurs à faire un pareil trafic. Les insipides brochures deviendraient alors aussi communes à la Martinique qu'à Paris, et ce commerce tomberait entièrement.

Combien de personnes n'ont d'autre mérite qu'un grand nom. Si on les dépouillait de leurs titres fastueux, que leur resterait-il en partage ? Le mépris public. On peut dire la même chose de certains livres : l'inscription qu'on voit sur le frontispice est tout ce qu'il y a de bon dans l'ouvrage. Les auteurs ont donc grand soin de choisir des titres propres à exciter la curiosité des lecteurs.

Une longue suite d'illustres ayeux, voilà ce qui fait la haute noblesse. On fait cas pareillement d'un livre à proportion du nombre de ses éditions. Un ouvrage qui a été imprimé seize fois est comme un gentilhomme qui compte seize quartiers. Aussi un auteur ne manque-t-il jamais de mettre à la tête de ses œuvres : *Nouvelle édition, Dixième édition,* quoique la première ne soit pas encore épuisée. Les personnes qui ne sont pas instruites de tous ces petits manéges s'imaginent bonnement que ce livre a eu une vogue étonnante ; elles ne manquent pas d'orner leur bibliothèque d'un meuble si précieux.

Ce sont aussi messieurs les libraires, qui entendent merveilleusement leurs intérêts. Un livre ne se vend-il pas ? Comptez qu'ils réussiront à s'en défaire. Un simple changement de titre va tirer un ouvrage de son obscurité. Témoin un livre inconnu qu'on vient d'intituler nouvellement : *Liturgie ancienne et moderne.* Avant qu'on se soit aperçu de la supercherie, on a eu le temps de débiter plusieurs exemplaires, et, jusqu'à ce qu'ils soient tous vendus, on a recours au même expédient, qu'on renouvelle dès que l'ouvrage vient à tomber en discrédit. De sorte qu'un livre, dans l'espace de quelques années, paraît quelquefois sous vingt titres différents.

Outre cela, quand un libraire de Paris veut se débarrasser promptement d'un plat ouvrage, n'a-t-il pas la ressource de la province? Ce qui n'a pas été goûté dans la capitale peut fort bien servir à amuser les habitants d'Arras ou de Quimper-Corentin.

On sait encore que les marchandises prohibées sont ordinairement celles qu'on recherche avec le plus de fureur. Où fabrique-t-on de plus magnifiques étoffes qu'en France? Cependant on leur préfère quelquefois celles qui viennent des pays étrangers, quoique ces dernières n'aient ni la bonté ni l'éclat des ouvrages qui sortent de nos manufactures. Tel est le génie de l'homme, et particulièrement du Français. *Nitimur in vetitum.* C'est surtout à l'égard des livres qu'on a lieu de remarquer une si singulière manie. Il suffit qu'un ouvrage soit supprimé pour que tout le monde ait envie de l'avoir. *L'Ecole de l'Homme* est recherchée avec plus d'empressement que les *Caractères de Théophraste,* de M. de la Bruyère. A peine l'arrêt de suppression a-t-il paru qu'on s'informe partout où se vend le livre qu'on vient de flétrir. On s'adresse au colporteur. Celui-ci n'a garde de se rendre aux premières instances; il faut bien des assurances de discrétion pour lui arracher son secret; enfin l'officieux suppôt de la littérature se laisse gagner, et il vend fort cher un livre qu'on aurait eu à fort bon marché quelques jours auparavant. Quelquefois les ouvrages qu'un colporteur vous propose d'un air mystérieux ne sont rien moins que proscrits : il est vrai qu'ils mériteraient de l'être, si on leur rendait justice; mais, malheureusement, en France, il n'y a point de lois qui défendent d'ennuyer le public. Quand bien même un auteur pourrait obtenir une approbation pour son ouvrage, il prendra bien garde de la demander : un livre qu'on suppose avoir été imprimé à Berlin ou à La Haye se vend bien mieux que si on le voyait muni d'un privilége du roi.

Tout ce que je viens de dire sur la manière dont on s'y prend pour se défaire des plus mauvais livres ne regarde que les petites brochures. On ne se débarrasse pas si aisément des *in-folio;* il y a cependant des moyens pour se délivrer de cette lourde marchandise. N'a-t-on pas la voie des souscriptions? D'ailleurs combien de gens aujourd'hui qui veulent avoir une bibliothèque pour

la seule décoration d'une pièce de leur appartement ? Or les *in-folio,* tels qu'ils soient, figurent très-bien sur des tablettes. Je ne sais si on est encore dans l'usage d'acheter des livres à la toise ; cette mode serait fort avantageuse pour les libraires et ne porterait aucun préjudice à beaucoup d'acheteurs, puisqu'il leur est indifférent d'avoir de bons ou de mauvais livres, pourvu que leur cabinet paraisse bien garni. Grâce à la bibliomanie, ce siècle-ci est un siècle d'or pour les libraires, les colporteurs et les auteurs industrieux. Ai-je donc eu tort de dire que le commerce des lettres ne fut jamais si florissant (1) ?

Et nous, avons-nous eu tort de dire que l'écrivain qui a écrit ces pages était un observateur aussi fin que judicieux ?

Avant de travailler à l'*Année littéraire,* à laquelle il collabora cinq ans, l'abbé de La Porte avait eu part, et la meilleure part, à ce qu'il paraît, à la publication des *Lettres sur quelques Ecrits de ce temps,* mais sans jamais avoir voulu y être nommé, non plus, du reste, qu'à l'*Année littéraire*. Il travailla, en outre, aux *Recueils alphabétiques,* de 1745 à 1760 ; au *Choix du Mercure,* depuis 1760 jusqu'à la fin, aux quatre premiers volumes de la *France littéraire* de 1769, dont il publia seul, en 1778, le supplément (2 vol.) Parmi ses autres entreprises, nous citerons encore, comme ayant quelque rapport avec notre sujet, *les Spectacles de Paris, ou Calendrier historique et chronologique des Théâtres,* qu'il publia de 1751 à 1778, et qui furent continués sans interruption jusqu'en 1794.

(1) *Observations,* t. IX, p. 3 et suiv.

CLÉMENT, *les Cinq Années littéraires.*

Ce n'est point ici, dit l'auteur, un journal dans les formes, une suite d'extraits réguliers et faits pour des gens de lettres; mais il n'aura rien paru de nouveau, d'agréable et d'un peu intéressant dans la république des lettres ou sur le théâtre en France, dont je ne rende compte suffisamment pour la curiosité d'un homme du monde trop dissipé pour pouvoir tout lire, ou trop paresseux pour le vouloir... Je tâcherai, sur toutes choses, de représenter le caractère d'esprit des auteurs, du temps, le goût du pays, du siècle, et même du moment où ils écrivent; le tout avec autant d'égards pour les personnes que d'impartialité sur les ouvrages... La liberté a ses bornes, je les connais parfaitement : je consens à la perdre si je les passe. Mais, doublement républicain, né dans la ville de Calvin et dans les lettres, je ne veux point tenir ma pensée dans une prison perpétuelle.

Bref, l'auteur des *Nouvelles littéraires*, Pierre Clément, promettait de se faire lire sans arborer de drapeau, sans insulter personne, et il tint sa parole. Ses lettres sont écrites avec chaleur et rapidité; ses jugements sont courts, mais justes, précis et lumineux.

La publication des Nouvelles littéraires dura de 1748 à 1752. Clément en donna lui-même une réimpression en 4 volumes in-12, sous le titre de *les Cinq Années littéraires*, qu'il publia par souscription, au prix d'une guinée ou un louis d'or.

On a reproché à l'auteur — c'est lui-même qui parle — que le prix de son livre était trop haut des deux tiers, ce qui est très-

vrai. Mais à ceux qui lui ont fait une objection si bien fondée, il leur a conseillé de ne point souscrire ; il a ajouté que l'état de ses affaires et le fruit qu'on sait qu'il pouvait tirer de son travail en s'occupant à de nouvelles feuilles manuscrites ne lui auraient pas permis de donner son temps à l'édition de celles-ci (qu'il promet de revoir et de corriger avec tout le soin et le respect qu'il doit au public), s'il eût été obligé de mettre l'ouvrage au prix ordinaire.

Il ne devait être tiré de cette réimpression que le nombre d'exemplaires souscrit, et, dans tous les cas, les exemplaires qui auraient pu rester à l'auteur ne devaient être livrés au public que deux mois après la distribution aux souscrivants, dont il promettait de mettre les noms à la tête de l'ouvrage, à moins qu'ils n'envoyassent leur contre-ordre; ce qu'il fit en effet. Nous avons compté sur cette liste 182 noms, parmi lesquels S. M. le roi de Pologne, S. A. R. le prince de Prusse, une douzaine d'Altesses sérénissimes et un grand nombre de milords. Quelques-uns des souscripteurs sont inscrits pour 2, 5, et même 10 exemplaires.

Les Cinq Années littéraires furent contrefaites et plusieurs fois réimprimées. On a joint aux éditions faites après la mort de l'auteur quelques œuvres posthumes, dont il a été donné en 1766 une édition particulière, à laquelle les *Mémoires secrets* consacrent cette mention :

« On sait que l'auteur des Cinq Années littéraires est M. Clément. Il y a peu d'ouvrages périodiques

écrits avec autant de feu, avec autant d'esprit, de véhémence, que cette Année littéraire. Cet ouvrage, où l'auteur avait dit peut-être avec trop de liberté sa pensée, lui occasionna quelques chagrins. Une longue maladie lui fit discontinuer ses travaux littéraires. M. Clément donna une comédie de *Mérope* dans des circonstances qui en empêchèrent la représentation, mais dont la publication fut reçue avec plaisir. Les pièces qu'on donne au public respirent encore le feu de ses premières années. Il y a plusieurs lettres en vers. Quelques-unes sont écrites de Charenton, où l'auteur avait été mis; elles ne se ressentent point des accès de folie qui firent renfermer en pareil lieu ce nouveau Tasse. »

Grimm, qui ne pouvait pardonner à Clément de ne point admirer les philosophes sur parole, en parle avec cette partialité caustique qui lui était malheureusement trop habituelle quand il était amené sur ce terrain. « M. Clément de Genève, dit-il, que M. de Voltaire appelait *Clément Maraud,* pour le distinguer de Clément Marot, a fait, il y a une vingtaine d'années, une comédie de *Mérope* qui n'a jamais été jouée. Il passa ensuite à Londres, où il publia, pendant cinq ans de suite, une *Année littéraire.* Comme ces feuilles étaient très-satiriques et très-mordantes, et qu'il y avait plus d'esprit qu'on n'en connaissait à Clément Maraud, on disait que M. de Buffon les fournissait à ce coquin subalterne, et dé-

cochait ainsi derrière lui des traits sanglants contre amis et ennemis. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet illustre philosophe a eu des liaisons avec ce mauvais sujet. Clément, ayant vidé ce vilain sac d'ordures, repassa en France, où il devint fou. On fut obligé de l'enfermer aux Petites-Maisons de Charenton. Comme sa folie n'était ni dangereuse ni incommode, il a été relâché au bout de quelques années, et il vient de publier des *Pièces posthumes* de l'auteur des *Cinq Années littéraires.* C'est un cahier de vers et de pièces fugitives, où l'on remarque le penchant du maraud pour la satire... L'auteur y plaisante sur son séjour aux Petites-Maisons... Il se donne pour trépassé, et assurément il l'est depuis longtemps pour tous les honnêtes gens et pour tous les gens de goût (1). »

—

Le Brun, *la Renommée littéraire.*

Dans une note à l'article Fréron j'ai fait mention d'un pamphlet de Le Brun contre le célèbre critique. Irascible et caustique à l'excès, le Pindare français endurait impatiemment la censure. Il se délectait d'ailleurs à la satire, et la mauvaise hu-

(1) Edition Taschereau, t. 5, p. 228.

meur ou l'esprit de vengeance l'entraînaient souvent dans d'injustes écarts. C'est ainsi que, pour me servir de l'expression de M. Sainte-Beuve, il compromit étrangement sa chasteté lyrique en se prenant au collet avec Fréron, qu'il poursuivit d'une haine presque égale à celle de Voltaire. Voici les motifs de cette grande animosité :

Le Brun, ayant rencontré, en 1760, une petite-nièce de Corneille, l'avait recommandée à Voltaire dans des strophes inégales, mais senties, animées d'un souffle généreux, et d'une assez belle emphase. Fréron critiqua cette ode dans des termes peu mesurés : il lui en était passé beaucoup par les mains, disait-il; il n'en avait encore jamais lu d'aussi mauvaise que celle-là. Il finissait par renvoyer l'auteur à un cours de langue française, en lui indiquant l'adresse d'un professeur. Quant à ce qui était de Voltaire et de son entourage : « Il faut avouer, disait-il, qu'en sortant du couvent, mademoiselle Corneille va tomber dans de bonnes mains. »

Je laisse de côté la colère de Voltaire sur ce propos, qu'il jugeait digne du carcan. Celle de Le Brun ne fut pas moindre. Il conçut à l'instant l'idée de plusieurs pamphlets ou diatribes à opposer aux feuilles de Fréron. Il lança coup sur coup, en 1761, *la Wasprie* et *l'Ane littéraire,* qu'il répandit à profusion. On dit qu'il fut aidé par son frère, ce qui est possible, mais c'est à tort que

quelques biographes ont attribué exclusivement à ce dernier la paternité de ces libelles. Dans l'*Ane littéraire*, c'est un tiers qui est censé parler :

C'est ici (dans le docte et impartial jugement de M. Fréron sur l'ode de M. Le Brun en faveur de la famille du grand Corneille), c'est ici que mon pauvre âne achève de perdre la tramontane. Ah ! M. Mor... aura-t-il assez d'hellébore pour lui purger le cerveau ? faudra-t-il qu'il fasse un voyage à Anticyre, *naviget Anticyrum ?*

Qu'a-t-il donc ? me direz-vous ; que lui est-il arrivé ? Ah !... un malheur énorme, un tour affreux. M. de Voltaire, ce M. de Voltaire qui a fait jouer dernièrement Wasp sur le théâtre, vient d'être touché d'une belle ode, d'une belle ode que M. Fréron n'a pas faite, d'une belle ode que M. Fréron n'aurait pas voulu faire, et cette ode est de M. Le Brun, de M. Le Brun qui l'a, dit-on, berné, de M. Le Brun qui l'a appelé *avorton littéraire*, de M. Le Brun qui l'a appelé *chenille*, de M. Le Brun qui l'a appelé *buse*. Que vous dirai-je de plus ? Elle a excité M. de Voltaire à faire une bonne action. Une bonne action aux yeux de M. Fréron ! Et ce serait impunément ! Ah ! cela crie vengeance !

Dans *la Wasprie*, quoiqu'il ne l'ait pas signée non plus, Le Brun parle directement :

Qu'ai-je donc fait pour désoler ce pauvre Wasp ? Je suis cause d'une bonne action ; j'ai fait un ouvrage meilleur que les siens ; cet ouvrage parle bien de M. de Voltaire. Voilà qui est affreux ! cela ne se peut pardonner, c'est un crime de lèse-Wasp.

Dans les deux pamphlets ce sont les mêmes termes, c'est le même but : venger la fameuse ode, et éreinter, comme on dirait aujourd'hui, son détracteur. « On y célèbre comme on le doit et l'ami

Wasp, grand barbouilleur de petites feuilles, et M. Darnaud de Baculard, qui les sous-travaille, les colporte et s'y loue, et l'inconnu M. d'Açarq, qui y fait mettre les adresses de son bureau d'éloquence. »

On procède ici comme là : on commence par « dévoiler aux yeux les moins clairvoyants le mérite littéraire de M. Fréron, ses petites finesses, ses petites inepties, ses petites asineries, ses petites *filouteries* littéraires », on fait enfin tout le possible pour le démonétiser, pour « le réduire à la mendicité, en attendant qu'il aille aux galères » ; et quand on l'a bien abîmé, et qu'on a ainsi bien préparé son auditoire, on prend corps à corps la critique de l'ode à Voltaire, et l'on prouve, avec une superbe prodigieuse, que Fréron n'est qu'un âne, et Le Brun un Pindare.

Enfin le poète irascible porta dans cette lutte un ressentiment tellement outré qu'il s'attira de Voltaire lui-même, si bon juge dès qu'il s'agissait d'un autre, cette leçon de tact et de goût : « Il y a des choses bien bonnes et bien vraies dans les brochures que j'ai reçues. J'aurais peut-être voulu qu'on y marquât moins l'intérêt personnel. Le grand art dans cette guerre est de ne paraître jamais défendre son terrain et de ravager seulement celui de son ennemi, de l'accabler gaiement. »

Le Brun sentait bien lui-même ce que cette lutte avait de peu digne et de compromettant.

En daignant t'écraser, je m'avilis peut-être,

dit-il, dans un fragment de satire que je trouve à la suite de la Wasprie; et il ajoute dans une note à ce vers : « Ceux qui me connaissent savent bien que c'est pour la première fois que j'aurai daigné toucher à *cet homme.* »

Cependant un an s'est à peine écoulé qu'il revient à la charge contre cet homme, contre « cet *avorton littéraire* dont l'existence était si plate et si exiguë à tous égards qu'il en devenait presque hors d'atteinte » ; et pour mieux le battre en brèche, il emprunte ses propres armes, et fonde un journal, *la Renommée littéraire,* malgré « le mépris qu'il a pour ce misérable genre d'écrire. »

La Renommée littéraire, dont le titre était commenté par une vignette que nous expliquerons tout à l'heure, parut vers la fin de 1762. En voici la préface :

Tous ces engagements magnifiques, toutes ces promesses fastueuses par où s'annoncent la plupart des ouvrages périodiques, servent moins à faire des prosélytes que des incrédules. Nous n'userons donc d'aucun de ces petits moyens, grande ressource des charlatans; c'est à l'exécution, et non à des promesses, de justifier si nos intentions et nos vues étaient saines. Nous ne dirons donc pas que *nous jugerons avec impartialité,* que nos louanges et nos critiques seront toujours justes, que nos règles seront toujours sûres, et toutes ces autres choses si faciles à dire et si difficiles à exécuter : car, bien que ce soit dans ce dessein que nous ayons entrepris cet ouvrage, c'est au public seul à juger si nous avons réussi.

Notre titre annonce notre projet : la Renommée littéraire doit publier les bons et les mauvais ouvrages, et rendre à chacun d'eux la justice qui leur est due. Chacun reconnaîtra au frontispice que nous avons fait graver la Renommée de M. de Voltaire :

La Renommée eut toujours deux trompettes, etc.

On n'en pouvait mieux faire l'application qu'à un livre destiné à parler de tous les écrits.

Cet ouvrage est périodique; heureux cependant et trop heureux si, après l'avoir lu, le public veut bien dire : Cet ouvrage n'est point périodique ! C'est là la plus belle louange qu'il puisse nous donner et celle que nous serons le plus jaloux de recevoir.

En effet, nous n'aurions jamais entrepris aucun journal si nous avions vu régner partout le même mépris que nous avons nous-mêmes pour ce misérable genre d'écrire. Mais, comme c'est toujours avec leurs propres armes, c'est-à-dire avec des armes de la même forme, quoique d'une trempe différente, que l'on combat les partisans de l'erreur, et qu'il faut, du moins en apparence, s'accommoder aux préjugés de la multitude pour les vaincre avec plus de sûreté, c'est pour cette raison seule que nous avons donné un cours périodique à un ouvrage qui ne serait, sans cela, que des observations sur le goût par rapport aux écrits modernes. Si les *Lettres persanes,* ce livre si profond, est écrit d'un style si léger, c'était pour attacher à la philosophie des têtes légères qui ne connaissent de liens que la frivolité.

Nous ne manquons point, il est vrai, d'excellents livres, anciens ou modernes, qui donnent des règles du goût; mais les livres, quand ils ont passé leur nouveauté, ne se lisent plus que par le petit nombre de gens qui ont eux-mêmes le goût formé. Très-peu de personnes, d'ailleurs, pourraient faire l'application de leurs règles aux écrits qui naissent chaque jour; et c'est ce que pourrait exécuter un journaliste qui aurait du goût. Tandis que, d'un côté, il s'opposerait aux innovations dangereuses, aux prestiges des charlatans accrédités, qu'il saperait le fragile édifice des réputations mal acquises, de l'autre il ferait jour aux bons ouvrages, il favoriserait tous les enfants du goût, et ceux

qui dictent ses préceptes et ceux qui les mettent en usage. Voilà quel serait l'ouvrage périodique qui ne mériterait pas ce nom.

Entre les livres, par exemple, qui ont paru nouvellement, il en relèverait un qui a pour titre : *Considérations sur l'état présent de la Littérature en Europe*. Cet ouvrage, qui a des vues très-saines sur la littérature en général, est un de ceux qui dit les meilleures choses sur les *journalistes* en particulier. Il en fait voir l'abus, la futilité, et surtout le danger. Ces messieurs doivent avoir été choqués de cet ouvrage ; mais le public en doit de sincères remerciements à M. l'abbé Aubry, qui en est l'auteur. Il y a du courage et de la noblesse à s'élever contre de tels abus, et une plus grande gloire quand on est presque le seul qui s'y oppose. On lira avec plaisir ce portrait qu'il fait des journalistes :

« Pour ces faiseurs de feuilles périodiques, dit-il, qui ne montrent guère plus d'éducation que de génie, le public les dévoue à toute l'ignominie dont ils veulent diffamer leurs maîtres. N'est-ce pas assez du vice de leur ignorance grossière ? Faut-il y joindre un crime odieux : celui de la satire ! Possédés de la fureur d'écrire, ils font très-mal un très-mauvais métier.

» Quand je pense à ces hommes, vraiment industrieux, qui doivent chacun de leurs repas à quelques pages des ouvrages d'autrui, quand je les vois, à certains jours marqués, venir chercher dans la boutique des libraires des matériaux pour quelques feuilles d'impression, je ne puis m'empêcher de rire d'un ris de pitié. Je me rappelle un petit animal que les naturalistes nomment le soldat. Cet insecte aime passionnément à vivre dans une coquille ; comme la nature ne lui en a point donné, il s'accommode de celle des autres. J'ai vu moi-même ces reptiles innocents descendre en troupe du haut des montagnes, une fois tous les ans, et couvrir tout le rivage, courant çà et là pour trouver chacun une coquille qui lui convienne. Rien n'est plus amusant que leur industrie en cette rencontre. Ils en essaient vingt : l'une est trop grande, l'autre trop petite ; celle-ci n'est point assez brillante, celle-là est incommode. Enfin lorsqu'ils en ont trouvé une à leur gré, ils y entrent et en prennent possession. Alors vous les voyez, tous ainsi équipés, remonter vers le sommet des montagnes, où

ils végètent paisiblement dans leurs nouvelles maisons jusqu'à ce que des raisons de nécessité ou d'aisance les forcent d'en changer. »

Rien n'est plus ingénieux, ajoute la Renommée littéraire, que cette comparaison : ne semble-t-il pas voir F... (Fréron) trouver les ouvrages de Montesquieu et de Voltaire des coquilles trop grandes et trop brillantes, et s'accommoder bien mieux des coquilles sombres et étroites des C..., des S... ?

Il y a plusieurs autres endroits que l'on pourrait citer avec éloge, et quelques-uns aussi que l'on pourrait réfuter ; mais nous n'avons voulu par cet extrait qu'inspirer au lecteur la curiosité de lire un livre qui nous a paru un des plus sainement pensés sur la littérature, entre les livres nouveaux qu'on a donnés sur le même sujet. Son but principal est de rompre toutes les entraves qu'on impose au génie, d'abolir les décrets littéraires par qui de petits triumvirs proscrivent les meilleures ouvrages, quand les auteurs ne sont pas de leur parti. Il veut rendre au public un droit qui lui appartient, et que ces messieurs lui ont enlevé, le droit de juger des auteurs qui n'écrivent que pour lui, et qui, par le moyen de ces juges subalternes, se trouvent souvent condamnés ou absous avant d'être introduits au tribunal.

Tout l'esprit de la Renommée littéraire est dans ce premier article, « qui peut servir d'introduction à l'ouvrage. » C'est l'exaltation des amis, et l'*éreintement* des profanes, et tout particulièrement de Fréron, dont le nom revient à chaque ligne ; c'est, en un mot, comme l'avouent ingénuement les auteurs, un journal fait en haine du journalisme.

Ils avaient, par surcroît, donné à leur feuille des armes parlantes, qui en exprimaient éloquemment le but. On voit sur le titre, comme il est dit dans la préface, une Renommée avec deux trompettes. Elle embouche l'une, et il en sort des légendes conte-

nant les titres de quelques ouvrages jugés dignes par les auteurs de passer à la postérité; ce sont : *l'Esprit des Lois, Alzire, Vert-Vert, la Métromanie,* l'*Histoire naturelle.* De sa bouche inférieure part une autre trompette, avec des légendes vouant aux plus vils ministères : *Pièce dérobée* (1), l'*Année littéraire,* les *Jérémiades,* l'*Epître à Minette* et *Caliste.* Au tome second, les légendes ont subi des modifications dont les motifs se comprennent facilement. Aux ouvrages proclamés par la trompette honnête on a ajouté *Atrée ;* de ceux que la trompette inférieure précipitait dans les abîmes l'*Année littéraire* et *Caliste* sont seuls restés, et l'on y a adjoint : *Polyxène, Mes dix-neuf Ans,* le *Roi des Pradons,* le *Journal des Dames,* les *Odes de Sabatier.*

La Renommée littéraire n'était pas signée; mais on fut unanime à l'attribuer aux frères Le Brun, « dont l'un était déjà connu par ses démêlés avec Fréron »; c'était la continuation, sous une forme nouvelle et plus large, de *la Wasprie* et de *l'Ane littéraire.* « Ces deux aristarques, disent les *Mémoires secrets,* voulaient prendre le sceptre de la littérature; ils l'exerçaient durement sur les auteurs qui n'étaient pas de leurs amis, mais tout particulièrement sur Fréron et Colardeau. Ces messieurs

(1) Je ne sais ce que les auteurs avaient entendu par là. Le Brun lui-même, dans une lettre dont nous parlerons tout à l'heure, avoue que cette dénomination était bien vague, ou plutôt qu'elle ne disait rien et n'était comprise de personne.

louaient quelquefois leurs amis, et, comme il n'est pas modeste de se louer soi-même, ils se passaient la plume réciproquement lorsqu'il était question de leurs ouvrages. On lit cependant en tête du 4e numéro une lettre où M. Le Brun se défend d'être l'auteur de ce journal, il proteste n'y avoir aucune part; mais ce qui dément ses protestations, c'est l'éloge prodigieux qu'il en fait. Il remercie modestement de ceux qu'on lui donne : il est juste qu'il renvoie l'encens dont on l'a parfumé. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, s'il n'est pas la main qui écrit, il est le bras qui la conduit. »

Cette lettre, et la réplique que lui donna la Renommée littéraire, sont une véritable scène de comédie, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement.

J'apprends avec surprise, écrit Le Brun aux auteurs de la Renommée, que plusieurs personnes me font indiscrètement l'honneur de me croire un des auteurs de votre journal. Je ne sais si je leur dois un remerciement ou des plaintes. Votre journal a si bien pris, on y a remarqué des critiques si justes, une littérature si saine, une érudition si débarrassée de pédantisme, et, ce que j'estimerai le plus, une impartialité si courageuse, que d'autres seraient tentés peut-être de laisser courir un bruit qui fait honneur....

Ce qu'il y a de très-plaisant, c'est que la seule raison pour laquelle on me fait cet honneur, c'est parce qu'on voit repris avec beaucoup de justice et de sagacité, dans votre journal, les vers ridicules de M. Baculard, les vers plus fades et plus froids de M. Col..., enfin les obscures méchancetés et les absurdes jugements du sieur Fréron. Mais il serait bien ridicule que l'on me

crût le seul littérateur en France assez homme de goût pour siffler de méchants vers et des jugements ineptes.

Il est vrai que je m'amusai, il y a deux ou trois ans, à relever, soit dans les vers, soit dans la prose de ces illustres messieurs, des traits fort plaisants, qui sont devenus des exemples et même des proverbes de ridicule. Je ne suis plus maître d'empêcher que ces traits ne courent dans les cercles ou dans les écrits. Vous comprendrez que c'est beaucoup moins ma faute que celle de leurs ouvrages. En effet, suis-je coupable de ce que M. Fr... prend le taureau de Phalaris pour le lit de Procuste, etc.; de ce qu'il change une pierre précieuse en un peuple des Indes que nul géographe ne connaît (1)? Suis-je coupable de ce que M. Darnaud de Baculard a dit si plaisamment, dans son Epître au cul de Manon :

Ce cul divin, *ce* cul vainqueur,
Il a des autels *dans mon* cœur ?

et de ce qu'il a fait ce vers si incroyable :

Brise leur cœur navré sous la meule des maux ?

..... Au lieu de jeter les yeux sur moi, on accusera bientôt, avec plus de vraisemblance, Quintilien, Aristote, Longin et Boileau d'avoir mis la main à plusieurs de vos critiques, car vous suivez, vous adoptez partout leurs vues, leurs expressions, leurs pensées, leur manière d'applaudir ou de reprendre. Il sera beau, Messieurs, qu'on vous soupçonne de pareils complices...

Enfin, Le Brun demande aux auteurs de la Renommée de leur parler avec la même franchise littéraire dont ils donnent l'exemple, et leur dit les

(1) Outre les traits décochés tout le long de la route et à tout propos à ce pauvre Fréron, trois articles lui sont spécialement consacrés dans la Renommée littéraire : *Bévues énormes de M. Fréron sur un trait d'histoire ; les Trente et une bévues de M. Fréron ; Lettre d'un écolier de quatrième à M. Fréron.* « On y prouve (je copie) que M. Fréron, en voulant montrer le grec à Boileau, sur *cinq* mots grecs n'a fait que *six* fautes. »

observations légères qu'il a faites sur les commencements de l'ouvrage : observations des plus légères, en effet, et des plus anodines.

Réplique de la Renommée :

L'avantage que nous aurions retiré de laisser croire au public que M. Le Brun travaillait à notre journal aurait pu nous faire balancer à mettre au jour la lettre que nous venons de rapporter ; mais, ayant considéré qu'il n'était pas juste de sacrifier son intérêt au nôtre, èt que ce qui nous faisait honneur pouvait lui faire de la peine, nous nous sommes aussitôt déterminés à la faire imprimer...

Quant aux louanges qu'il veut bien, ainsi que quelques autres gens de lettres, donner à nos essais de critique, nous les regardons moins comme des récompenses accordées pour avoir bien fait que comme des prix proposés pour nous encourager à faire mieux.

Une raison non moins pressante qui nous a encore déterminés à rendre cette lettre publique, c'est que nous voulons montrer par là à ceux que nous avons critiqués qu'au lieu de nous choquer des fautes qu'on relève dans nos écrits, nous sommes les premiers à les reconnaître, quand elles sont justement reprises...

Il faut dire cependant que, malgré la passion et un parti pris évident, la Renommée littéraire se fait remarquer par des qualités réelles. M. Sainte-Beuve, à l'obligeance duquel j'ai dû de connaître ce petit journal, extrêmement rare, m'a paru en faire un certain cas : c'est un témoignage dont les auteurs eux-mêmes auraient sans doute été satisfaits.

Le Brun semble avoir aspiré au rôle de Boileau, « son oracle et son maître », qu'il cite et préconise

à chaque ligne; mais il n'était pas à la hauteur de ce rôle. On peut même se demander si Boileau lui-même y aurait réussi au milieu de ce XVIIIe siècle si impatient de la règle et du frein.

Quoi qu'il en soit, le rôle même qu'affectait la Renommée littéraire, et le talent avec lequel elle était rédigée, devaient lui faire des prosélytes; à défaut d'autres témoignages, nous voyons une preuve de son succès dans la manière dont elle fut étouffée. Comme « elle offusquait les divers libellistes qui couraient la même carrière, ces petits auteurs se sont réunis, et ont engagé le *Journal des Savants* à faire arrêter cet enfant bâtard. Il faut savoir que tous les autres devaient un tribut de cent écus à ce père des journaux; MM. Le Brun n'avaient point payé : en conséquence on a fait saisie et arrêt entre les mains des imprimeurs. »

La Renommée littéraire, qui paraissait tous les quinze jours, avait vécu l'espace d'une douzaine de numéros.

—

Chaumeix et d'Aquin, *le Censeur hebdomadaire.*

Le Censeur hebdomadaire, dont la publication commença vers 1760, s'annonçait comme un ouvrage unique en son genre, d'un goût tout différent des autres, tant pour les matières que pour la

façon de les traiter, contre lequel, par conséquent, le grand nombre des journaux ne pouvait être une objection.

La quantité prodigieuse de livres de toute espèce que l'on imprime et que l'on publie à tout moment, la nature de ces ouvrages, la manière dont ils sont exécutés, démontrent assez la nécessité de rappeler aux règles de la raison, et même à celles du devoir, tant de gens qui en sont venus au point non seulement de les mépriser, mais encore de les combattre. Nous sommes donc dispensés de prouver ici la légitimité de nos motifs...

1° Le fonds principal de cet ouvrage périodique sera l'exposition des règles de la littérature. Nous avons pensé qu'il ne suffisait pas de reprendre les ouvrages qui pèchent par cet endroit, mais que, de plus, il fallait faire connaître aux auteurs que l'on censure la justice de la critique, afin, par là, de les engager à se corriger...

Notre journal devient, par ce moyen, utile à tout le monde, et particulièrement aux jeunes gens, qui trouveront dans un même livre la règle et l'exemple, et qui, au secours de la critique, pourront également profiter des défauts et des perfections qui se trouvent dans les divers ouvrages que l'on publie tous les jours.

C'est ce qu'aucun journaliste n'a encore entrepris, et l'on ne peut disconvenir que cela ne soit plus nécessaire à présent qu'il ne l'a été en aucun temps.

Chaque feuille commencera toujours par un article dans lequel on exposera quelques-unes des règles à suivre ; on pourra en former par la suite un traité complet... Les règles se trouveront ensuite appliquées dans les autres articles de chaque feuille. Ainsi les deux parties de notre journal peuvent être regardées de même qu'un corps complet de littérature, très-propre à rappeler le bon goût, si méconnu de nos auteurs modernes.

2° Il règne dans un très-grand nombre d'écrits nouveaux un esprit de doute et d'incrédulité qui gâte les meilleurs ouvrages.

Rien n'est plus pernicieux que cet esprit ; les personnes peu éclairées n'en éprouvent que trop la contagion. Nous nous proposons de nous élever avec force contre ce goût trop répandu...

3° Les encyclopédistes ont prétendu nous donner, dans leur dictionnaire, des modèles, en même temps qu'ils ont voulu nous y prescrire des règles : il est donc tout naturel que nous examinions leur littérature... Nous pourrions mettre en fait qu'il n'y a peut-être pas, dans toute l'Encyclopédie, un seul article sur lequel nous ne pussions égayer nos lecteurs aux dépens des auteurs de ce dictionnaire, qui se donnent comme des lumières extraordinaires venues pour éclairer l'univers entier.

4° Il y a une certaine partie de la littérature de nos jours sur laquelle nous croyons devoir garder le silence, pensant qu'il vaut mieux n'en pas faire mention que d'occuper nos lecteurs à l'examen de pareils objets. Ainsi on ne trouvera pas dans notre journal ce qui concerne le théâtre actuel, et toutes ces bagatelles poétiques dont un certain nombre de jeunes auteurs font leur principale étude et que des libraires avides tâchent de répandre par toutes sortes de voies ; non plus que les romans et les petites brochures qui n'entrent que dans la bibliothèque des gens désœuvrés.

On ne saurait être plus clair, ni plus hardi ; mais, en dépit du vieil adage, la fortune ne sourit point à l'audace des Censeurs hebdomadaires. Ils reconnurent bientôt qu'ils faisaient fausse voie, et ils n'hésitèrent pas à changer de tactique. On lit en tête du 2e volume :

Le goût du public doit être la boussole des écrivains, surtout de ceux dont la pénible et délicate occupation est de rendre compte des nouveautés littéraires. Il faut se mettre dans le cas de pouvoir être lu de tout le monde. On ne parviendra à ce but désiré de ses travaux qu'en jetant un certain agrément sur les objets mêmes qui en paraissent le moins susceptibles.

L'expérience nous a appris que la première forme de notre *Censeur hebdomadaire,* prise dans toute sa rigueur, ne pouvait plaire généralement. Pour cinq ou six personnes qui se jettent à corps perdu dans les épines de la métaphysique, il y en a mille qu'elle rebute, mille autres qui aiment mieux cueillir les roses des beaux-arts. C'est à la volonté du plus grand nombre qu'un journaliste est obligé de céder. Il y a plus : cette guerre déclarée aux encyclopédistes, vaincus de tous les côtés, sans espoir de rallier jamais leurs forces, a paru inutile à toutes les personnes sensées. Ne vaut-il pas mieux satisfaire la curiosité du public par le prompt extrait d'un livre nouveau que de s'amuser à battre des gens à terre ? Ce n'est pas tout : ces règles sur la littérature, qui commençaient périodiquement chaque cahier, jusqu'au huitième inclusivement, n'ont pas eu le bonheur d'exciter une grande sensation chez nos lecteurs ; nous les avions cependant tirées des meilleures sources ; nous les avions soignées. *On sait ces choses-là,* disait-on ; *des extraits ! des extraits!* Le public est notre maître, le parti le plus sûr est de faire de nouveaux efforts pour le satisfaire.

On a beaucoup crié contre nous de ce que les ouvrages dramatiques étaient exclus de notre journal. C'est s'interdire, a-t-on dit, la plus brillante partie de la littérature.

Voici notre réponse sur ces différents chefs :

1° Nous serons plus réservés sur l'article de la métaphysique.

2° Nous abandonnerons la théologie et la morale de l'*Encyclopédie* à MM de *la Religion vengée*. Nous convenons même qu'il y a de très-beaux génies parmi les encyclopédistes ; mais valent-ils mieux que Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Cheminais ; que Pascal, Nicole, Arnault, Le Maître, La Bruyère ; que Corneille, Racine, Lafontaine, Despréaux, Rousseau, Le Franc, Gresset? Valent-ils mieux enfin que l'auteur de l'*Ami des hommes?* Ces illustres littérateurs du dernier siècle et du nôtre, remplis d'un saint respect pour les vérités de la foi, sont un bel exemple à proposer et à suivre.

Quelque mérite que nous attribuions ici aux auteurs d'un dictionnaire qui aurait pu faire la gloire de la nation, nous ne pou-

vons nous empêcher de dire que, s'il y a beaucoup à louer, il n'y a guères moins aussi à reprendre dans leurs articles de littérature et des arts les plus communs. Nous ne renonçons donc pas à faire voir en quoi ils se sont éloignés de la route des grands maîtres, en quoi ils ont mal saisi certains procédés des arts. Nous le ferons quand l'occasion s'en présentera, mais avec la politesse convenable. *Plus fait douceur que violence.*

3° Nous rendrons compte des ouvrages dramatiques; nous les envisagerons du côté des mœurs. Par cet endroit même, les romans rentreront dans notre plan.

4° Nous croyons devoir fondre dans nos extraits les règles de littérature que nous nous sommes engagés à fournir. Elles en seront souvent le préambule.

Une chose qui doit mériter l'applaudissement de tous les honnêtes gens est notre zèle pour la religion. En vain quelques mauvais plaisants nous ont-ils donné le nom d'*inquisiteurs*.....

Pour expliquer ce revirement, qui, d'ailleurs, fait honneur à l'esprit de d'Aquin, il faut dire que Chaumeix n'avait pas tardé à quitter la rédaction du Censeur. On lit dans un avis du libraire, à la fin du 2e volume :

Les cinq derniers cahiers du premier tome du Censeur hebdomadaire et tout le second volume sont de M. d'Aquin. M. de Chaumeix, *occupé avec MM. les encyclopédistes,* a trop peu de temps de reste pour travailler à ce journal. Il vient donc de donner son désistement, et le privilége reste actuellement en entier à M. d'Aquin.

Le Censeur hebdomadaire devait donner par année 65 cahiers de 2 feuilles in-8°, formant 5 volumes de 416 pages chacun. Le prix de la souscription était de 18 livres; celui de chaque cahier, de

12 sols d'abord, puis de 8. Les souscripteurs de la province avaient à payer de plus quatre sols pour le port de chaque ordinaire. La Bibliothèque impériale en possède 5 volumes ; je ne saurais dire si c'est le tout.

Mentionnons une *Semaine littéraire*, par une société de gens de lettres (Aquin et Caux), 1759, 4 vol. in-12. Le premier de ces écrivains publia, à la même époque, les *Amusements d'un homme de lettres*, ou jugements raisonnés et concis sur tous les livres parus en 1759, 4 vol. in-12.

—

PALISSOT et CLÉMENT.

Journal français ; — Gazette des Deuils ; — Nécrologe.

A la fin de 1776, Palissot et Clément (1), encore deux bêtes noires de Voltaire et du parti philosophique, répandirent un prospectus de journal dont le ton mystérieux et quelque peu solennel ne laissa pas que d'étonner.

Nous ne chercherons pas à éblouir le public par des promesses fastueuses, en lui annonçant un nouveau journal dont on a bien

(1) Il ne faut pas confondre ce Clément (J.-M.-Bernard), né à Dijon en 1742, mort à Paris en 1812, et que Voltaire avait surnommé l'*Inclément*, avec l'auteur des *Cinq années littéraires*, Pierre Clément, né à Genève en 1717, mort en 1767.

voulu nous charger, lorsque nous y pensions le moins, et sans que nous ayons ni sollicité ni prévu la confiance dont on nous honore. De ce moment la décence et l'impartialité, qui sont des devoirs pour tous les journalistes, en deviennent encore de plus sacrés pour nous. Nous en contractons l'engagement avec le public; nous faisons même de ce devoir la base de notre journal.

Tout écrivain qui se croira fondé à se plaindre des jugements portés sur ses ouvrages dans quelques papiers publics pourra nous adresser ses défenses. Loin de nous excepter nous-mêmes de la loi commune, nous invitons les gens de lettres à nous répondre et à nous éclairer, s'il nous arrive de tomber, à leur égard, dans quelques méprises...

Nous abandonnerons aux journaux des sciences tous les objets qui doivent leur être spécialement réservés. Nous ne parlerons que des ouvrages qu'une longue expérience peut nous avoir mis à portée de juger, et nous nous contenterons d'annoncer les autres. La prétention de parler de tout nous paraît une témérité; nous la regardons même comme une des causes qui a le plus contribué à décrier la profession de journaliste.

Nous consacrerons tous les mois un article à une matière qui fournirait elle-même le sujet d'un journal très-intéressant : nous y traiterons des erreurs de l'histoire, champ beaucoup plus vaste qu'on ne saurait le croire, sans en excepter même ceux de nos historiens dont les noms, respectés avec raison, doivent le plus en imposer à la confiance publique.

Afin de ne rien négliger de ce qui a paru un objet d'intérêt et de curiosité pour un grand nombre de lecteurs, nous avons obtenu la permission d'insérer dans notre journal une notice des édits, lettres-patentes, déclarations du roi, qu'on ne trouvait jusqu'ici que dans le *Journal de Verdun,* que l'administration a jugé à propos d'éteindre.

Sans nous dissimuler les difficultés de notre entreprise, dont personne n'est peut-être plus vivement pénétré que nous, nous ferons tous nos efforts pour justifier le choix qu'on a fait de nous, et pour remplir envers le public toutes les obligations qu'il nous impose.

Qui donc avait pu les charger, comme malgré eux, d'une mission qui leur imposait une réserve si étrangère à leurs habitudes? Il semblerait presque, à les entendre, que c'était une mission officielle, et l'insinuation relative aux édits et arrêts, dont le privilége leur est concédé, tendrait à confirmer cette supposition. Mais nous en sommes réduits là-dessus à de simples conjectures, les contemporains ne nous ayant point donné la clef de cette énigme, — si tant est qu'il y ait une énigme. Voici comment en parlent les *Mémoires secrets* :

« On répand le prospectus d'un *Journal français* par MM. Palissot et Clément, qui, à les en croire, s'en sont trouvés chargés au moment où ils y pensaient le moins. Ce qui n'est pas plus aisé à persuader, c'est que la décence et l'impartialité en seront la base. Ils ne prennent point la plume pour critiquer, mais, au contraire, pour venger les auteurs qui auront à se plaindre; nouveaux Ajax, ils offrent leur bouclier à qui voudra s'en couvrir (1). La

(1) J'ai rencontré à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dans un recueil factice, quelques numéros d'un *Flibustier littéraire* qui s'annonçait également comme le champion des victimes du journalisme. « La tyrannie que deux auteurs exercent dans la république des lettres me paraît si outrageante, que je me crois obligé, en qualité de mauvais écrivain, de prendre le parti de mes confrères. J'ai résolu d'examiner la critique que l'on fait de leurs ouvrages, et de les dispenser par ce moyen du tribut servile que la plupart d'entre eux payent pour obtenir le passeport de leurs livres. » Une inscription manuscrite attribue cet *ouvrage hypercritique*, publié à Londres en 1751, à *de Sainte-Aulair.*

En 1758, Dreux du Radier publia le projet d'un *Censeur impartial*, qui devait avoir aussi pour objet la défense des auteurs injustement attaqués dans les autres ouvrages périodiques.

fin de tout cela, c'est qu'ennemis jurés de la philosophie et des philosophes, ces messieurs se proposent de faire la contre-partie du successeur de M. Linguet (La Harpe); et, comme celui-ci est absolument vendu au parti encyclopédique, ils en contre-carreront tous les jugements, ils en détruiront toutes les idoles. Tous deux ont du talent et un assez grand fonds de méchanceté pour en bien nourrir leur journal; mais aucun n'a cette gaieté, cet art de l'ironie, que possédait si supérieurement défunt Fréron. »

Grimm mentionne également l'apparition de la nouvelle feuille, qui, dit-il, se présente comme l'héritière du *Journal de Verdun*. « Les journaux sont devenus une espèce d'arène où l'on prostitue sans pudeur et les lettres et ceux qui les cultivent à l'amusement de la sottise et de la malignité. On a jugé apparemment que cette arène littéraire n'était pas encore occupée d'une manière assez brillante par MM. La Harpe, Fréron, Lefuel et autres; on vient d'appeler parmi les combattants MM. Clément et Palissot. Ces messieurs assurent, dans leur prospectus, que la décence et l'impartialité présideront à toutes leurs critiques. Le public en a de trop sûrs garants dans la comédie des *Philosophes*, et dans les *Lettres à M. de Voltaire*, pour avoir aucun doute là dessus. Ainsi la bonhomie de ces messieurs n'a rien à craindre d'un engagement dont la sévérité

eût peut-être écarté, dans toute autre circonstance, un grand nombre de souscripteurs (1). »

On sait ce qu'était cette comédie des *Philosophes,* où Palissot poussa la passion jusqu'à mettre dans la bouche de quelques-uns de ses personnages des aménités dans le genre de celle-ci :

Enfin tout philosophe est banni de céans,
Et nous ne vivons plus qu'avec d'honnêtes gens.

La *Correspondance secrète* en augurait de même : « Vous êtes le maître d'en croire MM. Palissot et Clément sur leur parole; mais c'est l'espérance de les voir manquer dans chaque feuille à leur engagement qui leur attirera le plus grand nombre des souscripteurs. »

« Nous sommes menacés, dit La Harpe (2), d'un nouveau journal, qui succède au privilége du *Journal de Verdun,* et qui serait fait par Clément et Palissot. Il s'appellera *Journal français,* comme si les autres étaient iroquois. Il y a pourtant, dit-on, de grandes difficultés, parce que ces deux critiques sont absolument opposés l'un à l'autre sur plusieurs points essentiels, entre autres sur M. de Voltaire, dont Palissot a toujours été l'admirateur, et que Clément fait profession de mépriser. Il en est de même de plusieurs autres écrivains, sur lesquels ils ne s'accordent pas. Mais on dit que ces deux messieurs

(1) Novembre 1776. Edition Taschereau, t. IX, p. 248.
(2) *Correspondance littéraire,* let. 59.

traitent ensemble, comme Octave et Antoine, sur les victimes qu'ils s'abandonneront, et qu'ils dressent la table des proscriptions. »

La publication du *Journal français* commença le 15 janvier 1777. Il paraissait tous les quinze jours, par cahiers de trois feuilles in-8°; il devait donner, en outre, tous les deux mois, un supplément contenant les *Notices des édits et arrêts*, « de manière que les provinces les plus éloignées seraient instruites pour ainsi dire aussitôt que la capitale de ces objets, qu'il est si important de connaître, et que ce recueil pourrait devenir à la longue le véritable code de notre législation. » L'abonnement était de vingt-quatre livres pour tout le royaume.

Malgré le talent de ses rédacteurs, cette feuille ne fournit qu'une courte carrière; elle mourut d'inanition avant la fin de la deuxième année. « Ces fameux critiques, dont le nom promettait d'alimenter merveilleusement la malignité des lecteurs, ne répondirent pas à cette attente, et l'on fut obligé, faute de souscriptions suffisantes, de s'arrêter au tiers du renouvellement de l'année. » Ils auraient probablement vécu plus longtemps, si, moins fidèles à leur programme, ils eussent donné un plus libre cours à leur humeur batailleuse.

« Le Journal français, dit la *Correspondance secrète,* dont on attendait des merveilles, à cause de la réputation des deux auteurs, qui sont très-connus

par leur critique sévère et maligne, n'a pu se soutenir, malgré tous les efforts que ces aristarques ont faits pour être méchants : il n'a plus que 200 souscripteurs, de 900 qu'il avait l'année dernière. Le public est malin, il aime les méchancetés; mais il veut qu'on l'instruise, et le Journal français n'était rien moins qu'instructif. » Cet échec avait décidé l'éditeur, Moutard, à retirer la rédaction à Palissot et à Clément, et à la donner à l'abbé Grosier; mais celui-ci n'avait pu réussir à rendre la vie à une feuille tombée dans le discrédit.

Palissot avait débuté dans la carrière du journalisme par la publication d'une feuille plus politique que littéraire, qui n'avait pas une grande valeur, si l'on peut s'en rapporter au témoignage des *Mémoires secrets*.

« Le sieur Palissot, y lit-on à la date de mai 1762, donnait depuis quelques années au public une gazette sous le titre de *Papiers anglais*. C'était un barbouillage extrait des différents pamphlets qui courent à Londres sur les matières politiques. Rien de plus bavard, de plus ennuyeux et de plus mal choisi que cette collection, d'ailleurs pleine de contresens, le directeur n'entendant point la langue anglaise, et se confiant à de mauvais traducteurs pour épargner l'argent. Elle était fort chère et coûtait plus de 14 sous la feuille. Le public s'est lassé

de se laisser baffouer par ce *scribler*, et, les souscriptions tarissant tout-à-fait, le sieur Palissot est obligé de renoncer à son travail. »

Suivant Palissot lui-même, c'est par ordre du ministre que cette feuille fut suspendue. La publication en avait commencé à la fin de 1759, sous le titre de *Papiers anglais*; au 4e volume, elle prit le titre d'*Etat actuel et politique de l'Angleterre, ou Journal britannique*, qu'elle quitta ensuite pour celui de *Gazettes et Papiers anglais*. La traduction était confiée à Suard, qui n'en était, il est vrai, qu'à ses débuts; mais on doit supposer néanmoins qu'elle n'était pas aussi généralement mauvaise que le donnent à entendre les *Mémoires secrets*. Ce qu'on reprochait avec plus de raison à cette feuille, c'était de trop s'astreindre à des détails qui ne pouvaient intéresser que faiblement en dehors de l'Angleterre, et de négliger les nouvelles, les petits faits, les particularités, dont le public français devait être plus particulièrement curieux. Mais en somme elle donne une idée assez exacte de l'état politique de l'Angleterre à cette époque. On la trouve, du moins en partie, à l'Arsenal.

Palissot fut encore l'un des principaux auteurs du *Nécrologe des Hommes célèbres de France*. Ce recueil, dont le titre dit assez le sujet, avait été précédé d'une *Gazette des Deuils* qui fournit une assez

longue carrière, et qui mérite, à ce titre et à quelques autres, que nous lui consacrions une mention. Cette feuille, paraît-il, répondait à un besoin pressant. Les Parisiens ignoraient souvent les jours où se quittaient les deuils de cour : on se proposait de les en informer la veille ou la surveille, par des billets qui seraient envoyés chez les abonnés. L'établissement de la Gazette des deuils avait été autorisé par le duc de Choiseul au profit d'une demoiselle Fauconnier, courtisane jadis célèbre, et qui depuis avait donné dans le bel-esprit. C'était la maîtresse de Palissot, et le ministère l'honorait de ses bontés. L'homme de lettres, désireux de tirer parti de cette feuille anodine, y joignit un Nécrologe des personnes célèbres, dans les sciences et dans les arts, mortes dans le courant de l'année. « On sent, disent les *Mémoires secrets,* combien cette superfétation était ridicule; mais, par ce moyen, cette Gazette, qui n'était qu'à 3 livres, monta à 6 francs. »

Grimm, de son côté, s'en exprime ainsi :

« Depuis que P*** a obtenu le privilége d'annoncer les deuils de la cour aux particuliers, moyennant une rétribution annuelle de 3 livres, et qu'il a disposé de ce privilége en faveur de sa respectable amie mademoiselle F***, fille du monde, retirée du service à cause de la multiplicité de ses services et de son âge, il a imaginé d'augmenter

cette ferme d'une souscription de 3 autres livres pour un Nécrologe des hommes célèbres de France, dans lequel il fait l'éloge et donne les particularités de la vie de ceux qui sont morts dans l'année. On a dit de ce recueil qu'il renfermait plutôt la satire des vivants que l'éloge des morts; mais c'est du poison perdu, parce que personne ne lit cette rapsodie. » Il revient à diverses reprises sur cette rapsodie, généralement méprisée, écrite par un tas de barbouilleurs qui se donnent le titre de *Société de gens de lettres.* Mais on sait combien Palissot était antipathique au malin chroniqueur, et il faudrait bien se garder de prendre son jugement à la lettre. Le Nécrologe, malgré ses défauts, a une valeur historique sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister.

« L'exécution de ce livre, dit La Harpe (*Corresp. littér.*, lett. 47), est aussi défectueuse que le plan en pouvait être utile, et il ne doit être lu qu'avec précaution. Son plus grand défaut n'est pas d'être platement écrit; un inconvénient plus grave, ce sont les fausses idées qu'il donne souvent du génie et des productions d'un écrivain, et les jugements ridicules qu'on y trouve. En général, les auteurs du Nécrologe se sont crus obligés de prendre le ton de l'adulation et du panégyrique; ils ont oublié qu'ils devaient n'être qu'historiens, et que par conséquent la vérité doit être leur premier devoir... » Néanmoins,

« l'utilité dont cette notice annuelle peut être » , surtout pour les étrangers, par les faits et les dates qu'elle renferme, le détermine à placer ce petit recueil au nombre des livres dont son impérial correspondant peut faire usage.

Les principaux rédacteurs du Nécrologe, avec Palissot, furent Poinsinet de Sivry, Castilhon, Lalande, François de Neufchâteau, Maret de Dijon, etc. La collection, de 1764 à 1782, forme 17 volumes in-12.

En 1782, la Gazette des Deuils et le Nécrologe furent acquis par les propriétaires du *Journal de Paris,* qui prirent prétexte de cette réunion pour porter le prix de leur feuille de 24 à 30 livres, au grand déplaisir des abonnés.

—

JOURNAUX CONSACRÉS AUX LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

—

L'abbé Prévost, Arnaud, Suard, Grimm.

Journal étranger. — *Gazette littéraire de l'Europe.*

J'ai déjà mentionné plusieurs tentatives faites pour nous initier à quelqu'une des littératures étrangères ; j'ai parlé de la *Bibliothèque anglaise*, de la *Bibliothèque germanique*, de la *Bibliothèque italique*, etc. En 1754, l'abbé Prévost et quelques autres écrivains essayèrent de synthétiser en quelque sorte cette idée, en réunissant dans une feuille écrite en français, c'est-à-dire dans une langue devenue universelle, les connaissances, les découvertes et les chefs-d'œuvre de tous les artistes, de tous les savants du monde, en tout genre et dans toutes les langues vivantes, et de faire ainsi participer la France et l'Europe à tant de trésors ignorés, perdus pour la plupart parce que peu de personnes sont capables de lire dans l'original les excellents

ouvrages que produisent journellement les différentes parties de l'Europe, et qu'il est très-difficile de rassembler ces nombreuses productions. Leur but était encore d'offrir aux talents divers des gens de lettres de toutes les nations un théâtre propre à les faire briller aux yeux de tous leurs contemporains, de contribuer à rassembler en une seule confédération toutes les républiques particulières dans lesquelles était divisée la république des lettres, qui, resserrée pour ainsi dire par les limites de chaque peuple, reconnaissait des bornes que la politique n'avait aucun intérêt de lui prescrire, et qu'elle ne devait recevoir que de la mesure de l'esprit humain.

Cette correspondance, disaient-ils, aussi nécessaire entre les nations pensantes, pour la perfection de la raison, que l'usage de la parole entre les individus pour leur secours mutuel, a besoin de quelque point commun de réunion, où toutes les connaissances acquises viennent s'éclairer mutuellement, où les génies des diverses nations viennent se rencontrer pour instruire l'univers, où les écrivains de tous les pays viennent épurer le goût en les comparant... Que de travaux inutiles répétés, par le défaut de communications entre ceux qui courent la même carrière en différentes contrées! Que de fatigues et de veilles, que de temps et de progrès perdus pour l'esprit humain, seraient épargnés ou mis à profit, si, au lieu de partir du même point et

de marcher parallèlement sur la même route, chaque homme de lettres, mieux instruit des progrès de tous ses collègues, et commençant sa course du terme où ils ont fini la leur, gagnait en avant tous les pas qui se perdent à revenir toujours inutilement dans les mêmes sentiers ! Quels avantages encore les sciences ne retireraient-elles pas de la comparaison des différentes méthodes, et les arts des différentes pratiques imaginées dans les différents pays !

Ce projet était excellent, mais immense et rempli de difficultés, ne fût-ce qu'au point de vue des dépenses extraordinaires que devait entraîner, à cette époque surtout, la composition d'un journal dont tous les matériaux devaient se tirer, à grands frais, des pays étrangers.

Aussi les commencements du *Journal étranger* furent-ils très-pénibles. Après bien des tiraillements, les entrepreneurs en offrirent la direction à Grimm, qui l'accepta d'autant plus volontiers, dit-il lui-même, que ce travail, en amusant beaucoup, pouvait en même temps faire honneur à son auteur ; mais après s'être convaincu par lui-même de l'impossibilité de le bien faire, il l'abandonna, et Toussaint, auteur des *Mœurs*, prit sa place.

Cependant l'impossibilité de *bien faire* un pareil journal n'était pas absolue aux yeux du spirituel critique, car à peine l'a-t-il déclaré impossible,

qu'il donne le moyen de le *faire supérieurement*. Cette théorie d'un journal universel est trop curieuse pour que nous ne la reproduisions pas.

Pour faire supérieurement un journal étranger, je voudrais le partager entre six philosophes, et nos premiers ne seraient pas trop bons pour cela. Ces six hommes partageraient entre eux l'Europe. L'un serait en Italie, l'autre en Angleterre, un autre en Allemagne, etc. C'est sur les lieux mêmes que chacun ferait sa partie, et au bout d'un certain temps, ils changeraient de place, et se releveraient l'un l'autre successivement. Il résulterait de cet arrangement un double avantage : premièrement, le journal serait supérieurement bien fait et deviendrait un livre important pour toute l'Europe ; en second lieu, nos philosophes auraient fait, au bout d'un temps fort court, le tour de l'Europe ; ils auraient eu occasion de connaître le génie, les arts, les vertus, les vues des différents peuples qui l'habitent, avantage inestimable d'un projet dont l'entreprise ferait bien plus d'honneur à l'humanité que tous ces voyages sous les pôles pour mesurer quelques degrés de la terre, qui n'en déterminent pas mieux la figure. On me passera, sans doute, de choisir des Français pour l'exécution de mon projet : c'est, de tous les peuples de l'Europe, celui qui réunit le plus de qualités pour cela, et s'il lui manque quelque chose, c'est l'instruction, qu'il acquerrait par ce moyen même. J'appellerais l'ouvrage de mes philosophes le *Journal des Voyageurs*. Chacun d'eux ferait le tour de l'Europe, seul, et n'aurait point de communication avec les autres. A leur retour, ils quitteraient le journal, et l'on en ferait partir six autres pour le continuer. Ceux qui seraient revenus donneraient au public leur voyage, c'est-à-dire leurs observations particulières, chacun à part. Y aurait-il rien de plus intéressant que d'apprendre comme six bonnes têtes, capables de voir, auraient vu différemment les mêmes objets?... Je trouve, je l'avoue, mon projet excellent, et digne d'être exécuté sous les auspices d'un grand roi. Il est très-malheureux pour les lettres que nos philosophes aient si rarement occasion de voyager, et d'une manière convenable.

Après Toussaint, le *Journal étranger*, qui compta parmi ses rédacteurs J.-J. Rousseau, l'abbé Béraud, Favier, Lamarche, Hernandez, fut successivement dirigé par l'abbé Prévost, Fréron, Deleyre, et enfin par Suard, assisté de son inséparable, l'abbé Arnaud. Ces deux derniers écrivains avaient réussi à fixer sur ce recueil l'attention publique ; mais, ayant été chargés par le gouvernement de faire la *Gazette de France*, ils l'abandonnèrent à leur tour, et il en resta là.

La mort de cette feuille était regrettable, car elle avait rendu et pouvait rendre encore des services à la cause des lettres. C'était, de tous les journaux d'alors, le plus piquant sans contredit ; seulement il était toujours en retard, et sujet à de continuelles vicissitudes. Il avait vécu environ sept années, d'avril à novembre 1754, puis de janvier 1755 à septembre 1762, moins pourtant l'année 1759, pendant laquelle il n'en fut rien publié La collection se compose d'environ 45 vol. in-12.

Cependant l'idée qui avait présidé à la création du Journal étranger était tellement féconde, qu'Arnaud et Suard résolurent de la reprendre, en l'étendant encore, et à peine étaient-ils assis dans leur nouvelle position, qu'ils publièrent le programme d'une *Gazette littéraire de l'Europe*, programme qui ne laissa pas de surprendre le public.

Ce n'était, en effet, qu'à grand'peine qu'ils étaient parvenus à donner un numéro du Journal étranger par mois, et ils promettaient de la nouvelle feuille un numéro par semaine, sans compter, par chaque mois, un supplément aussi fort que les quatre numéros. Mais ils espéraient cette fois dans un secours puissant. L'ambition leur était venue en montant dans les régions administratives. A côté de la gazette politique officielle, dont ils avaient la direction, ils voulurent avoir une gazette littéraire officielle : ils en trouvaient le germe et le droit dans le privilége de la *Gazette*. En un mot, ils ne visaient à rien moins qu'à faire tomber tous les journaux, à les absorber tous dans leur tourbillon; ils ne faisaient grâce qu'au *Journal des Savants* et au *Mercure*.

Ils firent valoir tant de bonnes raisons auprès du gouvernement en faveur de leur projet, qu'ils finirent par être écoutés. La Gazette littéraire fut placée sous les auspices du ministre des affaires étrangères, et recommandée aux agents de la France à l'extérieur.

On lit dans une lettre du duc de Praslin au chevalier d'Eon, de Versailles, le 17 mai 1763 :

Le roi, Monsieur, ayant jugé très-convenable d'ajouter à l'établissement de la Gazette actuelle celle d'une Gazette littéraire, qui présentât au public un tableau fidèle de l'état et du progrès des arts et des sciences dans toutes les parties de l'Europe, le

duc prie en conséquence M. d'Eon d'adresser à M. l'abbé Arnaud ou à M. Suard, son collègue, tout ce qui pourra être relatif à cette matière.

Le chevalier d'Eon répond au duc de Praslin, le 31 du même mois :

Nous n'avons point reçu du tout, Monsieur le duc, la lettre circulaire dont vous parlez, écrite à tous les ministres du roi dans les cours étrangères au sujet de l'ouvrage que se propose M. l'abbé Arnaud, pour étendre dans toute l'Europe l'empire de la langue française; et M. le duc de Nivernais n'aurait pu rien comprendre à ce que vous lui dites de cet ouvrage et de cet empire, etc. Dans tous les pays étrangers on n'a pas l'amour et la fureur de gazettes et papiers périodiques ainsi qu'à Paris. Je sais par les meilleurs libraires de Londres qu'ils ne veulent aucun de nos papiers périodiques et journaux, pas même celui des Savants, etc. Tout cela est regardé en Angleterre comme misère étrangère, ou plutôt française, pour endormir l'esprit des Parisiens tandis qu'on fouille dans leurs poches... M. le duc de Nivernais ne voit aucun savant anglais, 1° parce qu'ils se communiquent très-peu dans le monde, 2° parce qu'ils s'appliquent beaucoup à l'étude du grec et du latin, et peu à la langue française, et plus pour entendre les auteurs morts que pour parler aux auteurs vivants. A mesure que chaque gazette paraîtra, elle pourra bien être traduite et imprimée sur-le-champ en anglais, etc., moyennant quoi votre but, qui est d'étendre l'empire universel de la langue française, pourra bien manquer, et le but des auteurs, qui est d'avoir de l'argent, pourra bien ne pas répondre tout à fait à leur calcul.

Les deux seuls journaux littéraires qui se publient ici tous les mois sont *the Monthly Review,* ou *Revue de tous les Mois ;* l'autre se nomme *the critical Review,* ou *Revue critique.* Ces deux seuls livres peuvent faire la fortune de la Gazette littéraire de l'abbé Arnaud, quant aux ouvrages anglais.

Le chevalier, néanmoins, promit sa collaboration ; mais il oublia bien vite sa promesse. C'est du moins ce qui résulte d'un passage d'une lettre que lui écrivait Saint-Foix à la date du 19 juin :

Vous savez que ce grand écrivain (M. de Voltaire) veut bien s'abaisser aujourd'hui jusqu'à travailler pour la Gazette littéraire... Sur ce sujet, mon très-cher, il ne m'est pas possible de finir sans vous témoigner que M. le duc de Praslin dit parfois que vous êtes un paresseux littéraire, que vous avez été le témoin de la formation de ce projet, que vous avez promis des matériaux, et entre autres une histoire très-remarquable du Kamschatka, et que cependant vous n'avez encore rien envoyé pour le succès de cet établissement, qui lui tient extrêmement à cœur.

Quoi qu'il en soit, le *Journal des Savants*, peu sensible à la générosité des entrepreneurs de la Gazette littéraire à son égard, s'opposa formellement à leur projet, qui allait, prétendait-il, contre son privilége. Il s'agissait pour lui, d'ailleurs, d'un intérêt assez grand. Nous avons déjà dit que, comme père des journaux, il avait le droit de percevoir une rétribution de toutes les feuilles subalternes qui voulaient s'élever, et qui ne pouvaient paraître que sous ses auspices. Or, la Gazette littéraire avait pour objet d'anéantir cette foule d'écrivailleurs : donc, plus de tribut pour le *Journal des Savants*, et le peu qu'il rendait par lui-même suffirait à peine à le soutenir.

L'affaire fut portée au Conseil, et ce procès excita

une grande fermentation à la Cour. Le duc de Praslin, comme ministre des affaires étrangères, tenait pour la Gazette littéraire; le *Journal des Savants* avait pour lui le duc de Choiseul. Les deux ministres prenaient la chose fort à cœur, et la Cour était divisée. L'abbé de Voisenon, qui sentait combien cette mésintelligence pouvait faire de tort aux lettres, crut devoir se rendre à Compiègne, où était la Cour, comptant sur le crédit dont il jouissait auprès des deux ducs pour amener un rapprochement. Enfin la Gazette triompha, grâce à des changements survenus sur ces entrefaites dans l'administration de la librairie, et elle commença à paraître dans les premiers jours de mars 1704; elle sortait de l'imprimerie de la *Gazette de France*.

Mais le succès fut loin de répondre à ce qu'avaient espéré les uns, à ce que redoutaient les autres, et ce haut protectorat, qui devait faire la fortune de la Gazette littéraire, est peut-être ce qui a le plus nui à sa réussite. Les lettres, comme le commerce, n'ont besoin, pour prospérer, que de faveur et de liberté, et se passent très-bien de grâces particulières, qui souvent ne font que gêner.

« Si les intentions du ministre méritent des éloges, disait Grimm à ce sujet, il faut dire aussi que le caractère de réserve, de circonspection et de décence, qui est nécessaire à tout ouvrage qui paraît sous ses auspices, nuira infailliblement à la liberté,

qui seule peut intéresser dans un ouvrage de cette nature. Combien de questions importantes sur lesquelles il ne sera pas permis à un auteur d'avoir un avis! Combien d'excellents ouvrages qu'ils n'oseront même nommer, encore moins approfondir avec la bonne foi qui convient aux philosophes! Si l'*Esprit des Lois* paraissait de nos jours, et qu'il fût l'ouvrage d'un homme de lettres sans aveu et sans protection, je ne sais quel serait le sort de cet homme-là; mais je sais qu'aucun de nos journalistes avoués n'oserait lui rendre la justice qui lui est due, et que celui qui s'en aviserait courrait risque de perdre son privilége. Ce qu'il y a encore de plus fâcheux, c'est ce tas d'éloges que tous les journalistes, sans exception, sont obligés de donner tout le long de l'année aux ouvrages médiocres. Rien ne blesse autant les droits du génie que de voir prodiguer à la médiocrité les éloges qui ne sont dus qu'à lui. Tout ceci prouve qu'on ne peut faire un bon journal que dans un pays où la liberté de la presse est parfaitement établie; et, bien loin qu'il eût besoin d'une protection particulière du gouvernement, il faudrait que tout, jusqu'aux noms des journalistes, fût ignoré du public; sans quoi le chapitre des égards et la crainte des tracasseries disposeront, dans mille circonstances, de leur franchise et de leur impartialité (1). M. l'abbé Arnaud et M. Suard

(1) C'est ce qu'avait dit l'abbé de La Porte dans un article que nous avons cité.

nous annoncent beaucoup de circonspection dans leurs jugements, et ils ne manqueront pas à leur parole ; mais les gens circonspects sont bien sujets à être ennuyeux, et si l'envie de nuire, la mauvaise foi, la satire injuste et grossière, peuvent déshonorer un journaliste, il faut convenir que la circonspection, la réserve, les égards, le rendent bien insipide. N'y aurait-il pas un milieu entre ces deux extrêmes ? »

Et en effet la *Gazette littéraire* ne put mieux se soutenir que n'avait fait le Journal étranger. « Il y régnait cependant, dit encore Grimm, un excellent esprit ; mais nos oisifs de Paris ne veulent pas s'instruire ; ils ne veulent qu'être au fait de la brochure du jour ; ils veulent aussi voir déchirer de temps en temps quelque homme célèbre, pour l'amusement de leur malignité. Les deux journalistes dont je parle (Arnaud et Suard) ne leur donnaient ni l'un ni l'autre de ces amusements ; le moyen de réussir? Ajoutez que l'abbé Arnaud et M. Suard sont tous les deux fort aimables, mais que l'un est fort dissipé, et l'autre très-paresseux, et vous ne serez pas

page 52 ; c'est ce qu'un maître dans l'art de la critique, M. Sainte-Beuve, répétait cent ans plus tard : « Un critique ne doit pas avoir trop d'amis, de relations de monde, de ces obligations commandées par les convenances. Sans être précisément des corsaires, comme on l'a dit, nous avons besoin de courir nos bordées au large ; il nous faut nos coudées franches. Jules Janin disait un jour spirituellement à une femme qui, dans une soirée, le mettait en rapport avec une quantité de personnages : « Vous allez me faire tant d'amis que vous m'ôterez tout mon esprit. » (*Causeries du Lundi,* t. II, p. 85.) — En faisant ces citations, je n'entends point excuser le manque de savoir-vivre de certains critiques subalternes, qui prennent la grossièreté pour de la dignité.

étonné qu'ils aient si peu réussi dans leurs entreprises. Ils mettaient la plupart du temps leurs amis à contribution; mais les amis ne pouvaient pas recommencer tous les mois à fournir la dépense du ménage, et les auteurs restaient en arrière. M. Diderot a donné quelques articles, M. de Saint-Lambert plusieurs; tout le monde a donné, et malgré ces contributions volontaires la chose n'a pu subsister. » Elle eut toutes les peines du monde à se soutenir pendant deux années, et la dernière elle ne fit que languir. Un avis du rédacteur, placé à la fin du tome VIII, prévint les souscripteurs que « des circonstances particulières et des occupations indispensables ne leur permettaient pas de pousser plus loin ce pénible travail, et de répondre à l'intérêt que paraissaient prendre à sa continuation ceux des lecteurs dont ils avaient toujours recherché les suffrages et l'estime. »

La Gazette littéraire fut honorée de la collaboration de Voltaire, comme l'avaient été ou le furent le *Journal des Savants,* le *Mercure,* le *Journal encyclopédique,* le *Journal de Bruxelles,* en un mot la plupart des feuilles de quelque importance qui étaient bienveillantes pour ce grand journaliste. Il y fit insérer, notamment, un article sur les Mémoires de Pétrarque publiés par l'abbé de Sade; mais, en l'envoyant, il avait « instamment supplié les sages qui travaillaient à la Gazette littéraire de

lui garder soigneusement le plus profond secret. » Il craignait que le jugement qu'il y portait sur Pétrarque et son génie ne fît du chagrin à l'abbé de Sade, pour qui il avait de l'amitié; c'est pourquoi il ne voulait pas être nommé. « Je ne fais pas grand cas, écrit-il à d'Argental (22 juin 1764), des vers de Pétrarque : c'est le génie le plus fécond du monde dans l'art de dire toujours la même chose; mais ce n'est pas à moi à renverser de sa niche le saint de l'abbé de Sade. »

Mais la Gazette littéraire végétait, un article de Voltaire était pour elle une bonne fortune : sans nommer l'auteur, puisqu'il ne le voulait pas, ne pouvait-on pas soulever un coin du voile, juste assez pour que le public devinât? L'abbé Arnaud le pensa ainsi, et il fit précéder l'article sur Pétrarque de cette note traîtresse : « La lettre que nous insérons ici respire le goût et décèle la main d'un grand maître. » Voltaire en témoigna son mécontentement. « Je crois, écrit-il à d'Argental le 30 juin, que la Gazette littéraire m'a brouillé avec l'abbé de Sade. Ce n'est pas que je me reconnaisse à *la main d'un grand maître,* dont l'abbé Arnaud a désigné l'auteur des remarques sur Pétrarque; mais enfin vous savez que j'avais demandé le plus profond secret. Je vous supplie de gronder l'abbé Arnaud de tout votre cœur. Encore une fois, je n'aime point Pétrarque; mais j'aime l'abbé de Sade. »

Pendant que nous sommes sur le chapitre de Voltaire et de ses rapports avec les journaux, citons encore une charmante petite lettre en vers adressée par lui à Suard pour le remercier de quelque article que nous ne pouvons préciser (1).

A M. SUARD

J'ai lu ce que vous avez dit
De mes lambeaux épistolaires.
Les louanges ne me sont chères
Que par la main qui les écrit.
Combien les vôtres sont légères!
Déjà l'amour-propre aux aguets
Venait me tendre ses filets
Et me bercer de ses chimères;
Soudain, avec dextérité,
Une critique délicate,
Et que j'approuve et qui me flatte,
Me vient offrir la vérité.
Que vous la rendez séduisante!
J'ai cru la voir dans sa beauté.
Elle n'a jamais d'âpreté
Quand c'est le goût qui la présente.
Sous nos berceaux l'arbre étalé
Doit sa vigueur à la nature;
Mais il doit au moins sa parure
Aux soins de l'art qui l'a taillé.
J'aime l'éloge et je l'oublie,

(1) Nous l'empruntons à une très-curieuse publication de M. Ch. Nisard, qui nous fournira encore plus d'un renseignement précieux, *Mémoires et Correspondances historiques et littéraires inédits*, 1726 à 1816, publication dont les matériaux ont été fournis par les papiers de Suard.

Je me souviens de la leçon :
L'un plut à ma coquetterie,
Et l'autre plaît à ma raison.

En 1775, Mathon de La Cour et Mademoiselle Matné de Morville, fameuse par sa science des différentes langues, essayèrent de ressusciter le Journal étranger, mais nous ne sachions pas que cette tentative ait eu de longues suites.

Il se publia à Amsterdam, de 1764 à 1784, une autre *Gazette littéraire*, par une société de gens de lettres, contenant l'analyse et l'annonce de ce qu'offrent de plus pittoresque et de plus piquant les littératures française, anglaise et allemande, avec les faits et anecdotes les plus intéressants, — qui n'était dans l'origine que la réimpression du journal de Suard et Arnaud, mais augmentée de plusieurs articles qui ne se trouvaient pas dans l'édition de Paris ; elle forme 120 vol. in-12.

Disons enfin qu'Arnaud et Suard ont recueilli les morceaux les plus intéressants du Journal étranger et de la Gazette littéraire, et les ont publiés sous le titre de *Variétés littéraires, ou Recueil de Pièces tant originales que traduites, concernant la Philosophie, la Littérature et les Arts.* Ce recueil, qui est en effet très-varié, forme 4 volumes in-12 assez considérables.

Tout le monde aujourd'hui connaît la valeur du

Journal étranger. Cette feuille était digne à bien des égards de servir de modèle aux ouvrages du même genre, par l'exactitude élégante des analyses, la clarté et la précision des résultats, les rapprochements heureux, l'impartialité des jugements, toujours dictés par le goût et la plus saine critique, qualités que l'on trouve bien rarement réunies.

Voici comment s'en exprime Garat, dans ses Mémoires sur Suard :

« Le Journal étranger et la Gazette littéraire, quoiqu'ils ne pussent jamais ni flatter ni blesser la vanité et l'envie, eurent très-rapidement assez de succès pour placer leurs auteurs au rang des meilleurs écrivains de cette époque, où il commençait à devenir très-difficile d'atteindre à ce rang. Mais ce fut lorsqu'ils eurent réuni dans les quatre volumes des Variétés littéraires quelques-uns des morceaux les plus remarqués, qu'il devint tous les jours plus évident combien ces relations avec les littératures étrangères avaient varié, en France, les jouissances du goût et des arts, combien nos poètes, nos orateurs, nos philosophes, s'y enrichissaient de vues et d'impressions qu'ils faisaient servir à nos plaisirs et à leur gloire.

» Il suffit, pour le prouver, de l'exposition de quelques faits trop connus pour être contestés lorsque tous ceux qu'ils honorent ont disparu sous la pierre des tombeaux.

» C'est dans ces deux journaux que la France commença à connaître ces poésies Erses qu'on a trop élevées, sans doute, lorsqu'on les a mises en parallèle avec les poëmes d'Homère, mais qui ont porté dans la poésie un peu épuisée du Midi des images, des tableaux, des mœurs et des passions, où les talents poétiques ont pu se rajeunir comme dans un monde naissant, où ils ont pu recevoir des inspirations, lorsqu'ils n'y trouvaient pas des modèles, parce que l'analogie va bien plus loin que l'imitation. C'est là qu'on a entendu la première fois ces lamentations d'Young, qui attristent ceux qui veulent les entendre toutes, mais qui attendrissent profondément ceux qui ne prêtent leur attention aux douleurs d'Young que lorsqu'il les associe aux expressions magnifiques des créations de l'Eternel et des destructions du temps, que lorsqu'il couvre d'espérances immortelles les ravages et les débris de la terre. C'est là qu'on lut ces élégies du *Couvent* et du *Cimetière*, si parfaitement traduites en prose, et dont les larmes, recueillies par les vers de Delille, semblent sorties de son cœur. Ce fut là qu'un philosophe qu'on crut de Nuremberg, et qui était de Versailles, fit imprimer ces lettres sur les animaux et sur l'homme, où l'instinct des animaux fut mieux démêlé et mieux saisi dans tous les degrés qui l'approchent le plus de notre intelligence, et où l'on vit en même temps la raison de l'homme

s'élever plus haut encore par tous les attributs de ses prérogatives royales. Ce fut là que l'abbé Arnaud, dans un discours d'une vingtaine de pages sur les langues anciennes et modernes de l'Europe, les marqua toutes des traits et des caractères qui les peignent et les distinguent le mieux, et qu'il nous enhardit facilement à adopter les inversions harmonieuses de la prose grecque, en nous en faisant sentir la beauté et le charme dans notre prose même et dans son style. Ce fut là que les *Recherches sur le Style* par Beccaria, avant qu'elles fussent traduites par l'abbé Morellet, furent exposées par M. Suard, dans un précis plus lumineux que l'ouvrage, auquel il ne manque que plus de clarté pour être l'un des plus beaux et des plus utiles du XVIIIe siècle. C'est là que furent semés avec abondance sur les arts du dessin, sur la peinture, sur la sculpture et sur leurs disputes à la prééminence, des morceaux écrits avec les principes de Winkelman et son enthousiasme, avec ce goût de l'idéal réalisé sur les marbres devenus les dieux de l'antiquité, et transporté si heureusement par Vien sur les toiles et sur les couleurs des peintres de l'école française. C'est enfin de ces deux journaux, trop promptement abandonnés, qu'on a formé cette collection des Variétés littéraires, où l'on trouve plus de morceaux piquants et profonds, exquis et savants, plus de morceaux dont ont profité nos talents du premier ordre, qu'on ne

pourrait en trouver, peut-être, dans les autres journaux, en mettant à contribution tous ceux qui ont été faits depuis qu'on en fait en France.

» Ces échanges entre les littératures étrangères, si féconds pour toutes en acquisitions, et même en créations, l'ont été encore depuis, et le seront toujours également, pourvu que, lorsque le goût demande du nouveau, une philosophie lumineuse dirige le goût à ces sources de la nature, qui sont universelles et éternelles (1). »

La Gazette littéraire était en rapports tout particuliers avec *le Café*, rédigé à Milan, avec beaucoup de talent, par le marquis de Beccaria, le marquis de Véry, etc. Les articles des deux feuilles passaient souvent de l'une dans l'autre.

Grimm nous a conservé le souvenir d'un petit incident de la carrière, trop courte, de la Gazette littéraire, qui nous a semblé bon à noter. « Il y a quelques mois, écrit-il à la date du 1er juin 1765, que M. l'archevêque de Paris remit à M. le duc de Praslin un mémoire contenant ses griefs contre la Gazette littéraire, qui se fait sous les auspices de ce ministre. Dans ce mémoire on reproche aux auteurs de la Gazette d'avoir dit que le fanatisme religieux n'est dangereux que par la résistance qu'on lui oppose, que les différentes sectes en

(1) *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le* XVIIIe *siècle*, t. I, p. 153.

Angleterre ne causent aucun trouble, que les protestants furent la partie de la nation qui s'empressa le plus à seconder les desseins de Colbert, que Mahomet était un grand homme ; d'avoir insinué qu'il ne manque aux ouvrages des philosophes de nos jours que d'appartenir à quelque personnage de l'antiquité pour qu'on voie des qualités jusque dans leurs défauts ; d'avoir soutenu que la population est la seule force réelle d'un Etat. Voilà un échantillon des propositions impies, malsonnantes, monstrueuses, que M. l'archevêque de Paris reproche aux auteurs de la Gazette. Le mémoire contenant ces chefs d'accusation ayant été communiqué à quelques fidèles, une âme charitable, M. l'abbé Morellet, a fait des *Observations* sur cette dénonciation, qui, faisant une brochure de soixante-trois pages, ont été imprimées en pays hérétique (1) ; mais on prétend que l'édition en a été confisquée en arrivant à Paris, de sorte qu'il ne sera pas aisé de se procurer la lecture de ces Observations charitables, qui, quoiqu'un peu longuettes, m'ont paru la plupart aussi excellentes que modérées (2). »

—

Nous indiquerons, dans le même genre :

(1) Le manuscrit en avait été envoyé à Voltaire, qui se chargea de l'impression. Cet écrit était intitulé : *Observations sur une dénonciation de la Gazette littéraire*, in-8°.

(2) Edit. Taschereau, t. IV, p. 289.

La *Gazette universelle de Littérature*, ou *Gazette des Deux-Ponts*, commencée en 1770, interrompue pendant deux ans, et reprise en 1783 sous le titre de *Journal de Littérature française et étrangère.* Cette feuille, dit le *Mercure* (décembre 1770), était devenue, autant par son universalité que par son importance, la gazette littéraire de l'Europe. Ses notices étaient abondantes et multipliées, mais vraies, précises, et assaisonnées d'une légère critique. Elle était rédigée par Dubois-Fontanelle.

L'Espagne littéraire, annoncée par Querlon en ces termes :

« Cet ouvrage périodique est encore un nouveau journal, et peut-être le plus curieux de tous : car, dans cette quantité de journaux purement français qui ne font que se répéter ou se contredire, qu'apprend-on que tout homme un peu jaloux d'être instruit ne soit à portée de savoir aussi bien que les journalistes, puisque les ouvrages dont ils parlent sont sous ses yeux, et qu'il ne tient qu'à lui de les avoir sous sa main ? Deux ou trois journaux bien faits pourraient certainement nous suffire, et nous avons en ce genre, ainsi qu'en bien d'autres, beaucoup plus que le superflu. Il n'en est pas de même de la littérature étrangère, toujours trop peu connue chez nous. Si l'on ne voit pas sans étonnement les journaux français se multiplier, même au milieu

de la disette des bons livres, nous sommes encore plus surpris que le *Journal étranger*, le plus essentiellement utile, le plus intéressant de tous, sans exception, pour les gens de lettres, après avoir été tenté deux fois, n'ait pu se soutenir en France.

» Voici une branche de ce journal d'autant plus digne d'être accueillie, que la littérature espagnole, malgré toutes les liaisons, soit naturelles, soit politiques, qui nous ont aplani les Pyrénées, est communément pour nous plus étrangère qu'aucune autre, et la plus ignorée en France. Son rédacteur, M. de La Dixmerie, dont on connaît l'honnêteté, la sagesse, le goût exercé, l'amour du travail, etc., sait faire un judicieux mélange de l'utile et de l'agréable. »

L'*Espagne littéraire*, qui forme 4 vol. in-12, renferme des observations sur les mœurs, les usages, et principalement sur la littérature de l'Espagne.

Le *Génie de la Littérature italienne*, par San-Severino et de Graville, annoncé avec éloge par *le Censeur hebdomadaire* et par *le Littérateur impartial* en 1760, 2 vol. in-12.

Bibliothèque du Nord, ouvrage destiné à faire connaître en France tout ce que l'Allemagne produit d'intéressant, d'agréable et d'utile, dans tous les genres de sciences, de lettres et d'arts, par la Société patriotique de Hesse-Hombourg. Continuation

du Journal de Berlin, due aux soins de M. Russel, avocat.

Le Nord littéraire, 3 vol. in-8°.

Le Censeur universel anglais, ou Revue générale, critique et impartiale, de toutes les productions anglaises sur les sciences, la littérature, les beaux-arts, les manufactures, le commerce, etc. Ouvrage périodique tiré et traduit de différents journaux, magasins et autres papiers anglais, par le chevalier de Sauseuil et de Labaume, et une société de gens de lettres. 1785-87, 7 vol. in-4° et in-8°.

Le Traducteur, ou traduction de diverses pièces choisies tirées de papiers périodiques anglais. Copenhague, 4 vol. in-4°.

Un *Magasin anglais,* qui présentait une particularité remarquable, et sur lequel les *Mémoires secrets* s'expriment ainsi (mai 1765) :

« D'infatigables auteurs ne se lassent point de s'évertuer en tous sens pour mettre le public à contribution. Il paraît un nouvel écrit périodique intitulé *Magasin anglais, ou Recueil littéraire, instructif et amusant.* C'est une brochure de quatre feuilles d'impression. On se propose d'en faire paraître une tous les mois. On fait imprimer le texte original vis-à-vis la traduction, en faveur, dit l'auteur, de ceux qui apprennent la langue britannique, etc., mais, en effet, pour gagner autant de terrain, sans se donner de peine. Il n'est pas douteux que

de pareils ouvrages qui ne sortiraient point d'une main mercenaire pourraient être très–bons. »

Journal anglais (1775–78, 7 vol. in-8°), contenant les découvertes de la science, des arts libéraux et mécaniques, les nouvelles philosophiques, littéraires, économiques et politiques, des trois royaumes et des colonies qui en dépendent.

Querlon parle ainsi de cette feuille :

« A juger du fond de ce nouveau journal, dont nous avons sous les yeux le premier cahier, il a d'abord, comme étranger, et surtout comme Anglais, le mérite du caractéristique, qui le rend à plusieurs égards déjà plus curieux et plus neuf que tous nos journaux français, puisque la plupart ne font que se répéter, et n'apprennent guère autre chose qu'à former son opinion sur celle du journal qu'on adopte, et qui n'est pas toujours la plus sûre. Ici, les vies des poètes anglais, dont on promet une suite, et dans lesquelles il y a toujours quelques singularités, puis les découvertes d'une nation très-instruite, et à qui nous en devons déjà tant, telles... : tout cela vaut bien, ce me semble, des extraits d'ouvrages rebattus partout, de médiocres poésies, etc., etc. »

—

PIERRE ROUSSEAU. *Journal encyclopédique.*

Le *Journal encyclopédique,* établi à Liége, *avec privilége exclusif,* par une société de gens de lettres, visait, comme le *Journal étranger,* qu'il suivit de près, à l'universalité, mais dans un autre genre. Son objet était de rassembler, chaque quinzaine, tout ce qui se passait en Europe de plus intéressant dans les sciences et les arts; il se proposait de devancer tous les autres journaux et de réunir par un choix heureux tout ce qu'ils pouvaient annoncer.

Cette feuille, dont la longue carrière fut marquée par de curieux incidents, eut pour fondateur Pierre Rousseau, de Toulouse (1), un des plus habiles et des plus heureux manufacturiers littéraires de cette époque. Venu de bonne heure chercher fortune à Paris, il y débuta par quelques pièces de théâtre qui eurent un certain succès. Il fut ensuite chargé de la rédaction des *Affiches de Paris,* et était en même temps agent ou correspondant littéraire de l'électeur Palatin. Ces doubles fonctions lui

(1) C'est lui-même qui, pour ne pas être confondu avec ses célèbres homonymes, se faisait appeler *de Toulouse*. Cette précaution, tout au moins inutile, donna lieu à l'épigramme suivante :

Trois auteurs que Rousseau l'on nomme,
Connus de Paris jusqu'à Rome,
Sont différents, voici par où :
Rousseau de Paris fut grand homme,
Rousseau de Genève est un fou,
Rousseau de Toulouse un atome.

donnèrent l'idée de faire un journal, et il songea d'abord à en établir le siége à Manheim, où son protecteur lui promettait plus de liberté; mais il se décida ensuite pour Liége, ville qui tenait de sa position l'avantage d'être comme un centre d'où l'on pouvait aisément faire circuler un ouvrage dans toute l'Europe. Il y commença en 1756 la publication du Journal encyclopédique. Ce nouveau recueil, plus plein, plus intéressant que les autres ouvrages de même nature, eut un succès assez rapide. Il donnait, avec les extraits ou analyses des livres français, beaucoup de littérature étrangère, et cette dernière partie, surtout, en faisait le mérite. Si l'on y remarquait de l'inégalité, on y trouvait assez fréquemment des morceaux faits de main de maître. Il donnait aussi quelques nouvelles politiques.

Rousseau, au dire même de ses ennemis, avait préparé le succès de son journal avec une rare habileté. « Il l'avait recommandé par un prospectus des mieux tournés, qui séduisit non-seulement toute la ville de Liége, mais encore nombre de savants et gens de lettres en Italie, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, etc…

« Il tendit encore à son arc une corde infaillible pour le débit d'un ouvrage, fût-il le plus mauvais du monde; par son moyen seul, la première, quelquefois la seconde édition d'un livre, sont vendues

et payées avant que les critiques aient eu le temps de mettre la main à la plume : c'est l'abonnement avec les postes de France et d'Allemagne.

» Les fermiers généraux préposés à Paris sur cette partie des fermes donnèrent les mains au partage des frais de transport. M. Rousseau, outre la diminution des frais en faveur des abonnés et la facilité de l'abonnement, y gagnait l'expédition des envois et l'étendue de la distribution.

» Il écrivit en même temps au prince de la Tour-Taxis, grand-maître souverain des postes de l'empire, en lui adressant son prospectus, une lettre insinuante, pour lui demander le même avantage. Ce prince, très-porté à encourager les sciences, se prêta de la meilleure grâce du monde à l'arrangement proposé par M. Rousseau, lui accorda tout ce qu'il voulut, et donna ses ordres à tous les directeurs des bureaux des postes de sa dépendance...

» L'attention du nouveau journaliste ne se borna pas là. Il répandit son prospectus dans les principales cours de l'Europe ; il en adressa des exemplaires aux ministres de Vienne, de Versailles, de Bruxelles, et il eut la satisfaction d'en voir plusieurs se mettre au rang de ses souscripteurs ; il en trouva jusque dans le sacré collége.... MM. les encyclopédistes et les libraires, intéressés aux succès du journal, en procurèrent enfin un assez bon nombre à Paris et dans les provinces. M. de

Voltaire accourut au secours : il fut enchanté de trouver un journaliste dévoué qui se prêtât, pour son propre intérêt, à faire parvenir au public les annonces de ses ouvrages, leur désaveu, leurs analyses, leur éloge, leur apologie.... »

A Liége même, Rousseau avait reçu l'accueil le plus encourageant. Il y était arrivé avec des lettres de recommandation de l'électeur palatin pour le comte d'Horion, premier ministre du cardinal de Bavière, prince et évêque de Liége. Le comte d'Horion, « voulant illustrer cette ville, — c'est Rousseau qui s'exprime ainsi dans une pièce dont nous parlerons tout à l'heure, — qui n'était alors connue dans la république des lettres que par son almanach », non-seulement s'était empressé de lui procurer le privilége nécessaire, mais l'avait recommandé à ses amis, lui avait accordé, en un mot, toute sa protection; il avait même poussé la bienveillance jusqu'à l'affranchir de la censure.

De leur côté, « les bourgmestre et conseillers de la noble cité de Liége, en vue de protéger les arts et les sciences dans leur ville, et pour donner un encouragement public à cet homme naissant, lui accordèrent une gratification de 100 florins et le droit de bourgeoisie. »

« Tout était donc bien concerté de la part de Rousseau, dit-il lui-même; mais une chose qui lui échappa fut de n'avoir pas assez réfléchi sur le danger

qu'il y avait à introduire un journal philosophique dans une ville qui n'était rien moins que philosophe. »

Rousseau, en effet, avait embrassé les opinions philosophiques, et son journal était devenu un des organes du parti. S'il y avait gagné des clients, il s'était attiré aussi par là de redoutables inimitiés. Les curés de Liége, « obligés par état à veiller sur la doctrine qu'on répand parmi leur troupeau, n'avaient pas vu de bon œil que le journal de Rousseau fût affranchi de la censure. A peine les premiers volumes avaient-ils été rendus publics qu'on y découvrit un venin dangereux contre la religion et les bonnes mœurs; des analyses de pièces indécentes; des extraits de plusieurs livres prohibés, dont Rousseau louait les auteurs et les ouvrages; des principes de morale d'où résultent les conséquences les plus horribles. » Ils portèrent donc leurs plaintes au cardinal-évêque, « qui y donna toute l'attention que le cas exigeait; et tandis qu'on prenait des mesures efficaces pour faire cesser le scandale, les coups mortels frappés à Paris et à Rome contre *la Pucelle* et autres ouvrages de Voltaire, contre le *Dictionnaire encyclopédique,* contre *l'Esprit* et autres livres très-dangereux; les éloges perpétuels prodigués indiscrètement à leurs auteurs, ainsi qu'à leurs ouvrages; la négligence de parler des excellentes critiques qui paraissaient

contre eux en tant d'endroits, ou de n'en parler que pour les réfuter; le penchant marqué des journalistes encyclopédiques à justifier les principes hasardés dans les livres proscrits; la licence, la hardiesse et le mépris avec lesquels Rousseau osait invectiver contre le synode et les curés de Liége; toutes ces circonstances réunies déterminèrent enfin ces respectables ecclésiastiques à dénoncer le Journal encyclopédique aux docteurs de l'Université de Louvain...

» Les docteurs de Louvain examinèrent avec la maturité convenable la lettre des curés et le journal dénoncé. Ils étaient occupés de cet examen, et à la veille de prononcer leur jugement, lorsque mourut le comte d'Horion. Cette mort arriva le 24 mai 1759, et le jugement de messieurs de Louvain qui condamnait le Journal encyclopédique est du 28 du même mois. »

Tous ces détails nous sont fournis par un libelle, fort curieux du reste, dirigé contre Rousseau, bien qu'il soit intitulé : *Eloge historique du Journal encyclopédique et de Pierre Rousseau, son imprimeur* (1). On remarquera la précaution oratoire relative à la mort du comte d'Horion. Tant que cet illustre protecteur de Rousseau avait vécu, les ennemis du Journal encyclopédique avaient agi dans l'ombre;

(1) Paris, 1770, in-12. — A la bibliothèque de l'Arsenal.

mais à peine a-t-il fermé les yeux qu'ils démasquent leurs batteries.

« L'oracle de Louvain, enrichi des motifs et d'un détail que Rousseau seul a trouvé flairer la surprise, est envoyé à Ismaring. Le cardinal de Bavière en extrait la juste conclusion pour en faire le dispositif de son mandement du 27 août. La foudre part d'Ismaring, éclate à Liége le 6 septembre, et le Journal est écrasé. Trouve-t-on dans cette procédure du synode de Liége, et dans ce jugement de la surprise faite à la religion du prince, à la religion des nonces, à la religion des universités, y trouve-t-on la rage, les fureurs, des atrocités personnelles contre l'imprimeur privilégié ? Cet imprimeur prétend les y trouver : le reste de l'univers n'y trouvera que l'ordre constant, régulier et universel des procédures ecclésiastiques.

» Rousseau fut averti, la veille de la publication du mandement, du coup dont il était frappé. Il vola chez ceux de ses amis qui étaient alors à Liége, pour empêcher ce flétrissant éclat. Rousseau courut, promit tout, tenta jusqu'à l'impossible, pour obtenir un délai. C'est pour la première fois qu'on le vit humble. Soumission, humilité inutiles ; elles vinrent trop tard. Les ordres pour la publication du mandement étaient précis, et il fut publié au perron de Liége avec les formalités ordinaires, affiché dans les lieux accoutumés, lu par les curés, par les pré-

dicateurs et autres ayant charge d'âmes, dans toutes les églises paroissiales de la ville et du diocèse de Liége. »

Voici cette pièce curieuse :

Jean Théodore, par la grâce de Dieu duc des deux Bavières, cardinal, évêque et prince de Liége, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou ouiront, salut en Dieu permanable. Comme rien ne nous est plus à cœur que de conserver dans les diocèses qu'il a plu à la Divine Providence de confier à nos soins l'intégrité des mœurs et la pureté de la religion; et que nous n'avons permis au nommé Rousseau l'impression d'un ouvrage périodique sous le titre de *Journal encyclopédique* que dans la persuasion qu'il ne contiendrait rien qui ne fût conforme à ces deux points essentiels, et qu'on y observerait scrupuleusement toutes les formalités prescrites, tant par les conciles que par les constitutions apostoliques, les règlements de nos prédécesseurs, et nommément par notre ordonnance du 7 février 1749... Mais comme nous sommes informé par notre conseil ecclésiastique du contraire, de manière à n'en pouvoir douter, et que ce journal est un livre très-dangereux, qu'il adopte les principes les plus absurdes tendant à renverser l'Eglise et l'Etat, et à porter la corruption la plus infâme dans les mœurs, et dans lequel on voit que les incrédules modernes sont les héros du journaliste; que ses écrits ne sont qu'un tissu de leurs sentiments, et que les auteurs qui les combattent ne sont auprès de lui que des *imbéciles* et des *ignorants* (termes extraits mot à mot de la lettre des docteurs de Louvain, p. 48). A ces causes, et autres à ce nous mouvantes, nous avons jugé nécessaire de supprimer ledit *Journal encyclopédique,* et de révoquer la permission donnée audit Rousseau de l'imprimer, comme nous le supprimons et révoquons par les présentes; et pour arrêter le progrès de cet ouvrage, qui, bien loin d'être utile à nos ouailles, comme nous l'espérions, ne peut leur être que très-pernicieux, nous défendons à tous et un chacun de distribuer, lire et retenir ledit *Journal encyclopédique*. Ordonnons, en outre, etc.

Rousseau, voulant prévenir la saisie de ses presses, les transporta à Bruxelles, où son journal continua de paraître sous la rubrique de Liége. Le numéro du 1er octobre est le premier où ne se trouvent plus les mots : *Avec privilége exclusif.* Ce numéro contient une apologie, que Rousseau avait d'abord publiée séparément, sous le titre de *Préliminaire,* et qui fut brûlée à Liége par les mains du bourreau. Malgré la protection du comte de Cobentzel, Rousseau ne put demeurer longtemps à Bruxelles. Forcé de chercher un autre asile, il en trouva un à Bouillon, et le premier numéro de janvier 1760 est dédié au souverain de ce duché.

Un autre fois c'était du côté de la France que lui venaient les obstacles; on y trouvait que le Journal encyclopédique s'exprimait trop fortement sur les despotes et le despotisme, et on le menaçait de proscription. Rousseau dut, pour détourner l'orage, consentir à ce que l'impôt dont il avait payé le droit de circuler en France fût porté de 2,000 à 5,000 livres.

Une mésaventure encore, mais bien autrement préjudiciable, lui serait arrivée quelques années après, si l'on en croit les *Mémoires secrets*. Voici ce qu'on y lit à la date du 2 juillet 1773 : « Le *Journal historique et politique,* institué depuis peu par le sieur Martin et consorts, sur lequel ils avaient fondé les plus grandes espérances de fortune, ne se débite

pas comme ils l'espéraient. En conséquence ils ont imaginé de le réunir à celui de Bouillon (la *Gazette des Gazettes*, faite également par Rousseau), et de forcer le sieur Rousseau à leur faire un sort. Celui-ci, en butte à cette cabale puissante, a été obligé de recevoir la loi qu'ils ont voulu lui faire, et il doit dorénavant prélever à leur profit une somme de 51,500 livres; ce qui paraîtrait incroyable, si l'on ne tenait le fait du sieur Rousseau lui-même. » Je ne sais trop si ce sera pour beaucoup de lecteurs une raison pour croire à une pareille énormité.

Quoi qu'il en soit, Rousseau fut assez fort pour supporter ces contributions forcées et triompher de tous les obstacles : le Journal encyclopédique poursuivit sa carrière jusqu'en 1793. A ce journal, du reste, ne s'était pas bornée son activité et son ambition; concurremment, il conduisait plusieurs autres entreprises, « avec succès pour sa bourse et avec l'approbation du public à beaucoup d'égards. » — « Rien de plus singulier, lit-on dans une lettre écrite de Bouillon en 1765, rien de plus louable que la fortune de M. Pierre Rousseau, de Toulouse, qui, d'auteur médiocre et méprisé à Paris, est devenu un manufacturier littéraire très-estimé et très-riche. Il préside, comme vous savez, au *Journal encyclopédique*, à la *Gazette salutaire* et à la *Gazette des Gazettes, ou Journal politique*, etc. Vous ne sauriez croire combien ces trois entreprises lui

rendent. Pour le concevoir, imaginez qu'il est à la tête d'une petite république de plus de soixante personnes, qu'il loge, nourrit, entretient, salarie, etc., dans laquelle tout travaille, sa femme, ses enfants, sa famille; que le manuscrit, l'impression, la brochure, la reliure de ces ouvrages périodiques, se font chez lui, et que, malgré les frais énormes de cette triple production, il met encore 20,000 fr. nets de côté, au point d'être aujourd'hui en marché d'une terre de 180,000 livres, qu'il est à la veille d'acheter, et qu'il compte payer argent comptant (1). »

Les principaux rédacteurs du Journal encyclopédique furent l'abbé Prévost, Morand, Prévost de La Caussade, Querlon, Reneaulme, Méhégan, les deux Castilhon, Chamfort, Duruflé, etc. Voltaire, dont Rousseau était l'admirateur, lui envoyait assez fréquemment des articles.

La collection se compose de 288 vol. in-12, à raison de 24 parties en 8 vol. par an.

(1) Rousseau n'employait pas seulement ses presses à l'impression de ses ouvrages périodiques; on lui reproche, dans le libelle que nous avons cité, d'avoir réimprimé *l'Esprit,* le *Candide,* satire très-dangereuse contre la sagesse de la Providence divine; les *Lectures amusantes ou Mœurs de ce Siècle;* l'*Histoire des Grecs, ou de ceux qui redressent la fortune dans le jeu;* le *Tableau du Siècle; Paraphrase de M. de Voltaire sur l'Ecclésiaste;* le *Jugement du tribunal de l'Inconfidence,* etc.; et, ajoute-t-on, s'il n'a pas fait imprimer *la Pucelle,* il en a vendu une édition presque entière. « Et vous n'appelleriez pas cela pirater aux dépens de la religion, de l'ordre public et des bonnes mœurs ! »

JOURNAUX DE GENRE, JOURNAUX PHILOSOPHIQUES

—

MARIVAUX, BASTIDE, LACROIX, etc.

Spectateur, Babillard, Radoteur, etc.

Les premières années du XVIII[e] siècle virent naître en Angleterre un genre de journaux qui n'a eu qu'une existence momentanée, mais qui est resté célèbre, des journaux plus littéraires encore que politiques, où la morale, la philosophie, la peinture de la société, tenaient autant de place que la polémique, et dont *le Spectateur* est demeuré le modèle. La voie avait été ouverte par Daniel de Foë, dont la *Revue*, qui embrassait dans son plan la réforme des mœurs aussi bien que l'examen des mesures de l'Etat, eut un grand succès. Mais une faveur plus grande encore accueillit *le Babillard* et *le Spectateur*, fondés l'un et l'autre par Richard Steele, en collaboration avec Addison. La célébrité de ces recueils, du dernier surtout, qui est resté au nombre des livres les plus universellement goûtés

de la littérature anglaise, était bien vite devenue européenne. Aussi furent-ils traduits et imités dans toutes les langues.

Nous n'avons pas, que je sache, de traduction complète du Spectateur. La plus étendue fut faite à l'époque même; mais, publiée d'abord en Hollande (1), elle porte l'empreinte de son origine étrangère : ses auteurs semblent avoir absolument méconnu l'esprit de leur modèle et les ressources de l'idiome français. C'est d'ailleurs, je crois, la seule qui ait été tentée sur ces larges bases. On comprit tout d'abord qu'il serait inutile, peut-être même impossible, de faire passer dans notre langue la série entière de ce recueil volumineux. Sans parler des différences de mœurs, des changements apportés par le temps, l'inégalité est un écueil presque inévitable dans toute composition périodique entreprise par une réunion quelconque de gens de lettres. « Quand on a pris l'engagement d'entretenir une voiture publique, dit Steele lui-même, il faut qu'elle parte, qu'il y ait ou non des voyageurs : il en est de même avec nous autres écrivains périodiques. » En Angleterre même, on avait reconnu de bonne heure le besoin de faire un choix, de réunir dans un ordre moins étendu les productions les plus sail-

(1) Sous le titre de *le Spectateur français ou le Socrate moderne,* traduit de l'anglais, 8 volumes, dont le premier parut à Amsterdam en 1714. Il en fut fait une nouvelle édition à Paris en 1754 et 1755, en 3 vol. in-4° et 9 in-12.

lantes qui sont le véritable ornement de cette collection, et il existe un grand nombre de recueils anglais sous le nom de *Beautés du Spectateur*.

Cet exemple fut imité par les écrivains français. On cite une compilation intitulée : *Esprit d'Addison, ou Choix du Babillard, du Spectateur et du Gardien;* Yverdun, 1777. Sous le titre de *Variétés morales et amusantes,* un anonyme, que Barbier dit être l'abbé Blanchet, a publié des extraits du Spectateur et de quelques autres ouvrages périodiques. A une époque plus récente, madame Dufrénoy a inséré dans sa *Bibliothèque choisie* quelques essais du Spectateur, traduits en général avec élégance. Enfin en 1826, M. Mézières a donné, sous le titre d'*Encyclopédie morale,* un *Choix des Essais du Spectateur, du Babillard et du Tuteur,* qui se distingue par sa fidélité et son élégance, et offre une très-agréable lecture.

Mais le Spectateur n'eut pas seulement des traducteurs; il eut de non moins nombreux imitateurs.

Marivaux est le premier, du moins à ma connaissance qui, chez nous, se soit exercé dans ce genre si difficile; mais il y réussit mal. Son *Spectateur français,* dont la publication commença avec l'année 1722, fut très-froidement accueilli.

« Cet ouvrage, dit le *Journal de Monsieur,* est une imitation du Spectateur anglais d'Addison. Il

est assez ordinaire que les copies soient au dessous des originaux : ainsi Marivaux n'a point renversé l'ordre naturel dans cette partie ; il ne s'est rendu célèbre que par ses pièces de théâtre, qu'on lit encore avec plaisir.

» Un bon Spectateur considère attentivement tous les objets qui se présentent à lui ; il examine les défauts et les bonnes qualités des hommes, il suit leurs démarches, il pénètre les principes et se sert adroitement des lumières qu'une méditation profonde et une expérience consommée lui ont fait acquérir, pour rendre ses compatriotes plus parfaits, et les corriger des vices ou des ridicules dans lesquels ils ont coutume de tomber.

» Mais il faut que ce Spectateur ait soin d'égayer sa morale par des traits ingénieux et des portraits délicatement touchés, et si ressemblants qu'on ne puisse s'y méconnaître. Il faut qu'il évite de traiter ces matières triviales que tout le monde possède, qui n'ont rien d'intéressant et qui ne sont pas capables d'attacher toutes sortes de lecteurs ; il doit au moins relever ces sujets, s'il lui en tombe de pareils entre les mains, par des réflexions également piquantes et solides, par des tours nouveaux et assez forts pour tirer les hommes de la léthargie profonde où ils vivent. Qu'il évite principalement de monter son discours sur le ton d'un prédicateur, et de confondre dans des corrections également fortes ces

vices honteux que les plus grands scélérats ne commettent jamais sans remords, et ces faiblesses qui sont presque inséparables de la nature humaine. C'est bien pis s'il s'échauffe sur des bagatelles, et s'il parle froidement des excès. »

Voici, du reste, comment Marivaux comprenait le rôle du Spectateur :

Lecteur, je ne veux point vous tromper, et je vous avertis d'avance que ce n'est point un auteur que vous allez lire ici. Un auteur est un homme à qui, dans son loisir, il prend une envie vague de penser sur une ou plusieurs matières, et l'on pourrait appeler cela réfléchir à propos de rien. Ce genre de travail nous a souvent produit d'excellentes choses, j'en conviens ; mais, pour l'ordinaire, on y sent plus de souplesse d'esprit que de naïveté et de vérité. Du moins est-il vrai de dire qu'il y a toujours je ne sais quel goût artificiel dans la liaison des pensées auxquelles on s'excite : car, enfin, le choix de ces pensées est alors purement arbitraire, et c'est là réfléchir en auteur. Ne serait-il pas plus curieux de nous voir penser en homme ? En un mot, l'esprit humain, quand le hasard des objets ou l'occasion l'inspire, ne produirait-il pas des idées plus sensibles et moins étrangères à nous qu'il n'en produit dans cet exercice forcé qu'il se donne en composant ?

Pour moi, ce fut toujours mon sentiment. Ainsi, je ne suis point auteur, et j'aurais été, je pense, fort embarrassé de le devenir Quoi ! donner la torture à son esprit pour en tirer des réflexions qu'on n'aurait point si l'on ne s'avisait d'y tâcher ! Cela me passe. Je ne sais point créer ; je sais seulement surprendre en moi les pensées que le hasard me fait, et je serais fâché d'y mettre rien du mien. Je n'examine point si celle-ci est fine, si celle-ci l'est moins : car mon dessein n'est de penser ni bien, ni mal, mais seulement de recueillir fidèlement ce qui me vient, d'après le tour d'imagination que me donnent les choses

que je vois ou que j'entends, et c'est de ce tour d'imagination, ou, pour mieux dire, de ce qu'il produit, que je voudrais que les hommes nous rendissent compte quand les objets les frappent.

Peut-être, dira-t-on, ce qu'ils imagineraient alors nous ennuierait-il? Et moi, je n'en crois rien. Serait-ce qu'il y aurait moins d'esprit, moins de délicatesse ou moins de force dans les idées de ce genre? Point du tout; il y régnerait seulement une autre sorte d'esprit, de délicatesse et de force, et cette autre sorte-là vaudrait bien celle qui naît du travail et de l'attention...

Oui, je préférerais toutes les idées fortuites que le hasard nous donne à celles que la recherche la plus ingénieuse pourrait nous fournir dans le travail.

Enfin, c'est ainsi que je pense, et j'ai toujours agi conséquemment. Je suis né de manière que tout me devient une matière de réflexion; c'est comme une philosophie de tempérament que j'ai reçue, et que le moindre objet met en exercice.

Je ne destine aucun caractère à mes idées; c'est le hasard qui leur donne le ton. De là vient qu'une bagatelle me jette quelquefois dans le sérieux, pendant que l'objet le plus grave me fait rire; et quand j'examine, après, le parti que mon imagination a pris, je vois souvent qu'elle ne s'est point trompée.

Quoi qu'il en soit, je souhaite que mes réflexions puissent être utiles. Peut-être le seront-elles, et ce n'est que dans cette vue que je les donne, et non pour éprouver si l'on me trouvera de l'esprit. Si j'en ai, je crois, en vérité, que personne ne le sait, car je n'ai jamais pris la peine de soutenir une conversation, ni de défendre mes opinions, et cela par une paresse insurmontable. D'ailleurs, mon âge avancé, mes voyages, la longue habitude de ne vivre que pour voir et pour entendre, et l'expérience que j'ai acquise, ont émoussé mon amour-propre sur mille petits plaisirs de vanité qui peuvent amuser les autres hommes : de sorte que, si mes amis venaient me dire que je passe pour un bel esprit, e ne sens pas, en vérité, que je fusse plus content de moi-même; mais si je voyais que quelqu'un eût fait quelque profit en lisant mes réflexions, se fût corrigé d'un défaut, oh! cela me toucherait, et ce plaisir-là serait encore de ma compétence.

On trouve, comme on doit s'y attendre, quelques bonnes pages dans le journal de Marivaux ; mais la peinture des mœurs n'y est, pour ainsi dire, présentée que dans la demi-teinte. Il avait d'abord voulu en donner une feuille toutes les semaines ; ne rencontrant pas l'accueil qu'il avait espéré, il ne le publia que de quinze en quinze jours ; et enfin, le public ou l'auteur trouvant que c'était encore trop, le Spectateur ne parut plus que tous les mois. Il n'alla pas, d'ailleurs, au-delà de la seconde année. Une nouvelle édition en fut donnée en 1728, en 2 vol. in-12.

—

En septembre 1758, de Bastide commença la publication d'un *Nouveau Spectateur*, qui eut 8 vol. in-12 ; il le reprit en 1760, sous le titre de *le Monde comme il est* (2 vol.), et en 1761 sous celui de *le Monde*, qui eut aussi, croyons-nous, 2 vol. Ces transformations successives inspirent à l'abbé de La Porte les réflexions suivantes :

« C'est enfin là le dernier titre donné à cet ouvrage périodique, intitulé d'abord *le Nouveau Spectateur* et ensuite *le Monde comme il est*, interrompu, repris, abandonné et repris de nouveau. Il n'a pas moins essuyé de vicissitudes dans la forme, le prix et la manière de le distribuer. C'était, dans

les commencements, un cahier ordinaire; bientôt ce fut un assez gros volume; dans la suite, il devint une simple et très-simple demi-feuille. Il parut successivement tous les dix jours, six fois par an, trois fois la semaine, et se paya, en suivant le même ordre, depuis 3 livres jusqu'à 2 sols. Il en coûte aujourd'hui 24, et forme une brochure de 120 pages, qui paraîtra tous les quinze jours. Ce livre enfin est un Protée qui a pris toutes les formes pour s'attirer l'attention du public. Tantôt c'est un simple volatile dont le vol périodique le ramène trois fois par mois; tantôt c'est un grave quadrupède qui, plus lent dans sa marche, ne reparaît qu'en soixante jours; tantôt un reptile importun qui se reproduit en cinquante heures, et va se glisser sous toutes les portes. Aujourd'hui, c'est un animal mixte, qui tient de la nature des précédents et est d'une taille et d'une grandeur mitoyenne.

» Ces variations, ces interruptions même, ne peuvent sans doute nuire à l'ouvrage qui les a essuyées; elles annoncent un auteur attentif à sonder le goût du public. M. de Bastide, qui a longtemps composé seul cet écrit périodique, semble aujourd'hui se restreindre à la qualité d'éditeur. Il nous apprend qu'il a à sa solde *les meilleures plumes de la nation*, et se flatte, par ce moyen, de pouvoir lui offrir un livre digne de son attention et de sa cu-

riosité. Les hommes célèbres, ajoute-t-il (il pouvait dire aussi les femmes, car c'est une femme, madame R***, qui a déjà le plus contribué à grossir ce recueil), les hommes célèbres qui veulent bien m'honorer de leurs secours se sont engagés à me le continuer, et, *sans m'expliquer mieux*, je crois pouvoir compter sur leur exactitude et sur leur constance. » Ne pas expliquer certaines choses, c'est les dire. Ainsi, on peut, on doit même présumer que ces grands écrivains dont parle M. de Bastide sont liés à son projet par des traités en forme, des conventions d'intérêt, et non par de simples promesses, toujours incertaines et rarement effectuées...

» Au reste, s'il faut m'expliquer sur l'entreprise de M. de Bastide, je la crois agréable, intéressante et utile jusqu'à un certain point. Je le crois lui-même en état d'y présider avec succès : il a déjà fait preuve d'esprit et de fécondité. Cependant il est très-louable de ne pas se reposer uniquement sur ces avantages. La carrière qu'il entreprend est longue et pénible, et les *meilleurs écrivains de la nation* n'y seraient point déplacés. Mais il est à craindre que ceux qui s'obligent à concourir à son projet ne tirent de leur portefeuille que des pièces qu'une juste défiance y avait toujours tenues renfermées : il vient un âge où l'indulgence d'un auteur pour ses premiers ou ses derniers ouvrages lui ferme

les yeux sur leurs défauts... Cet ouvrage est susceptible d'un intérêt vif et soutenu. Il ne dépend point, comme les autres écrits périodiques, du degré de force ou de faiblesse des productions littéraires qu'ils doivent faire connaître; tous les objets de la société sont à sa disposition, et cette scène, aussi étendue que variée, se renouvelle sans cesse; jamais elle ne laisse de vide au théâtre. Il ne faut donc que de l'aptitude pour saisir les caractères, et du génie pour les reproduire. Addison en avait, et son Spectateur est digne de servir de modèle à tous ceux qui pourront l'imiter (1). »

Mais Bastide était loin d'avoir l'aptitude, et encore moins le génie du philosophe anglais. Voici le jugement que *le Littérateur impartial* porte du Monde comme il est :

« Un auteur qui, renfermé dans son cabinet, prend la résolution d'écrire tout ce qui se présente à son esprit, et tout ce qu'il apprend par la voix du public, est assurément plus occupé qu'amusant ou utile. Le peintre du Monde comme il est a fait de son cabinet une chambre obscure : tous les objets viennent d'eux-mêmes se placer sur son papier, mais ils s'y placent à la renverse; il dessine ces objets comme il les voit, et les présente au public tous les deux jours, à un prix qui paraît modique d'abord, mais qui égale celui des meilleurs ouvra-

(1) *L'Observateur littéraire*, t. 1er de 1761, p. 85.

ges périodiques. C'est encore là un effet de perspective.

» Malheureusement le cabinet de notre dessinateur n'est point situé dans une de ces places publiques ou de ces rues passagères qui offrent à chaque instant des scènes variées et intéressantes. Le miroir qu'il a mis à sa fenêtre ne lui rend que des groupes assez ordinaires et des événements communs, ou bien quelques grimaces que lui font des passants dont les yeux ont aperçu le trou de la fenêtre, grimaces qu'il croit de bonne foi s'adresser à d'autres, et qu'il prend pour des attitudes pittoresques. Souvent même ce miroir ne lui offre rien : alors il a recours à son génie, et, prenant la plume, il fait une amplification sur le premier point de morale qui frappe son esprit. »

« Nous avons vu le Monde comme il est, dit à son tour le *Censeur hebdomadaire ;* cela ne coûte que *deux sols :* ce n'est pas la peine de s'en priver. — Comment, *deux sols !* Il y a quelque chose pour *deux sols* dans le monde ! — Rien n'est plus vrai. Pour *deux sols* on porte fort poliment chez les particuliers une feuille de douze pages. Quelqu'un dira : Ah ! que cela est plaisant ! Mais rien ne doit être plus mauvais ! — Point du tout ; il y a de temps en temps des choses, et c'est bien assez pour *deux sols.*

» Les maîtres sont priés d'ordonner à leurs portiers ou domestiques d'arrêter le porteur du Monde

comme il est le moins qu'il sera possible, et de tenir *deux sols* tout prêts. Dans une distribution telle que celle-ci, les moindres obstacles à la rapidité de l'opération prennent un temps toujours considérable. »

Rousseau était du nombre des plumes illustres qui avaient promis leur concours au Monde de Bastide. Dans un des premiers numéros on trouve une lettre du philosophe de Genève, laquelle lettre « sert d'annonce à un morceau qu'on promettait de ne pas faire attendre, et qu'on attendait depuis le premier cahier. C'était un extrait du système de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle, système que Rousseau disait avoir abrégé, et auquel il avait ajouté ses propres réflexions. »

On lit à ce sujet dans les *Confessions* (part. 2, liv. 11) : « Il était (Bastide) de la connaissance de M. Duclos, et vint en son nom me presser de lui aider á remplir le Monde. Il avait ouï parler de la *Julie*, et voulait que je la misse tout entière dans son journal. Il voulait que j'y misse l'*Emile ;* il aurait voulu que j'y misse le *Contrat social,* s'il eût su que cet ouvrage existait. Enfin, excédé de ses importunités, je pris, pour m'en délivrer, le parti de lui céder pour douze louis mon extrait de la *Paix perpétuelle.* »

En 1766, Bastide reprit encore une fois sa publication, sous le titre de *Journal de Bruxelles, ou le*

Penseur, dont il donna également deux volumes. « Des aventures ou historiettes, des lettres sérieuses ou comiques, des allégories, des moralités sous diverses formes, peu de littérature : tel était, dit Querlon, le bagage de cette nouvelle feuille, imitation lointaine du Spectateur anglais, mais qui se faisait lire. »

Les *Mémoires secrets* mentionnent vers cette même époque la suppression d'un *Gazettin de Bruxelles*, par Bastide, qui n'est peut-être autre que le Penseur. « Ce n'est pas, y lit-on, que M. de Bastide ne respectât la religion et les mœurs; mais tant de particuliers dont on y relevait les ridicules se sont ameutés contre cet ouvrage que l'introduction en a été défendue en France, et le ministère a pris la chose si fort à cœur qu'il y a intéressé celui de Vienne, et le dit Gazettin est supprimé à sa source même. »

Quelques années après il revint à la charge avec des *Variétés littéraires et galantes*, qui n'eurent non plus qu'une existence éphémère.

Bastide ne manquait pourtant pas de savoir-faire. Ce dernier recueil, par exemple, se vendant fort mal, il imagina, pour lui donner de la vogue, de profiter du zèle allumé par un mandement de l'archevêque de Paris en faveur des captifs : il ouvrit à leur profit une souscription à laquelle il promettait de consacrer le quart de ses bénéfices, et il in-

trigua si bien auprès du contrôleur général que ce ministre, voulant donner l'exemple, fit souscrire le roi pour cinquante exemplaires.

Plus tard, ayant été chargé par le marquis de Paulmy de la direction de la *Bibliothèque des Romans,* il proposait, pour stimuler le zèle des souscripteurs, d'appliquer le tiers des souscriptions à élever un monument aux cendres de Descartes, qui reposaient depuis cent ans sans honneur dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève, lorsqu'elles seraient transportées dans la nouvelle. Les fonds devaient être versés dans les mains d'un officier public, et, si la somme nécessaire pour l'exécution du projet n'était pas remplie dans un temps déterminé, on rendrait aux abonnés le tiers de leur souscription.

Mais, quoi qu'il pût faire, Bastide ne réussit point à enchaîner la fortune, et ses productions, dans les divers genres où il s'essaya, n'obtinrent qu'un médiocre succès.

Heureusement il avait de lui-même et de ses œuvres une opinion qui le soutint jusqu'au bout de sa longue carrière.

« Ce qui me tranquillise un peu sur le sort de ce pauvre M. de Bastide, dit Grimm, en racontant la chute d'une de ses comédies (*le Jeune Homme*, 5 actes en vers), c'est qu'on assure qu'il a de lui-même la meilleure opinion du monde : elle lui fera

attribuer sa chute au mauvais goût du public, à son ingratitude envers les grands hommes, et enfin aux efforts d'une cabale effrénée. Ce pauvre M. de Bastide est déjà tombé quelquefois sur le théâtre italien; il a fait un Spectateur et plusieurs volumes de contes moraux que personne n'a pu lire. Il fait bien de n'être pas, sur son mérite, de l'avis du public. »

Il l'avait prouvé notamment, et d'une façon éclatante, par des *Réflexions* qu'il publia lui-même sur son Spectateur, et qui inspirèrent au *Censeur hebdomadaire* les réflexions suivantes :

« Voici encore un nouveau Spectateur, par M. de Bastide, auquel nous souhaitons la plus brillante fortune. Nous examinerons les volumes déjà publiés de cette collection, sans doute utile pour sa morale. Quant aux Réflexions, petit cahier distribué depuis peu dans le public, nous ne voulons en rien dire; il nous suffira de transcrire quelques phrases de l'auteur : on verra son ton, sa manière de penser, etc.

« Je pourrais citer dix hommes connus qui m'ont aimé en me lisant, et qui m'ont convaincu par des faits positifs que les maximes de mon livre pourraient un jour *couler dans* les mœurs de ma nation. »

« Je vois du bien à faire : la nature m'y porte, j'en attends mon bonheur, et ma vocation est per-

due pour moi si je suis trop aisément content de moi-même. »

« J'ai vu souvent qu'on venait demander le Nouveau Spectateur, et qu'on reculait en apprenant qu'il fallait payer ou un louis ou vingt-une livres douze sols d'avance. »

« Je ne crains plus la critique : elle a prouvé dans les journaux qu'elle était capable d'applaudir aux inspirations de l'humanité. »

« Quelque portés que nous soyons pour M. le Spectateur, continue *le Censeur*, il nous est impossible de rien ajouter aux éloges pompeux que l'auteur des Réflexions lui prodigue. »

Rappelons, en terminant, que Bastide fut encore un des auteurs du *Choix des Mercures*.

L'année 1770 vit naître encore un *Spectateur français* « pour faire suite à celui de Marivaux », que Grimm traite assez mal.

« Il paraît depuis quelque temps un Spectateur français que je n'ai jamais lu ni vu, ni aperçu dans aucune bonne maison, où cependant l'accès est assez facile aux mauvaises brochures, parce qu'après les avoir laissées traîner quelque temps sur la cheminée, on les jette sans les avoir lues. L'auteur

de cet écrit périodique est un M. de Lacroix, avocat au parlement. S'il est aussi mince plaideur que mauvais écrivain, je plains ses pratiques. Cependant, ce Lacroix ayant envoyé sa rapsodie à M. de Voltaire, celui-ci lui a répondu que ceux qui y travaillaient étaient les héritiers de Steele et d'Addison. Ces compliments sacriléges coûtent moins au patriarche que de lire une page de rapsodiste. Le spectateur Lacroix, après s'être paré, dans une petite annonce, de ce témoignage respectable du Nestor de la littérature, pour engager le public à souscrire, promet solennellement de renoncer à l'héritage d'Addison, que M. de Voltaire lui a si généreusement ouvert.

« On ne le verra point, dit-il, comme le Spectateur anglais, sombre et taciturne; il ne fumera point, il ne sera pas forcé de boire. Il sera léger, affable; ses discours seront plus galants que profonds. Son regard doux et tendre lira dans le cœur des femmes; il profitera de leur émotion pour surprendre leur secret, qui n'en est pas un, et il sera leur protecteur auprès des maris. Du reste, l'abbé léger, l'auguste prélat, l'officier sautillant, le militaire balafré, le jeune conseiller, le grave magistrat, le paisible rentier et le bourgeois plaisant, trouveront également leur compte chez lui. » Voilà un échantillon du plan, du goût et du style de l'héritier de Steele et d'Addison. Ah! seigneur patriar-

che, je prie la miséricorde divine de vous pardonner ce blasphème, ainsi que quelques autres de votre connaissance et de la mienne qui vous sont échappés depuis quinze mois, au grand scandale des faibles, et pour lesquels vous serez forcé tôt ou tard de faire amende honorable. Remarquons qu'il n'est pas possible de faire jamais un Spectateur en France, à moins qu'on ne trouve le secret de réduire à la tolérance et à la modestie le *genus irritabile vatum.* Cette recette en vaudrait bien une autre; mais M. de Lacroix aurait beau s'en servir, il ne ferait pas lire son Spectateur (1). »

Nous devons dire que tous les critiques ne se montrent pas aussi sévères pour Lacroix. Le *Journal de Verdun,* le *Mercure,* le *Journal des Beaux-Arts,* en parlent, au contraire, avec éloge.

Selon M. Taschereau (notes du Grimm), le Spectateur de Lacroix fut continué pendant les années 1774, 1775 et 1776, par J. Castillon; Barbier, au nom de J. Castillon, porte un *Spectateur, ou Journal des Mœurs,* 1776, t. Ier et unique.

—

Un *Moniteur français,* qui parut en 1760, avec cette épigraphe : *Non odio adductus alicujus, sed*

(1) Janvier 1772. Edit. Taschereau, t. VII, p. 306. — S'il était besoin d'une preuve de la légèreté que Grimm portait dans ses jugements, nous ferions remarquer que c'est, de son aveu, *sans l'avoir jamais vu ni lu,* et sans connaître davantage l'auteur, qu'il se prononce d'une manière si absolue contre le Spectateur de Lacroix.

spe salvandæ et corrigendæ civitatis (Cicer. ad. Attic.), se proposait de mettre sous les yeux du public des principes de bonne politique et de saine morale capables d'étouffer ces germes de révolte et de libertinage qui se trouvent semés dans plusieurs écrits modernes. Les éditeurs invitaient toutes les personnes qui voudraient travailler dans l'esprit de cette entreprise à leur adresser leurs réflexions, s'engageant à les imprimer quand elles en seraient jugées dignes; ils promettaient de n'être pas ingrats envers ceux qui fourniraient des pièces. Une fois l'entreprise en bon train, ils partageraient avec eux les bénéfices; en attendant qu'ils aient pu fixer les produits de l'opération, ils donneraient 24 livres par feuille d'impression, ou l'équivalent en volumes.

—

En 1778, le chevalier de Rutlidge, Irlandais d'origine, officier au régiment de Fitz-James, et auteur de plusieurs comédies, entreprit la publication d'un *Babillard,* ouvrage moral, politique, littéraire, sérieux et plaisant. « Mes discours, disait le prospectus, seront tour à tour moraux et comiques, sérieux et plaisants, politiques, littéraires, philosophiques et bouffons. Souvent ils seront tout cela à la fois... En un mot, je ne me prescris ni ne m'in-

terdis absolument rien : de toute manière je serai le Babillard, mais le Babillard sans licence et sans amertume. »

« A l'imitation des Addison et des Steele, dit Querlon, l'auteur du Babillard soumet tout à ses réflexions. Nos modes, nos caprices, nos usages, nos mœurs, notre caractère, nos spectacles, nos arts utiles et agréables, nos défauts, nos vertus, lui fournissent ou des sujets d'une critique vive et légère, ou des peintures animées. Il étend même ses regards sur la politique, et cette partie, qui n'est pas la moins bonne de l'ouvrage, suppose beaucoup de connaissances dans M. le chevalier de Rutlidge. Il paraît avoir un coup d'œil juste, et bien juger les événements. Ses idées, au moins, ne sont pas là-dessus versatiles, comme on peut le reprocher à certains auteurs, qui changent avec les circonstances, et qui, après avoir fait de grands raisonnements et prodigué de belles paroles pour faire passer leurs fausses conjectures ou des aperçus extravagants, soutiennent le lendemain tout l'opposé. On ne doit pas être surpris que le Babillard soit diffus : il est de son essence de parler beaucoup; mais, s'il profite de ses droits, il évite d'être fatigant, comme le sont la plupart des grands parleurs. »

Il paraissait du Babillard un cahier de deux feuilles tous les dix jours, à commencer du premier

dimanche de 1778, et il coûtait 24 et 30 livres. En 1779, l'auteur cessa de le publier par livraisons, « à cause de l'importance et de l'étendue des matières qu'il se proposait d'y faire entrer. » Il y avait alors quatre volumes de parus. Je ne sais quel en fut le nombre final; la Bibliothèque impériale n'en possède qu'un volume dépareillé, classé parmi les journaux politiques. Mercier paraîtrait avoir eu quelque part à la rédaction de cette feuille; dans tous les cas, il lui a beaucoup emprunté pour son *Tableau de Paris*.

Au mois d'octobre 1775 parut un *Radoteur*, ouvrage philologique et moral, dans le goût du Babillard. Il serait difficile, dit l'auteur lui-même dans son prospectus, de donner une idée bien précise du Radoteur : il faut donc le prendre au jour le jour, sans lui assigner de caractère; mais le monde, l'homme, ses passions, les défauts qu'il tient de la nature, ceux qui ont leur source dans sa fantaisie, ce qui détermine ses actions, ce qui corrompt ou perfectionne ses facultés; enfin tout l'être moral de l'homme, depuis ses grandes vertus jusqu'à ses petits ridicules, entrait dans son plan. La matière était vaste, on le voit, et susceptible d'une grande variété.

Un autre publiait, on pourrait dire cachait ses

observations sous ce singulier titre : *les Numéros* (Amsterdam, 1782, in-12). « Sur le titre de cet ouvrage, dit le *Journal de Monsieur*, il serait difficile d'en deviner le sujet ou le genre. Est-ce un roman? Est-ce un livre d'arithmétique? Traite-t-il des numéros de la loterie ou des voitures de place? Non. C'est un petit recueil de pensées et de réflexions sur différents objets. L'auteur les a jetées sur le papier sans beaucoup d'ordre ni de suite, sans avoir peut-être le dessein de faire un ouvrage, et se contentant de les distinguer les unes des autres en les rangeant sous des chiffres, 1, 2, 3, etc. Il a pris de là le titre qu'il a donné à son recueil : *les Numéros*, titre un peu bizarre; mais qu'importe, si le recueil est amusant? C'est le fruit des loisirs d'un honnête homme, d'un homme de bon sens et d'esprit, qui a écrit librement sur les abus, les vices, les défauts et les ridicules qui l'ont frappé. On y trouve un peu de tout : du sérieux, du plaisant, de la politique, de la morale, des anecdotes et de la critique (1). »

J'ai encore rencontré dans mes recherches :

Nouveau Spectateur français, ou discours dans lequel on voit un portrait naïf des mœurs de ce siècle. La Haye, 1725, 2 vol. in-12.

Le Journaliste amusant, ou le monde sérieux et comique ; ouvrage d'un philosophe, dit l'abbé Des-

(1) *Journal de Monsieur*, par Geoffroy et Royou, 1783, t. II.

fontaines, qui cherche à corriger les mœurs par des peintures sérieuses et comiques.

Le Spectateur américain (par Mandrillon), 1784, in-8.

Le Spectateur français, ou le Nouveau Socrate moderne, par Delacroix, 1790, in-8.

Le Spectateur français (par Marchéna et Valmalette), 1796, in-12.

Le Spectateur français au XIXe *siècle*, ou Variétés morales, politiques et littéraires, recueillies des meilleurs écrits périodiques (par Fabri), 1805-12, 12 vol. in-8.

Le Spectateur, ou Variétés historiques, littéraires, critiques, politiques et morales, par Malte-Brun, 1814-1815, in-8.

Le Spectateur belge, ouvrage historique, critique, littéraire et moral (par de Foëre). Bruges, 1815-20, 9 vol. in-8.

Nous n'avons rencontré ni *Babillarde*, ni *Radoteuse*; mais il y eut plusieurs *Spectatrices*.

La première se livra à ses observations de 1728 à 1730, et en consigna le résultat dans un vol. in-12.

Une autre, en 1751, trouvant plus aisé de voir par les yeux d'autrui, donna une traduction de la Spectatrice anglaise d'Elisabeth Haywood (*The female Spectator*).

Enfin nous voyons une *Spectatrice danoise, ou l'Aspasie moderne* (Copenhague, 1749, in-8),

ouvrage périodique, rédigé en français par de La Beaumelle, alors professeur de belles-lettres dans l'académie de Charlottenbourg. — Il y avait déjà eu, en 1744, un *Spectateur danois*, qui avait vécu quelques années.

On trouverait sans doute à faire, dans ces divers ouvrages, une assez abondante récolte; mais ils sont tous restés bien au-dessous de leurs modèles. Cela a tenu aux difficultés inhérentes à ce genre d'ouvrages. « Vous savez, dit l'abbé de La Porte (*l'Observateur littéraire*, t. 2), en parlant du Spectateur de Bastide, combien ce genre, devenu si commun, présente d'épines et de sécheresse, combien il faut d'esprit, de talent, de sentiment, de goût, pour le rendre intéressant et digne d'occuper même le loisir des gens du monde »

—

Journaux d'Économie politique, d'Administration, Journaux militaires, religieux, etc.

—

Ephémérides du Citoyen, ou Chronique de l'Esprit national, avec cette devise, prise d'Horace :

Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.

C'était, au dire des éditeurs, « un ouvrage périodique, critique et moral, à peu près dans le goût du Spectateur anglais » ; mais, si les auteurs des Ephémérides avaient d'abord songé à marcher sur les traces d'Addison et de Steele, ils n'avaient pas tardé à les abandonner, et on le leur reprochait au bout de deux mois à peine. C'est ce que leur écrivait « un homme plein de franchise, qu'ils avaient chargé de recueillir les suffrages du public sur les Ephémérides. » — « On vous accuse, leur disait cet honnête correspondant, de ne pas remplir le dessein que vous aviez annoncé d'abord. Vous deviez imiter le Spectateur anglais. On vous a donné cette sage leçon, que c'était un bel exemple, mais diffi-

cile à suivre, que celui d'Addison et de Richard Steele; et voilà que vous avez abandonné vos modèles. Leur ouvrage est une critique des ridicules de leur nation, pleine de variété, de légèreté et de plaisanterie. N'aviez-vous pas en ce genre une vaste moisson à recueillir? Le peuple français manque-t-il de ridicules?

» En suivant ce plan, vous auriez égayé vos feuilles, vous les auriez remplies de tableaux ressemblants. On se les arracherait, pour avoir le plaisir d'appliquer à quelqu'un de ses voisins, de ses amis et de ses parents, tous les traits de son propre portrait. On y reconnaîtrait avec délices tout le monde, excepté soi-même.

» Au lieu de cette carrière, pleine d'agréments pour vous et pour vos lecteurs, vous vous jetez à corps perdu dans la morale et dans la politique. Vous voulez que le Français raisonne, qu'il disserte, et, qui pis est, qu'il se corrige. Monsieur le citoyen, vous vous bercez là d'un espoir bien chimérique. Faites rire le public, si vous pouvez : c'est tout ce qu'il veut, c'est tout ce dont il est capable. »

Bref, on connaîtra quel était le caractère de cette publication, quand nous aurons dit qu'elle fut créée par les économistes pour servir d'organe à leur parti, qui, à cette époque, faisait un certain bruit.

C'est en 1765 que les économistes songèrent à se

créer un organe destiné à propager leur doctrine et à repousser les attaques auxquelles ils étaient en butte. La direction en fut donnée à l'abbé Baudeau, et chacun des apôtres fut appelé à y déposer les éléments et les résultats de la science nouvelle. Ils le baptisèrent du nom d'*Ephémérides du Citoyen, ou Chronique de l'Esprit national;* mais, trouvant bientôt que ce titre n'était pas assez piquant, peut-être pas assez clair, ils changèrent le sous-titre en celui de *Bibliothèque raisonnée des Sciences morales et politiques.* Ils s'ouvraient ainsi une carrière immense et bien difficile à remplir. Il ne paraît pas que cette métamorphose ait beaucoup amélioré la fortune du nouveau journal; il fallut plusieurs années et des circonstances particulières pour qu'on le remarquât. Peu répandu, roulant sur des matières métaphysiques et arides, il n'avait pas paru d'abord mériter l'attention du gouvernement. La fermentation occasionnée par la cherté des grains le fit sortir de son obscurité. La hardiesse de quelques-uns de ses rédacteurs, qui ne craignirent pas d'attaquer des compagnies, de s'élever contre les parlements de Paris et de Rouen, rendit fameux ces philosophes isolés, disent les *Mémoires secrets;* de grands hommes daignèrent critiquer plusieurs de leurs articles; on les lut; on entra dans la discussion des dogmes de la secte. On trouva que, sous prétexte de prêcher les principes du droit naturel, elle

frondait l'administration des plus illustres ministres, déprimait les plus beaux règnes, s'attribuait le droit exclusif de connaître la manutention des Etats, et s'érigeait en réformatrice de la législation même. Le journal essuya des retards, des contradictions, et peut-être l'aurait-on supprimé, si la secte n'avait eu de grands appuis dans le ministère. Mais on lui nomma un censeur spécial, auquel il fut recommandé de l'examiner avec la plus scrupuleuse attention, d'en peser toutes les expressions, d'apprécier le langage entortillé de ces messieurs, qui, à la faveur d'un néologisme d'expressions, pourraient faire passer un néologisme d'idées dangereuses. Ce fut le sieur Moreau, ci-devant avocat des finances, que le chancelier crut le plus propre à cette besogne. Celui-ci comprit combien sa mission était critique; en conséquence, il commença par déposer dans les Ephémérides un corps de doctrine; il fit sa profession de foi sur la doctrine des économistes, et déclara dans quel sens il l'entendait et voulait l'entendre, pour se mettre à l'abri des chicanes, et peut-être des persécutions que sa qualité d'examinateur lui pourrait attirer.

Nous venons de voir que l'on reprochait aux nouveaux sectaires de déprimer les plus beaux règnes. En effet, « enhardis par le succès de quelques parties de leur système, ils avaient eu l'audace, dans un de leurs numéros, d'attaquer de front et à décou-

vert le règne de Louis XIV, comme le règne de cet esprit réglementaire qui leur déplaisait, et qu'ils prétendaient n'être bon qu'à introduire un odieux despotisme. M. de Voltaire ne vit point sans indignation flétrir un règne dont il avait écrit les fastes mémorables, et qu'il avait représenté comme un des plus beaux siècles de l'univers; il se crut obligé d'en prendre la défense. On se doute bien avec quelle éloquence victorieuse il soutint une pareille cause; mais ce dont on ne se doute pas, c'est la modération avec laquelle il épargna ces journalistes, pour lesquels il montra tous les égards dus à de pareils philosophes. Il donna, dans ce petit ouvrage de trente pages, un modèle d'une critique saine, juste et sage, que les écrivains polémiques observaient trop rarement, et dont M. de Voltaire s'était aussi malheureusement trop souvent écarté. Une simple brochure de cette espèce suffirait pour faire la réputation d'un auteur qui n'aurait pas d'autres titres littéraires. »

La vogue des Ephémérides tomba avec les circonstances qui l'avaient fait naître. « Cet ouvrage, disent encore les *Mémoires secrets*, à la date du 2 janvier 1773, ne pouvait guère durer, vu la nature monotone, insipide et ennuyeuse des productions dont il s'alimentait. Aussi vient-il de prendre fin. Les auteurs rejettent cet abandon sur la difficulté d'avoir des coopérateurs, sur la gêne et les

entraves que leur donne continuellement le ministère. Ce livre pouvait renfermer des vues utiles, mais tellement noyées dans un fatras de raisonnements scientifiques et abstraits, qu'il fallait un courage héroïque pour les y démêler. »

Le temps n'était pas encore à ces études sérieuses. Les apôtres de la nouvelle doctrine apportaient d'ailleurs dans leurs prédications des formes peu propres à lui concilier des adeptes. « Ces enthousiastes, comme tous les sectaires, débitaient leurs assertions avec autant de mépris pour leurs adversaires que de confiance en eux-mêmes, et l'on ne pouvait disconvenir que le ton général de leur journal ne fût un ton de morgue et de pédantisme, qui ne pouvait que faire grand tort aux vues, d'ailleurs très-utiles, de ces citoyens estimables. » Les adversaires de la science y sont appelés des *brigands*, des *léopards*, des *singes tombés dans de la boue sanglante*. Linguet, qui eut une large part à ces *libéralités économiques*, et qui les relève justement, convient cependant que ces philosophes ont rendu de grands services à la raison, et qu'ils ont éclairci des points essentiels de la politique.

Parmi les plus ardents collaborateurs de l'abbé Baudeau, nous devons distinguer le marquis de Mirabeau, le père du célèbre orateur. Nous trouvons dans les Mémoires de ce dernier, à la date du 6 mars 1769, une preuve singulière de l'excès de morgue et

d'orgueil où ce fougueux économiste était entraîné par la double impulsion de l'esprit de secte et d'un caractère naturellement altier et inflexible.

On est tout étonné de mon intrépidité, écrit-il au bailli de Mirabeau. Je t'ai conté avec quelle audace patente je me suis opposé ferme à toutes les mesures prises et déjà avouées pour dédier les Ephémérides à M. le Dauphin (depuis Louis XVI). J'ai tout fait rejeter sur moi, et n'ai rien dit, sinon *qu'il n'avait qu'à nous mériter, que jusque-là c'était bassesse;* et dans ce même temps, je vais, malgré mes trembleurs, dédier mes *Economiques* au grand-duc de Toscane.

... Le docteur Quesnay avait manigancé cette idée dès il y a deux ans; mais notre franc et regrettable abbé (Baudeau) envoya tout au diable, en disant qu'il voulait être libre; et je trouvai qu'il avait raison. A la fin de l'année dernière, j'appris tout à coup, par une indiscrétion, que la chose était faite pour le commencement de celle-ci, et l'épître prête et agréée. Nos plus sages amis dirent que c'était nous embarquer dans une cabale et nous mettre en butte à l'autre, tromper les provinces, qui avaient compté sur de la liberté, critiquer et approuver du haut en bas. Quant à moi, je tins à mon dire, qu'il fallait que les princes nous méritassent par des faits, ou, du moins, par des sentiments hautement professés. Dans ces sortes de conseils, il s'agit toujours de qui attachera le grelot, et il est vrai que c'est ma vocation un peu trop marquée. Je pris donc tout sur moi, et déclarai net que je quittais et désavouais les Ephémérides, sitôt qu'elles prendraient une enseigne de cour.

Aussi hautain et frondeur que son frère, mais toujours contre les abus, rarement contre l'autorité royale, le bailli n'approuvait pas cette fanfaronnade du marquis.

Je ne suis pas de ton avis, si tu as été à même de présenter ou

dédier les Ephémérides à M. le Dauphin, et qu'on l'ait désiré de sa part. Crois-tu qu'un homme puisse changer la manière d'être de ces gens-là ? Je crois que la fermeté ne doit être employée que pour éviter de mal faire. Or ce n'est pas mal faire que de dédier un pareil ouvrage à un homme de cet ordre ; c'est plutôt opiniâtreté que fermeté. Que veut-on ? Le succès d'une entreprise de bien public. Une telle déférence peut l'accélérer, et ne saurait jamais y nuire ; le refus peut nuire, et des sous-ordres piqués peuvent empêcher l'impression. Qui sait ce que peuvent faire ces gens, c'est-à-dire les faiseurs ? Considère au surplus que, quoique la France soit assez méprisée à présent, il ne s'agit pas moins des *fils aînés de l'Eglise ;* qu'un rien peut lui rendre tout son lustre, et qu'un Dauphin peut plus pour ton but que cent grands-ducs de Toscane.

Les Ephémérides moururent dans les mains de Dupont de Nemours, qui avait succédé à l'abbé Baudeau.

Cependant la protection de Turgot, qui avait embrassé la doctrine des économistes, rendit un moment d'éclat à ce parti. « Il est inconcevable à quel excès de délire l'enthousiasme philosophique peut porter certaines têtes une fois exaltées. C'est ce qu'on voit à l'égard des économistes, qui plus que jamais font corps, composent une secte, et ont imaginé des cérémonies et des formules de réception pour les initiés. C'est aujourd'hui M. Turgot qui préside aux assemblées ; il a loué un grand hôtel, l'hôtel de Brou, où une très–belle galerie sert à réunir tous les frères, à prononcer les discours et à l'admission des candidats. »

Les économistes, trouvant les circonstances favorables pour une nouvelle tentative de propagande, sous un ministre qui faisait gloire de partager leurs doctrines, reprirent leur journal en 1775 (1), sous le titre de : *Nouvelles Ephémérides économiques, ou Bibliothèque raisonnée de l'Histoire, de la Morale et de la Politique*. Ce fut l'abbé Baudeau qui en eut de nouveau la rédaction en chef; et M. de Saint-Leu, colonel au service de la Pologne, se chargea de traduire ou d'analyser les ouvrages écrits en langue étrangère. Mais cette reprise n'eut pas une longue durée. L'abbé Baudeau « se permettait beaucoup d'écarts contre les financiers, et il se livrait d'autant plus volontiers à sa mauvaise humeur contre eux qu'il croyait ainsi faire sa cour à Turgot, qui les détestait cordialement. Aussi ces derniers étaient-ils furieux contre lui, et cherchaient à faire corps pour l'entreprendre en détail et le fatiguer par des poursuites. » Il eut notamment à soutenir contre les fermiers de la caisse de Poissy un procès dans lequel il lutta d'éloquence avec le célèbre Gerbier. Dans son dernier plaidoyer, il déclara que, « pour ne pas succomber au crédit de ses ennemis, qui le noircissaient dans l'esprit du gouvernement et mettaient continuellement sa liberté en péril, il allait s'expatrier et se retirer en Pologne, ce qui causa

(1) Il en fut publié dès 1774, pour servir d'annonce, un cahier de 120 pages, qui était donné gratis aux souscripteurs.

une scène pathétique de sa part, et un grand attendrissement de celle des spectateurs. » Il gagna son procès, mais il perdit son journal. Le gouvernement s'était montré très-mécontent des plaidoyers prononcés par l'abbé dans cette affaire, plaidoyers où il ménageait peu le ministère et qui avaient fait grand bruit, et il en avait défendu la publication. Peu de jours après, les Nouvelles Ephémérides furent supprimées sous prétexte d'un « Mémoire sur les affaires extraordinaires de finances faites en France pendant la dernière guerre, depuis 1756 jusqu'en 1763, par lequel il constait que Sa Majesté, pour suppléer à l'insuffisance de ses revenus durant ces sept années, avait touché au-delà la somme de 1 milliard 500 millions 227,761 livres; ce qui montait de 157 à 158 millions de plus par an. On voyait, par le relevé des divers objets formant ces levées de deniers d'augmentation, qu'ils subsistaient presque tous, en tout ou en partie, à la charge des sujets. Le gouvernement trouva très-mauvais qu'un journaliste révélât aussi publiquement les secrets du ministère. Cet article était inséré au volume de juillet 1776, nº 2, et le rendait très-recherché. »

L'abbé Baudeau fut, en outre, exilé en Auvergne. On enveloppa même dans sa disgrâce l'abbé Roubaud, son ami, qui, dans sa *Gazette du Commerce, des Arts et de l'Agriculture,* se permet-

tait les mêmes écarts contre les traitants et les financiers, et qui fut aussi exilé.

La suppression des Ephémérides eut des conséquences plus fâcheuses encore pour le collaborateur de Baudeau; cette mesure, si l'on en croit la *Correspondance secrète*, n'aurait pas été étrangère à la mort de ce soldat-journaliste. « M. le colonel de Saint-Leu, y lit-on à la date du 13 mars 1779, homme estimé, mais peu favorisé de la fortune, a eu, comme vous l'avez su, une très-grande part à la rédaction des Ephémérides du Citoyen, et tenait un rang distingué dans la troupe qui suit l'étendard de la *science du produit net*. Il paraît qu'en consacrant ses veilles au bonheur de l'humanité, il a négligé le sien propre, et que l'humanité a été fort ingrate à son égard. Ce matin on a trouvé sur un de nos boulevards le digne colonel baigné dans son sang, tenant d'une main un pistolet à deux coups dont l'un lui avait fracassé le crâne, et l'autre était prêt à partir, pour suppléer sans doute au premier, s'il n'eût pas fait son effet. Une lettre attachée sur sa poitrine a indiqué son nom et ses parents, sans faire mention des motifs qui l'avaient porté à une telle action. On doit croire qu'il n'en a pas eu d'autre que de se soustraire à l'indigence. Le colonel n'était pas payé depuis longtemps de ses pensions par la République de Pologne; la défection des protecteurs de l'*économie* et la suppression du journal

lui avaient ôté les ressources sur lesquelles il comptait. »

La collection des Ephémérides, à la Bibliothèque impériale, se compose de 69 tomes en 34 volumes in-12.

—

Journal Militaire, *Journal de Marine.*

Les premières feuilles consacrées à la marine et à l'armée, ou plutôt les premiers essais, datent à peu près de la même époque. Nous lisons à ce sujet dans les *Mémoires secrets*, à la date du 24 octobre 1776 :

« Aujourd'hui qu'on met tout en dictionnaires, en almanachs, en journaux, qu'il y a déjà des dictionnaires et des almanachs de marine, il manquait un journal à cette partie de l'administration, et il est question d'en établir un sous les auspices de M. de Sartine. Ce journal serait fort utile, s'il était bien fait ; mais, à en juger par le prospectus, les coopérateurs n'ont pas pris la chose sous son vrai point de vue, ou plutôt sont gênés dans leur travail, car il ne parle pas du plus essentiel, qui serait de rendre compte des mouvements de nos ports, et, quand ils le voudraient, ils ne pourraient mettre l'à-propos de la nouveauté, puisque ce journal ne

sera composé que de quatre cahiers, qui ne seront publiés que de trois mois en trois mois. »

On tenait, paraît-il, tellement au secret pour tout ce qui avait trait à cette partie, que M. de Sartine arrêta longtemps la distribution du premier numéro, et s'opposa même à ce qu'on en répandît le prospectus. Nous retrouvons, en effet, à la date du 22 juin 1781, cette autre mention, qui montre de quelles difficultés était entourée la création d'un journal tant soit peu politique.

« 22 *juin* 1781. — *Journal de Marine, ou Bibliothèque raisonnée de la science du navigateur*. Cet ouvrage périodique a été entrepris par M. Blondeau, professeur de mathématiques à Brest, et membre de l'Académie royale de Paris. Il en avait publié le prospectus dès 1776; mais les obstacles qu'a rencontrés son projet ne lui ont permis de commencer qu'au mois de juin 1778, et sous les auspices du duc de Chartres, auquel il l'a dédié.

» Cependant l'auteur, prévoyant les inconvénients de son journal, s'il entrait dans le récit des faits militaires et historiques, avait eu grand soin de prévenir qu'il s'abstiendrait de ces matières, quelque intéressantes et curieuses qu'elles fussent, et il a reçu des ordres supérieurs qui lui ont défendu de s'en occuper. Il a donc été borné à se rendre utile, ne pouvant être agréable :

» 1° A rapporter toutes les pièces capables de

donner une idée et un développement de l'état de la marine actuelle chez nous et de la marine en général;

» 2° A fournir des extraits, analyses et critiques des ouvrages sur la marine, à mesure qu'ils paraîtront;

» 3° Au récit des faits dont la connaissance sera avantageuse à la marine, comme travaux nouvellement faits dans quelques ports ou sur quelques côtes pour la sûreté de la navigation; inventions nouvelles propres à produire épargne ou perfection dans les travaux de la marine; accidents qu'on peut prévoir et éviter lorsqu'ils sont connus; annonces de livres nouveaux qu'il ne sera pas possible de faire connaître plus en détail; actions mémorables dont la connaissance tiendra à la perfection de l'art ou à la sûreté de ceux qui l'exercent.

» Dans l'état de sécheresse auquel est réduit cet ouvrage périodique, dont on ne publie que huit cahiers par an, il ne peut être recherché que des gens du métier, ou des nouvellistes curieux de se mettre au fait d'un art très-ignoré jusqu'à présent, et devenu depuis la guerre, purement maritime, le sujet de toutes les conversations. »

Je ne sache pas que cette feuille ait eu une longue durée.

Les journaux consacrés à l'armée de terre furent plus heureux; ils remontent à la même épo-

que, et n'ont plus depuis lors éprouvé d'interruption. Les *Mémoires secrets* en mentionnent également le début.

« 23 *février* 1778. — On annonce un *Journal militaire,* dédié à Monsieur, frère du roi, par une société de gens de lettres et d'anciens militaires. En 1770, on avait entrepris un semblable journal sous le nom d'*Encyclopédie militaire,* mais il n'avait pas été loin. On le régénère aujourd'hui; on en doit suivre les premiers errements et la division des objets qu'on y traitait, mais avec des améliorations et des articles nouveaux. Cet ouvrage, contenant quatre feuilles chaque numéro, paraîtra pour la première fois le 1er avril prochain, et deux fois par mois. »

« 1er *juin.* — Le Journal militaire, qui avait été entrepris autrefois en pays étranger, et n'avait pas duré longtemps, recommence le 1er avril sur de nouveaux errements, et serait très-bien fait si le prospectus était rempli; mais on ne peut en concevoir une haute idée par le nom du rédacteur, qu'on sait être M. du Rosoi, assisté, il est vrai, de quelques coopérateurs gens du métier. »

Les premiers pas de cette feuille furent difficiles, à ce qu'il paraît, et ses rédacteurs, pour la soutenir, durent recourir aux moyens de séduction.

« Le Journal militaire, disent encore les *Mémoires secrets,* tombé plusieurs fois, annonce, pour

exciter la commisération publique, et surtout celle des militaires, que le profit sera appliqué à l'agrandissement et aux vues patriotiques de la *Maison royale de Santé,* établie en faveur des militaires et des ecclésiastiques malades. »

Cependant, grâce à de hautes protections, le Journal militaire triompha de tous les obstacles, et s'est perpétué, sous diverses formes, et malgré quelques interruptions, jusqu'à nos jours. Nous y reviendrons.

—

Journal chrétien. — Journal ecclésiastique.

On trouve un *Journal chrétien,* par M. de Martignac, commencé le 7 avril 1685, à Paris, chez Lambert Roulland, et qui disparut le 26 juin de la même année; il se distribuait par cahiers in-4°, chaque samedi.

En 1754, l'abbé Joannet, qui s'intitulait *journaliste de la Reine*, commença la publication de *Lettres sur les Ouvrages et les Œuvres de piété,* titre auquel il ajouta, en 1757, le sous-titre de *Journal chrétien,* qui devint définitivement, en 1758, le titre du journal. Le nom de cette feuille annonce suffisamment ce qu'elle était. On l'égayait de temps en

temps par des pièces de vers très-chrétiennes et très-orthodoxes, mais souvent assez peu poétiques : car, dit Querlon, des mots nivelés et des rimes font des vers, non de la poésie. Elle vécut jusqu'à la fin de 1764. L'abbé Joannet s'était associé l'abbé Trublet, puis l'abbé Dinouart, qui fonda, en 1760, le *Journal ecclésiastique, ou Bibliothèque des Sciences ecclésiastiques*. Cette feuille n'avait de commun avec la précédente que son objet général. Remplie de morceaux savants sur les textes de l'Ecriture sainte, sur les antiquités judaïques et ecclésiastiques, sur les conciles et sur la morale chrétienne, elle était fort supérieure au journal de l'abbé Joannet, et elle finit par le supplanter. On lit dans un avis des éditeurs placé en tête du tome XVIII (1765) du Journal ecclésiastique : « Le sieur Panckoucke est convenu de ne plus imprimer à l'avenir, à commencer de ce mois de janvier 1765, le Journal chrétien, le public s'étant décidé en faveur du Journal ecclésiastique, composé par M. l'abbé Dinouart. »

Le Journal chrétien forme 40 vol. in-12; la collection du Journal ecclésiastique, que l'abbé Dinouart rédigea jusqu'à sa mort, arrivée le 23 avril 1786, en forme plus de 100. Sa devise était : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

Il y eut aussi un *Journal de la Charité,* avec cette

épigraphe : *La charité de Jésus-Christ nous presse*, par l'abbé Chayer, qui se crut obligé de déclarer au public que sa feuille n'aurait rien de commun avec le Journal chrétien; qu'il ne voulait point aller sur les brisées des abbés Trublet et Joannet; qu'il se proposait de marcher par des voies tout à fait opposées, quoiqu'il eût le même objet qu'eux. *Le Censeur hebdomadaire* parle ainsi de cette publication, à propos d'une nouvelle édition faite à Evreux, chez Jean Malassis, imprimeur du roi et de l'évêque :

« C'est pour l'édification commune des fidèles que M. l'abbé Chayer nous annonce un Journal de la Charité. L'ardeur de cette vertu, depuis si longtemps refroidie, et, de nos jours, prête à se glacer tout à fait, touche le charitable auteur jusqu'aux larmes.

» Pour prévenir, sans doute, en sa faveur, et pour nous convaincre de la supériorité avec laquelle il traitera sa matière, ce zélé journaliste nous assure, sans déguisement, qu'il est déjà sorti de sa fertile plume dix-neuf ouvrages, dont huit se trouvent *chez la plupart des libraires du royaume et dans les principales villes de l'Europe*. Il en a onze sous presse, parmi lesquels sont placés au premier rang ceux qui ont pour titre : *les Dictées de la Vertu; les Vues des Citoyens*. C'est dans la préface de celui-ci qu'il promet de détailler le plan de son journal. Il a, sans doute, eu de bonnes raisons pour ne pas

placer ce détail à la tête même de l'ouvrage. C'est en vain que nous chercherions à les deviner. M. l'abbé Chayer ne veut peut-être pas marcher dans les chemins battus. Rien n'est plus commun, en effet, que de dire au commencement d'un livre ce qu'il contiendra et à quoi il sera bon.

» Au milieu de tant de travaux, dont le quart suffirait pour accabler tout autre que M. l'abbé Chayer, cet infatigable écrivain trouve encore le temps de donner plusieurs feuilles par semaine (ce sont des mélanges de vers et de prose), de distribuer à qui veut des sermons, des prônes, des panégyriques manuscrits. Qui, dans ce siècle, pourra jouter avec lui pour la quantité des écrits (1)? »

En 1757 parut, sous le titre de : *La Religion vengée, ou Réfutation des Auteurs impies*, une feuille dirigée principalement contre les encyclopédistes. Elle était dédiée au dauphin par une société de gens de lettres.

« On ne saurait trop louer, dit *le Littérateur impartial*, le motif qui porte des écrivains célèbres à faire usage de leurs talents pour la défense de la religion. Nous n'examinerons point s'il n'aurait pas été plus avantageux à cette même religion de laisser

(1) En 1710, un curé de Lyon publia un *Journal charitable*, mais qui ne ressemblait à celui de l'abbé Chayer que par le titre. Il ne s'occupait, en effet, que d'économie domestique. Les magistrats défendirent à l'auteur d'étendre cette utile production au-delà de deux feuilles par numéro. « Et l'on ne marque point de bornes au *Mercure galant !* » s'écrie je ne sais plus quel critique.

dans l'oubli les systèmes des athées anciens et modernes que de les faire revivre pour les combattre. Les lois, à Rome, n'avaient point prononcé de peine contre le parricide : l'amour filial en fut plus vif, l'autorité paternelle plus respectée. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, *momentanément* périodique (car il faut espérer que l'athéisme cessera d'avoir des partisans, et la religion des ennemis), est un monument de piété qui ne peut que faire honneur à notre siècle. »

La Religion vengée forme 21 vol. in-12; elle avait pour rédacteurs Soret, le P. Hayet et autres. C'est du premier de ces écrivains probablement qu'il est question dans le passage suivant du *Littérateur impartial :*

« Le *Censeur hebdomadaire*, qui donne la plus haute idée de notre siècle, puisqu'il ne censure ordinairement que peu de choses, reproche aux auteurs de la *Feuille nécessaire* d'avoir, dans l'article *Industrie*, indiqué des bonnets à la canadienne, des mouches en pluie de diamants, des pâtés, des poulardes farcies, des dindons à la gâtinaise, etc., comme si ces articles ne tenaient pas effectivement à l'industrie humaine, comme s'il n'était pas nécessaire de manger, et si l'honnête superflu n'était pas aujourd'hui confondu avec le nécessaire.

» Mais ce qui le révolte le plus, c'est « qu'un des auteurs de ces *affiches de la gourmandise* est en

même temps l'auteur de la Religion vengée; il ne conçoit pas qu'un homme qui venge périodiquement la religion puisse offrir des objets de luxe et de gourmandise. Il est fort singulier, dit-il, qu'un littérateur chrétien se serve de la plume consacrée à critiquer un Bayle, un livre de *l'Esprit*, et à présent le Dictionnaire de l'Encyclopédie, pour annoncer les dindons et les poulardes de M. Porcabœuf, traiteur. »

» Cette déclamation, ajoute le Littérateur impartial, ne doit pas donner une haute opinion de la cuisine du *Censeur*. »

—

Journal d'Education, présenté au roi par M. Le Roux, maître ès-arts et de pension au collége de Boncourt, à Paris. « De tous les ouvrages périodiques, dont le nombre se multiplie tous les jours, dit Querlon, il n'en est guère de plus important et de plus nécessaire que celui-ci. Quand il n'aurait d'autre mérite que de détruire tous ces plans, tous ces systèmes d'éducation, faux, absurdes et ridicules, dont le public est continuellement inondé, c'en serait un très-réel, et qui mériterait à l'auteur une espèce de reconnaissance de la part des personnes sensées. Mais ce n'est pas le seul avantage

que présente ce journal : il est rempli de vues sages, de principes vrais, et partout il offre des leçons de vertu propres à former de bons citoyens dans les diverses conditions de la vie. Il peut même être utile aux parents et aux instituteurs, en leur traçant les devoirs, les règles et les méthodes qu'ils doivent observer pour réussir dans une excellente éducation. Le plan de M. Le Roux est très-simple et fondé sur la raison. Il n'adopte pas de système général d'éducation, parce que, dit-il, rien de plus épineux, rien peut-être de plus chimérique, que de tracer un plan universel sur un objet qui ne saurait être le même pour tout le monde. Son but principal est de former un recueil des préceptes les plus sûrs et des plus importantes maximes d'éducation, un choix des plus belles pensées et des exemples les plus frappants, puisés dans les meilleurs auteurs, anciens et modernes, sacrés et profanes, poètes, orateurs ou philosophes. Il rapporte tout à ces trois objets : la *religion*, les *mœurs* et les *sciences*, objets auxquels se réduit l'éducation, qui consiste à rendre les jeunes gens *vertueux*, *citoyens*, *instruits*. »

Paraissait tous les mois, par cahiers de 96 pages, et coûtait 12 et 15 livres.

—

Journaux Scientifiques, Artistiques et Industriels.

—

Le premier et le plus important des anciens journaux spécialement consacrés aux sciences et aux arts est le *Journal de Trévoux,* avec ses suites, dont nous avons fait l'histoire, t. II, p. 260 et suivantes. Nous mentionnerons encore parmi les recueils scientifiques du dernier siècle :

Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle et les Arts, ou Journal de Physique.

Ce journal, dit Quérard, commencé en 1752, passa des mains de Dagoty dans celles de Toussaint, et fut discontinué en 1756. L'abbé Rozier entreprit de le relever en 1771. A cette époque, il parut dans le format in-12, et fut ainsi continué jusqu'à la fin de 1772. Ces deux années forment 12 vol. in-12. Alors, à la demande des souscripteurs, le format in-12 fut changé en celui d'in-4°, qui multipliait moins les volumes, et admettait des gravures plus grandes, expliquant mieux les détails. Ce format, d'ailleurs, ajoutait-on, convient mieux à un livre

de bibliothèque, qui fait suite aux collections académiques. Le recueil se continua sous cette nouvelle forme, à raison de 2 volumes par an (1).

Il passa dans les mains de Mongez en 1779; en 1794, il prit le titre de *Journad de physique,* et fut rédigé par J.-A. de la Métherie de 1785 à 1817, et par M. Ducrotay de Blainville jusqu'en 1823. La collection, de 1794 à 1823, forme 96 vol. in-4°.

Ce recueil, dont tout le monde connaît la valeur, ne ressemble en rien aux autres feuilles périodiques. C'est une collection de différents mémoires et expériences scientifiques, traduits de toutes les langues de l'Europe. Il se joint aux volumes de l'Académie des Sciences et aux collections académiques.

La Nature considérée sous ses différents aspects, par Buc'hoz. — Cette publication commença en 1768, sous le titre de : *Lettres périodiques* sur la méthode de s'enrichir promptement et conserver sa santé par la *culture des végétaux,* 1768-70, 5 vol. in-8°. — En 1769, l'auteur y ajouta de nouvelles *Lettres périodiques,* curieuses, utiles et intéressantes, sur les avantages que la société économique peut retirer de la *connaissance des animaux,* 1769-70, 4 vol. in-8°. — Et en 1770, une troisième feuille : *Lettres hebdomadaires sur l'utilité*

(1) La partie in-12 fut réimprimée en 2 vol. in-4°.

des Minéraux dans la société civile, 2 vol. in-8°. — Enfin, en 1771, les trois publications furent réunies sous le titre de *la Nature considérée sous ses différents aspects*, et le format devint in-12. Le recueil, sous cette nouvelle forme, se continua jusqu'en 1780, et forma 34 vol. — En tout, 45 vol.

Les matières de ces lettres, dit Querlon, sont variées, et ce n'est pas leur seul avantage : elles joignent au mérite du fond celui de la singularité.

—

Au mois de février 1759, parut le premier numéro d'une feuille qui ne ressemblait à aucune des précédentes, et qu'il est assez difficile de classer. Elle avait pour titre : *La Feuille nécessaire, contenant divers détails sur les Sciences, les Lettres et les Arts*, et pour épigraphe ce passage de Juvénal :

Quidquid agunt homines... nostri est farrago libelli.

Voici, du reste, comment elle s'annonçait elle-même :

On ne peut disconvenir que les feuilles périodiques, aujourd'hui si accréditées, ne fournissent une agréable ressource à ceux qui, sans avoir le temps de lire beaucoup, sont néanmoins bien aises d'être instruits de beaucoup de choses.

C'est donc avec confiance que nous annonçons au public cette feuille, d'un genre nouveau, et qui n'aura rien de commun avec toutes celles qui ont paru jusqu'ici. L'ouvrage que nous propo-

sons n'est point un journal littéraire : ces sortes d'écrits sont tellement multipliés et si rarement d'accord entre eux qu'ils ne laissent souvent au lecteur que l'embarras de juger les jugements mêmes. Ce n'est point un Mercure : nous n'y insérerons aucune composition d'autrui, ni en prose ni en vers. Ce n'est point une Gazette : nous ne nous mêlerons ni des affaires d'Etat, ni de ce qui se passe à la cour ou chez l'étranger. Ce ne sont point des Petites Affiches : nous n'annoncerons ni morts, ni maisons à louer, ni terres, ni effets à vendre.

Quand nous disons que cette feuille est *nécessaire,* nous ne prétendons pas que les autres soient inutiles ; nous voulons seulement dire que le public trouvera dans le tableau raccourci que nous lui présenterons chaque semaine tout ce qui peut piquer sa curiosité dans chaque genre. Ce tableau comprendra une suite de détails aussi instructifs qu'amusants dans leur nouveauté, et dont la réunion pourra servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts. Voici notre plan :

I. Nous annoncerons ce qui se passera d'intéressant dans les quatre facultés de l'Université de Paris.

Nous comprendrons sous l'article THÉOLOGIE les harangues, décisions et censures de Sorbonne ; les mandements des évêques, les prédicateurs célèbres, etc.

Sous celui de DROIT, nous indiquerons les principaux règlements des cours, les jours où se plaideront les causes intéressantes, ainsi que les noms des avocats qui en seront chargés.

L'article MÉDECINE présentera un extrait des thèses singulières et remarquables par l'utilité ou l'agrément, avec une note des cures extraordinaires, des grandes opérations de chirurgie et des découvertes en chimie et en pharmacie.

L'article FACULTÉ DES ARTS indiquera les exercices publics des jeunes gens de distinction, les diverses méthodes d'enseigner, et tout ce qui regarde particulièrement l'éducation de la jeunesse dans les pensions et dans les colléges.

II. Nous rendrons un compte succinct des différents mémoires présentés aux ACADÉMIES, tant de Paris que des provinces, de leurs recherches, inventions, découvertes et règlements.

III. Nous donnerons une idée des différents objets qui seront traités dans les LEÇONS ET COURS PUBLICS.

IV. L'article PEINTURE, SCULPTURE et GRAVURE, détaillera les morceaux nouvellement finis par les grands peintres, sculpteurs et graveurs.

V. Ensuite viendront les entreprises de nos ARCHITECTES, soit à Paris, soit à la campagne; un petit détail de leurs plans et leur nouvelle manière d'opérer.

VI. Les divers morceaux de MUSIQUE, tant grands que petits, donnés par les meilleurs auteurs. On indiquera aussi les motets et autres pièces qui devront s'exécuter, et le lieu de leur exécution.

VII. L'article COMMERCE instruira des règlements que feront les corps et communautés pour la sûreté du commerce, et marquera le prix courant de quelques-unes des principales marchandises.

VIII. Il y aura un article pour l'INDUSTRIE, où l'on parlera des nouvelles manufactures qui s'établissent dans le royaume et de leurs progrès.

On rendra compte dans cet article de toutes les inventions pour la commodité, l'agrément ou la décoration des jardins, appartements, habillements, voitures, etc. Et pour exciter l'émulation, on nommera les ouvriers qui se distinguent dans tous les genres.

IX. Sur la LITTÉRATURE, nous nous bornerons le plus souvent à la simple indication des LIVRES NOUVEAUX, et on terminera cet article, autant qu'il se pourra, par quelques anecdotes littéraires.

On ne négligera rien pour rendre cette feuille digne de l'attention du public ; mais, quoique l'on connaisse assez son goût, on évitera soigneusement tout ce qui pourrait avoir un air de satire ou de malignité. On aura soin surtout de ne se rencontrer avec aucune des autres feuilles.

Peut-être trouvera-t-on dans celle-ci quelques articles un peu frivoles; mais on doit se souvenir que tout ce qui est utile, et même agréable, entre dans le plan d'une FEUILLE NÉCESSAIRE.

C'était, comme on le voit, une sorte de bulletin des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie.

Quelques extraits, pris à peu près au hasard, achèveront de donner la mesure de l'intérêt qu'offre cette feuille vraiment très–curieuse.

Dans le numéro du 14 mai, nous trouvons, sous la rubrique *Médecine*, *Chirurgie,* l'éloge d'un spécifique unique, d'une panacée, que les Parisiens ont sous la main, et dont jusqu'ici, pour leur malheur, ils n'auront pas soupçonné les merveilleuses propriétés.

La France est l'abrégé de l'univers, et Paris est, sans contredit, la plus grande, la plus peuplée, la plus florissante, la plus riche de toutes les villes de la France. Heureux ses habitants, s'ils connaissaient tous les avantages que leur présente le roi des fleuves qui arrose cette capitale ! Il n'est aucun climat où la nature ait offert aux hommes une eau plus salubre que celle de la Seine. Cette eau, dont les exhalaisons donnent à l'air une douce température, qui rend le pain léger, facilite la cuisson des légumes et assaisonne en quelque sorte les viandes, est aussi la boisson la plus propre à conserver ou à rendre la santé. Agréable au goût, elle coule aisément dans les entrailles, ne charge point l'estomac, est amie de la poitrine, et désaltère promptement et parfaitement ; elle excite l'appétit et précipite la digestion ; elle calme l'agitation des fluides et arrête les mouvements convulsifs des solides ; elle lâche le ventre quand ses fonctions sont trop tardives ; elle ouvre la voie des urines ; elle dissout les sels, prévient le calcul, excite la transpiration, éloigne ou arrête la putréfaction, apaise les douleurs, amollit les parties trop dures, relâche celles qui sont trop tendues, absorbe les âcretés, procure enfin l'équilibre des liqueurs et le maintient. Ceux qui font de

cette eau leur boisson ordinaire sont rarement malades, guérissent facilement, et semblent conserver jusque dans la vieillesse la vigueur du jeune âge. N'en soyons point surpris. Si les habitants de Paris étaient sages, la Seine serait pour eux la médecine universelle. S'ils sont sujets à une infinité de maladies, c'est à leur intempérance, à la qualité, à l'assaisonnement meurtrier des mets dont ils se nourrissent, à l'usage qu'ils font du vin et des liqueurs spiritueuses, à leur long sommeil, à leur vie oisive, qu'il faut en attribuer la cause. Le meilleur remède à tous ces maux, c'est l'eau de la Seine. On a beau vanter les eaux d'Issy, de Belleville et d'Arcueil : renfermées dans des canaux de plomb, elles y contractent une crudité qui ne peut être que funeste à la santé. *L'eau de la Seine est donc la plus salubre.* Telle est la conclusion d'une thèse soutenue, le jeudi 4 de ce mois, par M. Roussin de Montabourg, bachelier de la Faculté de médecine de Paris, sous la présidence de M. Méry.

Combien de Parisiens ne connaissaient pas leur bonheur! Voici encore, sur les avantages de leur position, d'autres révélations que nous trouvons dans la feuille du 21 mai :

Le jeudi 10 du présent mois, M. Dussans, bachelier de la faculté de médecine de Paris, a soutenu, sous la présidence de M. de l'Epine, ancien doyen, une thèse où l'on examine *si l'air est un aliment, un remède et un poison.* Quiconque respire l'air tempéré de Vincennes, dit l'auteur de la thèse, quiconque habite la côte de Chaillot ou quelqu'autre bord délicieux de la Seine, n'a pas à regretter les arides sommets des Alpes. Aurait-il plus de raison de désirer le séjour de Lisbonne ou de Lima? Le sol perfide de ces beaux lieux est partout entr'ouvert de soupiraux empoisonnés. Je veux, ajoute l'auteur, vivre dans un air qui ne soit ni trop subtil, ni trop dense, ni trop sec, ni trop humide, et je bénis le ciel de m'avoir fait naître dans Paris. Heureux qui peut y choisir une demeure exposée au levant et au midi, et s'y ga-

rantir des vents de l'occident, plus encore de ceux du nord! On doit surtout éviter le voisinage du corroyeur, du teinturier, du chandelier, du boucher et du poissonnier, qui tous altèrent l'air le plus pur et y répandent le dégoût. La proximité des cimetières est encore plus à craindre. O cendres sacrées de nos pères! s'écrie l'auteur, pardon si je conseille de vous enlever du milieu de Paris pour vous reléguer vers le nord, au-delà de la montagne de Montmartre. Vous y serez plus à l'abri des insultes de vos descendants, et vous nous laisserez jouir des bienfaits de l'air, qui, étant par lui-même un aliment et un remède, devient un poison par les vapeurs étrangères dont il se trouve quelquefois chargé.

—

— Il vient d'éclore, dans l'empire de la mode, un petit phénomène qui pourra bien avoir son succès comme tant d'autres de la même espèce. C'est un éventail fort riche et d'une forme différente de tous les autres. Sa sculpture et sa découpure sont d'un goût tout à fait nouveau. Ce que cet éventail a de plus singulier et peut-être de plus agréable, c'est que, lorsqu'il est fermé, il a la forme d'un bouquet. Le sieur Le Tuteur, qui l'a inventé, et qui demeure à Paris, rue Saint-Martin, vis-à-vis le Prieuré, paraît un homme capable d'imaginer et d'exécuter beaucoup de choses en ce genre.

— La curiosité étant à peu près égale dans les deux sexes, et les femmes aimant presque autant que nous à rapprocher d'elles les objets qui leur paraissent intéressants, on a imaginé le moyen de satisfaire ce désir sans blesser la modestie : on enchâsse dans les maîtres brins d'un éventail une lorgnette dont nos dames peuvent faire usage sans se compromettre, et qui forme une espèce de contre-batterie qu'elles peuvent opposer aux lorgnettes indiscrètes de nos petits-maîtres.

— Un amateur des sciences nous écrit de Châlons pour nous inviter à insérer, de mois en mois, dans nos feuilles, les principales variations de l'atmosphère en différents lieux, déterminées

sur le baromètre et le thermomètre. Il prétend qu'une suite d'observations météorologiques, en donnant le résultat de la température des différents climats, ne serait pas simplement un objet de curiosité. Ces observations continuées pourraient, dit-il, diriger plus sûrement les opérations de l'agriculture, et aider à découvrir les causes des maladies épidémiques qui affligent de temps en temps quelques cantons. Il nous offre, sur cet objet et sur quelques autres, une exacte correspondance. Si quelques personnes entrent dans ces vues et trouvent cet objet utile, nous ferons usage de ses avis. Nous sommes disposés à profiter de ceux que les personnes bien intentionnées voudront nous donner pour procurer à cette feuille le degré d'utilité dont elle est susceptible, et qu'elle ne saurait avoir qu'avec le temps.

— Les laboureurs sont invités à faire usage de la préparation des eaux salines propres à féconder les terres, qui se vend rue Saint-Honoré, chez le sieur Godeau. On leur offre les bouteilles de 6 livres 10 sols à 10 sols seulement la pièce, s'ils veulent promettre de bonne foi le quart que produira de plus chaque arpent semé avec cette préparation.

— On vient de nous communiquer un mémoire manuscrit concernant une liqueur dont les avantages seront très-précieux s'ils sont réels. On assure, d'après des expériences réitérées, qu'elle dissipe entièrement la puanteur que produit la vidange des fosses d'aisances, article très-important dans une ville telle que Paris. Cette liqueur sera encore très-utile dans la chambre d'un malade, pour en chasser le mauvais air. En mettant deux gouttes de la liqueur dans une pinte d'eau, un petit verre de cette eau jeté dans le bassin en dissipera l'odeur, etc., etc.

L'inventeur se nommait Soubeyran de Montesorgues. Huit jours après, il annonçait au public une autre découverte bien plus importante encore. Elle consistait en une liqueur propre à éteindre le feu. Il n'en fallait que deux pintes pour arrêter un incendie qui n'aurait pas encore fait un progrès

considérable. Il suffisait pour cela de se servir d'un linge ou d'un balai de crin imbibé de cet liqueur, sans qu'on pût craindre que le linge ou le balai s'enflammassent. Une toile imbibée une seule fois, quoique séchée par l'ardeur du feu, empêchait la flamme de se communiquer. Un homme couvert de cette toile pouvait en toute sûreté porter du secours partout, et sauver du feu des malades, des enfants ou des objets précieux.

— M. Greuze vient de se copier lui-même d'une manière qui prouve combien cet auteur a de ressources dans son art. Son tableau de *la Simplicité,* exposé au salon du Louvre, et appartenant à madame de ***, ayant plu extrêmement à une dame de la cour, à laquelle les arts doivent trop pour que rien puisse lui être refusé, la dame propriétaire du tableau lui annonça que, dès que ce morceau lui plaisait, il lui appartenait. Le peintre a voulu dédommager madame de *** d'un sacrifice si flatteur pour lui. Il vient, d'après le même sujet qui lui a servi de modèle et dont les traits naïfs rendent si bien le caractère de simplicité qu'il a voulu exprimer, de composer un tableau dans lequel il s'est surpassé lui-même. Il a opposé un fond qui fait mieux valoir le tableau, et y a corrigé quelques légers défauts échappés à sa première composition.

Je ne finirais pas de citer, si je m'écoutais; je me bornerai à mentionner, pour finir, le catalogue des estampes de Le Bas, avec les prix ; et, comme curiosité, une liste de soixante-treize almanachs qui se vendaient à Paris pour l'année 1760. J'ajouterai enfin que les spectacles, qui ne figurent pas dans le prospectus que nous avons transcrit plus

haut, occupent dans la Feuille nécessaire une juste place.

La Feuille nécessaire, rédigée par Boudier de Villemert et Soret, n'eut qu'un volume (in-8° de 750 pages); elle fut remplacée en 1760 par *l'Avant-Coureur,* qui en adopta complétement le programme, de sorte qu'on pourrait dire seulement qu'elle changea de titre.

L'Avant-Coureur eut assez de vogue pour s'attirer les persécutions du *Mercure*.

« Les auteurs du *Mercure*, lit-on dans les *Mémoires secrets,* à la date de décembre 1765, ont présenté un mémoire à M. le lieutenant de police, dans lequel ils se plaignent des entreprises de *l'Avant-Coureur* et du *Journal des Dames*. Ils prétendent que ces journalistes empiètent sur leurs droits, en insérant dans leurs ouvrages quantité de pièces fugitives, dont ils réclament la possession; ils disent aussi qu'en donnant des extraits prématurés des pièces, ils ôtent tout le mérite des leurs, etc. Le *Journal des Savants* a signé ce mémoire. »

Et à la date du mois de janvier suivant : « Par un avertissement inséré dans son premier numéro de 1766, *l'Avant-Coureur* semblait annoncer son triomphe des persécutions du *Mercure :* après s'être glorifié d'une existence de huit années, d'avoir survécu à quantité de journaux nés et morts depuis ce temps, il continue à se donner pour la gazette

des arts, des sciences et de la littérature. Il promet une notice ou même un précis prématuré de toutes les pièces de théâtre. Cet article chatouilleux est ce qui offense surtout les auteurs du *Mercure,* sur lequel ils ont sans doute perdu leur procès. Il finit par promettre de l'exactitude et de l'impartialité, deux qualités auxquelles il manquera souvent. »

Cependant le *Mercure* gagna son procès, en partie du moins; il fut défendu à *l'Avant-Coureur* d'insérer aucune pièce fugitive. Quant à la partie des spectacles, il en resta en possession.

On a une autre preuve de l'importance de ce journal dans ce passage de Grimm, du 1er octobre 1764 : « Il faut convenir que nos papiers publics font un aussi grand abus d'éloges que d'injures. Nos génies les plus médiocres se trouvent plus prônés, plus exaltés en trois mois de temps, que les plus grands hommes des autres pays pendant toute leur vie; et, comme l'ignorance se joint à cette admiration stupide, on se persuade qu'il n'y a ailleurs ni génie, ni talents, parce que le *Mercure de France* et *l'Avant-Coureur* n'en parlent pas. »

L'Avant-Coureur se continua jusqu'en 1773, et forme 13 forts volumes in-8°. Ses rédacteurs étaient de Querlon, Jonval de Villemert, La Combe et La Dixmerie. On y substitua, au commencement de 1774, une « *Gazette et Avant-Coureur de la Littérature, des Sciences et des Arts,* contenant toutes les

nouvelles de la république des lettres, des analyses claires et précises des édits, ordonnances, etc., les causes célèbres et intéressantes, les pièces nouvelles, etc. » Cette feuille, in-4°, fut achetée au bout de quelques mois par Panckoucke, qui l'annexa à son *Journal historique et politique.*

Ces deux recueils, je le répète, sont on ne peut plus intéressants pour l'histoire des arts et de l'industrie surtout; c'est une mine à fouiller, et que je recommande à ceux qui s'occupent de notre histoire privée; Edouard Fournier y trouverait plus d'un chapitre à ajouter à son *Vieux neuf.* Malheureusement ils sont très-rares. La Feuille nécessaire se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève. J'ai lieu de croire que la Bibliothèque impériale possède plusieurs années de l'Avant-Coureur; mais on n'a pu m'en communiquer que deux numéros détachés, et je n'aurais pu m'en former qu'une idée bien incomplète, si je n'en avais rencontré un volume dans la bibliothèque d'un chercheur de mes amis.

—

A la suite de l'histoire des *Petites Affiches,* j'ai indiqué quelques autres organes que s'était créés le commerce. Je citerai, dans le même ordre d'idées, un « *Journal œconomique,* ou mémoires, notes et avis sur l'agriculture, les arts, le commerce, et

tout ce qui peut avoir rapport à la santé, ainsi qu'à la conservation et à l'augmentation des biens des familles, etc. » Paris, 1751-1772, 45 vol. in-12 et in-8°.

Et encore, comme point de comparaison, une « *Feuille d'annonce des Voitures* quelconques qui arrivent journellement à Paris, ou qui partent pour les provinces ou pour les pays étrangers, avec l'indication de l'espèce des voitures et de leurs destinations », feuille quotidienne, du prix de 30 livres, qui « ne pouvait manquer d'être agréable au public, et surtout aux négociants, commerçants, libraires, etc., qui font des envois en province et à l'étranger, ainsi qu'aux auberges où logent les voitures, rouliers, etc., aux cafés et à toutes autres maisons publiques qui sont fréquentées. »

—

Les *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, ouvrage périodique, par M. Pahin de Champlain de La Blancherie, « aux frais des intéressés », avaient une certaine analogie avec *l'Avant-Coureur;* le ton cependant en était plus relevé, elles étaient plus artistiques. Leur auteur se proposait de faire connaître tous les objets de science, de littérature et des arts, dans tous les pays où il est possible d'avoir des relations. « Chaque feuille, disait le

prospectus, sera composée de deux parties. La première présentera l'état actuel des sciences, de la littérature et des arts. La seconde, qui l'accompagnera toujours en forme de supplément, servira à faire connaître les personnes et les choses dont nous n'y aurons parlé qu'en passant et pour la première fois, et à remettre successivement sous les yeux du public, avec des détails intéressants pour la curiosité et le commerce, la notice des principaux ouvrages qui composent les œuvres des auteurs et des artistes, et les catalogues des libraires, tant de France que des pays étrangers. »

Le premier numéro de cette feuille, annoncée longtemps à l'avance, est du 22 janvier 1779. Elle passa par de nombreuses alternatives de vie et de mort; mais elle se continua au moins pendant dix ans, car, d'après une indication du *Journal des Savants* de février 1792, Lalande y aurait inséré, dans le numéro du 19 janvier 1788, un éloge de Boscovich. La collection, très-rare, se compose de 8 volumes in-4°; la Bibliothèque impériale en possède sept, allant de 1779 à 1787.

Ce journal, très-curieux, se recommande pourtant moins encore par sa valeur propre que par les souvenirs qui s'y rattachent. C'était, en effet, l'organe, et, en même temps, la base et le fondement d'un établissement véritablement remarquable, quoi qu'en aient pu dire les petits journaux du temps.

La Blancherie avait projeté de fournir aux savants et aux artistes, ce qui leur avait manqué jusque là, un centre de ralliement, avec les moyens de se connaître et de se faire connaître. Il avait fondé dans ce but une sorte de Cercle–Musée, et il se donnait à lui-même le titre d'*agent général de correspondance pour les sciences et les arts,* titre un peu fastueux, qui lui attira de nombreuses épigrammes. L'auteur du *Petit Almanach des Grands Hommes*, notamment, ne pouvait le lui pardonner, quoiqu'il eût pris lui-même, dans son pamphlet, le titre de comte de Rivarol. « M. de La Blancherie, y disait le petit grand homme, est un des plus puissants génies de ce siècle. Il avait conçu un projet admirable, qui devait le conduire à la plus haute fortune, et pour l'exécution duquel il ne demandait qu'une ville impériale, où tous les souverains de l'Europe devaient s'assembler et traiter avec lui. Il avait fort bien expliqué ses vues dans un journal de sa composition ; mais l'Europe, occupée de je ne sais quels intérêts du moment, négligea le grand projet de M. de La Blancherie; la ville impériale ne lui fut point accordée; les souverains ne s'assemblèrent pas, et ce grand homme resta seul avec ses plans et son génie, rue Saint-André-des-Arts, près l'égout. O temps ! ô mœurs ! »

« Passe des persifflages sur le génie de La Blancherie, mais le plan de son Musée était ingénieusement

conçu, dit Brissot de Warville. Son établissement offrait un avantage pour l'humanité; il mettait sans cesse en communication les savants de tous les pays; c'était le rendez-vous de tout l'univers. Il est fâcheux qu'il ne subsiste plus : rien n'efface plus les préjugés nationaux, rien n'est plus propre à répandre les vérités, qu'un pareil centre de réunion. »

Brissot, qui fut quelque temps le collaborateur de La Blancherie, attribue l'insuccès de son Musée à la médiocrité de son esprit et à l'inconsistance de son caractère.

Les *Mémoires secrets* s'occupent beaucoup de La Blancherie et de ses projets, mais dans un esprit de dénigrement qui leur est assez habituel; la vérité cependant se fait jour à travers leurs railleries. La *Correspondance secrète* se montre plus bienveillante, et nous ajouterons plus équitable, pour cet esprit entreprenant. Quoi qu'il en soit, le nouvel établissement, approuvé par l'Académie des Sciences, jouit pendant quelque temps d'une très-grande faveur; les plus grands seigneurs l'avaient pris sous leur protection, et les souverains l'honoraient de leur visite. Cependant, après des vicissitudes diverses, il finit par succomber devant les préoccupations qui absorbèrent bientôt l'opinion publique. Mais La Blancherie conserva jusqu'au bout son courage. Il disait à Grimm en 1788 : « Je suis las de toutes les persécutions qu'éprouve le plus bel

établissement dont on ait jamais conçu l'idée. Je travaille dans ce moment à un grand mémoire pour les Etats-Généraux : je suis bien aise de faire décider à la Nation assemblée si je suis un sot ou non. » La Révolution emporta ses dernières espérances ; forcé de quitter la France, où son caractère et ses talents lui avaient fait de nombreux amis, il se réfugia en Angleterre, et il y mourut en 1811.

—

Journaux Bibliographiques.

L'origine des journaux bibliographiques ne remonte pas au-delà d'un siècle. Le premier que nous rencontrions commença à paraître en 1758 ; il a pour titre : *Annales typographiques, ou Notice du Progrès des Connaissances humaines*, par une société de gens de lettres. L'auteur, le docteur Roux, de Bordeaux, se proposait d'annoncer tous les ouvrages qui se publiaient en Europe, en quelque langue qu'ils fussent écrits, et de quelque matière qu'ils traitassent, et la manière dont il remplit son programme concilia d'abord à sa publication la faveur de tous les lettrés. En évitant également la sécheresse d'un simple catalogue et l'étendue d'un journal, il en disait assez pour satisfaire la curiosité de ceux à qui la matière du livre serait à peu près indifférente, et pour exciter le désir d'en savoir davan-

tage dans l'esprit de ceux pour qui l'objet du livre serait plus intéressant. Les titres des livres étrangers étaient donnés dans leur langue, et ensuite traduits en français, avec les indications nécessaires pour pouvoir se les procurer. Le numéro se terminait par un article de nouvelles littéraires. On avait promis de donner, à la fin de chaque année, une table des ouvrages, distribuée par ordre de matières, et une table alphabétique des auteurs; mais cette promesse ne fut point tenue. « C'est là une lacune regrettable, dit Quérard; néanmoins, tel qu'il est, ce journal est encore utile à consulter. On peut le regarder comme un modèle en son genre. Des analyses aussi savantes qu'instructives donnent, en peu de mots, une idée nette des ouvrages qu'elles annoncent, dégagée du verbiage et des lieux communs qui remplissent trop fréquemment nos journaux littéraires. » C'est le jugement qu'en avaient porté les critiques du XVIIIe siècle, notamment Meusnier de Querlon et l'abbé de La Porte.

Les Annales typographiques parurent d'abord toutes les semaines, par cahiers in-4°; elles prirent ensuite le format in-8°, et ne parurent plus que tous les mois; elles se continuèrent jusqu'en 1762, et forment 10 volumes.

Le premier volume, contenant l'annonce des livres imprimés dans le cours de l'année 1757, fut rédigé en commun par Morin d'Hérouville et Roux.

Les Annales furent suivies du *Catalogue hebdomadaire*, ou liste des livres, estampes, etc., connu aussi sous le nom de *Journal de la Librairie*, et dont la publication commença en 1763. Cette feuille ne contenait l'indication que d'une faible partie des publications de l'époque, et était faite d'ailleurs avec beaucoup de négligence; elle se soutint pourtant jusqu'en 1789, et forme 27 vol. in-8°. Elle fut rédigée par Bellepierre de Neuvéglise jusqu'en 1774, et ensuite par le libraire Pierres. Le prix, qui n'était d'abord que de 6 livres 12 sous, fut porté, en 1781, à 7 liv. 4 s., à cause des fréquents suppléments qu'on était obligé de donner.

Je crois devoir mentionner, pour son importance, une « *Bibliographie parisienne*, ou catalogue d'ouvrages de science, de littérature et de tout ce qui concerne les beaux-arts, tels que la musique, la gravure, etc., imprimés ou vendus à Paris, avec les jugements qui en ont été portés dans les écrits périodiques; ensemble l'énoncé des édits, arrêts et déclarations du roi, etc., etc., etc., etc., par une société de gens de lettres. » Elle avait pris pour épigraphe ce vers d'Ovide :

Dissociata locis concordia pace ligavit.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'intérêt que présente le rapprochement des différents jugements portés sur le même ouvrage. Ces jugements, du

moins dans le seul volume que j'aie eu entre les mains, celui de l'année 1770, sont tirés du *Journal des Savants*, des *Petites Affiches*, de l'*Année littéraire*, de la *Gazette universelle de Littérature*, du *Mercure de France*, du *Journal de Verdun*, du *Journal des Beaux-Arts*, du *Journal encyclopédique*, de *l'Avant-Coureur*, du *Journal ecclésiastique* et du *Portefeuille hebdomadaire*.

Les auteurs, parmi lesquels figuraient Hurtault et d'Hermilly, s'étaient proposé, non pas de suivre le mouvement annuel des productions littéraires, mais d'en remonter en quelque sorte le cours, jusqu'à des limites qu'ils n'indiquaient pas. Ils commencèrent par l'année 1770, comme offrant un intérêt plus vif, pour être plus rapprochée. Ce n'est pas, à ce qu'il paraît, sans quelques tiraillements qu'ils l'achevèrent, et l'entreprise en resta là pour le moment. En 1774, elle fut reprise par le libraire Ruault (l'éditeur primitif était Desnos), qui publia l'année 1769, mais sur un autre plan : les jugements furent supprimés; en revanche, il étendit sa nomenclature aux ouvrages imprimés dans toute la France. Mais la publication, sous cette nouvelle forme, avait perdu la plus grande partie de son intérêt. La Bibliographie parisienne forme en tout 7 volumes in-8°; 6 pour 1770, et 1 pour 1769.

La tourmente révolutionnaire suspendit à peu près toute étude littéraire et bibliographique. Parmi

les journaux de ce temps spécialement destinés aux annonces des publications nouvelles, nous ne pouvons citer que la *Correspondance du Libraire*, par le libraire Aubry (1790-1793, 3 vol. in-8°), et le *Télégraphe littéraire*.

Le calme ramena le goût des lettres, et, le 22 septembre 1797, Pierre Roux commença la publication d'un *Journal typographique et bibliographique*, dont il donna 10 volumes, et qui fut continué après sa mort, jusqu'au 16 octobre 1810, par Dujardin-Sailly d'abord, et ensuite par de Villevieille. Ce journal, qui forme en tout 14 volumes, est peu estimé. Ses rédacteurs ne possédaient qu'à un degré très-insuffisant les qualités nécessaires pour un pareil travail, et l'on y rencontre trop souvent, au lieu de notices impartiales, de ces formules d'éloges exagérées et banales que les libraires d'alors achetaient à prix d'argent.

Le 4 décembre 1810, M. Pillet, qui avait souscrit le *Journal typographique* depuis le 26 mars précédent, le reprit sous le titre de : *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie*. Cette feuille dura jusqu'au 30 septembre 1811 ; elle renferme 2548 articles. C'est à sa suite qu'a paru, sous le titre de : *Bibliographie de l'Empire français, ou Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, le journal officiel de la librairie, dont le premier numéro est daté du 1er novembre 1811. La création en avait été autori-

sée par un décret impérial du 14 octobre, dont l'article 3 défendait, conformément à l'article 12 de l'arrêt du Conseil du 16 avril 1785, à tous auteurs, éditeurs, journalistes, etc., d'annoncer aucun ouvrage, imprimé ou gravé, avant qu'il eût été porté dans le Journal de la Librairie.

Rédigé jusqu'en 1848, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, par l'un de nos plus savants, de nos plus exacts et de nos plus consciencieux bibliographes, M. Beuchot, et depuis sa mort par M. Marette, un de ses dignes collaborateurs, le Journal de la Librairie jouit d'une grande et juste estime auprès des libraires et des amateurs de livres, qu'il éclaire avec une exactitude scrupuleuse sur tout ce qui doit les intéresser dans la publication des ouvrages nouveaux. Il forme un volume par année, et chaque volume est terminé par une triple table, alphabétique des ouvrages, alphabétique des noms d'auteurs, et méthodique pour la classification des ouvrages ; ce qui facilite singulièrement les recherches.

Le Journal de la Librairie a eu de nombreuses concurrences, mais il en a toujours facilement triomphé. Une seule de ces entreprises rivales eut quelque consistance, et mérite que nous la mentionnions : c'est le *Courrier de la Librairie*, fondé par M. P. Jannet, le créateur de la Bibliothèque Elzevirienne. Commencée en octobre 1854, sous le titre de *la Propriété littéraire et artistique*, cette

feuille ne parut d'abord que deux fois par mois; elle devint hebdomadaire à partir de janvier 1856, en même temps qu'elle changeait son nom pour celui de Courrier de la Librairie, et subissait une complète et heureuse transformation, qui en eût assuré le succès, si son habile éditeur n'eût été absorbé par d'autres soins. Elle fut achetée à la fin de 1858 par le Cercle de l'Imprimerie et de la Librairie, qui la réunit au journal officiel, dont il était devenu propriétaire.

Mentionnons enfin le *Journal général de la Littérature de France*, qui commença de paraître en 1799, chez les libraires Treuttel et Wurtz, rédigé d'abord par Loos, et, après lui, par Boucher de la Richarderie. De courtes analyses des ouvrages, ou, plus souvent, un jugement précis et assez exact de leur mérite, accompagnent le titre des livres annoncés dans ce journal estimé, qui prit fin en 1840, et forme 43 vol. in-8°, avec tables. La même maison publiait parallèlement un *Journal général de la Littérature étrangère*, qui a duré de 1801 à 1830, et forme 30 vol. in-8°, aussi avec tables.

Une remarque à faire, en terminant, c'est que les recueils bibliographiques et de pure critique, nombreux chez nos voisins, chez ceux d'outre-Rhin surtout, rencontrent en France une indifférence, une apathie, contre laquelle les mieux faits ont toujours échoué.

Journaux reproducteurs. — Variétés.

—

Esprit des Journaux.

Il dut y avoir, dès l'origine des journaux, des recueils reproducteurs, des *Cabinets de Lecture* et autres *Voleurs*. Le plus important de beaucoup des recueils de ce genre est *l'Esprit des Journaux français et étrangers*. Cette feuille reposait, dit Meusnier de Querlon, sur une idée qui, bien exécutée, ne saurait produire que de bons résultats. On ne peut disconvenir qu'il soit assez commode de trouver tous les mois, réuni dans un seul volume, le précis de ce que contiennent tous les autres journaux, soit de France, soit des pays étrangers, et d'acquérir à peu de frais, et sans perdre beaucoup de temps, « la connaissance de l'état des sciences et des arts, utiles et agréables, dans toutes les parties de l'Europe où la république des lettres étend son empire. » Aussi une pareille entreprise n'était-elle pas nouvelle ; mais elle avait toujours échoué. Les fon-

dateurs de l'Esprit des Journaux furent plus habiles et plus heureux.

Nous avons déjà cité (1) l'opinion de M. Sainte-Beuve sur cette feuille. « C'était, dit-il, une espèce de journal (soit dit sans injure) voleur et compilateur, qui prenait leurs bons articles aux divers journaux français, qui en traduisait à son tour des principaux journaux anglais et allemands, et qui en donnait aussi quelques-uns de son crû, de sa rédaction propre. Voilà un assez bel idéal de plan, ce semble ; l'Esprit des Journaux le remplissait très-bien. »

Les matières y sont classées dans un ordre méthodique : Articles de critique littéraire, extraits des différents journaux, dont les jugements sont souvent rapprochés et fondus ; — Causes célèbres et questions de Droit ; — Mélanges ; — Poésies fugitives ; — Académies, séances de diverses sociétés ; — Spectacles ; — Histoire naturelle, Physique, Chimie, Botanique ; — Médecine, Chirurgie ; — Agriculture, Economie, Industrie, Commerce ; — Traits de bienfaisance, de justice et d'humanité ; — Anecdotes, singularités ; — Bibliographie de l'Europe ; — Musique ; — Catalogue des livres nouveaux.

Ce simple sommaire suffirait pour donner une idée de l'abondance et de la variété des matériaux que renferme cet immense recueil.

(1) Tome Ier, Introduction, page XXI.

Ses principaux rédacteurs furent : l'abbé Coster, bibliothécaire de l'évêque de Liége, jusqu'en 1775 ; de 1775 à 1793, de Lignac, médecin ; l'abbé Outin, génovéfain ; Millon et autres ; de 1793 à la fin, Rozin, Weissembruch, Mellinet et autres.

La publication de ce recueil estimé, commencée à Liége en juillet 1772, s'est prolongée jusqu'en 1818. Il en devait paraître un volume de 18 à 20 feuilles par mois ; mais cette promesse ne fut pas rigoureusement tenue, quelques années n'ont produit que 9, 6, 4 ou même 2 volumes. Il y eut une interruption de six mois en l'an II, et il ne fut rien publié pendant les années 1815, 1816 et les trois premiers mois de 1817.

Le prix de la souscription était de 27 livres pour Paris et 33 pour la province ; le prix du volume, de 400 à 450 pages, était de cinquante sous pour les personnes non abonnées.

La collection, que l'on trouve difficilement complète, forme 495 volumes in-12. On y ajoute 7 volumes de tables, 4 pour les années 1772-1784, et 3 pour les années 1803-1811.

Il a été publié en 1777 un « *Esprit des Journalistes de Hollande les plus célèbres*, ou morceaux précieux de littérature tirés de l'oubli et recueillis dans les journaux de ce nom, tels que la *République des Lettres*, de Bayle ; les *Ouvrages des Savants*,

de Basnage; les *Bibliothèques* de Leclerc; le *Journal littéraire*, etc.; ouvrage également curieux et instructif par les anecdotes, traits d'histoire, dissertations, réflexions, et par la grande variété d'articles intéressants choisis dans ce nombre infini de livres dont les littérateurs ont rendu compte; le tout mis dans l'ordre le plus naturel des matières. » Ce titre interminable semblerait annoncer une immense collection : l'Esprit des Journalistes de Hollande ne forme que 2 volumes in-12; du moins est-ce tout ce qu'en possèdent la Bibliothèque impériale et l'Arsenal.

—

L'Esprit des Journaux était presque exclusivement un recueil reproducteur; d'autres alliaient au rôle de reproducteur celui de critique.

Un des premiers essais dans ce genre a pour titre: *le Littérateur impartial*, *ou Précis des Ouvrages périodiques*. Le projet de l'auteur était « de réunir sous un seul point de vue ce que les journaux ont de plus utile et de plus intéressant », projet qui lui semblait suffisamment justifié par la multiplicité des ouvrages périodiques.

Si les journaux, peut-être plus avantageux aux sciences et aux arts qu'on ne le pense, semblent favoriser la paresse de l'esprit humain, ils étendent ses connaissances; s'ils ne font point de savants, ils font du moins plus de personnes instruites...

Le projet de donner, par le moyen des extraits, une légère

teinture des productions de l'esprit dans tous les genres, fut une de ces idées heureuses qui devaient naître dans le siècle de Louis XIV...

A mesure que la multitude devint éclairée, elle désira de l'être davantage. Les premiers journaux ne lui avaient présenté d'abord que des objets purement littéraires ; mais elle voulut être instruite de tout ce qui peut concerner les différentes branches des sciences et des arts. La religion, la morale, la physique, la géométrie, le commerce, la navigation, l'agriculture, la médecine, la peinture, les mécaniques même, lui parurent devoir entrer dans la sphère de ses connaissances.

Cette révolution dans les esprits a-t-elle été un bien pour l'humanité? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider. (Aujourd'hui encore, pour beaucoup de personnes, la question ne semble pas résolue.) Nous nous contenterons d'observer que, depuis cette époque, tous les arts ont fait des progrès considérables.

Quoi qu'il en soit, les premiers journaux ne pouvant pas suffire à remplir la curiosité du public, les ouvrages périodiques durent se multiplier, et ils se multiplièrent en effet ; chaque matière eut son journal...

Le Littérateur impartial ne se bornait point au rôle de simple rapporteur ; il se proposait non-seulement « de rassembler sous un même coup d'œil ce qui se trouve épars dans tous les ouvrages périodiques, mais encore d'analyser tant de jugements différents, d'en faire une espèce de parallèle et un résumé sans présomption ni partialité. » C'était un peu comme les revues des journaux que donnent certaines de nos feuilles périodiques.

Plus flattés d'élever que de détruire, aimant les lettres pour elles-mêmes, les cultivant par goût, nous lirons sans préjugé, nous écrirons sans passion.

Lorsque nous serons obligés de rendre compte des querelles, malheureusement trop fréquentes dans la république des lettres, et qui ne tendent qu'à l'avilir, ce sera toujours sans sortir de ce caractère de neutralité.

Ce plan, bien exécuté, aurait produit un recueil excellent ; malheureusement, il ne paraît pas avoir eu de suite. Je ne connais du Littérateur impartial qu'un volume (1760, in-12 de 400 pages) que l'auteur avait donné lui-même comme l'*essai d'un nouveau journal*. Il en promettait un pareil tous les mois, moyennant 30 et 36 livres, si cet essai était reçu favorablement du public, auquel il offrait des garanties bonnes à noter :

Pour la sûreté des fonds, toutes les souscriptions seront mises en dépôt chez M. de May, notaire, chez lequel on souscrira. Et si, par quelque événement, le journal venait à être interrompu avant la fin d'une année, on remettra, avec la plus grande exactitude, l'argent des souscriptions, ne retenant que le prix des volumes qu'on aurait déjà envoyés.

—

Le Conservateur, ou Collection de morceaux rares et d'ouvrages anciens et modernes, imprimés ou manuscrits, élagués, traduits et refaits en tout ou en partie, était ainsi annoncé par les auteurs dans les premières lignes de leur avant-propos :

Il est un nombre infini de livres qui sont ignorés et qui ne méritent point de l'être. Il en est d'autres qu'on ne lit déjà plus

guère, et qui tomberont bientôt dans l'oubli par l'éloignement que donnent pour leur lecture l'ancienneté du style dans lequel ils sont écrits, le peu d'ordre qui y règne, ou leur prolixité. Il est enfin un nombre infini de livres qui sont morts en naissant, dans lesquels il se trouve des choses faites pour être conservées.

Faire connaître ceux de ces ouvrages qui sont ignorés, préserver ceux qui sont connus de l'oubli qui les menace, empêcher enfin que l'on n'ait fait des efforts inutiles pour instruire ou pour amuser, voilà l'objet que nous nous proposons.

Le Conservateur était rédigé par Bruix, Turbon et L. Blanc ; il vécut de 1756 à 1761, et forme 38 vol. in-12.

Le *Journal des Journaux,* ou précis de plusieurs ouvrages périodiques de l'Europe, par une société de gens de lettres, poursuivait à peu près le même but que le Littérateur impartial. Voici le jugement qu'en porte l'abbé de La Porte (*l'Observateur littéraire,* 1760, t. 3) :

« Les écrits périodiques se sont extrêmement multipliés dans toute l'Europe, et en France particulièrement. Le titre seul de l'ouvrage que je vous annonce en est une preuve. Les journaux sont en assez grand nombre pour fournir eux-mêmes la matière d'un nouveau journal. Ce dernier a pour but de former un ensemble de tous les autres, et de présenter sous un même point de vue ce qu'ils offrent d'agréable et d'intéressant sur les sciences et les arts. Il y joint, de plus, l'extrait raisonné des

ouvrages les plus récents qui se trouvent annoncés dans ces sortes d'écrits. C'est par là qu'il réunit le double avantage de faire connaître à la fois et l'auteur et le journaliste. Mais son objet principal est de fondre en un seul différents extraits, de les comparer ensemble, de réunir les suffrages des journalistes ou de montrer leurs dissemblances, de discuter les motifs qui ont pu les engager à porter tel ou tel jugement; en un mot, disent ses auteurs, d'appuyer leurs décisions de manière à prouver évidemment au lecteur qu'ils n'ont pour base de leur opinion que la vérité, mais une vérité que le poison de la flatterie ne souille point, et que le souffle de l'envie n'altère jamais.

» Il m'a paru que jusqu'à présent ils ne se sont point écartés de cette voie louable. C'est la modération et l'impartialité qui dirigent leur plume; jamais ils ne la trempent dans le fiel de la satire. »

Selon Barbier, le Journal des Journaux n'aurait paru que de janvier à avril 1760, et formerait seulement 2 vol. in-8°. Ses rédacteurs étaient l'abbé Regley, de Caux et Portelance.

En 1770, d'Açarq, à qui *la Wasprie* a fait une sorte de célébrité, publia un *Portefeuille hebdomadaire,* qui, d'après le témoignage de Querlon, n'était pas sans valeur. L'objet de cette feuille, dit ce critique, était principalement de réaliser le plan du

Pour et Contre, conçu par l'abbé Prévost, mais mal suivi par cet écrivain, et que d'autres avaient, depuis, tenté sans succès. On y remarquait beaucoup de saine critique, des analyses bien faites, le goût de la bonne littérature, une grande impartialité.

Je n'ai pu savoir quelle a été la durée de cette feuille, dont j'ai seulement trouvé l'indication à la Bibliothèque impériale.

—

Journal de Monsieur, Table générale des Journaux anciens et modernes, contenant les jugements des journalistes sur les principaux ouvrages en tout genre, suivis d'observations impartiales et de planches en taille-douce ou en couleurs, par une société de gens de lettres.—Ce journal est une sorte de trilogie ; il a passé par trois phases très-distinctes, dont Barbier ne paraît avoir connu que la dernière, et encore d'une manière imparfaite. La publication en commença en septembre 1776. L'épître dédicatoire à Monsieur, frère du roi, est signée : *Par la Société*, G**, d'A**, D**, S**, M**. Je n'ai pu découvrir les noms que cachent ces initiales, mais j'ai lieu de croire que Gautier-Dagoty était le principal rédacteur, car il est indiqué, dans un avis, comme celui à qui l'on doit adresser ce qui peut concerner le journal.

Ce premier Journal de Monsieur était divisé en deux parties : la première contenant l'extrait des anciens journaux, la seconde ayant pour objet les journaux modernes. C'était, selon l'expression de la dédicace, un journal universel, rapprochant sous un même point de vue tous les trésors de la littérature française, ancienne et moderne. Rappeler les principales productions de l'esprit en tout genre qui ont paru depuis un siècle; marquer l'époque des plus belles découvertes dans les hautes sciences et dans les arts utiles et agréables; comparer les jugements qu'en ont portés les journalistes anciens; indiquer les raisons qui ont quelquefois engagé le public, souverain arbitre du goût, à casser ou à réformer leurs arrêts; rassembler ceux des savants de nos jours sur les productions actuelles, y joindre de courtes réflexions : tel en était le plan. Dans ses jugements, toujours énoncés avec décence, devait régner l'impartialité la plus scrupuleuse.

Lorsque l'on connaîtra notre plan, disent les auteurs dans un prospectus remarquable à plus d'un titre, on conviendra que cet ouvrage manquait à notre littérature, et qu'il pourra remédier aux inconvénients qui naissent de la foule innombrable des journaux, et contre laquelle on murmure depuis longtemps avec raison.

C'est précisément parce qu'ils se sont trop multipliés qu'on doit en désirer un qui rassemble sous un même point de vue des analyses laconiques, mais instructives, des productions en tout genre, des précis clairs et fidèles des jugements que les journalistes en ont portés, et quelques observations impartiales et sur

les ouvrages et sur les jugements mêmes; un journal qui, remontant vers l'origine des journaux, rappelle les meilleures décisions de leurs auteurs, et soit, pour ainsi dire, le recueil des arrêts de cette cour souveraine; un journal enfin qui, écrit sans passion, sans intérêt, venge les chefs-d'œuvre de tant de critiques amères et indécentes, et réduise à leur juste valeur les éloges outrés qu'un auteur croit accordés à ses talents, et qui sont prodigués ou à son crédit par la crainte, ou à son rang par la flatterie.

Ce n'est point ici une table sèche et stérile des matières traitées dans les journaux. Nous ne nous contenterons pas d'indiquer au lecteur la mine où il doit fouiller; nous lui en ferons apercevoir les richesses les plus précieuses. Mais lorsqu'il voudra approfondir des matières trop étendues pour recevoir de nos analyses tout le jour dont elles sont susceptibles, nous le renverrons aux journaux mêmes...

... Combien d'ouvrages ont eu le sort de la *Phèdre* de Pradon, celui de briller un moment, d'éclipser même des chefs-d'œuvre, et de retomber ensuite dans un éternel oubli!... Quoique ce soit une espèce de sacrilége de remuer les cendres des morts, nous rendrons quelquefois à ceux-ci un moment d'existence, pour dévoiler les causes qui leur avaient procuré un succès éphémère, et celles qui ont fait tomber à la fois l'illusion, l'auteur et la pièce. Nous montrerons comment le public put, sans s'en apercevoir, être entraîné par une cabale imposante; comment l'enthousiasme se communique de proche en proche, et électrise, pour ainsi dire, toute une assemblée, et même toute une nation. D'ailleurs, parmi les ouvrages décriés ou dénigrés à juste titre, il en est peu qui, dans un amas de défauts ou de choses triviales, n'offrent tantôt un caractère bien dessiné, tantôt une saillie heureuse, quelquefois même une réflexion neuve. Lorsque nous parlerons de ces ouvrages morts en naissant, nous ne mettrons que ces beautés sous les yeux des lecteurs; l'ennui de lire le reste sera notre partage.

Il est aussi quelques ouvrages estimables qui sont restés ignorés, parce que leurs auteurs, sans hardiesse dans la société, sans

protection à la cour et peu célébrés dans les journaux, n'ont cherché d'autre récompense de leurs talents que le plaisir secret de les exercer. Nous tâcherons de les tirer de leur obscurité, et de faire voir combien ils ont été utiles aux auteurs modernes. qui puisaient avec sécurité dans ces sources inconnues au public. On a vu de tout temps quelques gens de lettres se liguer pour cacher avec soin ou décrier hautement les livres féconds où se trouvaient leurs *mères idées,* comme à Carthage on défendait aux navigateurs, sous les peines les plus sévères, d'enseigner aux étrangers le chemin des îles Cassitérides, où étaient les mines de la république.....

Nous observerons, lorsque l'occasion s'en présentera, les changements arrivés dans les mots, et surtout dans la manière d'en faire usage.

On trouvera dans ce journal les querelles des savants et des littérateurs anciens et modernes, accompagnées d'observations simples, modérées et dégagées de tout esprit de parti. Dans les débats littéraires, la conduite la plus sage est celle du spectateur qui s'appuie sur la barrière, regarde les champions, ne veut ni donner des coups ni en recevoir, et refuse même souvent de les juger. Nous aimons mieux chercher à plaire au bon goût qu'à la malignité humaine, et nous avons assez bonne opinion de notre siècle pour croire que l'équité sévère, mais décente, peut trouver autant de suffrages que la satire. Le vœu secret des gens de lettres les plus estimables était, depuis longtemps, ou qu'on fît cesser tant de querelles envenimées, ou qu'une société littéraire, dans des conseils modestes, et non dans des arrêts tranchants, pesant les raisons sans peser les injures, invitât les deux partis à se respecter eux-mêmes; prît soin de les laver l'un et l'autre de tant de calomnies, de tant d'outrages hasardés dans la chaleur de la mêlée, et dont on se repent après le combat, sans avoir souvent le courage d'avouer son repentir.

Enfin, chaque volume devait se terminer par les anecdotes politiques, auxquelles on joindrait un

grand nombre de faits intéressants, propres à caractériser ou les nations ou les hommes célèbres.

Cette première série a, au point de vue littéraire et bibliographique, une valeur réelle. Mais il paraît que les rédacteurs ne purent s'accorder pour le règlement de leurs intérêts; ils abandonnèrent leur publication après sept ou huit mois. Elle fut reprise, à la fin de 1778, par madame la présidente d'Ormoy, membre de l'Académie des Arcades de Rome, qui annonça devoir continuer le plan de ses prédécesseurs; mais, d'après les représentations qui lui avaient été faites, elle insisterait moins sur les journaux anciens que sur les modernes, et ne prendrait dans ces derniers que les articles qui porteraient une empreinte bien marquée d'utilité ou d'agrément.

Réduit ainsi presqu'à l'état de *magazine*, le journal perdit, sous la direction de la noble académicienne, beaucoup de son sérieux et de sa valeur; j'y ai remarqué cependant une chronique littéraire dans laquelle on trouverait à glaner quelques petits faits.

En 1781, le Journal de Monsieur, descendu, dit-on, à moins de cent souscripteurs, fut acquis au prix de 4,000 livres par deux écrivains qui devaient laisser un nom dans l'histoire du journalisme, par Geoffroy et Royou, sur lesquels nous reviendrons longuement. Ils étaient, l'un et l'autre, rédacteurs

de *l'Année littéraire*, appartenant alors au fils de Fréron. « On dit que ces messieurs voulaient s'emparer insensiblement de l'héritage fréronique, et qu'ayant trouvé de la résistance de la part du véritable héritier, ils veulent élever autel contre autel, dans le sein même de l'université, car ils sont tous deux professeurs, et il y a bien paru : ils ont annoncé dans leur prospectus qu'ils n'auraient jamais le mot pour rire, et qu'à peine un homme de lettres aurait les yeux fermés, qu'ils marqueraient sa place dans le temple de mémoire. Leur première feuille, qui est exactement de la forme de *l'Année littéraire*, commence par un long discours du sieur Geoffroy sur la littérature ancienne et moderne, discours qui renferme de bons principes présentés d'une manière commune, et aucune vue nouvelle : ce serait un morceau excellent pour des écoliers de rhétorique. Ce qui a été le plus remarqué dans cette feuille, ce sont d'assez rudes férules données à J.-J. Rousseau par le même Geoffroy, au sujet de son supplément à l'*Emile*... Quant à l'abbé Royou, c'est un des frères de la veuve Fréron. On n'a encore vu aucun article de lui dans le journal... Il a manqué de se faire des affaires sérieuses pour quelques articles de sa composition insérés dans *l'Année littéraire*; on est fort curieux de voir de ses œuvres dans des feuilles dont il sera le maître (1). »

(1) *Correspondance secrète,* t. II, p. 48.

Le nom des rédacteurs nous dispense d'insister sur l'intérêt que peut offrir cette dernière série du Journal de Monsieur, écrite d'ailleurs dans les mêmes principes que *l'Année littéraire*.

Le journal de Geoffroy et Royou, qui paraissait trois fois par mois, et coûtait 24 et 30 livres, vécut jusqu'à la fin de 1783. Il serait mort alors d'inanition, si l'on en croyait La Harpe. D'après les *Mémoires secrets,* au contraire, il comptait 300 souscripteurs quand l'Académie, mécontente du compte-rendu d'une de ses séances et des sarcasmes dirigés contre plusieurs de ses membres, agit auprès de Monsieur, qui lui fit défendre de plus porter son nom, ce qui équivalait à un arrêt de mort.

La collection du Journal de Monsieur se compose d'une trentaine de volumes in-12, dont 18 pour la dernière série (Barbier, par erreur, dit 6 seulement).

—

Pour n'omettre aucun genre, il nous faudrait encore parler de quelques recueils de variétés que l'on classe parmi les journaux, mais qui n'ont de commun avec eux que leur mode périodique de publication. Nous nous bornerons à citer :

Le Petit Réservoir, contenant une variété de faits historiques et critiques, de littérature, de morale et de poésies, etc., et quel-

quefois de petites aventures romanesques et galantes. (Berlin, 1750, 3 vol. in-12.)

Recueil assez curieux, se rapprochant un peu, par son caractère fantaisiste, du genre moral et philosophique.

La Bigarrure, ou mélange curieux, instructif et amusant, de nouvelles, de critiques, de morale, de poésie et autres matières de littérature, d'événements singuliers et extraordinaires, d'aventures galantes, d'histoires secrètes et de plusieurs autres nouvelles amusantes, avec des réflexions critiques sur chaque sujet. (La Haye, 1749-1754, 8 vol. in-12.)

Continué par :

Le Nouvelliste œconomique et littéraire, ou choix de ce qui se trouve de plus curieux et de plus intéressant dans les journaux, ouvrages périodiques et autres livres qui paraissent en France et ailleurs, principalement en ce qui concerne l'agriculture, l'économie des champs, l'histoire naturelle et la mécanique pour la perfection des arts et des fabriques, contenant aussi les meilleures pièces de critique sur les ouvrages de la littérature moderne. 1754-1757. (Bibliothèque impériale, 11 vol. in-8°; Arsenal, 14 vol. in-12.)

Le *Pot-Pourri,* 1781, dont le titre n'a pas besoin de commentaire, et qui devint en 1782, le *Journal des Gens du Monde.*

L'auteur de ce dernier journal, qui vécut quatre ou cinq ans, est, selon Barbier, le marquis de Luchet. C'était, au jugement de la *Correspondance secrète,* qui m'a paru assez exact, un capharnaüm de bon, de mauvais, de vrai, de faux, de sérieux,

de plaisant, tant en prose qu'en vers, le tout sans ordre, et la plupart déjà rebattu.

Luchet publia encore, à quelque temps de là, sous le titre de *Conteur*, une autre compilation assez répandue en Allemagne, où l'auteur s'était retiré à la suite d'une banqueroute, mais encore moins connue que les précédentes. En 1789, notre marquis littérateur, rentré en France, se jeta dans la mêlée politique, et rédigea le *Journal de la Ville*.

—

Journal de Lecture, ou Choix périodique de Littérature et de Morale. Le but de l'auteur de ce recueil, composé avec beaucoup de goût et de discernement, était de former une bibliothèque élémentaire des connaissances les plus utiles, et en même temps une espèce d'encyclopédie à l'usage des gens du monde et de tous ceux qui ne lisent que pour leur amusement. Il rassemblait les morceaux les plus piquants dans tous les genres de littérature et de philosophie, choisissant de préférence ceux qui étaient propres à former le goût et les mœurs, et il donnait des extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes, quelquefois des traductions en entier, des anecdotes faisant honneur à l'humanité, des projets utiles, etc. Les ouvrages proscrits lui fournissaient encore des fragments précieux à con-

server, quand ils pouvaient être mis sans crainte entre les mains de tout le monde. Il avait soin de retrancher, dans les pièces originales et dans les traductions, les longueurs et ce qui lui paraissait de mauvais goût. Enfin, on trouvait encore dans ce journal quelques morceaux inédits, qui n'en étaient pas le moindre attrait.

Suivant La Harpe, ce recueil était fait par un étranger (de Lizern, dit Barbier), et fait surtout pour les étrangers.

Le Journal de Lecture, commencé le 1er juillet 1775, paraissait tous les quinze jours, par cahiers de 120 pages, et coûtait 30 livres. La Bibliothèque impériale en possède 7 volumes in-12; l'Arsenal et Sainte-Geneviève en ont 12.

—

Enfin, nous mentionnerons encore, sinon comme un journal littéraire, du moins comme une publication périodique des plus importantes, la *Bibliothèque universelle des Romans*, fondée par le marquis de Paulmy, qui en tirait les matériaux de sa bibliothèque, si riche en tous genres, mais surtout dans cette spécialité. Résolu de faire part au public de cette partie des trésors qu'il avait amassés, il crut bon, pour le succès de l'entreprise, d'adopter la forme périodique; et pour lui donner plus de

consistance, il prit un privilége sous le nom d'un faiseur littéraire de cette époque, de Bastide.

Cette publication, qui commença en 1775, obtint tout d'abord un grand succès. On y donnait une analyse raisonnée de tous les romans, anciens et modernes, français ou traduits dans notre langue; on joignait à cette analyse des anecdotes et des notices historiques et critiques concernant les auteurs ou leurs ouvrages, ainsi que les mœurs, les usages du temps, les circonstances particulières et relatives, et les personnages connus, déguisés ou emblématiques. Tous les romans y sont divisés en huit classes : la 1re comprend les romans grecs et latins; la 2e, les romans de chevalerie; la 3e, les romans historiques; la 4e, les romans d'amour; la 5e, les romans de spiritualité, de morale et de politique; la 6e, les romans satiriques, comiques et bourgeois; la 7e, les nouvelles et contes, et la 8e, enfin, les romans merveilleux.

Le marquis de Paulmy fut habilement secondé dans la conduite de cette entreprise par le comte de Tressan. Leurs principaux collaborateurs furent Poinsinet de Sivry, Cardonne, Mayer, Coupé, Legrand d'Aussy, Couchu, Imbert, etc.

Il paraissait de la Bibliothèque des Romans, ou du moins il en devait paraître, 16 volumes par an, un cahier tous les quinze jours. La collection, qui va jusqu'en 1789, se compose de 112 vol. in-12.

Petits Journaux, Journaux de Théatre, de Modes, etc.

—

Journal des Dames.

Le *Journal des Dames*, qui, comme nous l'avons vu, partagea avec *l'Avant-Coureur* les honneurs de la persécution, se recommande parmi la foule des petits journaux par sa longue odyssée, les vicissitudes de son existence, et les noms de quelques-uns de ses rédacteurs. Son plan était des plus simples : pièces fugitives en vers et en prose ; livres nouveaux, avec extraits plus ou moins étendus ; spectacles, et quelques avis, tel était le bagage de cette feuille, en y joignant toutefois le compte-rendu de tout ce qui, en littérature, était fait par et pour les dames.

Commencé en janvier 1759 par de Campigneules, il fut repris, après deux ans d'interruption, par de La Louptière, et continué par madame de Beaumer, puis par Mathon de La Cour et Sautereau de Marsy.

On dit que, lorsqu'il passa dans les mains de ces derniers, il était tombé au point de n'avoir plus que sept souscripteurs, et ce n'est pas sans peine qu'ils réussirent à le remettre sur pied. Ils furent puissamment aidés par madame de Maisonneuve, au nom de laquelle était le privilége : car ce journal devait toujours être sous le nom d'une dame. Celle-ci eut le talent de gagner de hauts patronages, dont l'influence alors était toute puissante. On lit dans le numéro de mai 1765 cet *avis important* : « Madame de Maisonneuve a eu, vendredi 21 juin, l'honneur de présenter au roi le volume d'avril du Journal des Dames. On sent assez que ce succès, le plus flatteur pour elle, va l'engager à de nouveaux soins et de nouveaux efforts. Elle invite les meilleurs écrivains de la nation à lui envoyer leurs ouvrages et à concourir à cette entreprise. Ce motif doit sans doute suffire pour animer leur zèle : la récompense la plus glorieuse pour des Français est de mériter les regards de leur maître. » Quelque temps après, cette dame obtenait une pension de cent pistoles sur la cassette du roi, pour quelques vers présentés à Sa Majesté à l'occasion de la cinquantième année de son règne.

Malgré ces faveurs et cette haute protection, le Journal des Dames mourut encore une fois en 1768. Cinq ou six ans après, en 1774, Du Rozoi, « dont la vaste ambition littéraire semblait vouloir suffire

aux projets les plus vastes », forma celui de rétablir cette feuille légère, avec le concours de la baronne de Prinzen, depuis madame de Montenclos, à qui le privilége en fut accordé, et qui le dédia à la Dauphine. Cette baronne, fort entichée de la manie de faire des vers, remplissait le journal de ses insipides productions. Un jour, lit-on dans les *Mémoires secrets,* « elle se trouvait dans une petite société littéraire où chacun a la liberté de produire ses ouvrages. Un sieur Gilbert, poète dans toute la valeur du terme, qui ne manque pas de talent, et surtout est doué d'une chaleur singulière, telle qu'il a l'air d'un énergumène en récitant ses opuscules, lisait une pièce de poésie de sa façon. La baronne, sans égard pour l'amour-propre de l'auteur, causait et riait avec une grande indécence pendant cette lecture, au point que le sieur Gilbert, s'en apercevant, et ne pouvant y tenir, de rage mit son papier sur la table, et, regardant madame de Prinzen, lui adressa le quatrain suivant :

Ah ! Prinzen, par pitié, daignez du moins m'entendre !
Oui, mes vers sont d'un froid et d'un lourd sans égal ;
Mais le mal que je fais, vous pouvez me le rendre :
Faites-moi quelque jour lire votre journal.

La baronne de Prinzen ne garda que peu de temps le Journal des Dames ; elle traita du privilége avec Mercier, qui le continua pendant près de trois ans. Au commencement de 1777, celui-ci le céda à

Dorat, « qui, non content d'avoir *l'Année littéraire* à ses ordres, voulut avoir un journal en titre. »

Le nouveau directeur publia un prospectus qui, si l'on en croyait La Harpe (*Correspondance littéraire*, II, 62), « n'aurait pas paru assez ridicule pour être amusant, où il parlait beaucoup de Bayle, que probablement il n'avait jamais lu, et qui n'avait rien de commun avec le Journal des Dames. »

Querlon, moins prévenu, se montre plus juste envers l'aimable poète-journaliste :

« M. Dorat a fait paraître le 15 de ce mois (mars 1777) le premier volume des *Mélanges littéraires ou Journal des Dames, dédié à la Reine*. Cet ouvrage périodique, qui était mort, qu'on a ressuscité pour le faire mourir encore, et qui a passé par tant de mains différentes, vient enfin de tomber entre celles d'un auteur plein d'esprit, très-connu, et tel qu'il le fallait pour lui donner une nouvelle existence. Le ton qu'il a pris ne ressemble en aucune manière à celui de certains journalistes, *périodistes, feuillistes,* etc. Il n'est ni rogue, ni fier, ni dur, ni tranchant ; il ne *se soulève point de toute la hauteur de son âme* contre certains ouvrages qui pourraient ne pas lui plaire. M. Dorat avait annoncé dans son prospectus « des observations plutôt que des censures, des éloges vrais, de la politesse dans les critiques, surtout la plus exacte impartialité. » Il tient parole, et tous les gens de goût, ceux qui

gémissent avec raison sur ces disputes si déshonorantes pour la littérature, le beau sexe en particulier, pour lequel il écrit, applaudiront à l'honnêteté de ses sentiments. »

Les *Mémoires secrets* en parlent à peu près dans les mêmes termes ; ils ajoutent quelques particularités qui ne sont pas sans intérêt (février 1777).

« Il est très-vrai que M. Dorat se charge de donner une nouvelle vie au Journal des Dames, qui, jusqu'à présent, n'a fait que végéter et languir. A coup sûr, quand le sexe se serait choisi lui-même un journaliste, il n'aurait pu en choisir un plus convenable. Des observations plutôt que des censures, de la politesse dans les critiques, surtout la plus exacte impartialité, telles sont les promesses qu'il fait au public, suivant son usage, dans son *Idée d'un Journal des Dames*, servant de prospectus. Il se propose de donner une attention particulière aux spectacles. On publiera encore dans cet écrit périodique des contes, des romans, des poëmes entiers, et quelquefois des éloges historiques des femmes les plus célèbres. »

— « M. Dorat ne dissimule point à ses amis, qui le blâment de renoncer en quelque sorte au cothurne et au brodequin pour s'armer du sceptre de la critique, que c'est une spéculation de finance. Quoique cet auteur, né homme de condition, ayant 4,000 livres de rentes de patrimoine,

avec les honoraires qu'il retirait de ses ouvrages et pièces de théâtre, parût devoir vivre dans une sorte d'aisance, le luxe, qui gagne même chez nos poètes, l'a fort dérangé, et il cherche à réparer les brèches faites à sa fortune. L'entreprise utile du Journal des Dames doit lui rendre, tous frais faits, de chaque souscription de 18 livres, un tiers, c'est-à-dire 6 livres. Il compte sur mille souscripteurs au moins, et conséquemment sur 6,000 livres de rente. »

La collection du Journal des Dames se compose d'environ 50 volumes in-12.

La France avait été devancée dans cette voie par l'Angleterre, qui avait son Journal des Dames depuis 1732 ; nous lisons en effet dans le *Pour et Contre* (I, 161) :

« Un nouveau journal vient de paraître, sous de si heureux auspices, qu'il ne peut manquer de fleurir longtemps, pour peu qu'il s'exécute avec esprit : c'est le Journal des Femmes, *the Ladies Journal*, meuble qui manquait sur la toilette des dames, et dont il est surprenant qu'une nation aussi galante que les Français se soit laissé ravir l'invention (1). A la vérité, Branthôme en avait tracé le plan il y a déjà près de deux siècles. « Il serait à souhaiter, dit-il, que quelqu'un de ces galants de profession,

(1) Le *Mercure galant* avait bien quelque chose de semblable à celui-ci. (*Note de l'abbé Prévost.*)

qui sont dévoués de cœur et d'esprit au service des dames, nous voulût faire des chroniques d'amour, comme plusieurs font celles des nations et des royaumes. Nous avons assez de relations des particulières aventures, qui souventefois ne sont pas la centième partie des galanteries d'une femme; mais je voudrais qu'ils nous fissent tout de suite des annales de tout ce qui arrive à de certaines femmes que l'on voit. Ils les suivraient d'années en années, et cela servirait d'instruction aux hommes de même qu'aux dames. »

» Je m'imagine que tel est le dessein du nouveau journaliste de Londres. Il y joindra modes, parures, vers galants, méthodes pour plaire, recettes pour l'entretien de la beauté, etc. Voilà, dit-il, ce qu'il veut offrir aux dames au commencement de chaque mois. »

Le printemps de 1768 vit éclore un *Courrier de la Mode, ou Journal du Goût*. « C'était, au dire des *Mémoires secrets*, un nouvel ouvrage périodique fort intéressant pour Paris et pour les provinces, qui contenait le détail de toutes les nouveautés de mode. C'était, si l'on veut, une espèce de supplément aux Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, qui conserverait à la postérité le tableau mouvant de nos caprices, de nos fantaisies et du costume national. »

Grimm a consacré à cette feuille légère une de ses plus charmantes pages, que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de donner.

« Un adorateur de la plus belle moitié du genre humain vient de nous annoncer un nouveau journal, mais d'une nécessité si absolue et si indispensable que je ne conçois pas comment nous avons fait pour nous en passer jusqu'à présent. Ce journal sera intitulé le *Journal du Goût, ou Courrier de la Mode.* Il paraîtra tous les mois, et donnera à chaque fois, en une demi-feuille in-8°, le détail de toutes les nouveautés relatives à la parure et à la décoration. Il indiquera les différents goûts régnants dans toutes les choses d'agrément, avec le nom des artistes chez lesquels on les trouve. Il y joindra le titre des livres de pur amusement, et même l'ariette courante; mais ces deux derniers articles ne seront que hors-d'œuvre, pour délasser de matières plus importantes. M. Dulac, parfumeur, rue Saint-Honoré ; M. Lesprit, pour la coupe des cheveux, rue Saint-Thomas du Louvre ; M. Fréderic, coiffeur de dames ; madame Buffault, *aux Traits galants ;* mademoiselle Alexandre, rue de la Monnaie : voilà les grands noms qui vont briller dans les fastes immortels du Courrier de la Mode, et faire taire les envieux de notre gloire qui voudraient persuader à l'Europe qu'il n'y a plus de génies créateurs en France. Si l'auteur, qui a la modestie de ne pas se nommer,

veut encore, comme il le doit, avoir soin d'employer avec précision et exactitude la véritable nomenclature de chaque chiffon, nous aurons à la fin de l'année un dictionnaire des modes des plus curieux, et un monument éternel de la richesse de la langue française. Les derniers bonnets des dames étaient, si je ne me trompe, des *bonnets à la débâcle,* à cause de la débâcle de la Seine de l'hiver dernier. Mais il y a eu depuis cette époque, peut-être, nombre de découvertes importantes et nouvelles que je suis assez malheureux pour ignorer encore. La lecture du Courrier de la Mode me tiendra désormais au courant de cette science également profonde et agréable.

» La souscription pour ce journal n'est que de trois livres par an; mais quand on pense à combien de millions d'âmes en Europe et en Amérique ce journal est indispensablement nécessaire, on prévoit que, moyennant un petit privilége exclusif pour les deux hémisphères, le profit de l'auteur sera immense, sans compter les présents que les marchandes de modes feront à madame son épouse, s'il en a une, comme je l'espère. Mais je crains toujours qu'un génie ennemi de notre gloire ne s'oppose à une entreprise si utile et n'étouffe ce projet dans son berceau; le premier journal du Courrier de la Mode devait paraître au commencement d'avril, et voilà le mois qui avance sans que le Courrier ait fait claquer son fouet. »

L'impatience de Grimm le faisait s'alarmer à tort, comme il nous l'apprend lui-même quinze jours après :

« La première feuille du Courrier de la Mode a heureusement paru, et la France possède un journal du Goût. Dans cette première feuille, l'auteur cherche, comme de raison, à donner quelques notions générales. Il nous apprend que l'habillement français semble vouloir se rapprocher de jour en jour du beau naturel; il nous rend compte de plusieurs révolutions importantes que j'avais le malheur d'ignorer entièrement. Je vois avec étonnement que les *hollandaises* et les *tronchines* sont écrasées par le négligé dit *polonais;* que les bonnets *à la sultane*, *à la rhinocéros*, ont été exterminés par les bonnets *à la clochette* et par ceux *à la débâcle;* mais surtout la *gertrude* a subjugué toutes les têtes, et il n'est pas encore décidé si la *moissonneuse,* qui vient d'être inventée, l'emportera sur la *gertrude*. Si j'avais voix en chapitre *aux Traits galants,* je conseillerais d'inventer la *glaneuse*. On voit que l'empire universel de la mode est fondé sur les succès de l'Opéra-Comique (1). Pour nous défaire de la *moissonneuse,* l'auteur nous apprend que le bonnet *au doux som-*

(1) Les *tronchines* étaient des robes que les femmes se faisaient faire pour les promenades du matin, ordonnées par le docteur Tronchin; les *hollandaises* étaient probablement d'autres robes importées par la belle Hollandaise, madame Pater. Enfin, c'était aux opéras de *la Clochette*, de *Gertrude* et des *Moissonneuses*, que plusieurs des autres modes devaient leur nom.

meil, qui a quelque ressemblance avec la *baigneuse,* est réservé au séjour de la campagne, ou pour les cas d'indisposition ; et, comme il a soin de remonter aux premiers principes, il conseille aux dames qui veulent être bien montées en bonnets d'envoyer leur signalement. Le Courrier de la Mode a bien donné le sien dans la feuille qu'il vient de publier ; je lui conseille de se faire teneur de livres chez mademoiselle Alexandre, ou garçon de boutique chez M. Dulac (1). »

—

Journal des Théâtres.

Les Journalistes et les Comédiens. — Le Fuel de Méricourt ; Fréron.

La critique dramatique occupait une large place dans tous les journaux littéraires, et ce n'est qu'assez tard qu'elle eut des organes spéciaux, ce qui s'expliquerait encore par la difficulté qu'il y avait de parler de messieurs les comédiens. L'abbé de La Porte publia, de 1751 à 1778, une petite feuille intitulée *les Spectacles de Paris, ou Calendrier historique et chronologique des Théâtres,* qui se continua sans interruption jusqu'en 1794, mais qui n'était guère qu'une nomenclature.

(1) Edit. Taschereau, t. v, p. 400 et 414.

Ce n'est que le 1er avril 1776 que parut le premier journal de théâtre proprement dit. Il avait pour titre : *le Nouveau Spectateur*, *ou Examen des nouvelles Pièces de Théâtre, servant de Répertoire universel des Spectacles*, par une société d'amateurs et de gens de lettres les plus distingués ; titre qu'il changea bientôt pour celui de *Journal des Théâtres*, sous lequel il est connu. Le rédacteur était Le Fuel de Méricourt, auteur des *Lettres de M. Le Hic à madame Le Hoc*.

Pour être vrai, cependant, il faut dire que *le Nouveau Spectateur* remonte au delà de 1776. Il avait été fondé en 1770, par Le Prévost d'Exmes ; mais il n'était pas allé alors plus loin que le premier numéro. Son auteur le reprit en 1775, et en publia quatre autres numéros, mais sans plus de succès : cinq souscripteurs seulement auraient, dit-on, répondu à son appel. C'est alors que Le Fuel lui acheta son privilége, moyennant une redevance de 3 livres par souscription, qui fut ensuite convertie en une pension viagère de 600 livres, indépendamment des charges.

« L'idée de ce journnal serait admirable, dit Grimm, si elle était bien exécutée ; mais c'est peut-être l'ouvrage qui demanderait le discernement le plus fin, le goût le plus exercé, l'esprit le plus délicat. Mais *le Nouveau Spectateur* ne renferme que des barbouillages, des plaisanteries du plus mauvais

ton, quelques sarcasmes, quelques anecdotes qui traînent les rues, beaucoup d'injures, et un style souvent barbare. »

Les *Mémoires secrets* ne jugent pas plus favorablement l'œuvre de Méricourt : « On sent que cet ouvrage pourrait être très-bon s'il était pris et suivi dans son vrai point de vue; mais celui-ci n'est qu'une rapsodie, une compilation de beaucoup de choses anciennes. Ce qu'on y trouve de mieux, c'est une grande hardiesse à s'expliquer sur le compte des histrions, sacrilége littéraire dont ceux-ci se plaignent hautement, et qui pourra bien mériter au critique la suppression de son journal. »

Et c'est en effet ce qui arriva. Les comédiens d'alors avaient l'épiderme autrement sensible que ceux d'aujourd'hui; Le Fuel en fit la dure expérience, et finit par succomber dans cette lutte, dont les *Mémoires secrets* retracent toutes les péripéties.

Le journal ne tombant pas assez vite, on eut recours aux grands moyens : on profita d'une maladie du propriétaire pour l'en dépouiller.

13 *décembre.* Le sieur Le Fuel de Méricourt n'est pas mort; il semble même échappé au danger qui le menaçait; mais son journal l'est véritablement. Les comédiens et leurs partisans ont si bien manœuvré qu'on lui a substitué pour faire cet ouvrage un commis des fermes nommé Le Vacher. On dit que c'est un suppôt du sieur de La Harpe, qui sera en outre aux gages des comédiens pour les encenser à outrance. Il ne manquera pas de lecteurs assez benins pour lire une pareille rapsodie.

Cependant Le Fuel, à défaut d'autre mérite, avait celui de la fermeté ; il résolut de tenir tête à l'orage.

17 *juillet* 1777. M. Le Fuel de Méricourt ne s'est pas tenu pour supprimé : à l'exemple de Me Linguet, il a seulement transporté à Londres le siége de sa résidence ; et là, comme lui, il prétend continuer son journal, malgré le rédacteur existant en France. Il profite de cette liberté pour étendre la sphère et la hardiesse de sa censure. Il annonce le *Journal anglais, italien et français, dramatique, lyrique et politique; ouvrage périodique,* avec cette épigraphe : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Il s'est associé, à cet effet, suivant son prospectus, à plusieurs gens de lettres versés dans les langues modernes. Ce bizarre assemblage sera composé de trois parties. La première, écrite en italien, contiendra quelques pièces fugitives, une notice et un précis de tous les drames qui seront représentés sur tous les théâtres d'Italie. La deuxième, écrite en anglais, renfermera toutes les nouvelles politiques et littéraires de la France. On y rendra compte de toutes les nouvelles découvertes, et, en général, de tout ce qui pourra intéresser la société. On fera un examen critique des pièces de théâtre, anglaises, italiennes et françaises, que l'on comparera quelquefois, et l'auteur prétend que de ces comparaisons résultera souvent une connaissance exacte et approfondie du genre de ces trois nations.

Dans la dernière enfin, écrite en français, on annoncera et l'on fera connaître toutes les pièces nouvelles : on fera justice des mauvais acteurs, en louant les bons et en donnant de sages conseils à ceux qui annonceront des talents. On ne parlera que des livres nouveaux les plus intéressants. On donnera un extrait de tout ce qu'il y aura de plus curieux dans les papiers anglais, et l'on ne rapportera des nouvelles que celles qui ne seront point hasardées. Cette partie sera terminée par quelques poésies légères et des vaudevilles. M. Le Fuel, pour premier essai, distribue son prospectus dans les trois langues qu'il doit employer dans son journal.

C'est le 1er août que paraîtra le premier cahier de ce *cent millième journal* environ.

27 *novembre* 1778. — Le nouveau journal de M. Le Fuel de Méricourt avait pris cours, en effet, à Londres, sous ce titre, et a duré pendant quelques mois. On apprend que la mort a terminé la triste vie de cet homme de lettres, qui n'était pas sans mérite, mais qui s'était attiré beaucoup d'ennemis par une grande causticité.

Le Journal français, italien et anglais, forme un volume in-8°, que les curieux pourront voir à la Bibliothèque impériale.

La querelle de Méricourt avec les comédiens fut marquée par un incident trop curieux pour que nous ne le rapportions pas. On lit encore dans les *Mémoires secrets*, à la date du 9 mars 1777 :

On parle d'une brochure fort singulière intitulée : *Mémoire à consulter pour les souscripteurs du Journal de Théâtre rédigé par le sieur Le Fuel de Méricourt.* Il est imprimé à Liége et suivi d'une longue consultation de Me Falconnet, en date du 10 février 1777. On juge que c'est une tournure convenue entre les parties et l'avocat pour mettre impunément au jour le récit de toutes les tracasseries essuyées par l'auteur de la part de son censeur Coqueley de Chaussepierre, et de M. Camus de Neville, le directeur général de la librairie. On assure cependant que, pour mieux jouer cette petite comédie, les demandeurs, au nombre de sept, et à la tête desquels est le chevalier de Rutlidge, ont fait assigner au Châtelet le sieur Le Fuel de Méricourt, par exploit du 11 février dernier.

La *Correspondance secrète* est plus explicite :

Tous les mouchards sont en l'air pour une petite brochure intitulée : *Mémoire à consulter pour les souscripteurs du Journal de*

Théâtre rédigé par le sieur Le Fuel de Méricourt. J'ai été assez adroit ou assez heureux pour en attraper un exemplaire. Voici le fait. Depuis plusieurs mois, ce journal a cessé de paraître ; les souscripteurs s'en sont plaints et ont reçu d'abord pour excuse la maladie du rédacteur ; il a, peu après, écrit à l'un d'eux qu'il s'était brouillé avec son censeur, et que celui-ci avait, de sa propre autorité, arrêté l'impression et déclaré qu'il voulait être déshonoré si jamais il approuvait une ligne du sieur de Méricourt, etc., etc., etc.; enfin que M. de Neville était inabordable pour lui, et ne daignait faire aucune réponse à ses réclamations, quoiqu'il lui eût fait parler par un homme de sa connaissance, et qu'il y avait apparence qu'on ne lui redonnerait point de censeur...

« M. Camus, écrit M. de Méricourt, a répondu à de nouvelles représentations *qu'il verrait çà...* Vous voyez, Monsieur, qu'il qu'il n'y a point de paresse de ma part, vous m'obligerez infiniment de ne plus faire retentir les cafés de pareils propos. Informez-vous á M. Camus de ce que j'avance, il ne pourra le nier. Cependant je prévois que l'intrigue dans laquelle il m'enveloppe est bien loin du dénouement. Il ne jure que par mon censeur ; mon censeur est le conseil, est l'émule, l'ami des comédiens, et surtout du sieur Préville (quoique maître de Coqueley de Chaussepierre n'ait jamais joué que des farces, des parades et des proverbes, les comédiens veulent cependant bien lui faire l'honneur de le tutoyer et de le traiter en camarade). Le sieur Préville a plusieurs nièces à marier ; un commis des fermes, nommé Le Vacher, lui a promis d'en épouser une, s'il obtenait mon privilége. « Vous l'aurez, mon ami, a-t-il répondu; tenez, voici Coqueley qui vous en répondra. » Jugez s'ils doivent tous travailler à s'en emparer. M. Coqueley a toujours réussi : il réussira, et le privilége du Journal de Théâtre sera la dot de la nièce d'un comédien... »

Dans une dernière lettre, du 31 janvier dernier, le sieur de Méricourt rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec ses concurrents chez M. de Neville, et de la manière avec laquelle il a défendu ses droits et ceux de ses souscripteurs.

Ce sont ces lettres que les consultants mettent sous les yeux des avocats, en leur demandant le parti qu'ils ont à prendre vis-à-vis du journaliste qui ne remplit pas ses engagements. La consultation, souscrite du nom de Falconet, est d'une ironie qui sera peu agréable à ceux qui en sont l'objet. On y prétend que toutes les excuses alléguées par le sieur de Méricourt sont de faux prétextes. D'abord on trace une histoire abrégée de l'établissement des censeurs, et on rappelle le reproche fait à Claude Morel d'avoir dit dans l'approbation d'une traduction de l'*Alcoran : Qu'il n'avait rien trouvé dans cet ouvrage de contraire à la foi catholique et aux bonnes mœurs.* Peu à peu le nombre des censeurs a été augmenté, et chacun d'eux a été chargé d'examiner les ouvrages analogues à son genre d'étude.

« En ouvrant l'Almanach royal, ajoute-t-on, on trouve au rang des censeurs, à l'article *Jurisprudence,* maître Coqueley de Chaussepierre : il y a si peu d'analogie entre les jeux de la scène et la gravité du barreau, qu'il y a la plus grande apparence que, dans le fait, maître Coqueley n'a pas censuré le Journal de Théâtre. Cette conjecture se fortifie bien davantage quand on sait que ce jurisconsulte est en même temps le conseil de la Comédie française. Comment, dès lors, soupçonner qu'instruit des maximes consacrées par la jurisprudence de tous les temps et de tous les lieux, un avocat qui sait que le dévouement aux intérêts de ses clients l'identifie à eux, pour ainsi dire, comment, dis-je, soupçonner qu'il puisse se charger d'une fonction qui demande la plus exacte impartialité, et dans l'exercice de laquelle il est éternellement obligé de prononcer entre ses clients et l'écrivain ! »

Voilà pour le censeur. On prouve ensuite que c'est une calomnie atroce de prétendre que le directeur de la librairie ait empêché de jouir de toute l'étendue de son privilége un auteur qui se soumet aux formalités prescrites par le gouvernement pour l'examen de ses ouvrages.

« On sait, en France surtout, qu'un écrivain qui, après avoir passé sa vie à réfléchir, à étudier, s'occupe à faire part au public de ses méditations, souvent vit de sa plume comme le jardinier de son hoyau... S'est-on jamais avisé de défendre à un jardinier de cul-

tiver le jardin qui lui appartient, et de le priver de la propriété des légumes que ses peines y ont fait croître ? La profession d'auteur est estimée, honorée parmi nous ; et la propriété d'un auteur sur les fruits de son travail n'y est pas moins sacrée que toutes les autres. Elle le serait davantage, s'il y avait, en pareil cas, des exceptions. A qui donc le sieur de Méricourt persuadera-t-il que, le prospectus de son journal approuvé par M. le lieutenant général de police, le privilége accordé par M. le garde des sceaux, les cahiers visés par un censeur, il éprouve des difficultés pour continuer à s'acquitter envers ses abonnés ? Quoi ! ceux-ci se trouveraient pris à un piége qui leur aurait été tendu par le ministère, et, pendant qu'on les volerait d'un côté, on dépouillerait l'auteur du droit qu'il a sous la protection des lois ? Cela n'est pas possible, et l'on ne se joue point avec cette légèreté de l'argent du public et de l'état d'un particulier... »

Enfin le conseil estime *que tous les obstacles, tant exagérés par le sieur de Méricourt, sont aussi chimériques qu'ils sont exposés avec malignité, et même avec un ton peu décent,* et que les souscripteurs de son journal doivent le faire assigner à ce qu'il ait à leur faire parvenir la suite de son journal ; ce qui a été exécuté le mois dernier. Je soupçonne ce mémoire d'être de la même main que la comédie du *Bureau d'esprit* et de celle des *Comédiens ou le Foyer* (1).

Nous pourrions citer vingt autres exemples de cette animosité des comédiens contre les journalistes ; nous nous bornerons à revenir sur une querelle à laquelle nous avons déjà fait allusion.

Ou n'a peut-être pas oublié les efforts que fit le parti philosophique, à la mort de Fréron, pour étouffer *l'Année littéraire*, et les persécutions dont

(1) Le chevalier de Rutlidge, auteur d'un *Babillard* dont nous avons parlé. — On trouvera ce très-curieux pamphlet à la fin du volume de 1776 du *Journal des Théâtres,* à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

il poursuivit le fils du célèbre critique. Ces persécutions, avons-nous dit, eurent pour prétexte apparent une insulte dont *l'Année littéraire* se serait rendue coupable envers un comédien. On trouve à ce sujet, dans les *Mémoires secrets*, quelques détails qui ne sont pas sans intérêt.

11 *juillet* 1781. — Le jeune Fréron, dans le numéro 9 de ses feuilles, en parlant du sieur Desessarts, comédien de la Comédie française, d'une vaste corpulence, et surtout d'un ventre énorme, l'a appelé *ventriloque :* le sieur Desessarts a trouvé la plaisanterie mauvaise ; il s'en est plaint au maréchal duc de Duras, et ce supérieur, très-zélé pour les comédiens, a intéressé le gouvernement dans cette querelle. On exige une réparation de la part du journaliste. Celui-ci consent à la faire, mais honnête, et non telle que l'a dictée le comédien. On ne veut point de cet arrangement, et depuis un mois la négociation traîne en longueur. Enfin, on a menacé le sieur Fréron de lui ôter son privilége, si cela ne se termine pas à la satisfaction du supérieur.

Un M. Salaun, coopérateur de M. Fréron et auteur de l'article, s'est mis en cause, s'est avoué pour le coupable, s'il y en avait, et pour le seul à punir. On le prend à partie aussi ; mais on n'en tient pas quitte le premier, et jusques ici M. le garde des sceaux est inflexible. On ne peut concevoir à quel excès d'avilissement on réduit ainsi les gens de lettres par complaisance pour un grand, engoué d'un misérable histrion.

27 *juillet* 1781. — Voici la note que le jeune Fréron offrait de mettre dans une de ses feuilles pour correctif à l'endroit du compte-rendu de la pièce du *Jaloux sans amour* de M. Imbert, qui a causé tant de scandale dans le tripot comique et excité la vive réclamation du sieur Desessarts :

« Nous apprenons que l'expression de *ventriloque* dont nous nous sommes servis à l'égard de M. Desessarts l'a mortifié. Notre intention n'a jamais été de l'offenser ni de lui dire rien d'inju-

rieux, comme il s'en convaincra aisément à l'ouverture du premier dictionnaire. »

Le magistrat avait trouvé l'article bien ; mais le supérieur des comédiens a jugé que ce n'était pas suffisant, que c'était à l'offensé à dicter les termes de la réparation ; ce à quoi le journaliste n'a pas voulu acquiescer. *Interea patitur justus,* et les feuilles sont suspendues.

Le sieur Panckoucke intrigue beaucoup pour faire supprimer *l'Année littéraire,* et l'annexer à son *Mercure.* Tout le parti des encyclopédistes le seconde, et il est bien à craindre que cela ne tourne mal pour le pauvre Fréron.

Nous avons dit comment se termina cette persécution. Après plusieurs mois d'interruption, *l'Année littéraire* obtint la permission de reparaître, mais le privilége en fut ôté au fils de Fréron.

La *Correspondance secrète* parle aussi, nécessairement, de la querelle de « ce gros histrion avec le petit Fréron », et elle ajoute quelques particularités bonnes à noter :

L'Année littéraire est suspendue depuis trois semaines. Grande guerre entre les philosophes et leurs adversaires. Ceux-ci intercèdent vivement pour le jeune Fréron ; mais le parti philosophique sera vraisemblablement le plus fort. On a fait venir la veuve Fréron chez le lieutenant de police, à une audience secrète où se sont trouvés l'abbé Arnaud et M. Suard, tous deux académiciens et députés de la philosophie. On lui a déclaré que, tant que Linguet avait eu le champ libre, on avait été obligé de tolérer les sorties fréroniques contre les grands hommes du jour, parce qu'il y aurait eu de l'inconséquence à permettre le plus et à proscrire le moins ; mais qu'à présent que les circonstances ont changé, il faut que les héros de l'*Encyclopédie* jouissent enfin paisiblement de leur gloire. On lui a donc proposé de rétablir ses

feuilles, pourvu que son fils et Clément ne s'en mêlent plus à l'avenir. Les philosophes fourniront un auteur pour ce journal; il n'y sera plus question de religion ; on n'y parlera de Dieu ni en bien ni en mal, comme chez messieurs les Suisses, et le seul héritier mâle du célèbre Fréron ne recueillera de sa succession qu'une pension très-modique. La veuve a fait autant de résistance qu'il lui a été possible; mais on croit qu'elle sera obligée de sacrifier son beau-fils, de crainte de perdre le tout.

Et non seulement les journaux ne pouvaient, sans danger, se permettre la moindre critique envers les comédiens, il leur fallait encore, quelquefois, les louer par ordre. Ainsi, madame Vestris ayant été prise d'un accès de jalousie, et boudant parce qu'on ne la claquait pas assez, M. Lenoir la recommande au *Mercure* et aux *Petites Affiches :* « Ses plaies sont profondes, et si l'on n'y met pas un peu de baume, on la perdra tout à fait. »

Combien les choses ont changé depuis lors, et, disons-le, tout à l'avantage des comédiens!

Le Nouveau Spectateur de Le Prévost d'Exmes forme 1 vol. in-8°; le journal de Le Fuel, continué par Le Vacher et Grimod de La Reynière, 1776-78, forme cinq ou six volumes.

Nous trouvons dans *l'Année littéraire* les détails suivants sur le premier *Journal de Musique*, par une société d'amateurs:

« Dans la multitude des journaux que nous avons

sur tant d'objets différents, il était surprenant qu'il n'y en eût pas un spécialement consacré à la musique, cet art le plus naturel peut-être à tous les hommes, et sur lequel il s'est élevé de nos jours tant de disputes interminables. On avait entrepris un journal de musique en 1771, mais il ne remplit pas ce que son prospectus avait annoncé; il n'en parut que deux ou trois cahiers. C'est ce même ouvrage que l'on reprend aujourd'hui. La manière dont les nouveaux auteurs l'ont conçu peut leur faire espérer un succès plus décidé.

» Chaque journal est divisé en trois articles. Le premier contient des recherches sur la musique et les meilleures manières de l'enseigner, sur ses progrès chez les différents peuples, et ses effets surprenants; les vies abrégées des musiciens célèbres, avec les notices de leurs ouvrages; des détails sur les instruments anciens et modernes; les éloges, en vers ou en prose, adressés à des musiciens ou musiciennes; un choix de jolies paroles à mettre en musique; des questions relatives à cet art, et dont on donnera la solution dans les journaux suivants.

» Le second article renfermera l'extrait des ouvrages nouveaux qui ont quelque rapport à la musique, et l'on promet de donner l'extrait même de ceux qui ont paru avant l'existence du journal.

» Dans le troisième article, on indiquera les maîtres et les maîtresses de musique, les mar-

chands, les facteurs, les copistes, les fêtes musicales, les concours d'organistes, les concours publics et particuliers.

» A la fin de chaque volume on fera graver six ou sept morceaux nouveaux, ou tirés des derniers opéras ou opéras comiques. »

Grimm attribue la création de ce journal à Framery.

—

Journaux satiriques, fantastiques, etc. — Parodies.

—

Les Lunes du Cousin Jacques.

Les journaux satiriques ou fantastiques sont rares avant la Révolution , et nous ne voyons guère que *les Lunes du Cousin Jacques*, en fait de recueils de ce genre, qui méritent de nous occuper.

Bien peu aujourd'hui connaissent le Cousin Jacques, ce moderne Rabelais, le dernier et l'unique représentant de la tradition macaronique au XVIII[e] siècle, cet écrivain facétieux et original qui écrivit cinquante volumes, gazettes, romans, histoire, vers, prose, qui fit des comédies, des opéras, paroles et musique, dont quelques-uns allèrent jusqu'à près de quatre cents représentations.

Louis-Abel Beffroy de Reigny, dit le Cousin Jacques, écuyer, du Musée de Paris, des académies d'Arras et de Bretagne, etc., etc., était né à Laon, le 6 novembre 1757 ; il portait cheveux blonds, taille de cinq pieds six pouces, ayant la joue et l'œil gauche endommagés par le feu ; il demeurait

à Paris, rue des Vieux-Augustins, hôtel de Beauvais, numéro 264.

C'est en ces termes qu'il donne lui-même son signalement, et voici comment, ailleurs, il s'apprécie.

Et puis on vit paraître un auteur du mauvais genre, qui s'appela Cousin Jacques, qui fit des Lunes, qui fit des Planètes, et qui osa rire publiquement quand la mode en était passée ; et puis tous les jolis petits écrivains du bon genre prouvèrent, par des almanachs d'une grande force, qu'il était impossible de rire et d'avoir du goût, de faire un *Courrier des Lunes* et d'avoir du bon sens, d'aller dans les planètes et d'être un homme d'esprit, de s'appeler Cousin Jacques et d'être un bon citoyen.

Et puis les amateurs qui voulurent en juger par eux-mêmes eurent la politesse de trouver qu'on peut en riant parler raison, qu'on peut en riant avoir un cœur, qu'on peut en riant être moraliste : de sorte que le Cousin Jacques, proscrit et rejeté par le public qui ne rit pas, fut accueilli et fêté par le public qui rit.

Quant à ce nom de Cousin Jacques, « que bien des gens, qui n'ont pas tort, n'auront pas manqué de trouver ridicule », il en raconte ainsi l'origine :

Me promenant avec des dames aussi écervelées que moi, dans un village des environs de Tournai, je parlais d'un auteur qui s'annonçait alors sous le nom du *frère Paul,* et nous disions qu'il était quelquefois piquant d'adopter en littérature un nom analogue à son genre, comme les comédiens adoptent des *noms de guerre.* On convenait qu'il y a mille circonstances où l'on n'est pas fâché de sauver du ridicule des parents qui semblent être enveloppés dans une critique dont l'objet est quelqu'un du même nom.

On convenait que, la littérature n'ayant rien de commun avec un acte de baptême, peu importe le nom d'un auteur, comme auteur, pourvu qu'il fasse de bonnes choses... On parlait de l'*anonyme de Vaugirard,* du *frère Sylvain des Ardennes,* et on ne trouvait pas ces noms-là trop, trop, trop ridicules, parce que leurs écrits n'étaient pas trop, trop, trop mauvais... —Et vous, quel nom prendrez-vous, dit une des folles qui étaient là, pour caractériser votre cervelle *omni-colore?...* (C'est un terme de l'Académie.) *Sur ces entrefaites,* un pauvre du village, connu sous le nom du *Cousin Jacques,* parce qu'il s'appelait *Jacques* et était allié à tous les villageois, se présenta à ces belles dames, sous un costume assez singulier qui le faisait remarquer depuis longtemps. Ce pauvre avait sept habits de différentes couleurs. Quelqu'un dit : Ce costume-là est assez analogue à l'imagination *bigarrée* de notre poète; il faut l'appeler *Cousin Jacques...* Je donnai donc sous ce nom ma première bagatelle; elle eut un certain succès. Ce nom s'accrédita de plus en plus. Ce qui n'était d'abord qu'un sobriquet donné dans un jeu par forme de plaisanterie est devenu un nom véritable et sérieux. On m'écrit souvent : *A Monsieur, Monsieur le Cousin Jacques...;* quelquefois même, des gens qui ne m'ont jamais vu s'imaginent tout de bon que je n'ai pas d'autre nom. *Voilà comme se sont formés les grands empires!...* Raillerie à part, mon cher lecteur, comment me défaire maintenant de ce nom-là? Et puis à quel propos m'en défaire?... Allons, il faut bien me résoudre à le garder; nous en serons quitte pour redoubler d'efforts dans des écrits plus soignés, afin que ce ridicule ne s'attache qu'au nom, jamais à l'auteur.

Ce fut donc sous ce pseudonyme que Beffroy de Reigny fit paraître ses premiers ouvrages, c'est-à-dire trois poëmes plus extravagants les uns que les autres, *Malborough, Turlututu, Hurluberlu,* et une sorte de pot-pourri en un gros volume, les *Petites-Maisons du Parnasse,* avec cette épigraphe:

« Messieurs, n'en doutons plus, cet homme-ci est fou, dans toute la force du terme. »

Ces essais, d'un genre si étrange, n'obtinrent qu'un succès de stupéfaction, et Beffroy végétait, tantôt à Paris, tantôt en province, envoyant de petites boutades versifiées au *Mercure*, qui les insérait volontiers, mais qui ne les payait pas, quand il s'avisa de fonder *les Lunes*, qui sont un recueil de prose et de vers sur tous les sujets possibles, et même impossibles, plutôt qu'un journal; il dit lui-même :

On nous envoie de la province des pièces de vers volumineuses, des avis relatifs à différents particuliers, des annonces de livres nouveaux et des nouvelles politiques. Nous avertissons le public que les Lunes ne sont point un journal, qu'elles n'ont aucune des qualités qui caractérisent un journal; que chaque numéro est le fruit de l'imagination d'un seul auteur; qu'on n'y insère que ses folies et ses productions; que, si l'on s'est permis de terminer les numéros par quelques chansons ou épigrammes étrangères, qui remplissent tout au plus les six ou huit dernières pages d'un livre qui en a près de deux cents, c'est pour donner plus de prix à l'ouvrage. En un mot, l'auteur ne s'engage à rien insérer à la fin des Lunes, que quelques jolies pièces dont son caprice lui conseillera le choix. Quant aux nouvelles politiques, elles ne sont point du tout de la compétence des Lunes...; et pour les annonces particulières, s'il en paraît quelques-unes par hasard, elles ne paraîtront jamais comme annonces, mais toujours comme accessoires : c'est une réflexion qui les amène; elles forment une note ou une parenthèse.

Et en effet, s'il a une demande d'emploi à faire,

il la présente sous la forme d'une *proposition à ses abonnés*, auxquels il s'adresse directement

MESSIEURS,

Mon lot n'est point d'annoncer le mérite indigent qui réclame la sensibilité publique. Un journal plus important et plus estimé que ma *folie périodique* se charge de ces sortes d'annonces. Mais s'il se présente à mes yeux un sujet digne de vous être proposé par une note particulière, je ne vois aucune raison de lui refuser mon faible ministère.

Il s'agit aujourd'hui d'un compatriote. Je vous réponds de sa probité... Il a éprouvé des revers, et quel mortel peut se flatter d'être à l'abri des revers?... Il voudrait trouver une place quelconque qui lui procurât une existence douce et tranquille...

Si quelqu'un d'entre vous, Messieurs, peut s'intéresser efficacement pour lui, je lui en aurai autant d'obligation que s'il m'eût obligé moi-même, et je me chargerai de la reconnaissance.

J'ai l'honneur, etc.

Le cœur de Beffroy éclate souvent à travers ses folles divagations.

— Malheur et cent fois malheur à celui qui, au sortir d'un bon repas, peut de sang froid voir jeûner SON SEMBLABLE !

— Quand vous serez indécis sur un acte de bienfaisance, ne dites jamais : *Cet homme-là a faim ; Cet homme-là souffre et pleure*, etc.; mais dites : MON SEMBLABLE *a faim;* MON SEMBLABLE *souffre et pleure...* Ce grand mot de SEMBLABLE vous rappellera sans cesse que le pur hasard a créé les distances, que du jour au lendemain nous pouvons passer de l'aisance à la misère, et que les besoins qu'un homme nous expose sont précisément les nôtres.

— Si vous passez tranquillement devant un homme qui pleure, tant pis pour vous! Si les larmes qu'il verse ne vous touchent point, tant pis!.... mais tant pis pour vous, bien plus que pour lui!...

— En songeant aux bienfaits multipliés dans les deux derniers hivers au sein de cette capitale, j'étais tenté d'aller de porte en porte embrasser les riches qui faisaient un si bon usage de leurs richesses ; j'aurais presque osé aussi embrasser nos souverains, dont la première qualité et le plus bel éloge est d'être HONNÊTES GENS sur le trône.

Voilà la morale du Cousin Jacques, voilà son cœur. On pourrait s'étonner de trouver tant de sensibilité chez un pareil fou. Mais, dit-il lui-même quelque part, « ceux qui sont nés avec beaucoup de gaîté sont ordinairement plus sensibles que les autres, et, si leur naturel joyeux ne faisait pas de temps en temps diversion à leurs idées philosophiques, leur cœur se partagerait en deux en pensant aux peines de leurs SEMBLABLES, et ils crèveraient de chagrin !... »

Il revient une autre fois encore sur les vertus qui avaient rendu les commencements du règne de Louis XVI si populaires.

On raconte publiquement que, dans un royaume de l'Europe situé au nord de l'Espagne et au midi des Pays-Bas, *il y avait autrefois* un jeune monarque plein de droiture, d'honneur et d'équité, qui se glorifiait plus d'être appelé *notre bon roi, notre père,* que d'être comparé à tous les héros de l'antiquité. Ainsi un poète qui lui aurait dit : *Sire, vous êtes comme les étoiles...; Sire, les lys et les Bourbons,* etc.; *Sire, le firmament et vos augustes ancêtres,* etc., aurait été très-mal reçu; et un bon campagnard qui lui disait : Sire, vous êtes un *brave homme,* lui faisait venir les larmes aux yeux. Aussi n'avait-il plus d'autre nom, parmi ses sujets, que celui du *monarque honnête homme...* Ces trois mots-là

valent tous les titres que le faste de l'Asie prodigue à ses souverains.

Cet éloge si délicat est immédiatement suivi de cette facétie, qui nous ramène aux annonces :

On a perdu, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la rue Neuve-Saint-Gilles, sur le boulevard, le dimanche 12 juin, un CŒUR fond rose, marqué de taches de feu, piqué légèrement en mille endroits par des pointes de flèches emplumées, et surmonté d'une lyre. Récompense honnête à qui le rapportera à madame de..... qui le réclame.

La neuvième Lune, février 1786, Carnaval, *Lune des plaisirs*, dédiée à la Bretagne, commence par cet Avis intéressant :

Comme les Lunes sont ouvertes aux avis dont la publicité intéresse leurs abonnés, nous nous empressons d'annoncer *quelques* personnes qui ont *quelques* besoins relatifs à leur situation, savoir : dix-sept mille trois cent cinquante et quinze demoiselles à marier, tant à Paris que dans sa banlieue. Chacune d'elles a reçu de la nature et de la fortune les dons les plus brillants ; toutes ont une éducation distinguée, esprit, enjouement, délicatesse, sensibilité, grandeur d'âme, culture des beaux-arts, talent, érudition, taille fine et légère, beaux yeux, belle bouche, nez à la royale, teint frais et vermeil, longs cheveux, dents d'émail, fine jambe, pied mignon, naissance distinguée, caractère de mouton, prudence de serpent, douceur de colombe, voix charmante, et des roulades !... ah ! et des cadences ! ah ! ah !... Et par dessus tout cela, la plus parfaite intelligence du ménage. Ces dix-sept mille trois cent soixante et quinze *prétendues*, que nous ne nommons pas, 1° parce qu'elles veulent garder l'anonyme , 2° parce qu'une liste détaillée de leurs noms de baptême, de famille, de pays, de leurs surnoms, âge, qualités, etc., tiendrait ici trop de place, ont chacune cent mille écus en dot. Elles voudraient trouver un mari quelconque,

pourvu qu'il soit complaisant, silencieux et bonhomme : cela leur suffit. S'adresser chez Lesclapart (l'éditeur des Lunes).

P.-S. Cependant, si le mari qu'elles cherchent savait fabriquer un peu de vers, calculer une épigramme, tourner un madrigal, apprêter un impromptu, arranger une manière de petite chanson, cela n'en vaudrait que mieux, car ces demoiselles raffolent des beaux-arts.

Les Lunes sont dédiées au nouveau jardin du Palais-Royal.

Heureux jardin qu'a fait naître à grands frais
L'art secondé par la magnificence,
Où l'héritier d'un superbe palais
A du bon goût prodigué l'élégance,
Fier rendez-vous des plus jolis minois
Dont les attraits parent la capitale,
Séjour brillant du luxe qu'elle étale.

C'est là, sous des berceaux enchantés, au milieu d'un peuple de beautés, qu'il a fait ces vers ;

L'aspect divin d'un sexe plein d'appas
Mieux qu'Apollon sut échauffer sa veine.

Il avait d'abord pris pour devise ces deux vers de La Fontaine :

D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien ;
Puis enfin il n'y manqua rien.

Il les remplaça ensuite par ce *vieux proverbe,* commenté : *Fit fabricando faber* (*Fit lunaticando lunaticus*) ; et il ne s'en tint pas là.

La contexture des Lunes varia plusieurs fois, comme leur périodicité. Elles parurent d'abord tous

les mois, en un cahier in-12 d'environ deux cents pages. Elles étaient naturellement divisées en Lunes, Quartiers ou influences, et Jours ou accès, ainsi : *Lune de juin* (suivent les phases de la lune pour le mois), *Influence de la nouvelle Lune*, — *Premier jour*, accès du mardi 7. Ou bien c'est la *Lune rousse*, ou encore la *Lune des Etrennes*, dédiée à très-haut et très-puissant seigneur le public, souverain juge des auteurs, seul dispensateur de la renommée, etc., etc.

Chaque accès commence par l'heure du lever de la lune — et de l'auteur.

L'auteur et la lune se sont levés aujourd'hui à 3 heures 36 minutes du matin ; ils se sont couchés à 9 heures 10 minutes du soir.

Quelquefois l'auteur se levait un peu plus matin que la lune, ne pouvant dormir comme une marmotte toute la journée.

On pense bien d'ailleurs qu'en ce qui concerne le Cousin, c'était pure fiction. Menant une vie active, s'il en fut jamais, Beffroy se couchait rarement avant 2 heures du matin, et dormait peu et mal.

Les derniers quartiers étant, dit l'auteur, sans influences, il y suppléait par une correspondance pour la *Laponie*, dont il était le rédacteur depuis quelque temps. Cette correspondance manuscrite, ajoute-t-il, s'adressant à quelques particuliers dont

les goûts ne sont pas toujours ceux du public, on n'en publiera ici que certains extraits, que l'auteur nomme : *Ma Gazette*. Les Lunes ne sont ni un almanach, ni un journal ; ainsi elles ne doivent annoncer et proposer que des anecdotes et des réflexions du choix et du caprice de la lune.

L'allusion est facile à saisir, et ces coups de patte, si l'on veut bien me passer cette expression, ne sont pas rares de la part du Cousin Jacques. Il se défend pourtant comme un beau diable de toute arrière-pensée.

Avis du Cousin

Lui-même, parlant en personne.

A tous nos Souscripteurs, Abonnés, Lecteurs, etc., de Paris, de la province et des pays étrangers, Salut.

Le succès qu'obtiennent les Lunes nous engage à être plus circonspects et plus réservés que jamais dans les *accès* que nous nous permettrons. Quelques personnes ont cru entrevoir dans nos numéros précédents des allusions malignes dont elles ont bien voulu charitablement faire l'application dans leur société, quoiqu'en vérité nous n'ayons jamais eu l'intention de désigner ni dénigrer personne. Pour obvier à cet inconvénient, nous prévenons lesdits souscripteurs, abonnés, etc., que nous ne laisserons échapper dans nos numéros suivants rien qui ne soit absolument *innocent,* même aux yeux des lynx les plus clairvoyants et les plus mal intentionnés : car, en bonne foi, nous ne sommes point méchants ; nous n'avons jamais passé pour tel, mais, au contraire, partout et en tout temps, pour de braves gens, très-pacifiques, qui voudrions, si cela se pouvait dans la carrière des lettres, être amis avec tout le genre humain.

Fait à Paris, en notre domicile lunatique, à une heure du matin, le 19 septembre 1785, au clair de la lune.

Signé : LE COUSIN JACQUES.

Et plus bas, par le Cousin,

P'R'R'RHHHOUTT',

Secrétaire du Cousin.

En vérité, écrit-il un autre jour à un ami, je suis tenté parfois de me courroucer effroyablement contre tout le genre humain; mais mon courroux s'apaise dès que je songe que tout le genre humain n'en deviendrait pas meilleur, et se soucierait d'ailleurs très-peu de ce que je peux dire et penser de lui. Une chose surtout me révolte, c'est le zèle ridicule de certaines gens qui se mettent l'esprit à la torture pour trouver des rapports là où il n'y en pas. On a cherché midi à quàtorze heures pour faire des applications de certains passages de l'*Histoire du petit homme bleu;* tandis que moi, je vous avoue de bonne foi que, moins fin que mes lecteurs, je n'en avais aucune en vue. Eh ! qui diable a pu se persuader sérieusement qu'un auteur se peignait toujours dans ses ouvrages !...

On a dit en province à des personnes de distinction : *C'est vous qu'on a voulu représenter,* et il se trouve qu'en conscience je ne connais ni d'Eve ni d'Adam ces personnes-là. On a dit à Paris : *C'est de madame une telle dont il s'agit;* je veux mourir si jamais j'ai eu intention de parler de madame une telle. — Mais vous la connaissez? — Cela se peut; mais on serait bien à plaindre s'il fallait se voir compromis à propos de bottes avec tous ceux qu'on connaît. A ce prix-là, je ne veux plus connaître âme qui vive.

Cela ne l'empêchait pas de philosopher sans cesse, de moraliser à sa façon, de s'attaquer aux travers et aux ridicules, mais surtout aux vices de son siècle. C'est là, en somme, le fond des Lunes.

On trouve d'ailleurs un peu de tout dans cette gazette burlesque ; c'est, comme je l'ai déjà dit, un salmigondis de vers et de prose sur tous les sujets possibles, et même impossibles.

Mais ce qui distingue surtout cette petite feuille, c'est son caractère tout personnel. Bien avant *les Guêpes* et les autres petits journaux à la suite, le Cousin Jacques avait donné l'échantillon de ces plaisanteries intimes où l'auteur se met en jeu, lui et tout son entourage. Sa littérature était une littérature tout à fait amicale, communiquant directement avec le lecteur. On est abasourdi, quand on ouvre son journal, de ses folâtres manières ; les licences qu'il prend avec ses abonnés surpassent l'imagination la plus folle. Tantôt ce sont des pages entières imprimées en sens inverse, des pages toutes blanches ou des pages toutes noires, ou bien encore des pages remplies de larmes et d'attributs funéraires. Tantôt c'est un chœur des plus familiers :

AIR : *Vous danserez, Biron.*

LES ABONNÉS, se balançant en mesure.

Serez-vous toujours joyeux,
Moraux et point ennuyeux ?
Nous ferez-vous toujours rire
Sans prodiguer la satire ?

LA LUNE ET LE COUSIN.

Oui, nous le jurons.

LES ABONNÉS, faisant une pirouette.

Nous nous abonnerons.

LES ABONNÉS, se balançant plus gaiement.

Mettrez-vous de temps en temps
Quelques sujets importants?
Mettrez-vous en vers, en prose,
Des sujets couleur de rose?

LA LUNE ET LE COUSIN.

Oui, nous en mettrons.

LES ABONNÉS font ici plusieurs pirouettes dans les transports de leur gaîté.

Nous nous abonnerons.

Une autre fois il se met en scène, de la façon la plus plaisante.

ENCORE A MES ABONNÉS.

Le Cousin Jacques est censé perché sur l'escalier de son libraire, comme sur un théâtre littéraire; il sort de l'arrière-magasin, et s'avance respectueusement vers la première boutique, dans laquelle sont assemblés tous les abonnés des Lunes. Il paraît là comme Arlequin sur l'avant-scène, fait trois salamalecs, avec toute la grâce et toute la méthode que recommande M. *Bacquoi-Guédon,* dans son *Rudiment des Danseurs*... Les abonnés applaudissent, comme de raison; il y en a par ci, par là, qui sifflent, cela va sans dire : le Cousin sait très-bien *qu'on ne peut contenter tout le monde et son père.* Il ouvre ses oreilles aux *bravos* et les ferme aux sifflets; en cela il a très-grand'raison, tout le monde en convient. Il s'avance ensuite, avec un air bien modeste, sur le bord de la première marche de l'escalier : la pudeur de la belle littérature colore son front; ses regards, timidement orgueilleux, se lèvent avec une certaine noblesse sur l'assemblée des abonnés; il ouvre la bouche, courbe un peu le corps, met le pied droit en

avant, étend les bras. Cela veut dire qu'il va parler ; alors tous les abonnés font : *Chut ! chut ! chut !* On se tait, et il dit :

Messieurs,

Rien au monde n'est plus encourageant pour moi que l'accueil dont vous avez jusqu'ici honoré mes accès de gaieté. Je n'ai jamais prétendu jouer dans la république des lettres un rôle intéressant ; mon but n'était que de vous égayer. Je connais mes forces ; je m'en défie avec toute la franchise de mon caractère, et si j'ai réussi à vous faire rire, si j'ai pu quelquefois vous faire passer un moment agréable, je suis, en vérité, très-noblement payé de mes peines.

Messieurs,

Je n'ignore pas qu'il y a parmi vous de *faux frères* qui me complimentent en face et me ridiculisent quand j'ai tourné le dos ; mais je me console bien aisément de cette disgrâce. C'est le sort des écrivains de tous les mérites et de tous les genres ; c'est celui des grands, c'est celui des riches, c'est celui des gens en place, etc... Il est inévitable, et je vois tant d'hommes estimables associés à mon infortune, qu'en honneur je me félicite d'être en si bonne compagnie.

Messieurs,

Vous me bouderez peut-être un peu, quand vous verrez que cette Lune-ci ne contient presque que de la prose...

Messieurs,

La lune n'a point pour coutume de me révéler ses desseins, et toujours ce qu'elle me garde pour le prochain numéro *manet altâ mente repostum.* Cette planète juge à propos, apparemment pour vous dédommager de la mauvaise humeur que doit vous causer ma surabondance de prose dans celui-ci, de m'ouvrir aujourd'hui le grand registre de ses opérations pour m'y faire lire le plan et les différents sujets qui doivent compléter la Lune suivante (Lune de janvier, huitième numéro). Faveur signalée ! faveur inouïe ! dont vous voyez le premier et le dernier exemple.

MESSIEURS,

Comme il y a toujours dans les provinces un acteur de la troupe qui vient annoncer la pièce du lendemain, moi qui suis pour vous ce que l'acteur est pour le public, j'emprunte le même langage, et je vous dis : *Messieurs, nous aurons l'honneur de vous donner* (la lune et moi) *le mois prochain, dans le volume de janvier, premièrement,* les Eclats de rire de la postérité, *folie en prose; secondement,* l'Histoire universelle, *bagatelle en vers ; troisièmement,* l'Homme d'honneur, *folie en prose; quatrièmement,* Aujourd'hui et demain, *bagatelle en vers; cinquièmement*, Margot la belle et Gilles le laid, *folie en prose; sixièmement,* l'Amour juge, *bagatelle en vers; enfin,* ma Gazette, *en vingt articles, le tout terminé par une espèce de ballet de* Productions étrangères, *dans lequel figureront* mesdames de C... et de B..., mademoiselle de M..., MM. C..., T.. G..., le comte de L... T... et le chevalier R... de la T....

Nous espérons, Messieurs, que cette représentation vous dédommagera de celle-ci; et nous allons vous donner, en attendant, la petite bêtise qui suit.

Citons encore une scène qui peut entrer en comparaison avec les meilleures pages des feuilles comiques d'aujourd'hui.

Le sieur Lesclapart, ci-devant pont Notre-Dame, va quitter son ancienne maison, pour trente-trois raisons très-valables. La première, c'est qu'on va l'abattre, ainsi que toutes les maisons des ponts; cette raison-là nous dispense de détailler les trente-deux autres. Il va demeurer rue du Roule, en bas du Pont-Neuf, nº 11, quartier de l'ancienne Monnaie, près Saint-Eustache, vis-à-vis le parfumeur du roi et de la cour. La *translation du bureau lunatique* se fera, dit-on, en grande cérémonie, au clair de la lune, vers les sept heures du soir. — ORDRE DE LA MARCHE : *d'abord* un portefaix ; *ensuite* une petite charrette ; *enfin* un autre portefaix poussant la petite charrette en avant. Les Lunes passe-

ront par la *rue de Gèvres*, le *quai de la Mégisserie,* près de la *Samaritaine*, où l'heure carillonnera; la *rue de la Monnaie,* et enfin la *rue du Roule.* Il n'est pas nécessaire d'*illuminer.*

Et, dans un numéro postérieur, se lit une longue relation de ce qui s'est passé au déménagement du sieur Lesclapart; nous nous bornerons à en extraire quelques passages.

Relation véritable et remarquable de ce qui s'est passé au déménagement du sieur Lesclapart, libraire des Lunes du Cousin Jacques.

D'abord les deux sieurs portefaix dont il a été fait mention dans le cinquième numéro se sont présentés chapeau bas à la porte dudit sieur Lesclapart; là ils ont attendu respectueusement l'ordre du maître. Or il était six heures et demie du soir. Les embarras d'un déménagement exigeant plus de travaux et de loisir qu'on ne pense, lesdits sieurs portefaix se sont vus obligés d'attendre quelques minutes de plus que ne le comportait l'ordonnance. Pendant ce temps-là, ils se sont en allés de compagnie chez le marchand de vin qui fait le coin de la rue de la Pelleterie, toujours en disant : *Queu patience !...* Là, ils ont trinqué gaiement, ont chanté la petite chanson, se sont battus un instant...

Revenus à la porte du sieur Lesclapart, ils ont chargé la *petite charrette* en question ; mais la *petite charrette* n'était pas pleine. Observez, s'il vous plaît, qu'une édition complète aurait exigé un grand chariot, attendu qu'on était déjà au sixième numéro, et que c'est *comme qui dirait* six éditions. Mais le certain petit succès de certain petit ouvrage ayant contribué grandement à ébrécher la susdite édition, il se trouve qu'une *petite charrette* était plus que suffisante pour contenir les six premiers numéros des Lunes.

Cependant le peuple, accourant en foule des deux extrémités du pont Notre-Dame, témoigne un empressement fort honorable assurément pour le libraire, pour la brocheuse, pour les filles

de boutique, pour les sieurs portefaix, pour la *petite charrette,* et, qui plus est, pour l'auteur.

Tous les garçons boulangers, tous les compagnons menuisiers de la Cité, tous les ouvriers de la rue des Arcis, tous les malpeignés qui font sentinelle à la porte du café..., bref, toute la haute et basse racaille des petites rues qui avoisinent le susdit pont Notre-Dame, se portaient en foule à la porte du susdit libraire pour être témoins du départ des Lunes, et l'affluence peuplait tellement la rue depuis *Saint-Denis de la Chartre* jusqu'à *Saint-Jacques de la Boucherie,* que les voitures n'y passaient qu'à leur corps défendant...

Il était presque nuit, ou, si vous l'aimez mieux, *inducebant jam sera crepuscula noctem*... et la lune avait donné vacance aux réverbères, ou, si vous l'aimez mieux, *nox erat et cœlo splendebat luna sereno;* l'heure du départ approche, le signal est donné, on part...

Les Lunes, qui devaient passer devant la Samaritaine, prirent une autre route; et la petite charrette, sans doute poussée par une influence, passa par la rue des Arcis, la rue des Lombards, la rue de la Ferronnerie, la rue Saint-Honoré, en face du *café David,* où les joueurs de dominos, ayant suspendu leurs importantes fonctions, s'étaient rangés en haie devant la porte pour voir passer les Lunes...

Toutes les fenêtres des maisons qui font les coins des rues Saint-Honoré, des Prouvaires et du Roule, étaient louées fort cher, vu la multitude innombrable des curieux de tout sexe, de toute taille, portant perruque ou autrement, qui avaient envoyé retenir des places un mois auparavant.

Les mamans, portant leurs petits enfants dans leurs bras, leur disaient : *Les voilà! les voilà!* Tout le monde regardait... et puis ce n'était pas cela ; c'était autre chose... et on disait : *Non, ne les voilà pas...*

Enfin, les Lunes sont arrivées à bon port ; et la garde de Paris, qui n'était pas plus considérable qu'à l'ordinaire, a néanmoins empêché le tumulte et prévenu tout accident fâcheux.

Ce déménagement des Lunes nous rappelle une complainte de l'auteur sur ses déménagements forcés, complainte que l'on croirait écrite d'hier.

NOUVELLE SUITE A MES MALHEURS

Du 15 mai 1785.

J'occupais fort modestement
Un fort petit appartement,
Assez haut, mais en belle vue...
Par ordre du gouvernement,
Avec les trois quarts de la rue,
La maison, pour l'alignement,
Fut en peu de jours abattue.

Un autre logis m'est offert.
J'y suis fort bien; vient un expert
Qui dit : « Vraiment! il n'est pas sage
D'habiter un pareil séjour :
Cela va fondre au premier jour ;
Çà, mes amis ! qu'on déménage. »

Dans mon nouveau corps de logis,
J'eus le Palais pour vis-à-vis.
De par Thémis autre préface :
« Délogez, Monsieur, point de grâce.
— Quand ? — Ne vous faites point prier,
Dès demain...; pour faire une place,
On jette à bas tout le quartier. »

Sur un des ponts du voisinage
Le sort, favorable à mes goûts,
Me fait trouver un hermitage!...
Ah ! les dieux en seraient jaloux !...

Autre disgrâce; à ma demeure
Il faut faire, hélas! mes adieux;
Il faut partir, et tout à l'heure
Loger ma muse en d'autres lieux!
Adieu, ma gentille cellule!
Adieu, temple de ma gaîté,
Dont le marteau va sans scrupule
Déshonorer la dignité!

Oh! cherchons quelqu'autre édifice
Si neuf qu'on le bâtisse encor...
Mon Apollon! vous avez tort;
Craignez un moment de caprice!
Je ne réponds pas, mon ami,
Qu'exprès on ne le démolisse
Peut-être avant qu'il soit fini (1).

Toutes ces calembredaines paraissent plaire infiniment aux souscripteurs du Cousin Jacques; de tous côtés ils lui envoient, avec leurs félicitations sincères, celui-ci un panier de vin de Champagne, celui-là une petite chienne blanche aux pattes noires. Et le Cousin ne demeurait pas en retard de bons procédés : ainsi, afin de mettre chacun à son aise, il tolérait la souscription en nature; il recevait, par exemple, un frac de drap de coton tigré ou une culotte de velours caca-dauphin pour un abonnement d'une année.

Pour achever de donner une idée de cette étrange publication, il nous faudrait citer quelqu'une des

(1) Cette petite pièce fut insérée dans le *Journal de Paris*; elle avait été précédée de deux autres : *Mes Malheurs*, et *Suite à mes Malheurs*, publiées dans les *Petites Affiches* de Paris, dans le *Mercure* et dans l'*Almanach des Muses*.

immenses bouffonneries qu'on y rencontre, telles que *l'Ile des Cataplasmes, le Bal des Comètes, l'Histoire du musicien Gobnichelli, les deux Paris l'un sur l'autre*, et mille autres caprices de pensée et de forme; mais nous n'en avons pas le loisir.

L'annonce des Lunes fut accueillie par des éclats de rire. Camille Desmoulins, entre autres, chansonna le Cousin Jacques, dont il avait été le condisciple; mais un an après il lui écrivait : « Quand nous avons vu votre prospectus annonçant votre départ pour la lune, je pensais que vous ne pourriez longtemps vous soutenir à cette hauteur; je blâmai l'entreprise du journal, et, calculant l'éclipse totale des Lunes, j'en marquai l'époque. Il y eut des paris, et vous êtes vengé de ma chanson, car j'ai eu le plaisir de perdre. »

Le succès, en effet, n'avait pas tardé à se déclarer en faveur du Cousin, et bientôt la prospérité de son journal avait surpassé les espérances qu'avaient pu lui faire concevoir ses premiers souscripteurs. Ç'avait été, suivant un biographe (1), M. de Mongolfier, « et un tel nom devait porter bonheur à un ouvrage s'élevant jusqu'aux astres. » Si cela n'est pas d'une rigoureuse exactitude, ce n'en est pas moins bien trouvé ; mais écoutons le Cousin lui-même :

(1) M. Monselet, dans *les Oubliés et les Dédaignés,* livre aussi amusant qu'instructif, de la Bibliothèque moderne de MM. Poulet-Malassis et De Broise, nos éditeurs.

La première souscription des Lunes a été faite en province par un militaire titré et décoré, et à Paris par un militaire titré et décoré... Cet augure était flatteur; et dès que le Cousin a vu ces deux noms rapprochés, il a dit dans la sincérité de son cœur : *Accipio omen;* il aurait pu dire également : *Omen accipio,* sans aller mettre là deux voyelles, *o-o,* qui font un vilain *hiatus;* mais le fait est qu'il n'a pas dit : *Omen accipio,* et qu'au contraire il a dit : *Accipio omen;* car, s'il avait dit : *Omen accipio,* tournure de phrase plus élégante, nous avouerions avec plaisir qu'il a évité l'*hiatus : Accipio omen,* tournure de phrase si disgracieuse qu'il faut arrondir effroyablement l'entrée de la bouche pour la bien prononcer. Mais enfin! nous sommes vrais; il est certain qu'il a dit : *Accipio omen.* Eh! que nous servirait d'en imposer au public, en lui soutenant audacieusement qu'il a dit : *Omen accipio ?...* Tôt ou tard l'imposture serait démasquée; car tout se sait à la longue. Quelque *chercheur* clairvoyant et scrupuleux, à force de perquisitions exactes, viendrait à découvrir le fin mot et à savoir qu'il a dit : *Accipio omen;* et nous serions la dupe de notre artifice, puisque toute la France, et, *qui pis est,* toute l'Europe, saurait qu'un amateur véridique aurait dit que nous aurions dit qu'il aurait dit : *Omen accipio,* tandis que, dans le fait, il a dit : *Accipio omen;* car, puis qu'*Omen accipio*... etc... Mais en voilà assez sur cet article important. Nous pourrions traiter un si beau sujet plus longuement; mais nous aimons la précision, et notre lot, c'est d'effleurer les matières, comme on sait.

Les critiques ne manquèrent pas au Cousin Jacques, de son vivant et même après sa mort, et quelques-unes sont peu raisonnées et par trop sévères. « Devait-on, dit avec raison M. Monselet, devait-on gourmander avec tant d'amertume un littérateur de coin du feu, bonhomme comme pas un? Songez donc, puisqu'il faut une excuse à son enjouement, que deux fois, dans sa jeunesse, il avait

remporté le grand prix de l'université, qu'il avait occupé une chaire d'éloquence à Douai, enfin qu'il ne tenait qu'à lui d'être grave et pesant comme le premier venu, et c'est uniquement par bonté d'âme et par compassion pour nous qu'il n'a pas voulu être un homme sérieux. »

Quoi qu'il en soit, le succès des Lunes est incontestable. Les journaux y aidèrent volontiers, et Beffroy leur en témoigne à diverses reprises sa reconnaissance. Le sixième numéro commence par une épître du Cousin Jacques à MM. les auteurs et rédacteurs des *Petites Affiches de Paris*, du *Mercure de France*, du *Journal de Genève*, de la *Gazette des Gazettes*, du *Journal de Paris*, du *Journal général de France*, du *Journal de littérature des Deux-Ponts*, et de plusieurs autres *Affiches*, tant nationales qu'étrangères.

En vous offrant mon sixième numéro des Lunes, je me propose de consacrer, par un hommage public, les obligations que je vous ai depuis longtemps. Vous m'avez constamment encouragé, sans me connaître autrement que par mes écrits. En me présentant, pour ainsi dire, au public, comme un protecteur présente son protégé chez un grand seigneur, vous lui avez inspiré de la curiosité, et puis de l'intérêt, et puis de la bienveillance, et puis, enfin, Messieurs .. que vous dirai-je de plus? Un succès vaut un succès. Vous voyez bien que, dans cet enchaînement de curiosité, de bienveillance, de présentation, de succès, etc., etc., vous jouez un rôle intéressant pour moi, et, comme votre suffrage redouble ma gaieté, comme les influences de la lune en sont devenues plus favorables, il est clair que mon sixième volume doit être supé-

rieur aux précédents; et il est juste que je vous présente votre ouvrage, suivant ce précepte évangélique : *Redde Cæsari quæ sunt Cæsari.*

Il se montre surtout reconnaissant envers l'abbé Aubert. Lui adressant un de ses écrits, il accompagne cet envoi des couplets que voici :

Air : *Pour la baronne.*

Pour tes Affiches
Le bon goût dicte des extraits.
Ce ne sont pas des fleurs postiches ;
Le Pinde en fait éclore exprès
Pour tes Affiches.

Dans tes Affiches
Fais souvent parler Apollon ;
Orne-les de tes hémistiches :
Rien ne nous semblera trop long
Dans tes Affiches.

Que tes Affiches
Parlent de mes faibles essais,
Mon libraire et moi seront riches :
Car rien ne vaut plus de succès
Que tes Affiches.

Et ces couplets sont commentés dans une note, comme c'est assez l'habitude du Cousin, qui se plaît à ces commentaires, où le plus souvent s'exerce sa verve satirique.

On ne dira pas que je donne ici de l'encens par le nez, et le plus mal intentionné des hommes me saura gré de consacrer ma reconnaissance par un hommage public, quand je lui dirai :

« Monsieur, la personne qui en est l'objet a su mes malheurs, s'est intéressée à mon sort, s'est montrée constamment l'appui des talents et de l'infortune, quand on a réclamés a bienveillance. Sans approuver les écarts de ma plume, M. Aubert m'a encouragé par la plus noble indulgence. Supérieur aux petites vengeances de son état, il a mis à part les étourderies de l'auteur pour ne se ressouvenir que des revers du citoyen... Il m'a éclairé par ses conseils et soutenu par son zèle, sans que nous nous soyons jamais vus... » Nul sentiment ne me paraît si doux que celui de la reconnaissance... Ne rougissons jamais de remercier publiquement nos bienfaiteurs. Les moindres services ont leur prix, surtout en littérature... S'il est ridicule d'encenser la sottise d'un plat auteur, il est honteux d'opprimer les talents naissants qui ne demandent que de l'appui pour s'élever. La république des lettres deviendrait un champ fertile, où les épines seraient toujours suivies de roses, si le lien fraternel des beaux-arts unissait tous ceux qui l'habitent. Au reste, on dit partout que, toutes les fois qu'un homme de lettres supérieur aide son inférieur à faire un pas dans la carrière, c'est un pas qu'il y fait lui-même.

Les Lunes éprouvèrent plusieurs interruptions, et changèrent plusieurs fois de titre. Les *Lunes* proprement dites, commençant au mois de juin 1785, finirent avec le mois de mai 1787; elles parurent d'abord tous les mois, et chaque numéro formait un petit volume in-12 d'environ deux cents pages. Elles parurent ensuite tous les quinze jours, diminuées de moitié.

Reprises le 1er janvier 1788, sous le titre de *Courrier des Planètes, ou Correspondance du Cousin Jacques avec le Firmament,* elles allèrent jusqu'au 30 septembre 1790, paraissant d'abord toutes les

semaines, en 24 pages, puis toutes les quinzaines, en 48 et 72 pages.

Enfin, les *Nouvelles Lunes* forment 30 numéros in-8°, du 1er janvier au 25 juillet 1791.

« Les derniers numéros de cette publication, si gaie à sa naissance, dit M. Monselet, sont attristés fréquemment par des confidences douloureuses sur la situation de l'auteur, sur ses malheurs pécuniaires et sur la difficulté des temps. « Les banqueroutes de plusieurs libraires me réduisent enfin à gémir dans une position voisine de l'indigence. Je suis forcé de quitter mon logement, et il se trouve aujourd'hui qu'ayant travaillé onze heures par jour et une partie des nuits, me refusant jusqu'à la plus légère distraction, faisant honneur à mes engagements, je n'ai rien avancé de mes affaires, et je suis retombé dans l'état où je végétais autrefois, et d'où j'avais eu tant de mal à me tirer! On peut donc avec quelque talent, avec une activité sans égale, une conduite irréprochable, avec une réputation et des succès, ne retirer aucun produit de ses veilles ! » Hélas ! oui, mon pauvre Cousin Jacques; fallait-il une révolution pour vous en faire apercevoir ! »

Enfin, écrasées par la concurrence, les Lunes cessèrent de paraître : le temps n'était plus à ces innocents badinages. Beffroy, qui s'en aperçut, résolut de s'essayer dans un genre différent; changeant de ton, mais toujours au fond l'honnête, le

bon Cousin Jacques, le Cousin de tout le monde, il fonda *le Consolateur, ou Journal des honnêtes gens*, que nous retrouverons quand nous en serons aux journaux de la Révolution.

—

Journal singe. — Archives mytho-hermétiques.

Le *Journal singe !* Voilà un titre qui promet; malheureusement ce n'est qu'une espèce de parodie, un méchant pamphlet, dont nous n'aurions certainement pas parlé, si la Bibliothèque impériale ne l'avait fait figurer à son catalogue parmi les journaux, voire parmi les journaux politiques. L'auteur, nommé Piaud, voulut se moquer des feuilles périodiques ; mais ses badinages ne sont pas toujours heureux, ni ses observations toujours justes. Voici, du reste, le *prospectus* de cette facétie :

La France saura que je suis de Montbrison. Après avoir fait mes études à la campagne, chez mon oncle le curé, je me suis engagé au service du roi. Au bout de quinze ans de gamelle, je suis venu tomber sur ma famille. On m'a voulu mettre dans le commerce ; je n'ai pu y mordre. Enfin, n'étant bon à rien, je me jette dans les journaux : c'est ma dernière ressource. Je me suis associé, pour cette besogne, avec un affamé dont la connaissance m'est venue je ne sais d'où ni comment.

Le journal que nous offrons au public sera, sans contredit, plus utile et plus agréable qu'aucun de ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, parce qu'il réunira leurs divers avantages.

Nous l'ouvrirons par une épître froide, longue, capable enfin d'endormir un abonné.

Pour l'entretenir dans un sommeil paisible, nous ferons succéder à l'épître un compte-rendu intéressant par des demi-lignes de points, disposées de distance en distance.

Viendront ensuite les pièces fugitives, les vers à madame une telle, les épigrammes, les odes, les quatrains, etc., etc., etc.

Enfin, les énigmes paraîtront; si le public ne nous en a pas fourni, nous emploirons quelques phrases des éloges académiques de....., auquel cas nous ne nous engageons pas à donner le mot.

On lira ensuite un trait de générosité sur lequel nous broderons de manière à le rendre romanesque. Si, par exemple, on rapporte qu'un ex-jésuite et un janséniste ont bu à la santé l'un de l'autre, nous ajouterons qu'ils se veulent réellement du bien.

Nous remplirons quelques pages de vieilles anecdotes réchauffées. Enfin, nous rendrons compte des livres nouveaux et de tout ce qui peut intéresser les gens de lettres.

Pour juger facilement des ouvrages, nous nous ferons une façon de penser de laquelle nous ne démordrons jamais. A l'article *Spectacles,* s'il paraît un drame, fût-il touchant, propre à inspirer des sentiments honnêtes, nous nous écrierons : Genre bâtard, qu'il faut bannir de la république des lettres !

Il est d'usage, pour égayer le lecteur, de choisir un objet de satire qu'on accable de méchantes pointes. Dès ce moment, nous prenons pour but les nouveaux philosophes, parce qu'ils s'avisent d'avoir plus d'esprit que nous.

Nous ne resterons jamais court. Nous parlerons de ce que nous savons et de ce que nous ne savons pas. Poésie, peinture, musique, tout sera de notre ressort. Nous critiquerons à tort et à travers. Nous louerons les belles choses de manière à montrer évidemment que nous n'y connaissons goutte.

Tel est le projet du Journal singe. Ceux qui voudront qu'il y soit fait mention de pièces en prose ou vers, d'ouvrages de littérature ou sciences, depuis les mathématiques jusqu'à la chiromancie, sont priés d'adresser leurs paquets, francs de port, à l'auteur, *hôtel Notre-Dame, rue des Anglais ;* et s'ils veulent faire

rendre compte d'un ouvrage d'une façon avantageuse, ils sont conseillés de l'accompagner d'un carteau de vin de Bourgogne. Nous allons donner un essai qui ne remplira pas, à tous égards, ce que le prospectus annonce. Quel qu'il soit, le succès décidera des conditions de l'abonnement.

Il va sans dire que tout se borna à cet essai, où je n'ai rien trouvé qui valût la peine d'être cité.

J'ai encore rencontré sur des bulletins qu'il m'a été donné de dépouiller à la Bibliothèque impériale quelques titres qui semblaient annoncer des feuilles dans le genre de nos petits journaux, tels que : *le Grenier pour l'Esprit, ouvert une fois par semaine à quiconque veut s'amuser ou s'instruire,* par Rousselet fils. Paris, 1729, in-12; — *le Fantasque,* etc.; mais il ne m'a pas été possible de trouver les feuilles elles-mêmes.

Je serais tenté de citer encore ici, parmi les excentricités de la presse ancienne, des *Archives mytho-hermétiques,* qui avaient principalement en vue d'expliquer les fables et les allégories de l'antiquité par la philosophie hermétique, dont elles furent le voile, et de démontrer par des preuves complètes, qui résulteraient de l'examen le plus rigoureux et le plus impartial, la vérité ou la fausseté de cette philosophie. — Je ne sais quel fut le sort de ce journal; il en devait paraître 12 numéros par an, au prix de 24 et 30 livres. On souscrivait chez l'auteur, M. Duplessis, rue Mazarine, près le carrefour

de Bussy, au-dessus du café de Montpellier, au 2e étage, par le 2e escalier à droite au fond de l'allée. Le chemin de la science n'était pas précisément direct ni facile.

—

Le titre des journaux servait souvent de couvert à quelqu'une de ces facéties qui étaient si fort dans le goût de l'époque; nous en avons déjà vu des exemples. Le titre des *Petites Affiches* s'y prêtait tout particulièrement. Ainsi, à la fin de 1779, on colportait dans Paris des *Petites Affiches* où, sous les diverses rubriques de la feuille de ce nom, figuraient toutes les actrices célèbres de l'Opéra, des comédiennes et des courtisanes de haut style. Dans ce cadre, qui n'était pas neuf, on trouvait une galerie de portraits très-étendue, d'une grande vérité, disait-on, curieuse et piquante par une méchanceté rare, et des anecdotes uniques. Nous hasarderons, en tout bien tout honneur, quelques citations qui permettront de juger de l'esprit de ce badinage.

Biens en roture à vendre ou à louer.

Quatre grands quartiers d'héritages à vendre, avec une très-grande entrée fort fréquentée sur le devant, et une porte bâtarde sur le derrière qui l'est presque autant. S'adresser à demoiselle Porsin, à toute heure du jour, en sa maison, rue Trousse-Vache, excepté depuis six heures du soir jusqu'à huit, qu'elle travaille aux Tuileries.

Grand et magnifique terrain, dit le *Trou-d'Enfer*, propre à faire un haras de jeunes chevaux. S'adresser à madame de Mollet, rue Jean-Pain-Mollet, aux Vaches suisses, qui le fera voir avec la plus grande facilité.

Vente de meubles, tableaux et effets.

Une Vénus aux belles fesses, en marbre blanc, représentant mademoiselle Contat, d'un beau genre, et pouvant servir de modèle si les pieds et les mains étaient du même auteur.

Beau tableau représentant Danaë recevant une pluie d'or dans le tonneau des Danaïdes. S'adresser à mademoiselle Duthé.

Les sept Péchés mortels du Poussin, fameux tableau, copié par un bon maître, savoir : l'Avarice, représentée par mademoiselle Aménaïde ; la Paresse, par mademoiselle de Beaupré ; la Colère, par mademoiselle Luzzy ; la Luxure, par mademoiselle La Guerre ; la Gourmandise, par mademoiselle Urbin ; l'Orgueil, par mademoiselle Thevenet ; l'Envie, par mademoiselle Dugazon. Ce tableau est frappant pour les ressemblances.

Vente de chevaux, voitures et autres effets.

Deux jolis poulains égaux, parvenus à leur croissance. S'adresser, pour les voir, à mademoiselle Trécourt, et pour le prix à madame sa mère, au cinquième arbre de la grande allée du Palais-Royal.

Très-beau perroquet vert, qui ne sait encore dire que : « Montez, Monsieur ; payez ; baisez mon cœur et allez-vous-en. » Mais l'on espère qu'il en apprendra davantage par la suite. Prix : un louis. Chez mademoiselle Félix, rue Saint-Julien-le-Pauvre, à l'enseigne du *Babillard*.

Livres nouveaux.

L'Art de faire de l'esprit et d'y mêler celui des autres, par mademoiselle Arnoult, rue des Deux-Portes, à la Ménagerie.

Nota. On voit aussi, au même endroit, un morceau d'histoire naturelle à vendre ou à troquer : c'est une mâchoire de requin, d'une grandeur effroyable ; mais les dents n'en sont point parfaitement conservées.

Traité d'Ostéologie ou le Squelette des Grâces, par mademoiselle Guymard, rue de la Planche, à l'Arbre sec.

Demandes particulières.

La demoiselle La Forest offre de donner pour un morceau de pain les ruines de Palmyre. Epreuve retouchée.

La demoiselle Balthazard désirerait emprunter six francs ; elle donnera une galanterie pour les intérêts, et son père et sa mère en nantissement pour le principal.

La demoiselle Renard propose de mettre ses faveurs en loterie, sa délicatesse répugnant à ruiner ses amants pour soutenir son état de fille du monde. La quinzaine de ses faveurs sera divisée en cinq lots, qui écherront aux numéros sortis de la roue de fortune. Le gagnant aura un terne nocturne, et, de plus, à souper, et pourra donner des coupons à qui bon lui semblera. Les billets seront de 12 livres, et seront garantis par le docteur Préval. La demoiselle Renard les délivrera elle-même aux amateurs, tous les matins, rue du Puits-qui-parle, au Buisson ardent, et dans la grande allée du Palais-Royal, depuis une heure jusqu'à deux heures après midi et minuit.

Au commencement de 1784, parurent d'autres *Petites Affiches,* dirigées cette fois contre la Cour. On les attribua au vicomte de Ségur, fils du ministre (1). Elles avaient pour titre : *Affiches, Annonces et Avis, ou Journal général* DE LA COUR, et portaient pour épigraphe :

Regis ad exemplum totus componitur orbis.

Nous en citerons le prospectus :

La feuille connue vulgairement sous le nom de *Petites Affiches*

(1) Ce facétieux personnage s'était déjà fait une petite réputation dans ce genre par une épître originale à la culotte du vicomte de Noailles, partant pour l'Amérique, épître qu'il avait adressée à la vicomtesse, femme très-dévote.

a fait naître l'idée de celle-ci, qui semblait manquer à la nation. En effet, la cour n'aime pas à avoir rien de commun avec la ville ; elle n'a pourtant pas moins besoin d'un point de réunion, d'un dépôt de ses demandes, de ses questions, de ses fantaisies, d'un centre enfin de communication et de correspondance. Beaucoup de seigneurs et de femmes de qualité pourraient répugner à voir leurs articles confondus avec ceux de la bourgeoisie; c'est ce qui a déterminé le rédacteur à leur consacrer uniquement ses veilles. Il n'a pas, sans doute, le sarcasme à la main, comme l'abbé Aubert; il manque de ce fonds de méchanceté inépuisable qui le distingue; mais il se pique d'avoir la même prudence, de ne dire jamais de mal de ceux dont il a à craindre ou à espérer quelque chose. Et comme la cour est la source des grâces, des pensions et des récompenses, le modèle des vertus et des perfections, qu'il n'aura qu'à louer, il espère réussir en ce genre autant que le rédacteur des *Petites Affiches.*

On ne recevra d'articles que signés au moins d'un chevalier de Saint-Louis.

Puis viennent des annonces de ce genre :

Biens seigneuriaux à vendre.

I. On continue la vente de toutes les terres, seigneuries et châteaux, du prince de Guéméné. Le mobilier est presque entièrement fondu, et l'on recevra un à-compte incessamment. Chaque créancier aura sur 100 livres 1 écu ; sur quoi à payer 30 sols pour la quittance et 3 livres pour le certificat de vie seulement, attendu que le tout se fait sans frais.

II. Les biens du marquis de Brancas ne tarderont pas à être vendus. Il annonce qu'il se dispose à faire une banqueroute la plus considérable qu'il pourra ; mais à tout seigneur tout honneur : elle n'approchera pas de celle du prince de Guéméné.

Maisons à vendre ou appartements à louer.

La plus grande partie du pourtour des nouveaux bâtiments du Palais-Royal à louer. On avertit qu'on n'y recevra que des filles,

des brocanteurs, des libertins, des intrigants, des escrocs, des faiseurs de projets, des chefs de musée, de lycée, des inventeurs de ballons, des fabricants de gaz inflammable, connus plus en état de s'y plaire et de bien payer.

Office à vendre.

L'office d'espion de M. le contrôleur général dans le Parlement est vacant : l'abbé Sabatier de Castres, le titulaire, ayant été démasqué, ne peut plus l'exercer utilement ; il voudrait s'en défaire.

Effets perdus ou trouvés.

I. M. le comte de Gamache offre une forte récompense à ceux qui lui rendront son honneur, perdu depuis son procès avec le comte de Malderé.

II. M. le comte de Grasse en offre autant à l'avocat qui aura le talent de le blanchir dans l'esprit du public.

Annonces particulières.

M. le comte d'Aranda ayant trouvé sa femme morte en Espagne et se disposant à se remarier avec sa nièce, mademoiselle Flir, sa maîtresse, sera vacante. C'est une jeune et jolie personne, qui a des dispositions à devenir hommasse, comme les Allemandes, mais fraîche quant à présent ; c'est une rose qui, d'ailleurs, a des talents.

On prévient qu'elle est accoutumée à manger cent mille francs par an (1).

(1) Voici une annonce, très-authentique celle-là, mais que sa singularité nous a engagé à mentionner ici ; elle se trouve dans le nº 93 du *Journal de Paris* de 1781 :

« Une dame amatrice d'Horace promet pour prix à celui qui lui traduira quelques odes de ce poète une veste rose et argent qui est sur son tambour. »

Et quelques jours après, un nouvel avis prévenait les concurrents que l'aimable amatrice s'en remettait aux auteurs du journal pour le jugement des pièces et le choix de l'heureux lauréat.

Je crois avoir fait suffisamment connaître les différents genres dans lesquels se sont exercés les journalistes au XVIIIe siècle, et les principaux journaux qui ont marqué dans chaque genre. On a pu voir qu'en somme il y a bien peu de routes qui n'aient été dès lors explorées, bien peu d'expédients qui n'aient été tentés. Si, d'ailleurs, certaines feuilles affectaient une spécialité, le plus grand nombre visaient à l'universalité. C'est ce que leur reprochait un correspondant de *l'Année littéraire*.

« En vérité, Messieurs les journalistes, vous êtes trop universels, et, pour vouloir parler de tout, vous ne parlez pas assez sur chaque chose... Ah ! si l'on me remettait jamais le gouvernement littéraire, je voudrais assigner à chacun son rang et ses limites.

» Vous, Monsieur, par exemple, et votre terrible antagoniste le *Mercure* (j'aime assez le pour et le contre), ne traiteriez que de l'histoire, de la poésie, de l'éloquence, du théâtre et des romans. Le *Journal des Savants* s'en tiendrait aux hautes sciences. Les

Petites Affiches de Paris et celles de Province ne feraient plus d'incursions sur le champ littéraire; elles se réduiraient, comme dans l'origine, aux annonces des châteaux, des maisons, des meubles, des voitures et des chevaux à vendre; les deux estimables auteurs de ces feuilles, au-dessus d'une pareille occupation, recevraient de mon autorité le caducée de *Mercure,* que j'arracherais des mains qui le tiennent. *L'Avant-Coureur* serait ma troupe légère pour annoncer les livres et leur prix; j'y incorporerais le *Catalogue des Livres nouveaux* qui paraît tous les lundis. Le *Journal des Beaux-Arts* n'aurait plus ce titre pour rien; il ne parlerait dorénavant que des arts. Le petit *Verdun* copierait sa *Gazette de France,* les éloges académiques, les petites dissertations de M. Dreux du Radier, et les petits vers de M. Roi, chanoine de Nantes. J'encouragerais les *Observations sur la Physique et l'Histoire naturelle* de M. l'abbé Rozier. Je pourrais bien laisser subsister aussi les autres journaux, en faisant à leurs auteurs quelques injonctions particulières qui ne gâteraient rien à leurs ouvrages.

» Le *Journal ecclésiastique* serait plus correct; celui de *Médecine* plus circonspect sur les faits qu'il cite, attendu qu'il importe à l'humanité de ne pas consacrer légèrement tous ceux qu'adopte l'ignorance provinciale. Le *Spectateur français* marcherait sur les traces d'Addison; il courrait moins après

les petites phrases et le bel esprit. Je dirais à l'auteur de la *Gazette d'Agriculture, du Commerce et des Finances,* de moins compiler les avis des différentes provinces. Je voudrais que le *Journal économique* remplît avec plus de célérité ses engagements ; enfin, que le *Journal encyclopédique* ne fût plus une bigarrure, et qu'il renfermât seulement de bons morceaux sur la philosophie et la morale, lesquels commencent à y devenir fort rares. Je ne parle pas des *Ephémérides du Citoyen*, dont heureusement nous sommes délivrés.

» Que dites-vous, Monsieur, de cette police? Les arts et les sciences en profiteraient à coup sûr. Occupés chacun dans votre partie de ce qui la concerne, vous ne porteriez plus la faux dans des moissons étrangères. Vous n'auriez pas, à la vérité, le rare honneur d'être universels; mais vous mériteriez bientôt la réputation d'être plus profonds, plus réfléchis; vos extraits seraient mieux analysés, plus fidèles, plus utiles; ce ne serait plus un titre, quand on aurait été critiqué dans un journal, pour avoir droit aux louanges d'un autre; on blâmerait, on louerait avec discernement, avec justice, et il y aurait moins de partialité quand il y aurait moins de concurrence (1).

(1) *Lettre à l'auteur de* l'Année littéraire *sur quelques objets de littérature, entre autres sur les bornes dans lesquelles devraient se renfermer nos différents journaux.* Octobre 1773.

LA

PRESSE POLITIQUE

AU XVIIIe SIÈCLE

V

LA PRESSE POLITIQUE

—

Journaux historiques et politiques. — Journaux français imprimés ou publiés a l'étranger

—

Journal de Verdun.

Nous avons vu quelle nombreuse postérité enfanta le *Journal des Savants*, avec quelle rapidité les journaux littéraires s'étaient multipliés. Il n'y a dans ce fait rien qui nous doive surprendre ; mais ce qui pourra paraître plus étonnant, c'est que « la multitude de ces journaux n'en diminua pas le prix. » C'est du moins ce que nous assure Dreux du Radier. « Tous, dit-il, ont été reçus avec empressement, et les moins estimables ont joui de quelque considération.... Le public, accoutumé au profond savoir, aux grâces du style, à la précision, à l'exactitude des jugements de Sallo et de ses successeurs, à l'érudition, embellie par tous les char-

mes de la plus exacte logique, de Bayle, à la finesse de la critique, à l'étendue des connaissances de Basnage, de Leclerc, et aux autres talents de nos premiers journalistes, le public n'a point dédaigné de moindres lumières, des efforts moins soutenus; on a cherché à lui plaire, il en a tenu compte, et on lui a plu. Il faut en convenir aussi, tout ce qui peut contribuer à soutenir la constance de nos goûts se trouve nécessairement dans la composition d'un journal; la variété des matières dédommage d'un examen approfondi, et il est rare qu'il n'en résulte pas quelque intérêt. Un journal présente une sorte de spectacle où il se trouve toujours quelque scène agréable. L'homme du monde le moins livré à l'étude s'y délasse des occupations de la société, il y reprend haleine; c'est un repos pour ses sens affaiblis par la dissipation, et souvent par l'embarras inséparable des plaisirs. Le savant, fatigué du travail d'une étude sérieuse, s'y amuse sans se détourner de sa route; il y rencontre même quelquefois ce qu'il eût cherché longtemps, et ce qu'il n'eût trouvé ailleurs qu'avec peine... »

Mais la France, si fertile en journaux littéraires, demeura assez longtemps sans journaux historiques et politiques, ne possédant du moins que la *Gazette* et le *Mercure*, soumis l'un et l'autre aux restrictions que l'on sait. Nous en avons dit le motif dans notre Introduction : on vivait alors sous le régime

du privilége, et la fondation d'une gazette était entourée de difficultés presque insurmontables. Le métier de gazetier, d'ailleurs, ne semblait pas aussi facile dans ce temps-là qu'aujourd'hui.

« La *Gazette,* dit Vigneul-Marville (*Mélanges d'Histoire et de Littérature*, 1700), la *Gazette,* que la plupart des gens regardent comme une chose de rien, est, à mon gré, un des plus difficiles ouvrages qu'on ait entrepris de nos jours. Il fallait autant de génie et de capacité qu'en avait feu M. Renaudot pour y réussir au point qu'il a fait, dès qu'il a commencé à y mettre la main. Cela demande une connaissance fort étendue de notre langue et de tous ses termes, une grande facilité d'écrire et de narrer nettement, finement et en peu de mots. Il faut savoir parler de la guerre sur mer et sur terre, et ne rien ignorer de ce qui regarde la géographie, l'histoire du temps et celle des familles illustres, la politique, les intérêts des princes, le secret des cours, les mœurs et les coutumes de toutes les nations du monde. Enfin, sans entrer dans un plus grand détail, il faut tant de sortes de connaissances pour bien écrire une gazette, que je ne sais comment on a osé l'entreprendre. Il n'y a qu'une seule chose qui fait tort à celui qui l'écrit, c'est qu'il n'est pas entièrement le maître de son ouvrage, et que, soumis à des ordres supérieurs, il ne peut dire la vérité avec la sincérité qu'exige l'histoire. Si on lui

accordait ce point-là, nous n'aurions pas besoin d'autres historiens ; mais, cela excepté, je ne trouve rien qui puisse servir davantage à instruire les jeunes gens à qui l'on veut donner une brillante éducation que la lecture d'une gazette bien écrite. Cela paraîtra un paradoxe à plusieurs; mais que l'on en fasse l'essai, et je suis sûr que l'on reviendra à mon sentiment; j'ajouterai même qu'il y a très-peu de gens qui soient capables de la lire comme il faut, et qui l'entendent dans toutes ses parties (1). »

On en jugeait de même en Italie. « Les journaux politiques, écrivait l'abbé Bianchi au prince de Beaumont-Vintimille, dans une lettre reproduite des *Novelle litterarie* par *l'Esprit des Journaux*, sont de la plus grande utilité lorsqu'ils sont faits par des personnes de bon sens, bien instruites.... Pour qu'ils produisent tous les effets qu'on peut en attendre, il faut que l'auteur possède les principales langues de l'Europe, les intérêts généraux des princes, l'économie politique des différents nations, leurs forces de terre et de mer, le nom et le caractère des ministres de toutes les cours, et la situation de chaque Etat, pour réfléchir avec connaissance de cause sur les projets nouveaux, sur les découvertes, les traités, les inventions, et sur toute sorte d'événe-

(1) C'est ce que pensait évidemment l'auteur d'un volume in-12, le *Petit Dictionnaire du temps, pour l'intelligence des gazettes,* que nous avons rencontré à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

ments... Malheureusement les gazetiers, dans la plus grande partie de l'Europe, sont, ou des personnes ineptes, ou des gens qui font ce métier-là pour vivre. »

Dans une note à laquelle nous avons fait allusion (t. I, p. 379), Camusat cite l'opinion de Vigneul-Marville, et il ajoute les réflexions suivantes :

« Je crois qu'il n'y a point aujourd'hui de nation en Europe qui n'ait une ou plusieurs gazettes. Chacun veut être informé de ce qui se passe; ceux même que leur état et leur condition éloignent de l'administration des affaires sont souvent les plus avides de nouvelles, et en général le monde est tellement accoutumé à la Gazette, qu'il en regarderait la suppression comme un deuil public, sans parler ici des ressources que perdraient les princes si la Gazette venait à manquer. A ne la considérer que comme un recueil de dates et de faits, il est certain qu'on peut tirer beaucoup de fruit de cette lecture, qu'on doit les conserver avec soin, et qu'il est permis quelquefois de les citer.

» Que l'on puisse lire les gazettes, c'est une proposition que je fonde sur la nécessité indispensable où sont tous les hommes de savoir ce qui arrive dans le monde. Quelque misanthrope que l'on soit, on tient toujours par quelque bout à la société; et l'intérêt, la bienséance et diverses autres raisons ne permettent pas d'ignorer entièrement ce qui s'y

passe. Je veux que l'on en puisse apprendre une partie en conversation, mais ce qui s'y dit n'est jamais exact : l'ignorance, la prévention, la politique, en altèrent une partie. De plus, il y a toujours un certain nombre de nouvelles qui ne parviennent au peuple que par cette voie. Enfin tous ces faits, qui se débitent dans le temps qu'ils sont nouveaux, s'effacent insensiblement de la mémoire, et la gazette est un répertoire où l'on peut se la rafraîchir sans peine à tous les instants.

» La lecture des gazettes et des mercures a un autre avantage, aussi considérable pour le moins que celui que j'ai indiqué : c'est de nous accoutumer à prendre des idées justes et précises des cours de l'Europe; d'en connaître les emplois, les tribunaux, les monnaies, les modes, et généralement tout ce qui entre dans le commerce de la vie. Les ouvrages périodiques s'expliquent toujours sur ces différentes matières en termes propres, et l'on s'accoutume, en les lisant, à parler de même... Enfin, la lecture de la gazette conduit insensiblement à une infinité de connaissances que l'on aurait négligées si l'on n'en avait pas senti le besoin pour l'intelligence d'un ouvrage nécessaire.

» Mais, comme les gazetiers tendent fréquemment des piéges à notre crédulité, la prudence exige que nous apportions à la lecture de leurs ouvrages toute la circonspection qui nous peut empêcher d'être

leurs dupes. Par exemple, ces messieurs ne manquent jamais de relever avec emphase le moindre avantage que remporte leur parti, et ils ont le même soin d'atténuer les bonnes fortunes du parti contraire. Il est vrai qu'ils ne font souvent en cela que suivre la loi qu'on leur impose, et qu'ils sont rarement les maîtres de raconter les événements tels qu'ils arrivent. Peut-être même qu'à peser les choses au poids de la politique, la violence qu'on leur fait sur cet article n'est pas condamnable. Une fausse nouvelle débitée en de certaines circonstances, une nouvelle véritable supprimée pendant vingt-quatre heures, sont souvent le salut d'un grand Etat, et peuvent être l'origine des intrigues les plus importantes. Croit-on que, s'il y avait eu des gazettes à Rome du temps de Claude, Agrippine eût trouvé bon qu'un gazetier indiscret eût annoncé la mort de cet empereur, et rompu par là les mesures qu'elle prenait pour faire tomber l'empire à son fils? Non certainement, et elle eût eu raison. Il n'est rien de si raisonnable que cette gêne que les princes imposent aux gazetiers quand c'est pour une fin légitime, et en général il ne serait point à propos de laisser à ces sortes d'écrivains une liberté sans bornes, ni de leur permettre les réflexions hardies plutôt que sensées qui ne leur sont que trop ordinaires en certains pays. L'arrangement de la société demande qu'on les réprime, et l'expérience apprend

que, dans les pays où les nouvellistes se piquent de sincérité, leurs gazettes sont moins des relations que des satires. En voici un exemple dont toute l'Europe a été témoin. Les Hollandais ont affecté autrefois de maintenir une grande liberté d'écrire, et en cela ils suivaient les vues d'une politique saine et éclairée; mais qu'en est-il aussi arrivé? C'est que, le gazetier s'étant emporté à parler insolemment de Louis XIV, déjà irrité des libelles insultants et des médailles frappées contre lui, ce prince s'en prit à ses maîtres, et leur fit payer chèrement leur condescendance. M. de La Fare (1) attribue en partie la guerre de 1672 à cette cause. Dans la suite, il s'est trouvé d'autres auteurs qui ont poussé si loin leurs invectives contre les têtes couronnées, et eu si peu de ménagement pour les puissances, que les Etats-Généraux ont été dans l'obligation de mettre ordre eux-mêmes à tant d'excès. C'est ce qu'ils ont fait, par exemple, à l'égard des *Nouvelles des Cours de l'Europe*, publiées par Gueudeville. Sur les plaintes que M. d'Avaux leur porta de l'extravagante fureur de ce moine défroqué, ils lui défendirent de se mêler d'un métier où le savoir-vivre, le sang-froid et l'observation des bienséances sont d'un si grand usage...

» Enfin, la lecture des gazettes et autres ouvrages

(1) *Mém. et réfl. sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, chap. v.

périodiques de cette espèce ne devrait point être regardée comme une occupation sérieuse. Tel n'a d'abord regardé ces sortes de feuilles que par curiosité ou par complaisance, qui s'y est ensuite livré tout entier et est devenu nouvelliste dans les formes. Si l'on connaissait tout le ridicule attaché à cette misérable profession, on se donnerait bien de garde de s'en faire honneur... »

On peut juger, par ces citations, de l'idée qu'on se faisait, dans les premières années du XVIII[e] siècle, des gazettes et des gazetiers. Pour ce qui est de la France, en fait de journaux politiques, comme nous venons de le dire, elle était encore réduite, en 1700, à la *Gazette* et au *Mercure*. La curiosité publique n'avait, pour se satisfaire, que les journaux de Hollande; mais, outre que ces journaux, écrits sous l'influence des passions, ne se piquaient pas plus d'exactitude que d'impartialité, ils n'étaient à la portée que d'un bien petit nombre. Le prix même des feuilles françaises, les difficultés du port et de la remise, étaient un obstacle pour la masse; si bien que « quiconque n'habitait pas une grande ville était, par sa situation, presque hors d'état de s'instruire des plus grands événements, et même de ceux auxquels il pouvait prendre part, soit comme citoyen, soit comme intéressé par ses liaisons et sa fortune. Cependant les événements devenaient chaque jour plus intéressants; l'Europe,

embrasée du feu d'une guerre dont le terme était encore éloigné, était devenue un théâtre où nos succès et nos pertes ajoutaient chaque jour au juste empressement que l'on avait de s'en instruire... »

C'est dans ces circonstances que Claude Jordan créa, en 1704, le journal connu sous le nom de *Journal de Verdun*. « Son plan était de réunir dans un ouvrage périodique de cinq feuilles d'impression (c'est-à-dire assez étendu pour qu'il y pût donner, de tous les événements, une idée juste, exacte) tous les avantages qui avaient donné du prix à ceux de la nature du sien qui l'avaient précédé. A l'exemple de l'ancien compilateur du *Mercure français*, il se proposa de donner, autant qu'il le pourrait, des pièces originales sur les affaires ecclésiastiques, civiles, politiques et militaires du temps. En suivant le projet de Théophraste Renaudot, continuateur de ce Mercure, il devait faire des extraits des pièces qu'il ne pourrait publier, et en former ses relations, qui reposeraient toujours sur la vérité

(1) Cl. Jordan avait occupé en longs et utiles voyages par toute l'Europe douze à treize années de sa jeunesse, et Louis XIV lui avait fait une pension. Avant l'époque où nous sommes arrivés, on le voit, en 1686, établi libraire à Leyde; en 1692 il était dans le pays de Bar, où il publia ses observations et souvenirs sous le titre de *Voyages historiques de l'Europe*. Par une erreur assez étrange, Dreux du Radier, et plusieurs biographes après lui, ont attribué le *Journal de Verdun* à Philippe Jordan de Durand. Ce qui les aura probablement trompés, c'est que Jordan, pensionnaire du roi de France, chercha, dans le principe, à cacher derrière l'anonyme, le pseudonyme, les initiales, l'auteur d'un journal politique. On lit même plusieurs fois sur le verso du titre, dans les premières années, que l'on peut s'adresser pour tous renseignements à M. Philippe Durand, écuyer, à Bar-le-Duc; mais les premiers numéros de 1717 portent en toutes lettres *Claude Durand*.

des faits et sur des pièces authentiques. Suivant la marche de M. de Visé, il se proposa de parler des naissances et des morts illustres ; des élévations aux emplois, aux charges, aux prélatures, sans trop s'appesantir sur la partie généalogique, sans prodiguer des éloges qui, tout mérités qu'ils puissent être, ne trouvent pas dans tous les lecteurs des dispositions également favorables. Il crut aussi que l'exemple du *Journal des Savants* lui faisait une loi qu'il ne devait pas négliger de suivre : il embrassa la partie littéraire avec les égards qu'il devait aux auteurs des journaux dont elle faisait l'objet principal ; il n'en fit que son accessoire. Enfin il se préoccupa de ménager les intérêts du public par le prix médiocre qu'il mit à son journal, et il prit les mesures pour en faciliter la lecture, non seulement dans toutes les villes du royaume, mais même dans les campagnes. »

Il était difficile qu'un journal qui se présentait dans de pareilles conditions ne réussît pas, pour peu que l'exécution répondît au programme. Aussi le succès de la nouvelle feuille fut-il très-grand. Elle donnait toutes les nouvelles politiques, en les accompagnant de considérations et de jugements sur les Etats et les événements divers ; elle se distinguait d'ailleurs par la connaissance de la matière, par un certain talent de style, et surtout par son impartia-

lité, qui « lui valut l'applaudissement de Londres et de Vienne, aussi bien que de Versailles et de Madrid » ; elle fut même traduite en allemand.

Le journal de Jordan avait pour titre primitif : *La Clef du cabinet des princes de l'Europe, ou Recueil historique et politique sur les matières du temps ;* l'appellation de *Journal de Verdun*, qui a prévalu, lui vient de la ville où il s'imprimait alors sans doute qu'il jouissait de la plus grande vogue. En tête de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale se trouve la copie manuscrite d'une lettre de Jordan, très-importante pour la bibliographie assez mal connue de ce recueil, et que nous croyons devoir reproduire :

Le journal que je commençai au mois de juillet 1704 avait pour titre : *La Clef du cabinet des princes,* et je donnai à l'imprimeur le nom de Jacques le Sincère, à l'enseigne de la Vérité, parce qu'alors je ne voulais pas être connu, et que, d'ailleurs, j'étais incertain de la réussite. Je le limitai à cinq feuilles in-8° chaque mois, et il a été continué jusqu'à présent sur le même pied ; il n'y a point eu d'interruption pendant la guerre, ni depuis la paix.

Je le fis d'abord imprimer à Luxembourg, pendant que cette place était au roi. Quelques années après, lorsque l'ouvrage fut un peu goûté du public, je demandai un privilége à la chancellerie de France pour lui mieux faciliter l'entrée du royaume sous le titre de *Journal historique* (imprimé à Verdun). Monseigneur le chancelier de Pontchartrain me donna pour examinateur M. de Saint-Contest, et successivement M. le comte Robin, alors commissaire des guerres à Metz, qui n'y ont jamais rien trouvé à condamner.

Dans le temps que l'édition se continuait à Luxembourg, le savant M. l'abbé Bignon me fit connaître qu'il désirerait que mon ouvrage rétrogradât jusqu'à la paix de Riswick ; ce que je fis par supplément en deux volumes du même format, depuis 1697 jusqu'en 1704. Il me fournit de bons mémoires, de même que M. le marquis de Torcy, sur différents sujets dont je n'étais pas assez instruit par moi-même.

M. Bignon m'exhorta pendant quelque temps à faire imprimer mon ouvrage à Paris ; à quoi je me déterminai au commencement de 1717, lorsque le terme des conventions que j'avais faites avec le premier imprimeur fut expiré. (Il prit alors le titre de *Suite de la Clef...*)

L'importance du Journal de Verdun est assez connue pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister ; la lettre que nous venons de citer en serait à elle seule, dans sa simplicité, un témoignage suffisant. Il inaugura, ou, si l'on veut, il consacra une nouvelle forme, un nouveau genre dans la presse, le Journal historique.

Querlon le compare au *Mercure*, et dit qu'il était encore plus répandu, parce qu'il en tenait lieu, surtout en province, à une infinité de personnes. L'abbé Prévost a rapproché les deux feuilles dans un parallèle que nous croyons devoir reproduire.

« Nous avons dans le *Mercure de France* et dans le *Journal de Verdun* deux exemples qui font également honneur et à la constance du public, qui ne se rebute jamais de ce qui lui paraît utile et agréable, et à celle des auteurs de ces deux ouvrages, qui marchent depuis si longtemps dans la même car-

rière, sans aucune marque de lassitude. Leur but se ressemble beaucoup, sans être tout à fait le même. On trouve constamment dans l'un et dans l'autre un mélange de nouvelles et de littérature ; mais le *Mercure,* faisant son objet principal des lettres et de tout ce qui constitue les sciences, les arts et les spectacles, n'accorde qu'une partie de ses soins aux nouvelles , et le *Journal*, s'attachant, au contraire, à recueillir tout ce qui peut satisfaire les nouvellistes, n'y mêle quelques articles littéraires que pour les faire servir d'intermèdes à ses relations historiques. Ainsi la préférence de l'un ou de l'autre dépend du goût particulier des lecteurs ; et, comme on peut dire en général que la curiosité du public n'a guère d'autre objet aujourd'hui que les belles-lettres ou les nouvelles, il n'est pas étonnant que, dans ce partage, le *Mercure* et le *Journal* aient chacun des partisans en grand nombre.

» Il faut confesser d'ailleurs que les qualités qui conviennent à des ouvrages de cette nature s'y trouvent fort bien réunies. On reconnaît dans le *Verdun* un écrivain sensé, qui laisse aux événements le temps de s'éclaircir avant que de les publier, qui est en garde contre les bruits faux et les témoignages légers, qui n'affecte point d'embellir les circonstances, et qui ne cherche qu'à rendre service à la vérité. Si l'on peut attribuer à la crainte des lois le soin qu'il a de n'offenser personne, on

n'est redevable qu'à lui de l'aversion qu'il marque pour la flatterie, et ce dernier sentiment prouve assez bien que le premier n'est pas moins volontaire. Ses relations seront peut-être un jour une des meilleures sources de l'histoire de son temps. C'est aussi la seule gloire qu'il paraisse rechercher.

» Le *Mercure* n'est pas moins discret dans les siennes ; mais, comme elles ont moins de part à son dessein que les belles-lettres et les spectacles, l'étude principale de l'auteur est de recueillir des dissertations, des pièces de poésie, des épîtres en prose et en vers, et d'autres ouvrages fugitifs, qu'il sauve ainsi de l'obscurité dont ils seraient menacés par leur petitesse.... L'histoire des spectacles et les extraits de la plupart des pièces qui se représentent sur les théâtres de Paris sont un article si curieux dans le *Mercure* qu'il est sûr, à ce seul titre, de plaire et d'être recherché dans tous les temps... L'article des livres nouveaux qui s'impriment dans le cours du mois est un service considérable qu'il rend à la république des lettres, et qu'il est fâcheux que personne n'ait pensé à lui rendre plus tôt. Celui des morts et des naissances a aussi son mérite ; et comme tout le monde ne s'arrête point à l'utilité, les énigmes, les logogriphes, etc., ne manquent pas non plus d'approbateurs.

» Il se trouve, après cette énumération, que le *Mercure* est un ouvrage universel. Quelle serait l'in-

justice de ceux qui exigeraient trop rigoureusement qu'un recueil de cette nature, qui se trouve rempli tous les mois avec beaucoup de régularité, ne contînt jamais rien que de parfait et d'admirable! Ecrivains délicats qui vous plaignez d'y voir quelquefois des productions médiocres, songez que c'est au *Mercure* à se plaindre de vous-mêmes, qui ne lui fournissez pas de quoi faire cesser vos reproches. »

Quelque modération que la Clef du cabinet apportât dans ses appréciations politiques aussi bien que dans ses appréciations littéraires, c'est de mort violente qu'elle mourut. On lit dans le numéro de décembre 1776, le dernier, un avis du rédacteur en chef, ainsi conçu :

Je dois au public, et je me dois à moi-même, de l'instruire des *vraies* raisons pour lesquelles ce journal ne sera plus continué. La suppression des nouvelles politiques, *à laquelle j'ai été forcé par des ordres supérieurs,* l'ayant dénaturé dans une de ses parties essentielles, ce changement lui a fait supporter une révolution qui, jointe à la modicité du prix des souscriptions, ne lui permet plus de suffire aux pensions ni aux autres charges pécuniaires qu'il était obligé de supporter. En conséquence, j'ai pris le parti, ainsi que le libraire, de l'abandonner.

D'où partait le coup qui frappa cette feuille, pour laquelle son ancienneté et son caractère semblaient devoir être une sauvegarde, c'est ce que nous ne saurions dire ; mais il est bien probable que la rivalité n'y fut pas étrangère.

Le Journal de Verdun paraissait tous les mois, en un cahier de cinq à six feuilles, contenant ce qui s'était passé de plus intéressant le mois précédent. Les matières y sont rangées par pays, et les deux derniers articles sont toujours consacrés, l'un à la littérature, l'autre aux naissances et morts des personnes illustres. De nombreuses manchettes facilitent les recherches ; chaque numéro, d'ailleurs, a sa table, et chaque volume se termine par une table analytique.

Il fut successivement rédigé, après Jordan, par de la Barre à partir de 1727, par Monchaut d'Egly à partir de 1739, et à partir de juin 1749 par P. Nicolas Bonamy, tous les trois membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et enfin, par Ameilhon. A mesure que les événements politiques perdaient de leur importance, il donna une plus large part à la littérature, son ton devint moins sévère et sa forme plus brillante. La partie littéraire de ce recueil, dit le *Journal des Savants*, est toujours traitée avec une sagesse et une circonspection qui devraient servir de modèle à un grand nombre de nos journaux littéraires. Précision et clarté dans les extraits, impartialité dans les jugements, modération dans les critiques ainsi que dans les éloges, telles sont les qualités qui la faisaient rechercher autant que la partie politique.

La collection de ce recueil se divise ainsi : *La*

Clef du cabinet des princes, tom. I-V (juillet 1704-déc. 1706), 5 vol. in-8° ; — *Journal historique sur les matières du temps, contenant aussi quelques nouvelles de la littérature et autres remarques curieuses*, tom. VI-XXV (1707-1716), 20 vol. ; — *Suite de la Clef* (1717-1776), 120 vol. ; — *Supplément de la Clef* ou *Journal historique sur les matières du temps, contenant ce qui s'est passé, en Europe, d'intéressant pour l'histoire, depuis la paix de Riswick*, 2 vol.

Elle est complétée par une table générale, alphabétique et raisonnée, depuis 1697, c'est-à-dire depuis l'époque à laquelle remonte le supplément, jusques et y compris 1756, donnée par Dreux du Radier, 9 vol. in-8°.

Un fait généralement inconnu, et qui paraît avoir échappé à tous les bibliographes, c'est que quand Jordan, pour venir à Paris, se sépara de son premier éditeur, André Chevalier, celui-ci continua le journal de son côté, sous son premier titre et en faisant suivre la tomaison. Dès lors, c'est-à-dire à partir du tome 26, le titre porte son nom : André Chevalier, imprimeur et marchand libraire à Luxembourg. On a pu remarquer que Jordan, en reprenant sa publication à Paris, ne lui conserva pas le titre de *Clef du cabinet*, mais qu'il l'intitula : *Suite de la Clef du cabinet*, et lui donna une tomaison nouvelle.

La première *Clef du cabinet,* celle de Luxembourg, se continua, passant d'André Chevalier à ses héritiers, s'occupant surtout de politique, n'y mêlant que par occasion quelques articles de littérature et d'agriculture, jusqu'au mois d'août 1773, où elle prit le titre de *Journal historique et littéraire,* sous la direction de de Feller (1). A l'époque de ce changement, elle formait 138 volumes, soit 113 pour la continuation. Or, les bibliographies, pas plus que les catalogues d'amateurs, ne font aucune mention de cette suite de 113 volumes, qui semble être demeurée complétement ignorée chez nous ; et il y a vraiment lieu de s'en étonner, car la longue durée de ce recueil autorise à supposer qu'il n'était pas sans mérite, ou du moins atteste qu'il obtint un certain succès.

(1) Le *Journal historique et littéraire,* publié d'abord à Luxembourg, puis à Liége, vécut jusqu'en 1794, et la collection, assez rare, forme 60 volumes in-12. Il eut une grande vogue dans les Pays-Bas et en Allemagne. On y trouve des dissertations intéressantes sur divers points de théologie, de physique, d'histoire, de géographie et de littérature; mais presque toujours la partialité s'y fait sentir.

Quelques détails sur les Gazettes et Journaux étrangers.

Le Journal de Verdun eut d'assez nombreux imitateurs ; mais c'est surtout à l'étranger qu'ils se produisirent. Comme nous l'avons dit à propos des journaux littéraires, tous ceux qui, soit par vocation, soit par spéculation, voulaient fonder un recueil périodique, étaient obligés de recourir aux presses étrangères.

Bayle avait montré aux esprits curieux de liberté et de discussions le chemin de la Hollande, et cette petite république était bientôt devenue le refuge de tous les libres penseurs, de tous les hommes qui faisaient ombrage au pouvoir. Il y avait, avec Basnage et Le Clerc, créé la critique périodique. Nous avons vu quels fruits avait portés leur exemple, quelle émulation le succès de leurs recueils avait excitée; nous avons vu aussi combien peu de ces feuilles que chaque jour enfantait atteignaient à quelque durée, et nous n'avons parlé que des journaux scientifiques et littéraires, ou du moins s'annonçant comme tels. Il y eut en outre un assez grand nombre de petits journaux, tels que *le Cour-*

rier galant, le Nouvelliste galant, créés par la spéculation à l'imitation du *Mercure galant*, et écrits par de pauvres réfugiés aux gages des libraires hollandais, mais trop légers, vraiment, et trop vides, pour que nous ayons cru devoir nous y arrêter.

Les journaux politiques eurent en général plus de succès, et il en est qui fournirent une longue carrière. Bien qu'admonestés quelquefois, et même réprimés par le gouvernement hollandais, sur les plaintes des ambassadeurs étrangers, les nouvellistes d'Amsterdam et de La Haye jouissaient d'une liberté qu'on ne leur eût accordée nulle part ailleurs, et dont ils usaient sans scrupule pour rendre leurs gazettes piquantes ; ils avaient véritablement le privilége de fournir l'Europe de nouvelles et de raisonnements politiques. « Les Gazettes, dit l'abbé Bianchi (1), ont pris naissance à Venise, dans un temps où cette république était le centre des négociations de l'Europe. Depuis que les Hollandais ont acquis l'indépendance et formé une république de négociants, ils sont devenus les nouvellistes des nations les plus éloignées : à Constantinople, à Smyrne, au Caire, dans le Levant, dans les deux Indes, on lit les gazettes hollandaises comme à La Haye et dans les cafés d'Amsterdam. Le *Courrier du Bas-Rhin*, qui a fait diverses réflexions sur la

(1) Lettre au prince de Beaumont Vintimille (*Novelle literarie*).

nature, la multiplicité et la libre communication des feuilles périodiques, prétend que les villes libres ou impériales sont plus favorables à ce commerce que les monarchies, et qu'il se publie un plus grand nombre de feuilles périodiques dans les villes de Cologne, de Francfort, de Hambourg, etc., que dans les royaumes d'Espagne, de Portugal, de France, de Suède, de Danemarck, où il semble que la maxime d'Etat exige qu'il n'y ait qu'une seule loi et une seule gazette. »

Le ton généralement frondeur et satirique de ces gazettes hollandaises, la liberté de leurs commentaires, leur hardiesse médisante, l'audace avec laquelle elles prétendaient dévoiler les secrets des cours, enfin, et surtout, leur hostilité habituelle contre la France, voilà les raisons de leur succès et ce qui doit expliquer leur célébrité, bien plus que le talent, généralement très-médiocre, de leurs rédacteurs, car on ne trouve dans ces recueils volumineux que de bien rares articles qui dénotent le véritable écrivain politique.

C'est de la révocation de l'édit de Nantes que date la grande popularité de ces journaux. Dès 1685, il s'imprimait en Hollande jusqu'à trois gazettes raisonnées, ou, si l'on aime mieux, raisonnant. L'une d'elles, *Nouvelles solides et choisies*, un peu plus connue que les autres, était rédigée par Aubert de Versé et par Flournois, l'auteur des *Entretiens sur*

la mer. Les *Lettres historiques* et *le Mercure historique,* qui parurent ensuite, réussirent davantage ; on vantait les récits des *Lettres* et les réflexions du *Mercure*. Leur vogue fut partagée pendant quelque temps par l'*Esprit des Cours de l'Europe*. L'auteur de cette petite gazette politique, qui paraissait tous les mois à La Haye, était Gueudeville, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, venu en 1690 aux Pays-Bas, où il n'était pas regardé comme un prosélyte réformé suffisamment grave. C'est surtout la politique de la France qui faisait les frais de sa feuille. Il passait pour spirituel, et il avait la conversation agréable ; mais sa perpétuelle ironie et toute sa façon d'écrire sont une méchante caricature de la manière de Bayle dans ses *Comètes*. On n'est point tenté de chercher s'il y a des vues solides et du bon sens sous les interminables et graveleuses allégories qu'il entasse à tout propos (1).

Nous avons déjà parlé de la fameuse *Gazette de Hollande*, ce *véhicule de toutes les médisances de*

(1) Comme échantillon des considérations politiques de Gueudeville, on peut lire, à la date de juin 1703, les belles allusions à la politique vénitienne que lui suggère la cérémonie du mariage du doge avec la mer. En voici quelques fragments, choisis entre ceux qu'il peut être permis de glisser dans une note : « L'épouse (l'Adriatique) est toujours prête à se donner au premier venu. Je ne crois pas que le doge s'avise jamais de caresser sa chère moitié..... Les Français, non moins perturbateurs du repos conjugal que de la tranquillité publique, fournissent actuellement la preuve de ce que je dis. La mariée se divertit impunément avec eux à la barbe de son époux, et le chevalier de Forbin a déjà fait, je ne sais combien de fois, le sérénissime doge cocu. Qu'il est bon, ce mari, non seulement de ne se point rebuter des fréquentes infidélités de sa femme, mais même de resserrer tous les ans avec elle le nœud de la conjonction matrimoniale ! Etc., etc. »

l'Europe, comme l'appelait Bayle. Nous ne pouvons d'ailleurs ranger cette gazette ni ses semblables parmi les journaux français. Il faut distinguer, en effet, les journaux français publiés à l'étranger, mais écrits spécialement en vue de la France, et les journaux étrangers écrits en français. La langue française étant la plus répandue, et en quelque sorte adoptée comme la langue de la politique, plusieurs Etats l'employèrent dès l'origine pour leur gazette officielle, et il y en avait bien peu qui n'eussent au moins une feuille française : ainsi les Gazettes de Londres, d'Amsterdam, de Bruxelles, de La Haye, d'Utrecht, de Leyde, d'Altona, de Deux-Ponts, etc., etc. C'étaient là toutes gazettes faites sur le modèle de la nôtre. Si, souvent, elles s'occupaient des affaires de la France plus que de celles des autres pays, c'est que les affaires de la France étaient assez généralement les affaires de l'Europe ; mais elles n'étaient point pour cela des gazettes françaises, pas plus qu'on ne peut regarder comme des journaux français cette foule de recueils périodiques enfantés par la spéculation, principalement en Hollande, et dont les auteurs avaient adopté notre langue comme celle qui leur promettait le plus de lecteurs (1).

(1) On confond habituellement dans la dénomination de *journaux* tous les écrits plus ou moins périodiques; on peut cependant les distinguer en trois sortes : les gazettes proprement dites, dans le genre de notre ancienne *Gazette de France,* les journaux politiques et littéraires, et des sortes d'annales, dans le genre du *Mer-*

Les feuilles écrites en vue de la France n'étaient pas ce qu'on appelait des gazettes, c'est-à-dire des feuilles se bornant à l'énoncé des nouvelles, sans réflexions ni commentaires : elles auraient ainsi marché sur les brisées de la *Gazette*, et se seraient vu fermer l'entrée du royaume; c'étaient des sortes de revues, des recueils périodiques plutôt que des journaux dans le sens actuel de ce mot. Quelques-unes étaient exclusivement politiques; le plus grand nombre étaient à la fois politiques et littéraires; quelques-unes s'occupaient plus de théories que de faits, la plupart se bornaient au récit plus ou moins développé des événements.

Cette forme du recueil était d'ailleurs une nécessité de l'époque : on n'avait alors ni les moyens d'information, ni les moyens d'exécution, ni les moyens de circulation, qui ont rendu possible la forme actuelle du journal, et ajoutons, qui lui ont donné sa force. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les journaux, à quelques exceptions près, ne paraissaient guère qu'une fois par mois; les gazettes, les gazettes officielles surtout, avaient une périodicité plus fréquente. Ces dernières étaient assez généralement sur format in-4°; presque tous les recueils sont in-12, quelques-uns seulement in-8°.

cure français de Richer, où les événements sont racontés avec une certaine étendue, dans leur ordre chronologique. On range encore quelquefois parmi les journaux certaines compilations historiques, recueils de pièces détachées, qui affectaient dans leur publication une sorte de périodicité.

Bien que les journaux étrangers n'entrent pas dans mon plan, je crois faire une chose utile en donnant ici la nomenclature, je ne dirai pas seulement des plus importants, mais de tous ceux que j'ai rencontrés dans mes recherches, avec les quelques détails qu'il m'a été possible de me procurer. Au point de vue historique, ces recueils offrent un intérêt sur lequel il n'est plus besoin d'insister aujourd'hui. Si quelques-uns, en raison de leur source ou du mobile qui les a inspirés, ne doivent être lus qu'avec une certaine réserve, le plus grand nombre affectent une retenue, une impartialité, qui leur étaient commandées par leur intérêt même et le soin de leur existence (1).

1622. *Mercure d'Allemagne,* ou suite du Mercure français, contenant ce qui s'est passé en l'Empire, France, Espagne, Angleterre, Italie, Pays-Bas, Grisons, Pologne, Turquie et autres lieux, jusqu'à présent. *Paris,* in-12. *Arsenal.*

C'est, ainsi que l'indique le titre de départ, une traduction d'un Mercure allemand, de *Gotard Artus Dantiscan,* qui paraissait tous les six mois.

J'ai trouvé à Sainte-Geneviève, dans un recueil factice, deux numéros, allant de septembre 1629 à mai 1631, d'un autre:

Mercure d'Allemagne, ou Relation historique, contenant les choses les plus mémorables advenues en Europe, par Jacq. Franc, historiographe de S. M. Impériale, et traduit en français par Louis Franc G. *Genève,* de Tournes.

1650-54. *Nouvelles ordinaires de Londres,* in-4°. *Bibl. Imp.*

(1) J'indique, par des abréviations faciles à comprendre, la ou les bibliothèques où j'ai rencontré les journaux dont je fais mention.

1654-1711. *Relations véritables, ou Gazette de Bruxelles*, in-4°. *Imp.*, 1654-1691 ; *Sainte-Genev.*, 1699-1711, 7 vol.

On voit, en 1771, une Gazette de Bruxelles proscrite, en même temps que la Gazette de Berne, pour s'être exprimée trop librement sur les affaires de notre gouvernement.

GAZETTE DE HOLLANDE. — 1663-1791.

Tout le monde connaît, au moins de nom, la Gazette de Hollande ; tout le monde sait quelles cruelles insomnies elle causa aux ministres de Louis XIV et au grand roi lui-même. Mais qu'est-ce que la Gazette de Hollande ? Voilà ce qu'on sait moins généralement, et ce qu'il est assez difficile de savoir aujourd'hui.

Nos grandes bibliothèques possèdent toutes une collection plus ou moins volumineuse d'in-4° poudreux portant ce titre fallacieux : *Gazette d'Hollande*, mais pas une gazette de ce nom.

Le premier volume de la collection de la Bibliothèque impériale est un recueil factice contenant : 1° deux numéros (*numbres* 3 et 6) d'une feuille intitulée : *Nouvelles ordinaires de Londres,* du mois de juillet 1661 (4 pages in-4°) ; — 2° divers numéros de la *Gazette de France* de 1660, et un certain nombre de pièces de différents formats émanées de son bureau ; — 3° un numéro (n° 44) de *Nouvelles ordinaires,* imprimées à Amsterdam, 1660 (1 feuillet à 2 col.) ; — 4° des numéros mélangés d'une *Gazette d'Amsterdam,* dont la plus ancienne que j'aie aperçue est de 1663 ; — enfin, un numéro de la *Gazette de Londres,* de décembre 1666.

A la bibliothèque Sainte-Geneviève, deux volumes placés en tête de la collection se distinguent des autres par leur couverture de parchemin. L'un n'a pas de titre ; l'autre porte au dos la formule sacramentelle manuscrite : *Gazette d'Hollande*. Ce sont deux années, 1682 et 1687, d'une gazette intitulée : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, titre de la gazette connue depuis sous le nom de *Gazette de Leyde ;* et il est à remarquer que ces nouvelles sont imprimées à Leyde. Tous les autres volumes, au nombre de 93 (plusieurs en double), renferment une même gazette ayant pour titre : AMSTERDAM, et au-dessous : *Avec privilége de*

Nos Seigneurs les Etats de Hollande et de Westfrise, ces mots coupés par une vignette qui varie.

C'est cette dernière gazette qui domine également à la Bibliothèque impériale, à la Mazarine et à l'Arsenal.

Dans cette dernière bibliothèque, le plus ancien volume de la collection renferme deux années, 1697-98, d'une *Histoire journalière de ce qui se passe de plus considérable en Europe,* publiée à la Haye, avec privilége des Etats.

A la Mazarine se trouvent, mais en dehors de la collection, 4 volumes in-folio de gazettes hollandaises (en hollandais), pour les années 1637-1644, au milieu desquelles sont intercalés plusieurs numéros (le premier, chiffré 34, du 5 août 1639) d'un *Postillon ordinaire,* publié à Anvers, et une année (1643) d'une autre gazette française, *Nouvelles de divers quartiers,* publiée à Amsterdam.

De tout cela il résulte qu'il n'y a jamais eu de gazette portant le titre de *Gazette de Hollande,* et qu'on donnait ce nom dans l'usage à toutes les gazettes venant de Hollande ; mais je serais porté à croire qu'il s'appliquait plus particulièrement à la gazette d'Amsterdam, gazette en quelque sorte officielle, et de toutes la plus importante et la plus persistante. Une note manuscrite qu'en furetant j'ai été assez heureux pour trouver sur la garde d'un volume de la Bibliothèque impériale jette sur l'existence de cette dernière feuille un jour sinon complet, du moins très-précieux pour ceux qui s'aventureront dans ce labyrinthe.

Suivant cette note, la gazette d'Amsterdam commença le 18 novembre 1688, sous le titre de « *Nouveau journal universel,* où l'on voit tout ce qui se passe de considérable dans toutes les cours de l'Europe, et contenant en même temps une relation des principaux exploits des armées qui sont présentement en campagne. » C'est le 27 mars 1690 qu'elle prit le titre de *Gazette d'Amsterdam.* Les années 1691 et 1692 sont intitulées : *Recueil de nouvelles,* sans indication de lieu ni de date. De 1693 à 1703, on lit simplement en tête : *Avec privilége de Nos Seigneurs les Etats de Hollande et de Westfrise.* Enfin le 13 décembre 1703, elle prend pour titre le nom d'*Amsterdam,* avec les armes de la ville ou de la Hollande.

La note ajoute, sans doute par allusion aux contrefaçons : « M. de Tronchin, directeur de la Gazette, demeurant à Amsterdam, mande, le 6 octobre 1770, à M. de Montigny, son correspondant à Paris, que les véritables gazettes d'Amsterdam portent le numéro au haut du milieu de la page, qu'au dessous dudit numéro est l'arme représentant un lion, au-dessus duquel il y a une couronne, et à côté de laquelle on lit en tête : Avec privilége de Nos Seigneurs, et au-dessous, en lettres italiques : *les Etats de Hollande et de Westfrise.* A la fin de chaque gazette est imprimé : *Pour le sieur J.-T. Du Breuil* (1), *et se vend...* »

Cette note a toutes les apparences de l'exactitude, et c'est là évidemment l'histoire de la véritable *Gazette de Hollande,* de celle qui fit tant de bruit. J'ai pu consulter, en effet, à la Bibliothèque impériale le *Nouveau journal universel,* qui en fut l'origine, et j'ai trouvé, à la fin du numéro du 24 mars 1690, un avertissement de l'éditeur, Claude Jordan, par lequel il prévient qu'à partir du numéro suivant son journal prendra, de l'assentiment des magistrats, le titre de *Gazette d'Amsterdam.*

Mais si c'est là la véritable, la grande *Gazette d'Amsterdam,* ce n'est pas la première, puisque la Bibliothèque impériale possède, comme je l'ai dit en commençant, des numéros d'une Gazette d'Amsterdam antérieure à celle de Jordan de trente à quarante ans.

Dans l'avertissement que je viens de citer, Claude Jordan dit qu'il « avait, pendant plusieurs années, fait imprimer avec succès la gazette intitulée *Nouvelles extraordinaires de divers endroits.* Serait-ce la même que celle que nous avons rencontrée à la bibliothèque Sainte-Geneviève? Je serais tenté de le croire. A la vérité, les premiers numéros de cette dernière, année 1682, portent à la fin : *A Leyde, de l'imprimerie de la veuve van Gelder,* et, de plus, à partir du 10 février : *Pour de La Fond* (2). Mais

(1) Je trouve dans Barbier une « *Gazette française,* Amsterdam, 1691-1762, par Jean Tronchin Du Breuil, et continuée par ses fils, plus de 60 vol. » Très-probablement il n'y a pas eu plus de *Gazette française* qu'il n'y a eu de *Gazette de Hollande,* et la feuille que Barbier a enregistrée sous ce titre n'est autre que la Gazette d'Amsterdam.

(2) Sous ce nom de La Fond se cachait, dit-on, un moine défroqué, dont le véritable nom était François de la Bretonnière.

cette souscription disparaît après quelques mois, et l'année 1687 n'en porte aucune. Il est donc possible que Jordan ait pris la suite de ce journal de la veuve Gelder.

Autre question : ce Claude Jordan ne serait-il pas le même que le fondateur du *Journal de Verdun?* L'affirmative ne me paraît pas douteuse. Nous savons, en effet, que le créateur de la *Clef du cabinet des princes* était libraire à Leyde en 1686, et c'est alors, probablement, qu'il aurait acquis de la veuve Gelder le privilége des *Nouvelles extraordinaires,* qu'il aurait abandonnées ensuite, pour aller créer à Amsterdam le *Nouveau journal universel,* devenu la *Gazette d'Amsterdam* (1).

Une remarque encore sur cette dernière gazette. On en fit de nombreuses contrefaçons. Or, si l'*arme* que décrit M. de Tronchin a été de tout temps la marque de la véritable *Gazette d'Amsterdam,* les collections de nos bibliothèques se composent en partie d'exemplaires de contrefaçon, car beaucoup des volumes que j'ai feuilletés portent une vignette différente.

Il n'en existe pas à Paris, que je sache, d'exemplaire complet; mais on en pourrait faire un avec ce qu'en possèdent nos grandes bibliothèques. D'après les indications que j'ai pu recueillir, mais dont je ne saurais garantir l'exactitude, la Bibliothèque impériale possède les années 1667-1669, 1688-1691, 1771-1791; Sainte-Geneviève, de 1727 à 1785, une soixantaine de volumes et une trentaine de doubles; l'Arsenal, de 1726 à 1779, 55 volumes; et la Mazarine, 53 volumes, de 1739 à 1791.

Si sommaires que soient ces indications, que je n'ai pourtant pas rassemblées sans quelque peine, elles suffiront, je l'espère, pour mettre les curieux sur la voie. Il faut espérer, d'ailleurs, que quelque patient investigateur se chargera de porter la lu-

(1) L'annonce suivante, qui se lit dans plusieurs numéros consécutifs de l'année 1687, viendrait à l'appui de cette assertion : « L'on continue d'imprimer tous les mois à Leyde, chez Claude Jordan, un journal intitulé : *Histoire abrégée de l'Europe,* qui, dans son petit volume, renferme tout ce qui se passe de considérable chaque mois dans les Etats, dans les armes, dans la nature, dans les arts et dans les sciences.... La bonté et l'utilité de ce livre a obligé quelques libraires d'une ville frontière de le contrefaire..... L'impression de Leyde contient ordinairement cinq feuilles chaque mois, et elle est faite sur du papier fin d'Italie, pour la commodité de ceux qui la font venir par la poste. »

mière dans ce chaos, et il est à souhaiter que ce soit bientôt, car la bibliographie de cette curieuse collection de gazettes, où la vie du XVIIIe siècle est toute palpitante encore — et je ne parle pas seulement de la *Gazette d'Amsterdam,* mais de toutes les gazettes étrangères, surtout de celles des pays libres, — intéresse au plus haut point la science historique.

1672-1684. *Mercure hollandais,* contenant les choses les plus remarquables de toute la terre, et surtout dans les guerres de France, d'Angleterre et de Hollande. *Amsterdam,* 3 vol. in-4°, fig. *Impér.* et *Arsen.*

1672-1677. *Mercure hollandais,* ou l'histoire des guerres de l'Europe depuis 1672, par P. Louvet. *Lyon,* 15 vol. in-8°. *Impér.*

1680-1798. *Gazette de Leyde,* in-4° à deux col.

Le véritable titre de cette feuille est : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits.* On l'appelait Gazette de Leyde du nom de la ville où elle s'imprimait, et c'est un usage dont nous trouverons encore de fréquents exemples.

Barbier indique cette feuille comme ayant vécu de 1738 à 1798, et lui donne pour rédacteurs Luzac, Delcamp et Baudus ; mais le hasard m'en a fait découvrir un volume de 1682 et un volume de 1687 à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où ces deux volumes, reliés en parchemin, l'un sans titre, l'autre avec le titre mss. de *Gazette d'Hollande*, figurent dans la collection de la *Gazette d'Hollande.* L'Arsenal en possède 20 vol., de 1769 à 1788, et la Bibl. impér. également 20 vol., de 1772 à 1791. Elle fut supprimée par Napoléon en 1798.

Cette gazette est une des plus précieuses pour l'histoire de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Sa rédaction soignée, son exactitude, sa véracité, sa hardiesse, lui avaient acquis une immense publicité.

1686-1782. *Mercure historique et politique,* contenant l'état présent de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les cours, etc., par Sandras de Courtilz, Bayle, La Brune, Lefèvre, etc. *Parme* et *La Haye.*

Cet important recueil, qui s'est continué depuis 1686 jusqu'en 1782 au moins, doit se composer, selon Barbier, d'environ 200 vol. in-12. L'Arsenal en possède 181 vol., de 1686 à 1756.

1688-1690. *Lettres* sur les matières du temps. *Amsterd.*, in-4°. *Impér.*

1692-1728. *Lettres historiques,* contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe, et les réflexions convenables à ce sujet, depuis janvier 1692, jusqu'à juin 1728, par J. Bernard, Basnage, Jean du Mont, etc. *La Haye,* in-12. *Impér.,* 73 vol.; *Arsen.,* 85 vol.

La collection, selon Barbier, doit se composer de 111 vol.

1696. *Journal historique de l'Europe. Strasbourg,* in-12. *Arsen.*

1699-1710. *Esprit des cours de l'Europe,* par Gueudeville. 19 vol. in-12. *Impér.*

Cette petite feuille, qui dut toute sa vogue aux traits satiriques qu'elle contenait contre les ministres de France, ayant été supprimée, comme je l'ai dit, sur la demande de notre ambassadeur, Gueudeville la reprit bientôt après sous le titre de : *Nouvelles des cours de l'Europe,* et elle continua d'avoir un grand succès tant que les circonstances fournirent à son auteur les moyens d'amuser la malignité publique.

1712-1727. *La Quintessence des nouvelles* historiques, critiques, politiques. *Amsterd.,* 5 vol. in-fol. *Arsen.*

1722. *Mémoires historiques et critiques. Amsterd.,* 2 vol. in-12. *Impér.*

1723-1725. *Le Nouvelliste sans fard,* ou la Gazette sans privilége. *Cologne* et *Clève,* in-8°. *Impér.,* numéros 1-27, octobre 1723 - 27 avril 1725.

« Il faut convenir que nous sommes dans un siècle bien étrange. Tout le monde se mêle de parler de la vérité : elle est belle, dit-on, elle est aimable, elle seule mérite de plaire ; mais la plupart ne la connaissant pas, sont-ils plus capables d'en parler qu'un sourd de naissance de la plus belle sonate de Correlli? Le moyen de la connaître ! Il faut des priviléges pour la manifester : privi-

lége en France, privilége en Italie; mais privilége qui ne s'accorde pas plus aujourd'hui à Paris et à Rome que l'entrée du sérail à Constantinople. Cependant, dire la vérité sans privilége, c'est s'exposer à perdre la liberté. L'Inquisition à Rome, la Bastille à Paris, sont deux séjours où l'on n'entre pas volontiers. Direz-vous à Rome que le chef de l'Eglise catholique est bien malade, parce que, pour avoir parlé trop haut, il s'est étourdi jusqu'à se laisser tomber du haut en bas de la chaire de vérité : gare les satellistes funestes du tribunal sans miséricorde! Direz-vous à Paris qu'il est bien triste de voir encore entre les mains empoisonnées des jésuites un jeune monarque dont le caractère aimable faisait tant espérer pour le bien de ses sujets : il y a là un certain marquis assez connu sous le titre d'exécuteur général des ordres de la Société, qui pourrait bien vous en faire repentir.

» Malgré tous ces dangers évidents, j'ai toujours senti la même difficulté à me taire que le barbier de Midas. Voulez-vous donc, dira-t-on sans doute, comme ce babillard, révéler les secrets qu'on vous confie? Non; mais je ne puis souffrir qu'on taise des vérités, qu'il est bon, qu'il est même nécessaire qu'on n'ignore pas. Je ne suis ni pensionné, ni privilégié pour mentir, et, n'ayant pas ces deux qualités, qui peut m'empêcher de dire ce que je sais? Je n'ai rien à craindre : je suis à Cologne dans une sécurité parfaite, et le public, que j'en avertis, doit s'attendre à n'apprendre de moi que des vérités, mais vérités sans fard. Et parce qu'elles seront dites sans privilége, elles n'en seront peut-être que plus certaines.

» Donner un plan de ce nouveau genre d'ouvrage, ne serait-ce pas perdre le temps inutilement? On sait assez ce que c'est qu'une gazette; qu'on y ajoute l'idée de véritable, de sincère, d'impartiale, c'est tout ce que je pense, et ce qui doit distinguer ce petit écrit des gazettes ordinaires, dans lesquelles il paraît que la plupart de leurs auteurs font vœu de mentir ou de taire la vérité. Je n'ai qu'à ajouter que je parlerai de tout, même des dix catégories d'Aristote, si l'occasion s'en présente; c'est tout dire. »

1733-1788. *Courrier d'Avignon,* in-4°. *Impér.*

Cette feuille, fondée par Morénas, qui la rédigea jusqu'en 1742,

eut beaucoup de vogue en province et dans les pays étrangers. Elle était toute dévouée aux jésuites : aussi la voyons-nous, seule, exceptée de l'anathème fulminé contre les gazettes en général dans un discours prononcé, le 24 janvier 1757, par un professeur du collége de Belsunce, de la compagnie de Jésus, à Marseille, *de nuntiis publicis, vulgo Gazulis.*

Matériellement, le *Courrier d'Avignon* était, avec un peu plus d'ampleur et d'indépendance, de tout point semblable à la *Gazette de France,* à laquelle il faisait une redoutable concurrence. Aussi fut-il forcé de déserter Avignon en juillet 1768, lors de l'occupation de cette ville par la France. Il se retira à Monaco, dont il prit le nom, *Courrier de Monaco,* de février 1769 à juillet 1775. Il revint alors à son ancien domicile, où il reprit son ancien titre, enrichi des armes du Saint-Siége, et, placé sous la direction de Leblanc, secrétaire des commandements du prince de Conti, il continua sa carrière jusqu'à 1788. Il fut repris en 1789 par mademoiselle Leblanc, directrice des postes, qui le mena jusqu'à la fin de 90 ; puis par Sabin Tournai, qui le conduisit jusqu'en juillet 93, et enfin en 1794 par une société de républicains, qui substitua le bonnet de la liberté aux armes de France, qui, elles-mêmes, avaient remplacé celles du pape en juin 90.

On a encore de Morénas des *Entretiens historiques sur les affaires présentes de l'Europe* et sur divers autres sujets, *La Haye* (Avignon), août 1743 - juin 1748 ; 108 numéros in-8°, à raison de 18 numéros ou 3 vol. par an ; et des *Lettres historiques sur la réunion de la ville d'Avignon* et du Comtat-Venaissin au domaine de la Couronne, 1768-69, 24 lettres in-8°.

Disons enfin, puisque l'occasion s'en présente, qu'Avignon était un des foyers de la contrefaçon ; il s'y fit notamment des contrefaçons de la *Gazette de France*, sous les rubriques de Paris, d'Aix, de Montpellier ; de la *Gazette d'Hollande*, des *Annales* de Linguet, et même de cette dernière feuille deux contrefaçons, in-8° et in-12.

1734-1787. *Gazette d'Utrecht,* in-4°. *Arsen.,* 1734-1773, 40 vol., *Sainte-Genev.,* 1740-1784, 45 vol.; *Impér.,* 1767-1787, 21 vol.

Cette gazette amusait, dit-on, les oisifs, par ses bavardages, sa gaîté et sa malignité.

1740-1754. *Mercure historique. La Haye*, 26 vol. in-12. *Sainte-Genev.*

1741. *Magasin des événements* de tout genre, passés, présents et futurs, historiques, politiques et galants, etc., etc., recueillis par une société d'amis (Rousset et autres). *Amsterd.*, 1741-42, 4 vol. in-8°.

Au mois de décembre 1742, s'intitule l'*Epilogueur politique...*, et continue, sous ce titre, jusqu'au 7 juin 1745; 13 vol.

Reparaît en 1746 sous le titre du *Démosthènes moderne*, et s'appelle en 1747 *l'Avocat pour et contre*, 3 vol.

La Bibliothèque impériale en possède 18 vol.

1741. *Le sage Moissonneur*, ou le Nouvelliste historique, politique, critique, littéraire et galant. *Utrecht*, 4 vol. in-18. *Arsen.* et *Sainte-Genev.*

1743-47. *Le Journal universel*, ou Mémoires pour servir à l'histoire civile, politique, ecclésiastique et littéraire du XVIIIe siècle, précédé d'un tableau de l'Europe ou récupération des causes et des événements qui l'ont mise dans l'état où elle est aujourd'hui. *La Haye*, 14 vol. in-12. *Arsen.*

Métra mentionne l'apparition, en 1785, d'un *Journal général de l'Europe*, qui lui paraissait « propre à consoler de l'étrange multiplication des ouvrages de cette nature. Il n'offrait point une bigarrure désagréable d'articles incohérents, comme la plupart des gazettes ; c'était une véritable histoire du temps présent. »

1754-68. *Le Nouvelliste suisse*, historique, politique et littéraire, *Neufchatel*, 15 vol. in-8°. *Impér.*

1755. *L'Observateur hollandais*, ou Lettres sur l'état présent. *La Haye*, in-8°. *Impér.*, vol. 1-13.

1758. *L'Année politique*, contenant l'état présent de l'Europe, ses guerres, ses révolutions, ses siéges, ses batailles, ses négociations, ses traités, etc., et en général tout ce qui intéresse la politique des gouvernements et les intérêts des princes. 2 vol. in-12 par année.

Courrier du Bas-Rhin.

On rencontre assez souvent le nom de cette feuille; mais je n'ai pu trouver aucun renseignement bibliographique à son sujet. L'entrée de la France lui fut interdite en 1767, à cause du « ton de licence et d'impiété qui y régnait. »

1760-1765. *Gazette des Pays-Bas,* 6 vol. in-4°. *Arsen.*

1760-1789. *Journal politique, ou Gazette des gazettes. Bouillon,* in-12.

Cette gazette, connue sous le nom de *Journal de Bouillon,* eut une assez grande vogue. La Mazarine en possède 82 vol., allant de 1769 à 1786, moins l'année 1782; la collection de la Bibliothèque impériale ne commence qu'à 1764, mais elle va jusqu'à 1789. Le Journal de Bouillon eut pour fondateur Rousseau de Toulouse, l'auteur du *Journal encyclopédique* (V. t. III, p. 116). En 1774, un de ses numéros fut brûlé par la main du bourreau pour un article prétendu injurieux au duc d'Aiguillon et au parlement.

1769-72. *L'Observateur français à Londres,* ou Lettres sur l'état présent de l'Angleterre relativement à ses forces, à son commerce et à ses mœurs, avec des notices sur les papiers anglais, et des remarques historiques, critiques et politiques de l'éditeur. 32 vol. in-12. L'*Impér.* en possède 28.

Cette feuille, selon *l'Année littéraire,* donne une idée juste et précise de l'état de l'Angleterre. L'auteur, Damiens de Gomicourt, entreprit, en 1779, la publication d'un *Observateur français à Amsterdam,* qui en demeura au premier numéro.

1770. *Gazette universelle de politique et de littérature des Deux-Ponts,* par Le Tellier et Dubois-Fontanelle. *Impér.*, 13 vol. in-4°.

1778-1788. *Lettres historiques,* politiques et critiques, sur les événements qui se sont passés depuis 1778 jusqu'à présent, par le chevalier Metternich de Cologne. *Londres,* 1788-1794. 18 vol. in-8°. L'*Impér.* en possède 10.

—

Journaux circulant à Paris en 1779.

Les feuilles étrangères circulaient assez librement en France, et cela, paraît-il, dès l'origine des journaux. C'est, du moins, ce qui résulte d'un factum de Renaudot que nous avons cité à la fin de notre premier volume. « Si vous voulez, répond-il à son agresseur, persuader à un chacun que le gazetier de Cologne puisse corriger celui qui fait les gazettes à Paris, qu'il commence à en faire de meilleures que lui, et qu'il le fasse croire au peuple, juge qui ne flatte point, et à qui vous vous devez prendre de ce que celles que vous envoyez sont d'un si mauvais débit, qu'il y a peu de personnes qui en veuillent pour le port, et moins pour leur prix, quelque petit qu'il soit, et moindre que le parisis des nôtres... tandis que celles de Paris manquent plutôt que les curieux pour les arracher des mains des colporteurs, encore toutes moites de l'impression. »

Outre le fait de leur circulation en France, il résulte de ce passage que les gazettes étrangères se colportaient dans les rues, comme la gazette de Renaudot, et que le prix en était très-minime (1).

(1) On ne trouve nulle part d'explication bien satisfaisante du mot *parisis*. D'après Trévoux, ce serait l'équivalent de la *crûe*, ou le cinquième denier au-dessus de la prisée; chez les financiers, dit-il, le parisis s'appelle le quart en sus : ainsi le parisis de 16 est 4. Partant de là, devons-nous supposer que Renaudot a voulu

Cette circulation des journaux étrangers était-elle, dans les commencements, assujettie à quelque condition, c'est ce que je ne saurais dire; mais nous avons vu que, plus tard, les propriétaires de ces feuilles achetaient le droit de les faire entrer en France par une contribution versée dans les caisses du ministère des affaires étrangères, et dont la quotité variait suivant des considérations de diverse nature.

Quoi qu'il en soit, les journaux étrangers de toute sorte paraissent avoir de tout temps abondé à Paris, à la grande satisfaction du public, qui y trouvait un dédommagement de la stérilité de la Gazette, et en dépit de la feuille officielle, qui aurait voulu se réserver le privilége exclusif de « ne rien dire, ou de dire des riens. »

Voici une liste assez curieuse des feuilles qui s'imprimaient ou circulaient dans la capitale avant la Révolution, en 1779, avec leur périodicité et leur prix :

Petites Affiches. Hebdomadaires. — L'Affiche de Province, 7 liv. 10 sous; l'Affiche de Paris, 24 liv., 48 liv. avec une feuille annexe, consacrée à la littérature et aux sciences, qui y avait

dire que la gazette de Cologne coûtait moins du quart ou du cinquième de la sienne? Je ne saurais me prononcer à cet égard; mais évidemment la gazette de Renaudot devait coûter plus d'un sou parisis, et j'étais plus près du vrai quand j'en fixais le prix à cinq sous, p. 104. Après tout, ce détail n'a qu'une valeur assez secondaire; le fait de la circulation des gazettes étrangères et de leur bon marché n'en reste pas moins évident, et c'est là ce qu'il importait surtout de constater.

été ajoutée depuis la publication du *Journal de Paris ou Poste du soir*.

Année littéraire. Hebdomadaire. Paris, 24 liv.; province, 32.

Bibliothèque universelle des Romans, rédigée par M. de Bastide, depuis 1775. 16 vol. in-12. 24 et 32 liv.

Catalogue hebdomadaire des livres nouveaux, commencé en 1753 par Despilly, libraire. 6 liv. 12 s.

Courrier d'Avignon. Hebdomadaire. 18 liv.

Espagne littéraire. 24 cahiers par an. 18 et 24 liv.

Gazette de France. Bi-hebdomadaire. Edition en petits caractères, 12 liv.; édition en gros caractères, 24 liv.

Gazette des Tribunaux. Fondée par Mars, ancien avocat aux conseils, en novembre 1774, 15 liv.

Gazette de Santé. Fondée par Gardane en juillet 1773. Hebd. 9 liv. 12 s. — Reprise, après de nombreuses interruptions, en 1804, et continuée, sans interruption, jusqu'en 1818.

Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie. Fondé par de Gratz en juillet 1754. 3 vol. de 18 cahiers in-12 chacun. 14 liv. 8 s. et 18 liv.

Journal de Paris. Quotidien. 24 et 31 liv. 4 s.

Journal de Physique. In-4° avec fig. 24 et 30 liv.

Journal de Politique et de Littérature, de La Harpe. 3 fois par mois. 18 liv.

Journal des Beaux-Arts et des Sciences, 12 vol. par année. 10 liv. et 13 liv. 12 s.

Journal des Causes célèbres et intéressantes. 12 vol. par an. 18 et 24 liv.

Journal des Dames. 12 cah. in-12. 12 et 15 liv.

Journal des Théâtres, 24 cah. de 4 feuilles in-8°. 18 et 24 liv.

Journal des Savants. 14 vol. in-4° ou in-12 par an. 16 liv. 14 s. et 20 liv. 4 s.

Journal ecclésiastique, ou Bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques, par l'abbé Dinouart. 14 cah. in-12. 9 liv. 16 s. et 14 liv.

Journal français, de Clément et Palissot. 24 liv.

Journal de Lecture, ou Recueil pour les oisifs.

Journal de Verdun. 14 cah. in-8°. 8 liv. 8 s. et 12 liv. 12 s.

Journal historique et politique. 36 cah. in-12. 18 liv.

Mercure. 16 vol. in-12 par an. 24 et 32 liv.

La Nature considérée sous ses différents aspects. 52 feuilles in-12. 12 liv.

Spectateur français. 15 cah. in-12. 9 et 12 liv.

Table générale des journaux anciens et modernes. (*Journal de Monsieur.*) 12 vol. in-12. 24 et 30 liv.

JOURNAUX ÉTRANGERS.

Journal encyclopédique. 24 vol. in-12. 33 liv. 12 s. franco.

Journal politique. 2 cah. in-12 par mois, et 4 de supplément. 18 liv. franco.

Gazette salutaire, embrassant tout ce qui concerne la médecine, la chirurgie, la chimie, la botanique, l'histoire naturelle, etc. 1 feuille par semaine. 9 liv.

Gazette universelle de littérature. 18 liv.

L'Esprit des Journaux. 12 vol. in-12. 27 et 33 liv.

Gazette d'Amsterdam ; — de Clèves, dite *Courrier du Bas-Rhin ; — d'Altona ; — de Bruxelles ; — de Cologne ; — de Deux-Ponts ; — de La Haye ; — de Leyde ; — d'Utrecht.*

Ces gazettes paraissaient deux fois par semaine, excepté celle de La Haye, qui paraissait trois fois. Elles coûtaient : celle d'Amsterdam, 48 livres ; celle de Clèves, 42 ; les autres, 36.

On lisait les feuilles étrangères dans les cafés de Paris, sur le quai des Augustins, dans les charniers des Innocents, etc. Les papiers anglais se lisaient encore au Café anglais, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rue Dauphine, où l'on trouvait aussi le *Journal anglais,* 24 cahiers par an, 24 livres.

François Colletet, dans son *Tracas de Paris*, 1660, parle des curieux qui se pressaient dès lors sur le quai des Augustins pour lire les gazettes :

Mais, en faisant chemin, regarde,
Sans t'amuser à la moutarde,
Tous ces lecteurs de nouveautés
Dans ces boutiques arrestés.
L'un sur son nez met sa lunette
Afin de lire la gazette
Escrite en prose, escrite en vers,
Des nouvelles de l'univers.
C'est un plaisir, pour ces lectures,
De voir les diverses postures.
Parmi ces gens, en voilà deux
Fichés tout droits comme des pieux,
D'autres rangés sous étalages
Tout ainsi comme des images ;
Ceux-là dessus un banc pressés,
Ceux-ci sous la porte entassés :
Car chaque boutique est si pleine
Qu'on n'y saurait tenir qu'à peine.
Celui qui lit plus promptement
Prête à l'autre un commencement.
Un autre curieux demande
Une gazette de Hollande,
Et celui-ci celle d'Anvers ;
Cet autre lit la Lettre en vers,
Non de Loret, fils du Parnasse,
Mais de celui qui le remplace ;
Et qui fait si bien aujourd'hui
Que Loret ressuscite en lui (1).

(1) Dans une note à ce passage (*Paris ridicule*, p. 281), le bibliophile Jacob dit que des continuateurs de Loret, qui en eut plusieurs, celui que Colletet a voulu désigner est évidemment *Ch. Robinet, sieur de Mayolas*. Il y a là une étrange confusion, que j'ai cru devoir relever à cause de l'autorité qui s'attache justement

C'étaient là les premiers cabinets de lecture. Vers le milieu du XVIIIe siècle, des lieux de réunion plus confortables viennent offrir aux nouvellistes des commodités jusqu'alors inconnues. On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date de décembre 1762 :

« Le nommé Grangé, libraire, ouvre incessamment ce qu'il appelle une *salle littéraire :* pour trois sols par séance on aura la liberté de lire pendant plusieurs heures de suite toutes les nouveautés. Cela rappellerait les lieux délicieux d'Athènes connus sous le nom de Lycée, de Portique, etc., si le ton mercenaire ne gâtait ces beaux établissements. »

Et à la date d'août 1779, l'année même à laquelle remonte la liste que nous venons de donner :

« Voici encore un libraire qui se voue généreusement à l'amusement et à l'instruction publics. Le sieur Moureau annonce un cabinet académique de lecture d'une espèce plus étendue que les autres. Il offre : 1° tous les journaux, gazettes et ouvrages

à la parole du savant bibliophile. Les lecteurs de l'*Histoire de la Presse* savent que Robinet et Mayolas sont deux écrivains différents. (Voir notre tome Ier, p. 359 et suiv., 367.)

Puisque le nom de Mayolas est revenu sous ma plume, j'ajouterai à ce que j'en ai déjà dit, qu'il paraît avoir publié une *Muse historique* dès le vivant de Loret. Sauf le format, qui est in-4°, ces premières lettres de Mayolas sont en tout semblables à celles de Loret; chacune cependant est adressée à une personne différente. La bibliothèque de l'Arsenal en possède une trentaine, reliées sans suite, sous le titre factice de *Recueil de ce qui s'est fait et passé de plus remarquable en France depuis* 1658. Les lettres ne portent point d'année. C'est à M. Anatole de Montaiglon que je dois la connaissance de ce volume, dont j'ignorais l'existence quand j'ai écrit l'histoire des gazettes en vers.

Voir, sur le *Tracas de Paris,* une très-intéressante étude de M. Ch. Asselineau, publiée dans le *Monde littéraire* des 3 et 10 avril 1853, et réimprimée à 25 exemplaires par MM. Poulet-Malassis et De Broise.

périodiques quelconques, tant français qu'étrangers; les affiches de la capitale et de toutes les provinces du royaume, ainsi que les édits, arrêts et déclarations;

» 2° Les tableaux journaliers du cours des changes des principales places de l'Europe, le prix des effets royaux; l'arrivée et le départ des vaisseaux, leurs cargaisons; les prix courants des articles du commerce dans les plus considérables villes de l'Europe, et tout ce qui peut intéresser le commerçant et le cultivateur;

» 3° Une bibliothèque contenant tous les livres périodiques annuels anciens, tels que les almanachs royaux, du commerce, des spectacles, de la noblesse, le manuel de l'auteur et du libraire, les almanachs militaires, et tous ceux qui forment un tableau de nomenclature, comme les almanachs et répertoires de la capitale, des provinces et des royaumes étrangers; en un mot tous ceux dont on peut avoir besoin à chaque instant pour la recherche d'un nom, d'une adresse, etc.;

» 4° Enfin un tableau où sont insérés tous les prospectus, avis, adresses, etc., qui arrivent journellement, et ne peuvent, à cause de leur volume, être portés sur les feuilles publiques. Il invite les notaires à y envoyer leurs affiches, ainsi que les particuliers leurs avis.

» Les appartements sont au premier, bien déco-

rés, servis par des garçons de littérature très-entendus. On y trouvera des bureaux avec papier, encre, plumes, etc. On sera très-bien chauffé en hiver, et toujours éclairé en bougies.

» Pour surcroît d'agrément, le prix très-modique n'est que de six sols par séance. »

Ajoutons enfin que depuis le commencement du siècle Paris avait ses *clubs* à la mode anglaise, où l'on recevait tous les journaux français et étrangers. Je me bornerai à nommer le fameux *club de l'Entresol,* sur lequel on trouvera de très-curieux détails dans les Mémoires du marquis d'Argenson (édit. elzevirienne, t. I, p. 68 et 87).

On lit dans ces mêmes Mémoires (t. I, p. 137) : « Il y a cinquante ans, le public n'était aucunement curieux de nouvelles d'Etat ; aujourd'hui chacun lit sa gazette, même dans la province. On raisonne à tort et à travers sur la politique, mais on s'en occupe. La liberté anglaise nous a gagnés : la tyrannie en est mieux surveillée ; elle est obligée, du moins, à déguiser sa marche et à entortiller son langage. »

Pour ce qui est de la distribution des journaux étrangers, je ne sais rien de certain à cet égard. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y avait un bureau spécial des gazettes étrangères, qu'on trouve assez fréquemment mentionné dans les chro-

niqueurs, et où, très-probablement, elles aboutissaient toutes, comme cela se pratique encore aujourd'hui. La distribution et le débit en étaient ensuite opérés par des particuliers. C'est du moins ce qui résulterait d'un fait que je rencontre dans les Mémoires de Palissot, placés en tête de l'édition de ses œuvres donnée à Liége. Deux individus, dit-il, étaient venus en 1759 lui proposer le débit et la distribution des gazettes étrangères dans tout le royaume *comme une idée nouvelle,* qui pouvait être très-avantageuse, et qu'on pouvait solliciter avec d'autant plus d'espoir de succès, que cette distribution n'appartenait à personne. Palissot se mit en campagne, et obtint l'autorisation nécessaire. Mais au moment d'en venir à l'exécution, il fut arrêté par les réclamations d'un libraire nommé David, qui se disait en possession du débit de ces gazettes. Cette affaire fit beaucoup de bruit, dénaturée qu'elle fut par les nombreux ennemis de Palissot. Quoi qu'il en soit, David, qui n'avait joui, *comme ses pères,* que sur de simples concessions des administrateurs des postes, confirmées en sa faveur par M. d'Argenson, consentit à s'associer Palissot, à condition que celui-ci obtiendrait du duc de Choiseul des lettres-patentes qui confirmeraient et légaliseraient sa possession, et de la compagnie des postes un abonnement qui le mît à même de donner au public les gazettes étrangères au prix de 36 livr.,

au lieu de 120, prix ordinaire de ces gazettes jusqu'alors. Palissot obtint l'une et l'autre faveur ; et il faut que l'opération, dans ces nouvelles conditions, fût encore assez bonne, car il y trouva, de son aveu, le moyen de réparer des pertes considérables qu'il avait faites dans une faillite où la presque totalité de sa fortune avait été engloutie.

Voici un autre fait, que j'ai trouvé dans *la Police dévoilée*, et qui m'a semblé mériter à un double titre d'être consigné. Le ministre des affaires étrangères et le garde des sceaux avertissent simultanément le lieutenant de police que Valade, imprimeur et libraire, abuse de la tolérance que l'on a eue jusque-là, fort mal à propos, de laisser entrer sans visite dans Paris les ballots qui lui arrivent de Liége, où, sous l'*Esprit des Journaux,* Soer a caché les *Fastes de Louis XV*.

On sait d'ailleurs de quelles formalités était entravée l'entrée des livres à Paris. Je ne puis résister au plaisir de citer, à ce propos, une charmante lettre inédite de l'abbé Lebeuf, « une de ces lettres pleines de verve et de gaîté, comme le dit l'éditeur auquel je l'emprunte (1), qui devraient convaincre enfin les plus rebelles qu'un savant peut être un homme d'esprit. » Lebeuf écrivait de Paris à Fenel, le 24 novembre 1743 :

(1) M. H. Ribière, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne, et spécialement à Auxerre.*

Je suis bien aise que les livres que je vous ai envoyés vous fassent plaisir. Le P. Prévost prête aussi avec plaisir, et il n'a de peine que pour le retour, parce qu'il n'aime pas la cérémonie d'aller à la voiture du coche, de là à la douane, puis à la chambre syndicale des libraires, ce qui est indispensable pour les ballots de livres qui entrent à Paris. J'y ai passé une fois pour des livres qu'on envoyait d'Auxerre, et j'en fus bien saoul. Une autre fois, pour deux ou trois cayers du nouveau bréviaire de Soissons, qu'on m'envoya par le carrosse, sur l'enveloppe desquels il y avait : *Papiers imprimés;* il n'en fallut pas davantage pour, du carrosse, être portés à l'hôtel de la douane, et de là à l'hôtel de la chambre syndicale, qui a ses jours d'assemblée déterminés. Encore si on en était quitte pour la peine d'aller réclamer en ces endroits ! Mais il en coûte encore, et j'ai souvenance que mon petit paquet de 12 ou 15 sols coûta en cérémonies appenditaires 25 ou 30 sols. C'est une grugerie criante; mais il faut passer par la porte ou par la fenêtre. Lorsqu'on renvoie un ou deux livres, un ami peut les mettre en sa poche, ou les cacher dans ses hardes; mais tout ballot de livres doit, pour gagner le jubilé à son arrivée à Paris, faire les trois stations susdites, avec la bonne œuvre de l'aumône, volontaire ou contrainte. Je vous dirai que je n'ai pas moins de dégoût pour cette procession qu'en a le P. Prévost ; et je vous conseille, pour nous éviter ces promenades, lorsque vous renverrez ces quatre volumes, d'adresser le ballot à M. Briasson, ou à tel autre libraire avec qui vous soyez en relation. Ces libraires ont des garçons de boutique ou apprentis qui sont stylés à ces trois stations, et qui savent mieux se défendre des buissons dont les épines crochues demandent chacune leur paiement.

—

Linguet. — Mallet du Pan.

—

Journal de Genève.—Journal de Bruxelles.—Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIe *siècle.*

Comme on le voit, les journaux étaient devenus, dans le courant du XVIIIe siècle, l'objet d'un mouvement considérable et une excellente affaire. Parmi les hommes qui avaient le mieux compris l'importance de la presse périodique, j'ai nommé Panckoucke, que nous avons vu à la tête du *Mercure* et de la *Gazette*. Mais, qu'on me passe cette expression, il n'avait pas débuté par ces gros morceaux.

J'ai dit comment l'administration s'était relâchée de sa rigueur à l'encontre des journaux étrangers, et en était venue à faire bon marché du privilége de la *Gazette*, qui interdisait l'impression à Paris de tout journal traitant de matières politiques : nous avons vu tout à l'heure l'abbé Bignon appeler dans la capitale le *Journal de Verdun*.

Panckoucke, profitant de ces dispositions, obtint, à la fin de 1772, avec le concours de Dusson, mé-

decin du duc d'Aiguillon, et de Rousseau, ex-oratorien, précepteur du comte d'Agénois, l'autorisation de faire imprimer à Paris, mais sous la rubrique de Genève, une nouvelle feuille, qu'il intitula *Journal historique et politique*, mais qui est demeurée connue sous le nom de *Journal de Genève*.

Il l'annonça par un prospectus pompeux, qu'il accompagna, par surcroît, d'une lettre circulaire où il était dit, en substance, qu'on avait permis en France l'entrée et la circulation d'un Journal historique et politique devant paraître trois fois par mois; que différentes Cours avaient bien voulu agréer le projet de ce journal, et avaient permis l'extrait de leur gazette nationale, ainsi que la promulgation de toutes les nouvelles qui n'étaient pas de nature à y entrer; que, par conséquent, ce journal comprendrait nombre de faits que l'on chercherait inutilement ailleurs; qu'il serait en même temps le précis, l'extrait de toutes les gazettes et journaux politiques de l'Europe, sans aucune exception; qu'on mettrait à la tête des premiers journaux un tableau historique de l'état actuel des différentes Cours de l'Europe, et que l'on continuerait ce tableau au commencement de chaque année.

Le spectacle des événements publics, lit-on dans le prospectus, est sans contredit un des plus piquants qu'on puisse offrir à la curiosité des lecteurs. C'est l'objet essentiel des gazettes. Mais on se plaint tous les jours que l'empressement du public à les ac-

cueillir les a multipliées au point qu'il est peu de personnes en état de se les procurer toutes (on en compte plus de cent en Europe). Cependant on sait qu'il n'en est aucune qui ne puisse intéresser par quelque endroit, et où on ne trouve souvent des faits ou des détails qu'on chercherait en vain dans les autres... Le *Journal historique et politique*, beaucoup moins dispendieux qu'aucune des gazettes accréditées, et beaucoup plus étendu, renfermera tout ce que les papiers publics de l'Europe entière pourront contenir de faits, d'événements curieux et de mémoriaux relatifs à la politique générale et particulière. Mais comme tous les faits rapportés dans les gazettes ne sont pas également importants, on ne détaillera que ceux qui demandent d'être développés avec une certaine étendue, et on se bornera, à l'égard des autres, à une simple analyse : c'est l'unique moyen de tout dire sans se rendre fastidieux. On aura soin d'y insérer en entier les pièces originales qui le mériteront, telles que les traités de paix ou d'alliance, les relations des généraux, les lettres, les actes authentiques, etc., etc.

On aurait mal saisi cependant l'idée de ce journal, si on ne le regardait que comme une simple compilation et une copie servile de quelques papiers politiques qui l'auront précédé. Il sera le précis, l'extrait, la réduction de toutes les gazettes de l'Europe, sans exception. Indépendamment des secours qu'elles pourront nous fournir, une correspondance sûre, et à laquelle différentes cours daignent prendre intérêt, nous mettra en état de les rectifier souvent, d'éclairer les bruits encore douteux, de supprimer ceux que l'événement aura démentis, et de suppléer aux omissions qui leur seront échappées. Enfin, cet ouvrage formera avec le temps une espèce d'histoire générale, où seront détaillés les projets, les démarches, de toutes les puissances de l'Europe, les ressorts nombreux que leur politique aura fait mouvoir, leurs efforts, leurs succès et leurs revers.

Le style sera tel que le sujet le comporte et l'exige, c'est-à-dire simple, clair et précis. Les événements seront distribués par ordre de date, et rangés sous les titres des cours ou des pays qui les auront vus éclore. Chaque cahier sera terminé par un

article d'annonces et avis divers, qui comprendra tous les objets d'utilité et de curiosité générale...

Le Journal de Genève, sur lequel nous reviendrons bientôt, tint assez fidèlement les promesses de son prospectus, et on peut le consulter comme le résumé fidèle de toutes les gazettes et papiers publics de l'époque. Sa longue durée atteste suffisamment l'estime qu'en faisaient les contemporains; il avait d'ailleurs sur les autres feuilles du même genre l'avantage de paraître trois fois par mois.

Cependant l'ambition de Panckoucke n'était pas satisfaite. En fondant le Journal de Genève, il s'était flatté de faire tomber celui de Bouillon et quelques autres qui l'offusquaient. N'y ayant pas réussi, il cherchait à se créer d'autres armes. Par acte du 4 octobre 1773, il acheta *l'Avant-Coureur,* une feuille industrielle et littéraire dont nous avons parlé, et, pour la rajeunir, il la transforma, ou, pour nous servir de ses expressions, il en joignit les droits à un *Journal* ou *Gazette de Littérature*, *des Sciences et des Arts*, dont il venait d'obtenir le privilége. Un an après il se rendit acquéreur du privilége d'un *Journal de Politique*, et il obtint la permission de le réunir à la *Gazette de Littérature*, pour en composer une seule et même feuille, sous le titre de: *Journal de Politique et de Littérature*, qui devait se publier à Paris sous la rubrique de Bruxelles,

et qui prit le nom de cette dernière ville. Il en confia la rédaction, avec un traitement de dix mille livres par an, à l'avocat Linguet, un homme taillé pour le journalisme, et qui depuis quelques années remplissait la France de son bruit.

Nous nous arrêterons sur cette figure, une des plus saillantes et des plus remarquables du siècle dernier.

« Il y a visiblement, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, une bande d'hommes auxquels Voltaire semble avoir ouvert le chemin de l'universalité, hommes *bons à tout faire et à tout dire,* aventuriers des lettres, des sciences, de la politique et de l'industrie, gens à qui le hasard ou les circonstances improvisent des vocations. Signaler cette bande active et extraordinairement intelligente, c'est nommer Linguet, Beaumarchais, Mercier, Brissot, — quelques autres encore, mais beaucoup plus bas placés. Le bruit que font ces hommes aux approches de la Révolution s'entend de toutes parts, et leur influence sur les événements est d'autant plus considérable qu'elle s'exerce sous la pression des censeurs, du fond de l'exil, ou même derrière les portes des prisons d'Etat.

» Ces hommes ont certains côtés supérieurs, qu'on ne peut nier sans injustice : courage, vigueur de forme, et cette persévérance fougueuse qui

est au talent ce que l'éperon est au cheval. Ils reflètent avec une fidélité cruelle leur époque embrasée. Ils ont surtout ce front d'airain qui leur sert successivement de belier et de rempart. Loin de redouter le scandale, ils sont les premiers à le provoquer, à le guetter, à l'attirer; ils l'exploitent au grand jour, avec ce cynisme qui pourrait passer pour de la franchise. La moitié de leur réputation est assise sur le scandale. Mais ce qui les grandit dans le passé est justement ce qui les rabaisse dans l'avenir. Fondateurs d'une publicité éhontée et criarde, il ne reste plus d'eux que leur œuvre, mais débarrassée du prestige des circonstances, mais isolée, mais muette, sans prôneurs comme sans détracteurs, rendue à sa juste taille enfin. On s'aperçoit dès lors que l'homme tenait autant de place que le livre, et que ce qui nuit le plus au second, c'est le premier.

» De tels écrivains ne peuvent manquer d'être fatalement révolutionnaires; quelques-uns le sont sans le savoir et sans le vouloir, mais ils le sont dans l'essence. Ils le sont par les luttes qu'ils se trouvent portés à soutenir contre les ministres, contre les grands, contre les rois; ils le sont par le prestige des persécutions, par les excès d'autorité qu'appelle leur intempérance de langage. »

Tel fut Linguet. « Il brûle, mais il éclaire », disait Voltaire en parlant de cet avocat-journaliste,

et personne n'en a mieux défini le talent. Pendant plus de vingt ans Linguet a tenu la France occupée de ses moindres actions ; ses écrits ont eu le privilége de bouleverser le gouvernement, même après Rousseau et les encyclopédistes, et ce grand bruit fait autour de son nom est si complétement tombé aujourd'hui, que M. Monselet, entreprenant de réhabiliter certaines figures littéraires, oubliées ou dédaignées, de la fin du XVIIIe siècle, a cru devoir placer Linguet en tête de sa curieuse galerie. C'est le préambule de l'étude qu'il lui a consacrée que nous venons de transcrire ; nous ne pouvions assurément mieux préparer nos lecteurs à ce que nous avons à dire de l'auteur des *Annales politiques*.

Linguet — c'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre à un de ses amis — n'avait point eu dans sa jeunesse d'autre affaire ni de passion plus vive que la littérature. Il avait espéré trouver la gloire et la considération dans la carrière littéraire ; il s'était promis de la douceur dans le commerce de ceux qui s'appliquent à cultiver leur esprit. Il donna les dix plus belles années de sa vie à la poursuite de ces chimères, et il vit qu'après bien des travaux, tout ce qu'il pouvait en attendre, c'étaient des sujets de chagrin et de repentir pour le reste de ses jours. Il s'éloigna donc du théâtre des lettres, où il avait eu l'imprudence de faire quelques pas, et où le rôle d'acteur produit toujours

bien plus d'humiliations que d'applaudissements. Forcé de choisir une profession, il prit celle d'avocat, mais non sans répugnance. « *Je n'ai jamais estimé le métier d'avocat*, ajoute-t-il, *et je vais le faire. C'est qu'il faut être quelque chose dans la vie ; c'est qu'il y faut gagner de l'argent*, *et qu'il vaudrait mieux être cuisinier riche que savant pauvre et inconnu...* » Voilà tout l'homme.

Ses débuts firent du bruit, et quelques affaires brillantes qui eurent un grand retentissement portèrent à un très-haut degré son talent et sa réputation d'avocat. Enivré par ses succès, il garda bientôt si peu de ménagements, dans ses plaidoiries et dans ses mémoires, envers ses confrères, et même envers les magistrats, qu'il fut rayé du tableau (1). Sa robe ne tenait à rien, a-t-il écrit quelque part, mais il n'en garda pas moins une vive animosité contre le barreau.

L'amour-propre de Linguet avait déjà reçu, peu de temps auparavant, un affront qui avait dû profondément blesser ce caractère naturellement si irritable. Il paraîtrait qu'arrivé à l'apogée de la fortune, il avait cru pouvoir aspirer au fauteuil académique. Son jeune frère alla sonder d'Alembert, qui était alors le dispensateur suprême des brevets d'immortalité. Il fut éconduit, sous prétexte que

(1) Telle était déjà la célébrité attachée au nom de Linguet qu'on fit, à l'occasion de sa radiation, des étoffes et des bonnets *à la Linguet* : c'étaient des étoffes et des bonnets *rayés*.

« M. Linguet s'était fait une infinité d'ennemis, et qu'il avait même au sein de l'Académie française un parti furieux contre lui. » Linguet bondit en apprenant cette réponse. Désavouant son frère, il adressa à d'Alembert une lettre où son dépit s'exhale en sarcasmes mordants :

Si des hommes qui réclament à grands cris la tolérance en faveur de leurs apophthegmes éclatent avec fureur au moment où l'on ose faire mine de les discuter; s'ils regardent comme un ennemi dangereux, s'ils tâchent de livrer à une excommunication flétrissante l'homme qui vit seul, qui met au jour ce qu'il croit vrai, sans intérêt, sans politique d'aucune espèce, et qui n'a d'autre crime que de ne vouloir entrer pour rien dans leurs conventicules fanatiques, ma foi, Monsieur, tant pis pour eux, je vous le déclare nettement. Et si c'est moi qui suis l'objet de ces cabales déshonorantes pour leurs auteurs, loin d'en être affligé, j'en ferai gloire; loin d'abandonner la conduite et les principes qui m'y ont exposé, je m'y attacherai plus que jamais...

Je n'ai jamais manqué à aucun des auteurs vivants, et j'ai bien mérité de plusieurs : quelles raisons auraient-ils donc de me haïr? Seraient-ce mes opinions? Mais, outre qu'elles ne sont pas aussi révoltantes qu'on affiche de le dire, il serait bien étonnant que je n'eusse pas la liberté d'*extravaguer à ma mode,* lorsque toute *la philosophaille* du siècle s'abandonne sans danger au délire le plus absurde. Il est vrai que je n'ai point donné à mes nouveautés le vernis encyclopédique, le passe-port de toutes les ferrailles reblanchies avec lesquelles tant de *crieurs de vieux chapeaux philosophiques* nous étourdissent...

A l'égard de l'Académie, je n'ignore pas que vous et M. Duclos disposez en despotes des places de ce sénat littéraire, je sais à merveille que vous êtes les saints Pierre de ce petit paradis : vous n'en ouvrez la porte qu'à ceux qui sont marqués du *signe de la bête.* Je n'en suis ni fâché ni jaloux. J'ignore si l'envie me

prendra jamais d'essayer d'y être admis; mais je sais bien que j'y renonce de bon cœur, s'il faut absolument se charger d'un sceau particulier de probation; s'il faut faire autre chose qu'être ferme, droit et naïf, respecter ce qui est respectable, mépriser ce qui est méprisable, dédaigner les sectes et leur fanatisme, et enfin montrer sans cesse ce que l'on a dans le cœur, mais aussi n'y avoir que ce que l'on montre.

On comprendra maintenant l'acharnement de Linguet d'abord contre la littérature, ensuite contre le barreau, et enfin contre le gouvernement, qu'il faisait complice des avocats et des gens de lettres.

Ayant inutilement tenté de se faire réintégrer sur le tableau, il se retourna vers la littérature, et se fit journaliste. Indépendamment de son goût pour la lutte, il vit dans le journal une arme pour sa rancune. Il accepta donc de Panckoucke la rédaction du Journal de Politique et de Littérature.

Le premier numéro de ce nouveau journal, connu sous le nom de *Journal de Bruxelles*, parut le 25 octobre 1774. Linguet le fit précéder d'un préambule curieux à plusieurs titres, et que nous croyons devoir reproduire presqu'en entier.

Le rédacteur de ce journal aurait voulu que son nom restât ignoré, du moins pendant quelque temps : le public, forcé d'apprécier l'ouvrage en lui-même, n'aurait pas été exposé au danger de se prévenir, d'une manière avantageuse ou défavorable, d'après le seul nom de l'auteur. Une méprise singulière a divulgué ce secret. Il est donc obligé d'avance d'annoncer le plan qu'il se propose de suivre, et de rendre compte des motifs qui l'ont déterminé, dans un moment de loisir sur lequel il ne devait pas compter, à un travail d'un genre absolument nouveau pour lui.

Quand un conseiller au parlement s'attribuait, en 1626 (1), de son autorité privée, une juridiction universelle sur les sciences ; quand un médecin, en 1631, obtenait, le premier, le privilége de donner par feuilles l'histoire hebdomadaire de son siècle, ni l'un ni l'autre ne comptait ouvrir un chemin à la licence et à l'avidité. Renaudot n'imaginait pas qu'il dût avoir assez d'imitateurs pour que la seule lecture des gazettes devînt un jour un article considérable dans l'emploi du temps d'un homme curieux. Le sage Sallo était bien loin de prévoir qu'un projet utile à la perfection de la littérature en deviendrait le fléau, et que la satire transformerait en poignard le sceptre dont il armait la critique (2).

C'est pourtant ce qui est arrivé. La curiosité d'une part, la paresse et l'économie de l'autre, ont concouru à multiplier à l'infini ces innombrables répertoires périodiques dont l'Europe est aujourd'hui inondée. Il n'y a point de bourgeois qui ne veuille être instruit de ce qui se passe entre les puissances. Il se dédommage du peu d'influence qu'il a sur les grands événements politiques par le plaisir d'en suivre la marche, d'en prévoir les suites, et d'en expliquer les causes comme il lui plaît. La variété des incidents d'une classe plus commune le distrait et l'amuse.

Un autre motif donne le même cours aux annonces littéraires : la fécondité accablante de nos presses ne permet pas de voir, de connaître par soi-même toutes les productions qui en sortent. On aime à être instruit de leur naissance et guidé dans le choix qu'on en peut faire. On se flatte de s'épargner, à peu de frais, en souscrivant pour un journal, l'ennui de lire un gros livre, ou le regret d'en acheter un mauvais.

De là ces compilations sans fin de nouvelles presque toujours hasardées et souvent fausses, de jugements précipités et quelquefois infidèles. De là ces dépôts d'erreurs en tout genre : les uns étrangers et politiques, où la langue, la vérité et la réputation

(1) Linguet tombe ici dans une erreur de date qu'il est à peine besoin de relever.

(2) Grimm écrivait vers la même époque : « Les journaux sont devenus une espèce d'arène où l'on prostitue sans pudeur et les lettres et ceux qui les cultivent à l'amusement de la sottise et de la malignité. » Ces plaintes étaient générales parmi les écrivains ; nous avons déjà eu occasion de le constater.

des particuliers sont quelquefois si cruellement compromises; les autres nationaux et littéraires, où le mérite des gens de lettres est souvent si injustement apprécié. Dans les uns, l'auteur d'un bon ouvrage se trouve tout d'un coup livré au ridicule; dans les autres, un citoyen paisible est sacrifié par un avis anonyme à la haine, à la vengeance d'un ennemi qu'il ne peut ni connaître, ni punir. Il n'est pas plus possible de les lire tous, qu'il ne serait prudent de toujours y croire.

L'auteur du journal que l'on présente aujourd'hui au public, appelé par son goût à l'étude de l'histoire, poussé par un instinct involontaire à ramasser des matériaux pour celle de ce siècle, avait toujours désiré qu'il se trouvât un homme assez laborieux pour rassembler sous un même point de vue tous les faits intéressants épars, perdus dans l'immensité des gazettes, en toute langue, en tout pays, et pour recueillir dans un ordre satisfaisant ceux qui peuvent entrer un jour dans cet important ouvrage.

D'un autre côté, témoin lui-même, et longtemps victime de la licence des journalistes; étonné du despotisme qu'exercent si hardiment et avec tant d'impunité, dans une république libre, ces magistrats sans mission; affligé de voir ce ton dur et tranchant se naturaliser dans un genre de productions qui ne peut devenir utile que par l'honnêteté la plus circonspecte, il ne concevait pas qu'aucun écrivain n'entreprît de le rappeler à sa première institution; que dans une carrière où les Bayle, les Leclerc, les Basnage, ont marché avec tant de succès, on eût oublié leurs maximes au point de suivre une allure directement opposée (1).

C'est dans ces circonstances qu'on l'a pressé de concourir à la composition d'un journal de politique et de littérature.

Il a d'abord hésité : il a craint que ses travaux habituels ne souffrissent d'un travail étranger. Il a craint bien davantage que, par une fatalité dont il n'a déjà que trop éprouvé les effets, ses bonnes intentions ne lui attirassent encore des désagréments; que

(1) Résumant ailleurs cet acte d'accusation contre les journalistes, il les définit : « des cirons périodiques qui grattent l'épiderme des bons ouvrages pour y faire naître des ampoules. »

ses ennemis, en le voyant armé d'une ressource dont ils lui ont donné trop l'exemple d'abuser, et craignant des représailles, ne lui suscitassent de nouveaux embarras.

Cependant, après y avoir bien réfléchi, il n'a pas cru que cette appréhension dût l'enchaîner. Il s'est décidé à se charger lui-même d'une entreprise qu'on aurait pu réaliser avec des talents bien plus distingués, mais à laquelle on n'aurait pas pu porter des intentions plus pures et un cœur plus droit. Il facilitera par là, soit pour lui-même, soit pour quelque écrivain plus hardi, l'histoire d'un siècle mémorable par la singularité des événements qu'il a déjà produits et de ceux qu'il ne peut manquer de produire encore. Il aura en même temps le plaisir de renouveler l'exemple, presque unique aujourd'hui, d'un journal consacré exclusivement à la décence, à la vérité, dont la satire et la flatterie seront également bannies, où l'on ne se permettra la louange qu'avec une réserve propre à la rendre flatteuse, et la censure qu'avec les égards capables de la faire pardonner.

Ce plan sera pour lui d'une exécution très-facile. Si l'on veut bien y faire attention, on se convaincra qu'il n'a jamais provoqué personne de sa vie : s'il a quelquefois blessé ses ennemis, c'était en se défendant lui-même et après avoir été cruellement outragé. Il n'a paru dans cette triste arène que quand son honneur compromis lui en a fait une nécessité. S'il y a montré alors une chaleur dont les assaillants ont eu quelquefois à se repentir, c'est qu'il pense qu'en tout genre un combat ne doit pas être un jeu, et qu'il faut ou dédaigner ses ennemis, ou les terrasser sans retour, quand une fois on les joint.

Au reste, son ressentiment a toujours fini à l'instant où il a eu la puissance de se venger. Si quelques-uns de ses rivaux avaient des alarmes, ils doivent être bien rassurés. Quoiqu'il y ait quelque différence entre un journal et l'empire de Rome, ou la couronne de France, il croit pouvoir, comme Adrien et Louis XII, dire à ses persécuteurs littéraires : *Vous voilà sauvés !*

Il est fermement convaincu que rien n'égale la difficulté de composer un bon ouvrage, si ce n'est la facilité de faire un mauvais extrait. Il est persuadé qu'un journaliste n'est pas un juge ;

qu'il lui est tout au plus permis de pressentir les décisions du public et d'en laisser apercevoir les motifs ; qu'il prévarique s'il hasarde légèrement une opinion ; qu'il devient très-criminel s'il y joint l'outrage, et que les lois devraient le soumettre aux peines les plus sévères quand il s'oublie jusqu'à adopter la calomnie.

Dans la politique *exactitude et clarté*, *impartialité et modestie* dans la littérature : voilà, suivant lui, le caractère d'un vrai journal, d'un journal capable d'honorer son auteur. Il prend sans crainte et sans regret, avec le public, l'engagement de ne pas souffrir que celui-ci en porte un autre.

Pendant quelques mois Linguet sut se contenir dans les bornes d'une discussion impartiale et modérée ; mais bientôt, emporté par sa verve batailleuse, par son naturel insolent et caustique, il s'attaqua à tout ce qu'il y avait de puissant à Paris ; ministres, parlements, philosophes, il n'épargna à aucun ou sa critique audacieusement frondeuse, ou ce mépris satirique que sa plume savait jeter à la tête de ses adversaires sous les formes les plus piquantes. Assurément, dit M. Sayous (1), il y avait beaucoup à dire sur la société telle qu'elle était alors, sur la conduite et les maximes des hommes en place, et tout particulièrement sur le despotisme croissant des gens de lettres inféodés au parti de l'encyclopédie ; Linguet sans doute avait souvent le tort d'avoir trop raison ; mais il y joignait celui d'aimer encore plus la médisance que la vérité, et de préférer en toute rencontre la satisfaction de faire une blessure à celle de redresser une erreur.

(1) *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan.*

Il mit le comble à la mesure dans son numéro du 25 juillet 1776, où, rendant compte de la réception de La Harpe à l'Académie, il s'emportait en invectives, à la fois et contre le nouveau membre et contre le corps tout entier. Les académiciens, à qui les avocats avaient tracé l'exemple, demandèrent vengeance à leur tour, et l'obtinrent également. Ce fut le duc de Nivernois qui, assisté du maréchal de Duras, alla porter l'article au garde des sceaux, et, après le lui avoir fait lire, le pria de donner une juste satisfaction à sa compagnie outragée. M. de Miromesnil hésita d'autant moins qu'il n'était pas fâché de trouver l'occasion de punir l'insolence audacieuse avec laquelle Me Linguet avait si souvent manqué à l'ordre des avocats, au parlement et au conseil, par son affectation à se plaindre sans relâche des persécutions qu'il avait essuyées, et qu'il avait trouvé moyen de ramener encore dans l'article qui avait soulevé l'Académie. Ordre fut envoyé à Panckoucke de retirer à Linguet la rédaction de son journal.

Il s'éleva, à cette occasion, entre l'éditeur et le rédacteur du journal, une longue discussion, dans laquelle ce dernier apporta sa violence habituelle. Panckoucke lui ayant adressé la lettre du ministre en original, Linguet lui en renvoya une copie avec ses observations en regard. C'est une pièce assez curieuse pour que nous la reproduisions.

Copie d'une lettre du bureau des affaires étrangères au sieur Panckoucke, envoyée par lui à M. Linguet le 2 *août* 1776.

—

Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous témoigner mon mécontentement de la licence avec laquelle est écrit l'article de votre journal littéraire qui rend compte des discours de MM. de La Harpe et de Marmontel, à l'occasion de la réception du premier à l'Académie française.

Cette compagnie y est traitée d'une manière scandaleuse,

Et le récipiendaire avec un acharnement qu'on n'avait pas lieu de s'attendre à trouver dans une feuille où l'on a affiché, dans plusieurs occasions, le plus grand désir de parler des différents ouvrages avec impartialité, et des hommes avec modération.

Réponse de Linguet au sieur Panckoucke.

—

Vous avez, Monsieur, surpris la sagesse et l'équité du Ministre. Ce n'est pas à lui qu'il est permis d'attribuer la lettre du bureau dont vous m'envoyez copie. Vous avez apparemment gagné quelques *sous-ordres* pour lui en imposer. Je fais passer cette pièce sous ses yeux, avec des observations marginales qu'il est digne d'entendre.

Cet article a été approuvé par le censeur; on ne peut donc pas appeler *licence* l'énergie qui peut s'y faire sentir. Il n'y a de licencieux que ce qui est fait en fraude des lois, ou contraire aux mœurs.

Le Ministre est supplié de se faire lire cet article.

Les *Affiches de Province* ont parlé du récipiendaire avec plus de force et moins d'égards. M. de La Harpe est bien respectable; mais ses ouvrages le sont un peu moins. Il n'y a point de personnalités dans l'article. Depuis dix ans, M. de La Harpe en remplit son *Mercure* contre tous les gens de lettres et

M. le garde des sceaux m'en a porté ses plaintes et ne concluait à rien moins, dans le premier moment, qu'à faire supprimer le journal.

en particulier contre M. Linguet; le Ministre est supplié de s'en faire rendre compte.

On ignore si M. de La Harpe est digne d'un tel sacrifice; mais on fera observer au Ministre qu'il est difficile d'anéantir un privilége bien authentique pour donner à M. de La Harpe une satisfaction injuste.

Je ne lui ai pas dissimulé, Monsieur, qu'il était dans le cas de l'être; mais, par considération pour vous, je l'ai prié de suspendre sa résolution à cet égard. J'ai pensé, d'après la connaissance que j'ai de vos sentiments et de votre manière d'agir, qu'il pourrait se faire que vous ne fussiez pour rien dans la composition de cet article, ni même du journal, de laquelle vous vous reposiez sur le rédacteur.

S'il s'agit de *sentiments et de manière d'agir,* le défenseur de M. le duc d'Aiguillon, le sauveur de M. le comte de Morangiès, mérite bien peut-être autant d'égards que le libraire Panckoucke. Au surplus, on observe que cet article a été lu tout au long en minute au libraire Panckoucke, qui ne l'a pas désapprouvé, et par conséquent il y est pour quelque chose.

Si ce fait est tel que je le présume, il faut, Monsieur, avant tout, que vous ayez à ne plus employer à cet ouvrage la personne qui a commis la faute, et que vous me donniez l'assurance la plus positive de ne plus lui confier la rédaction de votre journal.

On parle ici de *la personne employée* comme d'un laquais que l'on renvoie quand on en est mécontent. Il est bien évident qu'un ministre aussi poli et aussi instruit que l'est M. le comte de Vergennes n'aurait pas ainsi traité un homme de lettres. On observera, de plus, que le libraire Panckoucke n'a pas le droit que la lettre lui suppose. Il existe un acte par lequel il est engagé *pour toute la durée du privilége.* L'homme de lettres que l'on appelle ici *une personne,* au désagrément qu'entraînait le tra-

vail du journal et qu'il prévoyait, n'aurait pas joint l'obligation de n'être qu'un gagiste dépendant des caprices d'un libraire, à moins que le parti ne soit pris de lui enlever sans réserve tous les droits de citoyen au barreau et en littérature, et que les libraires, comme les avocats, ne soient au-dessus des lois et des tribunaux. Cette personne revendiquera ses droits. Elle en avait offert le sacrifice à l'honneur, elle ne le fera jamais à la force.

Panckoucke se sépara sans regret de ce collaborateur compromettant, excédé qu'il était d'ailleurs de son humeur despotique. Mais le plus curieux de l'affaire, c'est que la place de Linguet fut donnée à son ennemi le plus cordial, à La Harpe. Il n'y eut qu'une opinion sur cette conduite, aussi noire de la part de Panckoucke que de celui qu'il s'associait. Dans le monde comme dans les journaux, on appela cela une infamie; mais, disent les *Mémoires secrets*, « ceux qui trouvent mauvais que M. de La Harpe ait daigné prendre la dépouille de son ennemi ne savent pas qu'il n'a pu s'en dispenser, des personnes auxquelles il n'avait rien à refuser l'ayant sollicité vivement de se charger d'un travail dont son caractère et ses talents pouvaient soutenir seuls l'utile succès. Il s'est trouvé dans le même cas que M. de Marsillac, qui ne voulait point accepter le gouvernement du Berry qu'avait M. de Lauzun, parce qu'il n'était pas l'ami de M. de Lauzun. « Vous êtes trop scrupuleux, lui dit Louis XIV; j'en sais autant qu'un autre là-dessus, mais vous n'en devez faire aucune difficulté. » Aussi M. de La

Harpe s'est-il rendu enfin à ces considérations, — et aux deux mille écus de rente que ce journal ajoute à sa fortune. »

Ce n'est pas à dater du 15 juin 1778, comme le dit à tort Barbier, que Linguet fut remplacé par La Harpe : — à cette époque le fougueux avocat rédigeait depuis plus d'un an ses *Annales politiques,* — mais à partir du 25 juillet 1776, c'est-à-dire du jour où il avait commis le délit qui avait motivé son renvoi. Avec la direction, La Harpe avait seulement la partie littéraire; la partie politique fut laissée à Dubois-Fontanelle, qui rédigeait auparavant, aux Deux-Ponts, une double gazette de politique et de littérature, et auquel Linguet avait cédé depuis quelque temps déjà cette partie.

Le Journal de Bruxelles se continua jusqu'en 1783; la collection de ce recueil se compose d'environ 24 volumes in-8°.

Si l'on en croyait les détracteurs de La Harpe, le Journal de Politique aurait beaucoup perdu de ses abonnés entre ses mains; ce que nous pouvons dire, c'est qu'il lui acquit d'illustres collaborateurs, parmi lesquels nous citerons Voltaire, qui fournit plusieurs articles aux premiers numéros. « Ce grand homme, disent à ce sujet les *Mémoires secrets,* ne dédaigne aucun genre, et se fait aujourd'hui *garçon journaliste.* »

Mais revenons à Linguet. Supprimé deux fois, comme avocat et comme journaliste, il ne craignit pas d'en appeler au roi; il adressa à Louis XVI une lettre plus irritée que suppliante, dans laquelle, défendant son article, il redouble d'injures envers La Harpe, l'appelant *petit homme orgueilleux, insolent et bas*, et envers l'Académie elle-même, qu'il regarde comme une institution inutile et dangereuse, « au point, dit-il, qu'un style ridicule, ampoulé, hors de la nature, on l'appelle un *style académique.* » Discutant le délit qu'on lui impute, il fait ressortir la disproportion et l'injustice de la peine. L'homme qui a donné un soufflet est répréhensible sans contredit; on lui inflige justement une peine légère, mais on ne lui défend pas à jamais de remuer le bras : il serait absurde de condamner quelqu'un, pour l'oubli d'un moment, à une inaction de toute la vie. Il a manqué à l'Académie et à son favori, soit; il leur fallait des réparations, il veut le croire; mais son journal entier n'était pas composé d'outrages académiques. Pourquoi donc tout retrancher, sous prétexte que deux pages auront déplu à un corps à qui l'on croit devoir des ménagements? Faut-il mettre sa plume en écharpe, parce qu'en la secouant il aura fait une tache à l'habit de quelque voisin? « Sous quel malheureux, sous quel inconcevable ascendant ai-je donc reçu la naissance? Quoi! Sire, dans les classes

les plus viles, les plus immédiatement soumises à l'autorité de la police, les plus accoutumées à se voir sacrifiées à l'ordre général, on observe des ménagements quand il s'agit d'enchaîner les bras d'un homme; on ne renverserait pas la boutique ambulante du dernier des artisans sans avoir constaté et pesé le délit qui paraîtrait mériter ce châtiment : et moi, dans deux carrières, un despotisme révoltant, des cabales honteuses, ont réussi deux fois, sans forme de procès, à m'enlever mon état! » Il terminait en demandant des juges, et, si le crédit de ses ennemis prévalait encore à cet égard et l'empêchait d'en obtenir, il ne lui resterait plus qu'à gémir de la fatalité de sa destinée, qui rendait inutiles pour lui seul les vertus de son roi.

Cet appel demeura sans résultat, malgré l'intervention de la reine, qui avait pris le parti de Linguet et voulait lui faire rendre sa propriété. Le Journal de Bruxelles lui plaisait, parce qu'il était satirique et médisant, qu'il l'égayait parfois et ne la blessait jamais. Pourvu qu'il ne s'attaquât point à d'augustes personnages, tels qu'elle et le roi, qu'importait ce que disait ou ne disait pas son rédacteur? Louis XVI lui répondit, sans doute, que cela importait beaucoup à toutes les personnes qui, pour n'être pas de grands personnages, n'en tenaient pas moins à leur réputation. Et comme on lui avait peint Linguet sous les traits d'un impudent zoïle, d'un Aré-

tin effronté, s'en prenant à la fois au trône et à l'académie, la bonne volonté de la reine fut perdue. Linguet, alors réfugié à Bruxelles (1), se transporta en Angleterre, où il fonda ses fameuses *Annales*, dans lesquelles il versa à pleines mains la colère et la vengeance sur tous ses ennemis. Voici en quels termes il explique lui-même sa détermination :

La littérature semblait m'offrir une ressource dans un travail qui me causait autant de dégoût que de regrets, mais qui me devenait nécessaire : il ne plut pas à l'Académie de me la laisser ; on m'arracha avec violence ce lambeau que l'équité devait faire frémir et la décence rougir de m'enlever. Le ressentiment naturel contre tant d'injustices et de cruautés m'a fait chercher en Angleterre un asile qui m'assurât, de manière ou d'autre, des dédommagements. Je dois à la vérité de publier que, quand j'ai pris ce parti extrême, ce n'a pas été sans avoir reçu des offres qui auraient pu m'en détourner : des souverains m'ont fait sonder pour savoir si j'accepterais un asile honorable et fructueux ; des particuliers m'ont proposé des retraites charmantes qui n'auraient pas été stériles. Le goût de l'indépendance et une délicatesse ombrageuse m'ont fait tout refuser. J'ai regardé toujours une pension, surtout de la part d'un prince étranger, comme un opprobre pour l'homme de lettres qui la reçoit, et une imprudence pour le souverain qui la paie : le premier semble se vendre, et le second cherche à corrompre un témoin qu'il redoute...

« Cet homme si étrangement fameux, dit Grimm à ce sujet, ce panégyriste zélé du despotisme asiatique, ce détracteur furieux de tous les gouverne-

(1) On dit que pendant son séjour à Bruxelles, Linguet s'était mis à la tête d'une société de gens de lettres pour la publication de deux feuilles périodiques, intitulées, l'une *Courrier littéraire de l'Europe,* l'autre *Bulletin du commerce de l'Europe;* mais ces projets ne paraissent pas avoir eu de suite.

ments libres, et nommément de celui de la Grande-Bretagne, Me Linguet enfin, par une suite de cette inconséquence dont il ne s'est jamais départi, vient de fixer sa résidence, non pas à Ispahan, mais à Londres. Le premier pamphlet qu'ait exhalé sa colère dans ce nouvel asile est une *Lettre à M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères en France*, avec cette épigraphe : *Insula portum efficit* (Virgile). »

Je regrette que la place me manque pour citer cette lettre, « monument d'extravagance et d'amour-propre », aussi remarquable d'ailleurs par l'énergie du style que par l'insolence et la hardiesse du ton. En voici le début, où Linguet se révèle tout entier :

Un *homme public* aussi publiquement, aussi indignement opprimé que je le suis depuis trois ans, réduit à prendre enfin, pour sa sûreté personnelle, la résolution extrême de s'expatrier, doit compte au public de ses motifs ; il doit mettre les contemporains et la postérité entre lui et ses persécuteurs ; il doit les citer à ce tribunal indépendant de toutes les puissances et que toutes les puissances respectent, à ce tribunal à qui l'on parle par la voie de l'impression, comme l'a dit, dans un discours d'appareil, un des plus vertueux, et par conséquent un des plus inutiles ministres qui aient existé (1).

Il m'importe d'apprendre aux Anglais, en arrivant chez eux, que je ne suis conduit ni par la cupidité, qui corrompt les âmes, ni par le besoin, qui les énerve. Garanti de l'une par mon caractère, et de l'autre par l'habitude prise de bonne heure de vivre avec peu, je suis au-dessus de l'espérance comme de la crainte.

(1) M. de Malesherbes, dans son discours de réception à l'Académie française.

Je ne cherche dans cette île superbe que la liberté. J'ai cru longtemps qu'elle n'y existait pas plus que dans le reste de l'Europe ; je souhaite être désabusé. L'expérience va m'apprendre si je me suis trompé dans mes raisonnements, et la lecture de cette lettre commencera à faire connaître aux Anglais l'homme singulier peut-être, mais bien fièrement irréprochable, qui attend d'eux l'hospitalité.

Peu de temps après la publication de cette lettre, qui fit grand bruit, Linguet lança le premier numéro de ses *Annales politiques et littéraires,* appelées à une renommée si bruyante. Ce à quoi l'on ne se serait guère attendu si l'on ne connaissait l'homme, c'est qu'il dédia ce recueil à Sa Majesté le roi de France.

Sire,

Malgré le respect connu de Votre Majesté pour la justice, une violence injuste m'a enlevé mon état dans ma patrie ; ensuite elle m'a forcé d'abandonner un travail utile, qui, avec de l'encouragement et de la liberté, aurait pu devenir honorable.

Je le reprends sous une domination étrangère, mais non pas sous des auspices étrangers : c'est à Votre Majesté que j'en fais l'hommage. Mes ennemis ne m'ont laissé que ma plume et mon cœur. L'une sera, jusqu'à mon dernier soupir, employée à exprimer les sentiments dont l'autre est rempli pour la France et Votre Personne sacrée.

Je ne manquerai aucune occasion de publier cette manière de penser.

Après avoir usé ma vie à combattre pour des opprimés, je suis, à mon tour, victime de l'oppression. Je n'en conserve pas moins la ferme confiance que Votre Majesté m'en vengera, quand l'obstacle qui empêche mes plaintes de parvenir jusqu'à Elle sera évanoui. Si ma vie se termine avant que j'aie pu jouir de cette

consolation, j'aurai du moins celle d'appeler, en expirant, au jugement de la postérité; elle dira, en baignant de larmes quelques-uns de mes écrits : Après son innocence, rien ne lui fut plus cher que son prince et sa patrie.

Je suis, etc.

A Londres, ce 24 mars 1777.

L'arrivée du premier numéro des Annales à Paris y causa une grande surprise : on ne s'imaginait pas que les ministres, que tout récemment encore Linguet avait fort maltraités dans sa lettre à M. de Vergennes, auraient pour lui une pareille complaisance. Ils auraient été déterminés, dit-on, par une considération qui avait déjà fait tolérer l'introduction de certaines feuilles hostiles au gouvernement : on s'était flatté que Linguet se croirait obligé par là à s'observer davantage. Cependant, comme on connaissait sa mauvaise tête et les écarts de son imagination, on ne voulut pas l'autoriser ouvertement; il fut arrêté dans le conseil des ministres qu'il ne serait que toléré.

Linguet, en effet, n'était pas homme à se contraindre et à garder de longs ménagements : il avait trop de fiel sur le cœur. Loin de Paris, il crut pouvoir foudroyer impunément ceux qui avaient tenté de l'anéantir, et donner un libre cours à ses vengeances et à ses représailles. Dès son prospectus, il s'attaquait à la *Gazette de France* et au *Mercure*, concurrents privilégiés qui n'avaient cessé de le

chicaner, et dont il se félicite d'être débarrassé. Il se montre surtout acharné contre le *Journal des Savants* : « Un certain journal suranné, dit-il, appelé *des Savants*, a le domaine de la littérature... A Rome c'est un dominicain, grand-maître du sacré palais et grand inquisiteur, qui tue les idées. L'inquisition censoriale, à Paris, n'est pas moins redoutable, quoique exercée sans scapulaire et sans capuchon. » Bientôt même il oublia la réserve que lui imposaient les lois de l'hospitalité, et il ne craignit pas de s'attaquer au gouvernement anglais. Quelques observations malsonnantes sur la législation britannique et sur les mœurs de Londres lui attirèrent de sévères remontrances, qu'il prit très-mal; et comme il ne pouvait se déterminer à faire des concessions, surtout à l'étranger, il se décida héroïquement à repasser la mer.

Mais où trouver un asile plus commode pour ses Annales, que les puissances paraissaient unanimes à regarder comme un libelle périodique? car il était impossible qu'il rentrât dans le silence. « Me Linguet, lit-on dans les Mémoires de Bachaumont, a d'autant plus de peine à se départir de son rôle d'*Arétin moderne*, qu'il l'a trouvé très-lucratif l'année dernière, et qu'une année de son journal, tous frais faits, lui a rendu 50,000 livres net. Son projet était de profiter de l'engouement général pour se faire ainsi rapidement une fortune qu'il bornait

à 300,000 livres; alors il serait venu, disait-il, les manger paisiblement à Paris. Mais son inaction de quatre mois et les voyages qu'il a été obligé de faire lui ont écorné considérablement son petit trésor, en sorte qu'il faut recommencer sur nouveaux frais. Au reste, il aurait les 300,000 livres qu'il désire, et un million, qu'on ne croit pas que son caractère turbulent lui permît de goûter la vie qu'il a en perspective : il sera toujours le premier à troubler son repos; et, comme le lui a dit un de ses confrères, le plus cruel ennemi qu'il ait, c'est lui-même. »

C'est de Voltaire qu'était partie cette qualification d'*Arétin moderne;* et, si elle était cruelle, elle était juste en de certaines applications. Oui, dit M. Monselet, il y a quelque chose du *fléau des rois* dans la vanité exigeante de Linguet, dans son âpreté à la polémique, dans sa versatilité impudente. Comme Arétin, il se jette à travers tous les événements, il s'impose dans les grandes questions. Lui-même a défini son caractère par ces trois mots : opiniâtre, inflammable, inflexible, et le succès prodigieux de ses Annales est dû surtout aux sarcasmes dont elles sont remplies, aux hardiesses de tout genre qu'il s'y est permises.

En quittant l'Angleterre, Linguet tourna ses pas vers la Suisse; mais il ne put prendre pied ni à

Lausanne, ni à Neufchâtel, ni à Genève, ni en aucun endroit des contrées voisines, parce que partout on voulait lui donner un censeur, ce qu'il refusait absolument. On regardait sa plume, dit-il lui-même, comme un conducteur électrique capable d'attirer la foudre et d'en déterminer la chute partout où l'on se hasarderait de la fixer. Il traversa donc de nouveau la France et alla s'établir à Bruxelles, où il fut parfaitement accueilli par le prince Charles, qui souscrivit pour quinze exemplaires de son journal, et engagea toute sa cour à en faire autant. Il éprouva cependant des difficultés pour se fixer ouvertement dans cette ville, et il avait dû d'abord s'installer dans un petit village auprès d'Ostende, où il avait monté une imprimerie. Le singulier, c'est qu'avec tout cet appareil, il prétendait pouvoir rester caché, et dérober à ses ennemis le lieu de sa retraite, comme nous le verrons tout à l'heure dans son avertissement. Quoi qu'il en soit, Linguet trouva à Bruxelles *decus et tutamen,* si bien qu'adoptant cette devise, au-dessus de deux plumes en sautoir, il en fit son cachet.

Enfin, le premier numéro de la reprise des Annales parut le 15 août 1778, « à la grande satisfaction des partisans de Linguet, et au grand regret de ses ennemis. » Cette fois encore, il affecte de mettre son journal sous la protection du roi, par une nouvelle épître dédicatoire. C'était la qua-

trième ; mais, enchérissant sur les autres, celle-ci était d'une longueur telle, que monarque n'en avait jamais lu ni reçu de pareille. Il faut dire aussi qu'elle sortait tout à fait du ton d'une épître dédicatoire : on en va juger.

SIRE,

Après un retard bien involontaire, j'apporte aux pieds de Votre Majesté la suite d'un ouvrage entrepris sous ses auspices. Il m'est surtout précieux par les occasions qu'il me fournit de manifester mon respect pour Votre Personne, ma soumission pour les lois, mon attachement pour ma patrie.

Je viens d'en traverser deux fois les plus belles provinces : le plaisir d'en respirer l'air a été mêlé d'une vive amertume. Elles ont été pour moi ce que fut pour la colombe sortie de l'arche la terre encore couverte des eaux du déluge. Le temps viendra sans doute, je n'en perdrai jamais l'espoir, où la justice fera germer le rameau d'olivier qui m'annoncera la cessation des orages.

Votre Majesté, d'un mot, vient de créer une multitude de nations nouvelles : leur titre à cette protection régénératrice, c'est l'oppression qu'elles ont essuyée. Ce que votre main toute puissante opère en faveur de ces étrangers, ne le fera-t-elle pas pour un sujet dont l'innocence ne peut pas être plus douteuse que la fidélité ?

Votre conseil, Sire, n'est occupé, depuis quelque temps, qu'à réformer les méprises des tribunaux qui exercent, au nom de Votre Majesté, les véritables, les plus saintes fonctions de la couronnne. . . . .
L'ombre de l'infortuné Lally, délivrée enfin du bâillon qui enchaîna si longtemps ses plaintes, a recouvré la voix pour demander vengeance. Il n'est, dans un état sagement régi, ni siége à l'abri des lois, ni particulier exclu de leur protection. Si Votre Majesté daigne réfléchir à ce que j'ai essuyé, elle verra qu'il y a

encore un pas à faire pour que cette maxime puisse être réputée vraie dans les siens.

Quelle que doive, au reste, Sire, être la date de cette réforme, je l'attendrai sans impatience comme sans découragement. Je trouverai la consolation de mes maux particuliers dans la gloire de mon pays : les délais de la justice qui m'est due me sembleront moins pénibles en voyant celle que la sage conduite de Votre Majesté force l'Europe de rendre à la France.

Quelle époque que celle-ci pour notre nation, toujours noble, toujours brave, toujours jalouse, mais si souvent humiliée par la faute de ses chefs ! On consulterait en vain nos fastes pour en trouver une où le peuple ait eu plus à se louer de son roi, et le roi, j'ose le dire, de son peuple.

Charlemagne rendit le nom français redoutable ; il décora son trône d'un titre qui ne redevint illustre que parce qu'il ne dédaigna pas de le porter. Il pressa l'Europe depuis le Tibre jusqu'au Veser ; mais son épée, toujours tirée, fut toujours sanglante : son immense domination n'eut pas d'autre soutien, et ce sceptre des héros ne fut jamais le gage du bonheur des sujets.

Philippe-Auguste, Charles-le-Sage, se distinguèrent, l'un par sa valeur, l'autre par sa politique ; mais ils vivaient dans des siècles affaiblis et déshonorés par la féodalité. Leurs talents purent à peine se montrer au milieu de cette anarchie barbare, qui donnait aux rois autant de rivaux et au peuple autant de tyrans qu'un Etat renfermait d'hommes audacieux. Ils firent seulement entrevoir ce que pourrait être un roi de France, avec une âme ferme, un esprit juste, et la confiance de sa nation.

Charles VIII et François I[er] eurent des moments brillants ; mais cette splendeur éprouva des éclipses aussi rapides que douloureuses. Les conquêtes du premier, évanouies avant que d'être achevées, ne lui laissèrent, avec une couronne chimérique, que la honte d'avoir été successivement le complice et le jouet du plus abominable des hommes. Sous le second, le triomphe momentané de Marignan fut bientôt flétri par l'opprobre ineffaçable de Pavie, opprobre d'autant plus accablant qu'il n'était pas possible d'en accuser la fortune.

Henri IV, réduit à conquérir son patrimoine, fut enlevé au moment où il cherchait, dans une administration paternelle, le remède aux maux de la France, épuisée presque également, et par les efforts qu'il avait faits pour vaincre les rebelles, et par sa condescendance à acheter leur soumission.

Louis XIV, fier, impétueux, prodigue, vérifia pendant quelque temps la devise, aussi imprudente qu'audacieuse, que la flatterie lui avait fabriquée : *Nec pluribus impar;* mais la dernière moitié de son règne en fut une triste et longue réfutation.

Enfin, sous Louis XV, avec quelle promptitude n'avons-nous pas vu les lauriers de Fontenoi étouffés sous les cyprès de Crevelt, de Rosbak, etc. !

L'espace diversifié par tous ces règnes offre une terrible et humiliante uniformité : de courts succès et de longs désastres, toujours nécessités par des fautes; de petits avantages et des pertes énormes. On y voit les trésors et le sang de la nation prodigués pour les disputes les plus frivoles; des projets extravagants soutenus avec opiniâtreté, et des plans sages abandonnés avec encore plus d'inconséquence; une politique souvent puérile, et presque toujours imprudente; des ministres désunis, indiscrets, despotiques, vindicatifs, ne connaissant point d'ennemis plus redoutables que leurs concurrents, avides autant qu'ambitieux, se jouant avec une égale audace, et des rois qu'ils feignaient de servir, et des sujets dont ils sacrifiaient l'existence, et des Etats voisins dont ils ordonnaient le ravage, et de leur propre patrie, qu'ils n'exposaient que trop souvent à la désolation; enfin cent Louvois, cent Bonnivets, pour un Sully.

Quelle différence aujourd'hui ! Ce n'est plus à nous, c'est à nos rivaux que ce portrait convient ; à ces rivaux enrichis de nos dépouilles, enorgueillis, pendant cinq cents ans, de nos écarts, et devenus grands par la fatalité qui nous empêchait de nous élever. Une politique profonde et sagement ménagée nous venge en un instant de cette longue période d'insolence. Privés par leurs propres méprises des forces dont ils abusaient, le rang usurpé dont ils tombent, la France s'y trouve replacée sans effort et sans inspirer d'alarmes. De vastes empires fondés tout d'un coup à

leurs dépens nous promettent des amis fidèles, si la reconnaissance en peut donner, ou du moins des alliés dont l'intérêt sera la caution. Nos ports, ouverts à un commerce nouveau, jouissent d'une prospérité que les trésors du Mexique et du Pérou n'ont jamais donnée à leurs propriétaires. Une marine formidable, sortie subitement du néant, créée pour protéger, et non pour détruire, augmente encore l'éclat de ces prodiges, parce qu'elle en assure la durée.

. . . .

. . . .

Qu'il est beau, Sire, à vingt ans, d'être ainsi le modèle des rois, le réformateur de sa nation et la terreur de ses ennemis! Cette gloire est peut-être plus honorable encore par son principe qu'utile par ses effets. Elle est le fruit des mœurs dont Votre Majesté donne l'exemple. Quand la fidélité conjugale est sur le trône, toutes les vertus y règnent avec elle.

Et pour réunir autour de vous, Sire, toutes les satisfactions, toutes les prospérités à la fois, une heureuse fécondité vient encore ouvrir à l'âme sensible de Votre Majesté une nouvelle source de jouissance. Une reine déjà chérie pour les charmes de sa personne, qui, à l'exemple de son auguste mère, sait tempérer la majesté par les grâces et la relève par toutes les vertus, va acquérir un nouveau droit à l'amour, à la reconnaissance des Français, soit que le ciel accorde dès à présent à leurs vœux un héritier de la couronne, soit que cette première grossesse, moins fortunée, suivant l'idiome de la politique, ne soit que le gage de celles qui concilieront par la suite les caprices de cette politique et les droits de la nature.

Puissent, Sire, des jours si brillants n'être obscurcis par aucun revers! Puissiez-vous, après avoir réduit au silence les ennemis extérieurs du repos public et de l'honneur de votre couronne, attaquer avec autant de succès les désordres intestins qui affligent encore vos peuples! Puissiez-vous réaliser le grand projet que votre cœur droit et noble avait formé en montant sur le trône, et qu'un premier choix, malheureusement motivé par l'erreur publique, a rendu jusqu'ici impossible, celui d'une réforme dans l'administration des finances!

Au milieu des embarras d'une guerre naissante, Votre Majesté ne la perd pas de vue : elle fait dès à présent, dans une de ses provinces, un essai qui sera toujours honorable, quand même des obstacles imprévus le rendraient infructueux. Il prouvera toujours du moins que Votre Majesté ne se rebute point dans la carrière épineuse du bien, et qu'avec la pureté de cœur qui le fait désirer, elle a la constance, le courage, qui, tôt ou tard, le procurent.

Après cette curieuse épître vient un avertissement cinq ou six fois plus long encore ; nous nous bornerons à en citer le début :

En avril dernier, quand j'ai quitté Londres, j'ai dit que le premier numéro de la seconde année de cet ouvrage serait peu retardé par mon déplacement ; voilà cependant un retard de quatre mois entiers. De tous ceux qu'il a impatientés, personne assurément n'en a plus souffert que moi, et personne aussi ne s'y attendait moins; mais le proverbe dit qu'on s'expose à compter deux fois quand on compte sans son hôte. En prenant la Suisse pour retraite, je n'avais pas compté avec le mien ; il en a résulté dans mes calculs une cruelle méprise.

La bizarrerie de ma destinée n'a pas besoin de preuves ; cependant ce que j'ai éprouvé depuis que j'ai cessé d'écrire, c'est-à-dire depuis avril dernier, en fournirait une plus frappante encore que tout le passé.

En partant de Londres, je m'étais dit à moi-même : Tout s'imprime dans le continent de l'Europe aussi aisément qu'ici ; les presses sont aussi libres et souvent presque aussi licencieuses au pied des Alpes qu'aux bords de la Tamise. Depuis vingt ans celles de Genève ne cessent d'enfanter les ouvrages les plus révoltants, les plus faits pour alarmer la pudeur et les administrations. *La Pucelle,* l'*Emile,* le *Système de la nature,* etc., y ont été réimprimés cent fois. Actuellement on fabrique, on débite ouvertement, à Lausanne, une nouvelle édition de ce recueil aussi immense qu'incomplet, de cette compilation bigarrée qui serait infiniment

dangereuse si elle n'était ridicule, mais dont l'audace d'une secte intrigante et la sotte crédulité du public ont fait la fortune.

Mes Annales, il est vrai, n'ont pas les mêmes titres. La décence y est respectée ; le culte, les gouvernements, y sont ménagés ; les leçons que l'auteur y donne aux hommes n'ont vraiment que le bien public pour objet, et déjà elles l'ont produit plus d'une fois.

Ce n'en est pas assez, sans doute, pour prétendre à la protection, aux encouragements, qu'obtient toujours le scandale dans ce siècle philosophique ; mais c'est autant qu'il en faut pour espérer la tolérance, dont il faut bien que les mœurs, et surtout la vérité, se contentent aujourd'hui.

Ce raisonnement paraissait conséquent ; il était fortifié par trois contrefaçons de mes Annales, autorisées, approuvées en Suisse : l'édition originale ne devait y trouver aucun obstacle. Il n'y avait pas de conclusion plus juste en apparence ; mais la logique en ce bas monde influe peu sur les événements. J'aurais dû m'en douter (1).

Que m'a servi de dire aux économistes, dans la courte durée de leur splendeur : Vous prêchez la liberté ; ne soyez donc pas despotes. Vous voulez que tout le monde parle ; ne me fermez donc pas la bouche.

Que m'est-il revenu de crier pendant trois ans aux habitants du Palais : Vous vous dites les interprètes des lois, les défenseurs des propriétés ; ne m'enlevez pas mon bien, mon état, mon honneur, sans m'entendre, ou du moins sans donner des motifs.

(1) Un autre jour, s'expliquant sur les retards qu'éprouvait la distribution de son journal, il disait : « Je ne puis répondre que par un mot bien court : ce que je puis, on peut être sûr que je le fais ; ce que je ne fais pas, c'est que je ne puis pas le faire. Les difficultés que j'éprouve sont inconcevables ; elles décourageraient peut-être, j'ose le dire, tout homme moins familiarisé que moi avec les obstacles... Cette raison doit suffire à ceux de mes souscripteurs qui m'estiment et qui m'aiment. Je ne dois pas supposer que j'en aie d'autres. C'est à ceux-là seuls que je dois et que je fais des excuses. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce n'est pas d'eux que viennent les reproches les plus vifs. L'impatience la plus exigeante, ce sont les *contrefacteurs* et leurs complices qui la montrent ; à entendre leurs cris, on croirait que c'est moi qui les vole. Il y a maintenant, de ma connaissance, quatorze de ces éditions, je ne dis pas *furtives*, car elles sont publiquement soutenues et encouragées. C'est toujours la même bizarrerie dans tout ce qui me concerne : les copies criminelles se fabriquent au grand jour ; la clandestinité n'est que pour l'original honnête. »

L'expérience aurait dû m'apprendre que, si l'opinion est la reine du monde moral, l'inconséquence en est le pivot, et que la plus dangereuse des folies, c'est de se diriger sérieusement d'après la raison, dans l'espérance que ceux à qui l'on aura affaire en feront de même.

Pour mon malheur, je suis atteint de cette démence. Aussi, à mon arrivée en Suisse, ai-je trouvé précisément le contraire de ce que je m'étais promis : beaucoup de considération personnelle, il est vrai, beaucoup de marques d'une estime flatteuse, une grande curiosité de me voir, de me connaître, mais une inquiétude inexprimable sur les moindres mouvements de ma plume. On la regardait comme un conducteur électrique, capable d'attirer la foudre et d'en déterminer la chute partout où l'on se hasarderait à le fixer. Il semblait qu'à l'ouverture de mon portefeuille toutes les vengeances ministérielles allaient fondre sur le lieu qui aurait recélé cette terrible boîte de Pandore, et abîmer la contrée assez imprudente pour donner asile à un nouveau Titan. . . . . .

. . . .

. . . .

Je crois bien que mes ennemis participaient beaucoup à l'effroi que ma présence semblait inspirer ailleurs. Ne craignant rien tant que la continuation de mes Annales, ils s'étaient réjouis de me voir abandonner, par un scrupule puéril dans leur système, le pays où ils avaient eu la douleur de les voir naître, sans pouvoir les étouffer. Ils s'étaient promis de leur interdire tout autre asile. L'immensité de leurs correspondances, leur hardiesse à semer les calomnies les plus criminelles, comme à appuyer les complots les plus noirs, leur en offraient les moyens. Leur grande ressource est de dire, à peu près comme Cotin, que, *quand on les méprise, on est odieux à tous les gens de mérite.* A force de répéter avec une constance, une impudence infatigable, que cela est, ils parviennent souvent, en effet, à faire que cela soit.

Ils avaient eu le temps, avant mon arrivée, de remplir les esprits de préjugés de toute espèce, avec l'art qui leur est familier.

Que les caillettes de Paris, celles qui s'associent aujourd'hui à une secte, comme autrefois à une confrérie; qui vont aux séances

de la *Société libre d'émulation*, comme elles allaient aux retraites des jésuites; qui aiment, caressent, choient un dissertateur philosophe, comme elles auraient fait en d'autres temps un directeur ecclésiastique, et qui perdent, par conséquent, au change, parce qu'en vérité les bons directeurs sont cent fois plus honnêtes, plus polis, plus aimables, moins despotiques et moins pédants que tous les chapeaux plats de nos coteries philosophiques, que celles-là soient dupes de ces insinuations, rien de plus naturel: les sansonnets ne répètent que les chansons qu'ils entendent siffler à leurs instituteurs; mais des *aristocrates,* mais des *souverains* jaloux de leur indépendance, devaient-ils écouter ces pressentiments pusillanimes?

Je pouvais, sans risque, me jouer de leurs terreurs; je pouvais braver chez eux, à leur grand étonnement, un orage dont j'étais sûr de n'avoir rien à craindre : ce manége m'a paru au-dessous de la dignité d'un homme honnête; je n'ai pas cru devoir sacrifier à la liberté, dans un pays où les préliminaires seuls du sacrifice inspiraient tant d'alarmes (1).

Après plusieurs essais, j'ai pris le parti qui seul peut-être convient, dans un siècle comme celui-ci, à un véritable ami des hommes, à un écrivain qui veut les servir, c'est de ne plus affecter aucune retraite particulière, jusqu'à ce qu'une résolution vigoureuse me rappelle dans ma patrie à l'état dont la justice rougit de m'avoir dépouillé, ou que la paix, renaissant dans nos champs arrosés du sang qu'on s'apprête à verser de toutes parts, me rouvre les portes de ma maison de Londres, que ma délicatesse a fermées. Jusque-là je voyagerai; je profiterai de mes courses pour multiplier mes observations, pour enrichir mon ouvrage, pour le rendre encore plus véritablement utile par les connaissances que je tâcherai d'acquérir, et la comparaison des usages dont je m'efforcerai de m'instruire. Il n'en sera pas distribué avec moins de régularité. Je déroberai cependant aux inquisi-

(1) Mais il ne pardonnera jamais à Genève; il se souviendra encore de sa pusillanimité en 1783, quand, rendant compte de la révolution qui vient de pacifier cet *atome,* d'apaiser la *tempête élevée dans un verre d'eau,* il examinera les droits des *mites qui fourmillent dans ce verre d'eau,* car, enfin, il veut bien le reconnaître, ils en ont d'aussi sacrés que les plus énormes colosses politiques.

tions philosophiques le lieu où il recevra son existence matérielle. Consacré à la vérité, il s'imprimera dans le puits où la perversité des hommes a forcé cette fille du ciel de se cacher.

Cette fois les Annales ne purent circuler en France qu'avec l'attache d'un censeur; quelques numéros ne passèrent qu'au moyen de cartons; quelques autres furent impitoyablement arrêtés à la frontière. Cependant on remarquait dans les premières feuilles de cette nouvelle série un revirement très-sensible : il était évident que Linguet s'était rapproché des ministres, et, aux égards qu'il montrait pour eux, on pouvait supposer que, fatigué de sa vie errante et des persécutions qui ne lui étaient pas épargnées même à l'étranger, il n'aurait pas mieux demandé que de rentrer en France. Ce qui est certain, néanmoins, c'est que, s'il avait fait sa paix avec les ministres, il était resté en guerre ouverte avec les encyclopédistes et les économistes, avec les *apôtres modernes* et les *journalistes légion,* avec d'Alembert, Morellet, La Harpe et beaucoup d'autres, qu'il ne cessait de poursuivre de ses invectives. Nous connaissons un de ses griefs contre d'Alembert; Morellet avait écrit contre lui une *Théorie du paradoxe,* « libelle qui joint à tout le fiel, à toutes les impostures dont jamais la plume d'un écrivain a pu se souiller, l'opprobre d'avoir été composé pour plaire à un ministre tout-puissant et prévenu, contre un homme irréprochable,

mais malheureusement écrasé autant que l'innocence et l'honneur peuvent l'être. » Quant à La Harpe, *Harpula,* comme il l'appelle, il ne pouvait lui pardonner de l'avoir supplanté dans la rédaction du *Journal de Bruxelles ;* il englobait dans sa rancune Panckoucke et son *Mercure*, et il faut voir avec quelle verve il « châtie ce petit bâtard qui, à peine né, a essayé de le mordre, cet embryon qui s'annonçait avec des inclinations si malfaisantes, et que la multitude de ses engendreurs ne sauvera pas d'une mort prochaine. »

Les plaintes, les cris, ne tardèrent pas à recommencer ; heureusement pour Linguet, s'il avait de nombreux ennemis, il avait de puissants protecteurs.

« Le journal de Linguet, lit-on dans la *Correspondance secrète,* trouve tous les jours de nouveaux partisans à son auteur expatrié ; ses ennemis même ne peuvent s'empêcher de donner des éloges à cet ouvrage, qui plane glorieusement au-dessus des mille et un journaux qui nous accablent. Le n° 18 a vivement offensé notre superbe académie ; ses premiers membres sont venus solliciter M. Amelot, ministre qui a le département de Paris, de vouloir ne plus permettre l'introduction de cet ouvrage scandaleux. — « J'en suis bien fâché, Messieurs; je ne puis vous accorder votre demande : le roi, la

reine et toute la famille royale ne lisent que le journal de Linguet, et le lisent avec un plaisir indicible. »

Et ailleurs (9 nov. 1779) : « L'embarras où se trouvent les correspondances littéraires, toutes les années, dans les mois d'octobre et de novembre, est extrême. Ce dont on parle le plus à présent, en fait de littérature, est le journal de Linguet, dont la plupart des articles sont remarquables, tant par la hardiesse que par l'abondance et la facilité du style. C'est un mélange de raison, de délire, de grossièreté et de talent. Toutes ces qualités trouvent ici des partisans ; on admire jusqu'à ses écarts et ses mauvaises plaisanteries. Il y a des gens qui s'extasient sur la manière dont il a reproché à M. d'Alembert sa bâtardise, et sur le spirituel surnom d'*Anticarré* qu'il lui donne deux fois par mois (1). On dit que le secrétaire perpétuel se désole tous les soirs dans son logis du Louvre, et qu'il se tue à courir tous les matins pour dire qu'il ne lit jamais ces sottises-là, et que par conséquent il est clair qu'il y est tout à fait insensible. Il semblerait qu'il y a une convention entre lui, pour répéter sans cesse cette protestation, et entre ses auditeurs, pour n'en rien croire. Il devrait bien se souvenir que ces petites ruses ne réussissaient pas

(1) Le philosophe se nomme *Le Rond d'Alembert*, et vous vous rappelez la proscription prononcée contre la quadrature du cercle. Ainsi le surnom d'*Anticarré* forme un double calembour. Peut-on imaginer rien de plus joli ?

même à *papa grand homme,* et que c'est une faible ressource de ne recueillir que cela de sa succession. Ce qui doit l'affecter le plus, c'est que Linguet paraît fort protégé. Le roi et Monsieur lisent exactement toutes ses feuilles, et M. de Vergennes, qu'il avait osé maltraiter il y a environ deux ans, l'a très-bien reçu dans son dernier voyage à Paris, qui s'est fait vers le mois de juin. C'est un dogue à longues dents, que le ministère a lancé contre la philosophie. »

Cependant les choses finirent par aller si loin, que les Annales, bien qu'elles sortissent de presses étrangères, furent solennellement dénoncées au Parlement, toutes les Chambres réunies.

Ce fut M. d'Eprémesnil qui remplit, dans cette circonstance, le rôle d'accusateur, et il le fit si verbeusement, que son réquisitoire n'occupa pas moins de trois séances, d'une heure et demie chacune (11, 14 et 18 juillet 1780). Ce réquisitoire, qui ne fut imprimé qu'un an après, forme 55 pages in-8°, d'un caractère assez fin. L'orateur commence par un exorde où il cherche à éloigner de lui la mauvaise opinion que semble faire naître d'abord le rôle de dénonciateur, surtout à l'égard d'un homme expatrié, et que son malheur semblerait devoir rendre sacré ; il entre ensuite en matière, et, après un historique de ce qui a précédé l'évasion du célèbre journaliste, il en vient aux Annales, dans

lesquelles il distingue cinq objets : les particuliers, la constitution française, la magistrature, les souverains, les peuples ; il suit l'auteur sur chacun de ces articles, et, le prenant toujours par ses propres paroles, il le convainc d'avoir, dans ses Annales, destructives de tous les droits de l'homme :

Erigé la force en véritable droit ;

Fondé toutes les couronnes sur des titres de sang ;

Soutenu que les rois sont propriétaires des biens et des personnes de leurs sujets ;

Soutenu qu'entre les rois et les sujets, le ciel s'explique par des victoires ;

Traité la magistrature française de corps de factieux inconséquents, et ses remontrances de déclamations monotones, pédantesques et incendiaires ;

Insulté tous les tribunaux français par des accusations continuelles d'inconséquence, d'oppression, de meurtre ;

Fait de la banqueroute publique un droit de la couronne, un devoir de chaque nouveau roi ;

Outragé le barreau, travaillé à semer la division dans le sein de la cour.

Et tout cela non dans un passage, dans un article, dans une feuille, mais dans les volumes de ses Annales, qui forment un corps de doctrine médité, suivi, combiné, développé, dans la vue de prêcher aux souverains le despotisme, aux peuples la révolte, au genre humain la servitude, aux Français la haine de leurs lois et de leurs juges ; ce qui tend à détruire les principes fondamentaux de la société, les règles générales de tout bon gouvernement, les maximes constitutives de la monarchie française, les droits et l'influence des corps dépositaires et gardiens de ces maximes, en un mot, à compromettre les personnes mêmes de tous les souverains et la tranquillité de tous les peuples.

C'était véritablement accorder trop d'importance

à des paradoxes écrits au courant de la plume, et la passion seule pouvait voir dans les Annales un corps de doctrine « médité et suivi. » Linguet, soit qu'on l'envisage comme légiste ou comme économiste, est, par excellence, l'homme des contradictions. Aujourd'hui il vante les douceurs du régime asiatique, il atténue les cruautés des Césars, démontrant que « la fermeté poussée par un souverain jusqu'à la rigueur n'est jamais à charge aux peuples, et qu'il y a tout bénéfice à rouvrir les sources de l'esclavage » ; demain, changeant de langage, il écrit, à propos de Joseph II : « Sans vouer à ces malheureux qu'on appelle rois une haine aveugle et indistincte, j'ai conçu pour la royauté une horreur qui ne finira qu'avec ma vie. »

La dénonciation de M. d'Eprémesnil ne pouvait aboutir. On pensa généralement que le Parlement aurait mieux fait de ne pas compromettre sa dignité en entrant ainsi en lutte avec un simple particulier; mais, la dénonciation ayant été admise, il devait s'en occuper sérieusement. Il paraît au contraire que les avis furent très-pusillanimes. Les uns eurent peur du vindicatif journaliste, et dirent que ce serait le moyen d'aigrir sa bile et de lui donner plus de consistance; les autres, que ce serait l'attirer en France, puisqu'il ne manquerait pas de demander à être entendu et à plaider sa cause; quelques-uns firent valoir la protection dont le couvrait Monsieur,

et le plaisir qu'avaient le roi et la reine à lire ses feuilles ; quelques autres craignirent de scandaliser le clergé, regardant Me Linguet comme un de ses boucliers. Bref, on finit par renvoyer la délibération au premier jour, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Ainsi cette grosse affaire n'eut d'autre effet que de redoubler la verve et l'audace de Linguet. Le ministère alors, voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'en venir à bout, résolut de recourir à la violence : on l'attira à Paris « par une suite de trahisons », et il y était à peine arrivé qu'il fut arrêté, le 27 septembre 1780, et conduit à la Bastille.

« Le métier d'Arétin, dit Grimm en annonçant cette nouvelle, a toujours eu ses périls et ses désagréments. Le sieur Linguet, qui s'était persuadé très-sérieusement qu'il y échapperait toute sa vie, grâce à la fermeté de son caractère et à une demi-douzaine de pistolets qu'il avait grand soin d'étaler sur son bureau ou de porter dans ses poches, vient d'être mis à la Bastille. Il y a été conduit, dit-on, pour éviter tout éclat, par un de ses amis, le commissaire Chesnon, sous le prétexte d'un dîner que ce bon ami lui avait proposé dans une maison de campagne au bois de Vincennes. Le public ignore encore le véritable sujet de sa détention, mais il en soupçonne plusieurs : les impertinences débitées dans ses Annales sur le roi de Prusse, sur la con-

duite des Etats généraux, sur nos traités avec l'Amérique, sur les plans de la guerre actuelle, dont il a osé dire, dans une de ses dernières feuilles, qu'il n'y en avait pas un seul dont on ait pu deviner le motif, même après l'événement, etc. On cite de plus une lettre écrite à M. le maréchal de Duras au sujet du numéro des Annales qui concernait son procès avec M. Desgrée, et dont M. le maréchal avait obtenu la suppression, lettre où l'audacieux folliculaire a la démence de dire à un homme revêtu de la première dignité du royaume, et sans aucune de ces circonlocutions métaphoriques dont son style est ordinairement hérissé : *Vous êtes un Jean f....,* en toutes lettres, *signé Linguet.* Quelle que puisse être la principale cause de la disgrâce de ce fameux écrivain, l'ordre des avocats, l'Académie, le Parlement, un grand nombre d'honnêtes particuliers grièvement insultés dans ses écrits, n'auront pas beaucoup de peine à s'en consoler ; mais il lui reste des amis et des protecteurs pleins de zèle, dans le clergé, à la cour, dans le militaire d'un certain ordre, et surtout dans les cafés de Paris, où la violence de sa plume intéresse la malignité, amuse les oisifs, et le fait admirer des sots comme un des plus sublimes modèles de l'éloquence française. »

Linguet demeura près de deux ans à la Bastille, jusqu'au 19 mai 1782 ; il eut ainsi tout le loisir de méditer sur les bienfaits de ce pouvoir absolu dont

il avait plus d'une fois fait le panégyrique, notamment dans sa *Théorie des lois civiles;* il pouvait encore, pour se consoler, se rappeler un de ses fameux paradoxes : « La société vit de la destruction des libertés, comme les bêtes carnassières vivent du meurtre des animaux timides (1). » Laissons-l'y ronger son frein.

—

Pendant la captivité de Linguet, les Annales furent continuées par Mallet du Pan, son collaborateur. Avant de parler de cette continuation, nous devons dire quelques mots de la liaison, ou mieux, de l'association de ces deux hommes, les premiers journalistes, dans l'acception actuelle de ce mot, que nous ayons encore rencontrés, et les seuls à peu près que l'on puisse citer avant la Révolution.

Mallet du Pan, cherchant une voie à ses goûts et à ses ardeurs d'étude et de polémique, s'éprit de loin pour Linguet, qui ne lui parut qu'un homme éloquent et hardi injustement persécuté, et, à peine âgé de vingt-cinq ans, il publia, sous le titre de *Doutes sur l'éloquence et les systèmes politiques* (Londres [Genève], 1775), une apologie de la *Théorie des lois civiles.* Cet acte courageux dut, selon toutes les

(1) On connaît cette boutade de Linguet, répétée par tous les recueils d'anas : « Qui êtes-vous ? demande-t-il à un homme qui entrait dans sa chambre. — Monsieur, je suis le barbier de la Bastille. — Parbleu ! vous auriez bien dû la raser. »

probabilités, amener quelques relations entre Linguet et son jeune champion; mais nous manquons de renseignements à cet égard. Quelques circonstances, cependant, portent à croire que le Journal de Politique et de Littérature reçut des articles de l'écrivain genévois. Mallet du Pan aurait ainsi fait sous les auspices du terrible avocat ses premières armes comme journaliste. On lui voudrait un autre parrain, car Linguet, avec sa verve caustique, son naturel insolent et sa passion pour le scandale, introduisait alors dans le journalisme ce même genre d'éloquence injurieuse et de satire personnelle dont il avait donné au barreau le déplorable exemple, au grand dommage de son talent et de sa considération. Mais on ne choisit guère plus son parrain que sa parenté, et on entre dans le monde, et même dans le monde littéraire, comme on peut.

Lorsque Linguet, évincé de son journal, prit le parti d'aller établir ses batteries hors de France, il vint à Genève et se montra à Ferney. C'est là que Mallet du Pan le vit pour la première fois. Ce qu'il aperçut de l'homme ne parut point avoir dissipé son admiration pour lui ; il s'enrôla décidément sous sa bannière, et, peu de temps après, il alla le rejoindre à Londres.

A propos de cette visite de Linguet à Voltaire, on parla beaucoup de l'effroi qu'il inspira au grand homme. Après les trois jours qu'il passa à Ferney,

Voltaire aurait dit qu'il l'avait sur les épaules comme un fagot d'épines, et qu'il n'avait pas eu la force de le secouer, tant il craignait, en le jetant à terre, d'en être déchiré. On lui prêtait encore d'autres paroles sanglantes, qui peignaient avec énergie son horreur pour cet homme, pire, à ses yeux, que l'Arétin, et qu'il appelait « le premier écrivain des charniers, sans contestation. » Que Voltaire, dit M. Sayous, à qui nous empruntons ces détails, n'ait pas eu en grande faveur l'adversaire de ses amis de Paris; qu'il se crût obligé de faire écho à toutes les fureurs qu'excitait parmi eux le nom de Linguet; qu'il le redoutât même pour son compte, cela est vraisemblable; mais Mallet soutint toujours qu'il n'avait jamais entendu sortir de sa bouche que l'expression d'un intérêt sincère pour les malheurs de Linguet, et d'estime pour ses talents. Ce sont ces sentiments qui respirent dans la lettre suivante, que le patriarche écrivait à son jeune protégé, à Londres, où, comme nous venons de le dire, il était allé rejoindre Linguet :

Vous allez dans un pays devenu presque barbare par la violence des factions. C'est un de mes grands chagrins que l'homme éloquent que vous y verrez soit malheureux. Il lui faudra du temps pour en parler la langue avec facilité. A combien d'embarras ce grand ouvrage politique hebdomadaire va l'exposer ! C'est une chose si délicate que de vouloir rappeler à une nation ses intérêts, lorsqu'elle s'est privée elle-même de tous les moyens de régénération ! Je doute que Xénophon eût osé le tenter chez le

jeune Cyrus. Mais ce qui me donne les plus grandes espérances, c'est que M. Linguet a les outils universels avec lesquels on fait tout ce qu'on veut, le *courage* et l'*éloquence*. Je lui souhaite autant de succès qu'il a de mérite. Vous savez que, selon La Fontaine,

Tout faiseur de journal doit tribut au malin.

Il serait beau qu'il ne crût jamais avoir besoin de cette ressource ; et, en effet, il est trop au-dessus d'elle. Je ne vous reverrai plus ni l'un ni l'autre : mon grand âge et mes maladies continuelles ouvrent mon tombeau, etc. (1).

L'intention de Mallet avait été de s'entendre avec Linguet pour publier une seconde édition des Annales sur le continent, et c'est, en effet, d'une édition suisse qu'il s'occupait le plus activement; mais ce ne fut pas la seule part qu'il eut à cette entreprise. L'économie politique occupait alors beaucoup l'opinion. Linguet confia à son collaborateur, plus instruit que lui dans cette matière, le soin de traiter la question, et Mallet s'en acquitta avec une solidité qui fut remarquée, bien que l'honneur ne lui en revînt pas, car Linguet était seul sur la brèche, et en apparence rédacteur unique de son journal.

L'association des deux écrivains persista-t-elle jusqu'à l'incarcération de Linguet? Je ne trouve aucun renseignement à cet égard dans les Mémoires publiés par M. Sayous. Suivant M. Peuchet, elle n'aurait pas été de longue durée. Linguet était d'un commerce difficile, d'une morale relâchée, cherchant

(1) *Annales politiques*, t. VII, p. 385.

la contradiction et le paradoxe pour le plaisir de briller. Mallet n'avait pas tardé à s'apercevoir combien il s'était trompé sur son compte; il n'avait bientôt plus vu en lui qu'un sophiste vendu au parti qui savait le gagner ou lui plaire. Il y avait un abîme entre leurs deux caractères. Ils s'étaient donc séparés, et Mallet était retourné poursuivre ses études dans sa patrie.

Quoi qu'il en soit, quand Linguet eût été mis à la Bastille, Mallet résolut de continuer les Annales à Genève, non, comme il le dit lui-même, pour se les approprier, mais afin d'entretenir le public dans le goût de ce genre de recueil, et pour que Linguet, à sa sortie de prison, pût les reprendre avec plus d'utilité.

Cet ouvrage périodique est un supplément, plutôt qu'une continuation, du célèbre ouvrage du même titre; dans l'impossibilité de le remplacer, on ne cherche qu'à occuper, sans se flatter de le remplir, l'intervalle de sa cessation...

C'est un recueil vraiment libre, consacré au développement de l'histoire générale du siècle, dans la politique, la législation et la littérature, avec des réflexions. Tout ce qui peut caractériser les mœurs, les usages, l'esprit, les lois et les événements de notre époque, y sera consigné avec autant de franchise que d'impartialité. Au moyen de précautions qu'on a prises, et des correspondants scrupuleux dont on a fait choix, la vérité trouvera dans cet ouvrage un asile fermé aux nouvelles infidèles ou douteuses, à la calomnie comme à la flatterie et à toute personnalité.

Cette franchise, cette impartialité, sont les qualités dominantes de Mallet du Pan, et elles ne se

démentiront pas un instant dans sa longue carrière de journaliste ; il les conservera jusqu'au milieu des luttes passionnées des premières années de la Révolution. Cependant elles eurent tout d'abord pour effet de faire interdire l'entrée de la France à ses Annales, « contrariées, dit-il, à leur naissance et dans leur cours, bien qu'on s'y fût préservé de la licence et de la bassesse, et qu'on y eût donné l'exemple de la vérité poussée jusqu'au scrupule, et du courage à ne faire aucune acception de pays, de doctrines, de partis et de personnes. Mais rien, ajoute-t-il, ne fera départir l'auteur de ces principes, sans lesquels on doit renoncer à peindre aux hommes le tableau de leurs faiblesses, de leurs malheurs et de leurs opinions. » On l'entend souvent s'indigner contre l'ignorance et la mauvaise foi de la plupart des journalistes.

Quiconque, écrit-il en 1782, à propos du siége de Gibraltar, quiconque veut abjurer pour sa vie la politique et les *politiqueurs,* avoir le droit de cracher sur les gazettes et de mépriser du plus profond mépris ce fatras d'inepties hebdomadaires, de vanteries nationales, d'horoscopes, de relations et de raisonnements dignes de sir *Politick,* où l'Europe puise la science et le calcul des événements du jour, n'a qu'à relire, pour dernière pénitence, tout ce qui s'est écrit depuis quelques mois sur Gibraltar et sur la flotte en chemin de le secourir. L'absurdité, le ridicule et la présomption ne peuvent aller plus loin.

Et ailleurs :

Il existe en Europe deux ou trois mille gazettes ou journaux.

Des compilateurs en expriment la quintessence ; ils donnent l'*esprit* des ouvrages périodiques sans *esprit,* ce qui, sans contredit, est la chimie par excellence. Cet *esprit*-là, pour les papiers-nouvelles, n'est autre chose que le mensonge. Il serait à souhaiter que quelque bibliopole agiotât le privilége d'un *Journal des calomnies hebdomadaires.* L'auteur serait assurément, de tous les périodistes, le plus nécessaire et le plus occupé. Il faut croire que les gouvernements ne regarderaient pas ce recueil comme de contrebande dans leurs Etats.

Les Annales de Mallet, à peine connu, ne pouvaient avoir le succès de celles de Linguet, dont le nom était si retentissant; elles en eurent assez cependant pour « tenter l'avidité de contrefacteurs, dont l'un s'était retranché à Nantes, l'autre à Yverdon »; et Mallet se croit d'autant plus « le droit de s'élever contre ce brigandage odieux, que le prix de son ouvrage est accessible à toutes les classes de lecteurs. »

C'est au mois d'avril 1780 que Mallet commença la nouvelle série des Annales, *pour faire suite à celles de M. Linguet*, et il continua, aussi régulièrement qu'il était possible, de publier deux fois par mois soixante pages d'un journal qui offrait, avec plus d'étendue et de conscience que celui de son prédécesseur, un tableau raisonné des événements politiques des deux mondes, des considérations générales et développées sur des points intéressants d'économie politique, de législation ; en un mot, de ce que nous appellerions aujourd'hui sciences

morales. Les nouvelles et les jugements littéraires y avaient aussi leur place. Enfin il n'est peut-être pas de recueil contemporain où l'on trouverait une appréciation plus réfléchie de ces années du XVIIIe siècle dont il offre la véritable histoire politique et morale.

Mallet avait déjà publié trente-six numéros, en deux ans, et, par conséquent, était bien en droit de regarder les Annales comme siennes, lorsque Linguet, sorti de la Bastille, lui chercha querelle, et le dénonça, en termes outrageants, comme un contrefacteur. Mallet répondit avec fermeté et dignité, en déclarant qu'il restituait la livrée sous laquelle il avait paru depuis plus de deux ans, et qu'il rendait son titre d'*Annales politiques, civiles et littéraires,* au *Journal helvétique,* d'où Linguet l'avait pris; enfin, qu'il allait continuer sous une autre dénomination un recueil qui n'avait jamais été un instant copié sur celui de Linguet, et qu'il avait le droit de présenter comme son œuvre propre et originale. A partir du mois de mars 1783, son journal parut sous le titre de *Mémoires historiques, politiques et littéraires, sur l'état présent de l'Europe,* avec cette épigraphe : *Nec temerè, nec timidè ;* mais il en suspendit la publication avant la fin de cette même année, pour se rendre à Paris, où l'appelaient d'honorables propositions, provoquées par sa réputation de publiciste instruit et honnête.

Panckoucke, qui avait su l'apprécier, chercha et réussit à se l'attacher, à des conditions qui marquent assez quel prix on mettait dès-lors à sa plume. Il le chargea de la rédaction du *Journal de Genève*, en se réservant la faculté d'en composer, comme cela avait eu lieu jusqu'alors, le *Journal de Bruxelles*, lequel était réuni au *Mercure*, et pour cela il lui alloua un traitement de 7,200 livres, plus 1,200 livres pour les articles qu'il fournirait à la partie littéraire.

Un avis placé en tête du premier numéro de 1784 annonçait que « depuis le commencement de cette année ce journal était uniquement rédigé par M. Mallet du Pan l'aîné, auteur des *Mémoires historiques*..., ouvrage périodique confondu de ce moment avec le Journal de Genève. » — « Ce journal, ajoutait le même avis, peut tenir lieu de toutes les bibliothèques de nouvelles. Il jouit de la même liberté que les autres journaux étrangers qui circulent en France. La décence et l'impartialité en seront le caractère, et sont pour l'auteur une loi inviolable dont il ne se départira jamais. »

Mallet imprima au Journal de Genève un nouvel essor; il y introduisit ces recherches statistiques, ces considérations diplomatiques, ces larges vues, dont l'absence avait tenu nos journaux à une si grande distance de ceux de l'Angleterre, et même de ceux de l'Allemagne. Sans être aussi libre que les

Mémoires historiques ou que les Annales, le Journal historique montra un caractère d'indépendance qui en assura le succès. On peut dire que la nouvelle phase où entra dès-lors cette feuille doit marquer dans l'histoire de la presse périodique française. Dès le début, Mallet s'y révèle comme un publiciste distingué ; nous pourrions dire que c'est le premier journaliste que nous ayons encore rencontré. Ce qui ressort de ses premiers travaux, c'est, avec une grande netteté de vues, l'indépendance de jugement, l'habitude d'avoir son avis en toute matière sans en demander la permission à son voisin, et le besoin d'exprimer cet avis hautement et devant le public. Mallet du Pan, évidemment, était, par vocation, un observateur, et de ceux qui aiment à faire part de leurs observations à tous. Il jugeait avec un bon sens sévère les déportements et les délires de la philosophie, mais il savait garder de justes mesures ; il justifiait bien cette devise, qu'il avait inscrite aux derniers numéros de ses Mémoires historiques : *Nec temerè, nec timidè ;* ni témérité ni faiblesse, ce fut la devise de toute sa vie. Quant à son système politique, on put de bonne heure prévoir, dit son biographe, la pente qu'il suivrait dans les questions où les intérêts des princes et ceux des peuples seraient opposés. Malgré son goût pour l'indépendance et la liberté, peut-être même à cause de ce goût, il se montra disposé à soutenir les premiers.

Né dans une république, il avait pris en aversion les contrariétés auxquelles la liberté individuelle y est trop souvent exposée, et la monarchie régulière, appuyée sur les lois et sur l'autorité d'une aristocratie tempérée, lui paraissait le gouvernement le plus désirable : il le défendit avec une constance et une fermeté qui ne se sont jamais démenties.

Son passage au Journal historique et politique fut marqué par un acte de courage qui lui fait trop d'honneur pour que nous ne le consignions pas ici. Lors des troubles de Hollande, suivis, en 1787, de l'invasion de ce pays par les Prussiens, le ministère français se montra disposé à soutenir le parti patriote contre la maison d'Orange. Mallet fit, pour son journal, un article où il se déclarait hautement contre le ministère, et démontrait le danger de favoriser l'insurrection. M. de Vergennes, à la censure de qui le travail de Mallet était subordonné, arrêta l'article, en fit rédiger un tout contraire, et le lui envoya, avec injonction de l'insérer. Mallet court aussitôt à Versailles, va trouver le ministre : « Monsieur le comte, lui dit-il, l'injonction que j'ai reçue de vous est, en d'autres termes, l'ordre de vous rapporter le privilége que je tiens de votre bienveillance ; le voici : je n'écris point contre ma conscience. » Frappé de cette résolution, M. de Vergennes saisit les mains de Mallet, en lui disant : « Je ne reprends point ce que j'ai si bien placé. Je sacrifierai mon

article, vous sacrifierez le vôtre, et nous resterons amis. »

En 1788, Mallet quitta le Journal de Genève pour le *Mercure*, où nous le retrouverons, et qui lui dut, pendant les premières années de la Révolution, un succès auquel peu de journaux atteignirent.

Le Journal de Genève se continua jusqu'en 1792; il se divise en trois séries : 1. *Journal historique et politique des différentes cours de l'Europe*. Genève, 1772-1783, 45 vol. in-12. — 2. *Journal historique et politique, par M. Mallet Du Pan l'aîné*. Genève, 1784-1787, 16 vol. in-12. — 3. *Journal historique et politique de Genève* (la couverture imprimée porte seulement *Journal de Genève*). Genève, 1788-92, 18 vol. in-8.

—

Mais revenons à Linguet, que nous avons laissé rongeant son frein à la Bastille. De ses faits et gestes pendant sa captivité, nous mentionnerons seulement un projet d'une espèce de télégraphe dont il répandit l'annonce dans le public, mais sur la valeur duquel nous ne saurions nous prononcer, car il ne paraît pas en avoir révélé le secret. « Il trouva ainsi du moins, dit Grimm, celui de se rappeler, d'une manière assez piquante, au souvenir d'un pu-

blic qui commençait à l'oublier (1). Il a fait beaucoup mieux encore, car il vient d'obtenir — et ce pourrait bien être une autre énigme — la permission de sortir de la Bastille, même celle de continuer son journal. On lui interdit à la vérité toutes les matières de religion, de gouvernement et de politique; mais on lui abandonne, dit-on, pour ses menus plaisirs, les philosophes et l'Académie. »

Rendu à la liberté dans les premiers mois de 1782 — ou plutôt sorti de la Bastille, car, quoi qu'en dise Grimm, on ne lui ouvrait les portes de cette prison que pour lui en donner une autre en l'internant à Rethel, — il s'enfuit à Bruxelles; puis, ne s'y croyant pas suffisamment en sûreté, il repassa la mer, pour « mettre entre les largesses du ministère de France et lui une distance qu'elles ne franchiraient pas. » Arrivé à Londres, il n'est pas encore rassuré; il se retranche dans une maison quatre fois

(1) On lit à ce sujet dans les *Mémoires secrets :* « Voilà Linguet installé de nouveau dans la carrière où ses travaux avaient été si désagréablement interrompus; il est douteux qu'il puisse y rapprocher la fortune de la prudence. Son projet prétendu d'une communication facile entre deux endroits très-éloignés paraît n'être que le rêve de quelque plaisant désœuvré. Il en est résulté, comme de la plupart des imaginations chimériques, quelque chose d'utile. C'est une invention qui n'est pas neuve, et ne remplirait qu'imparfaitement le même objet, mais dont on pourrait cependant tirer quelque parti. Il s'agit d'établir sous terre des conducteurs électriques en fil de fer doré, renfermés dans des tuyaux garnis de résine. Une machine électrique à l'une des extrémités de ces conducteurs, et des lettres de métal, des caractères tachygraphiques, à l'autre, rendraient cet appareil très-propre à transmettre d'un lieu à un autre, même à une distance assez considérable, des avis fort détaillés. Les physiciens et les amateurs de l'électricité connaissent les moyens de mettre en pratique d'une manière assez sûre ce procédé simple et peu coûteux, eu égard aux avantages qu'il promet. » (T. XIII, p. 84 ; 5 juin 1782.) On voit que l'idée du télégraphe électrique n'est pas tout à fait nouvelle.

trop grande pour lui, sous la garde d'une dame Buttet, qui est sa maîtresse et son cerbère, et là, d'une main tremblante de rage, il écrit ces fameux *Mémoires sur la Bastille* qui ont été comme le premier coup de pioche donné à cette vieille forteresse du despotisme.

Nous devons dire quelques mots de ce pamphlet, parce qu'il fait en quelque sorte partie des Annales. On lit en effet dans un avis placé en tête : « Ces Mémoires, étant compris dans les Annales et composant trois numéros, n'auraient dû se distribuer que par portions ; cependant, par égard pour l'impatience du public, et pour ne pas suspendre l'intérêt, on distribuera les trois numéros à la fois. » Ils commencent en effet le tome X des Annales, qui est ensuite presque entièrement rempli par l'examen des œuvres de Voltaire, interrompu seulement une fois parce que « il faut bien parler de ce *Congrès* qui a si rapidement acquis une souveraineté et qui a de la peine à trouver une maison, de ces *libres Américains* qui consacrent la prise de possession de leur indépendance par des proscriptions moins sanglantes, mais en un sens plus atroces que celles des Marius, des Sylla, des Octave, parce que celles-ci étaient l'ouvrage d'un petit nombre de scélérats enivrés par la fortune, au lieu que les autres sont ordonnées, ratifiées, exécutées en corps de nation, et de sang-froid. Il faut bien

qu'il dise un mot de ces pauvres *circoncis* que l'on veut démembrer; de ces gros *ballons*, de cet *air* inflammable, qui font fermenter tant de têtes; de ces *automates* qui jouent aux échecs, qui parlent, etc.; enfin de tant de nouveautés et de singularités dont abonde ce moment de la fin du siècle. » L'examen des œuvres de Voltaire est terminé par le prospectus très-curieux d'une *édition corrigée*, « qui ne pût inspirer aux lecteurs délicats ni crainte, ni regret », que Linguet proposait en souscription, et dont le succès lui paraissait d'autant plus assuré qu'il « avait pour caution le mérite de la chose et la pureté du motif (1). »

En tête des Mémoires se trouve une estampe curieuse, dont l'idée, paraît-il, avait été fournie par le *Courrier du Bas-Rhin*, « c'est-à-dire la feuille périodique la plus estimée des hommes honnêtes et éclairés, des vrais philosophes »; en d'autres termes, la feuille qui s'était montrée la plus bienveillante pour les Mémoires et pour leur auteur. « On y voit, — nous copions l'explication, en l'abrégeant, — on y voit la statue de Louis XVI, avec les attributs de la royauté, élevée au milieu des débris d'un château à moitié ruiné qui est censé représenter

(1) Piqué, disent les *Mémoires secrets*, des contradictions qu'il éprouvait, des sarcasmes du *Courrier de l'Europe*, qui lui reprochait de faire du philosophe de Ferney un capucin, et des imputations atroces d'une feuille imprimée à Luxembourg, qui le taxait d'hypocrisie, Linguet déclara ensuite qu'il renonçait à cette entreprise, et que les souscripteurs pourraient retirer leur argent.

la Bastille : ce prince tend les mains avec bonté vers les prisonniers qu'il vient de délivrer... Sur le piedestal on lit l'inscription très-noble indiquée par le *Courrier du Bas-Rhin* : A Louis XVI, sur l'emplacement de la Bastille. Dans le fond on aperçoit l'horloge scandaleux (*sic*) décrit dans les Mémoires (il avait pour ornement des fers sculptés, et pour support deux figures, un homme et une femme, enchaînés par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps); le cadran est entamé par la foudre, qui a gravé sur le mur ces mots précieux, tirés de la déclaration du 30 août 1780, sur les nouvelles prisons :

« Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice. »

« Phrase qui emporte seule la réprobation des bastilles, puisque, comme on va le voir, leur destination spéciale est précisément d'infliger, et d'infliger arbitrairement, et d'infliger bien plus souvent à des innocents qu'à des coupables, des *souffrances inconnues et des peines obscures*. »

Sa bile épanchée, Linguet s'occupa de la reprise de ses Annales, dont il recommença la publication le 15 février 1783.

Cette troisième série fut précédée, cela va sans

dire, d'un avis aux souscripteurs, daté de Londres 1er janvier 1783, dont nous extrairons encore quelques passages. Nous citons beaucoup, mais nous y sommes entraîné comme malgré nous, et nous aimons à penser que nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

Les lecteurs qui connaissent les volumes précédents de cet ouvrage peuvent être sûrs que le même esprit dictera ceux qui vont suivre. Si le soin de n'écrire jamais que d'après une intime conviction a pu donner autrefois à ma plume quelque énergie, on la retrouvera ici tout entière ; on y retrouvera de même la franchise, l'impartialité, dont j'ai tant de fois été la victime, et qui, heureusement, ne peuvent plus me devenir funestes.

Dans la *fosse aux lions* de la moderne *Babylone*, inaccessible même aux messagers célestes et aux consolations qui pénétraient quelquefois dans celle de l'ancienne, on a pu affliger mon cœur par toutes les espèces de privations, on a pu le déchirer par toutes les espèces de douleurs, on a pu compromettre ma vie par toutes les espèces d'attentats; on n'a pas pu dégrader mon âme. Mes forces sont diminuées; mon courage, mon amour pour la vérité, ne le sont pas.

Les Annales n'éprouveront donc, quant au fond, d'autre changement que celui qu'y peut opérer d'un côté une plus parfaite indépendance, et de l'autre une plus grande maturité dans l'auteur. Deux ans d'une solitude aussi cruelle que profonde ont changé mes idées sur bien des objets; ils les ont confirmées sur d'autres : je me rétracterai sans honte, comme je persisterai sans obstination.

Par exemple, j'aurai certainement à me réformer en plusieurs points sur ce que j'ai pensé jusqu'ici de la constitution anglaise. Mon retour dans l'île qu'elle vivifie en est déja une réparation bien authentique. Une discussion approfondie achèvera de justifier l'hommage que je lui rends. Je ne crains pas que les appréciateurs éclairés trouvent de la contradiction entre mes éloges

et ma censure. Avec une bonne lunette, on voit les astres tout autrement qu'il ne paraissent à la vue simple. Or la Bastille est un excellent télescope pour apprécier l'Angleterre et ses lois.

Si, après l'honneur et l'estime de soi-même, la liberté personnelle, la certitude de ne pouvoir la perdre que sur des raisons graves, et d'après des formes qui assurent à l'innocence les moyens de la recouvrer sans délai, sont les biens les plus précieux pour un homme raisonnable, la constitution qui les protége avec plus d'efficacité est sans contredit la plus parfaite. Et voilà l'avantage de celle dont les Anglais ont bien sujet de s'applaudir. J'avais été jusqu'ici trop frappé de quelques inconvénients qui me semblaient la déparer : mon expérience m'a prouvé qu'il n'y en avait aucun de comparable à une *lettre de cachet.*

Ce retour sur des méprises excusables m'assure sans doute le droit de ne point désavouer ce qui continuera à me paraître fondé : le même scrupule qui me prescrit de retrancher des erreurs me défend également d'abandonner des vérités, et il m'en reste plus d'une, non seulement à achever de développer, mais à reprendre de nouveau, à représenter avec encore plus de force.

Je traiterai successivement de grandes questions très-peu approfondies, ou très-maladroitement discutées, ou, j'ose le dire, très-mal résolues par la plupart des publicistes, par exemple celle de l'étendue ou des bornes du pouvoir respectif des *souverains sur leurs sujets* et des *sujets sur les souverains;* question délicate, dont il est important pour la société en général que la solution soit donnée bien pleine, bien entière, au moins une fois : c'est le seul moyen de prévenir les oppressions comme les révoltes. . . . .

Il en est de même de la promulgation des lois, des formalités qui donnent à la parole du souverain, quel qu'il soit, ou *monarque,* ou *sénat,* ou *peuple,* une force sacrée, un pouvoir presque divin, capable de lier le corps entier dont il est l'âme, d'enchaîner les volontés de tous les membres, de transformer la résistance en crime et de légitimer le châtiment des contraventions. . . .

Je traiterai de même la *suppression de la mendicité,* autre article d'intérêt plus général encore et plus pressant, article qui

mérite l'attention surtout des classes sociales auxquelles il semble le plus étranger. . . . .

Je reprendrai également plusieurs morceaux de *littérature* et de *physique* que j'avais laissés en arrière. . . . .

Ces sujets et plusieurs autres que les occasions amèneront me donneront le moyen de remplir mon plan entier. J'aurai ici le loisir et la liberté nécessaires ; mais le peu que l'événement du 27 septembre 1780 m'a laissé de forces et de santé suffira-t-il à ce travail pénible ? Je l'espère. Après une mort de vingt mois, que tout, hors la justice, pouvait faire paraître irrévocable, mon retour à la vie est un véritable miracle. La Providence qui a fait naître dans le cœur d'un roi jeune et vertueux le désir de l'opérer voudrait-elle le rendre inutile ?

Je me flatte qu'elle aplanira de même les autres difficultés qui pourront se rencontrer dans ma laborieuse carrière. . . . .

Suivent de longues explications sur les infidélités du sieur Le Quesne, son représentant à Paris, avec lequel il a été obligé de rompre, parce qu'il « lui fallait, dans cet enfer, être sans cesse à genoux devant les diables et embrasser Judas. » Mais il ne sait encore par qui le remplacer ; il ignore également le nombre et les noms des souscripteurs ; il ignore de même le parti que prendra le ministère français à l'égard des Annales. Dans cette perplexité, il s'avise d'un moyen assez étrange, et il le justifie par des arguments plus étranges encore.

Le seul parti que je puisse prendre à l'égard des souscripteurs français, tant de ceux qui ont des droits que de ceux qui voudraient en acquérir, c'est de les prier de vouloir bien m'écrire sous l'enveloppe de M. le baron d'Ogni, intendant général des postes à Paris.

Si, dans ce qui me concerne personnellement, la justice, la foi publique, les bienséances même, peuvent une fois n'être pas violées, sans doute on ne l'empêchera pas de me faire passer leurs lettres, ni moi d'y répondre, comme autrefois, par le moyen de ses courriers.

C'est la poste qui a distribué les Annales en France depuis qu'elles existent ; chaque numéro se distribuait sur un ordre exprès et formel émané directement du ministère.

Si par cette intervention directe dans leur débit le gouvernement n'est pas censé en avoir adopté tous les principes, au moins est-il devenu évidemment caution des engagements qui s'y prenaient, sur sa parole, sous ses yeux, et pour ainsi dire par ses mains. Il ne peut donc ni priver les souscripteurs de l'année que je leur ai promise *de son aveu,* ni moi des moyens de remplir ma promesse.

Je suis assurément très-jaloux du trésor que j'ai recouvré, je suis bien décidé à ne plus m'exposer à le perdre sur des ordres arbitraires ; je dirai le reste de ma vie avec Ovide :

Parve, nec invideo, sine me, liber, ibis in urbem.

Je conserverai ma liberté avec idolâtrie ; mais je ne suis pas plus disposé que par le passé à la confondre avec la licence. Je ne crois pas qu'il faille en abuser pour en jouir, et, comme je l'ai dit autrefois, l'inquisition la plus rigoureuse ne me donnera jamais de censeur plus sévère que moi-même.

Une franchise impartiale autant qu'inflexible ; des vérités salutaires aux princes et aux peuples ; des ménagements quand il en faudra ; de la hardiesse quand elle sera nécessaire ; une attention scrupuleuse à respecter les mœurs, les lois, à réclamer en faveur des classes les moins autorisées, les plus facilement écrasées de la société, les droits que la nature leur donne et qu'une saine politique doit toujours leur conserver : voilà ce que les Annales ont offert jusqu'ici et ce qu'elles offriront toujours. Puisque la poste française les a voiturées dès la première année de leur existence, avec ce caractère qui ne s'est pas démenti, on ne pourrait lui défendre de s'en charger à l'avenir sans déclarer

que le gouvernement a perdu de son amour pour la vérité ; ce qui serait calomnier le roi, et ceux des hommes employés à l'administration qui sont dignes de la confiance dont il les honore.

Mais, me dira-t-on peut-être, comment a-t-il pu vous entrer dans la tête que la poste se chargerait en France de distribuer un ouvrage qui débute par des *Mémoires sur la Bastille !* Vous n'y faites sûrement pas l'apologie de ce terrible entrepôt ; et comment voulez-vous que la police qui le dirige, le ministère qui le choie, en autorisent la censure, ou, ce qui revient au même, la description ? Il y a des choses où les hommes en place peuvent laisser le droit de *dire,* pourvu qu'ils conservent celui de *faire;* mais la *Bastille* n'est pas de ces choses-là : il faut ou la détruire, ou empêcher qu'on sache ce que c'est ; et croyez-vous qu'on veuille la détruire ?

Mais je demande à mon tour comment on empêcherait désormais que le public la connaisse ? Mes *Mémoires* sont imprimés. Au moment où ceci deviendra public, ils seront en route pour se répandre dans toute l'Europe. Il n'y a pas de moyen humain capable de les anéantir ou de les écarter même de la France : l'intérêt est trop vif et la curiosité trop légitime. On aurait beau multiplier les sbires, les exempts, etc., ils transpireraient par tous les pores du royaumes ; ils se joueraient de la sagacité de la police parisienne avec autant de succès au moins qu'elle se joue avec atrocité de la personne des infortunés qui en ont fourni la matière.

Mais, de plus, sous quel prétexte essaierait-on même de l'autoriser à les supprimer ? Qu'on y prenne garde, ce n'est pas ici un libelle, une de ces déclamations anonymes qui se perdent ou s'oublient sans laisser de traces, et dont les honnêtes gens concourent à opérer la suppression, même sans y être forcés par le despotisme qu'elles inquiètent. Je signe. Ce sont des faits dont je me déclare garant, et qui ont autant de témoins que la Bastille a fait de victimes. C'est une tyrannie monstrueuse que je dénonce à l'Europe, au souverain équitable dont elle compromet le nom et le règne. Quel sera, même dans le ministère français, le personnage qui osera s'en déclarer le protecteur quand elle sera bien dévoilée ?

Peut-être y a-t-il des hommes assez lâches pour s'imaginer avoir un intérêt pressant à la soutenir ; mais le roi n'en a aucun ; mais ce que ses conseils et sa cour contiennent d'hommes honnêtes n'en ont pas davantage ; mais de quel front, à quel titre, les autres demanderaient-ils à un monarque vertueux de se porter pour le défenseur de leurs barbaries, à des coadministrateurs intègres et humains de s'en déclarer les complices, en aidant à en supprimer le tableau ?

Diront-ils que ce sont des mensonges ? Je les en défie. Sans nier que ce soient des vérités, insinueront-ils qu'elles sont dangereuses ? Ils n'oseraient.

Et où est le danger de fournir à un prince bienfaisant l'occasion de faire le bien ? Et où est le danger de révéler à un roi ami de la justice et de sa propre gloire des horreurs qui ne cessent de violer l'une, et qui flétriraient l'autre s'il n'était pas démontré qu'ils les ignore ? La Bastille est-elle un des fondements de son trône ? Est-ce une des dépendances de sa couronne dont il ne lui soit pas permis de changer la constitution ? Ces cachots sont-ils *inamovibles*, comme les siéges des conseillers en parlement ? Oserait-on dire au modérateur suprême de la justice et des lois qu'il ne règne que parce qu'il existe dans son royaume un moyen assuré de se défaire successivement de tous ses sujets, sans même qu'il le sache ?

La Bastille peut quelquefois contenir des secrets de l'Etat ; mais le régime abominable qui s'y perpétue n'en est pas un ; et, comme on le verra, c'est ce régime que j'attaque. Pour l'honneur des ministres, j'aime à croire qu'il ne subsiste que parce qu'il n'est pas connu même d'eux. La publicité qu'il va recevoir ne pourrait les inquiéter qu'autant que le gouvernement aurait pris la résolution fixe et immuable de ne pas le réformer, même en le connaissant, et, en vérité, je crois que ce serait un crime de le supposer.

Les ministres feront ces réflexions ; quand ils ne les feraient pas, le roi les fera. Sa Majesté est trop familiarisée avec la lecture des Annales pour supposer, quelque chose qu'on lui dise, ou quelque sujet que je traite, qu'elles puissent rien contenir de

contraire au respect dû à sa personne, aux lois, aux mœurs, au bien public en général.

En attendant, il envoie à M. le baron d'Ogni un nombre d'exemplaires du nº 72 qu'il croit suffisant pour répondre aux premières demandes et compléter le tome IX aux souscripteurs à qui il est dû. S'ils le reçoivent, ce sera une preuve que les passages seront ouverts, et alors on pourra souscrire à la poste. Dans le cas contraire, ce sera aux souscripteurs à lui indiquer un autre moyen de leur faire parvenir ce nº 72 et les suivants, ou à poursuivre leur remboursement contre le ministère.

Les *passages furent ouverts* tout grands aux Annales; mais elles furent encore une fois interrompues en 1785, j'ignore pour quel motif. Linguet, que rien ne pouvait rebuter, réussit à les ressusciter en 1787. « Cette reprise, dit-il, est une époque décisive en tout sens dans sa vie. » Et il ajoute :

Une franchise décente, un soin soutenu de tout rapporter à l'utilité publique, un respect constant pour les *mœurs,* le *culte* et le *gouvernement,* sont les caractères qui ont toujours distingué cet ouvrage. Il n'en a pas moins été traversé par les plus opiniâtres, souvent par les plus cruelles contrariétés ; tandis qu'une tolérance ouverte, et même un protectorat non dissimulé, se prodiguaient à des productions d'un genre un peu différent.

Mais, hélas! les persécutions ne firent que redoubler, et rendirent sa tâche de plus en plus difficile. Le nº 116 fut condamné au feu par le parlement; le

nº 117, qui complétait la cinquième année, fut arrêté, et ce n'est qu'après une « *incarcération* de près de deux ans dans les cachots de la *robinocratie*, de la *bureaucratie*, de la *sceaucratie*, et de toutes les *craties* possibles, qu'il fut retrouvé et rendu. » Du reste, « à partir du 27 septembre 1787, par une friponnerie ministérielle dont il s'est plaint vainement quand les coupables disposaient du pouvoir, tous les envois, sans exception, furent non pas *saisis*, non pas *arrêtés*, mais *volés*, à la lettre, dans tous les bureaux où ils étaient découverts. »

La Révolution ouvrit à Linguet et à ses Annales les portes de la France. On lit en tête du tome XVI (juin 1790) que, « l'auteur ayant établi son séjour à Paris, et ne voulant plus d'intermédiaire entre le public et lui, on devra s'adresser à lui-même, hôtel de Toulouse, rue du Jardinet-Saint-André-des-Arts. » Quelque temps après, il transporte son domicile rue Saint-Dominique, près la rue du Bacq, nº 48, et, à cette occasion, « il croit devoir prévenir le public qu'il y a dans la même rue d'autres Annales. Ce titre, ajoute-t-il, est un de ceux qui ont fait fortune dans la Révolution : elle a produit des Annales de toutes les dimensions, de toutes les couleurs, et même de tous les partis. Les siennes ont au moins le mérite de n'être d'aucun parti ; elles n'appartiennent qu'à la *raison*, à la *justice* et à la *vérité*. »

On sait que Linguet périt sur l'échafaud; mais on sait peut-être moins généralement qu'il y fut conduit par un paradoxe, mourant comme il avait vécu. Il fut, en effet, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné pour avoir mal parlé du pain. Voici ce qu'il en avait dit, — et cette citation est singulièrement propre à donner une idée de cet amour excessif du paradoxe qui était le trait saillant de son caractère :

Le pain, considéré comme nourriture, est une invention dangereuse et très-nuisible. Nous vivons de cette drogue, dont la corruption est le premier élément, et que nous sommes obligés d'altérer par un poison pour la rendre moins malsaine. Le pain est plus meurtrier encore cent fois par les monopoles et les abus qu'il nécessite, qu'utile par la propriété qu'il a de servir d'aliment. Le plus grand nombre des hommes n'en connaît pas l'usage, et, chez ceux qui l'ont adopté, il ne produit que de pernicieux effets. C'est le luxe seul qui nécessite le pain, et il le nécessite parce qu'il n'y a point de genre de nourriture qui tienne plus les hommes dans la dépendance. L'esclavage, l'accablement d'esprit, la bassesse en tout genre dans les petits, le despotisme, la fureur effrénée de jouissances destructives, sont les compagnes inséparables de l'habitude de manger du pain, et sortent des mêmes sillons où croît le blé !

Linguet attendait avec impatience le moment de paraître devant le redoutable tribunal; il se faisait une fête, disait-il à ses compagnons de captivité, de dévoiler la sottise et l'atrocité de ses ennemis. Mais il n'avait plus affaire à la grand'chambre; on ne voulut même pas entendre sa défense. « Ce ne

sont pas des juges, dit-il tristement en rentrant dans sa prison; ce sont des tigres! »

Comme leur auteur, les Annales ont été très-diversement appréciées; on s'accorde à dire cependant qu'elles sont au-dessous du bruit qu'elles ont fait.

« Lorsqu'on a été forcé comme moi, dit Brissot dans ses Mémoires, d'analyser ce journal (1), on sait combien il répondait peu au titre fastueux que lui avait donné Linguet: *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle!* La partie politique n'était jamais qu'un réchauffé, parfois raccourci, souvent ampoulé, des événements déjà consignés dans toutes les gazettes. La partie civile offrait, avec l'histoire de quelques procès portés devant les tribunaux français, des sarcasmes longuement amplifiés contre les magistrats. La partie littéraire était encore plus insuffisante; ce ne sont que querelles, anecdotes, diatribes, sur les académiciens et les philosophes; d'un côté, récriminations contre les gens du barreau et du parquet; de l'autre, contre les gens de lettres et les savants; on voit à chaque instant percer les souvenirs des démêlés de l'auteur avec ses contemporains.

» On ne peut cependant refuser à Linguet de la chaleur dans le style, des images brillantes, du

(1) Brissot, qui fut dans sa jeunesse l'un des plus fervents adeptes de Linguet, et qui n'était revenu qu'assez difficilement de son admiration pour le célèbre avocat, avait été chargé par lui de rédiger les tables de quelques volumes des Annales. Voir au surplus, dans le tome suivant, notre article sur Brissot.

talent pour le sarcasme. Il a rendu service à la liberté, sans le vouloir, en attaquant avec opiniâtreté la tyrannie de la robe et celle des académies, en heurtant ouvertement l'inquisition à laquelle nos visirs assujettissaient toutes nos productions littéraires. Mais on doit le blâmer d'avoir prostitué son talent au panégyrique du despotisme, à la défense des causes les plus iniques, des paradoxes les plus révoltants, à la satire des écrivains les plus respectables. Linguet voulait des autels, et voulait les composer des débris des statues de grands hommes qui valaient mieux que lui. Si l'utilité publique est le sceau du vrai talent, et le garant d'un réputation immortelle, on s'explique pourquoi le nom de Linguet est mort de son vivant même. La Révolution l'a surpris composant encore la satire du peuple et de la liberté. L'habitude datait de trop loin, elle était trop fortement enracinée, pour que l'arbre pût se plier dans un autre sens. Aussi Linguet ne parut-il que grimacer la liberté, lorsqu'en 1791 il voulut se faire cordelier sous les auspices de Danton et de Camille Desmoulins. Il regardait le club des Cordeliers comme une piscine où s'effaceraient toutes ses prédications en faveur du despotisme. Personne ne fut la dupe de cette hypocrisie tardive (1). »

(1) Dans une lettre adressée à Camille Desmoulins, Linguet offrait au procureur général de la lanterne d'être son substitut; dans une autre, il témoignait son

Sur un exemplaire des Annales annoté par M. Félix Bodin, vers 1826, on lit cette observation : « Je ne suis pas surpris du bruit que fit cet ouvrage dans le temps. Linguet a un style plein de chaleur et d'originalité (1); on trouve par-ci par-là des vues hardies, des *poussées* dans l'avenir, des pages vraiment remarquables. Du reste, ce Linguet est toujours de mauvaise humeur et mécontent de tout; on ne sait guère ce qu'il veut. Il fut un temps où les écrits de cet homme faisaient fureur, comme aujourd'hui ceux de l'abbé de Pradt, de M. de Montlosier, etc.; mais cela ne se lit plus. » Non, sans doute, les Annales ne se lisent plus comme au moment de leur apparition; cependant quiconque veut connaître le mouvement des idées à la fin du XVIIIe siècle ne saurait se dispenser de les lire.

Linguet avait un talent réel : histoire, économie politique, littérature, jurisprudence, diplomatie, il s'était rendu familiers tous ces genres, et il en a traité quelques-uns avec une véritable originalité; mais il a déconsidéré son talent par un excès de fougue, de jactance, de bizarrerie, par sa manie du paradoxe, par ses intempérances de langage, par la véhémence et la continuité de ses emportements.

admiration pour Marat, qui se cachait alors, et dont on eût dit que le silence lui semblait une calamité publique. On le soupçonna même d'être l'auteur de quelques numéros de *l'Ami du Peuple ;* un pamphlet dirigé contre lui a pour titre : *Confession sincère et générale de l'avocat Linguet, auteur de* l'Ami du Peuple, *attribué au sieur Marat.*

(1) On a reproché avec raison à Linguet son néologisme; il donna lieu, de son temps, à la publication d'un pamphlet intitulé : *Dictionnaire à l'usage de ceux qui lisent les Annales de Me Linguet.*

Le plus curieux, c'est qu'il se trouvait lui-même très-modéré, et il poussait les hauts cris quand on retournait contre lui cette arme de la critique qu'il maniait avec si peu de ménagement. Il écrivait au directeur du *Mercure* :

Je ne veux de mal à personne ; mais, quoique indulgent par caractère, je deviens vindicatif par raison : je m'aperçois qu'on n'est ménagé dans le monde qu'autant qu'on y paraît méchant. La littérature est, à cet égard, un monde très-perfectionné. Ainsi, je n'attaquerai jamais le premier ; mais j'ai juré de ne me laisser jamais attaquer impunément. Je tiendrai ma parole, et vous serez bientôt le maître d'en faire l'expérience. Il paraîtra de moi, à la Saint-Martin, trois ouvrages intéressants, au moins par leur objet : critiquez-les, je serai le premier à vous applaudir, si c'est avec raison ; mais parlez-en décemment, si vous en parlez, ou bien je relirai mon Voltaire pour y apprendre comment il faut traiter un journaliste qui s'oublie.

Il faut songer que Linguet était surexcité par l'ardeur de la lutte quand il parlait ainsi ; à son début dans la carrière du journalisme, il affectait des sentiments beaucoup moins agressifs. Répondant à l'abbé Roubaud, rédacteur de la *Gazette d'Agriculture,* il assurait qu'on essayerait en vain de faire entrer dans son cœur une tentation de vengeance.

Jusqu'ici, disait-il, je ne me suis jamais livré à ces mouvements peu chrétiens que quand j'ai été provoqué. Dorénavant je veux conserver mon sang-froid même contre l'outrage. L'expérience me fait voir qu'on ne gagne rien à s'échauffer. Quoique la vérité n'aille guère avec la froideur, il faut tâcher de ne pas lui donner pour compagnes la colère et la malignité, qui s'allient trop aisément avec le mensonge.

Mais il ne devait pas longtemps se tenir parole à lui-même; à chaque instant il ramène sa personnalité sur la scène. Il sent ce que cela a de fâcheux, de peu digne, et il s'en irrite davantage.

Combien, s'écrie-t-il, combien n'est pas cruelle la position d'un homme compromis sans cesse par des inculpations iniques ! S'il se tait, ses ennemis en triomphent; ils argumentent de son silence, et en concluent hardiment que c'est l'équivalent d'un aveu. S'il parle, s'il confond l'imposture, ils l'accusent d'égoïsme et d'orgueil, et trouvent moyen par là de le rendre plus odieux au milieu de son avantage qu'il ne l'était avant la destruction des soupçons dont il s'est lavé.

Quelle est donc la ressource de l'innocence calomniée ? Ce n'est pas tout d'ailleurs : non seulement on fait en sorte que la patience et la justification lui deviennent également dangereuses; mais on réussit encore à les rendre, l'une et l'autre, également inutiles. Quiconque est en butte à des ennemis adroits et ardents, comme la haine l'est toujours, ne doit point s'attendre à voir jamais les préjugés appuyés par eux absolument détruits : on n'acquiert, en se défendant avec opiniâtreté, que le renom d'un homme plein de soi-même. Le public ne se lasse jamais de l'attaque, et il s'en souvient toujours; il se dégoûte bientôt de la réfutation, et il l'oublie sur-le-champ; il ne tarde pas à faire un crime à la vérité d'être aussi infatigable que le mensonge, il n'accorde qu'à celui-ci le droit de se répéter impunément...

C'est ainsi, dit-il, que ses détracteurs ont persuadé à tout le monde qu'il était un caractère violent, un écrivain satirique, un censeur sans égards, qui ne se plaisait que dans des guerres injustes, et qui les commençait toujours; qu'après avoir réussi à le faire passer pour un cerveau bouillant que rien ne

pouvait contenir, pour un apologiste du despotisme, pour un panégyriste de la tyrannie et des plus abominables tyrans qui aient souillé le trône, ils sont aussi parvenus à faire recevoir comme une vérité incontestable qu'il se chargeait par goût des mauvaises causes, et qu'à son seul nom les tribunaux préparaient une condamnation, bien qu'il eût prouvé que, sur plus de cent affaires, il n'y en avait eu que neuf où la justice eût suivi une opinion différente de la sienne (1).

Il faut convenir aussi que les adversaires de Linguet le ménageaient peu, comme on le voit du reste par le passage que nous venons de citer. Parmi ses contradicteurs, il en est un qui engagea avec lui une lutte corps à corps dont l'histoire du journalisme n'offre pas d'autre exemple. On lit à ce sujet dans les *Mémoires secrets :* « Un anonyme, pour faire sa cour sans doute au ministère de France, propose par souscription des *Analectes politiques, civiles et littéraires* (2), ouvrage périodique pour servir de supplément aux Annales de M. Linguet, avec cette épigraphe : *Tu cave defendas, quamvis mordebere dictis* (3). Ce supplément, ainsi qu'on le conjecture aisément, est un prétendu contrepoison imaginé pour guérir des morsures du journaliste. On se

(1) *Journal de Politique et de Littérature,* n° 3, du 15 nov. 1774.
(2) C'est le titre annoncé par le prospectus ; le véritable titre est : *Analectes critiques pour servir,* etc.
(3) Sen., c. ult. *de Tranquil.*

propose en conséquence de le suivre à la piste, et d'appliquer le remède l'instant d'après qu'il aura fait la plaie. »

Voici en quels termes l'auteur de cette sorte de contrepartie des Annales annonçait son projet, en faisant appel à tous ceux qui voudraient concourir avec lui à la recherche du vrai, du juste et de l'honnête dans tous les genres :

Ce n'est plus dans un journal, mais dans des Annales dont la réunion doit former une histoire universelle, que M. Linguet se propose de venger désormais l'humanité des outrages qui la flétrissent, d'éclairer la raison sur les écarts qui la déshonorent, et de fixer le jugement de la postérité sur les événements, les lois et les mœurs de notre siècle.

Il n'y a pas, dit-il, de décisions des tribunaux que le public n'ait droit de revoir.

Mais les siennes seraient-elles sans appel? L'amour de la vérité nous fera suivre ce nouveau Salluste dans ses récits comme dans ses raisonnements, et, toutes les fois qu'il empruntera le tonnerre de Démosthène, nous saisirons la hache de Phocion. . . . . .

Ces Analectes suivront exactement, de mois en mois, les Annales de M. Linguet, et elles seront disposées, pour le format, à leur servir, si l'on veut, de supplément...

C'est bien mieux encore : le texte de Linguet et la réponse de son contradicteur sont disposés sur deux colonnes en regard, de manière à ce que le juge du camp puisse mieux apprécier les coups, ou, si l'on veut, à ce que le contrepoison soit plus près du poison.

La nouvelle de cette entreprise dut surprendre

Linguet ; mais elle ne pouvait l'effrayer : il n'hésita pas à en publier le programme dans ses Annales. « Je reçois, dit-il, en ce moment, par la poste, la pièce suivante, imprimée. J'ignore si c'est une plaisanterie ou un projet sérieux ; dans un cas ou dans l'autre, je crois devoir contribuer à la rendre publique. » Et en effet il la donne tout au long, en la faisant suivre de réflexions où il traite ses contradicteurs avec le superbe dédain qui lui était habituel.

Les Analectes, qui ne pouvaient ramener les admirateurs de Linguet, n'allèrent pas au-delà de deux volumes, du moins à notre connaissance. On les attribua d'abord à un avocat nommé de Lacroix ; mais celui-ci s'en défendit par une lettre au *Journal de Paris*, où il déclarait respecter trop les infortunes de son ancien confrère pour s'acharner après lui et le poursuivre jusque par-delà les mers. On pensa depuis qu'elles étaient de l'abbé Morellet. Nous ne pouvons, pour notre part, que mentionner ces conjectures.

Les Annales de Linguet forment 19 volumes in-8° ; la continuation de Mallet du Pan en forme 6.

—

Courrier de l'Europe.

—

Un autre journal, bien autrement important, d'ailleurs, contrebalança pendant quelques années la vogue de celui de Linguet, et partagea avec les *Annales* le privilége de préoccuper deux gouvernements : c'est le *Courrier de l'Europe*, dans les bureaux duquel nous allons rencontrer trois hommes célèbres à des titres bien divers : Morande, Brissot de Warville, dont les Mémoires nous fourniront la plupart des détails qui vont suivre, et le comte de Montlosier. La publication de cette *Gazette anglo-française* commença à Londres en 1776, et fut d'autant plus remarquée, que c'était le premier essai de ce genre qui y eût été tenté. Jusque-là, l'Angleterre avait été véritablement une terre étrangère pour le reste de l'Europe ; on ignorait presque tout ce qui se passait dans son sein ; on ne connaissait guère sa constitution que par les écrits de Montesquieu ou par les récits frivoles des voyageurs

qui allaient passer quinze jours à Londres pour le compte de quelques libraires, et revenaient à Paris débiter leurs relations. Les gazettes hollandaises auraient pu suppléer à l'absence totale des faits et des documents ; mais leurs fragments mutilés, traductions informes des gazettes anglaises, étaient si défectueux, si fatigants, si confus, qu'à peine pouvait-on les lire, et, lorsqu'on les avait lus, c'était un chaos où l'on s'apercevait qu'il n'y avait rien à prendre. Un Français, homme d'esprit, avait entrevu dans tous ces motifs, et dans la nécessité où étaient les gouvernements du continent de connaître les affaires de l'Angleterre, les éléments d'un grand succès pour un journal : il résolut d'en fonder un. Il sentit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'amas immense des feuilles quotidiennes et périodiques que Londres voit éclore, pour composer, à Londres même, un journal français. Il annonça son plan, qui fut partout goûté, même en France. Il était bien propre, en effet, à piquer la curiosité. On y promettait d'apporter les plus grands soins à ne rien présenter au public qui ne fût capable de l'instruire ou de l'amuser. L'histoire et les progrès des arts utiles comme des arts agréables, le tableau des vertus comme des vices des différents peuples du monde, et principalement les nouvelles politiques, étaient les objets qu'embrasserait et traiterait le nouveau journal. Des correspondants instruits, la-

borieux, exacts, répandus dans les principales villes de l'Europe, et choisis avec une scrupuleuse attention, y répandraient une variété piquante qu'on eût vainement cherchée ailleurs. Mais ce qui surtout le rendrait précieux, c'étaient les extraits fidèles des 53 gazettes qui paraissaient à Londres toutes les semaines : ces productions extraordinaires de la liberté de la presse y seraient appréciées, quelquefois combattues. Il en devait être publié deux numéros par semaine, « en grand papier, ainsi que les autres gazettes anglaises, caractère fin et serré», au prix de 48 livres pour toute la France, ou 6 sous par nombre ou numéro.

S'il était extraordinaire qu'un étranger allât s'établir en Angleterre pour, de là, divulguer les desseins de l'Angleterre ; il ne dut pas sembler moins étrange qu'un Anglais s'associât à cette publication, et fournît les fonds nécessaires pour l'entreprendre. On prétend, et Voltaire l'a répété dans sa préface de *Zaïre,* qu'il n'y a point de commerce qui déshonore à Londres. Celui du Courrier de l'Europe pouvait paraître peu patriotique ; mais, en se rappelant que les Hollandais fournirent eux-mêmes aux vainqueurs de Berg-op-Zoom les poudres qui firent prendre cette ville, on pardonnait à un spéculateur d'échanger les secrets de son pays contre l'or d'un pays ennemi : car l'or n'a pas d'ennemis, disait-on sans doute. Cet or d'ailleurs

se dépensait à Londres, et c'était tout bénéfice pour Londres. Ce calcul n'est peut-être pas tout à fait celui des Romains ; mais les Romains n'étaient pas marchands.

Cet entrepreneur de la Gazette anglo-française se nommait Swinton ; l'auteur du plan était un réfugié français nommé de Serre de Latour. Le premier mettait dans l'association son argent, son industrie; l'autre y mettait son esprit. Voici comment, selon Brissot, s'était formée cette association.

Né sans fortune, mais d'une bonne famille, élevé dans un monde brillant, mais incapable d'en soutenir la dépense, de Latour avait fait la cour, quoique marié, quoique père de plusieurs enfants, à la femme de l'intendant d'Auvergne ; elle était sa parente, il était le secrétaire du mari ; elle était jeune, jolie, aimable ; le mari était vieux, laid, grondeur. Le secrétaire fut donc bientôt préféré à l'intendant. Cette liaison ne pouvait manquer d'attirer des malheurs au couple d'amants. Ils arrêtèrent de prendre la fuite, mais en se munissant de secours abondants, pour ne pas tomber dans la misère. L'Angleterre seule offrait un asile impénétrable à toutes les recherches du ministère français. Ils le choisirent. Les premiers mois s'écoulèrent délicieusement ; la misère arriva. L'imprévoyant de Latour n'avait pas songé à la prévenir. Il fallait pourtant s'en tirer. On épuisa toutes les ressources. L'amante infortunée

soutint ce revers avec calme, et de ses doigts délicats elle fournit longtemps aux besoins du petit ménage. De Latour, de son côté, se mit à l'affût des expédients. La guerre d'Amérique occupait alors tous les esprits, on craignait aussi une rupture avec la France; cette contrée était avide de nouvelles, et cette avidité devait encore redoubler si la guerre venait à se déclarer. Cette idée conduisit de Latour au projet d'une gazette qui serait composée en français à Londres, et distribuée en France.

Il s'adressa à Swinton, qui était alors en grande réputation parmi les Français, qu'il aidait de sa bourse, et qu'on recherchait, quoique les conditions de son obligeance fussent très-onéreuses. C'était une sorte de chevalier d'industrie, d'une honorabilité très-problématique. Sa maison était le rendez-vous des Français les plus décriés; il était le correspondant de Beaumarchais et presque l'esclave de l'infâme Morande, qui, connaissant sa vie, se servait de cet avantage pour lui soutirer de l'argent quand il tombait dans le besoin, et cela lui arrivait souvent. Swinton, en effet, avait fait tous les métiers pour vivre, et on l'accusait d'avoir gagné sa fortune, soit frauduleusement au jeu, soit en prêtant à une grosse usure, surtout aux jeunes seigneurs français qui venaient prendre à Londres des leçons d'anglomanie, soit en exerçant mille sortes d'industries peu honorables. Ainsi, tout à la

fois, il tenait une boutique de marchand de vin sous le nom d'un commis, un café sous le nom d'un autre; ailleurs, il donnait à jouer; au dehors de la ville, il avait des maisons où il logeait de jeunes seigneurs français; en même temps il spéculait sur des pépinières plantées d'arbres fruitiers transportés en France et sur des remèdes anti-vénériens. Enfin, et c'était là le plus clair de son revenu, il tirait des sommes considérables des intérêts qu'il avait dans plusieurs gazettes anglaises. Il vit dans le projet de Latour, dont il connaissait le talent, une nouvelle source de fortune : il n'hésita pas à fournir les sommes nécessaires pour la mise en œuvre.

Telle est l'origine du Courrier de l'Europe. C'est à un rapt, dit Brissot, qu'on dut cette feuille, qui contribua plus qu'on ne pense au succès de la guerre d'Amérique, et, par suite, à la Révolution française.

C'était principalement sur la France que reposait le succès du nouveau journal; mais comment le faire admettre dans un pays où la censure était si sévère? L'intérêt aplanit tout. Le ministère français avait besoin de connaître à fond l'Angleterre: de Latour fit adroitement sentir de quelle utilité son journal pouvait devenir pendant le cours de la guerre qui allait s'engager; il valait au gouvernement cent espions, et il lui rapportait, au lieu de

coûter. M. de Vergennes donna son consentement.

Le Courrier devait paraître à Paris en même temps qu'à Londres ; mais il était difficile qu'un journal écrit dans un pareil milieu n'oubliât pas la mesure qui convenait de l'autre côté du détroit. Dès le second numéro il était proscrit en France. On trouva qu'il critiquait notre ministère d'une façon indécente, insolente même, et que les termes dans lesquels il parlait du roi et de la reine ne pouvaient être tolérés. La police le fit saisir dans tous les lieux publics ; le roi même se montra si irrité de l'audace de ces nouveaux gazetiers, que non-seulement il ordonna d'empêcher l'introduction du Courrier par la poste, mais qu'il défendit à ses ministres d'en recevoir aucun exemplaire.

Cette proscription était un coup mortel pour la nouvelle feuille. C'est ce que comprirent parfaitement ses entrepreneurs. Ils députèrent vers M. de Vergennes pour obtenir la levée de l'interdit, rejetant la faute du passé sur le sieur Morande, l'auteur tristement célèbre du *Gazetier cuirassé*, et promettant de se renfermer dans les bornes de l'honnêteté des autres gazettes étrangères introduites en France. M. de Vergennes réussit à vaincre la répugnance du roi, auquel il représenta que le meilleur moyen d'arrêter les sarcasmes de cette feuille était de lui permettre l'entrée de la France; et la distribution à Paris en fut permise à partir du 1er novembre.

L'événement prouva que le ministre des affaires étrangères ne s'était point trompé : le Courrier, de ce moment, se montra aussi obséquieux pour le ministère qu'il avait été insolent dans l'origine.

J'aurais voulu donner les articles qui avaient pu exciter une si grande colère, mais il ne m'a pas été possible de les rencontrer. La collection, d'ailleurs fort rare, du Courrier de l'Europe, dont les premiers numéros parurent au mois de juillet 1776, ne part que du mois de novembre de la même année, et le titre porte : « Courrier de l'Europe, ou Gazette des gazettes, *continuée sur un nouveau plan, le 1er novembre* 1776. » Cela voulait dire continuée dans un nouvel esprit, plus encore que sur un nouveau plan, et les orages soulevés par les premiers numéros, non-seulement en France, mais ailleurs encore, ne furent pas étrangers sans doute à la détermination qui les fit exclure de la collection. Le Courrier, voyant qu'il s'était fourvoyé et qu'il n'arriverait point au succès, à la fortune, par la voie où il s'était engagé, voulut probablement, — qu'on nous passe cette expression, — faire peau neuve, en adoptant une politique plus modérée.

Le premier numéro du journal ainsi amendé est accompagné d'un avis du rédacteur et des propriétaires, dans lequel on lit : que le titre de cette gazette annonçait originairement qu'elle était destinée à circuler dans l'Europe entière; que quelques

mois se sont écoulés avant que ce projet pût être effectué dans un certain degré d'étendue, mais qu'enfin ils sont parvenus à assurer cette circulation générale. Ils y font ressortir les avantages de leur feuille, qui contient la matière de quatre gazettes ordinaires. Quant à leur plan, ils donneront d'abord les nouvelles politiques de l'Angleterre, et tout particulièrement des colonies anglaises de l'Amérique, dont la lutte avec la métropole occupait alors si vivement l'attention de l'Europe. Deux colonnes seront destinées à une agréable variété; quelquefois un peu de littérature, quelques morceaux de poésie nouvelle; la notice des spectacles, des courses, des inventions; les bagatelles du jour; le récit de ces bizarreries variées et amusantes qui semblent être le produit exclusif du sol britannique. A cet agrément, particulier à l'Angleterre, ils en ajouteront un autre, celui de fournir deux fois la semaine le journal le plus exact de tout ce qui méritera, en Europe, d'être recueilli par les historiens de tout genre : il ne s'agira pas de rendre compte des promenades des princes, ce ne seront pas des extraits de gazettes; ce seront des articles raisonnés et digérés dans le genre estimé du *Journal politique*, ouvrage précieux, qu'ils prendront pour modèle, sans prétendre à la concurrence.

Le succès de la Gazette anglo-française fut ra-

pide et grand; en quelques mois le nombre des souscripteurs avait dépassé cinq mille, et Latour en tirait pour sa part plus de 25,000 livres.

Ce n'est pas que les persécutions lui aient jamais manqué. Quelques promesses, en effet, que le Courrier eût faites d'être sage, il lui arriva pourtant quelquefois de s'oublier, et c'était, à chaque saisie, une grande inquiétude pour ses souscripteurs et ses partisans. « L'abondance des matières qu'on y traite, lit-on dans les *Mémoires secrets*, lui procure nécessairement beaucoup plus de lecteurs qu'aux autres gazettes, d'autant que l'on s'y permet de fréquents écarts et une liberté infiniment plus grande qu'ailleurs; mais aussi il en résulte une frayeur continuelle de le voir supprimer. Déjà plusieurs numéros ont été arrêtés, et, malgré l'excessive indulgence du ministère à son égard, sans doute à raison de sa nature anglaise, qui suppose une indépendance particulière, il est difficile que l'humeur ne s'en mêle pas à la fin, et qu'on ne proscrive irrévocablement cette feuille, au fond peu rare, fort bavarde, et ayant tous les défauts du terroir. Les différents partis de ce pays-ci, dans tous les genres, seraient désolés de cet événement, qui les priverait de ce réceptacle de leurs querelles et de leurs injures. »

Et ce n'était pas seulement de Paris que lui venaient les obstacles; une autre fois il était la vic-

time des mésintelligences des cours de Vienne et de Berlin. Le ministère de Vienne, ne pouvant répondre efficacement à certains mémoires et écrits de la cour de Berlin ou de ses partisans insérés dans le Courrier de l'Europe et dans le *Courrier du Bas-Rhin*, en interdit, par une misérable vengeance, l'entrée et la lecture dans tous les Etats de l'impératrice reine, où ces deux feuilles étaient très-recherchées, l'une pour son intérêt, sa véracité et son énergie, exaltée par Linguet lui-même, qui n'était pas prodigue de louanges; l'autre pour les détails curieux, étendus et rapides, qu'elle donnait sur les affaires d'Angleterre ; ce qui ne fit qu'accroître la démangeaison de les avoir. Le roi de Prusse prit fait et cause pour le *Courrier du Bas-Bhin*, qui s'imprimait dans ses Etats, et, usant de légitimes représailles, il rendit une ordonnance où il défendait très-sévèrement à tous ses fidèles sujets de faire venir, introduire ou débiter dans ses Etats les gazettes françaises des villes de Bruxelles et de Cologne, ainsi que les gazettes allemandes de cette dernière ville et de Francfort-sur-le-Mein, et autres, qui paraissaient sous la dénomination de *Gazettes du Bureau général des Postes impériales*, sous peine d'une amende de 50 ducats par contravention. Cette défense était motivée sur ce que, depuis le commencement de la guerre, plusieurs redacteurs de gazettes étrangères, s'écartant constam-

ment, et d'une manière peu convenable, des règles d'impartialité que leur prescrivaient leur état et leur devoir public, avaient offensé le gouvernement du roi de Prusse.

Le Courrier fut assez habile pour triompher de tous ces obstacles, et son succès ne fit que s'en accroître. Un jour arriva cependant où les craintes des souscripteurs français se réalisèrent. Au mois d'avril 1778, ils cessèrent tout à fait de le recevoir, à l'exception de quelques numéros qui arrivaient de temps à autre, par contrebande. Mais, cette fois, l'obstacle ne venait pas du ministère français; c'est à Londres, on aura peine à le croire, que les envois étaient arrêtés.

Le ministère anglais avait été frappé de tout le mal que pouvait lui faire la publication du Courrier de l'Europe. La guerre continuait ses ravages au moment où la Gazette anglo-française commençait les siens; on se l'arrachait de Paris à Saint-Pétersbourg; elle compta bientôt des souscripteurs dans tous les coins de l'Europe. Par elle on apprenait à connaître Fox, Burke, North, dont on répétait les discours et dont on écorchait les noms. Et chacun admirait l'éloquence sublime, et jusqu'alors inconnue, de tous ces orateurs; et chacun s'étonnait que le roi Georges se laissât si tranquillement insulter par eux, et ne logeât pas à la Tour quelques-

uns de ces beaux parleurs. Quoi! point de lettres de cachet, point de Bastille! C'est là que le peuple est roi, se disait-on. Puis on croyait avoir quelques idées de la constitution anglaise, parce qu'on avait lu les discours de rhétorique que le journaliste français prêtait souvent à ces personnages, ou fabriquait d'après les journalistes anglais, qui les fabriquaient les premiers.

Dans tout ceci, il n'y avait pas grand mal pour l'Angleterre; mais ce qui lui en fit beaucoup, c'est que, par le récit plus ou moins exact des débats parlementaires, par les réflexions qui les accompagnaient ou qu'ils faisaient naître, on s'aperçut tout à coup de la faiblesse de l'administration, des divisions qui régnaient et parmi les hommes d'Etat et parmi les trois peuples; c'est qu'il arriva souvent qu'on devina plusieurs mois d'avance les projets les plus importants des ministres, et qu'on en profita pour les renverser.

Lord Stormon, pendant son séjour à Paris, avait été témoin des succès du Courrier de l'Europe, des lumières qu'il répandait sur les affaires de son pays, et du tort qu'il faisait à ses intérêts. Rappelé en Angleterre par la déclaration inattendue du traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, et par la guerre nouvelle qui allait en être la suite, il ne cessa de remontrer au Parlement, et surtout à son oncle, lord Mansfield, les funestes résultats de

la tolérance qu'on accordait à cette gazette française, qu'il appelait un espionnage public.

Le profond magistrat lui répondit qu'on avait déjà cherché tous les moyens légaux pour arrêter sa publication; mais la loi était muette, ou plutôt la loi permettait d'imprimer en français, en grec, en hébreu, toutes les sottises que les folliculaires anglais imprimaient dans leur langue, et il fallait respecter la loi ou en faire une nouvelle: tel était son avis, tel était aussi celui de quatre célèbres jurisconsultes consultés à ce sujet, et parmi lesquels figurait Dunning, depuis lord Arhburton.

Or, il avait paru indigne d'une grande nation de descendre à une pareille mesure; elle eût décelé des craintes et de la pusillanimité. On pouvait proscrire le journal, on eut l'air de le mépriser; et le rédacteur français, qui pendant quelque temps avait été vivement inquiété, vit bien qu'il pouvait continuer à nuire à l'Angleterre, à l'abri même des lois anglaises.

Cependant le ministère anglais, que les succès toujours croissants du Courrier indisposaient de plus en plus, ne pouvant en arrêter l'impression, imagina d'en arrêter du moins l'expédition pour la France. Il prétendit que les ballots de la Gazette étaient des ballots de marchandises, et il fit mettre l'embargo sur les paquets qui s'expédiaient deux fois la semaine par les paquebots, croyant ainsi

avoir trouvé le moyen, en éludant la loi, d'empêcher son effet dans le pays où il lui paraissait le plus à craindre.

Swinton ne fut point déconcerté par ce contretemps; pour parer le coup, il imagina de fonder une imprimerie à Boulogne-sur-Mer, et d'y faire imprimer le Courrier qui se publiait à Londres. M. de Vergennes y consentit, à la condition toutefois que la reproduction faite ainsi en France serait soumise à la censure de l'abbé Aubert.

Il ne s'agissait donc plus que d'avoir un rédacteur. Il lui fallait un homme actif, sachant l'anglais, ayant quelque habitude d'écrire, et un peu versé dans la politique. Swinton crut avoir trouvé cet homme dans l'auteur d'un récent écrit qui venait de lui tomber dans les mains, le *Testament politique de l'Angleterre*. Cet auteur était Brissot, celui-là même qui, dix années plus tard, devait jouer un si grand rôle dans la Révolution française.

Brissot, qui menait à Paris une vie précaire assez peu réglée, las, c'est lui-même qui le dit, de vivre dans le bourbier où ses connaissances l'avaient plongé, accepta avec empressement les propositions que lui fit Swinton. Il devait diriger la réimpression du Courrier à Boulogne, avec tout pouvoir sur l'article variétés, dont le rédacteur principal, qui habitait Londres depuis plusieurs années, ne pouvait être aussi bon juge que lui. C'était, dit-il,

cette partie qui lui plaisait davantage, car le reste était purement administratif et mécanique; mais il se réjouissait d'avoir à ses ordres un papier qui pouvait répandre des principes dont il était un fervent enthousiaste, qui le mettait à même de satisfaire ses goûts pour la littérature, et de poursuivre ses études et ses recherches sur la politique et les sciences. « Il fallait bien des considérations semblables, ajoute Brissot, pour me faire voir en beau ma position sociale, et ces occupations de journaliste, alors si peu estimées. Bayle, me disais-je, a bien été précepteur, Postel goujat de collége, Rousseau laquais d'une marquise. Honorons le métier, il ne me déshonorera point. Au lieu de ces anecdotes insipides, de ces chroniques scandaleuses, parlons des constitutions et des intérêts des peuples; au lieu de ces misérables vers, de ces satires grossières, de ces éloges vendus à des écrivains médiocres, il faut publier des extraits des meilleurs livres, et les faire ainsi connaître; il faut y propager les saines doctrines, qui rendent les hommes éclairés et vertueux; il faut y révéler le mérite de la littérature anglaise, que tout le monde ignore; il faut y rendre des services à des hommes de lettres estimables, et qui en conserveront souvenir et reconnaissance. Voilà de quoi faire honorer un métier et le faire aimer. »

Assurément; mais il était à craindre que toutes

les parties de ce programme, où Brissot se montre à découvert, ne fussent pas précisément du goût du ministère français, qu'il ne partageât pas la manière de voir de notre jeune philanthrope sur les saines doctrines qui rendent les hommes heureux, sur l'opportunité de parler des constitutions et des intérêts des peuples. C'est ce qui arriva bientôt, en effet : le ministère vit dans le nouveau Courrier une tribune dangereuse qu'il fallait abattre, et il l'abattit. Il intima l'ordre de s'en tenir aux nouvelles anglaises, et le Courrier de Boulogne redevint à peu près la plate réimpression du Courrier de Londres. Je dis à peu près, car de temps en temps il s'y glissait des articles raisonnables, — c'est Brissot qui parle, — qu'on avait soin de supprimer, ce qui procurait au public le plaisir de lire à leur place les fables de l'abbé Aubert, de mauvais vers, de méchantes épigrammes, et quelques morceaux de littérature scrupuleusement censurés.

L'emploi de Brissot, réduit ainsi à un travail purement mécanique, avait beaucoup perdu de ses charmes pour lui, et ne pouvait plus suffire à son esprit actif et novateur. Il songeait à trouver quelque autre voie plus large, quand, un beau jour, tout à coup, Swinton lui annonça leur séparation prochaine. Un nouveau projet l'avait séduit, et, pour l'exécuter économiquement, il voulait se débarrasser de Brissot. Considérant les profits immenses

qu'il tirait de sa gazette, malgré l'énorme rétribution qu'il était obligé de payer à la trésorerie secrète de M. de Vergennes, il avait imaginé qu'il pourrait les doubler et les tripler en étendant son entreprise, en faisant réimprimer son Courrier pour la Hollande, les Pays-Bas, l'Allemagne. Et tout d'abord il avait résolu d'en gratifier l'Espagne. Ce royaume paraissait vouloir prendre une part active aux troubles de l'Amérique et à l'abaissement de cette puissance anglaise qui l'avait si cruellement humilié lors de la dernière paix. Mais l'Espagne était dans la plus profonde ignorance sur la situation de l'Angleterre; lui procurer les connaissances qui lui manquaient, c'était donc lui rendre service, c'était mériter d'être accueilli par elle. Dans cette idée, il songea à faire traduire sa gazette en espagnol et à obtenir l'autorisation de la faire circuler en Espagne. L'autorisation lui fut accordée, et il rencontra bientôt le traducteur qu'il lui fallait. C'était un Espagnol plein d'esprit et de verve, nommé Sala Delunel, qui écrivait aussi bien l'italien que sa langue maternelle, et qui pouvait être ainsi doublement utile au spéculateur de gazettes, s'il lui prenait fantaisie d'en faire en italien. Swinton était allé plus loin encore : il en était venu à penser que Delunel pourrait parfaitement remplir le poste de Brissot, ce qui lui procurerait une petite économie, et il le lui donna. Par exemple, il se garda bien de

dire à ce dernier les vrais motifs qui le faisaient agir; à l'entendre, il était obligé de le sacrifier aux exigences de Latour, leurs brouilleries seules le mettaient dans la nécessité de se séparer de lui. C'était un habile homme que ce Swinton.

Brissot, qui ne le connaissait pas encore, qui ne voyait en lui que le bienfaiteur qui l'avait tiré du bourbier, le crut et se résigna. Mais il devait rentrer au Courrier par une autre porte, et même, comme nous le verrons tout à l'heure, il ne tint qu'à lui d'en avoir la rédaction suprême.

Swinton, en effet, pouvait rompre avec les instruments dont il se servait, quand il y trouvait un avantage; mais il n'hésitait pas à les reprendre, si son intérêt le commandait. Brissot ne tarda pas à en avoir la preuve. Il était revenu à Paris, « dans ce gouffre qu'il avait eu tant de plaisir à abandonner », et il y gagnait péniblement sa vie, quand Swinton y fit un voyage. Entre eux il ne pouvait tarder à être question de gazettes. Swinton regrettait beaucoup de n'avoir aucune part dans le *Journal de Paris*, dont nous savons que le produit était très-considérable, et il le regrettait d'autant plus que c'était par sa faute, et un peu aussi par celle de Brissot, car des offres lui avaient été faites, et c'est sur le conseil de celui-ci, avec lequel il venait d'entrer en relations, qu'il les avait refusées. Brissot avoue qu'en détournant Swinton de cette affaire, il

avait agi très-étourdiment. « Je calculais alors, dit-il, le succès de cette feuille d'après la pauvreté de sa rédaction et la censure qui pesait sur elle; je ne voyais pas la soif immense de nouvelles que l'on avait en France, et la disposition des esprits à les rechercher partout, et quelles qu'elles fussent. » Quoi qu'il en soit, Swinton proposa de fonder une feuille qui pût rivaliser avec celle de Paris; il devait fournir les fonds, un grand faiseur de projets nommé Hénique se chargeait des démarches nécessaires pour obtenir le privilége, et la rédaction devait appartenir à Brissot. Mais ils avaient affaire à forte partie, et toutes les tentatives d'Hénique, bien qu'appuyées probablement par l'argent de Swinton, demeurèrent sans résultat.

Quand, à quelques années de là, Brissot alla à Londres dans l'intention d'y fonder un Lycée, son premier soin fut de rechercher Serre de Latour, avec lequel il avait été en correspondance lorsqu'il faisait le Courrier à Boulogne. Il pensait avoir par lui l'explication des procédés de Swinton à son égard, et puis il espérait tirer parti de son journal pour les projets qu'il méditait. Latour le satisfit sur ces deux points : il lui révéla le mensonge de Swinton, et il lui proposa de se charger de la partie littéraire du Courrier, aux conditions qu'il voudrait fixer. Brissot se hâta d'accepter cette offre, qui, in-

dépendamment des cent louis dont elle augmentait ses ressources, très-modiques, le mettait dans une excellente position pour la réalisation des projets qui l'avaient amené à Londres. Ce n'est pas qu'il n'éprouvât quelque répugnance à reprendre le métier de journaliste; mais, dit-il, « il me fut aisé d'apaiser mes scrupules par la pureté de mes intentions et la nature même du travail dont j'étais chargé. Appelé à écrire par un goût impérieux, et aussi par les circonstances, j'ai cru qu'un écrivain devait distinguer son siècle et la postérité, et qu'il fallait travailler pour l'une sans abjurer l'autre. Il y a vingt manières différentes d'influer sur son siècle, et d'être utile à ses semblables. On peut le faire en remplissant les papiers publics de ses opinions, en répandant, en multipliant les brochures utiles et qui parlent le langage du jour. Les livres profondément pensés et purement écrits vont seuls à la postérité. Pour elle il faut jeter en bronze et graver au burin; pour son siècle on peut se contenter de plâtres et d'esquisses légères : ils suffisent aux besoins du jour. Tel était le raisonnement qui me fit adopter, comme tous les écrivains les plus distingués de cette époque, le travail des ouvrages périodiques et des journaux; je travaillais, comme eux, pour influer sur les lecteurs du moment, et non pour ma réputation, ni pour le siècle à venir... Je saisissais l'occasion de répandre les principes

des véritables sciences, la politique et la morale, dans les seuls écrits qu'un certain public lit constamment. Peut-être, en réfléchissant sur cette idée, eût-on bien fait de publier Montesquieu, Voltaire ou Rousseau, sous la forme périodique, au lieu de les disséquer platement sous les titres de *Génie* ou d'*Abrégé*. »

Tel fut l'esprit dans lequel Brissot travailla au Courrier de l'Europe et lui fournit des articles littéraires et politiques, depuis février jusqu'en novembre 1783. A cette époque il abandonna cette feuille pour mettre à exécution son projet de Lycée. Il n'en avait pourtant pas fini avec elle. Swinton, s'étant brouillé avec de Latour, qui lui faisait payer chèrement la réputation du Courrier, et croyant pouvoir le priver de sa propriété, en proposa à deux reprises la rédaction en chef à Brissot, en lui offrant 500 louis par an. C'était la moitié à peu près de ce que recevait Latour, en sorte que Swinton faisait une excellente opération en se dégageant de ses liens. Mais il mettait à l'offre qu'il faisait à Brissot une condition, c'est que celui-ci accepterait Morande pour collaborateur. A ce nom, dit Brissot, je reculai d'effroi. On a là l'explication de la rage avec laquelle Morande ne cessa depuis ce jour de poursuivre Brissot.

Un peu plus tard, Swinton en vint à ses fins; il amena le facile et insouciant Latour à lui aban-

donner le Courrier de l'Europe, et il en confia la rédaction à l'homme que dix fois lui-même il avait déclaré digne du gibet.

Dépossédé, plus ou moins volontairement, Serre de Latour entreprit une *Gazette britannique des Finances et du Commerce*, dans laquelle on trouvait « des rapports véridiques, des observations exactes, des vues saines, et, joint à tout cela, un style facile, clair, précis, et une manière toujours agréable et piquante. » Rentré en France à l'époque de la Révolution, il publia, au mois de septembre 1789, un *Journal de Londres* dédié à l'Assemblée nationale, avec cette épigraphe : « Vous ne voulez donc, Messieurs, n'entendre que des choses agréables ? » Voici comment il s'annonçait dans son prospectus : « Je ne puis que bénir les destinées qui semblent m'avoir successivement appelé à célébrer les révolutions éclatantes qui rendront le siècle actuel si intéressant aux yeux de la postérité. Lorsqu'en 1776 je publiai le Courrier de l'Europe, en retraçant la marche des grands événements qui décidèrent l'indépendance de l'Amérique septentrionale, je ne soupçonnais pas que je préparais ceux qui assurent aujourd'hui l'affranchissement d'un peuple plus considérable, plus puissant, infiniment plus opprimé, plus à plaindre. » Latour rédigea encore un *Gazettin*, qui se donnait comme supplément de la Gazette.

Morande aussi, rentré en France à la Révolution, y fonda, en juin 1791, un journal, *l'Argus patriote*, qu'il continua jusqu'au 10 août 1792, et dans lequel il ne cessait de harceler Brissot, qu'il y présentait sous les couleurs les plus odieuses. Sa devise était: *Audax et vigilans;* mais l'audace, qui avait fait son succès en d'autres temps, n'était plus un titre pour être remarqué quand la presse fut libre, et il demeura effacé dans la foule des journalistes. Flottant entre les partis, il finit par être suspect au parti qui dominait : on le soupçonna d'être favorable à la cour, et il périt dans les massacres de septembre. C'était assurément plus d'honneur qu'il n'en méritait.

Parmi les rédacteurs du Courrier figurait encore un certain Perkins Mac-Mahon, « prêtre apostat, disent les notes de la police, marié à Londres, Irlandais d'origine, né en France, vicaire de paroisse à Rouen, d'où il avait décampé, en 1771 ou 72, avec une jeune fille sa pénitente, et l'auteur de presque toutes les anecdotes calomnieuses qui furent insérées à cette époque dans tous les journaux anglais sur la cour de France. »

Brissot avait aussi sa note dans le dossier de la police : « Ce philosophe, fils d'un pâtissier de Chartres en Beauce, était, par état, un de ceux qui remplissaient le Courrier de l'Europe de lettres sur la

constitution de Genève. Il criait partout que la France, qui s'endormait sur un abîme, ne pouvait être sauvée que par un tremblement populaire. »

Le Courrier eut longtemps pour correspondant à Paris un certain Boyer, connu pour auteur de nouvelles à la main, et qui fut mis de ce fait à la Bastille au commencement de 1781, en même temps que le journal lui-même était interdit. C'était dans un de ces accès de rigueur qui prenaient de temps à autre le ministère. On lit à ce sujet dans la *Correspondance secrète* : « On fait toujours rage contre les diseurs de nouvelles. La Bastille est remplie de gens qui écrivent trop librement ce qui se passe. Quelques-uns n'y ont fait qu'un court séjour. Les papiers qui arrivent de l'étranger sont sévèrement épluchés. La *Gazette de Cologne* et le *Courrier de l'Europe* sont interdits. L'entrepreneur de cette dernière feuille se remue fortement pour obtenir au prix d'un dévouement plus aveugle encore que par le passé la révocation d'une proscription que lui a méritée un passage copié trop légèrement dans les libelles qui paraissent matin et soir à Londres. On sait qu'au moyen de quatre mille exemplaires que la France lui achetait, il avait promis de ne parler qu'en notre faveur. »

Cette dernière allégation semblerait contredire ce que Brissot nous a dit de la forte contribution que le Courrier payait au ministère des affaires étran-

gères. Mais les deux assertions peuvent parfaitement se concilier. Les fondateurs du journal, pour obtenir son introduction en France, avaient pu se soumettre à un impôt, qui était, d'ailleurs, à cette époque, passé en habitude; mais il n'y aurait rien d'impossible à ce que, quand leur feuille fut devenue une puissance, ils eussent non seulement refusé l'impôt, mais même exigé une subvention, si tant est qu'on ne la leur ait pas offerte. Le fait même n'a rien que de très-probable de la part d'hommes tels que Swinton et Morande, ayant affaire à une administration aussi débile que celle qui régissait alors la France.

Je trouve dans la *Correspondance littéraire* de La Harpe (Lettre 60) une preuve surabondante des accointances des ministres français avec le Courrier. « Le rédacteur du Courrier de l'Europe, menacé de perdre le privilége de faire entrer ses feuilles en France à cause de l'article de M. de P***, s'est justifié d'une manière qui a étonné bien du monde : il a montré une lettre qui lui recommandait cet article de la part d'une des premières personnes de l'Etat (le comte de Maurepas). On s'est tû à la vue de ce nom, qu'on ne s'attendait pas à trouver là. »

Ce n'était pas, d'ailleurs, chose nouvelle. On lit dans les Mémoires du marquis d'Argenson, à la date du 6 janvier 1749 (édition elzevirienne, t. III, p. 237) : « Jamais nous n'avons tant dépensé qu'au-

jourd'hui à gagner les gazetiers : aussi ne disent-ils précisément de nos affaires que ce que leur dicte le ministère de Versailles. »

Nous verrons bientôt avec quelle effronterie Morande et autres flibustiers littéraires exploitèrent cette faiblesse.

Ce qui achève de peindre les hommes et l'époque, c'est que le Courrier, en même temps qu'il se faisait subventionner par le ministère français pour ne parler qu'en sa faveur, recevait de l'autre main les communications et l'argent du ministère anglais.

Si ce double jeu est justement réprouvé par la morale, l'intérêt et le piquant du journal en étaient singulièrement augmentés pour les contemporains; et à ce titre encore aujourd'hui, et en raison même de « son bavardage et des défauts du terroir », le Courrier de l'Europe est une des feuilles les plus importantes à consulter, non-seulement pour l'histoire politique, mais encore pour l'histoire morale et littéraire de la fin du siècle dernier. Les chroniqueurs, eux aussi, y trouveraient abondamment à glaner. Ainsi, sans aller plus loin, je lis dans le 1er numéro ce fait divers, qui m'a semblé avoir un certain à-propos :

Une duchesse qui donne ici le ton à la cour et à la ville est, dit-on, l'inventrice de ces hanches de liége qui suppléent à l'heureuse rotondité qui manque aux dames anglaises. Milady peut se

flatter d'avoir rendu un grand service à son pays, car il est à remarquer que la mode, secondée par la nature, était naguère de se rapprocher, le plus qu'il était possible, des grâces du manche à balai ; les corps comprimaient la poitrine, et s'élargissaient en bas de manière à placer les flancs de niveau avec les hanches. Actuellement, grâce au liége, on croirait que nos belles insulaires ont été modelées à Paris.

J'y lis encore que l'on fait des râteliers postiches montés en or, pour les riches qui n'ont plus de dents. — Et aux annonces, cet avis :

Les directeurs du *Plan de mariage*, ayant observé que la majeure partie du public a trouvé la somme de cinq guinées trop forte pour le commencement, ont résolu de ne prendre à l'avenir que deux guinées des messieurs qui s'adresseront à eux ; et pour prouver au public qu'ils ne sont pas des imposteurs, ils sont prêts à rendre, à la première réquisition, les trois guinées de surplus à ceux qui en ont payé cinq. — Les dames de réputation sont invitées à prendre part à cet établissement *gratis*, et les directeurs se trouveront non seulement très-honorés de les recevoir, mais cette condescendance même leur tiendra lieu de récompense, d'autant plus qu'elles ajouteront à la dignité d'un plan qui envisage le bonheur du beau sexe, sans blesser sa délicatesse.

Voici, du reste, le jugement que Brissot porte de cette feuille, qu'il connaissait bien :

« Le Courrier de l'Europe est peut-être le seul monument qu'on devra un jour consulter pour connaître l'histoire de la révolution de l'Amérique ; il est donc à propos de fixer le jugement qu'on en doit porter. La connaissance particulière que j'ai eue de la composition de cette feuille, des papiers

anglais d'après lesquels on la fabriquait, enfin de l'esprit et du caractère de son auteur, m'ont permis de la bien juger. Latour a souvent varié dans ses principes politiques, mais généralement il était plus dévoué à la France qu'à l'Angleterre; il penchait plus vers le parti ministériel que vers celui de l'opposition. Il haïssait cordialement Fox, parce qu'il le trouvait trop républicain, et il détestait le républicanisme parce qu'il le jugeait incompatible avec la subordination; et aux yeux de Latour, qui avait été militaire, la subordination était l'âme des Etats. Il n'est donc pas impartial dans le récit des débats parlementaires ; il penche toujours la balance du côté de la couronne.

» Quant aux nouvelles, il les puisait dans les gazettes anglaises; il faut donc souvent s'en défier. La liberté gâte encore plus les sources que ne fait ailleurs l'oppression. C'est cependant parmi elles qu'il faudra chercher l'histoire. Les pièces authentiques, telles que les déclarations de guerre, les traités de paix, etc., doivent rendre ce dépôt recommandable.

» La partie littéraire, à quelques articles près envoyée par des mains étrangères, n'a été qu'une rapsodie pitoyable de vers médiocres, d'éloges mendiés et souvent dictés, ou de plats sarcasmes. Il n'y a rien, presque rien, sur la littérature anglaise, l'auteur n'en ayant jamais lu aucune production.

Il a fini la gazette à l'époque de la paix, et depuis ce temps elle est tombée en des mains ordurières qui en ont fait un cloaque impur, un réceptacle de mensonges et de calomnies, au lieu d'un dépôt historique. »

Quelles furent les destinées du Courrier de l'Europe après l'abandon de Morande ? Ici la certitude cesse pour nous, et nous en sommes réduits aux conjectures. Je lis dans une note de M. de Montrol aux Mémoires de Brissot : « Une chose assez singulière, et que *M. de Montlosier faisait observer à l'auteur de ces notes,* c'est que ce fut lui qui, retiré à Londres par suite de son émigration, succéda à Morande dans la rédaction du Courrier de l'Europe. » On ne saurait être plus affirmatif, et, si nous ne sommes pas en mesure de confirmer l'assertion de M. de Montrol, rien non plus ne nous autorise à la révoquer en doute.

D'un autre côté, la *Biographie universelle* (Supplément) dit que M. de Montlosier acquit une part dans le *Courrier* DE LONDRES, journal fondé par l'abbé de Calonne, et le rédigea pendant six ans ; mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'une note à ce même article de la *Biographie,* se mettant en contradiction avec le texte, dit, non plus que M. de Montlosier *acquit une part* dans un journal déjà existant, mais *entreprit* un Courrier de Londres.

On remarquera qu'il ne s'agit plus du Courrier de l'Europe, mais d'un Courrier de Londres. Or, je trouve dans les notes de la police la mention d'un Courrier de Londres publié dans ce même temps par un nommé Delatouche (serait-ce le même que le de Calonne de la Biographie ?) « ancien jésuite, ancien procureur, et finalement repris de justice. C'était, ajoute-t-on, un recueil de déclamations et de diatribes dégoûtantes, où l'auteur exhalait contre la France une haine sauvage. Il ne dépassa pas 25 numéros. »

Quoi qu'il en soit, il paraît hors de doute que M. de Montlosier rédigeait un journal à Londres dans les dernières années du XVIIIe siècle. L'indépendance de ses jugements, dit la Biographie, cette verve rude avec laquelle il les prononçait, cette sagacité d'observation si éminente en lui, son impartialité, qui le séparait nettement de toute faction, donnèrent une sorte de puissance à sa polémique. Lorsque le général Bonaparte devint premier consul, M. de Montlosier aperçut tout de suite quelle œuvre ce puissant génie était appelé à accomplir; il reconnut en lui l'homme qui devait régénérer l'ordre social en France. La direction que prenait le Courrier de Londres fut remarquée par le gouvernement consulaire. Talleyrand et Fouché donnèrent à Napoléon le désir d'appeler M. de Montlosier. Celui-ci rentra, en effet, en France; mais

il ne s'y était décidé qu'à la condition qu'il lui serait permis de transporter son établissement à Paris, et d'y continuer la publication du *Courrier de Londres* ET DE PARIS. C'était une entreprise impossible sous l'ombrageuse censure d'un régime où l'ordre s'établissait aux dépens de la liberté. M. de Montlosier n'était pas homme à vendre ses opinions. Son journal fut supprimé après un petit nombre de numéros. Deschiens en possédait 36, et il donne pour date de ces numéros, ou du journal complet, du 26 juin au 4 septembre 1822 (1802?).

La collection la plus complète du Courrier de l'Europe est à la Mazarine, qui en possède 29 volumes, 1776-1790. La Bibliothèque impériale n'en possède que 26, s'arrêtant à 1789.

J'ai encore trouvé à cette dernière bibliothèque un *Courrier de l'Europe,* par Chazot (26 fructidor an V - 3 frimaire an VI), qui a bien le format de celui qui vient de nous occuper ; mais rien n'indique que c'en soit la suite.

—

JOURNAUX CLANDESTINS

—

Nouvelles ecclésiastiques

ou Mémoires pour servir à l'Histoire de la Constitution *Unigenitus.*

Le flot montait, montait, sans que rien le pût arrêter. Quoi que tentât le gouvernement pour en barrer le cours, ou pour le régulariser et en amoindrir les ravages, à chaque heure le torrent rompait ses digues, et nulle main, si habile et si puissante qu'elle fût, n'eût été capable de réparer tant et de si larges brèches. Une autre preuve de cette force irrésistible de la pensée, de la foi, politique ou religieuse, nous est fournie par les *Nouvelles ecclésiastiques,* dont j'aurais dû parler plus tôt, s'il était possible, dans un pareil travail, de s'astreindre rigoureusement à l'ordre chronologique.

De tous les journaux prohibés, aucun ne fit autant de bruit, aucun non plus n'eut une aussi réelle importance que cette feuille. C'était l'œuvre,

l'instrument, d'opinions religieuses surexcitées à un degré que l'on n'aurait pas cru possible à cette époque sceptique et railleuse, où l'on croyait si peu, où l'on se moquait si volontiers de tout; c'était une sorte de catapulte destinée à battre en brèche la fameuse bulle *Unigenitus*. On sait ce qu'était cette bulle, arrachée à Clément XI par les intrigues des Jésuites, quel immense scandale elle produisit en France, où elle réveilla plus vive que jamais la querelle janséniste, que la modération de Clément IX était parvenue à assoupir. Les passions qu'elle souleva en firent « une des plus grandes affaires qu'on eût vues dans l'Eglise depuis son établissement, une affaire qui intéressait la population tout entière, à laquelle il n'était ni permis ni possible de ne point prendre part. Il était naturel que chacun désirât de savoir dans les derniers détails tout ce qui la concernait. Les différentes formes qu'elle prenait, les combats, les victoires, les pertes, les dangers, les gains, les ressources, tout éveillait, tout excitait une louable curiosité. Elle était devenue la propre affaire de chacun, et presque son unique affaire. On en attendait des nouvelles avec une sorte d'impatience, on les recevait avec empressement et avec une avidité semblable à celle d'un marchand qui en reçoit d'un vaisseau sur lequel on a placé son bien et sa fortune. »

On voit quel était l'objet des Nouvelles ecclé-

siastiques : « elles servaient à constater les faits qui touchaient à cette grande affaire, à les répandre dans les provinces du royaume et dans les pays étrangers, et à en conserver le souvenir, qui sans cela se serait bientôt effacé de la plupart des esprits. Elles rendaient le monde attentif; elles avertissaient des conséquences qu'on devait tirer de ce qui arrivait; elles pouvaient servir à retenir dans certaines bornes ceux qui, ne craignant pas assez le jugement de Dieu, ne laissent pas de respecter celui du public. »

Nous n'avons pas besoin de dire quelles colères cette feuille, que l'on répandait avec profusion, excitait dans le camp des Jésuites. Mais d'où sortait-elle? Quel en était l'auteur? Voilà ce que, malgré toute leur habileté, il leur était impossible de découvrir. Ecoutez de quels traits l'auteur de la *Christiade* (Disc. prélim, p. cij) peint cet insaisissable gazetier janséniste, car, pour les Jésuites, tous leurs adversaires, tous les opposants à la bulle, tous les *appelants,* comme on disait alors, étaient des Jansénistes :

Cet écrivain fameux et obscur tout à la fois est un homme qui ne se nourrit que de satire et de fiel, en prêchant l'union et la charité; un homme dont la plume, qui enfante hebdomadairement un libelle périodique, fait, depuis trente ans, sous les drapeaux du préjugé, de la calomnie et de l'imposture, une guerre implacable à tout ce qu'il y a de plus saint dans la religion, de plus respectable dans l'Eglise et de plus distingué dans l'Etat; un

homme qui brave également Dieu, la vérité et les puissances. L'obscurité qui le dérobe au glaive vengeur que le prince ne porte point en vain est le seul titre de son impunité. C'est dans l'obscurité de son antre qu'il s'est érigé un tribunal où il traduit tout; personnes, actions, écrits, profane, sacré, tout y est jugé, tout est de son ressort; juge et partie, il prononce, et ses jugements, dictés par la passion et fondés sur le mensonge, abusent les hommes droits qui cherchent la vérité et qui ont le malheur de ne la voir que dans les oracles d'un pareil juge, et de ne la puiser que dans les sources empoisonnées qu'un pareil docteur leur présente.

Ils avaient cependant pour eux le lieutenant de police, Hérault, que le marquis d'Argenson, dans ses Mémoires, appelle un « vil atome de Loyola », et qui les servait avec un zèle malheureux, mais infatigable.

Il y a trois ans, lit-on dans le discours préliminaire des Nouvelles de 1731, que ce petit ouvrage se continue, et que Dieu paraît y donner sa bénédiction. L'on sait combien il a trouvé d'opposition de la part des hommes, combien il a eu d'obstacles à surmonter, et combien il éprouve encore tous les jours de périls et de difficultés. Mais tant qu'il plaira au Tout-Puissant de le protéger, qui pourra le détruire ? Entrepris uniquement pour la défense de la vérité, en un temps où la vérité et ses défenseurs ne trouvent d'accès qu'au tribunal du public, son sort doit avoir quelque conformité avec celui de la vérité même : tant qu'elle sera contredite et combattue, nos Nouvelles doivent essuyer des contradictions et des combats.

On entend dire tous les jours, avec étonnement et avec douleur, que M. Hérault n'a d'autre vue, dans ses continuelles perquisitions, que de découvrir celui qu'il appelle l'*auteur* des Nouvelles ecclésiastiques; et ce qui surtout paraît étrange, c'est que, sans preuves, sans prétextes, sur les soupçons les moins fondés et

les délations les plus frivoles, il accuse de ce prétendu crime tous les innocents qu'il fait arrêter ou qui échappent à ses poursuites. Ce magistrat serait-il donc le seul dans le monde qui se serait persuadé, contre toute sorte de vraisemblance, que cet *auteur* (s'il mérite ce nom) est un homme unique qui ne serait jamais remplacé ? Il le serait sans doute, et il ne pourrait l'être que très-avantageusement pour la satisfaction du public et le bien de la cause commune. Quand il ne s'agit que d'une simple exposition de faits, tout le monde est auteur, et lorsqu'il s'agit de faits dont la publication est utile à la vérité, toutes les bouches des serviteurs de Dieu sont ouvertes pour les raconter, et leurs plumes propres à les écrire.

Si l'on pourchassait l'auteur de la feuille séditieuse, on ne faisait pas une moins rude guerre à l'imprimeur. Je lis dans un recueil de Nouvelles à la main : « Le 2 avril 1728 (le journal ne faisait que de naître), on mit à la Bastille le sieur de Batz fils, imprimeur, avec un de ses garçons, un chapelier et un tailleur, qui, de concert, se mêlaient de faire recueillir et imprimer toutes les semaines les Nouvelles ecclésiastiques qui se distribuent à Paris. On informe actuellement leur procès, pour les punir selon la rigueur des lois. »

Les Nouvelles ecclésiastiques s'imprimaient partout, tantôt ici, tantôt là, aujourd'hui dans une ville, demain dans quelque village, dans une cave ou dans un grenier, et jusqu'au fond des bois. Un jour le lieutenant de police, poussé à bout par l'insolence de cette gazette, qui venait le narguer jusque dans son cabinet, mande auprès de lui les prin-

cipaux imprimeurs de Paris, et les menace de châtiments exemplaires s'ils ne lui livrent pas eux-mêmes, dans un bref délai, le nom du coupable. Prisonniers à la Bastille ou délateurs, il fallait choisir. Un de ces messieurs, remarquant la vignette qui décorait les derniers numéros du journal — c'était un perroquet, — se rappela l'avoir vue sur quelque almanach de province, et, après bien des recherches, il la retrouva sur l'almanach d'Auxerre. L'oiseau babillard était, en effet, la marque d'un imprimeur de cette ville nommé Fournier, homme fort habile dans sa partie, mais qui, si le fait est vrai tel qu'on le raconte, n'était pas également prudent. Heureusement il avait des amis vigilants : prévenu à temps, il put se soustraire au mandat d'arrêt lancé contre lui.

La gazette voyageuse fut néanmoins contrainte de chercher un autre asile; mais elle était en trop bon pays de *Jansénie* pour n'en pas trouver bientôt. On croit qu'elle s'imprima quelque temps dans un château voisin, dont les propriétaires étaient jansénistes; d'autres disent qu'une presse fut transportée, pour le service de cette feuille, jusqu'au milieu des forêts de la Puisaie, dans une loge de charbonnier. On dit plus : le lieutenant de police serait venu lui-même diriger des perquisitions. Elles étaient demeurées sans résultat, quand un excès d'audace vint tout compromettre : en remontant

dans sa voiture, il y trouva des exemplaires encore tout humides de l'insolente et trop présomptueuse gazette. Les recherches recommencèrent, et la cachette fut éventée (1).

Barbier nous a laissé, dans son Journal, de très-curieux détails sur la manière dont les Nouvelles ecclésiastiques étaient répandues.

« Il n'est pas possible, dit-il, de découvrir l'auteur des Nouvelles ecclésiastiques; cela fait tant de cascades entre les mains de plusieurs personnes, d'ailleurs tous honnêtes gens, que cet auteur n'est jamais connu de ceux qui peuvent être arrêtés. Quand cet auteur a composé sa feuille sur les matériaux qu'il a, il jette les mémoires au feu, il donne sa minute à un autre; on la copie, alors on jette la minute au feu; une troisième personne porte la minute chez un imprimeur. Cette personne vient prendre les exemplaires pour les distribuer dans Paris. Il y a peut-être vingt bureaux, dans plusieurs quartiers, c'est-à-dire vingt particuliers qui en prennent cent, supposé, chacun. Ce n'est pas la même personne qui porte les cent à ces vingt bureaux; ce sont vingt personnes différentes, et celui qui tient ce bureau paye les cent exemplaires à

(1) Nous empruntons ces derniers détails à un très-remarquable Essai de M. Ribière sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne, inséré dans le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de ce département, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Bazot, avocat à Auxerre.

celui qui les lui apporte. Il en a un pour lui gratis, de même que de tout ce qui s'imprime sur les affaires du temps. Et cet homme sait à qui donner ces exemplaires pour retirer son argent. Si on arrêtait aujourd'hui matin un de ces particuliers ayant un bureau, sur-le-champ on avertit tous les autres, et on transporte les exemplaires dans un autre endroit, crainte de découverte, en sorte que, quelque personne qu'on arrête, la manivelle va toujours, et il n'est quasi pas possible d'arrêter le cours de ces Nouvelles. » (Novembre 1731.)

Il revient à diverses reprises sur cette gazette insaisissable :

« On vient de publier une déclaration du roi, du 29 mai, qui fait défenses, sous peine du carcan pour la première fois, d'imprimer sans permission tout ce qui peut avoir trait à la bulle, à la religion, sous le titre de *Mémoires* ou de *Nouvelles ecclésiastiques ;* il y a aussi peine de bannissement contre les auteurs. Malgré cela, on a encore imprimé et distribué, dans la première quinzaine de juin, les Nouvelles ecclésiastiques, en quatre feuilles d'imprimé. Il est vrai que cela est humiliant pour le gouvernement, de ne pouvoir être obéi et de ne pouvoir découvrir où cela se fait. » (Juin 1728.)

— « Il y a trois ans que les Nouvelles ecclésiastiques courent sans que le lieutenant de police en ait pu découvrir ni l'auteur, ni l'endroit où on les

imprime. Le Parlement, par arrêt du 9 de ce mois, a condamné les cinq dernières feuilles à être brûlées par la main du bourreau, ce qui a été exécuté. Cela doit faire peine aux Jansénistes. Ils rapportaient impunément tout ce qui se faisait à l'occasion de la Constitution. Ils critiquaient sans mesure le ministre et tous les magistrats : c'est ce qui a aigri le ministère public. Chacun y avait son paquet : M. Gilbert, avocat général, n'y a pas, dit-on, été épargné. Mais cette brûlure n'arrêtera pas la suite de ces Nouvelles; cela ne fait que ranimer le zèle du parti. » (Février 1731.)

— « Autre expédition le 29 de ce mois pour brûler des Nouvelles ecclésiastiques, qui, nonobstant ce, continuent toujours de se débiter. Marie Reaubourg, qui a été bannie, n'a jamais voulu dire de qui elle tenait ces papiers. A la vérité, selon le projet des Jansénistes, elle ne devait pas connaître la personne qui les lui avait remis. » (Avril 1732.)

— « Samedi, 3 de ce mois, on a publié un mandement de M. l'archevêque de Paris qui condamne les Nouvelles ecclésiastiques qui se distribuent dans Paris, défend de les lire, garder, sous peine d'excommunication. Ce mandement est parfaitement bien écrit, et ce qu'il dit même des Nouvelles ecclésiastiques est vrai : ce sont des libelles séditieux et diffamatoires, d'ailleurs sortant d'une belle plume. » (Mai 1733.)

Mais les mandements ne pouvaient être plus efficaces que les *brûlures ;* et, en dépit de la police et de la Bastille, l'opiniâtre feuille reparaissait toujours plus vive, plus provocante, plus audacieuse; et les philosophes aidant, — les philosophes qu'elle n'aimait guère pourtant, — elle finit par triompher de ses adversaires.

Cependant les Jésuites, ne pouvant avoir raison de cet ennemi invisible, qui les harcelait sans trève ni merci, résolurent de le combattre avec les mêmes armes, d'opposer journal à journal. Ils lancèrent, le 25 janvier 1734, le *Supplément des Nouvelles ecclésiastiques* (1), et ils firent précéder cette déclaration de guerre d'un manifeste dont nous extrayons quelques passages :

Le libelle qui se répand périodiquement depuis quelques années sous le titre de Nouvelles ecclésiastiques est rempli de tant de faussetés, de tant de calomnies, de tant d'erreurs sur la religion, de tant de principes pernicieux sur l'autorité, qu'il est étonnant que nul écrivain n'ait encore entrepris de venger les droits de la vérité, de la justice, de l'innocence, de la charité, qui sont visiblement violés à toutes les pages de ce scandaleux écrit, dont l'auteur, entraîné par sa malignité et à l'abri des ténèbres qui le couvrent, ne cesse d'insulter, de déchirer, quiconque se trouve sous sa plume.

Il est vrai qu'il se décrie par lui-même...; mais combien de

(1) Ils avaient déjà essayé, si nous en croyons leur adversaire, la publication d'une gazette que « le mépris et l'indignation du public les avaient obligés d'abandonner », mais sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

personnes simples ou prévenues en reçoivent les plus fâcheuses impressions?...

C'est précisément pour cette sorte de personnes simples ou prévenues qui lisent les Nouvelles ecclésiastiques qu'on s'est cru obligé de composer le présent écrit, pour leur servir d'antidote. Le titre de *Supplément* qu'il porte en marque précisément la fin. On s'y propose, en effet, de suppléer la vérité qui manque à cette gazette..... Le tour malin dont le gazetier a besoin d'assaisonner ses mensonges pour les faire lire sera suppléé par la candeur et par la simplicité avec lesquelles la vérité demande d'être exposée, et qui lui suffisent pour se faire goûter.

Quand le bien de la religion exigera qu'on instruise le public de certaines choses que des particuliers voudraient bien qu'il ignorât sur leur compte, on aura, dans le Supplément, toute l'attention possible à se contenir dans les plus justes bornes, et à accorder à la religion ce qui lui est dû, sans donner la moindre atteinte aux lois de la charité chrétienne.

C'est ici une espèce d'asile que l'on ouvre à la vérité, à la probité, à l'honneur, si constamment outragés dans les Nouvelles ecclésiastiques; c'est un canal par lequel ceux qui ont été lésés dans ce libelle, ou qui le seraient dans la suite, pourront porter leur plainte au tribunal du public, et en obtenir la justice qui leur sera due...

On peut dire de ce Supplément ce que le P. Courayer disait d'un supplément du même genre, en s'adressant aux PP. Jésuites (*Relation historique et apologétique des sentiments et de la conduite du P. Courayer,* t. II, p. 59):

Mes pères, il n'est pas que vous n'ayez entendu parler de certains suppléments aux gazettes d'Hollande. Je n'en connais point l'auteur, quelqu'intérêt qu'il eût à se déceler, travaillant comme il fait pour l'Eglise. Je ne sais non plus si c'est en lui surprise ou simplicité; mais il est certain que jamais homme ne débita

avec plus de confiance des faits contredits par la notoriété publique que ce bon catholique. Une partie de ces faits sont altérés, les autres sont absolument faux, et, parmi un petit nombre de vérités dont il nous instruit, on trouve dans son recueil une tradition constante de faussetés et de mensonges.

C'est néanmoins avec une curiosité pleine d'intérêt que l'on suit les passes de ces deux champions, combattant sous le masque, corps à corps, et sans cesse aux prises; celui-là, le *gazetier,* attaquant avec une fougue toute gallicane; celui-ci, le *supplémenteur,* parant les bottes et ripostant avec le sang-froid perfide qui convient à un digne fils de Loyola. Les annales du journalisme n'offrent pas assurément d'autre exemple d'une lutte avec ce caractère et dans ces conditions.

L'importance historique de ces deux recueils, des Nouvelles ecclésiastiques surtout, n'a pas besoin d'être démontrée : c'est dans leurs colonnes qu'on apprend à bien connaître cette longue querelle, qui agita si profondément la France pendant une partie du XVIII[e] siecle, et que l'on comprend à peine aujourd'hui. Les événements de ce siècle n'étaient pas, d'ailleurs, le seul objet des Nouvelles. « On y remonte souvent à la source et à l'origine des maux de l'Eglise, en rappelant quantité de traits intéressants des siècles précédents, surtout depuis la naissance des Jésuites. Mais l'objet le plus important dans les Nouvelles, c'est la partie qui concerne la

doctrine, le dogme et la morale, les libertés de l'Eglise gallicane et les maximes du royaume. En effet, on rend compte, dans ces mémoires, de tous les écrits faits pour défendre la vérité et pour combattre l'erreur, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, écrits dont ni les Journaux des savants ni les autres ouvrages du même genre ne faisaient aucune mention ; on en donne des analyses courtes, mais exactes et judicieuses ; on met sous les yeux les preuves par lesquelles les auteurs de ces écrits établissent les vérités dont ils prennent la défense, et renversent les erreurs qu'ils combattent ; enfin l'on fait connaître les auteurs eux-mêmes, après leur mort, avec des détails qui peuvent être d'un grand secours pour les continuateurs de l'histoire littéraire de la France. »

Les Nouvelles ecclésiastiques circulèrent d'abord manuscrites ; c'est du moins ce qui paraît résulter de l'intitulé d'un volume qui, à la Bibliothèque impériale, précède la collection : *Nouvelles ecclésiastiques, depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'au* 23 *février* 1728, *que lesdites Nouvelles ecclésiastiques ont commencé d'être imprimées* (in-4°; s. l. n. d.). La collection de la Bibliothèque impériale, la plus complète que nous connaissions, de 1728 à 1798, forme 71 vol. in-4°, reliés en 26. L'année 1793 porte l'adresse de Paris, Leclère, et les années 1794-1798 celle d'Utrecht, J. Schelling. On a

publié en 1734 une table des noms et matières comprenant les années 1728-31, 2 tom. en 1 vol. in-4°; et, en 1767, une autre table, raisonnée et alphabétique, de 1728 jusqu'en 1760 inclusivement, 2 vol. in-4°. — Chaque année des Nouvelles était précédée d'un discours préliminaire; ces discours ont été réunis en 2 vol. in-8°.

Les Nouvelles ecclésiastiques furent rédigées, de 1728 à 1793, par les abbés Boucher, Berger, de La Roche, Troya, Guidy, Rondet, Larrière, de Saint-Mars. Elles cessèrent d'être imprimées à Paris à la fin de 1793; mais l'abbé Mouton les continua à Utrecht, dans le même format, jusqu'au milieu de l'année 1803.

Le *Supplément des Nouvelles ecclésiastiques* avait pour rédacteur le P. Patouillet; il forme, de 1734 à 1748, 16 tom. en 4 vol. in-4°.

—

Journal du Despotisme.

En 1783, un imprimeur de Londres, J. Rivington, lança le prospectus, très-remarquable et très-détaillé, d'un journal dont nous n'aurions probablement pas parlé si la Bibliothèque impériale ne l'eût catalogué parmi les journaux politiques, car nous

en ignorons la destinée, et, dans tous les cas, il ne dut pas franchir aisément les frontières de la France. On en jugera par quelques extraits de son programme.

L'opinion publique est la source de tous les maux, de tous les abus, de tous les crimes, qui désolent aujourd'hui l'humanité dans les quatre parties du monde; c'est un mélange monstrueux de préjugés, d'erreurs et de superstitions, au torrent desquels rien ne peut résister. Tout est fondé sur cette malheureuse chimère, qui n'est elle-même fondée sur rien. Si les hommes sont partout écrasés sous le poids du despotisme et de l'anarchie, s'ils sont partout esclaves des tyrans et des prêtres, si partout ils sont les victimes de la violence ou de la ruse, c'est l'opinion publique qui les subjugue, c'est elle qui les entraîne, c'est elle qui leur tient lieu d'expérience, de raison et de conscience.

Pourquoi l'opinion publique a-t-elle une si prodigieuse influence sur les esprits? C'est qu'on ne permet point à l'homme de raisonner; c'est qu'il ignore les premiers principes du droit naturel; c'est qu'il méconnaît ses droits et ses devoirs; c'est qu'il ne sait ni ce qui lui est utile, ni ce qui lui est nuisible, et qu'à cet égard il est obligé de s'en rapporter à ceux qui le gouvernent.

On ne peut donc soustraire l'homme aux prestiges de l'opinion publique qu'en lui apprenant à s'en passer, qu'en rétablissant le tribunal de sa conscience, qu'en lui faisant connaître la règle éternelle de ses actions, qu'en lui donnant une notion si juste, si simple, si évidente, des principes de la morale, que, pour les appliquer à tous les cas possibles, il n'ait besoin de consulter que sa propre raison.

Tel est le but que nous nous proposons dans ce journal. Dût-on taxer notre entreprise de témérité, nous avouerons sans déguisement que notre objet est de redresser l'opinion publique en la subordonnant aux maximes fondamentales du droit naturel. Oui, notre intention est de développer à l'homme une morale si conforme à ses vrais intérêts qu'il ne voie plus rien d'*utile* que ce

qui est *juste,* ni plus rien de *nuisible* que ce qui est *criminel* de sa propre nature.

Nous nous appliquerons donc à lui rappeler quelle est l'étendue de ses *droits* et quelle est la règle de ses *devoirs*. Nous lui ferons voir que ses droits consistent dans la *sûreté* de sa personne, dans la *liberté* de ses actions, dans la *propriété* de ses biens. Nous lui montrerons que ses devoirs consistent à respecter ce triple droit dans les autres. Enfin nous lui prouverons que les gouvernements ne peuvent avoir été institués que pour lui *garantir* ces trois branches du droit naturel.

Il verra dans le développement de cette grande vérité quelle est l'essence de l'*autorité souveraine,* quelle est l'étendue de ses devoirs et quelles sont les bornes de son pouvoir. Il verra que notre doctrine à cet égard n'est qu'une application du droit naturel fondée sur l'*évidence* même...

Pour procéder avec ordre, nous mettrons à la tête de ce journal un précis raisonné du droit naturel. Au moyen de ces notions préliminaires, un lecteur exercé saura déjà à quoi s'en tenir sur la plupart des objets qui intéressent la société. Il verra ce qui constitue le crime et la vertu ; il démêlera les établissements utiles et nuisibles; il ne confondra point la tyrannie avec l'autorité légitime; il discernera les lois fondées sur la justice d'avec les règlements arbitraires... En un mot, il n'ignorera rien de ce qui peut contribuer au bonheur ou au malheur d'une nation.

Cependant cette théorie simple et sans application ne suffirait pas au triomphe de la vérité. Elle a deux ennemis trop puissants à combattre : le préjugé des peuples et l'intérêt des despotes. On ne doit point se flatter de surmonter aisément de tels obstacles.

Les hommes sont si peu familiarisés avec les idées morales, les préjugés concernant la politique sont si généralement répandus, les racines qu'ils ont jetées dans les esprits sont si profondes, les ténèbres de l'ignorance à cet égard sont si épaisses, qu'il n'est pas vraisemblable que l'évidence même, avec tout l'éclat de son flambeau, puisse d'abord en dissiper l'obscurité.

On ne peut que s'attendre à cette rénitence des esprits, quand on considère les précautions infinies qu'on ne cesse de prendre pour les corrompre et les entretenir dans l'erreur : ces précautions sont analogues et proportionnées aux avantages que les agents du pouvoir arbitraire retirent de la stupidité des peuples.

L'ignorance est l'âme et la vie du despotisme ; il n'existe, il ne se soutient que par elle... Les ministres du despotisme n'oublient donc rien pour multiplier les erreurs, propager le mensonge et fermer tout accès à la vérité... On connaît les moyens qu'ils emploient pour parvenir à ces fins ; on sait le rôle qu'ils font jouer aux prêtres et aux magistrats ; on sait les entraves qu'ils mettent à la liberté de penser, de parler et d'écrire...

Les papiers publics leur fournissent un autre moyen qui, n'est pas moins efficace. On sent combien ils sont intéressés à tromper les peuples par de fausses nouvelles ; à déguiser les fautes que l'ignorance ou la méchanceté leur font commettre, à nourrir de fausses espérances, à exagérer de vains succès... ; à fomenter les guerres littéraires pour avoir un prétexte de dénigrer la philosophie ; enfin à semer de plus en plus la confusion sur les principes de la morale, afin que les peuples continuent à méconnaître leurs droits en sentant moins les outrages du pouvoir arbitraire et la nécessité d'y remédier.

Tel est l'usage que fait le despotisme des journaux, des gazettes et autres écrits périodiques. Ces ouvrages sont les dépôts ordinaires de tous les mensonges dont on se sert pour séduire et abuser les hommes, et ils sont d'autant plus insidieux qu'ils paraissent avoir pour objet l'instruction publique...

C'est donc pour mettre nos lecteurs à portée de faire une juste application des principes du droit naturel à tous les cas que nous leur offrons l'*Examen critique des journaux et autres écrits périodiques*. Nous n'avons pu trouver un champ plus vaste et plus propre aux applications. Comme ces écrits renferment en même temps et les actes du pouvoir arbitraire et les raisons dont on se sert pour les justifier, ils nous mettront à portée d'étendre nos observations sur tout ce qui peut intéresser l'humanité...

Cette application continuelle de la théorie à la pratique ne

pourra manquer de frapper les esprits les moins attentifs. On apprendra par là à faire usage des règles du droit naturel. On se familiarisera insensiblement avec les idées de la saine politique. On s'accoutumera à porter un jugement certain sur toutes les actions, sur toutes les opérations d'un peuple, d'un souverain, d'un ministre, d'un magistrat, d'un simple particulier.

On apprendra à démêler les sophismes d'un auteur mercenaire d'avec les raisonnements d'un citoyen philosophe. On ne prendra plus les plaintes d'un peuple opprimé pour les cris d'une populace séditieuse. Enfin on aura la vraie signification du mot *patrie*, et on se gardera bien de confondre le *patriotisme* avec l'honneur d'un gouvernement ennemi et destructeur de la patrie...

Notre journal sera donc spécialement dirigé contre le despotisme. On sait que ce grand abus, que ce maître-crime, est la source de tous les maux qui inondent le genre humain. Nous ferons donc tous nos efforts pour opposer une digue à cet horrible fléau...

Nous emploierons la langue française, parce qu'elle est la plus répandue, parce qu'elle paraît consacrée à la politique, et *par d'autres raisons que nos lecteurs devineront aisément*...

Nous ignorons quelle suite peut avoir eue ce projet, que Barbier attribue à un baron de Saint-Flocel, et qui, selon lui, aurait abouti à une brochure in-12 de 195 pages. La Bibliothèque impériale ne possède qu'une plaquette incomplète, de 96 pages, contenant le prospectus, sous le titre d'introduction, et une partie du précis raisonné du droit naturel. Elle a pour titre : *Journal des Princes, ou Examen des journaux et autres écrits périodiques relativement aux progrès du despotisme*. L'introduction a pour titre de départ : *Journal du Despotisme*. Le prospectus, qui se trouve à la bibliothèque de

l'Arsenal, est intitulé : *Examen critique des journaux et autres écrits périodiques qui se publient en Europe et ailleurs.*

Les notes de la police nous ont, depuis, fourni quelques détails sur ce baron de Saint-Flocel ou Flozel. C'était un ancien rédacteur du *Journal de Bouillon.* Il avait été, sous le nom de Lefèvre, secrétaire du comte d'Aigremont, ministre de France à Coblentz, et avait perdu cette place par sa mauvaise conduite et ses escroqueries. Un ancien chapelain du prince des Deux-Ponts, avec lequel il était lié, l'abbé Séchamp, « homme mielleux, qui se disait l'ami de toute la France, l'avait fait venir à Londres pour l'aider dans le projet qu'il avait formé de publier un journal pour le bien de l'humanité, à l'imitation du sieur Brissot de Warville. Ce journal devait tendre à rendre les hommes meilleurs, et sans doute l'auteur plus riche. » La note ajoute que les deux amis ne tardèrent pas à se brouiller, et que Saint-Flocel poursuivit seul la mise sur pied de ce journal philanthropique, — le même évidemment que celui dont nous nous occupons, — que le prospectus en était prêt, et que le premier numéro devait bientôt voir le jour.

Brissot, dans ses Mémoires, mentionne en effet cette imitation de son journal par un écrivain qu'il nomme, lui, Saint-Flomel, et dont il parle dans des termes tout différents : « C'était, dit-il, un

économiste outré, qui, jadis employé dans la diplomatie, y avait été fort mal récompensé de ses services, et qui s'était réfugié en Angleterre pour y prêcher avec plus de sûreté les principes de la liberté. Mais, environné d'espions, trompé par des entremetteurs, l'honnête Saint-Flomel fut victime de sa crédulité, et mourut martyr de sa frénésie pour l'indépendance. »

C'est sans doute entre ces deux portraits qu'il faut chercher la vérité sur ce personnage, dont la Biographie universelle ne fait pas mention.

—

NOUVELLES A LA MAIN.

—

Mémoires secrets : Madame Doublet, Bachaumont. — Métra : *Correspondance secrète.* — *Correspondances littéraires* de La Harpe et de Grimm. — Les *Bulletiniers* et la police.

On comprend que de pareils journaux soient rares, et même qu'il en ait peu existé. Pour soutenir un journal clandestin, il faut un parti, un intérêt, des passions, la foi, des conditions telles, enfin, qu'en rencontrèrent les *Nouvelles ecclésiastiques*.

Pour ce qui est de l'œuvre que tentait le *Journal du Despotisme*, elle était faite surabondamment par les livres, par les brochures de toutes les formes et de toutes les couleurs, par les nouvelles à la main et les correspondances secrètes, par cette multitude d'épigrammes, de satires, de chansons surtout, manuscrites ou imprimées, qui se passaient sous le manteau, et venaient chaque jour défrayer la malignité des salons et des cafés, en dépit des favoris et des gouvernants qu'elles déchiraient.

Les journaux cependant avaient, en dépit des

entraves de toute nature, gagné considérablement de terrain ; ils avaient fini par conquérir, comme, en général, l'expression de la pensée, une somme assez grande de liberté ; mais cette liberté était en quelque sorte intermittente. D'une tolérance que l'on aurait pu quelquefois accuser de faiblesse, le gouvernement, qui, sentant le terrain fuir sous ses pieds, était en proie à une sorte de vertige, passait tout à coup à d'excessives rigueurs. « Les chansons, les vers, les estampes satiriques, lit-on dans les Mémoires du marquis d'Argenson, pleuvent, même contre la personne du roi.... Voilà une mode bien acharnée, une véritable rage. Bientôt le recueil de ces satires modernes ira aussi loin que celui des Mazarinades ; on pourra les appeler les *Poissonnades*. » Après avoir longtemps laissé faire, on se ravise un beau jour : « Chaque nuit se font de continuelles captures de beaux esprits, d'abbés savants, de professeurs de l'Université, de docteurs de Sorbonne, soupçonnés de faire des livres, des chansons, des vers ; de répandre de mauvaises nouvelles aux cafés et aux promenades, de fronder contre le ministère, d'écrire et imprimer pour le déisme et contre les mœurs ; à quoi l'on voudrait donner des bornes, la licence étant devenue trop grande. On n'appelle plus cela que l'*inquisition française* (1). »

Mais le siècle n'était guère à l'inquisition ; l'esprit

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson,* édition elzevirienne, t. 3, p. 249, 276.

reprit bientôt ses droits, et bientôt aussi il en abusa avec l'imprudence que l'on sait. Nouvelles et plus rigoureuses poursuites. « Les imprimeurs se plaignent que les nouveautés tarissent. On a mis un embargo sur tous les manuscrits. La police, plus sévère que jamais, ne passe rien, ne tolère aucune plaisanterie... Plusieurs imprimeurs vendent leur fonds de boutique, et nous sommes menacés d'une sécheresse générale de la littérature de France (1). »

On fouillait alors dans le vieil arsenal des lois pour y trouver des armes contre cette hydre toujours renaissante. Je me bornerai à citer une déclaration du roi, du 16 avril 1757, sur les écrits imprimés sans permission. Il est dit dans le préambule que l'attention continuelle que le roi doit apporter à maintenir l'ordre ne lui permet pas de souffrir la *licence effrenée* des écrits qui se répandent dans le royaume... A ces causes, tous ceux qui seront convaincus d'avoir composé, fait composer et imprimer des écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à l'autorité royale et à troubler la tranquillité de l'Etat, *seront punis de mort*, ainsi que les imprimeurs, colporteurs et autres qui les auraient répandus dans le public. A l'égard des autres écrits, de quelque nature qu'ils soient, faute d'avoir observé les formalités prescrites par les ordonnancœs, les auteurs,

(1) *Mémoires secrets*, décembre 1762.

imprimeurs, colporteurs, etc., condamnés aux galères à perpétuité ou à temps, suivant l'exigence des cas. Amende de six mille livres pour les propriétaires ou principaux locataires des maisons où les imprimeries seront trouvées sans qu'ils les aient dénoncées à la justice.

« Si on tient la main à cette loi rigoureuse, ajoute l'avocat Barbier, au Journal duquel nous empruntons ce document, il n'y aura plus tant de brochures dans le public, et les *Gazettes ecclésiastiques* seront rares et chères. Cette loi fait voir en même temps qu'on n'est point incertain sur la cause des malheurs qui sont arrivés. »

Le gouvernement de Louis XVI essaya d'abord de la douceur, mais il fut bientôt débordé. « La licence d'écrire augmente journellement, et l'on abuse de la douceur du nouveau gouvernement à tel point, qu'il sera peut-être forcé d'employer toute l'inquisition de la fin du règne de Louis XV. » Ce sont les *Mémoires secrets* (1) qui font eux-mêmes cet aveu. Et en effet, l'on verra les derniers ministres de la monarchie sans cesse occupés à la défendre, et par les plus étranges moyens, contre ce torrent qui devait l'engloutir.

L'intérêt de leur conservation imposait aux journaux une mesure qu'ils ne pouvaient trop dépasser sans s'exposer à une ruine plus ou moins complète.

(1) *Mémoires secrets,* juillet 1776.

C'est là d'ailleurs, il faut bien l'avouer, un des côtés faibles du journal, et, s'il arrive que les journalistes s'en préoccupent parfois plus qu'il ne serait à désirer, les gouvernements, en revanche, n'en tiennent pas assez compte dans la part de liberté qu'ils font aux journaux. Quoi qu'il en soit, si les journaux du XVIIIe siècle ne pouvaient avoir les libres allures de ce que nous appellerions la petite presse de l'époque, de cet insaisissable Protée, qui déjouait sous mille formes diverses les poursuites des limiers de la police, il était impossible qu'ils ne participassent pas, un peu plus, un peu moins, au mouvement qui se faisait autour d'eux.

Cependant, je le répète, même dans leurs meilleurs jours, ils étaient obligés à une grande circonspection; ils ne pouvaient, par exemple, donner asile à ces mille petits bruits de la ville et de la cour, à cette chronique scandaleuse, dont les Français, les Parisiens surtout, ont été de tout temps si friands. Et cependant, dit Manuel dans son langage quelque peu abrupte, « un peuple qui veut s'instruire ne se contente pas de la *Gazette de France*. Que lui importe que le roi ait lavé les pieds à des pauvres qui ne les ont pas sales; que la reine ait fait ses pâques avec le comte d'Artois; que *Monsieur* ait daigné agréer un livre que peut-être il ne lira pas, et que le Parlement en robes ait harangué un dauphin en

maillot? Il veut, à la fin, savoir tout ce qui se dit et tout ce qui se fait à la cour, pourquoi et pour qui un cardinal de Rohan s'amusait à enfiler des perles; s'il est vrai que la comtesse *Diane* nommait les généraux d'armée, et la comtesse *Jule* des évêques; combien le ministre de la guerre donnait de croix de Saint-Louis à sa maîtresse pour ses étrennes. C'est au crayon des malins à fixer ces notes scandaleuses, qui, chaque jour, se succèdent et s'envolent. » C'était le rôle des nouvelles à la main.

On vit donc bientôt renaître, en effet, ces gazettes volantes, que l'on avait pu croire à jamais étouffées sous les coups dont les avait accablées la police de Louis XIV; ou plutôt, moins timides, elles reprirent plus d'essor, car il est probable qu'elles n'avaient jamais complétement disparu. On sait qu'un nommé Dubreuil tenait, vers 1728, rue Taranne, un bureau de nouvelles à la main, et que l'abonnement à son journal manuscrit était de 6 livres par mois pour quatre pages in-4°, et de 12 livres pour un nombre double de pages. On possède les années 1728, 1729, 1730 et 1731, de cette petite feuille, et M. Justin Lamoureux en a publié quelques extraits dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1846; mais tout cela est d'une rare insignifiance.

Dans une gazette manuscrite dont je parlerai tout à l'heure, on lit, à la date du 27 janvier 1741 : « Depuis quelque temps, il se distribue à Paris une

gazette à la main remplie de chroniques scandaleuses. Les facteurs ont été arrêtés et mis en prison. Un d'eux a dénoncé l'abbé Prévost pour lui en avoir fourni trois. En conséquence, l'abbé Prévost a reçu ordre de sortir du royaume, et il est parti ce matin pour Bruxelles. » Et plus loin : « L'abbé Prévost a écrit à tous ses amis qu'il partait innocent, que M. le prince de Conti et M. de Maurepas en pouvaient répondre. Ce qu'il y a de sûr est qu'il n'a pas eu mauvaise intention : il ne voulait qu'obliger un facteur à qui un auteur ne donnait plus de gazette à copier; il a compté lui donner du pain en lui en faisant à sa guise. Il faut avouer que c'est une pauvre tête. »

A la fin de 1752, on fit circuler à Paris le prospectus d'une gazette manuscrite intitulée le *Courrier de Paris*, qui prétendait faire mieux que les nouvelles à la main, « rejetées sur les provinces par la satiété de Paris. » Quelques numéros de ce Courrier, que possède M. Albert de La Fizelière, prouvent qu'on ne fit ni mieux ni plus mal.

L'abbé de Clamarens, mort en 1785, rédigeait un bulletin de nouvelles qu'il adressait à ses amis. Homme de qualité, très-répandu et fort en état d'être instruit des événements, il se faisait un plaisir de les rendre toujours avec sagesse, quoiqu'avec une malignité qui donnait quelquefois beaucoup de sel à ses récits; et son bulletin, au témoignage

même des *Mémoires secrets*, sans avoir autant de vogue que les Nouvelles qui firent le fondement de ce dernier recueil, était estimé pour sa véracité.

Nous posons ces quelques faits simplement à titre de jalons, de repères, et nous arrivons à la plus célèbre des manufactures de bulletins, selon l'expression de Manuel : nous avons nommé le salon de madame Doublet de Persan.

Madame Doublet, « très-connue en France et chez les étrangers », pour parler comme les éditeurs des *Mémoires secrets*, tenait à Paris ce que l'on appelait un bureau d'esprit, c'est-à-dire qu'elle réunissait chez elle des gens de lettres, comme le faisaient Mesdames de Tencin, du Deffand, Geoffrin, et mademoiselle Lespinasse. Son salon jouit pendant près d'un demi-siècle d'une grande célébrité. « Ce salon, disent deux jeunes portraitistes dont on connaît la brillante palette, ce salon tenait le monde et Paris, et la veille et le jour, la Chaire, l'Académie, la Comédie, la Cour. Il était le rendez-vous des échos, le cabinet noir où l'on décachetait les nouvelles; pêle-mêle y tombait le XVIIIe siècle, heure à heure, bons mots et sottises, querelles, procès, sifflets, bravos, morts et naissances, livres et grands hommes, un je ne sais quoi sans ordre, une moisson à pleine brassée de paroles et de choses, les mémoires d'Argus! Salon envié!

confessionnal du XVIIIe siècle, où tant d'esprit s'était confessé, que Piron lui-même n'y amenait le sien qu'en tremblant! Il écrivait au frère de madame Doublet, à l'abbé Legendre : « Annoncez bien une bête à madame Doublet, et j'y serai bon » ; et encore : Je me rendrai samedi, à midi trois quarts, chez madame Doublet, dont vous m'envoyez l'adresse; je ferai maussadement la révérence, j'y boirai, j'y mangerai, je dirai grand'merci et je m'en reviendrai. Tout cela vaut fait. Quant à l'idée que j'y laisserai de moi, ce sont les affaires du dieu Caprice de ma part et de la déesse Indulgence de celle des autres, et voilà tout. » Duché remerciait Bachaumont de sa présentation en ces termes : « Assurez madame Doublet de mes plus tendres respects : il n'y a pas de jour que je ne remercie Dieu de la grâce qu'il ma faite de me mettre au nombre de ses paroissiens. »

« Le salon de madame Doublet était au couvent des Filles-Saint-Thomas, dans un appartement où madame Doublet passa quarante ans de suite sans sortir. Là, présidait du matin au soir Bachaumont, coiffé de la perruque à longue chevelure inventée par le duc de Nevers. Là siégeaient l'abbé Legendre, Voisenon, le courtisan de la maison; les deux Lacurne de Sainte-Palaye, les abbés Chauvelain et Xaupi, les Falconet, les Mairan, les Mirabaud, tous *paroissiens*, arrivant à la même

heure, s'asseyant dans le même fauteuil, chacun au-dessous de son portrait. Sur une table, deux grands registres étaient ouverts, qui recevaient de chaque survenant, l'un le positif et l'autre le douteux, l'un la vérité absolue et l'autre la vérité relative. Et voilà le berceau de ces *Nouvelles à la main* qui, par le tri et la discussion, prirent tant de crédit, que l'on demandait d'une assertion : Cela sort-il de chez madame Doublet ? de ces Nouvelles à la main ébauche des *Mémoires secrets* (1). »

« La société de madame Doublet, dit Grimm, fut longtemps célèbre à Paris. On y était janséniste, ou, du moins, parlementaire; mais on y était peu chrétien : jamais croyant ni dévot n'y fut admis. Au reste, on n'y affichait pas cette liberté de penser philosophique; on s'en servait sans en jamais parler. On donnait la principale attention aux nouvelles. Madame Doublet en tenait registre. Chacun, en arrivant, lisait la feuille du jour, et l'augmentait de ce qu'il savait de sûr. Les valets copiaient ensuite les bulletins, et s'en faisaient un revenu en les distribuant au public. »

Ces bulletins, qui devaient nécessairement prendre le ton de la société du temps, étaient un résumé de tout ce qui se disait dans le monde. On y trouvait l'analyse des pièces de théâtre, le compte-

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Portraits intimes du* XVIII[e] *siècle.*

rendu des assemblées littéraires et des procès célèbres; la notice des livres nouveaux, et en particulier des livres clandestins et prohibés, auxquels la saveur du fruit défendu donne plus de piquant et de relief; des pièces rares ou inédites, en vers et en prose, dont beaucoup n'eussent pu être imprimées sans péril; les chansons et les vaudevilles satiriques; les anecdotes et les bons mots, que l'on était d'autant plus attentif à recueillir qu'ils étaient plus méchants; enfin les aventures de société, les faits et gestes de la Cour, bien souvent embellis par la médisance. Il suffit, du reste, pour en avoir une idée exacte, de parcourir les Mémoires connus sous le nom de Bachaumont, et qui ne sont autre chose, comme on le sait, que la reproduction d'une partie de ces nouvelles; or, à en juger par cet ouvrage, les Nouvelles à la main émanées du cercle de madame Doublet étaient assurément, et de beaucoup, les plus amusants journaux du temps. C'était une véritable chronique, dans l'entière acception du mot, chronique assez peu limée, mais abondante et nourrie, au contraire des prétendues chroniques de certains journaux, qui, si elles ont quelques-unes un certain vernis, sont à peu près toutes également vides ou pleines de riens.

A quelle époque se forma le cercle de madame Doublet, à quelle époque commença-t-on à répandre

au dehors, sous forme de gazette, les nouvelles qui s'y recueillaient, il serait difficile de le préciser. Nous savons seulement, par les *Mémoires secrets*, que, lorsque Madame Doublet mourut, en 1771, il y avait soixante ans qu'elle recevait la meilleure société de la Cour et de la ville, et plus de quarante qu'elle occupait son fameux salon des Filles-Saint-Thomas.

Quant à la propagation des nouvelles, on voit Bachaumont, en 1740, préoccupé d'en faire l'objet d'une publication régulière; il fit en effet circuler cette année-là le prospectus que voici :

Un écrivain connu entreprend de donner, deux fois par semaine, une feuille de nouvelles manuscrites. Ce ne sera point un recueil de petits faits secs et peu intéressants, comme les feuilles qui se débitent depuis quelques années. Avec les événements publics que fournit ce qu'on appelle le cours ordinaire des affaires, on se propose de rapporter toutes les aventures journalières de Paris et des capitales de l'Europe, et d'y joindre quelques réflexions sans malignité, néanmoins sans partialité, dans le seul dessein d'instruire et de plaire par un récit où la vérité paraîtra toujours avec quelques agréments. Un recueil suivi de ces feuilles formera proprement l'histoire de notre temps. Il sera de l'intérêt de ceux qui le prendront de n'en laisser tirer de copie à personne, et d'en ménager le secret, autant pour ne pas les avilir en les rendant trop communes, que pour ne pas se faire de querelles avec les arbitres de la librairie. A chaque ordinaire, à ceux qui voudront la prendre, elle sera payée sur-le-champ par le portier, afin qu'on ait la liberté de l'abandonner quand on n'en sera pas satisfait.

Ce projet ne paraît pas avoir eu de suite, et

la gazette de Madame Doublet continua jusqu'à la fin à être distribuée en manuscrit. Mais j'ai eu en main la preuve qu'elle était expédiée jusque dans les provinces dès avant le projet de Bachaumont. La Bibliothèque impériale possède cinq volumes manuscrits, reliés sous le titre de *Journal historique*, qui sont évidemment une copie des registres de la *paroisse*. C'est une suite de missives adressées à *madame de Souscarrière, au château de Breuillepont, par Vernon, à Pacy*. Ces sortes de lettres, qui se succèdent à des intervalles très-rapprochés, vont de 1738 à 1745. En haut est inscrit, d'une autre main que le corps de la lettre : *Breuillepont*, comme au bas des lettres administratives et de commerce on a coutume de mettre le nom du destinataire, pour la gouverne de celui qui est chargé de les fermer et de les expédier. C'est, pour notre cas, une preuve que la copie destinée à madame de Souscarrière n'était pas unique.

La provenance de cette correspondance résulte à l'évidence de mentions dans le genre de celles-ci :

— Pour toutes nouvelles sur la feuille. ...

— Madame Doublet n'ayant pas le temps de faire un extrait des deux lettres ci-jointes, elle vous en envoie copie.

— Madame Doublet me prie de ne point donner copie de cette lettre : je demande fidélité à ses ordres.

— Il a fallu que je vous copiasse les nouvelles moi-même, ne pouvant me résoudre à les remettre à demain.

Les faits contenus dans ces feuilles, où l'on re-

marque que des morceaux ont été enlevés, d'autres collés, sont généralement assez insignifiants, et il y a loin de là aux Nouvelles à la main dans leur bon temps, à celles qui nous sont parvenues. C'est une froide gazette, plutôt qu'une chronique piquante. On y trouve pourtant quelques pièces historiques intéressantes, et quelques petites poésies satiriques et anacréontiques.

Quoique les Nouvelles à la main ne fussent pas, politiquement parlant, bien séditieuses, elles ne laissaient pas que de préoccuper le pouvoir, surtout dans les temps de brouilleries entre la Cour et les Parlements, et le lieutenant de police eut plus d'une fois à communiquer à madame Doublet des lettres dans le genre de celle-ci :

Versailles, 6 octobre 1753.

Le roi est informé, Monsieur, que madame Doublet reçoit dans le nombre de ceux qui vont chez elle plusieurs personnes qui y débitent des nouvelles fort hasardées, et qui ne peuvent faire qu'un mauvais effet lorsqu'elles viennent se répandre dans le public ; que souvent ces mêmes personnes y tiennent des discours peu mesurés, et que madame Doublet, au lieu de réprimer une licence aussi condamnable, leur permet, en quelque façon, d'en tenir un registre qui sert à composer des feuilles qui se distribuent dans Paris et s'envoient même dans les provinces. Une pareille conduite de sa part ne pouvant que déplaire au roi, Sa Majesté, avant d'employer des moyens plus sévères, m'a chargé de vous mander que vous eussiez à voir incessamment madame Doublet, pour lui représenter qu'elle ait à faire cesser au plus tôt un pareil abus, en éloignant de chez elle les personnes qui

contribuent à l'entretenir. Vous l'avertirez que Sa Majesté se fera rendre compte exactement de la manière dont les choses se passeront à l'avenir, et que, si elle venait à s'écarter de la conduite qui lui est prescrite, elle s'exposerait à des événements qui ne pourraient que lui être fort désagréables. Vous lui ajouterez que, les ménagements dont Sa Majesté veut bien user à son égard, étant un effet de sa bonté et une grâce particulière, elle ne doit en faire part à personne. Je compte, Monsieur, que, lorsque vous aurez parlé à madame Doublet, je n'aurai à reporter à Sa Majesté que des sentiments d'une entière soumission de sa part, et la reconnaissance la plus profonde et la plus respectueuse de l'avertissement qu'elle veut bien lui faire donner.

Marquis d'Argenson.

Madame Doublet promettait de se corriger, et en 1762 son neveu trouvait qu'elle était encore plus difficile à gouverner que l'Europe. Cependant il ne lui passait rien. Voici une preuve de son style et de son humeur :

Versailles, 24 mars...

Madame Doublet a fait dire hier à l'abbé de Breteuil, Monsieur, que l'escadre de M. de Blenac avait été prise en entier par les ennemis. La nouvelle de madame Doublet, qui est fausse, et dont je n'ai nulle connaissance, ne fait pas de tort à l'escadre du roi; mais elle fait tort aux papiers publics qui varient. D'après les malheurs qui sortent de la boutique de madame Doublet, je n'ai pas pu m'empêcher de rendre compte au roi de ce fait et de l'imprudence intolérable des nouvelles qui sortent de chez cette femme, ma très-chère tante; en conséquence, Sa Majesté m'a ordonné de vous mander de vous rendre chez madame Doublet, et de lui signifier que, s'il sort de rechef une nouvelle de sa maison, le roi la renfermera dans un couvent d'où elle ne distribuera plus des nouvelles aussi impertinentes que contraires au service du roi.

Duc de Choiseul.

Toutes ces menaces-là n'effrayaient pas madame Doublet, qui voulait toujours parler pour se bien porter; mais ce qui l'étonnait, c'était la connaissance prompte que le gouvernement avait de ce que disaient ses amis dans son cercle étroit. Elle ne se doutait pas que Charles Defieux, chevalier de Mouhy, de l'académie de Dijon, celui qui a fait *la Paysanne parvenue*, les *Mémoires d'une Fille de qualité, les Mille et une Faveurs, le Masque de Fer,* les *Tablettes dramatiques,* avait encore le talent d'écouter à toutes les portes. Il écrivait à la police le 9 mars :

Quoique ma santé ne me permette pas trop encore de faire de longues courses, je me suis donné hier beaucoup de mouvement pour exécuter vos ordres, bien fâché de n'avoir pu en découvrir davantage. Il est très-vrai que la maison de madame Doublet est, depuis longtemps, un bureau de nouvelles, et ce n'est pas la seule : ses gens en écrivent et en tirent bon parti. Je n'ai pu savoir le nom d'un grand et gros domestique, visage plein, perruque ronde, habit brun, qui, tous les matins, va recueillir dans les maisons, de la part de sa maîtresse, ce qu'il y a de neuf. Il serait difficile de savoir les noms de ceux qûi vont dans cette maison ; ce sont tous des frondeurs ; en femmes : mesdames d'Argental, Rondet de Villeneuve, du Bocage, de Besenval, etc.; en hommes : MM. Foncemagne, Perrin, deux médecins, Devaur, Firmin, Mérobert, d'Argental, etc. Je ne réponds point de cette liste : ce n'est qu'avec le temps qu'on parviendra à être sûr des liaisons de cette femme. Il faudrait avoir des gens qui bussent avec des domestiques de confiance ou mécontents; mais ce qui est certain, c'est que madame d'Argental tient aussi même bureau de nouvelles, qu'elle est l'intime amie de madame Doublet, comme M. le chevalier de Choiseul; qu'un nommé Gillet, son valet de chambre, est à la tête du bureau tenu par les laquais; que l'on

paye à la feuille ; que ces bulletins sont bons, parce que c'est le résultat de tout ce qui se dit dans les meilleures maisons de Paris ; qu'ils s'envoient en province pour 12, 9 et 6 francs par mois, que madame d'Argental, depuis que son mari est en place, est beaucoup plus retenue que par le passé et n'est frondeuse qu'avec des amis intimes, tels que MM. de Richelieu, de Séchelles, le président de La Marche, Rougeot, Chauvelin, etc. S'il me revient d'autres renseignements, ou que j'apprenne des choses utiles, je me croirais heureux de vous donner des preuves de mon respectueux et parfait attachement.

Les renseignements de cet espion *à la suite* furent vérifiés par un observateur en pied.

Ce n'est point le nommé Lejeune, valet de chambre de M. d'Argental, qui fait des nouvelles à la main ; c'est le nommé Gillet, valet de chambre de madame d'Argental, qui lui permet seulement d'en faire pour la province, et non pour Paris, sur une copie que madame Doublet donne à ce Gillet, qui retire six livres par mois de ceux à qui il en fournit.

D'Hémery.

On avait osé dire, dans la feuille du 1er mars 1762, que le roi avait nommé monsieur d'Hérouville pour commander les troupes en Flandre ; que monsieur le prince de Beauvau était destiné à servir dans cette partie, la Cour n'ayant pas voulu le faire servir dans la même armée que monsieur de Castries, sur lequel on lui avait fait reprendre son rang de lieutenant-général. Il n'en fallut pas davantage pour remuer la bile du *Cocher de la France,* comme l'appelait la Czarine, et monsieur de Sartine reçut ce billet doux :

Vous voudrez bien, Monsieur, faire venir chez vous le faiseur de bulletins ridicules, et lui dire que vous le ferez mettre au cachot s'il s'avise de faire paraître aucune feuille qui n'ait pas été revue de la part de la police. Rien n'est plus indécent, et si contraire à l'ordre public, que de souffrir de pareils distributeurs de nouvelles; l'intention du roi est, Monsieur, que vous réprimiez avec sévérité cette liberté indécente... Monsieur le prince de Beauvau demande avec raison la rétractation de l'article du bulletin qui se fait chez madame d'Argental. Comme il est fait à tous égards pour obtenir toutes les satisfactions qu'il peut désirer, je vous serai obligé de concerter avec lui moyens de lui donner celle qu'il demande dans cette occasion.

Duc de Choiseul.

Le rédacteur *domestique* fut mis en prison, et le prince de Beauvau, en demandant sa grâce, crut faire un acte de clémence.

Madame Doublet mourut dans l'impénitence finale, à l'âge de 94 ans. Voici en quels termes les *Mémoires secrets* en firent l'oraison funèbre (16 mai 1771) :

Madame Doublet est morte ces jours-ci, âgée de 94 ans. C'était une virtuose dont madame Geoffrin n'est qu'une faible copie. Depuis 60 ans, elle rassemblait dans sa maison la meilleure compagnie de la Cour et de la ville, et passait sa vie à former un journal bien supérieur à celui de l'Etoile et autres ouvrages du même genre. La politique, les belles-lettres, les arts, les détails de société, tout était de son ressort. Elle s'abaissait du cèdre jusqu'à l'hysope. Tous les jours on élaborait chez elle les nouvelles courantes, on en rassemblait les circonstances, on en pesait les probabilités, on les passait, autant qu'on pouvait, à la filière du sens et de la raison; on les rédigeait ensuite, et elles acquéraient un caractère de vérité si connu que, lorsqu'on voulait s'assurer de la certitude d'une narration, on se demandait :

Cela sort-il de chez madame Doublet? Au reste, sa réputation avait un peu dégénéré de ce côté : en vieillissant, elle avait perdu beaucoup de ses amis du premier mérite, et avait survécu à toute sa société habituelle. M. de Bachaumont est le dernier philosophe qu'elle ait vu mourir.

Il est difficile qu'au milieu de ce savant tourbillon qui l'entourait, madame Doublet ne passât pas pour être un peu entichée de déisme, de matérialisme, et même d'athéisme. Elle avait bravé jusque-là l'opinion publique et les clameurs des dévots. Depuis le carême dernier, la tête de cette dame s'affaiblissait. M. le curé de Saint-Eustache avait cru qu'il était temps de convertir sa paroissienne. Celle-ci n'était plus en état d'argumenter contre lui, et, avec le secours de la grâce, le pasteur s'était flatté d'avoir réussi. En effet, elle avait reçu le bon Dieu la semaine sainte, pratique de religion que personne de sa connaissance ne se rappelait lui avoir vu faire. On conçoit aisément qu'avec de pareils préparatifs, elle n'a pu qu'éprouver une mort très-édifiante et s'endormir dans le Seigneur.

Suivant d'autres témoignages, conservant jusqu'au bout la passion de sa vie et sa bonne humeur, elle serait morte en demandant qu'on lui apportât des nouvelles fraîches, pour en régaler ses amis de l'autre monde.

Bachaumont avait précédé de quelques jours seulement sa vieille amie dans la tombe. Président du salon de madame Doublet, les Nouvelles à la main avaient été jusqu'à son dernier jour sa grande affaire. Avant de mourir, il avait choisi lui-même son successeur, Pidansat de Mairobert, attaché comme lui à la secte des *philosophes*, des *encyclo-*

pédistes et des *patriotes,* et, certain que son œuvre favorite serait continuée dans le même esprit, il était mort avec une tranquillité ferme et une aisance particulière, suivant la piquante expression de MM. de Goncourt, en répondant aux officieux qui lui parlaient des consolations de l'Eglise, « qu'il ne se sentait pas affligé. »

Mairobert fit plus que n'avait probablement demandé son ami. Possesseur du manuscrit, ou du moins d'une partie du manuscrit du Journal de Bachaumont, il lui vint en l'idée de le publier sous forme de volumes, et il commença en effet l'exécution de ce projet en 1777. Il donna à cette publication un titre qui était bien fait pour affriander le lecteur :

> *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours, ou journal d'un observateur,* contenant les analyses des pièces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle ; les relations des assemblées littéraires ; les notices des livres nouveaux, clandestins, prohibés ; les pièces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers ; les vaudevilles sur la cour ; les anecdotes et bons mots ; les éloges des savants, des artistes, des hommes de lettres morts, etc.

Ce titre est un peu long ; pourtant il ne disait rien de trop. Mairobert, en outre, mit en tête des Mémoires secrets une préface qui en expliquait le but et en précisait le véritable caractère avec beaucoup de justesse.

L'invasion de la philosophie dans la république des lettres en France est une époque mémorable par la révolution qu'elle a opérée dans les esprits. Tout le monde en connaît aujourd'hui les suites et les effets. L'auteur des *Lettres persanes* et celui des *Lettres philosophiques* en avaient jeté le germe ; mais trois sortes d'écrivains ont surtout contribué à le développer. D'abord les Encyclopédistes, en perfectionnant la métaphysique, en y portant la clarté, moyen le plus propre à dissiper les ténèbres dont la théologie l'avait enveloppée, ont détruit le fanatisme et la superstition. A ceux-ci ont succédé les Économistes : s'occupant essentiellement de la morale et de la politique pratique, ils ont cherché à rendre les peuples plus heureux en resserrant les liens de la société par une communication de services et d'échanges mieux entendus, en appliquant l'homme à l'étude de la nature, mère des vraies puissances. Enfin, des temps de troubles et d'oppression ont enfanté les Patriotes, qui, remontant à la source des lois et de la constitution des gouvernements, ont démontré les obligations réciproques des sujets et des souverains, ont approfondi l'histoire et ses monuments, et ont fixé les grands principes de l'administration. Cette foule de philosophes qui se sont placés comme à la tête des diverses parties de la littérature a principalement paru après la destruction des Jésuites : véritable point où la révolution a éclaté.

Il était sans doute bien essentiel d'en marquer les progrès, d'en saisir les circonstances, d'en recueillir les détails les plus particuliers. C'était l'objet de l'observateur dont nous publions le journal. Il accumulait ainsi les matériaux propres à l'histoire complète d'un pareil événement. On sait combien M. de Bachaumont était renommé pour ses connaissances multipliées et pour son goût exquis. Il présidait aux conférences académiques tenues chez une femme d'esprit, et faisait, depuis plus de quarante ans, son unique occupation de tout ce qui se passait dans Paris capable d'exciter l'attention. On y rédigeait un journal, dont il avait extrait les détails convenables à son entreprise. Mais, indépendamment de cette utilité particulière, il faut avouer que rien n'est plus commode ni plus agréable que de retrouver sous un

même point de vue ce qu'il faudrait chercher dans une multitude fatigante et souvent ennuyeuse d'ouvrages périodiques. D'ailleurs, outre le travail commun avec tous, le rédacteur en avait un autre, plus rare et plus précieux : c'est un choix d'anecdotes qu'on ne rencontre nulle part, et qui font le mérite intéressant de sa collection, sans parler d'une multitude de pièces secrètes que ses liaisons très-étendues le mettaient à même de se procurer.

Quant aux notices des écrits nouveaux, des pièces de théâtre, des assemblées littéraires, elles sont encore distinguées par une précision unique, et surtout par une impartialité qu'on attendrait en vain d'un critique affiché pour tel. Celui-ci ne visait ni au lucre, ni à la renommée, ne parlait que d'après son sentiment intime; il n'était d'aucun parti, d'aucune cabale, et rien ne pouvait l'empêcher de consigner son jugement dans toute son intégrité.

L'acquisition de ce journal, qui commence en 1762 et qu'on a continué jusqu'au 1er janvier 1770, nous a fait naître l'idée d'en suivre le plan. Nous prévenons le public que désormais, à l'ouverture de chaque année, nous lui fournirons le résultat, jour par jour, de ce qui sera arrivé de remarquable dans ce même genre. Nous espérons qu'il nous saura gré d'une collection neuve, non moins instructive qu'amusante, et comme le résumé des différents journaux, qu'il est presque impossible de lire en totalité.

Mairobert, comme on l'aura remarqué dans le titre, ne fit remonter sa publication qu'à l'année 1762; des motifs plus facilement compréhensibles le déterminèrent en outre à faire de nombreuses coupures dans le manuscrit de Bachaumont. Ainsi qu'il l'annonçait à la fin de l'avertissement que nous venons de citer, il continua l'œuvre de son ami, et il la poursuivit jusqu'à la fin du mois de mars 1779, et au 13e volume. On connaît sa fin tragique.

Mairobert était bien l'homme d'une pareille publication. « M. de Mairobert, disent les Mémoires secrets (avril 1779), était un homme de lettres, auteur de quelques opuscules, mais surtout grand amateur; il ne manquait aucune pièce de théâtre dans sa primeur, et se faisait entourer dans les foyers; il avait aussi toutes les nouveautés, et sa bibliothèque était en ce genre une des plus curieuses de Paris. Elevé dès son enfance chez madame Doublet, il y avait puisé ce goût, ainsi que celui des nouvelles. C'était un des rédacteurs; il conservait le journal qui se composait chez cette dame, et le continuait. Il avait eu différentes prises avec la police relativement à ce manuscrit, qu'il donnait à ses amis de Paris et de province; mais on n'avait pu le priver de cet amusement instructif et agréable, d'autant qu'il était fort circonspect. Il avait la fureur de faire parler de lui; il ne connaissait pas la sage maxime de ce philosophe qui disait : Pour être heureux, cache ta vie. Il mettait son bonheur dans l'éclat et le bruit, et malheureusement il en a fait jusqu'à sa mort et après.

» Avant de mettre les scellés chez lui, on a enlevé, par ordre du roi, tous ses manuscrits, et même beaucoup de livres.

» On a de plus trouvé chez lui des caractères de fonte, qui ont été enlevés aussi, ce qui a donné lieu à bien des conjectures et des propos. On a cepen-

dant observé que les caractères étaient tout neufs, et ne paraissaient pas avoir servi.

Après Mairobert, les Mémoires secrets furent continués par Moufle d'Angerville, et s'augmentèrent chaque année de deux volumes consacrés à l'histoire de l'année précédente, et contenant, en outre, des additions plus ou moins étendues pour toutes les autres années depuis 1762. Ces additions étaient empruntées, en général, aux manuscrits de Bachaumont et de Mairobert ; voici comment s'en expliquait l'éditeur, dans un avertissement placé en tête du 15e volume :

Lorsque cet ouvrage parut pour la première fois, la crainte qu'il ne fût trop volumineux m'avait fait supprimer beaucoup d'articles, croyant qu'ils ne causeraient point un vide et que le surplus n'en paraîtrait que mieux rempli ; mais plusieurs de mes lecteurs se sont aperçus de cette soustraction et s'en sont plaints. Ils ont trouvé que, le principal mérite caractéristique de cette collection consistant dans une chronique exacte et non interrompue, il en résultait un défaut, qu'ils m'ont invité à corriger ; ce que je ne crois pouvoir mieux exécuter qu'en rétablissant les notices retranchées : leur transposition, au moyen de la méthode des auteurs de dater tous les faits, n'est que désagréable au coup d'œil, et j'ai cru plus honnête de compléter ainsi l'ancienne édition, en épargnant au public les frais de l'acquisition d'une nouvelle.

Ce qui m'a rendu plus scrupuleux dans le rétablissement, c'est l'observation aussi que tel article nul, ce semble, soit par sa brièveté, soit par son annonce, devenait nécessaire pour l'intelligence ou l'éclaircissement d'autres plus intéressants qui se trouvaient plus loin : chaîne que tout le monde ne remarque pas, et

qui n'en est pas moins réelle et sensible à ceux qui lisent avec attention et suivent la série des événements.

Les lecteurs ne seront pas fâchés, sans doute, de rencontrer d'autres articles omis par une raison contraire, comme trop forts ou trop piquants. Les ménagements qui devaient avoir lieu ayant cessé, rien ne m'empêche de communiquer ces anecdotes curieuses aux amateurs.

Il y avait bien quelque chose de vrai dans ces explications; mais c'était surtout, pour l'éditeur comme pour le prolixe compilateur, une affaire de spéculation, et l'intérêt paraît avoir été leur principal mobile. Ces suppléments, avec les fastidieuses superfétations dont Moufle d'Angerville surchargeait la chronique quotidienne, permirent de pousser la collection jusqu'au 36e volume, sans aller au delà de l'année 1787, de telle sorte que les vingt derniers volumes ne comprennent que huit années entières, indépendamment des suppléments.

Cependant le nouveau rédacteur des Mémoires avait réalisé un progrès en y faisant une plus large place aux faits politiques, à mesure que les esprits s'étaient tournés davantage de ce côté.

Il faut, lit-on au commencement du tome xxv, distinguer dans notre œuvre deux parties : l'agréable et l'utile. Heureux qui peut réunir les deux ! Mais un auteur estimable cherche toujours la dernière, et certainement Bachaumont, qui le premier imagina notre collection, ne l'avait pas négligée. En observant le même plan, nous avons cherché à l'étendre, c'est-à-dire : en ne négligeant point ce qui pouvait amuser, nous nous sommes efforcés d'y joindre encore plus ce qui pouvait instruire. En effet, il s'était,

comme l'indique le titre, borné à la littérature. Nous avons cru devoir aussi travailler pour l'histoire. Nous n'avons écarté que la partie absolument politique, à laquelle sont spécialement affectées les gazettes. Celles-ci ne sont guère que le théâtre des souverains; le nôtre est celui de nos semblables. Nous pensons que ce genre d'histoire vaut bien l'autre, qu'il y a beaucoup plus de fruit à tirer de la lecture des aventures de la société que du récit des siéges, des batailles, des grandes négociations, des cérémonies, consignés avec tant de soins dans les papiers publics.

Tout ce bagage des papiers publics, les Mémoires secrets finirent cependant par en faire leur butin; mais ils n'offrent rien sous ce rapport qu'on ne trouve dans vingt autres endroits, et dans des conditions meilleures.

Les *Mémoires de Bachaumont* — c'est le nom sous lequel ce recueil est resté connu — eurent, dès leur origine, une vogue immense, qui se soutint pendant presque tout le temps de leur publication. Ce n'est pas qu'on ne leur suscitât toutes sortes de tracasseries; mais « le manuscrit n'en allait pas moins, pour être publié en temps et lieu, et les rédacteurs continuaient à tenir, sans interruption, registre des sottises de la ville et de la cour. » Ils constatent eux-mêmes leur succès avec une naïveté quelque peu outrecuidante; ainsi on rencontre de temps à autre, dans les Mémoires, des réclames dans le genre de celles-ci :

4 *juillet* 1777. Il paraît la suite d'un ouvrage dont on avait eu pour échantillon deux volumes cet hiver, intitulé : *Mémoires se-*

crets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc., par feu M. de Bachaumont. On en voit huit volumes aujourd'hui, allant depuis 1762 jusqu'en janvier 1776. Il cause une grande fermentation parmi nos auteurs, dont l'amour-propre n'est pas flatté ; il est, en outre, recherché pour une foule d'anecdotes et de pièces en vers et en prose que personne n'avait encore osé révéler ou livrer à l'impression. (*Cet article est extrait de Nouvelles à la main très-accréditées dans Paris.*)

28 *juillet* 1777. Les *Mémoires secrets*, etc., embrassent un espace de quatorze ans, contiennent dix à douze milles notices : fécondité dont il n'y a point d'exemple dans aucun ouvrage périodique. Il en est quelques-unes peu intéressantes en elles-mêmes, mais utiles pour conserver l'ordre chronologique des dates et des époques, si essentiel dans toutes les parties historiques. Outre les notices, il y a une foule d'anecdotes et de petites pièces en prose et en vers, non imprimées jusque-là, qui font rechercher ce recueil des amateurs. Il est d'ailleurs commode pour les gens qui ne lisent que par amusement ou sont bien aises de trouver le matin quelque chose à retenir et à citer le soir : ils s'ornent ainsi l'esprit en peu de temps et à peu de frais.

13 *novembre* 1778. Les volumes 9 et 10 des *Mémoires secrets de Bachaumont,* etc., qui commencent à percer ici, quoique très-difficilement encore, sont toujours fort chers. Comme ils roulent sur des anecdotes plus récentes, puisqu'ils ne concernent que les années 1776 et 1777, ils sont courus avec une avidité extrême. La liberté qu'on y a prise de tout dire, et même de nommer tous les personnages, leur donne un piquant et un intérêt vif qui en font dévorer la lecture. On sent bien que ceux-ci ne peuvent plus être de l'auteur des premiers volumes ; mais les rédacteurs, gens très-instruits et très au fait du courant de la ville et de la Cour, ont parfaitement saisi le genre de ce répertoire littéraire et historique. Ils ont dans leur récit la véracité, le sarcasme et la précision qui en font le mérite essentiel. Il est bien à désirer que l'on continue ce plan, dont l'intérêt ne peut que s'accroître avec le temps, et qui rend une semblable collection supérieure à tous les journaux, par la multitude de faits qu'elle rassemble. (*Cet ar-*

ticle est extrait d'une gazette manuscrite très-accréditée dans Paris et dans les provinces.)

La forme à part, ces réclames avaient raison; personne aujourd'hui ne conteste la valeur historique de ce recueil. Si l'on n'y trouve pas toujours la vérité des faits, on y trouve du moins le tableau très-fidèle des salons de Paris, dont ces faits, vrais ou supposés, défrayaient la malignité, et comme un écho de l'esprit qui y régnait; c'est pour nous, enfin, un miroir précieux de la société du XVIII[e] siècle.

Les Mémoires secrets parurent d'abord sous la rubrique de Londres, avec le nom du libraire John Adamson. Trois éditions, qui ne diffèrent entre elles que par le caractère, sortirent presque simultanément des presses de Hollande, et furent suivies successivement de cinq ou six autres. Mais toutes ces éditions sont défectueuses, insuffisantes; l'ordre chronologique y est sans cesse entrecoupé par des suppléments d'une date antérieure, tandis que le texte présente à chaque page non-seulement des noms estropiés, mais encore des phrases inintelligibles et des fautes grossières d'impression. Une nouvelle édition de ce vaste et si curieux répertoire est donc bien à désirer, et l'on aime à espérer qu'elle ne se fera pas trop attendre, maintenant que la cri-

tique l'a relevé du discrédit où les circonstances et certains jugements passionnés l'avaient fait tomber.

Parlant, en effet, de tout et de tous avec une franchise qui n'était pas toujours exempte de partialité, ni même de quelque méchanceté, les Mémoires secrets, on le pense bien, s'attirèrent de nombreuses et vives représailles; mais une saine critique a fait justice de ces criailleries intéressées, et rendu aux Mémoires le rang qui leur appartient; de nombreuses révélations sont venues et viennent tous les jours confirmer la plupart des jugements portés par leurs rédacteurs, ou des faits dont ils tenaient registre. Cependant ce recueil est encombré, comme nous l'avons dit, de superfétations qui le surchargent sans profit, et que l'on pourrait retrancher peut-être sans grand inconvénient. C'est ce qu'avait pensé M. Ravenel quand il en entreprit, en 1830, une édition qui, débarrassée de tout ce fatras inutile, et, par contre, enrichie de nombreuses notes biographiques et bibliographiques, n'aurait pas dépassé 10 vol. in-8°. Malheureusement, les circonstances ont interrompu ce projet après le quatrième volume; espérons qu'il se rencontrera quelque libraire assez intelligent pour le reprendre. Le nom du savant bibliothécaire serait une infaillible garantie de succès.

En attendant, le bibliophile Jacob en publie un abrégé en trois volumes, destiné, comme il le dit

lui-même, aux gens du monde plutôt qu'aux hommes d'études, mais qui, parfaitement entendu, nous a paru très-propre à faire mieux apprécier la valeur de l'ouvrage entier, et à préparer, en quelque sorte, des lecteurs et des acheteurs à la grande édition qui doit venir se placer à la suite des journaux de Dangeau et de Barbier.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le premier abrégé des Mémoires secrets qu'on ait essayé de faire et de publier. Dès l'année 1788, avant même que les derniers volumes de ce vaste recueil eussent paru, Chopin de Versey en avait donné un choix, à Londres, en 2 vol. in-12. En 1808, Merle, qui était alors fort jeune, en publia un nouveau choix en 2 vol. in-8°; mais ce n'était qu'un mélange d'anecdotes, de bons mots et de pièces de vers, où il ne reste plus rien de l'esprit général qui avait présidé à la composition de l'ouvrage.

Les Mémoires ont fourni, en outre, et depuis longtemps, les matériaux de diverses compilations. « Il n'est pas d'année, disent les éditeurs dans la préface du 31e volume, où il ne paraisse quelque ouvrage prétendu nouveau, composé en entier ou en partie à nos dépens : c'est la *Chronique scandaleuse*, c'est *l'Espion des Boulevards*, c'est le *Journal des gens du monde*; ce sont les *Anecdotes du* 18e *siècle*; enfin c'est, aujourd'hui, la *Correspondance littéraire, politique et secrète*. Toutes ces dénomina-

tions ne caractérisent au fond qu'un plan unique : ce sont autant de corsaires qui, sous des pavillons différents, exercent la même piraterie. »

Si quelques-uns de ces ouvrages, en effet, peuvent être considérés plus ou moins comme des abrégés, des extraits des Mémoires secrets, il n'en saurait être ainsi du dernier, de la *Correspondance secrète,* qui est un ouvrage tout à fait original, attaché au même pilori que les vrais corsaires par des motifs faciles à comprendre.

—

Les nouvellistes en plein vent, qui n'avaient pas complétement disparu, s'étaient émus au bruit que faisaient les nouvelles à la main. Ceux des Tuileries surtout, se piquant au jeu, voulurent faire concurrence au salon de madame Doublet; Métra, leur chef, commença, vers la fin du règne de Louis XV, la publication d'une *Correspondance secrète,* qu'il continua jusqu'à la Révolution.

Les renseignements sur ce Métra sont assez rares. Grimm nous apprend qu'il avait le plus énorme nez qu'on eût jamais vu en France, et peut-être dans l'univers. « Personne, ajoute-t-il, n'ignore à Paris que cet homme, d'une figure si distinguée, passe régulièrement une grande partie de la journée aux Tuileries, sur la terrasse des Feuillants, à écouter

des nouvelles ou à en dire. Ses liaisons avec le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, qui, durant la guerre, avait daigné le choisir pour être le pasquin ou le hérault des gazettes de Madrid, lui avaient donné une sorte de considération, qui est fort diminuée depuis la paix. Il s'en console en devisant avec une vieille demoiselle bel esprit, qui se nomme mademoiselle Sérionne; on vient de consacrer ses tendres assiduités par le quatrain que voici :

Un beau programme d'opéra,
Et qui n'étonnera personne,
C'est d'accoupler le dieu Métra
Avec la nymphe Sérionne.

Ajoutons tout de suite qu'à sa mort on lui fit l'épitaphe suivante :

Métra n'est plus ! revers tragique,
Dont se doit affliger tout digne politique !
Pour lui, je suis certain qu'au suprême moment,
A son caractère fidèle,
Il eût trouvé moins dur d'entrer au monument
S'il avait pu lui-même en donner la nouvelle.

La Correspondance de Métra, datée généralement de Paris ou de Versailles, s'imprimait d'abord à Neuwied, sous le titre de *Correspondance littéraire secrète*, par numéros de 8 pages petit in-8°, et elle avait ainsi toutes les allures d'une gazette. Il en fut fait, en 1787-90, sous la même rubrique que les *Mémoires secrets* (Londres, John Adamson), et sous

le titre de « *Correspondance secrète, politique et littéraire*, ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV », une réimpression en 18 vol., en tête de laquelle on lit cette préface :

Un ouvrage qui entre dans le monde avec des prétentions à un grand succès doit porter un nom célèbre ou montrer une origine qui inspire de la confiance. Nous pouvons affirmer que les matériaux de celui-ci ont été trouvés dans les portefeuilles de souverains et de ministres d'Etat, sur les bureaux de grands seigneurs et les pupitres d'illustres philosophes, sur les toilettes des Muses et des Grâces et sur les tablettes de leurs adorateurs.

C'est une collection de lettres écrites par les gens du monde de tous les états et par les hommes de lettres de toutes les classes. Elles offrent de la gaîté, de la malignité, de la franchise ; quelques erreurs involontaires, peu de mensonges, beaucoup d'anecdotes vraies et ignorées.

Cependant, parmi des lettres particulières qui n'avaient jamais été imprimées, on reconnaîtra celles qui ont paru périodiquement, depuis l'année 1775, sous le titre de *Correspondance littéraire secrète* ; mais la cherté de cette feuille et la circonspection avec laquelle elle a été distribuée ont empêché qu'elle fût fort répandue. Les premières années de cet ouvrage périodique, qui se continue avec succès, sont presque introuvables dans le commerce, où on les vend à un prix exorbitant.

Jamais l'histoire des événements, même des grandes révolutions politiques, n'a été plus intimement liée avec celle des mœurs et des opinions que pendant la période de temps qu'embrasse cet ouvrage. Ainsi nous nous croyons en droit de regarder cette collection d'anecdotes et de pièces fugitives, créées par les circonstances, comme un dépôt de matériaux précieux. Les écrivains qui s'occuperont de l'instruction de nos neveux et qui voudront tracer le tableau de ce siècle remarquable sauront en faire usage. En attendant, amusons-nous de ces traits détachés : ils offrent à

notre curiosité un aliment qui se reproduit sans cesse, et une matière inépuisable aux observations philosophiques.

Plusieurs recueils de ce genre ont déjà eu successivement la vogue. Dans les uns, on s'est appesanti sur des détails qui ont perdu tout leur intérêt en perdant celui du moment ; les autres sont secs, froids, rebutants par une excessive concision ou par une insipide prolixité : les traits piquants qui y sont parsemés échappent au lecteur, engourdi par l'ennui des remplissages. L'extrême variété qui règne dans le nôtre ne permet pas d'espérer que tout y plaira également à tout le monde ; mais elle est analogue à la variété des goûts. Nous avons essayé de n'y admettre aucun article qui ne remplisse parfaitement ce que notre titre annonce, qui n'inspire quelque espèce d'intérêt, qui ne puisse exciter l'attention de l'historien ou celle du philosophe, le rire ou l'attendrissement, l'amour de la vertu ou l'horreur du vice ; servir de leçon ou d'exemple, à l'instruction ou à l'amusement.

Les articles de littérature sont tous de gens de lettres estimés et d'une impartialité reconnue ; ils font connaître particulièrement les ouvrages dont les journaux n'ont point parlé, et sauveront peut-être quelques traits de l'oubli auquel sont condamnées tant de productions de ce siècle. Ce qui tient à l'histoire de la république des lettres, dans un temps où les littérateurs et la littérature jouent un rôle si important dans la société, ne paraîtra pas la partie la moins intéressante de cet ouvrage. On voit que les articles de politique ont été fournis par des personnes à portée de soulever un coin du voile qui recouvre les secrets de notre cabinet, depuis qu'on n'admet plus d'indiscrets dans les conseils.

Il nous reste à parler du style, dont la bigarrure nous attirera peut-être des reproches. On eût pu le refondre et lui donner une teinte uniforme. Il est douteux qu'en général il y eût gagné. Ces lettres, et même chaque partie d'une même lettre, étant souvent sorties de plumes différentes, on verra dans cette collection, comme dans nos sociétés, une imagination vive et pittoresque à côté du sang-froid philosophique, le dissertateur en opposition au plaisant qui effleure tout et égaie les matières les plus graves, l'homme de

goût et le calembourdier, des idées saines et des opinions bizarres, des projets sensés et des rêveries folles, partout une peinture fidèle de ce qu'ont vu et entendu les observateurs qui ont écrit. On a inséré en entier ou par extraits, à leurs dates, les pamphlets qui ont paru avoir un mérite réel ou un mérite historique. Si cette collection reçoit l'accueil dont on l'a crue digne, elle sera continuée, et nous mettrons en même temps sous les yeux du public une galerie de semblables tableaux dont les autres parties de l'Europe auront fourni les sujets. L'un et l'autre ouvrage seront une source abondante de matériaux pour l'histoire universelle pendant cette période de temps.

La *Correspondance secrète* est plus politique que les *Mémoires secrets;* mais, pendant que ceux-ci cherchaient surtout à instruire, comme ils nous le disaient tout à l'heure, celle-là paraît plus préoccupée de plaire; elle abonde en anecdotes que la préface donne pour vraies.... vraies comme les éternelles histoires dont Pierre Durand émaille depuis vingt ans son Courrier de Paris. Cependant ce recueil m'a paru, en somme, mériter plus d'estime qu'on ne semble lui en accorder généralement, et un abrégé bien fait aurait une incontestable utilité.

La première lettre de la Correspondance secrète est du 4 juin 1774, et, si l'on en croit Brunet, elle paraissait encore le 7 mars 1793; mais la réimpression s'arrête au 7 octobre 1784. L'édition originale doit être excessivement rare; la Bibliothèque impériale possède seulement les annees 1775, 1785, 1786 jusqu'au 22 octobre, et les six premiers mois de 1778.

En tête du volume de 1775, se trouve un avertissement qui a toutes les apparences du prospectus de l'ouvrage, et qui ne ressemble en rien à la préface que nous venons de transcrire; nous en citons la fin :

On conçoit bien que ce recueil, par son espèce, n'est pas fait pour toute sorte de lecteurs, et que, d'ailleurs, le genre et le ton des choses qu'il renfermera principalement défendent sa publicité. Aussi le rédacteur ne se permettra d'en confier les parties hebdomadaires qu'à certaines personnes distinguées, capables de les goûter et trop sages pour vouloir en abuser. Comme cependant il aurait été pénible d'en multiplier à un certain point des copies manuscrites, et de les expédier assez exactement et promptement aux participants, le rédacteur s'est procuré une petite imprimerie portative de cabinet, au moyen de laquelle cette feuille sera transcrite et expédiée sous ses yeux, non moins secrètement, et avec autant de célérité que de facilité.

On ose se flatter que l'idée de cette feuille ne sera point imputée à une spéculation pécuniaire : elle serait d'une trop faible conséquence, vu le très-petit nombre d'amateurs auquel la prudence permet de la communiquer. Cependant on a présumé que ceux qui la recevraient ne se refuseraient pas à concourir de quelques ducats par an aux différents frais, même assez considérables, qu'exigera cette feuille, pour son exécution et son expédition. On prévient que cette feuille ne sera confiée à un nouvel amateur que sur la recommandation d'une personne à qui elle serait déjà connue; mais aussitôt que le nom et l'adresse auront été indiqués, elle sera adressée par la poste, en forme de lettre, et le premier envoi contiendra toutes les feuilles déjà sorties précédemment.

Le volume de 1786 renferme également un avis des éditeurs, mais qui est évidemment postérieur,

et m'a paru se rapporter à l'année 1790 ou 1791; on y lit :

L'objet de ce recueil est de donner l'histoire secrète des sociétés et de la littérature... La liberté qui y règne ne connaît de bornes que la licence. C'était un crime en France sous l'ancien régime, et cette feuille y était proscrite. C'est maintenant un mérite qu'il partage avec une foule de concurrents. Le soin de n'employer que des matériaux originaux et variés nous assure que cette concurrence ne nuira point à son succès. Nous n'avons d'autre prétention que de dire ce que les autres écrivains périodiques ne disent point ou n'ont point dit, et de ne dire que ce qui peut piquer la curiosité.

La Correspondance secrète s'imprimait alors à Strasbourg, chez Treuttel, et l'on souscrivait à Paris chez Onfroy, rue Saint-Victor, 11. Le prix d'abonnement était d'un louis.

L'extrait suivant du numéro du 5 avril 1786 prouve que cette petite gazette pénétrait jusqu'au fond de l'Europe, et montre, de plus, quel compte l'on tenait déjà de l'opinion publique et des jugements de la presse, même en Turquie.

Extrait d'une lettre de la Valachie. — Quelques feuilles périodiques ont avancé fort légèrement, sur la foi d'autrui, une fausseté manifeste, en assurant que *le gouvernement actuel de la Valachie était vexatoire au point d'y faire désirer avec ardeur la plus prompte révolution...* Il est notoire que, depuis environ trois ans que cette province a le bonheur d'être gouvernée par le prince régnant, le peuple y a été graduellement allégé d'un gros quart du fardeau qu'il supportait auparavant en impositions, et que la douceur comme la modération du gouvernement a attiré de toutes parts dans le pays une quantité considérable de transfuges et de

nouveaux colons. On en appelle à cet égard non seulement au témoignage des habitants de cette principauté, mais à celui surtout des commandants et autres personnes en place des environs.

Il y a plus : un exprès distingué a apporté dans le mois d'août dernier, de la part de la Porte ottomane, au prince régnant, de nouvelles marques de la faveur de Sa Hautesse, et un rescrit impérial dans lequel elle daigne, dans les termes les plus gracieux, donner son approbation de la conduite tenue jusqu'ici par S. A., et l'exhorte à continuer de même.

De la comparaison que j'ai faite de l'original de la Correspondance secrète avec la réimpression, il résulte que l'on ne s'est pas astreint à une reproduction servile : le style a été quelque peu châtié ; l'ordre des faits ou des pièces est assez souvent changé, et quelques alinéas ne se trouvent plus dans la réimpression ; on y cherche en vain, notamment, les suppléments que la Correspondance publiait de temps à autre.

—

Nous ne saurions guère quitter ce chapitre sans dire quelques mots de certaines publications qui ont avec les recueils dont nous venons de nous occuper une sorte d'analogie qui fait qu'on les rapproche souvent : je veux parler des correspondances littéraires qu'entretenaient plusieurs souverains du Nord avec des gens de lettres plus ou moins connus vivant à Paris, correspondances qui furent,

comme on le sait, très à la mode dans le siècle dernier. Il n'était pas alors, en effet, jusqu'aux comtes et aux barons de l'empire, qui ne voulussent avoir leur correspondant, et les gens de lettres, de leur côté, étaient très-friands de cette faveur, bien qu'ils n'en retirassent pas toujours autant d'avantages qu'ils s'en étaient promis. Parmi ces *rapporteurs*, nous nommerons Grimm, La Harpe, Suard, d'Alembert, Thiriot, dont la correspondance avec le roi de Prusse dura dix années. La plupart de ces correspondances sont demeurées inédites, et Buchon, dans ses *Souvenirs et courses en Suisse,* dit en avoir retrouvé plusieurs dans des bibliothèques particulières d'Allemagne. « C'est, ajoute-t-il, pour la plupart, un journal manuscrit, anecdotique et politique, assez semblable pour la forme à celui de Bachaumont. »

Mais deux des plus importantes pour notre histoire littéraire ont été, depuis longtemps déjà, livrées à la publicité : celle de La Harpe avec le grand-duc de Russie, depuis Paul Ier, publiée en 1804 et 1807, 6 vol. in-8°, et celle de Grimm avec Catherine II, publiée en 1812-1813, 16 vol. in-8°, et dont une nouvelle et excellente édition a été donnée par M. Taschereau en 1829-31.

Ces deux correspondances, qui embrassent à peu près la même période de temps, ont par conséquent entre elles une certaine affinité ; mais les deux écri-

vains ont un caractère et des vues diamétralement opposés : l'un, toujours triste et fâcheux, fait de sa correspondance une affaire d'état; l'autre, toujours libre et gai, en fait un sujet de délassement et de plaisir, pourvu toutefois qu'il ne s'agisse ni de Fréron, ni de Clément, ni de Palissot, ni d'aucun ennemi du parti philosophique, auquel cas il n'entend plus raillerie : il accable alors ses adversaires de plaisanteries, d'épigrammes, de sarcasmes, et quelquefois même d'invectives. Pour La Harpe, qui n'était pas très-modéré de son naturel, il avait mis d'autant moins de mesure dans ses jugements, qu'ils n'étaient pas destinés à la publicité; aussi, la publication de sa correspondance causa-t-elle un grand scandale, augmenté encore par cette circonstance, que ce fut lui-même qui la publia, pressé, dit-on, par le besoin.

Mais, quelques reproches que l'on puisse faire dans la forme à ces deux recueils, on a été de tout temps à peu près unanime à en reconnaître l'importance historique. « Lorsque parut la *Correspondance littéraire* de La Harpe, disent les derniers éditeurs de Grimm, on se récria avec raison contre ses jugements, presque toujours dictés par la prévention ou l'amour-propre, contre ses vues étroites, le sentiment tout personnel qui dominait chez lui, son soin minutieux de rapporter ses petits vers, et d'enre-

gistrer les grands compliments qu'ils lui valaient. Ces défauts frappèrent tous les yeux, mais le livre n'en fut pas moins recherché avec empressement : c'étaient les premiers mémoires littéraires rédigés avec quelque soin sur cette époque animée dont la littérature appartient à l'histoire, sur cette fin du XVIIIe siècle, où les ouvrages de l'esprit exercèrent une si puissante influence et concoururent à de si grands événements.

» Onze ans après, on publia cinq volumes d'une *Correspondance* du baron de Grimm. Des aperçus entièrement neufs, des vues étendues, des jugements exprimés d'une manière originale, enfin toutes les qualités que laissait désirer l'ouvrage de La Harpe, distinguaient celui-ci, et tout d'abord lui firent donner une juste préférence. La faveur du public encouragea les éditeurs : une réimpression des volumes publiés devint bientôt nécessaire, et ils ne tardèrent pas à être suivis de cinq autres, qui menaient jusqu'aux jours de la Révolution naissante ce procès-verbal des progrès de l'esprit et de la philosophie. Enfin le commencement de ce recueil fut également retrouvé, et, à quelques courtes interruptions près, l'on eut, grâce à ces découvertes successives, un tableau littéraire de 1753 à 1790, c'est-à-dire plus complet de douze ans que les *Mémoires secrets* de Bachaumont, de vingt-deux ans que la *Correspondance littéraire* de La Harpe, de

vingt-sept ans que la *Correspondance secrète* de Métra.

» De 1753 à 1790, on vit finir Fontenelle et Montesquieu; Buffon publier ses titres à l'immortalité, et descendre au tombeau; on vit se poursuivre et s'achever le monument encyclopédique; Rousseau, à ses débuts et à la fin d'une carrière volontairement abrégée peut-être; Voltaire publiant plus d'un grand ouvrage historique, et maintes fois applaudi à la scène; ses restes obtenant dans l'ombre un peu de terre, malgré la défense d'un évêque, puis tout un peuple se disposant à les porter en triomphe aux caveaux du Panthéon; de 1753 à 1790, on vit cette guerre de billets de confession où combattirent le parlement, la cour, le clergé; puis, à ces débats ridicules, à ces champions impuissants, succéder une lutte imposante, et Mirabeau.

» On comprend tout ce que renfermait d'éléments de succès l'histoire quotidienne d'une époque si pleine d'événements, si mouvante, si contrastée... »

Cet argument peut être également invoqué en faveur des *Mémoires secrets*, qui, au fond, se composent en partie des mêmes éléments. Aussi M. Ravenel, dans son édition de Bachaumont, a-t-il cru pouvoir mettre en parallèle les *Mémoires secrets* avec les Correspondances de Grimm et de La Harpe; nous citerons encore cette page, qui fait parfaitement connaître la valeur relative des trois recueils :

« Les *Mémoires secrets*, connus sous le nom de Bachaumont, occupent, sans contredit, une place distinguée parmi les monuments les plus curieux de l'histoire littéraire du dix-huitième siècle. Sans pouvoir rivaliser avec la *Correspondance littéraire* de Grimm pour la profondeur et l'originalité des vues, ou avec celle de La Harpe pour l'élégante facilité du style, ils nous semblent cependant offrir à la curiosité du lecteur un attrait pour le moins aussi vif que ces deux recueils, et surtout que le dernier. Dans Grimm, un jugement toujours sain et dégagé de préventions, des aperçus d'une haute philosophie; dans La Harpe, une appréciation trop souvent rigoureuse des qualités et des défauts des auteurs, mais une critique toujours instructive de leurs ouvrages, forment un tableau animé de la littérature au temps où ils écrivaient. Sous ce rapport, l'un et l'autre sont incontestablement supérieurs aux *Mémoires secrets;* mais là, selon nous, se borne leur avantage, et nous pensons qu'il est loin de l'emporter sur l'intérêt que présente le recueil attribué à Bachaumont, recueil qui n'est point exclusivement consacré à l'examen de productions littéraires, et où se trouvent enregistrés, à leur date, au moment même de leur éclat, tous les événements politiques de quelque importance, et les anecdotes parfois scandaleuses de la cour et de la ville.

» Pour La Harpe et Grimm, dont les feuilles

étaient envoyées dans les cours étrangères, c'était un devoir de mettre dans leurs récits beaucoup de réserve et de retenue à l'égard de personnages que leur naissance ou leur position appelait à jouer un rôle distingué dans le monde. Ce devoir, on est souvent tenté de regretter qu'ils l'aient si fidèlement rempli, car il résulte quelquefois de leur sage retenue que des faits importants et bons à connaître sont passés sous silence. Bachaumont, au contraire, tient registre de tout; semblable à la Renommée, qu'on nous peint

Tam ficti pravique tenax quam nuncia veri,

il rapporte indistinctement tous les bruits, toutes les nouvelles. Son plan, il est vrai, présente bien des inconvénients, et ce n'est pas sans quelque défiance que son ouvrage doit être parcouru. Cependant, ou nous sommes dans l'erreur, ou les avantages qui en ressortent les compensent entièrement. »

Longtemps on ne sut qu'à peu près et en gros comment la Correspondance de Grimm avait été faite, et quels écrivains y avaient collaboré; on savait seulement que Diderot et madame d'Epinay y avaient eu quelque part. Un très-curieux volume que M. Ch. Nisard vient de publier sous le titre de *Mémoires et Correspondances historiques et littéraires*,

et dont les matériaux ont été fournis par les papiers de Suard, est venu jeter un jour tout nouveau sur les procédés et les instruments appliqués à la composition de cette correspondance, et particulièrement des cinq volumes publiés en 1812. Il résulte de ces piquantes révélations que le principal collaborateur de Grimm fut un nommé Meister, de Zurich, homme, dit Suard, de beaucoup d'esprit, et encore plus honnête homme; qu'il n'y a pas, dans les cinq volumes premiers publiés, deux cents pages qui soient de Grimm; que Diderot a fait le 1er et les quatre cinquièmes du 2e, que tout le reste est de Meister seul, à qui Grimm avait remis toute la *boutique*, avec ses charges et ses bénéfices. Meister, auquel on doit le secret de la comédie, ajoute que le portefeuille de Diderot, jusqu'à sa mort, ne cessa jamais d'être à sa disposition; qu'il mettait en outre à contribution l'esprit et la mémoire de toutes les autres personnes qu'il voyait, moins, dit-il, pour soulager sa paresse que pour répandre quelque variété sur cette fatale besogne; que madame d'Epinay, notamment, s'était crue longtemps engagée (on sait pourquoi) à lui fournir un assez grand nombre d'articles, qu'elle lui permettait d'arranger à sa manière. Quant à la publication de ces feuilles, « qui ne furent jamais adressées à personne que sous la promesse du secret », comme il existait dans les différentes cours de l'Europe, de-

puis les bords de l'Arno jusqu'à ceux de la Néva, quinze à seize copies du malheureux manuscrit, il n'est pas facile de découvrir où il a pu être volé; mais il croit savoir qu'on a imprimé *Jacques le fataliste, la Religieuse* et les *Observations sur la Peinture,* d'après la copie de la Correspondance trouvée chez Grimm lors du pillage de ses effets, en 92.

Ce que Meister dit de l'impression ne doit s'entendre que de la seconde partie de la Correspondance, publiée, comme nous l'avons vu, la première. L'intérêt, le scandale même qu'avait excité cette partie, nonobstant les coups de ciseaux de la censure, faisait désirer vivement au public affriandé l'impression des deux autres : elles parurent toutes deux la même année, et presque en même temps. Suard, à qui avait été confié le manuscrit de la première, en retrancha les personnalités injurieuses, les traits contre les mœurs et la religion, et généralement tout ce qui aurait pu être réprouvé des honnêtes gens, mais non sans une longue résistance de l'éditeur, qui trouvait que, « si l'on faisait disparaître les traits malins et satiriques contre les auteurs vivants, et surtout contre les prêtres ou contre les personnes de l'ancienne cour et autres individus plus ou moins en crédit, le surplus de cette correspondance restant purement littéraire n'aurait pas, bien que spirituel et anecdotique, la vogue des cinq volumes déjà publiés, et ne mérite-

rait plus, par le temps affreux qui courait, où le commerce était anéanti, les honneurs de l'impression ! »

—

Si donc l'on n'avait pas, à la fin du XVIIIe siècle, de véritables journaux, on en avait une monnaie assez abondante, et toute cette petite presse de contrebande, qui se grossissait encore des correspondances adressées aux gazettes étrangères, suppléait dans une assez large mesure au silence forcé des journaux privilégiés.

On peut supposer que le gouvernement ne vit jamais de bien bon œil ces « greffiers clandestins de la chronique scandaleuse », nous l'avons vu même dans certains moments les poursuivre à outrance; cependant les bulletins de nouvelles, dont quelques-uns d'ailleurs étaient parfaitement innocents, ne furent jamais proscrits d'une façon absolue; il y avait même des *bulletiniers* ou *bulletinistes* autorisés.

On lit dans le Journal de Barbier, à la date de mai 1745 : « Un particulier avait obtenu une permission tacite de délivrer des Nouvelles à la main, qui étaient censées visitées et approuvées à la police par quelque commis qui avait cette inspection. Cela se distribuait dans les maisons et dans les cafés deux

fois la semaine. On donnait 30 ou 40 sous par mois, et cela rapportait un produit considérable. Dans ces Nouvelles à la main, qui contenaient une feuille de papier à lettre, il y avait souvent des fausses nouvelles, et on y insérait des faits sur les particuliers, comme mariages, charges, successions, et, sous ce prétexte, il y avait des faits faux ou injurieux, dont l'on est toujours curieux. On dit même qu'on a envoyé quelqu'un, à ce sujet, à la Bastille; mais pour rendre cette défense plus publique, on a eu recours au Parlement, qui a la grande police, et qui a rendu, le 18 de ce mois, un arrêt qui défend de composer et de débiter tous écrits qualifiés de Gazettes ou Nouvelles à la main, sous peine du fouet et du bannissement pour la première fois. Cet abus avait déjà été réprimé par des arrêts de 1666. Il y a en France de forts beaux règlements sur toutes choses, mais qui ne s'exécutent point, et auxquels on a recours quand l'abus devient excessif. Ce règlement de police pourra aussi contenir les nouvellistes dans les endroits publics, qui se plaisent, comme frondeurs et mauvais citoyens, à critiquer tout ce que fait le gouvernement, à répandre de mauvaises nouvelles et à diminuer toujours les bonnes. »

Cela est parfaitement juste; mais quel était l'effet des mesures de rigueur?

« Depuis que les *Nouvelles à la main* sont suppri-

mées, quelque auteur anonyme continue à fournir une feuille à Cologne; l'embarras où il se trouve de la remplir le fait recourir à des conjectures, et le gazetier qui n'a point d'autres nouvelles que les siennes en fait usage dans l'article de Paris, sans s'embarrasser si elles sont sensées ou si elles ne le sont pas (1). »

Barbier lui-même reconnaît ailleurs l'injustice et les inconvénients de la compression.

« On continue d'inquiéter les nouvellistes dans les cafés et dans les promenades publiques; on en a même fait mettre à la Bastille. Cela est encore d'une administration puérile. Il est vrai qu'il y a dans Paris beaucoup de gens mal intentionnés, qu'on appelle Autrichiens, qui profitent de la disette des nouvelles pour en annoncer de très-mauvaises pour la France; mais, ma foi! quand les nouvelles sont généralement mauvaises et qu'elles sont l'effet de la mauvaise conduite, il n'est pas possible que le bon Français ne se plaigne et qu'il crie victoire!... »

» La véritable cause de toutes les fausses nouvelles qui se débitent provient de ce qu'il n'en transpire aucune. La vivacité de la nation semble exiger qu'au lieu de la vérité le ministère lui en présente au moins l'ombre. Les esprits inquiets profitent de ces moments d'impatience pour ins-

(1) *Journal de police sous Louis XV* (1742-43), imprimé en 1834 dans la *Revue rétrospective* de M. Taschereau.

pirer la défiance et le mécontentement ; ce qui ne manque jamais de produire des plaintes contre les ministres et contre le gouvernement. »

Des considérations de diverse nature déterminaient la tolérance dont on usait par instants envers les bulletinistes. Quelquefois c'étaient des raisons politiques ; c'étaient, d'autres fois, des motifs moins avouables.

Un intendant d'une province du Midi, dit Manuel, effrayé de ce que deux libraires de sa généralité, *trop bornés pour connaître le danger de leur commerce*, y semaient les *bulletins* de Paris, dénonça, le 2 décembre 1785, une dame de Beaumont, qui avait laissé couler de sa plume ces phrases sacriléges :

M. l'intendant s'est rendu en voiture, avec toute la pompe et la magnificence possible, devant la maison où se tenait l'assemblée provinciale. Etant là, il l'a fait avertir ; mais, ne voyant point venir les députés, il est monté, a pris place, et a débité un discours si long et si ennuyeux, que tous les membres l'ont laissé seul. L'archevêque de Toulouse, instruit de cette scène, a cru devoir changer la préséance des intendants.

Cette femme d'un lieutenant au régiment provincial de Dijon, à qui le prince de Montbarey avait promis une lieutenance de maréchaussée, et dans les peines de laquelle entrait quelquefois un vicaire de Saint-Benoît, dont la charité affrontait jusqu'à

la calomnie, comparut au tribunal du magistrat, qu'elle compara à celui de la divinité.

Monseigneur, comme elle vous savez tout, votre œil est présent partout, vous sondez jusqu'aux replis de l'âme, et comme elle enfin vous pardonnez tout.

Avec ces formules serviles et une jolie figure, on se ménageait les faveurs d'un lieutenant de police, qui payait son abonnement par les abonnés qu'il procurait lui-même à sa protégée. Il lui recrutait jusqu'à des prélats jaloux de connaître tout ce qui se faisait à Paris la nuit et le jour, quand ils n'y étaient pas. Cette complaisance lui valait encore des prières et des remerciements :

M. l'évêque de Lisieux assure de son respect et de sa reconnaissance M. Le Noir. Voudrait-il bien lui faire dire si une gratification de 40 ou 50 écus, tous les ans, à l'auteur du bulletin, sera satisfaisante. Comme il ignore son nom et son adresse, il prendrait la liberté de les lui faire remettre.

La police couvrait aussi des écrivains mâles de son égide, et ce n'était pas un petit service que leur rendait le magistrat que de répondre pour eux, car il recevait quelquefois de Versailles de ces billets secs qui semblaient être écrits par des maîtres à un valet. En voici un de 1783 :

M. de Castries envoie à M. Le Noir l'article d'un bulletin qui se distribue par un homme qu'on dit *avoué*. Il est répréhensible de présenter le ministre du royaume comme l'ennemi de M. de Suffren. M. de Castries pense qu'il est nécessaire de savoir du

sieur Boyer pourquoi il se permet d'écrire ainsi, et par quelle impulsion.

En voici un autre de 1784 :

J'ai des raisons pour désirer de savoir, Monsieur, en quoi consistent les recommandations que vous avez faites au sieur Boyer, et sur quoi porte la circonspection que vous lui avez prescrite.

Cependant la tolérance en pareille matière présentait des dangers sur lesquels le gouvernement ne s'aveuglait point. Un jour Suard écrit au lieutenant de police pour lui recommander un bulletiniste :

C'est un honnête homme, je le connais beaucoup; pendant quarante ans il a vécu dans l'aisance, des malheurs le réduisent aux ressources. On lui propose d'envoyer un bulletin à un gazetier de Hollande. Il s'engage à ne mander jamais que des faits publics, sans aucune réflexion. Il s'interdirait toutes les aventures qui pourraient blesser la délicatesse d'un citoyen, à plus forte raison d'une personne *considérable.* Son caractère répond de sa circonspection, etc.

Le magistrat promit d'en parler au ministre, qui répondit au magistrat :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et celle qui y était jointe de M. Suard, touchant la permission que demande un particulier inconnu d'établir une correspondance de nouvelles avec un gazetier de Hollande, sous l'offre, de la part de l'anonyme, de se faire connaître et de soumettre sa correspondance à la censure. Vos réflexions sur cette demande m'ont paru pleines de sens et de raison. Après les avoir bien pesées, je pense que les inconvénients de la tolérance, en pareille matière, l'emportent de beaucoup sur l'utilité qu'on pourrait s'en promettre, même sous la surveillance de l'administra-

tion. L'expérience nous a convaincus que, de toutes les classes des écrivains, celle des nouvellistes à gages est la plus difficile à contenir. Quel homme sage osera se rendre garant de la conduite d'un bulletiniste qui calcule ses profits sur le nombre d'anecdotes secrètes qu'il peut recueillir? et quel homme honnête se permettra d'accepter une pareille commission, après l'abus que d'autres en ont fait et la honte qu'ils y ont imprimée? Je suppose cependant qu'un sujet d'une prudence reconnue obtienne la permission qu'on sollicite et qu'il en soit digne personnellement, il ne pourra pas empêcher, malgré sa sagesse, que le gazetier avec lequel il sera autorisé à correspondre n'emploie des moyens détournés pour se procurer des nouvelles particulières et souvent répréhensibles, et qu'il ne les débite dans sa gazette. Qu'arrivera-t-il en ce cas? Que le public se plaindra d'une tolérance légèrement accordée; que les particuliers demanderont justice de la méchanceté ou de l'indiscrétion du gazetier; que l'administration sera réduite à la fâcheuse nécessité de sévir contre le correspondant connu et censé coupable, malgré les protestations de son innocence; que le public et les particuliers, fondés sur un seul exemple de tolérance, imputeront au gouvernement toutes les impertinences des gazetiers étrangers et de leurs correspondants ténébreux. Ces observations, jointes à celles que contient votre lettre, Monsieur, me confirment dans l'opinion que nous ne devons point autoriser ni reconnaître de correspondants français avec les gazetiers; que ce genre de commerce doit continuer d'être prohibé, et que ceux qui s'y livreraient malgré la prohibition doivent être sévèrement réprimés. Je compte toujours sur votre vigilance, Monsieur, pour éclairer leur conduite. Des avertissements secrets et des conseils de douceur peuvent en ramener quelques-uns d'un égarement passager. Des penchants pervers, l'habitude et l'esprit d'avidité, ont rendu le mal incurable chez d'autres. Les conseils sont impuissants pour ceux-ci, et les moyens de rigueur sont les seuls qui puissent les contenir.

De Vergennes.

Monsieur Suard, dit Manuel, n'était point de

force à répondre à ces dogmes de l'inquisition, lui qui ne conçoit pas encore que la pensée est libre comme le culte, et que tout citoyen a le droit d'avoir chez lui un autel et une presse.

Le ministre *à la turque* trouva bientôt l'occasion d'appliquer ces principes contre un de ces flibustiers de la littérature.

Versailles, 7 *septembre* 1782.

Le sieur Desessarts, auteur de la Gazette française d'Utrecht, a donné lieu, Monsieur, à plusieurs plaintes sur la licence de cette feuille, et récemment encore, à l'occasion de deux articles calomnieux et outrageants pour MM. de Fleury et de Grasse, insérés dans le numéro 63. Sur la réclamation des parties offensées, j'en ai écrit à l'ambassadeur du roi à La Haye, qui a fait réprimander l'auteur par les magistrats de la ville d'Utrecht. Cet écrivain a reçu la réprimande avec quelque apparence de repentir ; mais il a en même temps adressé à son correspondant à Paris une lettre dans laquelle il tourne en ridicule les bourgmestres hollandais et leur mercuriale, et recommande au correspondant de ne rien changer à ses bulletins, résolu de conserver à sa gazette l'avantage de *faire du bruit,* suivant son expression. L'insolence obstinée de ce gazetier nous a déterminés à interdire l'entrée et le débit de sa feuille dans le royaume. Je marque à M. d'Oigny de donner des ordres en conséquence au bureau des gazettes étrangères. J'en informe M. de La Vauguyon, et lui mande de prévenir le sieur Desessarts, en l'avertissant que, s'il tombait dans des écarts du genre de ceux qu'il a à se reprocher, nous poursuivrions sa punition personnelle auprès des Etats Généraux de la province d'Utrecht. Le correspondant de Desessarts, qui l'est en même temps d'autres gazetiers, tels que celui de Bruxelles, etc., est un sieur Fouilhoux, logé maison du magasin des eaux minérales, rue Plâtrière, à Paris. Il reçoit ses lettres sous l'adresse de demoiselle Rosalie Thomas, qui n'est autre que sa femme. Il s'est

avoué auteur du bulletin dont le gazetier a tiré les deux articles qui forment le corps du délit. Une pareille indiscrétion mériterait un châtiment exemplaire; mais son aveu, d'un côté, et la présomption qu'il y a eu plus d'imprudence que de mauvaise intention dans sa conduite, nous ont déterminés à user d'indulgence envers lui. Vous voudrez bien cependant le mander par devant vous, lui faire une sévère réprimande, et lui défendre d'avoir désormais aucune correspondance avec Desessarts, sous peine de désobéissance et de punition. Je vous serai obligé de m'informer de tout ce que vous aurez fait à ce sujet.

De Vergennes.

Pour cette fois la police se contenta de marquer le nom de M. Fouilhoux et de donner son signalement aux *observateurs* : « Cinq pieds quatre pouces, larges épaules, long visage, plein et rond, haut en couleur, cheveux châtain-clair, yeux hagards et inquiets, habit de camelot gris de lin très-clair, veste et culotte de nankin, catogan. Il est souvent au *Caveau ;* sa place ordinaire est du côté de *Philidor*. »

Avec ces notes *rouges,* il était difficile d'échapper longtemps à une troupe de mouchards qui, ayant autant de mains que d'yeux, vivaient de délations et de vols. Comme des chiens, ils n'attendaient que le mot *pille,* d'un exempt. Quidor le prononça le 14 janvier 1786. L'expédition de sa meute fut des plus heureuses; c'est à lui à en faire le noble récit. La nuit, le magistrat avait reçu un coureur à *pattes* qui lui annonçait la première action :

Je n'ai point négligé de placer mes hommes au café du *Caveau,* et je me suis servi, pour cela, de ceux que j'avais employés lors

de la capture du sieur Fouilhoux, dit Volet (il avait déjà été au petit Châtelet). Lorsqu'il y a paru hier au soir, ils l'ont reconnu, et ne l'ont pas perdu de vue jusqu'à minuit moins un quart; ils l'ont suivi et se sont assurés de sa demeure.

Le lendemain, le commissaire Chenon, l'inspecteur et compagnie, se transportèrent rue Plâtrière, pour l'arrêter, comme de la part du roi.

Nous avons cherché avec beaucoup de soin les preuves de sa correspondance; mais il paraît qu'il brûle tous les papiers dont il n'a plus besoin. Interrogé sur les différents articles de ses bulletins qui ont donné lieu à sa punition, il a assuré, comme de règle, n'avoir été que l'écho des bruits publics, et n'avoir eu aucune intention de blesser le gouvernement ni les particuliers. Pour éviter l'éclat qu'il aurait pu faire et la scène à laquelle la douleur de sa femme n'aurait pas manqué de donner lieu au moment de la séparation, j'ai cru devoir lui laisser ignorer le lieu où j'allais le conduire. Aussi, croyant n'aller qu'à la Bastille ou à l'hôtel de la Force, il a soutenu courageusement son extraction; mais lorsqu'il s'est vu sur la route de Bicêtre, il s'est fait chez lui une révolution qu'il serait difficile de vous peindre, et toute sa philosophie l'a abandonné.

Quidor.

« Sa philosophie! s'écrie Manuel, qui nous fournit ces détails; on en a pour braver les despotes et la mort, mais le déshonneur! Un citoyen, un époux, un père, peut être traîné dans la sentine de tous les vices pour avoir cru un faux rapport, pour avoir écrit que l'intendant de Clermont avait fait emprisonner quarante collecteurs!... Lorsque, dans cette Révolution où les hommes de mérite ont enfin pris leur rang, M. Fouilhoux a été un des premiers

représentants de la commune, le district de Saint-Eustache n'a pas cru vaincre un préjugé : il ignorait son malheur. »

On doit convenir aussi que la position du ministère était des plus difficiles : impuissant quand il voulait sévir, il était débordé quand il voulait essayer de la conciliation. Et pour comprendre ses tribulations, il faut se rappeler à quels ennemis il avait affaire. Les gazettes fabriquées dans les salons de Paris, ou dans les taudis de quelques pauvres diables d'écrivains, n'étaient rien en comparaison des infâmes libelles venant de l'étranger, de Londres, surtout, où d'effrontés bandits faisaient métier de ces infamies. A leur tête était l'auteur si tristement célèbre du *Gazetier cuirassé*, l'infâme Morande, dont nous avons fait la connaissance au *Courrier de l'Europe*. On sait les longues négociations qui s'engagèrent entre les deux gouvernements à propos de cette manufacture de libelles, et la pensée s'y reporte involontairement quand on voit les journaux anglais, dans leurs moments de mauvaise humeur, malheureusement trop fréquents, attaquer la France et son gouvernement avec un acharnement si haineux, si implacable, et si peu motivé. Il y eût eu là un très-piquant chapitre à faire; mais l'espace me manque, et je ne puis que renvoyer mes lecteurs au livre de Manuel, *la Police de Paris dé-*

voilée, et aux Mémoires de Brissot, où ils trouveront sur cette affaire de très-amples et très-curieux détails.

Je suis arrivé, en effet, à l'extrême limite de l'espace qu'il m'était possible de consacrer à la première période de l'histoire du journalisme. Il y avait à dresser ce bilan de la presse périodique avant la Révolution des difficultés qui n'auront point échappé à ceux qui savent de quelles épines sont hérissés les travaux de cette nature. J'ose donc espérer que l'on ne s'étonnera pas trop s'il manque plus d'un trait au tableau que j'en ai esquissé, ou si tous les traits de ce tableau ne sont pas également justes. Tel qu'il est, cependant, il me semble, — peut-être est-ce en raison de la peine qu'il m'a coûté — qu'il peut donner une idée suffisante du développement qu'avait pris le journalisme dans la dernière moitié, surtout, du XVIII[e] siècle. En somme, le rôle des journaux, à cette époque, fut plus considérable, leur action fut plus marquée, qu'on ne paraîtrait généralement disposé à le croire, et la voie était largement frayée déjà quand éclata l'explosion de 1789.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

TABLE

—

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE

LA PRESSE

EN FRANCE

Typ. de Poulet-Malassis et De Broise

HISTOIRE
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

LA PRESSE
EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

TOME QUATRIÈME



PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

1860

HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

PRESSE EN FRANCE

DEUXIÈME PARTIE

LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

LA PRESSE
PENDANT LA RÉVOLUTION

—

I

PRÉLIMINAIRES

—

Etat des lettres aux approches de la Révolution. — Le pamphlet tend de plus en plus à se faire journal. — Encore quelques journaux clandestins.

Si l'écrivaillerie, comme l'a dit Montaigne, est le symptôme d'un siècle débordé, jamais époque ne fut plus débordée que celle où nous sommes arrivés. Il y eut, dans les dix ou quinze années qui précédèrent immédiatement la Révolution, une sorte d'éruption littéraire, si l'on pouvait ainsi parler; un flot de lettrés, comme une lave brûlante, avait envahi la capitale, et l'avait remplie de trouble et d'agitation. Les gens de lettres, lit-on dans les Mémoires de Mallet du Pan, n'étaient plus une classe; c'était une multitude désordonnée et affamée, dont

les premiers rangs seuls possédaient considération et aisance, tandis que tout le reste se débattait contre la misère. « Académies, musées, lycées, pernicieux établissements, s'écrie l'austère publiciste, qui multiplient la manie d'écrire et les auteurs! Paris est plein de jeunes gens qui prennent quelque facilité pour du talent; de clercs, commis, avocats, militaires, qui se font auteurs, meurent de faim, mendient même, et font des brochures. »

Tout le monde ne partagera pas assurément l'opinion de l'écrivain genévois sur ces *pernicieux* établissements qu'il anathématise; mais on ne saurait méconnaître ce qu'un pareil état de choses avait d'anormal, et il faut bien compter cette population de demi-lettrés faméliques au nombre des causes qui ont indirectement contribué à la démoralisation des caractères dans la seconde moitié du dernier siècle : la nécessité de vivre, et la difficulté de le faire honorablement avec un talent médiocre, ou même absolument nul, portaient cette énorme masse d'écrivailleurs à des extrémités avilissantes.

Le gouvernement n'était pas sans voir le mal, mais il croyait y remédier par l'asservissement. La plupart même des ministres poussaient à cette dégradation du métier d'écrire, en payant des brochuriers à leur service, et offrant l'appât de gratifications extraordinaires à la complaisance des écrivains en renom. « Un certain nombre de gens de lettres

viennent de recevoir le collier de servitude, c'est-à-dire de nouvelles pensions, dues à la largesse de M. de Calonne. Les privilégiés sont, la plupart, les flatteurs, les espions, les intrigants, les protégés. Quel scandale! et que de dissipations! Les gens de lettres de Paris, en général, sont ravis de ces faveurs. Trois cents d'entre eux ont sollicité ces pensions, jusqu'à Mercier. » En retour de ces générosités, les gens en place recevaient de l'encens, que leur jetaient à pleines mains les chantres futurs de la Révolution, et ils s'inféodaient par ce moyen des auxiliaires pour leurs luttes intestines. Le Parlement se vit un jour contraint de renvoyer absous un nommé Lemaître, traduit devant lui pour détention de presses clandestines, sur la déclaration de cet individu que les presses trouvées chez lui servaient à l'impression des libelles de M. de Maurepas contre Necker.

Cependant le danger allait toujours grandissant. Si la plupart de ces soi-disant gens de lettres ne cherchaient autre chose que la satisfaction immédiate de leurs appétits, il en était qui, visant plus loin, aspiraient à une révolution, à un bouleversement, auquel leur patriotisme ou leur ambition espérait trouver son compte. Quelques-uns même y poussaient ouvertement; d'autres dissimulaient leurs projets sous des voiles plus ou moins épais, mais qui ne pouvaient les couvrir bien longtemps :

ainsi nous verrons Brissot aller fonder à Londres un établissement et un journal destinés, en apparence, à la propagation des sciences, mais qui ne tendaient à rien moins, dans la pensée de leur auteur, qu'au renversement du despotisme; Mirabeau répandait les vérités les plus hardies dans une feuille à laquelle il avait donné le titre inoffensif d'*Analyse des papiers anglais ;* c'est sous le prétexte de chercher des adeptes au magnétisme animal que Bergasse en faisait à la cause de la liberté.

Sur les projets de ce dernier, écoutons Brissot, dans les Mémoires duquel il faut chercher la curieuse peinture de ces premiers apôtres de la liberté, et plus encore celle de cette bohême littéraire de la fin du XVIII[e] siècle. Le magnétisme absorbait alors l'attention publique et occupait toutes les plumes. Brissot avait d'abord montré, à l'encontre de la nouvelle découverte, une grande incrédulité ; mais voyant le ton affirmatif et confiant de ses partisans, les faits nombreux qu'ils citaient, les noms respectables qui figuraient sur les listes, il résolut d'examiner leurs expériences par lui-même, et de rechercher les apôtres de cette doctrine nouvelle. Il se mit en relations avec Bergasse, qui paraissait en être le chef, et il en fut parfaitement accueilli.

« Bergasse, dit-il, ne me cacha pas qu'en élevant un autel au magnétisme, il n'avait en vue que d'en ériger un à la liberté. — « Le temps est arrivé, me

disait-il, où la France a besoin d'une révolution. Mais vouloir l'opérer ouvertement, c'est vouloir échouer : il faut, pour réussir, s'envelopper de mystère; il faut réunir les hommes sous prétexte d'expériences physiques, mais, dans la vérité, pour renverser le despotisme. » — Ce fut dans cette vue qu'il forma, dans la maison de Kornman, où il demeurait, une société composée des hommes qui annonçaient leur goût pour les innovations politiques. De ce nombre étaient Lafayette, d'Eprémesnil, Sabatier, etc. Il y avait une autre société, moins nombreuse, d'écrivains qui employaient leur plume à préparer cette révolution. C'était dans les dîners qu'on agitait les questions les plus importantes. J'y prêchais la république; mais, à l'exception de Clavière, personne ne la goûtait. D'Eprémesnil ne voulait *débourbonnailler* la France (c'était son mot) que pour y faire régner le parlement. Bergasse voulait un roi et les deux chambres, mais il voulait surtout faire le plan seul, et que ce plan fût rigoureusement exécuté : sa manie était de se croire un Lycurgue. Les succès de Mesmer et de Cagliostro lui causaient un tourment dévorant; il aurait voulu que la renommée ne s'occupât que de lui, et obtenir seul des autels.....

» On ne peut disconvenir cependant que les efforts de Bergasse et ceux de la société qui se rassemblait chez lui n'aient singulièrement contribué

à accélérer la Révolution. On ne peut calculer toutes les brochures sorties de son sein. C'est de ce foyer que partirent presque tous les écrits publiés en 1787 et 1788 contre le ministère, et il faut rendre justice à Kornman : il consacra une partie de sa fortune à ces publications. On en dut plusieurs à Gorsas, qui essayait alors la plume satirique avec laquelle il a si souvent déchiré le monarchisme, l'autocratie, le feuillantisme et l'anarchie. Carra se distinguait aussi dans ces combats, auxquels je pris quelque part. »

Par cet exemple, on peut juger du reste.

Les choses, enfin, en vinrent à ce point, que les princes du sang eux-mêmes crurent devoir appeler l'attention du roi sur ce débordement, cause et source, suivant eux, de rébellion et d'anarchie. Dans l'état des institutions, ce mouvement extraordinaire était anormal, à la vérité ; seulement, ceux qui s'en plaignaient prenaient l'effet pour la cause, et pour le mal un des symptômes du mal. Il tenait à deux causes générales. Le dix-huitième siècle s'était transformé ; il tendait, de spéculatif qu'il avait été jusqu'alors, à devenir politique et pratique. Et puis une génération nouvelle avait été enfantée par les encyclopédistes, génération enthousiaste, inquiète, impatiente de mettre la main aux affaires publiques, travaillée d'ailleurs par ces esprits hasardeux, ces âmes irritées, qui se rencontrent au

début de toute révolution. Tous ces hommes nouveaux se sentaient entraînés vers les lettres, parce que c'était alors le seul moyen de prendre part à la vie publique et de satisfaire l'immense besoin d'action qui travaillait alors toutes les intelligences. En outre, la jeunesse, agitée par la prescience de l'avenir, enfermée dans le cercle trop restreint des fonctions libérales, ne trouvait, dans les carrières régulières, rien qui fût au niveau de son activité et de ses désirs.

L'ardeur des esprits s'exhala d'abord dans des milliers de pamphlets, où étaient agitées avec une extrême vivacité les questions qu'avait soulevées l'approche des Etats généraux, questions brûlantes, qui remuaient toutes les passions, toutes les fibres populaires. Mais à peine les Etats généraux furent-ils réunis, qu'une foule de journaux surgirent, comme par enchantement, ceux-ci pour enregistrer, ceux-là pour discuter les actes de cette assemblée, qui tenait l'Europe entière suspendue à ses débats. Le rôle du livre était fini, c'était le tour du journal.

« Qu'est-ce, en effet, qu'un écrit ? Une parole qui dure. Les livres la font durer dix ans, vingt ans, un siècle, dix siècles : ils suffisent aux époques où l'humanité pense lentement et n'a pas besoin de parler vite. Mais quand le cerveau de l'humanité

bout, quand le cœur de chacun bat avec violence, quand, sur toutes les lèvres, les passions agitées viennent se traduire en mots brûlants, quand, pour le monde, pressé de vivre, *aujourd'hui* dévore *hier* et doit être dévoré par *demain,* l'ère des livres est fermée; c'est l'ère des journaux qui s'ouvre (1). »

« Le journal, dit M. Eugène Maron (2), est la continuation du pamphlet. Celui-ci prépare la matière que celui-là met en œuvre. La polémique du pamphlet est encore trop généralisatrice pour suffire à la succession quotidienne des événements. Utiles avant la convocation des Etats généraux, seuls les pamphlets avaient pu élucider les principes de la philosophie du siècle, et leur donner un caractère politique. Le lendemain de la réunion des Etats, leur rôle cessa. Chaque séance étant un événement, et alors l'unique et le plus grand événement du monde, il fallut bien qu'il s'élevât une voix assez puissante pour l'annoncer au jour le jour à toute la France attentive. Ce rôle devait naturellement échoir au journal, qui se répand assez promptement pour satisfaire les curiosités fiévreuses, et se

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution,* t. III, p. 122. — Nous aurons occasion de revenir sur le rôle du journal comparé à celui du livre, car il y a encore aujourd'hui des écrivains, voire des journalistes, qui ne reculent pas devant cette thèse, ou plutôt ce paradoxe, que le rôle du journal est fini, qu'il doit faire place au livre.

(2) *Histoire littéraire de la Révolution, — Constituante, Législative,* — un volume aussi bien écrit que bien pensé, et qui malheureusement a passé presque inaperçu, comme tant d'autres, hélas ! qui ne se recommandaient que par leur mérite.

lit assez vite pour ne point ralentir la vivacité des impressions. Le journalisme politique ne demandait qu'à naître.....

» Ces hommes de lettres, d'où sortirent en grande partie les législateurs de la Convention et du Directoire, les administrateurs du Consulat et de l'Empire, étaient plutôt des publicistes que ce que nous appelons aujourd'hui des littérateurs. En se jetant dans le journalisme, ils ne firent que suivre la pente de leur esprit, ils en avaient déjà toutes les aptitudes ; aussi a-t-on tort de s'étonner de la facilité avec laquelle les journaux s'établirent dès les premiers mois de la Constituante, et de leur grand nombre.

» Le journaliste n'a pas besoin d'être sacré par la muse, il n'y a point dans le ciel d'astre qui le crée tel en naissant. Le journalisme est une carrière plus difficile et plus aventureuse qu'un grand nombre d'autres ; ce n'est pas un art. Il exige des aptitudes générales, et peut se passer d'aptitudes spéciales. Assez de désintéressement pour avoir le goût des affaires publiques, assez de facilité d'esprit pour les apprécier dans leurs fluctuations quotidiennes, assez d'énergie et de mobilité dans les impressions pour être au niveau des passions de la foule, voilà de quoi faire un journaliste. Ce sont là, il est vrai, des qualités que tout le monde n'a pas ; cependant, aux époques de surex-

citation religieuse ou politique, beaucoup les ont, et la plupart de ceux qui les ont veulent les mettre en œuvre. On ne manqua pas de théologiens du temps de Luther, ni de controversistes du temps des Jansénistes; quand l'agitation prend un caractère plus spécialement politique, les controversistes et les théologiens se transforment en journalistes. »

Ecoutons encore deux jeunes et brillants historiens, ou plutôt deux peintres de cette époque si agitée, dont ils ont en quelque sorte l'exubérance, MM. de Goncourt, que nous aimons à citer, bien que la vivacité un peu bruyante de leurs couleurs contraste assez violemment avec le ton calme et paisible qui convient à un livre du genre de celui que nous écrivons.

« Le journalisme est sorti tout armé du cerveau de la Révolution; à peine né, il est l'arène des grandes batailles. . . . .
« Avec des plumes, on a fait foutre à bas les plumets des preux; avec des plumes, on a balayé des boulets, encloué des canons; avec des plumes, on a fait danser une gavotte à dame Bastille; avec des plumes, on a ébranlé les trônes des tyrans, remué le globe et piqué tous les peuples pour marcher à la liberté (1). » Le journal, c'est le cri de guerre, la provocation, l'attaque, la défense; l'assemblée nationale où tout le monde parle et répond, et qui

(1) *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchesne.*

fournit le thème à l'autre Assemblée nationale; c'est la parole fixée et ailée; tribune de papier plus écoutée, plus tonnante, plus régnante que la tribune où Mirabeau apostrophe, où Maury réplique! C'est un drapeau qui parle, et toute cause arbore un journal. Chaque jour de ces années de tempête en jette un nouveau, le lendemain en jette un autre, le jour qui suit un autre encore : vagues sonores de chiffons noircis, que font taire les vagues survenantes.... La Révolution qui gagne, la contre-révolution qui perd et se défend, toutes ces choses font du journalisme de ce temps un journalisme immense, varié, assourdissant, héroïque, comme l'histoire des nations n'en a jamais montré, comme peut-être elle n'en montrera jamais (1). »

—

Plusieurs années déjà avant 1789 on rencontre quelques nouveaux journaux, qui s'établirent on ne sait trop comment, car les renseignements pour plusieurs font presque absolument défaut, mais tous journaux de contrebande, et dont le ton, en général, marque assez le progrès des idées. C'est l'avant-garde, ce sont les tirailleurs de la formidable phalange qui s'avance. Voici ceux que possède la Bibliothèque impériale :

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution.*

Ma Correspondance contient « les nouvelles politiques et littéraires, des anecdotes curieuses et des faits intéressants qu'on chercherait vainement dans les gazettes ordinaires. » Tout cela à faible dose, car le numéro ne se compose que de quatre pages petit in-8°. Cependant cette gazette, assez inoffensive du reste, m'a paru bien faite dans son exiguité, et passablement nourrie. Elle a une allure concise et rapide qui la distingue des autres, aux formes généralement lourdes. Elle se lit facilement, et l'on y pourrait glaner quelques particularités intéressantes. Elle abonde surtout en détails sur l'affaire du Collier; les noms du cardinal de Rohan, de madame de La Motte et de Cagliostro, reviennent presqu'à chaque page.

Cette petite feuille paraissait deux fois par semaine, et coûtait 24 livres. Elle est datée de Paris, mais rien autre chose n'indique le lieu de sa provenance; on n'y trouve ni nom d'imprimeur, ni nom de rédacteur ou d'éditeur. On lit dans un avis placé à la fin de quelques numéros que les souscripteurs dont le terme approche sont priés d'envoyer leur renouvellement *à l'adresse connue*, ce qui implique une certaine clandestinité. La Bibliothèque impériale possède une partie de l'année 1785, et l'année 1786 presque complète.

J'ai trouvé, dans le numéro 5 de cette dernière année, un fait assez curieux pour mon sujet.

La dernière gazette de Leyde a donné le décret du roi d'Espagne qui supprime une feuille périodique imprimée à Madrid, intitulée *le Censeur*. Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître le genre de plaisanterie espagnole. L'auteur, dans le nº 79, qui a occasionné la suppression de sa feuille, suppose qu'il a été perdu des chartes, des papiers et des lettres de la dernière importance, et, pour se faire pardonner la grande liberté de ses recherches, il a pris cette épigraphe de Phèdre le fabuliste : *Qu'on se souvienne que nous badinons avec des contes fabuleux.* Voici un extrait des choses perdues que le docteur *Solano* redemande : 1° L'acte de donation, faite par la nature, de l'Océan, de la Méditerranée, de la mer Caspienne, etc., à la nation anglaise, faute duquel cette nation, ayant succombé dans le jugement possessoire qu'elle a poursuivi dernièrement, se voit dans l'impossibilité de suivre celui de propriété, à moins d'être aidée par la représentation d'un titre positif. Ceux qui le trouveront doivent s'adresser en Angleterre, aux lords de l'amirauté. 2° Pareil acte de donation, faite aussi par la nature, de la mer Baltique au Danemarck ; les jurisconsultes danois payeront fort cher cette découverte... Même plaisanterie sur le domaine de la mer Adriatique prétendu par la république de Venise... *Item* l'acte de donation, faite par Constantin à l'Eglise de Rome, de cette ville et de son territoire, quoiqu'un témoin ait déposé, depuis peu, que cet acte se trouve dans la lune, avec autres choses perdues. Cependant en sa qualité de poète, il mérite peu de foi, attendu qu'il ne peut prouver qu'il ait précédé la découverte des frères Montgolfier pour faire des voyages par les airs... *Item* la bulle de fondation des Carmes, avec sa date du mont Carmel, l'an du monde 3400, c'est-à-dire 770 avant saint Pierre... *Item* l'information sommaire de l'exhumation faite par les diables du cadavre de l'alcade Ronquille, et des documents justificatifs sur les châtiments infligés par la justice divine à certains rois et ministres qui ont osé traiter les ecclésiastiques comme des vassaux, membres de l'Etat, sous prétexte qu'ils étaient en droit de déroger, en certains cas, à l'immunité de leurs droits, de leurs biens et de leurs personnes, comme si les priviléges émanaient des puissances temporelles, et

non entièrement du droit divin... *Item* le privilége que quelque souverain pontife a sans doute accordé aux chanoines de toutes les églises riches de ne pas chanter eux-mêmes les louanges de Dieu, et de louer à cet effet des mercenaires... — En voilà assez pour faire connaître ce singulier écrit, et pour en justifier la suppression.

—

En 1785 paraît avoir commencé un *Journal général de l'Europe*, dont je donne la bibliographie en son lieu, mais sur les commencements duquel je n'ai pu me procurer de détails, la collection de la Bibliothèque impériale ne commençant qu'au 13e volume. A défaut, en voici un prospectus, de 1791, que je trouve dans le *Moniteur*, et qui en dira le caractère :

Ce journal était connu depuis plusieurs années dans les pays étrangers. Repoussé longtemps des frontières de France par le despotisme ministériel, il n'a commencé à s'y répandre qu'à l'époque où déjà il était permis d'écrire sans la censure de la police, où, plus occupés de leur organisation intérieure et de la conquête de la liberté que des divisions sanglantes de quelques féroces ambitieux, les Français devaient rechercher de préférence les feuilles périodiques de la capitale, centre des grands événements qui pouvaient seuls les intéresser.

Mais si nous n'avons pu contribuer à exciter, à entretenir parmi nos concitoyens, ces haines vigoureuses contre la tyrannie et ce courage intrépide qui la renverse, nous osons du moins nous vanter d'avoir propagé chez les nations étrangères ces sentiments généreux et les grands principes de justice sur lesquels ils reposent. Nous y avons dès longtemps prévenu les esprits en faveur de la Révolution française, par le tableau fidèle des prévarications, des injustices criantes, des odieuses vexations, des forfaits de tous les genres, qui ont déshonoré cette longue suite de minis-

tères corrompus et déprédateurs. Nous pouvons enfin nous enorgueillir d'avoir été les apôtres et les martyrs de cette révolution.

Combien de fois n'avons-nous pas été contraints de suspendre nos travaux ! Combien de fois n'avons-nous pas été arrachés à nos foyers, à nos familles, à tout ce que nous avons de plus cher ! Fugitifs, errants de contrée en contrée, persécutés alternativement par le fanatisme des prêtres ou le despotisme des rois, nous avons vu s'échapper de nos mains la récompense légitime de nos veilles ; notre liberté a été menacée, nos têtes sont désignées encore pour tomber sous le fer des tyrans ; on nous poursuit jusque dans le sanctuaire de la liberté, et déjà ce journal, avant de reparaître, est rigoureusement proscrit de la Hollande, des Pays-Bas, de l'Autriche, de l'Allemagne entière. Voilà sous quels auspices nous allons le recommencer.

Depuis trois mois nous avons donné quelques essais dans le *Mercure national et étranger,* qui dorénavant ne fera plus qu'un avec le *Journal général de l'Europe.* Ces essais n'ont pu qu'être imparfaits, parce qu'il nous manquait une partie de la vaste correspondance que nous ont procurée nos voyages, la connaissance des principales langues de l'Europe, l'expérience de huit années, et quelque influence que nous avons eue dans les révolutions et les affaires publiques.

Mais depuis le 1er juillet nous reparaissons avec toutes nos forces et tous nos moyens...

Le Journal général, à l'époque de ce prospectus, était divisé en deux parties : *Politique étrangère,* — *Affaires intérieures*, qui se distribuaient en deux fois, « pour satisfaire d'autant plus promptement la curiosité publique », la première à six heures du matin, la deuxième deux heures après la levée des séances de l'Assemblée.

—

Le Hérault de la Nation, sous les auspices de la Patrie. — On lit sur l'exemplaire de l'auteur la note suivante, qu'il eut l'attention de communiquer à Barbier et à Deschiens :

Je suis l'auteur, le seul rédacteur du *Hérault de la Nation,* précurseur de tous les journaux. Il sera utile à l'historien de la Révolution française qui en cherchera les premiers mouvements dans le duché de Bretagne, les ordres et leurs intérêts divers, qui depuis 1787 n'ont pas changé. Les ministres du roi, le cardinal de Brienne et M. de Lamoignon, protégèrent cet ouvrage périodique, imprimé à Paris, et son auteur.

Point d'ordres privilégiés, plus de parlements, la nation et le roi, tel fut le thème du Hérault de la Nation (1).

Signé : MANGOURIT.

P. S. Trois brochures de ma composition précédèrent ce journal en 1787, sous la même protection : *le Pour et le Contre, le Tribun du peuple* et *les Gracches,* brûlées par le parlement de Bretagne. Ces trois pamphlets furent imprimés à Nantes, chez Malassis, envoyés à Versailles en ballots, et passés de Versailles à Paris, par moi, dans le carrosse de M. le garde des sceaux (Lamoignon) et dans celui de M. Bertrand de Molleville, dernier intendant de Bretagne, depuis ministre de la maison de Louis XVI.

Il était doué d'un amour-propre passablement naïf, ce M. Mangourit ; il eût volontiers inscrit sur son chapeau ce titre de précurseur des journalistes, qu'il s'arrogeait un peu bénévolement. Il s'en targuait encore auprès de Camille Desmoulins, au-

(1) « Quoi ! toujours des obstacles de la part de la noblesse !... On la verra donc toujours, fidèle aux principes qui l'établissaient autrefois entre le trône et la nation, se déclarer une nation séparée de la nation, un peuple par excellence, une tribu sacrée qui a le droit d'ériger en lois ses volontés, comme la force jadis constitua la tyrannie. » (N° 54, p. 854, note.)

quel il écrivait, en décembre 1789 : « Je suis le père des journalistes libres. Si vous voulez une mèche bretonne de plus à votre lanterne, ou un cheval de trait à votre courrier brabançon, je fournirai de bon cœur mes services (1). »

Dans sa préface, le Hérault de la Nation parle au nom d'un club patriote vrai ou supposé.

Quelques citoyens exécutent enfin le projet conçu depuis longtemps de rassembler les événements qui affectent les Français dans les conjonctures présentes.

C'est à l'époque de l'ouverture des Etats de Bretagne que le club patriote remet au public le registre de ses séances. A quelques localités près, les grandes questions qui divisent les opinions et les intérêts vont être agitées dans cette diète. Le but du club est de démontrer, par les faits, que partout où les hommes sont rassemblés ils sont toujours les mêmes, que depuis le dernier bailli jusqu'au premier tribunal, depuis les comices romains jusqu'au parlement d'Angleterre, il y a toujours eu et il y aura toujours frottement entre les riches et les pauvres, opposition de la liberté contre le privilége, victoire de la ruse sur la force; qu'il n'appartient qu'à la raison, à l'humanité, à la philosophie, de détruire, ou du moins de régler, cette fluctuation continuelle qui, pendant son mouvement oscillatoire ou son équilibre, anéantit le système social ou l'expose aux convulsions les plus orageuses.

Le club ne doit donc pas se borner à l'examen d'une des grandes artères de la France. S'il rapporte les séances de la diète bretonne, ce n'est pas parce que, commençant avec l'année, elles sont l'aurore des Etats généraux. Les questions qui vont y être agitées reparaîtront, avec un ton plus imposant sans doute, au milieu de la nation française; mais, par cette considération seule,

(1) *Correspondance inédite de Camille Desmoulins.* Camille rédigeait alors les *Révolutions de France et de Brabant*, et l'on sait qu'il s'était donné lui-même le titre de *procureur général de la Lanterne.*

toutes les provinces ont intérêt de connaître l'issue de l'escarmouche préliminaire entre les privilégiés et les non-privilégiés dans une contrée qui, par sa population, forme la huitième partie du royaume...

Cependant le club instruira les Français de ce qui se passera de plus intéressant dans les autres pays d'Etats et dans les assemblées provinciales, dont les constitutions, moins flatteuses à l'œil que celle de Bretagne, qui semble porter les livrées de la liberté, sont bien plus favorables aux hommes, aux sciences et aux arts. Les assemblées provinciales, quoique dans l'enfance de leur création, ne cessent de produire les plus grands avantages, tandis que la Bretagne n'a pu, depuis des siècles, offrir jusqu'à présent que des efforts inutiles dans tous les genres. L'organisation des unes s'est développée dans des temps lumineux ; celle de l'autre, ayant pris naissance dans le chaos de la féodalité, ne peut rien produire d'avantageux ; il faut qu'un phénix nouveau sorte des cendres de l'ancien. Le club examinera les causes des callosités qui défigurent cette belle province.

Il rendra compte des grands événements qui arriveront dans les généralités et les villes du premier et du second ordre.

Les brochures qui paraîtront en France relativement à la régénération projetée seront extraites avec fidélité et analysées avec soin. Malheur à l'aristocrate qui, à la faveur d'un nom ou d'une toge, d'un rochet ou d'un haubert, d'un sophisme ou d'une déclamation, se flatterait d'échapper à la découverte ! Le club le démasquera, s'il vise à la tyrannie. En dévoilant une féodalité combinée, il ramenera toujours à l'autorité légitime, unique sauvegarde de la nation. Un corps de nobles ne représente que des nobles, un concile que des prêtres, un sénat que des magistrats. Voilà, sans doute, les types du courage, de l'humanité et de la justice. Le roi représente le peuple dans toutes ses classes, et le roi est seul le dépositaire, l'organe et l'instrument des vertus et de la force publique.....

Le club ne demande point de privilége pour rendre ses opinions publiques. Un privilége ! lorsque l'on convient que le privilége est une odieuse exception.... Un privilége ! lorsque tous les

journaux privilégiés se taisent sur la matière la plus importante.... Un privilége! lorsque... Si nos nouvelles, nos réflexions, nos résultats, sont utiles, on les laissera circuler.

Un nouveau prospectus, publié après le 36e numéro, achève de faire connaître le contenu et l'esprit de ce journal, qui, sous une forme quelque peu excentrique, renferme beaucoup de choses curieuses.

Cet ouvrage, depuis janvier 1789, a fourni 36 numéros.

Il a traité trois grands objets.

Constitution. — Assemblées d'Etats et de districts. Droit public de la France, et droits des provinces et des villes.

Législation. — Cours souveraines et tribunaux du second ordre. Améliorations ou réformes.

Liberté. — Extraits de brochures intéressantes et de pamphlets.

Intrigues publiques et secrètes; opinion dominante; opinions isolées ou honteuses.

Génie de l'ouvrage. — Amour pour le père de famille qui *consulte* ses enfants, mais qui ne se met pas sous la tutelle des ambitieux et des fous.

Hommage à la vérité, à la raison, à la justice, à l'humanité.

Respect aux cœurs droits, aux âmes tranquilles, aux bons citoyens.

« Malheur aux aristocrates qui, à la faveur d'un nom ou d'une toge, d'un rochet ou d'un haubert, d'un sophisme ou d'une déclamation, se flatteraient d'échapper à la découverte! Le club les démasquera, s'ils visent à la tyrannie. »

Nous croyons, jusqu'à présent, avoir rempli scrupuleusement nos obligations.

Ce journal sera du plus grand secours aux députés aux Etats généraux. Il les mettra promptement au fait de tout ce qui a précédé l'assemblée nationale; ils y trouveront les usages et les droits de chaque province, ses véritables immunités, et les abus féodaux qui les ont dégradés.

Il instruira les provinces, exactement et fidèlement, des débats du parlement général, et les proclamations du Hérault seront faites avec célérité.

Ce journal est principalement le journal de *loch* des trente-neuf quarantièmes de la nation, par conséquent de la nation elle-même.

Pour nous mettre au courant, le n° 41 traitera de l'ouverture des Etats généraux dans ses huit premières pages; les huit autres pages donneront la suite des événements qui ont précédé l'Assemblée nationale, et nous continuerons cette forme jusqu'à ce que nous ayons regagné le 4 mai.

Ce prospectus porte en tête, en gros caractères, le cri de guerre : *Montjoie Saint Denis*, qui se retrouve en tête du journal à partir du n° 41, où commence le compte-rendu des Etats généraux.

Le Hérault de la Nation s'arrête au n° 63 (30 juin), mais sans motif apparent, car ce numéro se termine par la formule habituelle : *La suite au numéro prochain.* En voici la dernière page (1003) :

M. l'archevêque d'Aix et son escouade n'ont pas eu la journée pour eux; mais avec de la persévérance et de la ruse on peut prendre sa revanche. Il sera une autre fois moins obscur, plus méthodique et plus concis; et sans doute qu'il sera convaincu que les sanglots, les larmes, les hoquets douloureux, le râle de l'affliction, ne paraissent à la gravité d'une assemblée nationale et logicale que des vapeurs et des palpitations de petite maîtresse sur le retour. Cependant, sans quelques gouttes d'éther que M. l'archevêque de Vienne a fait prendre à propos à son confrère Boisgelin, il est certain que M. de Mirabeau le pistonnait dans sa machine pneumatique, où plus d'un téméraire parleur a perdu le mouvement.

—

La Sentinelle du Peuple, adressée « aux gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers, composant le TIERS-ETAT de la province de Bretagne », était moins un journal qu'un pamphlet, dirigé, comme *le Hérault de la Nation,* contre la noblesse, mais avec cette différence que celui-ci fait la guerre au profit de la royauté, qui est son idole, tandis que la Sentinelle combat pour le Tiers-Etat, pour les principes que la Révolution devait consacrer. Ce pamphlet, d'ailleurs, s'il n'offre pas le même intérêt historique que le journal de Mangourit, lui est bien supérieur par la forme. On dit que Volney en était un des rédacteurs; ce qui est certain, c'est qu'il est écrit avec une verve qui, par instants, fait songer à Paul-Louis Courier.

Amis et citoyens, vous saurez que, par la grâce de Dieu, doté d'un petit revenu honnête, je puis vivre en bon gentilhomme, c'est-à-dire sans travailler; mais, puisque chacun de vous travaille, je me crois, en conscience, obligé de mettre aussi la main à l'œuvre. C'est pourquoi, tandis que l'un laboure mon champ, que l'autre fait mon pain, ma cuisine, que celui-ci me fabrique une étoffe, que celui-là m'apporte de bien loin du café, du sucre, j'ai avisé par quel moyen je pouvais me rendre utile; et songeant qu'il court, par ce temps, des *mal intentionnés,* j'ai pris pour lot le métier de *sentinelle,* afin de crier *Haro!* et *Qui vive?*

. . . .

Amis et citoyens, nous sommes, en Bretagne, près de deux millions de roturiers de tout âge, de tout sexe; les nobles ne sont pas dix mille, mais quand ils seraient vingt, nous serions encore cent contre un. Si nous voulions, rien qu'à leur jeter nos bonnets par la tête, nous les étoufferions. Mais je suis bon homme, moi;

je ne veux étouffer personne. Et quoiqu'il y ait parmi eux de mauvaises têtes, il y a aussi de bonnes gens, et encore ces mauvaises têtes ne sont pas tant méchants qu'enfants gâtés. Voilà ce que c'est que d'être riche ! Le bonhomme Richard a raison : *Richesse et oisiveté, conseils de folie.*

Amis et citoyens, écoutez mon moyen. En examinant ce que nous sommes, je me suis aperçu que tous les arts utiles et nécessaires à la vie étaient concentrés parmi nous, pendant que les nobles n'en savent pas un. Et de là une idée lumineuse : puisqu'ils veulent nous séparer d'eux, séparons-les de nous ; entendons-nous tous à la fois pour leur retirer nos services... Avec tous leurs titres et leurs généalogies, vous verrez des gens bien attrapés.

. . . .

Amis et citoyens, c'est là que je les attends ; mais c'est là aussi qu'il faut être fermes ; car, si vous les écoutez d'abord, ils vous endormiront de caresses : ces nobles sont si cajoleurs quand ils ont besoin de nous ! *Mon cher un tel, mon brave garçon, mon bon ami*, cela ne leur coûte rien, et puis, quand ils ont fait leur coup, ils vous regardent passer sans vous connaître, et demandent, par dessus l'épaule, à leur laquais : *Quel est ce drôle qui m'a salué ?* Et c'est bien fait : car nous autres roturiers, nous sommes si dupes, que, quand un noble nous donne un coup de chapeau, nous lui rendons tout de suite un coin de beurre.

Amis et citoyens, pour prix de mon service, laissez-moi mener cette affaire ; établissez-moi votre agent avec plein pouvoir, et je réponds de vous faire restituer tous vos droits. J'ai déjà dressé les articles du nouveau contrat social que je passerai ; je veux vous en faire part, afin de vous donner courage à tenir bon dans cette rencontre.

Articles de la capitulation passée entre le peuple de Bretagne et une petite faction de citoyens appelés nobles ou gentilshommes.

L'an 1788, le tantième du mois de décembre, l'armée du peuple étant campée dans la plaine d'*Egalité civile*, appuyée à sa droite

au morne *Liberté,* et couverte sur son flanc gauche et sur ses derrières par les marais *Nécessité;* et le corps des riches mécontents serré dans le détroit *Justice,* ayant à dos la rivière *Famine....*

Entre simple homme, *Jean Démophile,* roturier sans aïeux *ne titres,* sentinelle du peuple de son métier, et, de présent, plénipotentiaire de deux millions d'hommes qui travaillent;

Et très-haut et très-puissant seigneur Hercule-César Guingaloë de Guergantuël, marquis, baron, comte, vidame de plusieurs marquisats, baronnies, comtés, descendant en ligne droite par les mâles des plus anciens rois *démogores,* et plénipotentiaire actuel d'une ligue d'hommes trop grands seigneurs pour travailler;

Ont été arrêtés et convenus les articles qui suivent:

1° Encore qu'il soit douteux que les hommes roturiers soient de la même espèce que les gentilhommes de Bretagne, cependant, vu que quand ils sont déshabillés il n'apparaît en eux aucune différence: arrêté que désormais ils se regarderont comme égaux et semblables, sauf lettres de rescision sur plus amplement informé.

2° Attendu que les riches ne le sont que par le travail des pauvres, et que les nobles ne subsistent que par les mains des roturiers, pendant que les roturiers peuvent subsister sans les nobles: arrêté que désormais la noblesse ne fera plus fi de la roture, mais traitera le tiers-état comme un frère actif ou un père nourricier.

3° Attendu que la vraie noblesse ne consiste pas à être exempté d'impôts et revêtu de charges exclusives, mais à faire des choses utiles au peuple, qui les récompense de sa considération: arrêté que désormais nul homme dans l'Etat ne jouira d'immunité d'impôts, et que quiconque s'en arrogera sera regardé comme *oppresseur du peuple et ennemi de la patrie.*

4° Attendu que l'impôt est une contribution par laquelle on achète la jouissance paisible des fruits de son travail ou de celui de ses ancêtres, et qu'il est d'étroite justice que les charges du contrat social soient en raison de ses avantages: arrêté que désormais l'impôt sera proportionné aux facultés, et que les plus riches payeront plus.

5° Attendu que toute nation en général, et celle de Bretagne en particulier, a le droit de se taxer elle-même : arrêté que nul impôt ne sera perçu qu'il n'ait été accordé par toute la nation bretonne, ou par ses représentants, librement choisis et dûment autorisés.

. . . .

8° Arrêté que le parlement sera composé d'un quart d'ecclésiastiques, d'un quart de nobles et d'une moitié de roturiers ; que les charges ne seront plus héréditaires, mais qu'on les obtiendra par *concours;* et que celle de président sera annuelle, passant alternativement aux trois ordres.

. . . .

11° Attendu qu'il est honteux que la Bretagne se sépare du reste de la France pour le paiement de la dette : arrêté qu'à l'exemple du Dauphiné, elle concourra de tout son pouvoir à soutenir l'honneur de la nation française.

12° Et parce que tout bien ecclésiastique qui vient à vaquer retombe de droit aux mains de la nation, arrêté que, de ce moment, toute abbaye, prieuré et bénéfice sans fonctions, seront mis en séquestre, pour alléger le fardeau de l'Etat.

Telles sont, amis et citoyens, les conditions auxquelles vous devez recevoir à réconciliation les ligueurs de la noblesse, et prenez garde de vous en désister, sous peine de retomber dans l'esclavage du temps passé, pire encore que le despotisme.

—

Le tiers-état n'est point un ordre, il est la *nation ;* c'est un *corps* entier et complet, dont la noblesse et le clergé ne sont pas même les membres utiles, car ils ne le font ni vivre ni agir, ils ne sont que les loupes qui l'épuisent.

—

La loi est *la convention faite par le peuple ;* il ne lui manque que d'être *mise en vigueur par le roi.*

—

Vous, nobles, vous entendez les Etats comme ils sont, et nous

comme ils doivent être, c'est-à-dire où TOUT LE PEUPLE BRETON *sera dûment représenté par un nombre suffisant de députés, qu'il aura librement choisis,* et non des Etats composés de députés partiaux et insuffisants, et de nobles factieux entachés désormais de la honte publique de la vénalité (1)...

—

Nous demandons qu'on nous assemble pour constater notre désir ; nous le demandons, nous qui ne sommes point la *populace* de Quimper, quoique l'on veuille nous y confondre, mais qui sommes les habitants et officiers municipaux des villes de Nantes, Saint-Malo, Vitré, Rennes, Redon, Montfort, etc., et les habitants des campagnes, propriétaires, laboureurs, artisans, marchands, qui sommes le *peuple* de Bretagne ; nous demandons qu'on nous assemble ; nous disons plus : *nous le voulons*, parce que cette *volonté* est notre droit, attendu que nous sommes le peuple, — le peuple, dont la *volonté* est essentiellement *légale,* parce que l'intérêt du peuple est essentiellement l'*intérêt public.*

La Sentinelle se compose en tout de cinq numéros, du 10 novembre au 25 décembre 1788. Des numéros originaux, la Bibliothèque impériale n'a que le quatrième, qui se termine par cet avis : *La suite quand* CES MESSIEURS *auront un peu calmé leur colère et leurs perquisitions.* Mais elle possède une réimpression des cinq numéros, au titre du premier desquels est ajouté : *Par un propriétaire en ladite province.*

(1) C'est un fait notoire que depuis vingt ans les suffrages des gentilshommes s'achètent, dans les occasions, le prix modique de 12 et de 6 livres par jour; et qu'ils sont casernés aux frais des aspirants aux places. La voix publique cite un emploi éminent déjà deux fois obtenu par le prestige de quelques louis qui courent pendant la nuit de porte en porte.

Tout ce qui me passe par la tête, journal nouveau; salmigondis d'un spectateur des folies humaines, qui s'afflige des unes, s'amuse des autres, se réjouit de tout ce qui arrive d'heureux à ses semblables; qui fait registre de tout ce qu'il entend, de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il pense. — Avec cette épigraphe, que Marat devait rendre célèbre : *Vitam impendere vero.*

C'est là, comme l'indique suffisamment le titre, une œuvre de fantaisie politique et morale (pas trop morale cependant), à laquelle Deschiens et la Bibliothèque impériale ont peut-être fait beaucoup d'honneur en la rangeant parmi les journaux. Voici un extrait de la préface :

Les préfaces sont d'un usage immémorial, plus qu'immémorial; on en faisait avant qu'on ne reliât les livres, avant qu'on ne se servît de papier fait avec nos chemises déchirées et nos mouchoirs en lambeaux. Tout ce qui est de cette antiquité a droit non seulement à notre vénération, mais encore à sa conservation. C'est pourquoi nos seigneurs du parlement de Paris font, dans les grandes cérémonies, des révérences comme les femmes (ce que l'abbé Mably appelle *jouer à la madame*), ce qui fait rire la moitié des spectateurs, tandis que l'autre use du privilége de la critique.

C'est pourquoi on confie les places les plus importantes à ceux qui y ont le moins d'aptitude, et, comme le dit avec vérité l'abominable Figaro : *On avait besoin d'un architecte, on fit choix d'un danseur,* ce qu'il avait volé à *l'Espion dévalisé,* qui avait dit avant lui : *Dans ce pays, on ne regarde jamais si la cheville va au trou, on commence par l'y planter.*

C'est pourquoi un imbécile, avec cent mille livres, achète le droit de disposer de la fortune, de la vie et de l'honneur des

hommes, et, par la même raison, condamne à mort un innocent avec la même légèreté qu'il sauve du supplice un scélérat qui ajoutera des assassinats, des empoisonnements, à la masse de ses crimes précédents.

C'est pourquoi nos colonels dansent si bien, et commandent l'exercice moins bien que le frère du grand Frédéric.

C'est pourquoi tant de maîtres des requêtes sont des puits de science.

C'est pourquoi nos intendants font tant les importants, et mesdames leurs épouses tant les impertinentes.

C'est pourquoi les commis des bureaux de toutes les administrations sont si impudents, si ignorants, faisant les capables, jouant les ministres.

C'est pourquoi nos prélats sont si pieux, si détachés des vanités de ce monde, abhorrant la pluralité des bénéfices, fuyant le commerce des femmes, visitant les malades, les prisonniers, assistant à tous les offices de leur église, et, pour pouvoir distribuer les trois quarts de leurs revenus aux nécessiteux, réformant chevaux, carrosses, écuyers, maîtres d'hôtel et valets de chambre, dorés, brodés, comme la chasuble de monseigneur.

C'est pourquoi les procureurs, etc., etc., etc.

. . . .

Ce journal doit son existence au besoin de distraction, au hasard de la dissipation, à de légères méditations, à quelques élans de gaîté, à des paris extravagants. En général, j'écris *tout ce qui me passe par la tête,* et j'ai pris cette vérité pour titre de ce journal. J'écris partout où je me trouve, tantôt avec un crayon, tantôt avec une plume ; parfois dans un café, d'autrefois aux Champs-Elysées ; un matin dans une église, le soir chez Nicolet ; souvent chez mes amis, plus souvent chez moi.....

Je ne traiterai pas les objets à fond ; pour ne pas heurter de front les respectables usages de ce siècle, la perle de tous... Ne sommes-nous pas dans l'ère de l'esprit, de la sagacité, de la philosophie ? Voyez plutôt l'Académie française. Oui, la philosophie reprend l'empire qu'elle avait sous les Aristote, les Carnéade, les Socrate, les Platon, les Pythagore. Ne la voyez-vous pas au

comptoir du marchand, dans le cabinet de l'homme d'Etat, dans le boudoir de la coquette, au septième étage près du poète, au rez-de-chaussée dans le bureau du plus mince commis ? Elle folâtre sur les tréteaux des boulevards ; elle décapuchonne le moine, elle éclaire la tête épiscopale, elle égaie la gravité sénatoriale. Ah ! combien de nos aimables magistrats lui doivent la lessive de l'empois qui raidissait si ridiculement leur caractère ! La philosophie parcourt tous les états, toutes les conditions ; elle se niche partout. Mon valet, oui, Lapierre, philosophait hier sur des ministres renvoyés et à renvoyer, sur l'engouement, sur des notables discordants, sur des Etats généraux qu'il sera si difficile d'accorder... Il philosophait... Et pourquoi le naïf Lapierre n'aurait-il pas, comme tant d'autres, le don de philosopher et la faculté d'en user? Philosophe, mon cher Lapierre ; mais sois toujours honnête homme, bon Français ; dans quelques années, couché près des Elisabeth, des Richelieu, des Frédéric (car la terre est un point dans l'immensité), tu diras : Et moi aussi j'ai six pieds de terre. Mais tu n'auras pas fait assassiner une trop intéressante rivale ; tu n'auras pas fait faire des cheminées à la Popelinière ; tu n'auras pas fait emprisonner Trenck, etc., etc. ! Aussi les bonnes gens qui t'auront connu couvriront ta tombe de regrets et de fleurs.

Le privilége de ce journal se trouvera peut-être sous quelqu'autre numéro. Il suffit qu'on sache en ce moment que je n'ai osé l'entreprendre qu'à condition qu'il ne sera ni aussi menteur que le *Journal de Paris* sous la dernière dynastie ministérielle, ni aussi ennuyeux que le *Journal des Savants,* ni aussi dangereux que le *Journal de Médecine,* ni aussi misérable que le *Journal des Dames,* ni aussi inutile que le *Journal d'Agriculture,* ni aussi, etc., etc.

Nous citerons encore, en l'abrégeant, un article dont Deschiens a reproduit quelques lignes pour caractériser cet étrange salmigondis, qui ne laisse

pas d'avoir quelques bonnes pages, mais dont les idées cependant étaient beaucoup moins avancées que celles des feuilles dont nous venons de parler.

Mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!

Oui, Monsieur, la police a défendu vos numéros. — Vrai? — Très-vrai. — Mais pourquoi donc? car, enfin, je ne parle pas mal de Dieu. — On vous le pardonnerait peut-être plutôt. — Je n'ai point mal parlé de la religion. — On vous l'aurait peut-être encore pardonné. — Moi pas, moi pas, je la respecte trop. Je ne me suis pas même permis encore de dire tout ce que j'ai sur le cœur contre ces chiens d'ecclésiastiques, qui, riches d'une fortune qu'ils n'ont point gagnée, viennent suborner nos femmes... ahi! ahi! ahi! violer nos filles... ouf! souffler nos maîtresses. Ah! f..... *Mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!* Je n'ai point mal parlé du gouvernement monarchique; car je consens que le diable m'emporte si je voudrais être citoyen de Londres, d'Amsterdam, de Venise, ou accepter une partie de pal à Constantinople. Je ne connais de bon gouvernement que celui d'un seul, et je n'aime pas quand des cerveaux brûlés parlent de constitution (à laquelle ils n'entendent pas plus qu'à ramer des choux). Ils font pire, ils hissent la noblesse contre le clergé et le clergé contre la noblesse; puis le tiers-état contre la noblesse et la noblesse contre le tiers-état. Tout cela me fâche. *Mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!*

Je n'ai point mal parlé du roi. C'est à genoux qu'il faut faire cette profession de foi. C'est à genoux que je jure que personne en France n'a pour LA MAJESTÉ ROYALE une plus profonde vénération; que je suis prêt à signer cette vérité de mon sang, et, s'il faut plus qu'une signature, je suis prêt à la défendre de tout ce qu'il y a de force dans mon frêle individu......

Ai-je mal parlé des ministres? Oh! non. A peine ai-je prononcé le nom de ceux qui, du premier, second ou troisième ciel, rient de nos petits, petits mouvements, que nous regardons comme de fortes convulsions comme de très-grands événements. — Vous

avez parlé de M. Necker. — Qu'en ai-je dit? Si j'en ai dit du mal, il faut le rétracter......

N'ai-je pas dit que M. Necker était le médecin le plus intéressant pour la France malade, parce que *la confiance ne se commande pas?* Est-il possible de faire un plus bel éloge? Il a la confiance de la France malade. La France a une fièvre de cheval! Eh bien, les frissons diminuent, la chaleur est moins brûlante, et c'est le médecin genévois qui seul a opéré ce grand miracle, sans l'aide de la nature, car la nature agit faiblement sur ce malade-là. Faut-il rétracter cela? Mon Dieu! quelle sottise vous m'allez faire dire! Réfléchissez-y un moment.

. . . .

Jugez donc dans quel embarras je suis: on se fâche de ce que je dis; si je me rétracte, la rétractation devient plus offensante. *Oh! mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!*

Je n'aime qu'à rire, qu'à jouer, qu'à badiner, qu'à plaisanter; les ouvrages sérieux m'excèdent à mourir; j'ai des vapeurs à *Britannicus*, à *Clytemnestre;* je ris comme un bienheureux à *Pierre Bagnolet*, au *Revenant;* je m'amuse de tout, et l'on veut qu'avec ce caractère-là je sois mauvais. *Oh! mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!*

Je n'entends pas plus aux affaires que mon frère, qui est si bête, qu'on en a fait un frère capucin. On parle d'affaires devant moi: cela me paraît beau et drôle. Je n'ai pas plus de mémoire qu'une linotte: pour me rappeler ce qui m'a amusé, j'écris, oui, j'écris tous les jours ce qui me frappe ou m'amuse. Je suis un pauvre jeune homme qui n'a pas plus de méchanceté qu'un de ces petits poissons rouges qui sont dans le bassin du Palais-Royal. Je ne pense qu'à mon éducation: car on dit comme ça que le monde forme la jeunesse, et j'écris ce que dit ce monde-là. Hé bien! ne voilà-t-il pas qu'on interprète mal ce que j'écris si innocemment, ce que je n'écris que pour moi, ce que je n'ai lu qu'à un ou deux de mes amis, qui en riaient, comme pour se gausser de moi. — Vous vous êtes fait imprimer. — Oh bien! pour celui-là, ce n'est pas ma faute. Il vient chez moi un monsieur de la part d'un autre monsieur qu'un autre monsieur avait peut-

être chargé de ça. Ce monsieur me demande à voir mes numéros, il les lit; il me dit comme ça que cela amusera. Et moi je réponds comme ça : Tant mieux; j'aime qu'on s'amuse, moi, comme j'aime à m'amuser. — Mais il faudrait faire imprimer cela. — Vrai? — Combien voulez-vous me vendre ces six numéros? — Moi! rien. Les voulez-vous? Les voilà. Et puis c'monsieur, que je n'connais pas, fait imprimer par un imprimeur que je n'connais pas plus; et puis la police se fâche! *O mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!* Il faut que j'aille voir le père Duchesne à la foire Saint-Germain : on dit que cela me dissipera.

—

La Bibliothèque impériale possède trois volumes d'une gazette dont la condition même offre des particularités assez curieuses. Elle est en partie manuscrite, en partie gravée sur étain. Elle est reliée aux armes de Montmorency, et porte au premier feuillet le timbre de la Bibliothèque du Tribunat.

Les trois volumes de cette gazette que j'ai pu consulter embrassent les années 1787, 1788, 1789; mais certaines énonciations du premier numéro de 1787 ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu des numéros antérieurs.

Elles paraissait deux fois par semaine. Chaque numéro se compose d'un feuillet in-4° double, portant simplement en tête : *Paris le..*, sans aucune autre espèce de désignation. Elle se pliait comme une lettre et s'envoyait sous enveloppe. Quelquefois il y avait un feuillet de supplément; alors c'était ce

feuillet qui servait d'enveloppe et portait l'adresse. Les suppléments deviennent fréquents et plus volumineux à l'ouverture des Etats généraux.

Le destinataire de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque impériale était le comte Mathieu de Montmorency, *en son hôtel, rue Saint-Marc;* c'est assez dire quel était l'esprit de cette petite feuille, qui m'a paru d'ailleurs rédigée avec un grand sens, et en général avec une élégante concision. Quelques extraits permettront de juger du genre d'intérêt qu'elle peut présenter.

— Nous sommes dans le cas de prévenir nos lecteurs que, dans le mouvement qu'occasionnent les changements actuels de l'administration, il est bien difficile de saisir la vérité exacte des faits; mais à travers des discours plus ou moins modérés qu'on entend de tous côtés, nous tâchons de saisir ce qui paraît le moins exagéré de part et d'autre, et le temps, qui ramène le calme et laisse reparaître la vérité, nous donne sûrement des renseignements plus certains et plus dignes de la confiance de nos lecteurs.

— Les grandes questions qui seront portées à la décision de l'Assemblée nationale, à l'époque de laquelle nous touchons enfin, seront débattues dans toutes les assemblées d'élection avec beaucoup de chaleur dans le moment actuel. Le nouvel ordre de choses qui se prépare intéresse si vivement tous les esprits qu'il n'est pas étonnant qu'ils en soient si diversement affectés. Les gens qui ont rapproché les différents cahiers des provinces sont étonnés de la concordance qui règne dans les principaux points de leurs demandes, c'est-à-dire dans ceux qui touchent à la constitution, à la législation et aux finances; et cependant ils ont de la peine à concilier cet accord avec les différentes opinions qui percent dans les demandes particulières des mêmes cahiers et qui

agitent ici toutes les têtes. Les uns veulent opiner par tête, les autres par ordre, et chacun défend son système avec une opiniâtreté qui résiste à toute raison, de sorte que le seul espoir qui reste pour ramener la concorde et l'union est dans le pouvoir et la force de l'amour du bien public qui se manifestera au milieu de l'Assemblée de la nation réunie sous les yeux d'un souverain qui veut donner avec elle des bases inébranlables à la félicité publique.

Le moment actuel ne nous permet pas d'autres détails sur cette Assemblée mémorable qui s'ouvre aujourd'hui. Nous donnerons à nos lecteurs la notice exacte de tout ce qui s'y passera, et nous multiplierons notre correspondance à mesure que les circonstances l'exigeront. C'est un engagement que nous prenons avec eux, et sur lequel ils peuvent compter.

— Nous avons annoncé, l'ordinaire dernier, à nos lecteurs, que nous mettrions toute notre attention à leur rendre un compte exact des opérations des Etats généraux, et ce compte nous le puiserons dans les sources les plus pures ; mais, afin de ne rien dérober aux autres événements politiques, nous ajouterons une feuille extraordinaire à notre correspondance toutes les fois que l'abondance des matières l'exigera, et le profit immense que nous désirons retirer de ce surcroît de travail est un surcroît de satisfaction et de confiance de nos lecteurs. Parmi le nombre d'écrits périodiques qui vont se consacrer à l'histoire des événements du jour, il en est dont les auteurs se sont fait un nom célèbre par leurs vues et par leur éloquence. Nous consulterons, au besoin, ces écrits, et, animés comme eux de l'amour de la vérité, ils nous serviront toujours de modèles ou de guides dans les faits, et quelquefois dans les différents aspects que prennent les affaires publiques, selon l'esprit et le caractère de ceux qui s'en occupent. La critique et la controverse n'entrent pas dans notre plan ; il s'agit ici d'être impartial et vrai. Cette méthode a réussi jusqu'à présent au rédacteur de cette feuille, et quelque bienveillance de la part de ses lecteurs le détermine à n'en point changer.

— Depuis qu'il est question de l'assemblée des notables, chacun s'occupe des objets importants qui y seront traités, et, quoique ces objets ne soient pas positivement connus, l'opinion publique est qu'il en résultera de très-grands avantages dans le régime de l'administration et dans le soulagement du peuple. On est persuadé d'avance que le plan annoncé pour la suppression des traites, pour l'égalité dans les gabelles, pour la suppression des aides et pour une diminution dans la quotité de la taille, y recevra une sanction solennelle. On parle aussi de diminuer le nombre des agents de l'administration et d'établir des administrations municipales ou provinciales. Enfin on attend beaucoup de la bonté du roi et de la sagesse du ministère, aidées des lumières de la nation assemblée. On a imprimé dans les circonstances actuelles et on lit avec intérêt les procès-verbaux des anciennes assemblées ; mais deux siècles presqu'écoulés depuis la dernière, qui eut lieu en 1626, ont bien changé toutes les idées, et les progrès de l'instruction générale se feront sûrement remarquer dans l'assemblée qui va avoir lieu. Telles sont les espérances de tous les bons Français, et elles l'emportent hautement sur les calculs désolants de ces critiques qui veulent toujours comparer les temps anciens aux événements modernes, et qui osent ne compter pour rien les bonnes intentions d'un souverain qui aime son peuple, les mesures sages des ministres qui secondent son amour, et l'empressement de ce même peuple à concourir au meilleur ordre de choses possible.

— Lorsqu'il fut question pour la première fois dans cette feuille de l'assemblée des notables qui vient de se terminer, nous fîmes remarquer à nos lecteurs que, si de pareilles assemblées n'avaient pas opéré autrefois le bien qu'on s'en promettait, c'est qu'alors la nation, moins éclairée, était uniquement dirigée par les ministres, qui possédaient seuls le secret de l'administration, et nous fîmes dériver des connaissances généralement répandues aujourd'hui l'espérance d'un succès plus heureux. L'événement a justifié cette vue : tous les ordres de l'Etat ont déployé dans l'assemblée des connaissances aussi vastes que profondes, et qui ont

dirigé vers le bien général les résolutions les plus importantes. Le gouvernement a adopté les vœux de la nation exprimés dans les arrêtés des bureaux, l'exécution des résolutions prises est confiée en partie aux assemblées provinciales, et c'est à l'esprit public qu'il appartient désormais de faire concourir cette exécution avec le désir constant et généreux que S. M. a manifesté de voir son peuple jouir d'une félicité certaine et durable.

— Les différents articles arrêtés dans la célèbre nuit du 4 de ce mois l'ont été avec un accord et un enthousiasme bien honorables pour le corps des représentants de la nation. C'était, comme nous l'avons dit, une enchère de patriotisme et de désintéressement. Chacun se dépouillait avec joie de ces priviléges, de ces droits, de ces exceptions, dont l'origine, la jouissance et l'exercice pesaient plus ou moins sur le peuple, qui avait été si longuement sacrifié au pouvoir, aux besoins, et même aux fantaisies, de différentes aristocraties. Il est vraiment admirable qu'une nuit ait suffi à renverser l'ouvrage de tant de siècles, et les intérêts choqués de tant de personnes par une résolution si rapide ne pouvaient manquer d'exciter des réclamations lorsque les articles arrêtés subiraient l'examen réfléchi de la discussion. Telle était l'opinion de ceux qui avaient vu ci-devant chaque ordre, chaque corps, occupé uniquement de son existence et de son bien-être, immoler sans peine le peuple au maintien ou à l'accroissement de son propre pouvoir ou de sa richesse. L'esprit public, qui a enfin triomphé de tous les intérêts particuliers, en a décidé autrement, et c'est à cette première révolution dans les idées générales qu'il faut attribuer toutes les autres qui étonnent également la France et l'Europe. L'étonnement cesserait peut-être si on considerait que c'est ici la première fois qu'une fraternité générale et une impulsion commune vers le bien de l'Etat se sont montrées, et que le concert du roi, du ministère, de toutes les classes de la nation, a été parfait pour arriver à une régénération dont on ne s'était jamais occupé sans rencontrer des obstacles que le défaut de ce concert avait toujours rendus insurmontables. Les longueurs antérieures des délibérations de l'Assemblée nationale, les incon-

vénients affreux qui en sont résultés, le danger même que cette assemblée a entrevu, tout a concouru à faire germer dans tous ses membres cet élan patriotique dont l'explosion s'est faite le 4 de ce mois; et de l'examen des maux qui affligeaient l'ordre social est né ce désir ardent de tout détruire pour tout édifier de nouveau.

— C'est une chose assez remarquable que la nation française, qui jusqu'ici semblait s'être bornée à une influence sur le ton et les modes de toutes les nations de l'univers, dès le moment qu'elle a naturalisé la liberté chez elle, ait rendu sa nouvelle influence assez respectable pour faire germer partout ses principes sur le droit imprescriptible de tous les hommes aux avantages de la liberté civile et religieuse. Chaque jour nous apporte la nouvelle de quelque insurrection contre le pouvoir arbitraire, depuis l'extrémité du nord de l'Europe jusqu'aux portes de l'Orient. La Hongrie, la Bohême, l'Autriche, les Electorats, les Etats, les Principautés d'Allemagne, revendiquent la liberté; des armées formidables semblent en vain destinées à la repousser, partout ses principes germent, et les peuples travaillent, avec plus ou moins de succès, à les développer. On raconte à ce sujet qu'on avait placé une garde avancée auprès de l'armée autrichienne que les patriotes brabançons ont obligée de s'éloigner. Le caporal commandant de cette garde, repris par un officier de ce qu'il laissait passer des déserteurs, lui répondit froidement : « Il faut les laisser aller; ils trouveront du pain là comme ici. »

Les précautions que les cours du midi de l'Europe ont prises pour empêcher que l'exemple et l'amour de la liberté ne pénètrent pas dans leurs Etats indiquent au moins qu'elles ont des alarmes motivées, et on ajoute même que quelques puissances du nord ne sont pas entièrement dans la sécurité que devraient leur donner ces armées immenses qui jusqu'ici ont cimenté leur pouvoir arbitraire en augmentant arbitrairement l'esclavage et la misère de leurs sujets.

— Le départ de l'impératrice de Russie pour la Crimée et l'en-

trevue que cette souveraine doit avoir avec l'empereur à Kiew ont fait renaître en Allemagne le bruit que les deux cours impériales allaient enfin mettre de concert à exécution le grand projet qu'on leur a prêté contre l'empire ottoman. Les politiques qui se complaisent dans cette idée ne manquent pas de faire remarquer que l'empereur ainsi que l'impératrice ont des forces très-considérables rassemblées vers les frontières de la Turquie ; que la Porte est dans un état de faiblesse qui permet de tout entreprendre contre elle, et que les mauvais succès des troupes ottomanes en Egypte annoncent un abandon formel de Mahomet pour ses sectateurs. Toutes ces vraisemblances, fussent-elles même autorisées par quelques exemples pris dans l'histoire, doivent céder à des considérations plus importantes. Et en effet l'invasion de l'empire ottoman ne saurait s'effectuer sans le concert ou du moins sans l'aveu tacite des principales puissances de l'Europe ; et en supposant que l'ancienne Byzance dût changer de maître, il serait encore difficile d'assigner d'une manière convenable lequel des deux empires en deviendrait possesseur, et cette difficulté suffit à beaucoup de gens pour renvoyer au chapitre des rêves politiques l'invasion prochaine de l'empire turc en Europe.

— Le jardin du Palais-Royal, devenu le rendez-vous le plus agréable et le plus fréquenté de cette capitale, va réunir un nouveau genre d'agrément. Le grand carré de gazon sera converti en une salle vaste, creusée de quinze pieds en terre et relevée de neuf pieds au-dessus du sol. Des colonnes et des vitrages entoureront cette salle ; elle sera couverte en plomb, et au-dessus seront placés des orangers qui formeront des allées, entourées d'une balustrade et de banquettes. Dans l'intérieur de la salle, le célèbre écuyer Astley fera ses exercices dans la saison convenable de l'année, et pendant l'hiver cette salle servira de promenade chaude et commode pour le public.

— Il faut, pour l'instruction des étrangers et des nationaux, dire ici ce que c'est que ce Palais-Royal qu'on voit jouer un si grand rôle depuis quelque temps. Ce jardin est ce qu'il a été de

tout temps, le rendez-vous général de l'Europe, et, dans ce moment en particulier, il est le forum du peuple. Sa situation au centre de Paris y appelle des citoyens de tous les quartiers; les affaires publiques s'y agitent publiquement dans les cafés, dans les allées, et c'est l'unique champ commode et ouvert à l'éloquence du premier orateur qui a besoin d'un auditoire. Tous les papiers publics s'y vendent; on y apprend, on y fait des nouvelles, et la curiosité, toujours alimentée, y saisit tout ce qui se débite; dans les bâtiments qui entourent le jardin, des sociétés choisies se réunissent et s'éclairent par la communication de leurs pensées et de leurs opinions sur les affaires générales, sans aucune fermentation.

La municipalité, qui surveille la tranquillité publique, avait déjà décrété et annoncé par un placard que les districts étaient uniquement les endroits convenables pour faire des motions, et les avait proscrites dans tous les lieux publics. Dans les districts, en effet, tous les membres de l'assemblée sont connus, et l'impression d'une harangue tient beaucoup à la connaissance de l'orateur; au lieu que, dans un jardin public, le peuple est plus facilement et plus dangereusement agité par la voix sonore du premier qui lui parle.

Le Palais-Royal n'a point obtempéré à la sagesse de ce décret.

— L'inventeur d'un vêtement qui garantit de l'effet subit du feu a fait dernièrement en public l'expérience de son invention; il a passé à plusieurs reprises et assez lentement au milieu des flammes les plus ardentes, et a même ramassé des matières enflammées sans éprouver la moindre altération.

— Les embellissements de cette capitale et tout ce qui peut contribuer à sa salubrité et à sa magnificence ne cessent d'occuper le ministre chargé de ce département. Il est question de déblayer les maisons qui couvrent le pont Saint-Michel, de faire un pont de bois, mais de la forme la plus légère et la plus agréable, au-dessus de l'Arsenal, pour joindre à ce quartier, qui va être rebâti à neuf, les nouveaux boulevards. Les commissaires de la

compagnie des pompes à feu doivent rendre compte à cette compagnie du traité qu'ils ont fait avec la ville pour l'administration des eaux, tandis que, d'un autre côté, le projet de M. Deser pour amener les eaux des rivières de Bièvre et d'Ivette s'exécute avec tant d'activité que le canal doit être terminé le 30 avril prochain. Enfin la belle fontaine des Innocents, chef-d'œuvre de sculpture du célèbre Jean Goujon, vient d'être placée, sous la direction de M. Pajou, au milieu du grand et magnifique marché qui a remplacé le cimetière de cette paroisse supprimée.

— Les adjudications des châteaux dont S. M. a ordonné la vente se feront incessamment. On débite à Paris qu'une compagnie de capitalistes demande qu'il lui soit accordé une partie du bois de Boulogne, le long des murs qui bordent le chemin de Neuilly, et elle offre d'acheter en même temps le château de Madrid. Son intention, ajoute-t-on, est de bâtir sur ces terrains des maisons de campagne qui seraient louées toutes meublées, et qui, ayant des communications dans le bois, offriraient aux locataires tous les agréments de la campagne. Les entrepreneurs établiraient dans le bois différents genres d'amusements, tels que des salles de spectacle, de danse, des restaurateurs, des cafés, etc., et ils entretiendraient l'aménagement intérieur du bois avec une redevance annuelle de cinquante mille livres.

— Une compagnie de capitalistes a présenté au ministre un plan au moyen duquel il serait pris au-dessous de Charenton une dérivation de la Seine pour en former un canal de navigation qui longerait le faubourg Montmartre, et qui se rendrait, par la ligne la plus courte, au-dessous de Saint-Germain. Tous les bateaux qui remontent la rivière, et qui perdent un temps infini à en parcourir les sinuosités, gagneraient infiniment à l'exécution de ce projet, ainsi que les villages qui seraient à portée du canal, et qui s'en serviraient pour transporter, à beaucoup moins de frais, leurs denrées dans la capitale.

Il est question aussi de tirer une dérivation de la rivière d'Oise pour l'amener directement à Paris, sans aller faire un long détour

à Conflans-Sainte-Honorine pour remonter ensuite la Seine. Ce projet ne serait pas moins utile au commerce que la Picardie fait avec Paris.

— Il vient de se former à Paris une compagnie de finances dont l'utilité peut être extrême. Cette association a pris le nom de compagnie de *cumulation;* elle recevra de petites sommes au-dessous de 200 fr., pour la valeur desquelles elle donnera des billets portant intérêt à 5 pour cent, avec faculté aux prêteurs de retirer leur argent à volonté, sous un escompte proportionné. Pour sûreté de ses engagements, la compagnie acquiert toutes les maisons bâties sur le terrain de l'hôtel de Choiseul. On dit que la compagnie des assurances à vie a formé opposition à l'arrêt du conseil que cette association a obtenu, mais que cette difficulté sera bientôt levée. Le secours de la caisse de cumulation doit être fort précieux à la médiocrité, et faire germer chez elle, ainsi que chez les pauvres, le goût de l'économie; ce but vraiment moral semble mériter toute la protection d'un gouvernement éclairé.

— Le discours de M. de Rulhière, lors de sa réception à l'Académie française, le 4 de ce mois, est lu avec un grand intérêt. Ce n'est point ici un compliment d'usage : l'auteur attache son lecteur comme il a attaché tout son auditoire par le tableau énergique et vrai qu'il fait de la grande révolution opérée dans les esprits vers le milieu de ce siècle. C'est à cette époque que M. l'abbé de Boismont, son prédécesseur, parut dans le monde et dans la chaire. M. de Rulhière a peint ce passage de l'esprit des belles-lettres à l'esprit philosophique, et en a formé un tableau où la richesse de l'ordonnance, le bel assortiment des couleurs et la vérité des traits, embellis par tout ce que l'imagination offre de charmes et la philosophie de réflexions profondes, se font également admirer, sentir et applaudir. Ce seul morceau aurait suffi pour justifier le choix de l'Académie, si les talents du récipiendaire, exercés avec succès dans des genres absolument opposés, n'avaient déjà déterminé en sa faveur la voix publique.

Ce qu'on a surtout remarqué, c'est que ces austères travaux de la politique n'ont point détruit chez M. de Rulhière cette grâce, cette aménité, ce feu d'imagination, qui semblent l'apanage plus particulier des talents agréables et légers inspirés par les Muses. Dans son discours, il a ramené avec art les événements du jour, sans s'écarter même dans ses éloges de cette mesure, aujourd'hui si rare, et qui est devenue la pierre de touche du vrai goût. Aussi les applaudissements qu'il a reçus à la lecture de son discours sont-ils confirmés dans le silence du cabinet, et c'est une double victoire dont peu d'écrivains jouissent.

— M. de Buffon a succombé, dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, à la maladie dont il était attaqué. L'éloge de ce savant et brillant historien de la nature se trouve dans tous les écrits publics. Il a créé en France le goût de l'histoire naturelle ; il a revêtu de toute la pompe d'une éloquence majestueuse et mâle les grands objets qu'il avait à peindre. Le charme du style de ce grand écrivain a concouru, avec l'attrait d'une vraie philosophie, à le faire placer par toute l'Europe et par les Français eux-mêmes à la tête du petit nombre des grands hommes dont notre siècle a droit de se glorifier.

—

Enfin je crois devoir encore mentionner, quoiqu'un peu tardivement, un recueil que son importance doit sauver de l'oubli. Il a pour titre : *l'Evangile du jour,* et se compose presque exclusivement de morceaux dirigés contre le catholicisme et la royauté. J'en connais 16 volumes in-8° (Beuchot en indique 18, et attribue cette publication à Voltaire),

dont le 1er est daté de 1772, et le 16e de 1780, sous la rubrique de Londres.

La table des matières de chaque volume se trouve imprimée à la suite du titre ainsi : *l'Evangile du jour, contenant,* etc., etc.

Nous ne pouvons mieux donner une idée de ce recueil qu'en transcrivant la table des matières du tome 1er et du tome 16.

TOME Ier. *Les Colimaçons du révérend père l'Escarbotier, par la grâce de Dieu capucin indigne,* etc., etc.

Conseils raisonnables à M. Bergier, pour la défense du catholicisme, par une société de bacheliers en théologie.

Discours aux confédérés catholiques de Kaminiek en Pologne, par le major Kaiserling.

Les Droits des hommes et les usurpations des autres.

L'Epître aux Romains, par le comte Passeran, traduite de l'italien.

Homélie du pasteur Broun, prêchée à Londres le jour de la Pentecôte, 1768.

Fragment d'une lettre de lord Bolingbroke.

La Confession de foi des Théistes.

Remontrances du corps des pasteurs du Gévaudan à Ant.-Jean Rustan, pasteur suisse à Londres.

Sermon du papa Nicolas Charisteski.

Le Tocsin des rois.

Le tome 16 se compose de l'édition des *Pensées* de Pascal de Condorcet.

Ces 16 volumes renferment beaucoup de pièces de Voltaire, des drames de Mercier, etc. Nous croyons qu'ils réunissent à peu près tout ce qui parut de plus osé pendant les huit années qu'ils embrassent.

Le gouvernement s'opposait du peu de forces qui lui restait à cette éruption de la liberté ; mais elle faisait, malgré toutes les entraves, un chemin rapide ; on en jugera par ce seul fait rapporté par Grimm, à propos d'une brochure intitulée : *Dénonciation au public de quelques écrits anonymes.... avec des réflexions sur le danger de ce qu'on appelle Bulletins à la main...*, qui parut en 1788 :

« Ce misérable pamphlet, dont nous ignorons l'auteur, dit Grimm, est dirigé principalement contre M. de Brunville, procureur du roi au Châtelet, que les bruits publics avaient désigné un moment pour remplacer M. de Crosne au département de la police. Nous aurions dédaigné de parler de ce libelle, s'il n'avait pas été honoré d'une sentence du Châtelet, qui le supprime comme contenant des faits faux, calomnieux, etc., et si, dans le réquisitoire qui précède cette sentence, nous n'avions pas trouvé cette phrase vraiment remarquable : « Vous ne confondrez pas, Messieurs, la licence sans frein qui a enfanté cette production coupable, avec *cette liberté si désirable de la presse,* cette conquête nouvelle de l'opinion publique, ce foyer puissant de lumières dont nous ressentons déjà les utiles

effets, et dont l'avenir nous promet encore de plus heureuses influences... » Et c'est ainsi qu'aujourd'hui l'on parle au Châtelet, dans ce tribunal que l'on vit, il y a quelques années, tout près de condamner aux galères le pauvre M. Delisle pour avoir fait un livre presqu'aussi moral qu'ennuyeux, intitulé *la Philosophie de la Nature!* (1). »

(1) Edit. Taschereau, *t.* XIV, p. 198.

STATISTIQUE

II

STATISTIQUE

—

Explosion de la presse périodique ; son rapide et prodigieux développement. — L'art des titres. — Proclamation des journaux dans les rues. — Les journaux-affiches. — Revue critique des journaux de 1790 par un contemporain, etc.

L'ouverture des Etats généraux fut comme le signal de l'entrée en lice, et à peine l'arène était-elle ouverte que l'on vit s'y précipiter tous ceux qui savaient ou qui croyaient savoir tenir une plume. Ce fut comme une espèce de course au clocher ; seulement le but n'était pas le même pour tous : chaque concurrent avait son clocher, qu'il poursuivait à tort et à travers, renversant, brisant tout sur son passage, jusqu'à ce que l'haleine lui manquât, ou qu'il se brisât contre une force supérieure. Rien, du reste, de plus impétueux, de plus étourdissant, de plus éblouissant, que cette explosion de la liberté, éclatant tout à coup comme un feu souterrain qui a rompu ses digues.

Ce fut Mirabeau l'aîné qui descendit le premier dans cette arène brûlante. Il y fut bientôt suivi par Maret, depuis duc de Bassano, par Barrère, Brissot, Gorsas, Loustalot, Condorcet, Garat, Rabaut Saint-Etienne, Louvet, Carra, Mercier, Fontanes, Chénier, Camille Desmoulins, Fréron, Marat, Hébert, Robespierre, Babeuf, etc., etc. Trente autres encore burinaient chaque jour dans ces feuilles passionnées leurs opinions, leurs projets, leurs espérances, leurs soupçons, leurs haines, leurs enthousiasmes; répandaient leur esprit, leur âme, leur vie, dans ces écrits palpitants, où il faut chercher le génie véritable de la Révolution. De mai 1789 à mai 1793, de l'aurore de la liberté à la nuit de la terreur, on ne vit pas naître moins d'un millier de journaux ou écrits affectant la forme du journal. « L'effervescence étant arrivée à son comble, dit Delisle de Sales, il se trouva que les vingt-quatre heures de la journée n'auraient pas suffi à un citoyen actif pour lire toutes les feuilles périodiques hurlées le matin pour l'instruction ou la destruction des démagogues. »

Toutes ces feuilles cependant trouvaient des lecteurs avides; on se les arrachait, on les lisait tout haut, on les commentait au Palais-Royal, forum de la Révolution, dans le jardin des Tuileries, au café Procope, au sein des sociétés patriotiques; on les criait dans les rues, on les placardait sur les

murs, on les distribuait au milieu des groupes, avec des milliers de brochures de toutes les dimensions, écrites dans tous les sens et dans tous les styles.

Et de la capitale elles débordaient sur la France et portaient la semence nouvelle jusqu'au fond des provinces les plus reculées. « Les journaux étaient, si l'on peut ainsi parler, le conducteur électrique qui mettait en action les hommes du même parti, d'un bout de la France à l'autre; ils développaient, formaient la pensée des révolutionnaires subalternes, et les rattachaient aux volontés de leurs chefs, leur dénonçaient leurs ennemis, ou ceux que, pour le succès des projets communs, il importait de considérer comme tels. Un journal, quoique souvent rédigé par des personnages obscurs, était cependant une puissance considérable, dont on ambitionnait les éloges autant qu'on en craignait l'animadversion (1). »

« La Révolution, dit Louis Blanc, ayant apporté avec elle le journalisme, il y eut dans l'espace de quelques mois une éruption sans exemple de feuilles mensuelles, hebdomadaires, quotidiennes, royalistes ou populaires, élégiaques ou satiriques, retenues ou effrénées, distillant le poison ou distribuant l'injure, semant l'erreur, servant la calomnie, pro-

(1) Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. II, p. 24.

clamant la vérité, donnant un écho à toutes les passions, faisant tomber un éclair sur toutes les idées, et réunissant, dans je ne sais quel fantastique concert, tous les bruits de la nature, depuis le rugissement du lion jusqu'au cri des oiseaux moqueurs.

» Etait-ce seulement impatience de penser, impatience de dire ? Non, à ce besoin de vivre en courant et de répandre sa vie se mêlait la tentation de gouverner : car le journalisme était bien véritablement un pouvoir nouveau, d'autant plus attrayant qu'il était consenti, et que sa portée dépendait d'une élection renouvelée à tout moment sous forme d'achat. Mandataire de ses acheteurs, chaque écrivain se taillait un royaume dans le mouvant domaine de l'opinion ; or la puissance, de quelque espèce qu'elle soit, ne manqua jamais de candidats.

» Aussi, que d'inventions, que d'efforts, pour avoir part à l'exercice de cette souveraineté flottante ! A côté des journaux qui se vendaient, il y eut ceux qui se donnèrent ; à côté des journaux qui allaient chercher le lecteur au fond de sa demeure, il y eut ceux qui attendirent et arrêtèrent le passant au détour des rues. Le journalisme imprimé, le journalismé crié, le journalisme colorié, le journalisme collé le long des murs, se disputèrent un public avide (1). »

Ce n'étaient pas seulement nos grandes assem-

(1) *Histoire de la Révolution,* t. III, p. 122.

blées nationales, ce n'étaient pas seulement les nombreux partis qui s'y combattaient, les cent clubs ouverts dans tous les quartiers de Paris, qui avaient leurs organes; le premier venu se croyait, en vertu du principe de la souveraineté du peuple, le droit de dire son mot sur les hommes et sur les choses, le droit, comme fraction du souverain, de s'immiscer dans le règlement des affaires publiques. Et puis cela semblait un moyen si facile de se faire un nom, une fortune peut-être !

« C'est une plaisante chose, dit Marat, que le métier de journaliste parmi nous. Un bonhomme qui aura rimaillé quelque sottise, ou fourni un méchant article à la *Gazette*, ne sachant que devenir, se met à tenter la fortune en faisant un journal. Le cerveau vide, sans connaissances, sans idées, sans vues, il s'en va dans un café recueillir les bruits courants, les inculpations des ennemis publics, les complaintes des patriotes, les lamentations des infortunés; il rentre chez lui la tête pleine de tout ce fatras, qu'il couche sur le papier et qu'il porte à son imprimeur, pour en régaler le lendemain les sots qui ont la bêtise de l'acheter. Voilà le tableau des dix-neuf vingtièmes de ces messieurs. Ah ! mes amis, au lieu de perdre le temps à ce ridicule métier, que ne vous réunissez-vous sur la place publique pour rassembler les indigents, vous mettre à leur tête, et aller forcer l'Assemblée, qui s'est emparée du bien des

pauvres pour payer les sangsues de l'Etat, de vous donner du pain, si vous ne trouvez pas à en gagner avec vos bras (1). » C'était bien là un expédient à la Marat; mais tous ces *bonshommes* qu'il objurgue trouvaient sans doute plus facile et plus sûr de noircir quelques feuillets de papier.

On comprend dès lors ce qui dut arriver. Ce fut comme une lutte assez semblable à celle des saltimbanques sur un champ de foire. Pour se faire entendre au milieu de ces mille voix qui sollicitaient l'oreille du peuple, il fallait crier plus fort que ses voisins, il fallait recourir à ces moyens extraordinaires que rappelait tout à l'heure un historien de la Révolution. Tels autres encore de ces aventuriers cherchaient un élément de succès dans la bizarrerie d'un titre, ou dans l'excentricité, voire dans le cynisme de l'expression.

Et sous ce rapport-là même, sous le rapport de la forme, ce n'est pas une chose sans intérêt que l'étude de ces mille journaux ou écrits périodiques éclos pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le titre qui devait se présenter tout d'abord à celui qui songeait à mettre ses idées en circulation, c'est celui de *Journal;* aussi compta-t-on plus de cent feuilles baptisées de ce nom. Dans ce nombre, nous citerons, dans des genres divers :

Le *Journal universel;* — le *Journal général de France;* — le

(1) *L'Ami du Peuple*, n° 382, du 25 févr. 1791.

Journal de la Cour et de la Ville; — le *Journal de la Ville et de la Province;* — le *Journal de la République;* — le *Journal de la Révolution;* — le *Journal du Peuple français;* — le *Journal du Citoyen;* — le *Journal de la Convention Nationale;* — le *Journal des Clubs ou Sociétés patriotiques;* — le *Journal des Amis;* — le *Journal des Amis de la Paix et du Bonheur de la Nation;* — le *Journal des Impartiaux;* — le *Journal des Jacobins;* — le *Journal des Hommes du 14 juillet et du faubourg Saint-Antoine;* — le *Journal des Sans-Culottes,* dont l'épigraphe était : « Les âmes des empereurs et celles des savetiers sont jetées dans le même moule »; — le *Journal de la Liberté,* par Montjoye; — le *Journal de la Liberté de la Presse,* par Babeuf; — le *Journal de la Vérité;* — le *Journal de l'Opposition,* par P.-F. Réal; — le *Journal des Droits de l'Homme,* par Labenette; — le *Journal de Louis XVI et de son Peuple;* — le *Journal royaliste;* — le *Journal des Emigrés;* le *Journal de la Noblesse;* — le *Journal électoral;* — le *Journal des Fonctionnaires;* — le *Journal des Communes;* — le *Journal du Bonhomme Richard;* — le *Journal du Diable;* — le *Journal prophétique;* — le *Journal des Bons et des Mauvais;* — le *Journal des Mécontents;* — le *Journal des Réclamations;* — le *Journal des Paresseux,* qui « donnait tout en peu de mots »; — le *Journal des Incroyables, ou des Hommes à pa-ole d'honneur;* — le *Journal des Rieurs,* etc., etc., etc.

Sous la même acception doivent se ranger les *Bulletins, Gazettes, Feuilles, Annales, Chroniques,* etc., tels que le *Bulletin général de la France et de l'Europe;* — le *Bulletin national;* — le *Bulletin décadaire de la République française;* — le *Bulletin de Paris;* — le *Bulletin de l'Assemblée Nationale,* par Maret; — le *Bulletin des Armées;* — le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire;* — le *Bulletin des Frères et Amis;* — le *Bulletin d'Aujourd'hui;* — le *Bulletin du Soir;* — le *Bulletin de la Semaine;* — le *Bulletin des Bulletins.*

La *Gazette universelle;* — la *Gazette nationale;* — la *Gazette officielle;* — la *Gazette du Peuple;* — la *Gazette du Jour;* — la *Gazette de Paris;* — la *Gazette des Cours de l'Europe.*

La *Feuille du Bon Citoyen ;* — la *Feuille du Salut public ;* — la *Feuille de Paris ;* — la *Feuille du Jour;* — la *Feuille du Matin*, — la *Feuille villageoise.*

Les *Annales de France ;* — les *Annales de la Révolution* ; — les *Annales de la République française ;* — les *Annales politiques et nationales ;* — les *Annales patriotiques et littéraires.*

La *Chronique nationale et étrangère,* qui avait inscrit sur son drapeau cette sage maxime : « La liberté sans la raison est un arme funeste » ; — la *Chronique de France;* — la *Chronique de Paris, ou le Spectateur moderne ;* — la *Chronique du Mois, ou les Cahiers patriotiques ;* — la *Chronique du Manége ;* — la *Chronique scandaleuse.*

Nous classerons dans ce même genre les *Courriers, Postillons, Messagers*, et autres dénominations analogues :

Le *Courrier de Provence,* par Mirabeau ; — le *Courrier de Versailles,* par Gorsas ; — le *Courrier de France et de Brabant,* par Camille Desmoulins ; — le *Courrier français ;* — le *Courrier national ;*—le *Courrier des Départements ;*—le *Courrier de l'Egalité.*

Le *Postillon de l'Assemblée Nationale ;* — le *Postillon de la Guerre ;* le *Postillon du Soir*, *ou Courrier des Chambres ;* — le *Postillon de la Liberté, ou les Sifflets de Saint-Cloud ;* — le *Postillon de la Cour ;* — le *Postillon de Henri IV ;* — le *Postillon extraordinaire, ou le Premier arrivé.*

La *Petite Poste de l'Assemblée nationale ;* — la *Petite Poste de Paris*, *ou le Prompt Avertisseur ;* — la *Petite Poste du Soir;* — la *Poste du Jour.*

Le *Messager du Soir;* — les *Lettres persanes, ou Contes de la mère Boby ;* — *Lettres du Junius français*, par Marat, et vingt journaux sous le titre de *Correspondance*, entre autres : la *Correspondance des Départements ;* — la *Correspondance des Nations,* par une société des amis du genre humain, avec cette épigraphe : « La cocarde de la liberté a fait le tour du monde » ; — la *Correspondance du Palais-Royal,* par Morgan ; — la *Correspondance patriotique,* par Dupont de Nemours et autres ; — la *Correspondance politique des véritables Amis du Roi et de la Patrie,* par Peltier, etc.

Il y eut encore un *Point du Jour,* une *Etoile du matin*, une *Aurore ;* et aussi un *Lendemain*, *ou l'Esprit des Feuilles de la Veille,* dont l'épigraphe résumait le programme : « Je cours toute la journée, je lis toute la soirée, j'écris toute la nuit pour le lendemain. »

Nous pourrions citer encore des *Tribunes,* des *Echos ;* — des *Avant-Gardes,* des *Avant-Coureurs ;* — des *Sentinelles,* des *Vedettes ;* — des *Spectateurs,* des *Observateurs,* entre autres, l'*Observateur féminin*, par madame de Verte-Allure ; des *Miroirs,* des *Tableaux ;* — des *Fanaux,* des *Lanternes*, etc.

A ces dénominations banales, d'autres publicistes avaient préféré un titre significatif qui exprimât mieux leurs sentiments ou leurs sympathies. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y eut un grand nombre de *Patriotes :* le patriotisme était la monnaie courante de l'époque ; seulement chacun l'entendait à sa façon. L'un s'intitulait *Patriote royaliste ;* un autre, *Patriote républicain,* et un troisième, *Patriote révolutionnaire.* D'autres, au nombre de cinq ou six, se dirent tout simplement *Patriotes français;* mais, comme si l'on eût pu suspecter la pureté des sentiments que couvrait cette enseigne, quelques-uns, à l'instar de certains marchands de denrées, se crurent dans la nécessité d'y ajouter une épithète qui répondît du bon aloi de leur patriotisme. Ainsi il y eut un *Vrai Patriote français,* par le sans-culotte Lefranc ; un *Patriote sincère,* un *Patriote incorruptible*, etc. Le premier et le plus fameux des *Patriotes français* fut celui de Brissot de Warville.

Les *Républicains* marchent de pair avec les *Patriotes,* et ne sont pas moins nombreux.

Il y eut dans cette catégorie un titre presqu'aussi commun que celui de *Journal,* c'est le titre d'*Ami.* Chaque parti, chaque opinion, chaque idée, chaque homme un peu marquant, eut son partisan, son *Ami,* son *Défenseur.*

Le peuple surtout devait avoir et eut de nombreux amis, car les amis n'ont jamais manqué à la puissance qui se lève.

La première et la plus célèbre des feuilles de ce titre fut l'*Ami du Peuple,* par Marat, qui en commença la publication en sep-

tembre 1789 ; il y eut un autre *Ami du Peuple* par Lenoble, un autre par Leclerc, un autre par Lebois, un autre par Jourdain de Saint-Ferjeux ;

Un *Véritable Ami du Peuple, ou Journal de l'Assemblée nationale et de la Société des Amis de la Constitution ;*

Un autre *Véritable Ami du Peuple*, par un s.... b..... de sans-culotte qui ne se mouche pas du pied, et qui le fera bien voir ;

Un *Ancien Ami du Peuple, ou Nouvel Ami des Hommes.*

Le peuple eut encore ses *Orateurs*, ses *Avocats*, ses *Tribuns*, ses *Fanaux*, etc.

Debrière fonda en 1790 un *Ami des Citoyens*, auquel il donna pour épigraphe ce vers célèbre :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Tallien et Méhée fils publièrent une feuille du même nom, l'année suivante.

A l'*Ami du Peuple*, la cour opposa l'*Ami du Roi*, rédigé par Montjoie et l'abbé Royou, que Danton appelait le Marat de la monarchie.

Parmi les autres *Amis*, nous citerons : l'*Ami des Patriotes ou le Défenseur de la Révolution*, par Régnault de Saint-Jean-d'Angély ; — le *Véritable Ami des Hommes de toutes les Nations et de toutes les Conditions*, par Loustalot ; — l'*Ami des Honnêtes Gens*, qui eurent aussi leur *Consolateur ;* — l'*Ami de la Justice et de la Vérité ;* — l'*Ami des Lois*, par Poultier ; — l'*Ami de la Liberté ;* — deux *Amis de la Paix ;* — deux *Amis de la Religion ;* — deux *Amis de l'Ordre ;* — l'*Ami de l'Humanité ;* — l'*Ami des Principes, ou Journal du Républicain impartial et juste ;* — l'*Ami de la Constitution, ou le Surveillant des pouvoirs constitués ;* — l'*Ami de la Révolution et des 82 départements ;* — l'*Ami de la Convention, ou le Défenseur du Peuple*, par Baradère ; — l'*Ami des Jacobins ;* — l'*Ami des Théophilanthropes ;* — l'*Ami des Aristocrates*, etc., etc. Il y eut même un *Véritable Ami de la Reine*, par une société de citoyennes.

Dans la même catégorie viennent se ranger une douzaine de *Défenseurs :* le *Défenseur de la Liberté*, par Moithey, avec gravures et portraits ; — le *Défenseur des Opprimés, ou l'Ami du*

Clergé et de la Noblesse ; — le *Défenseur du Peuple ;* — le *Défenseur de la Constitution,* par Maximilien Robespierre ; — le *Défenseur de la Patrie,* par Lebois ; — le *Défenseur de la Vérité, ou l'Ami du genre humain*, par Phelippeaux ; — le *Défenseur des vieilles Institutions ;* — le *Défenseur des Droits du Peuple*, avec cette épigraphe : *Nec Cœsar, nec Marius, nec Sylla ;* — le *Défenseur de la Religion,* etc.

Pendant que certains journalistes cherchaient pour leur feuille un titre qui exprimât leurs sympathies, d'autres, au contraire, choisissaient une dénomination qui ne pût laisser aucun doute sur leurs antipathies, pour les hommes et les principes qu'ils voulaient combattre.

C'est ainsi qu'on vit successivement paraître sur la brèche l'*Ennemi des Préjugés ;* — l'*Ennemi des Aristocrates ;* — l'*Ennemi des Conspirateurs ;* — l'*Ennemi des Oppresseurs ;* — l'*Ennemi des Tyrans ;* — l'*Anti-Fanatique ;* — l'*Anti-Terroriste ;* — l'*Anti-Fédéraliste ;* — l'*Anti-Royaliste,* qui avait pris cette épigraphe : « Il n'y a pas de rois dans la nature » ; — l'*Anti-Marat*, 1791, par une société de gens de lettres royalistes ; — l'*Anti-Brissotin ;* — le *Contre-révolutionnaire ;* — le *Contre-Poison des Jacobins*, par Moreau et Jardin.

Il y en eut qui s'érigèrent en *Censeurs,* d'autres qui s'armèrent du *Fouet national.*

Quelques titres sont plus significatifs encore ; ainsi : le *Bonnet rouge*, par une société de sans-culottes ; — le *Sans-Quartier,* avec cette épigraphe : « Je me f... de ça, je porte perruque. »

Au milieu de cette mêlée sans trêve ni merci, de cette confusion de toutes les idées et de tous les principes, il se rencontra quelques esprits naïfs qui tentèrent de se poser en médiateurs entre les partis, ou de guider l'opinion publique, tiraillée dans tous les sens.

Il va sans dire que plus d'un se présenta comme seul *véridique,* seul *impartial,* seul *indépendant,* seul *invariable :*

L'Univers peut changer, mon âme est inflexible.

L'un s'intitula le *Modérateur;* l'autre, le *Conciliateur,* ou le *Réconciliateur;* un troisième, le *Pour et le Contre;* celui-ci offrit au public une *Boussole* ou *Régulateur;* celui-là s'annonça comme devant peser toutes les opinions dans sa *Balance.*

Mais il est probable que les auteurs de ces feuilles espéraient eux-mêmes très-peu de leurs tentatives; on peut au moins le présumer de l'épigraphe que s'était choisie le rédacteur de la *Balance :*

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Du moins, si ces tentatives devaient être infructueuses, elles n'avaient en elles rien que d'honorable. Malheureusement nous n'en pouvons dire autant de la mission que s'étaient donnée certains journalistes, nous devrions dire pamphlétaires, qui s'érigèrent en procureurs du peuple, et se firent un mérite de l'espionnage et de la dénonciation.

Clouons au pilori : l'*Ecouteur aux Portes* (épigr. : « Les murs ont des oreilles »); — l'*Espion des Sections et des Autorités constituées,* journal qui paraîtra malheureusement trop souvent pour bien du monde; — le *Furet parisien* (épigr. : « Je dévoilerai vos intrigues, tremblez ! »); — l'*Argus patriote* (*Audax et vigilans*); — le *Tocsin de Richard-sans-Peur* :

Tremblez, aristocrates, et redoutez ma plume,
Elle sera pour vous plus dure qu'une enclume.

— le *Tocsin de la Vérité,* contre les corps sans âmes et les têtes à changer; — le *Procureur général du Peuple;* — le *Dénonciateur national;* — et ces *Listes* des noms de familles des ci-devant ducs, marquis, comtes, barons, excellences, monseigneurs, grandeurs, demi-seigneurs, anoblis, etc. ; — *Listes* des aristocrates ; — *Listes* des ci-devant nobles : nobles de race, robins, financiers, intrigants et tous les aspirants à la noblesse, etc., etc. (1).

(1) Epigraphe : « Si notre père Adam eût eu le bon esprit d'acheter une savonnette à vilain, nous serions tous nobles. »

J'aime cent fois mieux ceux qui ne virent ou feignirent de ne voir dans la Révolution que des sujets de chansons ou des objets de plaisanterie, quelque forcé que me paraisse souvent leur rire; à tous les *Espions* et *Dénonciateurs,* à tous ces faux patriotes, je suis tenté de préférer — toute question de parti à part : il n'est ici question que de la forme — le *Journal des Rieurs,* ou le *Démocrite français,* par Martainville, qui avait pris cette épigraphe assez singulière :

Rire de tout, c'est une folie;
Rira bien qui rira le dernier.

— un autre *Démocrite français*, par madame Reynerie :

Dire en riant la vérité,
Cest user de la liberté.

— le *Journal en Vaudevilles des Débats et Décrets de l'Assemblée Nationale*, — le *Journal nouveau,* journal en chansons; — les *Rapsodies du Jour,* ou Séances des deux Conseils en vaudevilles, etc.

Il y avait bien quelque mérite à égayer les scènes, parfois si lugubres, de ce grand drame de la Révolution (1).

Le premier et le plus important des journaux de ce genre est celui que Peltier publia sous le titre d'*Actes des Apôtres,* longue série de charges et de caricatures qui eurent une très-grande vogue.

(1) « Le gouvernement se plaint sans cesse des journalistes, comme s'ils faisaient beaucoup de mal. Je crois qu'il se trompe, et qu'en cela il n'entend pas mieux ses intérêts que tout le reste. Le plus souvent les journalistes emploient l'arme du ridicule, et font rire les gouvernés aux dépens des gouvernants, quoique les gouvernés n'aient pas d'ordinaire fort envie de rire. Mais le Français n'est-il pas un peu comme le Baliveau de *la Métromanie :*

J'ai ri, me voilà désarmé.

» Combien de fois j'ai vu une bonne plaisanterie, une bonne épigramme, un bon couplet, dérider tout à coup, dans un cercle, les fronts qui étaient auparavant sombres, soucieux, menaçants! Il semblait que tout le monde fût vengé. On ne disait plus à celui qui entrait : « Avez-vous rien vu de plus horrible que ce que l'on vient de faire? » — On disait : « Savez-vous la chanson ? Avez-vous lu le journal? C'est excellent. Oh! ils sont bien arrangés! » Il me semblait entendre Pourceaugnac : « Il m'a donné un soufflet, mais je lui ai bien dit son fait. » Et souvent il y avait pis que des soufflets. »

(*Mémorial historique,* article signé La Harpe.)

Dulaure publiait, à la même époque, les *Evangélistes du Jour,* et l'on trouve, dans le même ordre d'idées, la *Bible du Jour ;* — l'*Apocalypse ;* — le *Livre des Rois du Nouveau Testament;* — les *Quatre Evangélistes ;* — le *Martyrologe national ;* — la *Légende dorée, ou les Actes des Martyrs,* pour faire pendant aux *Actes des Apôtres,* publication fort piquante, qui avait pris pour épigraphe ces deux vers :

. . . . J'ai tout Peltier
Roulé dans mon office en cornets de papier.

— les *Actes des bons Apôtres,* journal des disciples de la trinité française, c'est-à-dire, de la nation, de la loi et du roi.

Barruel-Beauvert publia aussi, en 1796, des *Actes des Apôtres,* avec cette épigraphe : *Victrix causa Diis placuit.....*

Du reste, nous l'avons déjà dit, un titre bizarre était, pour certains pamphlétaires, et même pour quelques véritables journalistes, un appât jeté à la curiosité de la foule. C'est ainsi que Mirabeau le jeune intitulait trois feuilles étincelantes d'ailleurs de verve et d'esprit, l'une, le *Déjeuner,* ou la Vérité à bon marché ; l'autre, le *Dîner,* ou la Vérité en riant, et une troisième, la *Moutarde après dîner.* A ces trois feuilles nous pouvons ajouter la *Lanterne magique nationale,* par le même.

C'est ce désir de piquer la curiosité qui enfanta ces titres bizarres :

L'*Alambic,* ou le Distillateur patriote ; épig. : *Ignis omnibus idem, utinam spiritus !*

A deux liards, à deux liards, mon journal !

Les *Prônes civiques,* ou le Pasteur patriote ; — le *Petit Carême de l'abbé Maury,* sermons prêchés dans l'assemblée des enragés ;

Le *Compère Mathieu ;*

Le *Déjeuner patriotique du Peuple,* pendant des *Déjeuners* de Mirabeau ;

L'*Arlequin,* journal de pièces et de morceaux ;

C'est incroyable, ou Confession amphigouri-tragi-comique ;

La *Chasse aux bêtes p...,* de l'imprimerie de la Lanterne ;

Deo gratias, ou les Petits Mots, par un ami du Peuple;

Le *Cousin de tout le monde,* ou la Liberté de la Presse; épig. : « Qui que vous soyez, mes cousins, vous êtes de la famille » ;

Finissez donc, cher père!

Hoquet aristocratique, ou Journal de Paris ;

Il n'est pas possible d'en rire;

Journal de l'autre Monde, ou extrait de la correspondance intime du Diable d'autrefois avec Simon Barjée, l'an mil sept cent de tous les diables, dont le frontispice était un trou de guillotine enguirlandé de têtes coupées, portant pour légende : « Tableau d'histoire naturelle du Diable. Avis aux intrigants! »

La *Savonnette républicaine,* par Labenette, à l'usage des députés ignorants et de ceux qui se proposent de trahir la patrie; épig. : « Oh! je les poursuivrai, les coquins! »

Pendez-moi, mais écoutez-moi!

La *Poule patriote,* et son Divorce avec le Coq pour faits d'intrigues ;

La *Rocambole des Journaux,* ou Histoire aristo-capucino-comique de la Révolution, par dom Regius Antijacobinus et compagnie ;

Le *Singe,* journal des Espiègleries, Singeries et Minauderies ;

Les *Sottises de la Semaine,* et les *Sottises et Vérités;*

Bévues, Inepties et Impertinences nationales;

L'*Agonie des trois Bossus,* « journal ingénieux, qui contait gaîment ce qu'il savait et ce qu'il ne savait pas. »

Le *Tailleur patriote,* ou les Habits des Jeanf.. . ;

Voici du curieux, du nouveau, donné tout à l'heure, tout à l'heure ;

Aux voleurs! aux voleurs!

Dom Grognon, ou le Cochon de saint Antoine ;

Le *Tarif des Filles!!* Pourra-t-on croire qu'il ait existé une feuille de ce nom? C'est pourtant ce que nous assure un contemporain (1), et il ajoute que cette feuille, qui paraissait tous les matins, était proclamée par des jeunes filles de 7 à 8 ans.

(1) *Petit Dictionnaire des grands hommes et des grandes choses* qui ont rapport à la Révolution, composé par une société d'aristocrates, dédié aux Etats gé-

Qui ne connaît le *Père Duchesne,* dont le nom est devenu proverbial, et ses *grandes joies* et ses *grandes colères,* et ses *bons avis* et ses *grandes motions?* C'était là un homme qui s'entendait à remuer la fibre populaire !

On peut encore citer, après Hébert, les *Lettres bougrement patriotiques,* par Lemaire, avec cette épigraphe : *Castigat bibendo mores ;* — la *Trompette du Père Duchesne,* dont le rédacteur se reconnaît suffisamment à l'épigraphe : *In vino veritas.*

Les *Lettres bougrement patriotiques de la Mère Duchesne ;*

La *Trompette du Père Bellerose ;* — le *Capitaine Canon ;* — le *Capitaine Tempête ;*

Le *Journal des Halles,* ajusté, ravaudé et repassé par M. Josse, écrivain de la pointe Saint-Eustache ; — le *Journal de la Rapée, ou de ça ira ;* — *S.... gâchis de Jean-Bart et du Père Duchesne ;* — *Je m'en f...s,* ou Jean-Bart appareillant la corvette l'*Egalité,* journal b........ patriotique ; — *Je m'en f...s, liberté, libertas, f..tre !* etc.

Nous en passons, et des plus sonnants. Cette simple nomenclature, tout abrégée qu'elle est, peut déjà donner un avant-goût de ce que fut la presse pendant la Révolution.

Comme on le voit, l'art des titres, déjà si avancé du temps du *Gazetin patriote,* s'était singulièrement perfectionné. C'est aussi de cette époque que datent ces superbes boniments qui ont si longtemps fatigué nos oreilles, et dont l'usage, heureusement, se perd tous les jours. Un grand nombre des journaux de la Révolution se *proclamaient,* en effet, dans les rues; quelques-uns même faisaient une

néraux dits Assemblée nationale, pour servir de suite à l'histoire du brigandage du nouveau royaume de France, adressé à ses 1200 tyrans. Avec cette épigraphe : *Nous n'avons plus ni foi, ni loi, ni roi.* — 1791. — J'ai vu récemment passer dans une vente deux numéros du *Tarif des Filles.*

édition spéciale pour les *proclamateurs*, avec le sommaire qui devait être crié. C'était de l'habileté, de la sonorité de ce sommaire, et de la force de poumons des crieurs, que dépendait le succès pour beaucoup de ces canards, qui souvent ne visaient pas au-delà de la pâture du jour; et, si robustes qu'ils fussent, ce n'était pas sans peine qu'ils pouvaient parvenir à dominer l'explosion des grandes colères ou des grandes joies du Père Duchesne. Ai-je besoin d'ajouter que, la plupart du temps, on aurait été étrangement trompé si l'on s'en était rapporté à l'étiquette du sac?

Les proclamateurs, bien entendu, se regardaient comme parfaitement libres de colporter ce que d'autres prenaient la liberté d'écrire, et ils se préoccupaient aussi peu de l'autorisation de la police que les écrivains de l'attache de la censure. Le métier, d'ailleurs, était un métier facile et qui se présentait de soi à ceux qui n'avaient pas d'autre ressource. Ce fut comme au temps de la Fronde, « en ce temps difficile où personne n'avait ni croix ni pile » :

Les vendeurs de vieille ferraille,
Les crieurs d'huîtres à l'écaille,
Les apprentis et les plus gueux...
Qui n'avaient aucun exercice,
D'abord, comme en titre d'office,
Avec messieurs les crocheteurs,
Se faisaient tous colleporteurs.

« Il fait petit jour à peine : ils sont déjà là, dans

cette étroite rue Percée, à la porte du libraire Chevalier, serrés et frissonnants, les mendiants ambulants que la charité ne nourrit plus, les femmes et les filles sans condition, les laquais supprimés, les manœuvres sans ouvrage, les gagne-deniers sans occupation, de Paris et des alentours; ils sont là, attendant la grande distribution du journalisme. La boutique ouverte, les feuilles enlevées, chaque borne devient un comptoir où les gros accapareurs font une redistribution, et toute la grande famille des proclamateurs se lance dans la ville, l'emplissant de ses mille voix; et, un gros des siens laissé sur le Pont-Neuf, à côté de l'âne chargé d'oranges, « la bête aux mille voix va beuglant, cornant, hurlant », à toutes ruelles, rues, places, les triomphes quotidiens de la Révolution. Plus tard Gattey ouvre, au Palais-Royal, sa boutique fameuse, et de l'*antre infernal de l'aristocratie* s'envole une nuée ennemie, que répand dans Paris une autre armée de colporteurs (1). »

Cette avalanche de crieurs, qui, dès le point du jour, se précipitait dans les rues, assourdissant la cité de ses cris cyniques, était devenue une véritable plaie. La municipalité, que nous verrons plus d'une fois, au milieu du silence de toutes les autres autorités, se préoccuper des écarts de la presse, essaya d'opposer une barrière à ce débordement.

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, p. 251.

Le 24 juillet, par un excès de pouvoir assez commun en ce temps, où tous les pouvoirs sont confondus, « sur la représentation qu'il se vendait publiquement dans Paris, par les colporteurs et autres, des imprimés calomnieux, propres à produire une fermentation dangereuse, le Comité arrêtait que les colporteurs de semblables écrits sans nom d'imprimeur seraient, en attendant le règlement qui devait être fait par l'Assemblée nationale sur la liberté de la presse, conduits en prison par les patrouilles, et que les imprimeurs qui donneraient cours à de pareils imprimés, sans pouvoir d'auteurs ayant une *existence connue*, en seraient rendus responsables. »

Le 2 août suivant, un arrêté municipal défendait « de publier aucun écrit qui ne porterait pas le nom d'un imprimeur ou d'un libraire, et dont un exemplaire paraphé n'aurait point été déposé à la chambre syndicale. Il était défendu aussi à l'administration des postes de se charger du transport d'aucun imprimé, à moins qu'il n'eût été revêtu du visa et de l'autorisation du comité de police de la municipalité. »

Le surlendemain, le district de l'Oratoire réclamait contre les dispositions de ce règlement, qu'il qualifiait d'*atteinte frappante à la liberté de la presse*.

« Cette ordonnance est injuste, s'écriait, de son côté, Loustalot (*Révolutions de Paris,* n° 4), oppressive, et contraire aux premiers éléments du droit.

» Injuste envers les gens de lettres, que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs pensées sur la foi de leur signature, pour en revêtir des compagnies de manufactureurs privilégiés.

» Oppressive envers les libraires et imprimeurs, que l'on force à sortir de leur profession pour faire celle de censeurs. Oppressive envers les gens de lettres..., oppressive envers le public.

» Contraire enfin aux premiers éléments du droit, qui, en matière pénale, n'admet point de garantie préventive.... »

Le rédacteur des *Révolutions de Paris* allait plus loin encore : il accusait cette ordonnance de servir de prétexte aux agitateurs, qui répandaient les méfiances et les noirs soupçons parmi le peuple. Ce langage peut donner une idée des progrès rapides que faisait alors l'opinion publique, et de l'esprit d'inquiétude avec lequel étaient accueillies les mesures les plus sages et les plus modérées.

« Les journaux, dit Bailly dans ses Mémoires (t. II, p. 209), se sont plaints de ce règlement comme d'une atteinte à la liberté de la presse, et en cela ils se sont bien trompés. La liberté est d'imprimer tout ce qu'on veut; la sûreté publique exige que l'auteur en réponde : il faut donc qu'il soit connu. L'obligation de mettre son nom ne suffirait pas, car on peut prendre un faux nom; un nom n'est pas toujours connu; on ne saurait où trouver

l'auteur. On demande le nom d'un libraire ou imprimeur, parce que c'est un homme, un répondant, qu'on sait où trouver. Mais il n'est pas censeur ; il ne répond que d'une chose : c'est d'avoir entre les mains le manuscrit de l'auteur, et de pouvoir l'indiquer. »

Quoi qu'il en soit, comme cet arrêté, après tout, manquait de sanction en ce qui concernait les écrivains, ce fut lettre morte pour eux.

Quelques journaux, cependant, crurent devoir, dans l'intérêt de leur débit, se conformer à la prescription relative au permis de circuler. Ainsi le journal *libre* de Marat lui-même parut avec l'autorisation du bureau de l'Hôtel de ville, ainsi conçue : « Permis à la poste de faire circuler le journal de M. Marat, intitulé *le Publiciste parisien*. Au comité de police, le 8 septembre 1789. »

Le *Bulletin de l'Assemblée nationale* porte, à la fin de ses numéros des 27 et 29 décembre, une permission du comité de police conçue en ces termes :

En considération du député de l'Assemblée nationale auteur du journal intitulé *Bulletin de l'Assemblée nationale*, lequel s'est rendu garant de cet ouvrage, le comité de police renouvelle la permission donnée le 2 septembre, par voie d'exception, pour la publication de cette feuille.

Par la *publication* le comité voulait dire probablement la *proclamation ;* mais la manière dont ce permis était formulé ne pouvait manquer de soulever

des réclamations. On lit, en effet, dans le *Moniteur* du 7 janvier 1790 :

Voudriez-vous bien, Monsieur le Rédacteur, prier l'estimable auteur des excellents articles *Municipalité* de votre gazette, qui est, à ce qu'on m'assure, membre du comité de police, de me dire : 1° s'il existe quelque *prohibition de publier des feuilles;* 2° si l'on peut obtenir des *permissions,* c'est-à-dire la liberté *par voie d'exception;* 3° s'il y a des priviléges particuliers sur cet objet en considération des députés de l'*Assemblée nationale;* 4° s'il est nécessaire, pour publier ses pensées, de s'en rendre *garant* auprès du comité de police. J'aurai une grande obligation à M. Peuchet s'il veut bien prendre la peine d'éclaircir mes doutes. Il rendra service à un grand nombre de personnes, qui m'ont paru aussi embarrassées que moi sur le vrai sens de cette nouvelle formule de *permission.*

Le 1er septembre, « sur la représentation faite par le comité de Police de l'infidélité des colporteurs et vendeurs d'imprimés, qui se permettent de crier les avis les plus alarmants ou les plus faux, et qui, pour exciter la curiosité publique, donnent aux feuilles qu'ils débitent des titres qui répandent la crainte et compromettent indistinctement tous les citoyens, l'assemblée des représentants de la Commune de Paris, considérant que la liberté de la presse ne doit pas être confondue avec la liberté de la proclamation; que celle que se permettent les colporteurs, trompant la crédulité du peuple, multiplie les fausses nouvelles, et ne laisse à ceux qu'ils ont trompés que l'erreur et les regrets », interdisait de colporter et crier dans Paris aucun écrit autre

que ceux émanés de l'autorité publique; ordonnait que les proclamateurs de tous autres écrits ou brochures seraient regardés comme perturbateurs du repos public, et invitait tous les districts à réprimer les abus que faisait naître cette licence. »

« J'ai toujours eu pour principe, dit Bailly dans ses Mémoires, à propos de cet arrêté, que l'affiche et la proclamation pouvaient, sans nuire à la liberté, être réservées à la puissance publique. Il me semblait qu'en bonne administration, il ne faut pas laisser à un particulier le moyen d'agir sur le peuple en masse, et c'est ce que font l'affiche et la proclamation. En laissant tout crier dans les rues, les colporteurs, pour mieux vendre, crient d'abord les titres tels qu'ils sont; ensuite ils les altèrent pour attirer davantage les curieux; enfin ils finissent par annoncer même ce qui n'est pas dans la feuille (1). »

Peuchet répétait à peu près la même chose, l'année suivante, dans le *Moniteur*, en réponse à de violentes réclamations de la presse parisienne contre un arrêté de la municipalité de Lyon qui défendait de crier les journaux dans les rues de cette ville :

« La proclamation, comme l'affiche, n'appartient qu'à la puissance publique; c'est un droit qu'il est de l'intérêt de tous de lui conserver exclusif. La liberté de la presse ne s'étend point à donner aux opinions des écrivains l'appareil réservé aux ordres

(1) *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 239.

de la puissance civile. Cette confusion de droits est l'anéantissement de l'ordre et de la tranquillité publique. C'est une chose monstrueuse, en effet, qu'on puisse effrayer toute une ville par la proclamation bruyante des rêveries atroces d'un écrivain menteur. C'est une cause d'erreurs et d'inquiétudes populaires qu'on puisse donner à la calomnie la publicité que l'on ne doit accorder qu'à la loi, puisqu'il est de l'intérêt de tout le monde de la connaître (1). »

Tout cela ne manquait pas de justesse; mais que pouvait alors la voix de la raison !

Un mois après, le 3 octobre, la municipalité se voyait encore dans la nécessité de défendre de colporter et crier des écrits scandaleux ou incendiaires. Ordre était donné aux sentinelles d'arrêter les contrevenants et de les livrer à la justice pour être punis comme perturbateurs du repos public.

Enfin, un arrêté de la Commune, du mois de décembre 1789, réglementant la profession de colporteur, en fixe le nombre à trois cents, et les astreint à porter sur leur habit une *plaque ostensible*, outre leur *commission en parchemin*, qu'ils seront tenus d'avoir toujours dans leur poche, et que les patrouilles et les factionnaires auront le droit de se faire représenter. On y lit :

Le département de police, considérant que, si le premier besoin

(1) *Moniteur* du 24 sept. 1790.

d'un peuple qui se régénère est la *liberté de la presse,* il est également vrai que LA PUISSANCE PUBLIQUE A SEULE LE DROIT DE PUBLIER ET D'AFFICHER; que cependant on publie chaque jour une foule d'*écrits incendiaires et calomnieux,* qui ne tendent qu'à compromettre le repos et l'honneur des citoyens, ainsi que le caractère même de la nation....

Considérant qu'une administration qui donne sa confiance à des hommes qu'elle choisit elle-même, sur la présentation des districts, ne peut pas être accusée de favoriser un de ces priviléges exclusifs qui découragent et étouffent l'industrie....

Les colporteurs ne pourront crier (pendant le jour, et jamais la nuit) que des *décrets,* des *édits,* des *déclarations,* des *arrêts,* les *arrêtés de la commune,* les *mandements de M. l'archevêque,* enfin les ordonnances et règlements qui émaneront d'une autorité légalement constituée, que les peuples ont intérêt de connaître, et auxquels leur devoir est d'obéir.

Quant aux journaux, ceux même qui portent le titre d'*Assemblée nationale,* les colporteurs ne pourront les proclamer, sous peine d'être arrêtés, et condamnés à une saisie et à 25 livres d'amende.

Les colporteurs ne pourront se charger, même pour la distribution sans proclamation, que d'ouvrages garantis par le nom de l'auteur ou par celui de l'imprimeur. En conséquence, tous écrits dont se trouveront chargés lesdits colporteurs seront soumis, non à la censure, mais à l'inspection des patrouilles et corps de garde, pour être saisis par eux, lorsqu'ils ne seront pas munis d'une signature; et les contrevenants seront conduits... à l'hôtel de la Force...

Comme il est dans les principes d'une bonne administration de n'enlever aux citoyens aucuns moyens de vivre que le commerce fournit, tout citoyen qui vendra des papiers périodiques sera tenu de prévenir son district de sa demeure, du lieu où il veut étaler; mais ne pourra, sans médaille et commission, les colporter pour les vendre dans les rues.

Cet arrêté fut envoyé aux soixante districts de la ville de Paris, avec la lettre suivante :

Messieurs,

Nous espérons que dans cette ordonnance vous reconnaîtrez vos principes : ce sont ceux d'un peuple qui sent que pour être libre, il faut avoir des lois.

Sans doute le droit d'écrire est le droit de tous ceux qui pensent, et il faut que les hommes s'estiment assez pour se dire des vérités ; mais celui-là seul a le privilége d'en dire qui les signe. On ne mérite ni d'être lu, ni d'être cru, quand on se cache.

Ces maximes de nos administrateurs seront soutenues par vous, Messieurs. Nous les recommandons à votre zèle ; c'est à vous à les expliquer aux soldats citoyens qui sont chargés de les faire respecter. Si les deux forces, civile et militaire, s'entendent et s'aident, rien de plus facile que de fermer ces bouches publiques d'où sortent tant de calomnies et de mensonges, que d'étouffer ces proclamations séditieuses que redoute la curiosité même.

Mais s'il est utile à la cause commune de persécuter les livres méconnus de ceux qui les font, il faut que celui qui porte un nom n'ait à craindre qu'un tribunal, celui de la justice. C'est elle seule qui doit demander compte aux écrivains, sinon de leurs opinions, du moins de tous les faits qui pourraient ternir l'honneur des citoyens, cet honneur qui sera le premier des biens, puisque, grâce à la *Révolution,* il dispensera de fortune et de naissance.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien nous donner avis de toutes les imprimeries que vous connaîtrez dans votre district, pour qu'elles puissent être soumises à un enregistrement dans nos bureaux. L'attente où nous sommes tous d'un décret de l'Assemblée nationale ne nous permet ni de les défendre, ni de les autoriser ; mais encore faut-il qu'elles n'échappent pas à notre vigilance : une presse clandestine est l'arsenal des méchants.

Signé MANUEL.

Les colporteurs évincés ne pouvaient manquer de réclamer contre une semblable mesure ; ils adres-

sèrent à la municipalité une protestation que *l'Ami du Peuple* nous a conservée, en la faisant suivre, selon son habitude, de ses observations :

Très-justes Remontrances des Colporteurs à M. Bailly, maire de Paris.

Sous le régime de la liberté et sous le régime de l'esclavage, le peuple, toujours compté pour rien, toujours vexé, toujours foulé, n'a que trop matière à se plaindre ; mais ce qui nous confond, c'est que le joug cruel qui pèse sur nos têtes nous est imposé par vous, Monsieur, qu'on n'a pas craint de nous donner pour notre défenseur.

Parmi nos confrères vous en avez choisi trois cents auxquels vous avez fait payer leur propre signalement pour exercer le droit de colporter, qui appartient au premier venu. Quelque dur que soit le temps, nous les croyons assez honnêtes et trop mécontents du règlement qui nous défend de crier dans les rues les papiers qui nous font vivre, pour consentir à vous servir d'espions. Quant à nous, qui sommes exclus, n'ayant que nos jambes et nos poumons pour subsister, pour soutenir nos familles, nous soutenir nous-mêmes, vous nous avez réduits à l'affreuse alternative de périr de misère ou de voler pour vivre. Placés par vous entre la faim et le désespoir, que voulez-vous que nous devenions? Nous avons des besoins impérieux, et nous n'avons aucun moyen de les satisfaire. Si, du moins, nous pouvions ramasser les miettes qui tombent de la table somptueuse que les mandataires provisoires de la commune, ou plutôt le ministre, vous entretient aux dépens du peuple! Que vous êtes changé! Humain tant que vous étiez dans l'abaissement, vous êtes devenu insensible dès que vous avez été élevé aux honneurs! La prospérité endurcit donc le cœur des philosophes comme celui du vulgaire! Vous insultez à nos malheurs ; traîné dans un char brillant, vous nous couvrez de boue dans les rues ; vous buvez notre sang dans des coupes d'or ; vous nous forgez des chaînes dans votre palais, et vous foulez aux pieds l'humanité. Défiez-vous des revers de la

fortune, de l'inconstance des choses humaines! Souvenez-vous que le peuple peut seul vous ôter l'autorité dont il vous a revêtu, et peut-être en ferez-vous bientôt la triste expérience.

Mais ce n'est pas notre existence seule que vous avez immolée; ce sont nos droits que vous avez sacrifiés en rétablissant parmi nous des privilégiés, que l'Assemblée nationale a pris à tâche de proscrire de toutes les classes de citoyens. Cette entreprise est un attentat dont la Commune vous demandera compte, et qu'elle ne peut trop s'empresser de réprimer.

Observations de l'Auteur.

Sous l'ancien régime, le nombre des colporteurs était de trois cents, tous enregistrés, tous décorés d'une plaque, et tous espions nés de la police. Cette noble bande, jadis sous les ordres du grand inquisiteur Henry, et naguère expirante, vient de renaître sous les auspices de l'administration municipale, qui, depuis si longtemps s'efforce de rétablir l'ancien régime. Or, voici quel est son but: en réduisant à trois cents le nombre des colporteurs privilégiés, elle les tiendra sous sa main et les assujettira à ne débiter aucun écrit patriotique où l'on dévoilera les malversations des administrateurs, des agents du pouvoir ou des représentants de la nation. A l'égard des autres colporteurs, on en remplira les prisons, on leur enlèvera tous les écrits patriotiques. Dès ce moment le débit des bons ouvrages sera arrêté, les auteurs se ruineront, et il ne restera plus aucun défenseur de la patrie.

Le règlement auquel le maire de Paris prétend astreindre les colporteurs est le plus adroit des attentats contre la liberté de la presse, car elle devient nulle sans la publicité donnée aux productions des auteurs, et, dans tous les cas où la publicité doit être prompte, le cri des colporteurs est indispensable. Si les districts se prêtent à l'exécution de ce règlement destructeur, ils peuvent dès ce moment mettre bas les armes, c'en est fait pour toujours de la liberté, dans ce moment surtout où les nobles et les prélats tiennent des conciliabules nocturnes pour tramer contre la patrie et machiner la ruine de la nation (1).

(1) *L'Ami du Peuple,* nº 77, 25 déc. 1789.

La multiplicité de ces arrêtés, se succédant de mois en mois, prouve assez leur peu d'efficacité; autant en emportait le vent des passions déchaînées.

L'Assemblée nationale fut plus d'une fois saisie de cette question, mais sans plus de résultat. Elle s'était présentée notamment en janvier 1790; un projet de loi proposé par le comité de Constitution contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et gravures contenait un article ainsi conçu :

Nul individu n'ayant le droit de disposer, pour un usage particulier, des rues, des places, des jardins, et l'intérêt commun exigeant que rien ne trouble les proclamations des actes émanés des pouvoirs établis par la loi, et qu'aucune autre proclamation ne puisse se confondre avec elles, il est défendu, sous peine..... de crier publiquement aucun livre, papier, journal, etc.

Cet article, assez étrange dans ses motifs, était plaisamment relevé par les *Révolutions de Paris*.

..... Les municipaux provisoires de Paris ont tenté trois fois d'empêcher les colporteurs de crier les imprimés : trois fois l'opinion publique, l'esprit de liberté, la force des principes, l'a emporté sur les placards *bleus*.....

Venons aux motifs exprimés dans l'article ; ils sont curieux.

« Nul individu n'ayant le droit de disposer, pour un usage particulier, des rues, etc. » — A ce compte nul individu ne devrait pas plus marcher, se promener, causer dans ces lieux, que le colporteur y crier, car alors il en dispose pour un usage particulier, tout comme celui-ci lorsqu'il crie sa marchandise.

« L'intérêt commun exigeant..... qu'aucune autre proclamation

ne puisse se confondre avec celles de l'autorité..... » — A ce compte on ne devrait pas plus crier dans les rues toute autre marchandise que des imprimés, car ces proclamations, par exemple : *Voilà des fagots* (1)! *Voilà de la salade! Voilà de la toile!* ne se confondent pas plus avec la proclamation des actes émanés des pouvoirs que ces autres cris : *Voilà Versailles et Paris! Voilà le Bulletin! Voilà le Discours sur l'amour de la patrie!*

Enfin lorsqu'on crie dans les rues des arrêts, des lettres patentes, des décrets, pour les vendre *deux* ou *quatre sous* au public, on ne les proclame point; on les crie et on les vend comme une *nouveauté*. Quand il s'agit de les proclamer, c'est autre chose : un juré crieur, en habit de costume, assisté d'un trompette ou d'un tambour qui appelle les citoyens, fait lecture, à haute voix, dans les carrefours, de l'acte émané du pouvoir, puis il l'affiche en présence des assistants. Les colporteurs ne s'y prendront jamais ainsi pour vendre leurs papiers.

Ce projet n'eut pas de suite. Ce fut seulement en l'an V, qu'une loi, du 5 nivôse, défendit aux colporteurs d'annoncer publiquement les journaux ou écrits périodiques autrement que par leur titre.

—

Il y avait des journaux faits pour être affichés, ou, si l'on veut, des affiches politiques et périodiques;

(1) L'usage de crier les papiers et journaux existait sous le règne du plus affreux despotisme. On connaît l'origine du mot : *des fagots*, pour dire des choses fausses ou invraisemblables. On ne s'abonnait point autrefois à la *Gazette;* des colporteurs la criaient dans les rues. Il arriva qu'un homme qui criait des fagots suivit pendant quelques heures le marchand de gazettes; on remarqua leur cri alternatif *Des Gazettes! Des fagots! Des Gazettes! Des fagots!* On en a ri, et de là l'usage de dire : *des fagots*, pour signifier les nouvelles apocryphes et les contes absurdes, tels qu'on en trouve dans les gazettes, même sans en excepter la *Gazette nationale* Panckoucke, qui, par l'influence seule de l'air de l'hôtel du *Mercure,* est devenue aussi aristocrate que lui, après avoir feint d'être patriote assez longtemps pour attraper l'argent de quelques bénins souscripteurs.

à certains moments surtout les murs de Paris étaient tapissés de placards de toute espèce. « Une âme — pour nous servir des termes énergiquement pittoresques de Louis Blanc — une âme était en quelque sorte soufflée aux édifices; les pierres mêmes se couvraient d'idées, et les murailles parlaient. » Si quelques-uns de ces placards, comme *l'Ami des Citoyens* de Tallien, avaient pour but d'inculquer au peuple les doctrines nouvelles, le plus grand nombre étaient une arme de parti, souvent même un instrument de calomnie, destiné à battre en brèche les partis adverses ou certains individus.

« Le système de diffamation par les journaux, nous dit une de leurs victimes, Brissot, n'ayant pas produit l'effet qu'on en désirait, parce que personne n'en voulait, quoiqu'on les donnât gratis, on eut recours, pour se faire lire, à une autre tactique : on mit les libelles en placards, et les placards devinrent périodiques, journaliers. On voulait, par là, tromper le peuple, l'exciter contre ses défenseurs les plus purs, ce peuple qui porte tout à la fois la défiance et la crédulité à l'excès, parce qu'il a si peu de moyens pour éclairer et vérifier les faits; ce peuple qui ne cessera de pleurer sur les cendres de Socrate forcé de boire la ciguë par la légèreté des jugements populaires. Ainsi, l'on tournait contre les apôtres de la liberté de la presse ce droit d'affiches qu'ils avaient si fortement réclamé, et que

les hommes corrompus avaient voulu attribuer exclusivement aux corps administratifs. Au lieu d'en faire des cours d'instruction pour le peuple indigent, d'y graver le catéchisme de la Constitution, on gravait, on répétait en mille endroits les accusations les plus atroces contre des hommes irréprochables ; et la police, si vigilante, si inquiète à l'égard des affiches raisonnées sur la Déclaration des Droits imprimées par les sociétés fraternelles, cette police voyait tranquillement les placards calomniateurs se répéter, surcharger les colonnes et les murailles ; et l'aristocratie des épaulettes, en meublant avec complaisance les corps de garde, infectait de ce poison les esprits simples et crédules des soldats-artisans. »

Parmi les journaux-placards de la dernière espèce, je citerai *le Chant du Coq,* qui parut après la journée du 17 juillet, et qui était payé par la liste civile pour dépopulariser les républicains, et plus particulièrement Brissot, que le parti révolutionnaire cherchait à introduire dans la nouvelle assemblée nationale qui allait succéder à la Constituante. La garde nationale avait adopté cette feuille, et veillait à ce qu'elle ne fût pas déchirée. Elle portait pour épigraphe : *Gallus cantat, gallus cantabit.*

« Chaque matin, lit-on dans les *Révolutions de Paris,* on placarde un pamphlet-journal intitulé *le Chant du Coq,* dans lequel, en effet, on renie impu-

demment tous les bons principes, et l'on renonce aux sentiments d'honneur. On y essaie aussi de porter atteinte à la bonne réputation de quelques journalistes courageux. Cet écrit calomnieux est pourtant signé. Parmi les noms, on lit celui d'un sieur Auguste, capitaine aristocrate de la garde nationale, orfèvre du roi, et l'agent secret de la reine pour tirer parti de la fonte des cloches. Les autres signataires sont de la même pâte. Cette compagnie n'est pas d'humeur, certainement, à sacrifier douze louis chaque matin pour l'instruction du peuple. Citoyens ! veillez sur les prête-noms, et tâchez de lever le masque. Les fauteurs des Tuileries et les sept comités du Manége y doivent être pour quelque chose. »

Marat s'emporte également contre ce placard, qui, « vomissant l'injure, la calomnie, la méchanceté, l'ignorance et la perfidie la plus cruelle, annonce la *perscélératesse* des hommes infâmes qui ont osé le souscrire..... Les amis du *Chant du Coq*, et soi-disant de l'ordre, masturbent et corrompent les intentions des citoyens patriotes. » (*L'Ami du Peuple*, nº 525 ; 29 juillet 1791.)

Tous les partis, du reste, se servaient de cette arme, et celui de Brissot autant que les autres. Lorsque Roland parvint au ministère, il fit faire par Louvet *la Sentinelle*, qui se placardait comme *le Chant du Coq*, et qui avait pour but d'avilir la

royauté et de préparer la journée du 10 août. « La guerre était déclarée, dit Louvet lui-même dans ses Mémoires (p. 41); la cour, visiblement d'accord avec l'Autriche, trahissait nos armées : il fallait éclairer le peuple sur tant de complots. Pressé par Roland et Lanthenas, j'écrivis *la Sentinelle.* Le ministre de l'intérieur en faisait les frais : ma très-modique fortune n'aurait pas suffi à l'impression d'un journal-affiche dont plusieurs numéros furent tirés à plus de 20,000 exemplaires. Ceux qui ont étudié Paris et les départements savent combien la Sentinelle a servi la France à l'époque où l'étranger, enhardi par ses alliances intérieures, menaçait de tout envahir. »

Il est facile, en effet, de comprendre l'influence de pareilles publications sur les masses, et celle de la Sentinelle, notamment, est attestée par des témoins plus désintéressés que Louvet.

« Tallien et Louvet, disent les Deux Amis de la Liberté, rédigeaient chacun un journal d'une espèce que l'on n'avait pas imaginée avant la Révolution. Ils ne le distribuaient pas, ils ne le vendaient pas, on ne s'y abonnait pas; ils l'affichaient avec profusion au coin des rues; et, quoique personne ne parût être dupe de ce charlatanisme, il est très-vrai cependant que *l'Ami des Citoyens,* par Tallien, et *la Sentinelle*, par Louvet, ont plus puissamment agi sur l'esprit du vulgaire que tous les moyens qui

peuvent avoir été mis en usage pour le séduire. Les fonds de *l'Ami des Citoyens* avaient été faits par les Jacobins, et le ministre Roland avait distrait trente mille livres des fonds de son département pour l'impression et les frais d'affiches de *la Sentinelle,* dont on faisait passer des exemplaires dans plusieurs grandes villes, et surtout à Bordeaux. Les deux journaux ainsi payés étaient chaque jour remplis de diatribes, d'insultes contre les autres écrivains, qu'ils accusaient d'être aussi payés par la cour, le comité autrichien, les partisans des deux chambres, les prêtres et l'aristocratie : tant il est vrai que, pendant le cours de la Révolution, c'est toujours la plus haute impudence qui a obtenu les plus grands succès (1). »

Ces journaux-affiches donnaient souvent lieu, entre les *colleurs*, à une petite guerre dont voici un exemple : Gauthier (*Journal de la Cour et de la Ville*) raconte *de visu* qu'à l'un des angles des rues Saint-Lazare et du Mont-Blanc, le colleur de la Lettre de Péthion à ses commettants guettait le colleur du *Chant du Coq*, et attendait qu'il fût parti pour le couvrir immédiatement. Ce dernier avait remarqué son antagoniste; en conséquence, il colla son journal et fit semblant de s'en aller. Mais il revint sur ses pas, et, trouvant sur son *Coq* la lettre de Péthion,

(1) *Histoire de la Révolution,* par deux amis de la liberté (Kerverseau, prisonnier de guerre à Londres, et Clavelin, libraire, selon Barbier).

il la couvrit à son tour, ce qui fit faire à Gauthier forces plaisanteries sur ce pauvre Péthion, collé entre deux coqs.

Il n'existe qu'une seule collection des journaux-affiches, faite dans le temps par Dufourny, qui se levait la nuit pour les décoller. Cette collection fut d'abord vendue à Portier de l'Oise; elle est aujourd'hui en Angleterre.

A défaut de collection complète, nous possédons des parties assez nombreuses de ces placards. *Le Chant du Coq* est imprimé, à compter du 11e numéro, à la suite du *Babillard*, qui avait les mêmes rédacteurs, et qui de ce moment réunit les deux titres.

—

Le grand mouvement de la presse eut lieu surtout en 1789 et 1790; en 1791, il commence déjà à se ralentir; il est violemment interrompu en 1792, comme nous le verrons bientôt. Aussi bien il était grand temps, car le papier allait manquer, et cette perspective faisait pousser les hauts cris aux *Révolutions de Paris :*

Il faut à un peuple esclave et frivole du pain et des spectacles; il faut du pain et des journaux à une nation jalouse de ses droits. La liberté de la presse a fait la Révolution, et peut seule la maintenir. Tout ce qui tend à favoriser l'exercice de la pensée et la publicité des événements mérite donc d'être pris en singulière

considération par nos législateurs ; et, pourtant, en seraient-ils encore à s'apercevoir de la disette extrême du papier, devenu un objet de première nécessité, et faut-il leur apprendre que nos papeteries manquent de matières premières?

Le papier, depuis longtemps l'une des principales branches de l'industrie et du commerce, n'a point échappé à nos ennemis domestiques ; ils y ont soupçonné un moyen de contre-révolution, lent, mais sûr, et voici leur raisonnement :

Le gaspillage de la cour engendra les notables ; ceux-ci engendrèrent l'assemblée nationale, laquelle porta ombrage au château de Versailles. Le courroux du despote engendra la liberté, qui naquit sur les ruines de la Bastille ; la liberté engendra le droit de tout dire ; la démangeaison de tout écrire consomma le papier en beaucoup moins de temps qu'on n'en met à le fabriquer ; l'émission des assignats ne remédiera point à sa disette extrême et à son excessive cherté. En vertu de la liberté, nous exporterons tant que nous pourrons, et le Corps législatif ne prendra pas garde à tout cela. D'ailleurs, ceux de ses membres qui sont eux-mêmes gros manufacturiers, et par conséquent juges et parties dans leur propre cause, n'auront garde de dénoncer à la tribune cet agiotage de papeterie, suite naturelle de l'agiotage des espèces d'or et d'argent. Qu'arrivera-t-il? La disette du papier occasionnera nécessairement la disparution des journaux patriotiques. Nous autres, aristocrates riches, pourrons seuls supporter les frais de nos feuilles périodiques ; la chute des journaux constitutionnels entraînera celle de l'opinion vulgaire sur la liberté. Le peuple, ne lisant plus, marchant à l'aventure ou conduit par de faux guides, perdra bientôt la trace de ce qu'il appelle les bons principes ; en outre, mourant de faim, il sera au premier occupant : donc la contre-révolution forcée et tout à l'heure, rien qu'avec le papier devenu rare et hors de prix. Et c'est ainsi que nos philosophes démagogues se trouveront punis précisément par où ils ont péché (1).

Les Actes des Apôtres donnent, dans leur numéro

(1) *Révolutions de Paris*, t. XII, p. 402.

d'octobre 1790, la liste de soixante-quatre journaux qui se publiaient à Paris à cette époque, et cette liste, disent-ils, n'est pas complète. J'en ai trouvé une autre liste, mais celle-là avec commentaires, dans un pamphlet de la même année, et cette appréciation d'un contemporain, cette sorte de photographie de la presse, prise au passage et un peu au vol, mais qui ne manque ni de finesse ni de vérité, m'a paru bonne à reproduire. C'est sans doute m'exposer à d'inévitables répétitions, mais je n'y ai pas vu de sérieux inconvénient; il m'a semblé, au contraire, qu'il résultait toujours quelque perspective nouvelle de ces divers tableaux de la presse révolutionnaire, ou, si l'on veut, du même tableau présenté sous divers aspects. Le pamphlet d'où je l'extrais a pour titre : « *Dictionnaire national et anecdotique*, pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la Révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots; — Enrichi d'une notice exacte et raisonnée des journaux, gazettes et feuilletons antérieurs à cette époque; — Avec un appendice contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives pour l'intelligence de nos NEVEUX. — Dédié à MM. les représentants de la commune de Ris. — Par M. *de l'Epithète*, élève de feu M. Beauzée, académicien, mort de l'Académie française. — A

Politicopolis, chez les marchands de nouveautés. 1790. » Quérard et Barbier attribuent cette satire, pleine de bon sel, à P. N. Chantreau (1).

« Dans une circonstance, dit l'auteur, où les papiers-nouvelles deviennent si intéressants, je crois servir la cause politique en insérant dans ce Dictionnaire, qui va devenir le manuel des politiques, une notice de ces papiers, que je vais distribuer en deux classes. La première contiendra les journaux qui existaient avant la Révolution, et dont le privilége est en réserve, pour avoir lieu, si le cas y échet. La seconde classe sera formée des journaux qui ont vu le jour depuis la Révolution, et sous la sauvegarde de la liberté de la presse, accordée à tout être pensant par un des articles des Droits de l'Homme, sur lequel il y a déjà eu beaucoup de commentaires, et qui en aura autant que le *Coran* quand il aura autant de *lunes*. Je n'ai point fait mention des journaux *ondoyés*, c'est-à-dire de ceux qui sont morts dès l'instant de leur naissance, ni de feuilletons nés pendant l'impression de ce Dictionnaire ; j'y reviendrai dans une autre édition. »

(1) « Le cadre de cet ouvrage, dit la *Chronique de Paris* (17 avril 1790), n'est pas neuf ; mais l'exécution n'est pas sans mérite. Il y a de la gaieté, quelquefois de la philosophie, toujours du patriotisme.... L'auteur donne une idée de tous les journaux, privilégiés ou non privilégiés. Il traite assez mal les anciens, et n'est pas toujours juste sur les nouveaux. » Le moyen d'être toujours juste en pareille matière !

NOTICE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES

JOURNAUX POLITIQUES, POLITICO-PATRIOTIQUES ET POLITICO-LITTÉRAIRES

Qui paraissent tous les jours ou au moins une fois par semaine.

---

§ I

ANCIENS JOURNAUX, OU JOURNAUX QUI EXISTAIENT AVANT LA RÉVOLUTION.

Affiches, Petites-Affiches. Connues et utiles; elles resteront, parce qu'on perd toujours quelque chose, et surtout aujourd'hui, que le commerce se fait en billets de caisse.

Année littéraire. Il y a très-souvent des articles dignes de Fréron. Le goût du moment ne s'accommode pas au costume de cette feuille.

Courrier d'Avignon, Courrier du Bas-Rhin. Ils viennent à Paris comme une autre denrée, parce qu'il n'y a point encore eu de contre-avis.

Courrier de l'Europe. Bon, quoique ne traduisant pas toujours à la lettre, mais plus *textuel* depuis la Révolution.

Esprit des Journaux. Utile à ceux qui sont à l'affût des livres à traduire. Il paraît tous les mois. C'est un livre comme beaucoup d'autres en font, quand ils ont du crayon et des copistes; l'auteur en voit les épreuves.

Gazette de France. Aussi intéressante qu'avant la Révolution: elle restera. C'est un *papier-meuble*, aussi nécessaire à un limonadier qu'un verre à bavaroise, qu'elle accompagne presque toujours.

Gazette des Deux-Ponts, de Leyde, d'Amsterdam, de Hollande. Bonnes, à quelques peccadilles près; leur germanisme est excusable.

Journal de Paris. Restauré à temps et bien. On y a des nouvelles *de la première main;* et si la partie météorologique y est

un peu négligée, c'est qu'on ne peut avoir l'œil vers le ciel et sur la terre en même temps.

Journal général de France. Il va ; la partie des spectacles surtout aide au rouage.

Journal encyclopédique. Très-bien fait, surtout les articles signés *Awans.*

Journal ecclésiastique. Travaillé comme s'il devait être lu.

Journal des Causes célèbres. Si l'auteur oubliait qu'il a fait des requêtes, son journal serait laconique.

Journal de Médecine, de Santé, général du Commerce. Bons, quand ils parviennent à leur adresse.

Mercure. Connu, froid et en péril de mort avant sa restauration ; depuis cette époque, aussi vigoureux que véridique, surtout lorsqu'il assure, en parlant de M. de Choiseul, que c'était un exemple de modestie. La partie politique est faite par un Suisse qui croit que l'article d'un journal se fait comme un rapport ministériel.

§ II

JOURNAUX NÉS DEPUIS LA RÉVOLUTION.

Les Actes des Apôtres. Pamphlet anti-patriotique, où l'astuce du serpent est mêlée au venin de la vipère. Les premiers numéros étaient des apôtres, non de ceux qui parlaient comme saint Paul, mais comme Mathieu quand il était encore dans son premier métier. Depuis le nº 7 jusqu'au nº 18, ce ne sont point les apôtres qui tiennent la plume, mais leurs disciples, qui, n'ayant point reçu l'esprit sain qui a fait parler les premiers, ne bavardent que comme des caillettes. Les nºs 30 à 35 sont du treizième apôtre, qui n'aura jamais le courage d'Iscariote, dont il mérite le sort. Ce *scribler*, que les modernes *Augustins* soudoient, n'est pas heureux en épigraphes ; dans le tas de calembours qu'il nous donne pour des épigrammes, on distingue l'*appel nominal,* qui est digne du recueil qui se vend chez la veuve Lesclapart, où figurent si spirituellement M. l'abbé *Tiss* et madame la comtesse *Tation.* Pelletier ! Pelletier ! as-tu donc tant besoin de dîner ?

L'Alambic, ou le Distillateur français. Feuilleton propre aux opérations ultérieures de la pharmacie.

L'Ami du Peuple. Connu pour violent en société, et cité comme mauvaise langue par ceux qui prétendent, avec raison, qu'entre amis on ne se dit point d'injures, et qu'on ne fait point de caquets ; les proclamateurs (1) le regrettent. Depuis quelque temps il valait toujours deux sous, même le lendemain, avantage dont ne jouit aucun papier proclamé. L'Ami du Peuple n'était pas, de la meute aboyante, celui qui était le plus à craindre, et c'était à l'auteur des Actes des Apôtres que l'huissier qui s'introduisit chez M. Marat aurait dû porter le billet doux dont il était chargé.

Annales de France. C'est un cours d'histoire, en donnant à ce mot l'acception qu'il doit avoir chez un peuple libre.

Annales universelles et méthodiques. L'auteur ne tient point compte de la première épithète de son titre ; elle n'y est que pour la symétrie. Il remplit assez bien la seconde.

Annales politiques et littéraires. Par l'auteur de *l'An* 2,000. Si tous les feuilletons avaient un pareil passeport, ils ne craindraient point la chute des feuilles.

Annales parisiennes, ou Lettres philosophiques, politiques et littéraires. Tout cela peut entrer dans le titre de ces lettres, où l'on parle de tout avec une volubilité qui est un vrai caquet écrit. Mais nous n'avons encore qu'un échantillon de ces annales ou lettres adressées à une dame de Chambéry, qui ne répond rien et n'a le temps de rien répondre, puisqu'on l'accable toutes les semaines de sept mortelles lettres.

Assemblée nationale. C'est le narré simple, vrai et non commenté, de ce qui s'y passe, fait par un *témoin oculaire,* qui, comme beaucoup d'autres, s'en tient à ce rôle.

La Bouche de Fer. Pamphlet périodique qui existe encore parce qu'il vient de naître. C'est un aristocrate qui macule du papier destiné sans doute à tout autre usage que celui de la bouche.

(1) *Proclamer,* depuis la Révolution, signifie crier, publier quelque chose. *Proclameurs, proclamateurs* : c'est le nom que doivent porter les colporteurs quand les municipalités seront organisées. Le nombre en sera fixé. Ils ne proclameront que les papiers qui leur seront indiqués par le comité de police, et ils auront une médaille où seront gravés les attributs de la liberté.

Bulletin de l'Assemblée nationale. Au moment où s'imprimait son article, le *Moniteur* a attiré à lui ce journal, comme la Seine attire à elle la rivière des Gobelins.

La Cocarde nationale. Nos ancêtres n'auraient jamais deviné que *cocarde nationale* eût pu devenir le titre d'un journal. Mais que de choses nos ancêtres n'auraient pas devinées! C'est une œuvre toute patriotique que le journal dit *la Cocarde nationale;* ce sont des soldats-citoyens qui y coopèrent, et *Buisson*, soldat-citoyen, qui naguère le vendait; il est rédigé par un fils littéraire de M. Le Tourneur, qui n'y emploie pas le style des Nuits d'Young, parce que le langage de l'épopée n'est pas celui d'un franc soldat. Il y a des anecdotes piquantes dans cette *Cocarde :* j'aime, par exemple, celle où MM. de Cluny offrent de rendre une statue de marbre de Turenne; mais j'applaudirais davantage au zèle de ces messieurs s'ils gardaient le Turenne et nous donnaient cette belle vierge d'argent que je leur ai vue.

Le Courrier de Provence. Il a le plus grand débit; il est fait par un *Prussien* qui a tous les talents littéraires, et possède notre langue à un degré si éminent, qu'il ne nous donne pas un numéro où il n'y ait quelque mot nouveau dont les quarante ne se seraient jamais douté; et ce, parce que les quarante n'ont que les idées des autres, et que le Prussien en a qui ne sont qu'à lui. Il est devenu néologue par nécessité; et comment eût-il écrit sans néologisme ce traité sur le commerce des effets royaux qui nous en a tant appris?

Le Courrier de Paris. Proclamé, digne de l'être : dès dix heures du matin il ne vaut plus qu'un sou.

Le Courrier de Paris dans les Provinces. Il va, et pourrait aller mieux en veillant à la main-d'œuvre. L'auteur donne toute son attention à un traité sur l'ostracisme, auquel il travaille.

Le Courrier de Madon. Je n'en dis rien; je ne parle point mal des moribonds.

Le Courrier national, politique et littéraire. National, je le veux bien; *politique,* idem, puisque ces deux mots sont à la merci de qui veut s'en servir; mais *littéraire....*, je défie qu'on me dise pourquoi. Il n'y a pas de doute que quand on le restaurera

comme il a besoin de l'être et peut l'être, puisque l'auteur est une espèce de restaurateur, on supprimera ce mot de *littéraire,* dont les débitants, c'est-à-dire les colporteurs, ne se soucient guère, et qu'ils n'entendent point.

Le Courrier français. Il sue pour contenter ses abonnés et les colporteurs. Il ne ment que quand il est trompé, ce qui est très-probe de sa part ; s'il surnage, il se fera ; et s'il se fait, il surnagera.

Le Courrier de l'Escaut, le Courrier de Brabant. S'ils n'ont point de réputation littéraire, ils acquerront au moins celle de *véridiques,* quand ils auront établi des correspondances dans les pays dont ils parlent. Les colporteurs se plaignent que le débit de ces papiers est dur, et qu'à cinq heures du soir ils ont éprouvé une baisse de 100 p. 100.

La Chronique de Paris. Voyez *le Modérateur*, avec lequel on dit que ce journal va faire chambrée et cause commune. Ces feuilles associées, vivifiées et corroborées des facultés de leurs communs coopérateurs, ne peuvent manquer de réussir, parce que ce sont réellement des gens de mérite que ces coopérateurs ; mais il faut qu'ils évitent le travail en sous-œuvre, que le Modérateur n'ait point de petites colères, et que la Chronique ou son auteur se persuade que le haut de la rue Saint-Jacques ne pense point comme le Palais-Royal.

Les Déjeuners, ou la Vérité à bon marché. A bon marché !..... Point du tout, puisqu'on invite les gens et qu'on les renvoie à jeun. Si je voulais jouer sur les mots, ce qui ne m'arrive jamais, je dirais que les gens qui usent de ces déjeuners ne sont pas de ceux qui graissent le couteau, car rien de plus maigre que ces chétifs déjeuners ; mais ils se vendront : ils sont aristocrates.

Nota. A l'instar de M. Galand, qui commençait tous ses contes par *Ma sœur, si vous ne dormez point,* etc., l'auteur des Déjeuners commence les siens par *Mon bon peuple,* etc.

La même cuisine a encore fourni de mauvais dîners, où les convives se battent en vain les flancs pour se faire rire, pour être plaisants ; mais ils ne sont que de plats rieurs. Vers la fin du repas, celui qui a rédigé ces dîners demande grâce, avec raison,

pour les insipides balivernes de ses compagnons de table, qui n'ont bavardé que comme des buveurs d'eau. Du champagne, morbleu! du champagne, et l'on est patriote! L'auteur, qui est comme Blaise, nous menace de ses quatre repas. Puisque les idées cuisinières montent sa Minerve, je veux lui fournir un titre: qu'il fasse *l'Indigestion politique ;* cela viendra bien après ses repas.

Débats de l'Assemblée nationale. C'est bien effectivement ce qui s'est débattu dans l'Assemblée; mais le journaliste rapporte les disputes comme un homme qui les a vues de loin. Il ne nous peint point le regard étincelant des contendants; cette tension nerveuse de celui qui prépare son coup; la souplesse adroite de celui qui l'évite pour en porter un plus terrible peut-être. Je n'entends point le cliquetis des armes; je n'entends point les huées qui honnissent le champion qui s'est mal défendu, ni les applaudissements qui portent aux nues celui qui sort victorieux de l'arène. Ah! je le vois, les *Ils dirent,* les *Ils répondirent,* ne parlent point à l'âme.

Diogène dans le tonneau. Gai, mais peu connu; son rire est quelquefois *sardonique.*

Les Fastes de la Liberté. Ce journal aura autant de succès que les fastes de la Grande-Bretagne : même style, même manière. J'aime mieux cependant m'endormir en lisant les Fastes de la Liberté que ceux de la Grande-Bretagne, parce que je rêve cocarde, district, municipalité, département, liberté de la presse, etc., etc., etc. Ce qu'il y a de singulier, c'est que je dois à l'avant-dernier numéro de ce journal d'avoir rêvé que j'étais *maire ;* je je me réveillai même en disant : *Marat, je te pardonne.*

Gazette de Paris. Le nom du rédacteur de ce journal est inscrit dans l'*Almanach des Grands Hommes,* ouvrage dans lequel se trouve colligée et inscrite, par une anticipation qui tient de la prophétie, la majeure partie de nos modernes Montesquieux.

Nota. Il ne faut pas confondre cette Gazette de Paris avec celle de France, parce que toutes les deux elles s'appellent *gazettes,* et que toutes les *deux* elles sont intéressantes; mais l'une, la Gazette de France, intéresse avec privilége et in-quarto, et l'autre sans

privilége et in-octavo. Voyez ce qu'on dit plus haut de la première. Il n'y aura bientôt plus rien à dire de la dernière.

Gazette nationale, etc. Voyez *Moniteur.*

Gazette nationale et étrangère. Ainsi que le *Journal des Savants,* elle n'imprime plus.... Cette dénomination de *gazette* est-elle donc réprouvée? Car la Gazette nationale était faite pour réussir. La partie politique était d'un écrivain connu avantageusement par plusieurs ouvrages de poids; sa *Théorie de l'Education* a balancé l'*Emile,* surtout par la fraîcheur des gravures et une dimension de dortoir qui est de main de maître. La partie littéraire était due à la plume qui a tracé cette fameuse lettre d'un capucin qui a eu un *rude* succès dans son temps. L'auteur, en outre, a fait des *Esprits.*

Gazette universelle ou de tous les jours... Elle va malgré son titre, et malgré son titre elle intéresse.

Journal universel ou Révolutions des Royaumes. Proclamé. L'article *variétés* est à la portée des *proclamateurs.* Le rédacteur, qui est *citoyen soldat,* ce qui est sûrement la même chose que *soldat citoyen,* possède à un degré peu commun l'art difficile de *libeller* le sommaire de son journal, ce qui épargne aux proclamateurs un travail d'esprit souvent pénible.

Journal général de la Cour et de la Ville. A l'usage des faubourgs. Les agents de change de la rue du Hurepoix (1) se chargent le moins possible de ce papier. Le rédacteur coopérait ci-devant à une autre œuvre politique, qui était colportée avec autant de succès que les vaudevilles de M. Duchemin. Une rivalité

(1) *Bourse rue du Hurepoix.* Depuis le nouveau régime, place où s'assemblent, à sept heures du matin, jours fériés ou non fériés, les agents des journalistes, pour y négocier les *papiers publics.* Cette négociation n'est point faite avec astuce comme dans la rue Vivienne (à la Bourse où, dans l'ancien régime, on vendait les *effets royaux*). Le cours des effets de la rue du Hurepoix ne varie jamais, et est toujours le même pour tous. Le fameux *Ami du Peuple,* que tout le monde veut encore avoir, *quelquefois* ne vaut pas plus que *la Séance,* dont personne ne se soucie. La négociation consiste dans l'assortiment. A l'heure de la Bourse, vous entendez l'air retentir de : *Qui veut de la* SÉANCE? *Qui veut du* COURRIER VÉRIDIQUE? *Qui est-ce qui a de l'*OBSERVATEUR? etc. Lorsque ces papiers parlent de M. de Mirabeau ou de M. l'abbé Maury, ils ont un débit *affreux.* On se les arrache quand ils parlent d'un complot ou de brigands. Industrie! industrie! la liberté est ta mère. (Même Dictionnaire.)

de talents a mis de la zizanie entre M. G... et lui, et cette querelle nous a valu un journal de plus. Il n'y a pas un amateur de la belle littérature qui ne souhaite que MM. B... et G... se réconcilient : nous aurions un journal de moins.

Journal de Versailles et de Paris. On le trouve au bureau des voitures de la cour.

Journal des Réclamations. Aboyeur anti-patriotique. Il se vend dans le Marais.

Journal des Découvertes utiles. Il arrive souvent un peu tard. C'est, dans la littérature, ce qu'on appelle un ouvrage de fabrique. Ces sortes de livres se vendent, ou plutôt se vendaient. La saison reviendra. Elle est même encore dans son beau pour les *collections politiques.*

Journal des Constitutions. Ecrit en *gallois*, par l'auteur des *Imprudences de la Jeunesse*, que *Buisson* croit avoir en français. Ce journal est extrait d'un excellent livre anglais, qui, lui-même, est l'extrait d'un autre extrait.

Journal des Etablissements politiques. Utile jusqu'à présent à l'auteur et au public. Il restera.

Journal général de la Police et des Tribunaux. On y trouve d'excellents morceaux d'astronomie, et un article de *météorologie* de M. de la Lande. Je croyais que cet illustre savant, pour nous donner une idée de l'universalité de ses talents, s'en serait tenu à ses neuf gros volumes de *Voyages en Italie*, où sont inscrits avec exactitude les noms de toutes les auberges, et qu'il n'aurait point mis la main à la gazette dont il est question ici. D'après cette idée, je présume encore que c'est le rédacteur qui emprunte le nom de cet homme célèbre, comme il a emprunté celui d'un jeune académicien basque, qui, dans cette gazette, dite *de la Police et des Tribunaux,* donne des détails très-intéressants sur l'anneau de Saturne. *Le public,* assure-t-il, *verra avec plaisir* que l'espace vide compris entre l'anneau et le globe de la planète est 1,169,069,000 lieues carrées.

Journal d'Etat et du Citoyen. On n'en est encore qu'au prospectus de ce journal, malgré les prolixes numéros qu'en a publiés l'auteur, qui est déjà connue par des ouvrages de poids ; elle

s'empresse d'effacer ou d'égaler la réputation de la ci-devant fameuse madame Dacier, de soporifique mémoire.

Journal national, par M. Sabatier, etc. Aussi national que véridique, aussi véridique qu'impartial. Il n'y a que cette dernière propriété qui lui soit commune avec les *Trois Siècles,* que l'auteur a faits avec adjoint, comme il fait encore son journal. Sa plume, qui est, dans ses mains, ce qu'en Sicile est le stylet dans les mains d'un *bandito,* travaille pour la clique aristocrate, et a des acheteurs, surtout depuis que les aristocrates, au lieu d'accaparer le blé, se sont emparés du numéraire. Ceux qui traitent directement et habituellement avec le Sabotier sont de cette famille nombreuse dont j'ai déjà parlé dans un des premiers articles de ce Dictionnaire.

Nota. L'auteur du Journal national ne vit point au milieu de la nation; on assure qu'il est en terre étrangère, et fait bien. L'abbé Roi et lui, quels pendus cela aurait fait !

M. Desmoulins observe que le Sabotier est le seul *scribler* qui continue de braire contre l'Assemblée nationale. Il n'y aurait qu'un moyen de le faire taire : je viens de l'indiquer.

*Lettres à M. le comte de B***,* attribuées à M. de Luchet, pour faire pièce à M. Duplain de Sainte-Albine ; elles se font lire.

Mémorial des Etats généraux. Le titre est gothique. Ce journal est une *petite* feuille faite par un homme d'esprit, qui le réserve pour les intérêts de ses commettants.

Mémorial politique et littéraire. Il n'est pas plus l'un qu'il n'est l'autre, et ne sera bientôt plus ni l'un ni l'autre. C'est un feuilleton qui n'est point manufacturé.

Le Modérateur. Il remplit son titre; il est écrit dans le calme des passions, et le philosophe qui le rédige a plus que du sang-froid. S'il se réunit à la *Chronique de Paris*, ainsi que je l'ai dit et qu'on me l'a assuré, ce journal ne perdra rien de ce sang-froid. Le style ne sera pas absolument disparate, parce que l'auteur du Modérateur est un romancier, et que celui de la Chronique a envie de le devenir. Il y réussira s'il change de quartier et d'état. Voyez *Chronique de Paris.*

Le Moniteur. Journal *Patagon*. Il est *plein* et *rempli,* en prenant le premier mot au figuré et le second au propre.

Feuilletons pygmées, *semi-in*-8, comme ce journal vous couvre tous avec son *in-folio* formidable ! Comme il vous tue par son *plein,* quoiqu'il vous alimente par son *rempli!* Vous ne serez plus quand il sera lui réellement, et s'il est une feuille qui survive à la *foliomanie,* ce sera le *Moniteur*. Les rédacteurs ont du talent et connaissent leur besogne. L'entrepreneur qui les emploie ne les tracasse point ; il a même le bon esprit de ne mettre rien du sien dans *folio-carton*, quoiqu'il soit homme de lettres.

Les Nouvellistes du Palais-Royal, par un garçon gaufrier et à l'usage de son maître.

L'Observateur. Je ne voudrais point qu'il fût proclamé, et cependant c'est le meilleur effet que les agents de change de la rue du Hurepoix négocient. Un aristocrate qui a mis la plume à la main, et n'y met jamais que la plume, a essayé en vain de rendre à l'Observateur une portion du ridicule que cet ami du peuple a versé et verse encore à pleines mains sur la meute aristocratique.

Le fidèle Observateur. Titre parasite qui n'a réussi que dans les faubourgs ; les colporteurs ne se chargent de ce nouveau journal qu'à défaut de l'autre et pour faire pièce à leurs camarades. L'*imprimeur national* qui fait gémir la presse pour ce feuilleton est donc bien affamé de maculatures !

Le Patriote français. Rédigé par un patriote estimé qui joint à l'exactitude les grâces du style.

Le Patriote incorruptible. La différence de celui-ci au précédent est que le Patriote français se vend à la douzaine, et le Patriote incorruptible *à la rame*.

Le Point du Jour. Il irait, si l'aurore de ce beau jour n'arrivait pas un peu tard, si l'auteur donnait un peu plus de levain à sa pâte ; mais cet ouvrage n'est que secondaire : une besogne plus sérieuse appelle ailleurs M. B.... de V....

Les Révolutions de Paris dites *Prud'homme*. C'est le livre rouge où sont consignées toutes les manœuvres aristocratiques des différentes castes aristocrates nées avant ou après l'*ère* de la Révolution. Cet ouvrage a un débit étonnant, et le mérite, même depuis le fameux schisme.

Les Révolutions de Paris dites *Tournon*. Dans l'ancien régime, M. Tournon eût réveillé le procès de M. Luneau de Bois-Germain, que les libraires voulaient ruiner, mais à qui il a fait subir la peine du talion par son *Cours d'Histoire universelle*. Dans le nouveau régime, M. Tournon s'est fait justice lui-même, et nous avons eu deux Révolutions de Paris, qui n'ont de commun que le costume, car la *manufacture-Tournon* ne procède pas comme la *manufacture-Prud'homme;* cette dernière a conservé la priorité et la majorité.

Les Révolutions de France et de Brabant. Ce journal prendra. M. Camille Desmoulins est un charmant démocrate, qui, il est vrai, *appelle un chat un chat et Favras un vil traître;* mais il a du ton, il a du feu; il ne dit point de grosses injures; surtout quand il se sera défait de ce mot trivial de *calotin,* qu'il supprimera sans doute, s'il se rappelle l'expression de M. l'abbé de Montesquiou, qu'il cite en l'admirant, page 439 de son n° 28.

Il y a dans ce journal des plaisanteries vraiment originales, et j'ai fait vœu d'être un des fidèles abonnés de M. Camille Desmoulins à la lecture de ce vers :

La lanterne est en croupe et galope avec lui.

C'est lorsqu'il peint M. Mounier fuyant en jockey la terrible lanterne, qui suit ce député jusqu'en Dauphiné. Nouvel Oreste, l'infortuné Mounier croit voir à chaque poste l'implacable falot prêt à le saisir.

Le Rôdeur. Il imite le *Rambler* comme les Délassements-Comiques les Comédiens français.

Les Sottises de la Semaine. On a mis du luxe typographique dans cette feuille; elle est la seule qui paraisse avec le portrait de l'auteur. Cependant, c'est une rapsodie aristocrate, qui serait dangereuse si elle pouvait soutenir la lecture. La plus grande sottise que puisse faire l'auteur rapsode de ce feuilleton est de la continuer.

Le Solitaire des Tuileries. Bon pour ce jardin quand il y avait des ifs.

Le Spectateur national. Un pamphlet aristocrate a dit que ce

n'était pas celui d'Addison; et je dis, moi, qu'il est des numéros de ce journal qu'Addison serait bien aise d'avoir faits.

La Veillée villageoise, à l'usage des laitières, dédiée à celle des municipalités de Ris qui restera en exercice. L'auteur, qu'on m'a dit être un *agriculteur* de nos faubourgs, a des vues et des principes; il est toujours à la portée de ses lecteurs.

Le Vengeur. Ce n'est pas celui-là qu'invoque Didon; le redresseur de torts qui prend ce titre n'attaque que des moulins à vent, et les attaque en homme qui en a peur. Quand on se *proclame* le vengeur des opprimés, il faut avoir du nerf pour les défendre, et celui dont il est question ici n'est qu'une caillette qui crie au secours.

Le Véridique. Passable dans deux ou trois numéros, *inlisible* dans les autres.

L'Union. Ce journal égale le *Moniteur* en format, dont on ne connaît l'inconvénient qu'au toucher et qui disparaît quand on les a lus. L'Union, comme le Moniteur, prendra de la consistance, et deviendra un papier qu'on recherchera bientôt avec empressement; mais il faut que l'Union donne des nouvelles de plus fraîche date.

L'observation provoquée par le format de l'*Union* nous amène à dire quelques mots de la condition de cette multitude de journaux.

A l'exception du *Moniteur*, qui a toujours été in-folio, de l'*Union*, qui en avait adopté le format, et d'un petit nombre, tels que la *Gazette de France*, la *Chronique de Paris*, le *Journal de Paris*, le *Patriote* de Brissot, etc., qui étaient in-4° plus ou moins grand, plein ou à deux colonnes, tous les autres se publièrent in-8°, ou même in-12. La plupart ne paraissaient qu'une ou deux fois par semaine, et

formaient de petites brochures qui variaient de deux à quatre ou cinq feuilles. Un petit nombre paraissaient tous les jours; ceux-là ne donnaient généralement que huit pages, rarement douze.

Le prix d'abonnement était de 9 à 12 livres par trimestre, ce qui paraîtra assez cher, si on compare ces journaux à ceux d'aujourd'hui, et si l'on considère qu'ils n'étaient assujettis à aucune espèce d'impôt.

—

RÉSISTANCE

III

RÉSISTANCE OPPOSÉE A LA PRESSE

—

Résistance que rencontre le développement, ou plutôt le débordement de la presse. Ses démêlés avec le pouvoir exécutif, avec l'Assemblée nationale, avec les clubs et les sociétés patriotiques, avec les particuliers. — Curieux procès.

Il ne faudrait pas croire que ce mouvement prodigieux se soit opéré sans rencontrer d'obstacle. On était officiellement, il est vrai, sous le règne de la liberté, on faisait sonner bien haut ce beau mot dont la France était esclave; mais, ainsi que le dit, et avec trop de raison malheureusement, M. de Monseignat, la liberté révolutionnaire ressemble à la vraie liberté comme les assignats ressemblent à l'argent. Le mot était partout; la chose n'avait jamais été plus ouvertement foulée aux pieds. Le droit du plus fort, voilà la règle, voilà la loi : *Væ victis!*

En considérant les sanglants débats qui signalèrent ce laborieux enfantement de la liberté, dont les bienfaits devaient être achetés par tant de dou-

leurs, on se rappelle involontairement cette parole de Lamennais : « Nul ne veut obéir, et tous veulent commander ou que leur parti domine ; c'est-à-dire que la tyrannie est au fond de toutes les âmes. Demandez au républicain son secret : son secret (j'en excepte le petit nombre) est le pouvoir, le triomphe de son opinion et de son intérêt. Il se dit : Quand je serai roi ! C'est là sa république. » Pour quelques hommes de bonne foi, combien de ces factieux dont parle Tacite, « qui se servent de la liberté pour renverser le pouvoir, et la foulent aux pieds dès qu'ils sont les maîtres ! » Combien de ces gens qui faisaient, dès 1789, pousser ce cri d'alarme à Loustalot et à Camille Desmoulins :

Nous avons passé rapidement de l'esclavage à la liberté, s'écriait l'éloquent et courageux écrivain des *Révolutions de Paris ;* nous marchons plus rapidement encore de la liberté à l'esclavage. On endort le peuple au bruit des louanges qu'on lui prodigue sur ses exploits ; on l'amuse par des fêtes, des processions et des épaulettes.

On a prononcé dans ce mois (août 1789), à Paris, plus de deux mille compliments, dans lesquels on nous élève bien au-dessus de la Grèce et de Rome.

Les anciens salariés de l'aristocratie se sont couverts du masque de la popularité pour établir une aristocratie nouvelle sur les débris de l'ancienne. Inactifs tant que la patrie a été en danger et que la Révolution s'est opérée, ils veulent tout faire depuis qu'il y a des places à remplir, et que l'autorité semble devoir appartenir à celui qui aura, non pas le courage, mais l'adresse de s'en emparer.

Le premier soin de ceux qui aspireront à nous asservir sera

de restreindre la liberté de la presse, ou même de l'étouffer ; et c'est malheureusement au sein de l'Assemblée qu'est né le principe adultérin que *nul ne peut être inquiété dans ses opinions, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi*... On ne pourra bientôt plus parler sans que l'homme en place ne dise qu'on trouble l'*ordre* public.

O mes chers concitoyens ! s'écriait à son tour C. Desmoulins, je gémis quand je vois autour de moi cette multitude de gens qui de l'auguste et sainte liberté font une affaire et spéculent sur la Constitution !...

A la ville, on sait quel conflit il y a eu entre les électeurs et les représentants de la Commune, chacun se disputant et tirant à soi la chaise curule. Dans les districts, tout le monde use ses poumons et son temps pour parvenir à être président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire. Ce ne sont que comités de subsistances, comités de finances, comités de polices, comités civils, comités militaires. Hors des districts on se tue pour des épaulettes ; on ne rencontre dans les rues que dragonnes et graines d'épinards.

Que voulez-vous ? chacun cherche à paraître.

Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de me faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie : *Qui vive ?* — Monsieur, dis-je à la sentinelle, laissez passer un patriote picard. Mais il me demande si je suis Français, en appuyant la pointe de la baïonnette. Malheur aux muets ! *Prenez le pavé à gauche !* me crie une sentinelle ; plus loin, une autre crie : *Prenez le pavé à droite !* Et dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : *Le pavé à droite ! — Le pavé à gauche !* j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau.

Dans la presse, chaque opinion, chaque parti a ses feuilles, décidées à l'avance à ne trouver de vertu que dans les chefs qu'elles se sont donnés, et à ne voir dans les autres que des ennemis dont elles doi-

vent poursuivre l'extermination. Ces journaux-là sont libres seulement, dont les chefs sont au pouvoir, qui servent la cause, flattent les passions des dominateurs du jour; tous les autres sont des empoisonneurs de l'opinion publique, dont il faut au plus vite débarrasser la société. Et le lendemain c'était le tour des triomphateurs de la veille. La presse devait ainsi se suicider de ses propres mains; comme l'a dit un journaliste contemporain, elle se dévora par ses propres excès. Car la loi avait, pour ainsi dire, déposé son glaive, et les journaux n'avaient même pas à la braver.

Le gouvernement aurait-il réussi, par des mesures fermes et prudentes, à contenir et à régler cette orageuse enfance de la presse périodique, et à en diriger vers un but salutaire la redoutable activité? On ne saurait l'affirmer, mais il n'y essaya même pas; tout se borna de sa part à quelques expéditions de la police contre les premiers journaux, après quoi il sembla s'en remettre à l'Assemblée, qui s'était arrogé tous les pouvoirs, du soin d'arrêter ce débordement. L'Assemblée, elle, semblait avoir pris pour règle de conduite de laisser faire et de laisser passer, et ce que le gouvernement, mis en tutelle, subissait par faiblesse, elle le tolérait par système. Il lui fallut pourtant bien, bon gré mal gré, s'occuper plus d'une fois des abus commis par la voie de la presse; mais rien de plus indécis, de plus con-

tradictoire que ses nombreuses délibérations sur ce sujet ; nulle suite, nulle consistance, nulle énergie continue. Aujourd'hui, c'est l'indulgence qui l'emporte ; le lendemain la prudence humaine prend le dessus, et l'on décrète des mesures de rigueur qu'on révoquera quelques jours après, ou qui ne seront pas exécutées. Et cependant le torrent se joue de ces vains obstacles, qu'il franchira ou renversera, jusqu'à ce qu'enfin un bras de fer parvienne à le dompter, et l'enferme dans des digues étroites que de longtemps il ne pourra rompre.

Nous reviendrons sur ce côté de notre sujet dans un chapitre spécial, où nous résumerons cette longue lutte de l'autorité et de la liberté, lutte qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours à travers des phases diverses, et dont il serait encore difficile de prévoir le terme, si tant est qu'elle doive jamais avoir un terme.

Cependant, je grouperai ici quelques faits propres à faire connaître l'attitude des nouveaux pouvoirs, l'attitude du public lui-même, vis-à-vis de la presse, et à caractériser la lutte qu'elle eut à soutenir, un peu contre tout le monde, de 1789 au 18 fructidor, lutte marquée par des incidents d'un assez vif intérêt, et qui me semble renfermer de très-utiles enseignements.

Presque toujours, quand nos grandes assemblées

s'occupèrent des journaux, ce fut sur la dénonciation de quelqu'un de leurs membres dont le patriotisme s'alarmait des excès de la presse, ou qui voulait venger une injure, collective ou personnelle. On pense bien, en effet, que les journaux n'épargnaient guère les assemblées ni leurs membres. Aussi n'y avait-il pas de jour où la tribune ne retentît de plaintes, de dénonciations, de motions contre les journaux incendiaires. Et les journaux incendiaires, c'étaient, suivant le côté d'où partait l'accusation, les défenseurs du peuple aussi bien que ceux du trône.

Dans la séance du 3 mai 1792, Beugnot dénonce l'*Ami du Peuple* comme provoquant l'armée à l'assassinat de ses généraux. « Ce sont, dit-il, les feuilles de Marat, de Carra, qui ont provoqué tous les désordres. Si l'on veut connaître quels sont les plus mortels ennemis de la patrie, les voilà, ce sont ces prétendus amis du peuple qui prêchent des maximes, qui distribuent des écrits tout dégouttants de sang. » Girardin contre-dénonce, si l'on peut ainsi dire, l'*Ami du Roi*, comme provoquant formellement les troupes à la désobéissance, et comme tendant à l'avilissement des autorités constituées par un système réellement lié, quoique opposé en apparence, à celui de l'*Ami du Peuple :* « Si l'on gémit de voir se vendre et distribuer des papiers qui prêchent l'assassinat, on est bien plus affligé d'en voir d'autres qui se réjouissent des malheurs pu-

blics, et de penser qu'il est des citoyens qui se délectent à cette lecture... »

L'Assemblée, tenant la balance égale, décrétait d'accusation l'*Ami du Roi* et l'*Ami du Peuple*. Le lendemain Marat répondait en invitant le peuple à *porter le fer et la flamme sur la majorité gangrenée des députés de la nation*.

Mais la plupart du temps l'Assemblée passait à l'ordre du jour sur ces motions ou dénonciations, ou bien elle renvoyait l'affaire au ministère ou au Châtelet, qui restaient également inactifs, à moins de circonstances exceptionnelles. Ainsi, à la suite de la journée du 17 juillet 1791, il y eut comme une petite terreur. On lit alors dans le *Moniteur*, sous la rubrique FRANCE :

Paris, 22 *juillet.* — On a arrêté hier M. Verrières, membre du club des Cordeliers, défenseur de M. Santerre dans sa cause contre M. Lafayette. On dit que M. Verrières est l'auteur du journal intitulé l'*Ami du Peuple, par Marat* (1). On a saisi ses presses et ses papiers. Mademoiselle Colombe, directrice de l'imprimerie, a été aussi conduite en prison.

On est allé pour saisir M Fréron, auteur de l'*Orateur du Peuple;* mais on ne l'a pas trouvé chez lui.

M. Suleau, auteur de plusieurs productions aristocratiques, est aussi arrêté.

MM. Legendre, Danton et Camille Desmoulins ont quitté Paris ; on assure qu'il y avait ordre de les constituer prisonniers.

On a arrêté l'auteur d'un ouvrage intitulé le *Père Duchesne.* Il

(1) Marat, dans le premier numéro de son journal qui suivit cette razzia, proteste contre toute participation de Verrières à la rédaction de l'*Ami du Peuple* : « M. Verrières, dit-il, est auteur de l'*Ami de la Loi.* Son style n'est pas le mien. Il est excellent patriote ; mais il n'est pas moi. »

ne faut pas confondre cette feuille avec celle portant le même titre, et qui se publie par lettres rédigées dans des sentiments de paix et de patriotisme qui font honneur au cœur de l'auteur, excellent citoyen et jouissant de l'estime de tous les vrais patriotes (1).

En vertu d'un ordre des comités des recherches et des rapports, la garde nationale est allée pour se saisir de M. l'abbé Royou ; mais on ne l'a pas trouvé chez lui. On a mis le scellé sur une partie de ses papiers, et on s'est emparé de l'autre.

L'*Ami du Roi*, le *Journal de la Cour et de la Ville*, etc., et la *Gazette de Paris*, n'ont pas paru aujourd'hui.

L'Assemblée avait rendu, le 18, un décret qui déclarait séditieux et perturbateurs toutes personnes qui auraient provoqué au meurtre, à l'incendie, au pillage, ou conseillé formellement la désobéissance à la loi, soit par des placards, soit par des écrits publics et colportés, soit par des discours tenus dans les lieux ou assemblées publics, et enjoignait aux officiers publics de les faire arrêter, et de les remettre aux tribunaux, pour être punies suivant la loi. Il y eut alors une réaction de quelques jours en faveur de l'ordre; les deux opinions extrêmes furent également frappées. Mais l'Assemblée, comme fatiguée par ces actes d'énergie inaccoutumée, retomba bientôt dans ses incertitudes et son inaction, la presse dans sa licence et dans ses excès.

(1) « Le Père Duchesne et sa femme, disent les *Révolutions de Paris*, ont été rendus à leur ménage, sous la condition d'être à l'avenir plus circonspects. On connaît la valeur de cette injonction, dont on faisait usage avec succès au temps passé, tout prêt à revenir. » Le journal de Prudhomme s'élève d'ailleurs avec une grande force contre ces violences, dans un morceau que nous espérons pouvoir citer. — Nous verrons à l'article consacré aux *Pères Duchesne* quel était celui auquel le *Moniteur* décerne avec tant de complaisance un brevet de patriotisme.

Il faut dire aussi que la situation des dépositaires de l'autorité était des plus difficiles. A la suite des journées d'octobre, la Commune dénonce au Châtelet la feuille incendiaire de Marat, afin que le procureur du roi ait à s'opposer *aux excès aussi dangereux qu'inquiétants de la presse*. Le Châtelet fait saisir les presses de l'*Ami du Peuple,* et lance contre Marat un décret de prise de corps ; mais les Cordeliers prennent les armes pour le défendre, l'enlèvent de chez lui et le conduisent en lieu de sûreté. Et cette affaire, sur laquelle nous reviendrons, faillit amener la guerre civile dans Paris.

Un autre jour, en février 1793, c'est la Convention qui se soulève à la lecture de quelques articles de Marat, et l'*Ami du Peuple* est décrété d'accusation ; mais le jury du tribunal révolutionnaire est composé de ses fidèles Jacobins, et Marat, acquitté, est ramené triomphalement par le peuple au sein de la Convention.

Trois mois après, la Convention s'attaque au *Père Duchesne,* et elle se heurte à la Commune, qui se dresse devant elle pour lui arracher son substitut. Arrêtons-nous un instant sur ce duel, dont la liberté de la presse fut le prétexte, entre les deux pouvoirs rivaux.

Un des premiers actes de la Commission des Douze, chargée, comme on sait, de la recherche des complots contre l'ordre et la liberté publique,

avait été d'ordonner l'arrestation d'Hébert, que sa position à la Commune et sa popularité comme journaliste semblaient rendre inviolable (21 mai 1793). C'était un coup hardi; l'effet en fut prodigieux. La Commune se constitue en permanence; elle arrête qu'elle dénoncera à la Convention l'atteinte portée aux droits de l'homme et à la liberté de la presse, que les quarante-huit sections seront prévenues de l'arrestation du citoyen Hébert, qui a été arraché à ses fonctions de magistrat du peuple, et qu'une expédition de son adresse à la Convention leur sera portée par des cavaliers.

De son côté, le club des Cordeliers, « société des amis des droits de l'homme et du citoyen, séant au Musée, rue de Thionville », prenait l'arrêté suivant :

La Société, instruite qu'au mépris de la déclaration des droits éternels et impérissables qui consacrent la liberté la plus illimitée des opinions, deux de ses membres, les citoyens Hébert et Varlet, apôtres de la liberté, ont été arrêtés la nuit dernière pour avoir émis librement leurs opinions dans leurs discours et dans leurs écrits :

Déclare qu'elle regarde comme des actes de tyrannie les attentats commis contre les citoyens Varlet et Hébert ;

Déclare qu'elle regarde comme un outrage sanglant fait à elle-même et à tous les patriotes de la République et de l'univers cette conduite illégale et liberticide ;

Arrête que des commissaires pris dans son sein porteront à l'instant à la Commune, aux quarante-huit sections et aux sociétés populaires de Paris, cet arrêté, avec invitation pressante de prendre dans leur sagesse les moyens les plus vigoureux de résistance à l'oppression.

Les sections, répondant à ce double appel, déclarent qu'elles prennent Hébert sous leur sauvegarde, et envoient des députés à la Convention pour réclamer sa mise en liberté.

Il n'est pas enfin jusqu'à des citoyennes qui font des proclamations dans les rues, et invitent les citoyens à se porter à l'Abbaye. C'est dans cette prison qu'Hébert avait été enfermé. A la première nouvelle de son arrestation, Chaumette était allé pour le voir; mais il n'avait pu lui parler, parce qu'il reposait. « C'est une preuve, ajoutait-il en rendant compte de sa démarche au conseil, qu'Hébert est innocent, car le crime ne sommeille pas. » Il y retourne un peu plus tard, et il peut cette fois embrasser son digne substitut. Hébert est tranquille, dit-il, et prie le Conseil de l'être sur son compte. Mais, comme on attaque la liberté de la presse en attaquant Hébert en sa qualité de journaliste, Chaumette demande que la chambre où est enfermé le martyr de la vérité soit appelée *chambre de la liberté de la presse,* comme il y avait à la Bastille la *tour de la liberté.*

Cédant à cette formidable pression, la Convention finit par décréter non-seulement la mise en liberté d'Hébert, mais encore la cassation de la Commission des Douze. Le 28, le Père Duchesne rentrait triomphalement à la Commune, au milieu des applaudissements de ses collègues et de tous les ci-

toyens présents, qui l'embrassaient et le serraient dans leurs bras, et Chaumette demandait que la Commission des Douze fût traduite au tribunal révolutionnaire.

En présence de pareils faits, les hésitations des pouvoirs s'expliquent aisément, dans un temps d'ailleurs où tous les pouvoirs étaient confondus et sans force. — « Je n'ose pas ! » répondait, avec un sentiment de peine, le procureur du roi, à Malouet, qui était allé lui dénoncer un pamphlet de Marat. — « Eh bien ! lui répliquait avec indignation l'intrépide député qui fit aux écarts de la presse une si constante et si courageuse opposition, jetez donc un crêpe sur l'autel de la justice, pour que tous les citoyens apprennent qu'il n'y a plus de lois ! »

Et puis, si les excès de la presse étaient tels qu'ils dussent alarmer ses meilleurs amis, on comprend que les plus tièdes hésitassent dès qu'il s'agissait de porter atteinte à cette liberté que l'on considérait comme le fondement et la sauvegarde de toutes les autres. Aussi, n'était-ce jamais sans quelque impatience que nos premières assemblées écoutaient les accusations portées contre elle à la tribune, et toutes les fois qu'il fut question de lui donner des entraves, quelles qu'elles fussent, elle ne manqua pas de trouver d'éloquents défenseurs.

Dans un rapport, au nom du comité de l'imposi-

tion, sur le droit de timbre, Rœderer, répondant à certaines propositions dirigées contre les écrits périodiques, s'exprimait ainsi (8 janvier 1791) :

Votre comité ne vous propose pas encore d'établir des droits de timbre sur les journaux. On sait combien, dans les circonstances présentes, il importe de ne pas mettre d'entraves à la publication des nouvelles. D'ailleurs, les papiers-nouvelles rapportent au trésor par les droits qu'ils paient à la poste. La *Feuille villageoise*, dont on connaît toute l'utilité, paie à la poste, pour chaque journal, un droit égal à la moitié de la souscription (1).

Six mois après (16 août), cette question du droit de transport se présenta devant l'Assemblée constituante dans la discussion d'un décret relatif aux postes. L'article 17 de ce décret était ainsi conçu :

La taxe des journaux et autres feuilles périodiques sera la même pour tout le royaume, savoir : pour ceux qui paraissent tous les jours, de huit deniers pour chaque feuille d'impression, et pour les autres de douze deniers. La taxe sera de moitié pour les ouvrages qui ne seront que d'une demi-feuille, et les suppléments seront taxés en proportion.

Il s'éleva sur cet article un débat assez long :

M. Dauchy. Dans l'état actuel, quelques papiers ci-devant privilégiés, tels que le *Mercure de France*, la *Gazette de France*, paient cinq à six deniers de port par feuille d'impression. Les autres feuilles qui paraissent tous les jours paient huit deniers. Ces taxations sont purement arbitraires; il faudra que désormais elles soient fixées par une loi. Nous avons examiné si on pouvait ajouter à ce prix; mais nous avons reconnu que ce serait aller

(1) C'est seulement sous le Directoire, comme nous le verrons plus tard, par une loi du 9 vendémiaire an VI, que les journaux furent assujettis au timbre.

contre le but de l'Assemblée, soit que l'on considère la question sous un rapport fiscal, soit qu'on la considère sous le rapport de l'utilité publique. Si on augmentait cette taxe, il n'est aucun papier public qui pût être vendu.

M. Biauzat. Je déclare que je crois qu'il est très-intéressant de favoriser la circulation des journaux. Mais je vois que le prix du port des journaux sera d'un vingt-quatrième du prix des lettres. Ce prix n'est sans doute pas suffisant pour les frais de la poste, et je ne crois pas que l'envoi des journaux doive être à la charge de la nation.

M. Larochefoucauld. Votre comité des contributions publiques a examiné cette question dans plusieurs conférences tenues avec le directoire des postes. Il est résulté de cet examen, non seulement que, par le taux qui est proposé, les frais de la poste seront recouvrés, mais qu'il y aura un peu d'excédant. Votre comité n'a pas cru qu'il fût convenable, ni même possible, d'établir une branche de revenu vraiment lucrative sur la circulation des feuilles publiques. Si vous examinez cet objet sous un point de vue fiscal, je vous dirai qu'en augmentant le tarif vous diminuez le produit, en rendant la circulation de plusieurs feuilles impossible ; le plus léger surhaussement de taxe priverait de tout bénéfice les auteurs des productions les plus utiles, telles que les journaux d'agriculture, de physique, d'histoire naturelle, de médecine, etc., qui par leur nature ne sont pas susceptibles d'avoir un grand nombre de souscripteurs ; et les journaux que l'on aurait peut-être en vue d'écarter sous le poids d'un impôt onéreux seraient précisément ceux que l'avide curiosité du public ferait résister à la surtaxe. Personne d'ailleurs ne révoquera en doute que, de tous les commerces, celui des idées soit le plus précieux, et je crois que vous devez le favoriser de toutes les manières. (On applaudit.)

La question revint en l'an V, alors que le Directoire cherchait à entraver la liberté de la presse par toutes sortes de moyens. On s'occupait d'un nou-

veau projet de tarif pour la poste aux lettres. Fabre de l'Aude avait proposé d'augmenter le prix du port des journaux.

Boissy d'Anglas objecte le danger d'anéantir la circulation de la pensée.

Réal dit que ce n'est pas la question, et qu'il s'agit uniquement de savoir si la taxe à payer ne doit pas être telle qu'elle couvre au moins les dépenses de transport : il propose de doubler la taxe actuelle.

Rouzet pense que, si le gouvernement avait regardé le transport des journaux comme onéreux à l'Etat, il n'aurait pas refusé de s'en dessaisir et de le confier à des entreprises particulières : il vote pour le maintien de la loi existante.

Bion convient que les frais ne sont pas couverts; mais il ajoute que c'est parce que le Directoire charge tous les jours la poste de mille trois cent huit livres pesant de journaux qui ne paient pas un sou.

Delahaye s'attache à prouver que, si l'amendement de Fabre est adopté, non-seulement la circulation des journaux est arrêtée, mais encore le coup le plus funeste est porté à l'esprit public.

Villetard dit que ces considérations peuvent être puissantes; mais que l'intérêt public fait un devoir, dans les circonstances présentes, de ne pas prodiguer les trésors de l'Etat : il appuie l'amendement.

Pelet de la Lozère ne peut voir dans des mesures telles que celle qu'on présente qu'un moyen indirect, mais sûr, d'enchaîner la liberté de la presse : « Ceux qui ont conçu depuis longtemps ce projet, dit-il, en connaissent-ils toutes les conséquences ? et peuvent-ils oublier que la France fut asservie le jour où la liberté d'écrire fut anéantie ? »

Thibault vote pour l'amendement de Réal, et déclare que nous ne sommes point assez riches pour être généreux.

Couchery annonce qu'il va proclamer une vérité dure, mais nécessaire : « C'est que, par ces propositions astucieuses contre les journaux, on cherche à rétablir une nouvelle tyrannie, et l'on veut l'amener par le silence de la terreur. On redoute l'indépendance des journaux : parce qu'on n'a pu acheter leur silence, on veut, par des impôts, arrêter cette explosion que, de toutes parts, ils provoquent contre les entreprises du pouvoir arbitraire. »

Bourdon traite ces craintes de chimériques : il appuie l'amendement de Réal, qui est adopté, ainsi qu'un autre de Gilbert-Desmolières, portant que les journaux ne pourront partir que sous bande, et qu'ils seront tous taxés, à l'exception du journal des *Défenseurs de la Patrie,* lorsqu'il sera envoyé aux armées seulement.

Parmi les entraves que l'on voulut mettre à la libre circulation de la pensée, nous devons mentionner l'obligation que l'on songea un instant à imposer aux auteurs d'ouvrages périodiques de les signer de leur nom. Camus fit adopter par le Conseil des Cinq-Cents, le 28 germinal an IV, une résolution dans ce sens, qui faisait de la signature une obligation, et rendait les imprimeurs responsables des ouvrages qui ne seraient pas signés; mais cette mesure fut rejetée le même jour par le Conseil des Anciens.

Ce ne fut pas, nous le verrons bientôt, la seule preuve que le Conseil des Anciens donna de sa modération et de ses dispositions libérales. La presse avait dans son sein un ardent défenseur, que je dois signaler à la reconnaissance des journalistes présents et futurs : c'était Decomberousse. Ce vertueux magistrat voulait moraliser la presse en lui appliquant l'antique institution des rosières. Il ne refusait pas d'avouer les torts de la plupart des journaux; mais il les attribuait en partie au peu d'encouragement qu'on leur avait donné. Il demandait donc que chaque année on proclamât, à la fête de la République, le nom du journaliste qui aurait le mieux servi la chose publique par ses feuilles.

Mais, en revanche, comme ils étaient houspillés

parfois au Conseil des Cinq-Cents, ces pauvres journalistes! Il ne faudrait pas croire, en effet, qu'ils eussent le monopole des violences de langage ; écoutez plutôt M. Talot (9 brum. an V) :

Je viens attaquer les vrais assassins de la patrie ; je viens dénoncer une trentaine de gredins, de publicistes, qui s'emparent de l'opinion publique et déchirent chaque jour le gouvernement... Eh quoi ! la République n'aura-t-elle été fondée que pour alimenter deux classes ennemies de ses lois, les agioteurs et les journalistes ! Institués pour fonder et améliorer la morale publique, ils ne savent que calomnier, diviser et flétrir. Les clubs ont rendu des services dans le commencement de la Révolution ; bientôt ils ont fini par se corrompre et devenir dangereux. Eh bien ! chaque journaliste est un club ambulant, prêchant la révolte et la désobéissance aux lois. Il est impossible qu'un gouvernement subsiste et établisse l'ordre et l'harmonie au milieu d'éléments aussi destructeurs. Il faut une loi qui réprime enfin les délits de la presse, ou bien permettre à chacun de se servir de la même liberté *pour presser les omoplates de son calomniateur.*

Cette liberté d'un nouveau genre de presse, un des collègues de Talot, Bellegarde, en avait usé, sans en attendre la permission, quelques jours auparavant, contre le citoyen Langlois, rédacteur du *Censeur des Journaux,* qu'il n'avait pas craint de frapper dans l'un des corridors du Conseil. Pour ce fait, un arrêté des Cinq-Cents, pris en comité secret, le 13 vendémiaire an V, avait ordonné à l'agresseur de garder les arrêts pendant trois jours.

Le 18 pluviôse, Talot étant revenu à la charge, et demandant qu'une discussion sur les délits de la

presse s'ouvrît à l'instant, Darracq s'oppose à ce qu'on s'occupe de cette affaire; mais ce n'est pas précisément par tendresse pour la presse. Il rappelle qu'au commencement de la session, le Directoire demanda une loi contre les *catins* : une commission fut nommée; mais il n'y eut pas de rapport présenté, on n'en parla même pas : le ministre de la police et la Salpétrière ont suffi. Les journalistes sont semblables aux prostituées : comme elles, ils ont leurs trotteuses, leurs promeneuses, et, comme elles, ils distillent le venin : qu'on en agisse donc avec eux comme avec les catins.

Le 25 germinal, Delmas, apostrophant les rédacteurs de journaux dans leurs tribunes, les accusait d'avoir mille fois poignardé la République, et leur imputait tous les crimes de la Révolution.

A l'époque où nous prenons ces scènes, il y avait, on le sait, une réaction contre la presse, qui explique jusqu'à un certain point ces emportements. Ils n'étaient pourtant pas nouveaux. Ainsi, à la Convention, le 8 mars 1793, Duhem, demandant la parole pour une motion importante, s'exprimait ainsi :

Il faut faire taire ces insectes calomniateurs, qui sont les seuls, les véritables obstacles des progrès de la Révolution. Je demande que ces folliculaires, dont l'unique emploi est de corrompre l'esprit public, de calomnier la Convention nationale, de la représenter aux yeux de ses commettants comme indigne de sa mission;

il faut que ces hommes, qui s'attachent à calomnier les patriotes, que tous ces auteurs de journaux, que ces courriers qui vont jeter l'alarme dans tous les départements, que les rédacteurs de tous ces papiers incendiaires, ou plutôt somnifères, soient enfin soumis à la puissance nationale, et que ces reptiles impurs soient obligés, comme après la révolution du 10 août, de se cacher dans leur honte.

Je demande que la Convention chasse de son sein tous ces êtres immondes (*Un grand nombre de voix : Oui ! oui !*), et qu'on charge le comité de sûreté générale de les mettre à la raison ; je demande que les journalistes soient tous expulsés de cette salle.

— Laissons, laissons coasser dans la boue et la fange ces vils insectes, répond André. Mais il est une police particulière que la Convention a droit d'exercer dans son enceinte. Je crois que l'on peut, sans violer les principes, chasser des places qui leur sont accordées dans cette enceinte ceux des journalistes qui en abusent pour corrompre l'esprit public.

Je laisse à penser quelles tempêtes de pareilles diatribes devaient soulever dans la presse. Après avoir rapporté la violente sortie de Duhem, « jadis chaud patriote, et qui ne doit son entrée à la Convention qu'à ses motions d'une popularité excessive, les *Révolutions de Paris* s'écrient avec une juste indignation :

Et la Convention indignée ne s'est pas soulevée tout entière pour rappeler à l'ordre, avec censure et insertion au procès-verbal, celui de ses membres qui venait de la déshonorer en la supposant capable de mettre en question le principe sacré, seule base, seul boulevard de la République, le principe de la liberté de la presse ! Duhem, tu es un mauvais citoyen ou un lâche, choisis : un mauvais citoyen, en écartant des législateurs le seul frein capable de les retenir dans le devoir ; un lâche, si tu ne sais pas braver les stylets de la calomnie. Et tu as pu trouver

des complices!... Thureau de l'Yonne (afin que son département n'en ignore) demande que le *Bulletin* soit le seul qui puisse circuler dans toute la République.

Faites mieux, représentants du peuple, videz aussi vos tribunes, fermez les portes de votre salle d'assemblée; tenez vos séances à huis clos, afin de dérober vos turpitudes à l'œil sévère du public. Et c'est à la veille de jeter les fondements d'une constitution libre que la Convention entend de sang-froid de tels blasphèmes contre la liberté de la presse; il a fallu que Fonfrède en prît sérieusement la défense. Sachez, législateurs, que sans elle, sans la liberté de la presse, vous ne seriez pas rassemblés en Convention; sans elle, la contre-révolution ne serait pas à faire. Rougissez du parallèle : en 1788, l'an dernier du despotisme, Louis XVI appelle lui-même, provoque les lumières de toute la nation sur l'assemblée des notables et celle des Etats généraux; en 1793, l'an I[er] de la République, des représentants d'un peuple libre, choisis pour lui rédiger des lois, proposent de proscrire la surveillance des écrivains; il est besoin qu'une discussion s'établisse et s'engage avant de passer à l'ordre du jour sur une motion aussi monstrueuse!

—

On voit par la motion de Duhem que des loges étaient affectées, dans l'Assemblée nationale, aux journalistes, ou, du moins, à certains journalistes. Il paraîtrait, en effet, que dans l'origine ce fut une faveur accordée à quelques journaux bien pensants, c'est-à-dire pensant comme la majorité de l'Assemblée — car la liberté, en toute circonstance, procédait par exception. On en jugera par quelques incidents que j'ai relevés dans le *Moniteur*.

Dans la séance permanente du 10 août 1792, un

député demande que les loges du *Logographe* et du *Journal des Débats* soient fermées : « Ces journalistes, dit-il tronquent les faits, dénaturent nos séances, et distillent avec l'art le plus perfide le poison de l'incivisme. » — Baudouin, entrepreneur de ces journaux, est entendu à la barre : il déclare que ni lui, ni ceux qui concourent aux opérations logographiques et typographiques de ces feuilles, ne partagent les intentions des rédacteurs. Il s'engage à changer ceux du *Logographe*, et à soustraire ce journal à toute influence étrangère. La fermeture de la loge du *Logographe* est néanmoins décrétée, sur l'insistance de Thuriot que ce sont des intrigants de la Cour, des capitalistes contre-révolutionnaires, qui sont les propriétaires de cette feuille, à la rédaction de laquelle président la perfidie et le crime. — Le 18, sur la réclamation des *notateurs* du *Logographe,* qui, collaborateurs passifs, en ont souvent blâmé la rédaction, et qui veulent entreprendre un autre ouvrage, plus fidèle et plus vrai, la loge leur est rendue. Là-dessus, Chabot veut qu'une commission examine s'il convient de décerner un local particulier à tel ou tel journal. Dans ce cas, il en demanderait un pour tous les journaux : car le *Logographe,* le *Moniteur* et autres, n'ont pas plus de droit à un local particulier que la *Gazette de Paris* et l'*Ami du Roi* (1).

(1) Quand Louis XVI, le 10 août 1792, se réfugia dans le sein de l'Assemblée

La même scène se reproduit au Conseil des Cinq-Cents le 18 pluviôse an V : Dubois-Crancé dénonce comme royalistes le *Précurseur,* l'*Eclair,* le *Gardien de la Constitution*, les *Actes des Apôtres*, le *Messager du Soir,* et demande que les tribunes des journalistes soient évacuées par eux et rendues au public. — Dumolard combat la proposition, et contre-dénonce, comme incendiaires et anarchistes, le *Père Duchesne,* l'*Ami de la Patrie,* l'*Ami des Lois*, le *Journal des Hommes libres,* la *Sentinelle.* L'Assemblée passe à l'ordre du jour, mais après de longs débats.

C'étaient, en effet, pour certains députés et dans certaines circonstances, des témoins assez incommodes, que ces journalistes, épiant, contrôlant, stéréotypant en quelque sorte, pour en instruire l'univers, les moindres mots et les moindres gestes. Mais plus souvent encore l'amour-propre y trouvait son compte. Combien se pavanaient dans leur petite célébrité, qui, sans les journaux, seraient demeurés parfaitement inconnus ! Et puis, il est si doux de se voir imprimé tout vif, de voir ses petites motions et ses grands discours répercutés par ces mille échos, après tout assez complaisants ! Et même les plus brillants tournois, que serait-ce sans cette éclatante publicité des journaux !

législative, c'est dans la loge du *Logographe*, ou, selon d'autres, du *Logotachygraphe,* qu'il prit place avec sa famille.

A ce sujet, la *Chronique de Paris* décoche ce trait à Barnave, qui s'était fait remarquer parmi les agresseurs de la presse :

« M. Barnave a décidément pris en grippe la philosophie et les journalistes; chaque jour il fait une vive sortie contre l'une et contre les autres. On ne peut lui reprocher de l'ingratitude envers la première : ce n'est pas à elle qu'il doit ses *idées réelles et non métaphysiques,* et l'on ne dira jamais que c'est un enfant devenu fort qui bat sa mère. Mais, pour les journalistes, eh ! s'il veut faire son examen de conscience, il conviendra qu'il a bien quelques petits reproches à se faire : car, enfin, ne sont-ce pas les journalistes qui ont été les trompettes de sa gloire? Il n'aurait pas dû oublier ce qu'il doit à des hommes qui, chaque jour, ont pris la peine d'achever ses phrases et de compléter ses idées, de débarrasser sa diction des *relativement à ce qui concerne,* des *par rapport à ce que,* des parenthèses éternelles, des phrases à la Maimbourg, qui défigurent tant soit peu le style de ce célèbre orateur, et enfin qui lui ont rendu l'important service d'*écrire* ses discours autrement qu'il ne les *parle.*

» Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces boutades du jeune monsieur sont vivement applaudies. Les journalistes sont tentés de demander à l'Assemblée nationale si elle exige qu'ils ne parlent plus

d'elle ni de ses opérations, et que leur profond respect se renferme dans un profond silence (1). »

Les assemblées, d'ailleurs, comptaient parmi leurs membres un certain nombre de journalistes, qu'on ne pouvait évincer. On ne fut pourtant pas sans y songer. Un conventionnel, Lacroix, demanda, le 9 mars 1793, que tous les membres de la Convention qui faisaient des journaux fussent tenus d'opter entre la qualité de folliculaire et celle de représentant du peuple. « Je vois avec peine, dit-il, que des représentants du peuple, qui sont envoyés ici pour faire de bonnes lois, pour s'occuper des intérêts du peuple, s'amusent à faire des journaux, à gangrener l'esprit des départements. » La motion fut appuyée par Thuriot : « Les députés qui font des journaux volent, dit-il, l'indemnité qu'ils reçoivent de la nation ; un représentant de la nation doit tous ses instants à la République ; il faut rétablir la nation dans ses droits. » La Convention prit une ré-

(1) *Chronique de Paris,* 16 août 1791. — Le surlendemain la *Chronique* croit devoir expliquer cette expression : *phrase à la Maimbourg,* « que bien des personnes lui ont reprochée, et qui dans le fait ne peut être entendue que des gens de lettres. Comme M. Barnave pourrait en ignorer la signification, nous lui devons, ainsi qu'à nos lecteurs, de dire que Maimbourg était un jésuite historien dont les phrases, enchevêtrées de parenthèses qui enchâssent d'autres parenthèses qui en contiennent d'autres éternellement concentriques, tiennent une page et quelquefois deux pages de longueur, de sorte qu'il ne faut pas être asthmatique pour les lire. C'est ce que Madame de Sévigné appelait un *chien de style*, et ce dont Voltaire a pris la peine de se moquer ; et c'est aussi d'après ces autorités respectables que nous nous sommes permis d'en rire modérément, et en tout bien et tout honneur. »

Une autre fois, la *Chronique* donnait cette définition de Barnave à la tribune « C'est un orateur..... éloquent comme un adverbe, précis comme une parenthèse, et harmonieux comme une conjonction. »

solution dans ce sens ; mais elle fut rapportée deux mois après, et les journaux restèrent décidément maîtres de la place.

Il y avait bien un expédient encore, et qui fut plus d'une fois mis sur le tapis dans les assemblées qui se succédèrent : c'était d'avoir un journal à soi, un journal officiel, qui aurait fait qu'on eût été moins dans la dépendance des autres ; mais on ne s'y arrêta point, et les motifs en sont faciles à comprendre.

Cette question fut posée devant les Etats généraux dès les premiers jours de leur réunion, sous l'impression des débats que souleva la suppression du journal de Mirabeau (1) ; mais il ne pouvait s'agir alors que d'assurer la publicité des travaux de l'Assemblée. On lit à ce sujet dans le *Moniteur :*

COMMUNES. — *Séance du mercredi* 20 *mai.*

Après plusieurs observations préliminaires proposées par divers membres, et dont aucune n'a été réduite en motion, M. La Borde de Méreville a mis sur le bureau celle qui suit :

Qu'il soit formé provisoirement un comité de rédaction, composé de certaines personnes qui seront choisies au scrutin ;

Que tout ce que l'Assemblée jugera à propos de faire paraître en son nom, manuscrit ou imprimé, soit renvoyé à ce comité pour y être rédigé et présenté, ensuite lu par lui à l'Assemblée avant d'être publié ;

Que ce comité avisera au moyen de faire imprimer et parvenir

(1) Voir plus loin l'article consacré à Mirabeau et au *Courrier de Provence.*

sûrement dans les provinces ce que l'Assemblée jugera à propos de publier.

Cette motion est vivement combattue.

Plusieurs membres représentent qu'il ne faut pas décréter avant d'être constitué ce que l'on fera lorsqu'on sera constitué; qu'il est imprudent de discuter, avant que l'Assemblée soit en activité pleine et légale, des questions sur lesquelles il lui appartiendra et n'appartiendra qu'à elle de prononcer; que, quant à présent, elle n'a besoin que de notes à peu près semblables à ce qu'on appelle les notes du parlement d'Angleterre, et où les motions, leurs amendements, et le nombre des voix pour ou contre, sont simplement rapportés; qu'il ne peut pas être intéressant de publier une notice aride; mais qu'il est souverainement important de ne rien imprimer avec précipitation au nom de l'Assemblée.

Séance du vendredi 22 *mai.* — La motion de M. de La Borde continue d'être débattue.

M. de La Borde et M. Target proposent d'en restreindre l'objet à la seule impression d'un journal motivé de ce qui se passe, qui sera rédigé par un petit nombre de commissaires choisis au scrutin. Malgré ces amendements, elle ne trouve presque que des opposants. On dit que ce n'est pas le moment d'imprimer un journal motivé; qu'on verra ce qu'il y aura à faire si les conférences n'ont pas une bonne issue; que les adjoints du président tiennent note de ce qui se fait dans l'Assemblée; que les commissaires sont chargés de faire de même pour les conférences, et qu'on trouvera toujours dans leur travail les matériaux de ce qu'il faudra écrire, s'il devient nécessaire un jour de rendre compte à la nation de la conduite de ses représentants.

On recueille les voix, et la motion est rejetée à la presqu'unanimité des suffrages.

Le lendemain, on lit une adresse de M. Panckoucke aux Etats généraux, dans laquelle il sollicite l'impression du journal de l'Assemblée nationale, comme supplément naturel du *Mercure de France,* le plus ancien des journaux, dépôt, en 1614 (!) des principaux actes des Etats généraux, consulté encore aujourd'hui à

cause de l'authenticité de ses rapports; il représente d'ailleurs que cent mille écus de redevance qu'il paie au gouvernement ou aux auteurs méritent quelques égards.

Plusieurs membres observent que cette adresse se lie à la motion qui vient d'être rejetée; en conséquence elle n'a pas de suite.

La gazette manuscrite dont j'ai parlé ci-dessus, page 37, nous fournit sur cet incident quelques détails un peu moins arides.

Le 20, dans la chambre de la noblesse, M. de La Borde a fait une motion dont l'objet était de créer un comité de rédaction, composé de vingt-quatre membres, qui serait chargé de rédiger tout ce que l'assemblée jugerait digne d'être rendu public, au moyen d'une imprimerie qui serait aux ordres des Etats généraux, et qui constaterait d'une manière solennelle les opérations des chambres. Les rapports peu exacts de quelques feuilles publiques, et la nécessité de les redresser, étaient le texte de cette motion. Elle a été assez vivement combattue dès le jour qu'elle a été faite; mais le surlendemain 22, la motion ayant été reprise, la chaleur de ceux qui l'avaient combattue a été encore plus forte. On a exposé qu'un journal confié à la rédaction de vingt-quatre personnes élèverait une sorte d'aristocratie dans le sein d'un corps où tout doit mener à l'égalité, qu'il tendrait à transformer une assemblée nationale, chargée des plus grands intérêts, en une coterie de beaux esprits, où peut-être on se montrerait plus soigneux de bien dire que de bien faire, et qu'enfin l'idée seule d'annoncer un journal par des membres des Etats généraux était contraire à la dignité et aux devoirs des représentants d'une si grande nation. Toutes ces considérations ont déterminé l'assemblée à rejeter presque unanimement la motion du journal, qui n'a eu pour elle que trente-six voix. On ajoute qu'un membre a fait observer que les Etats généraux ne seraient pas sans inconvénients leurs propres historiens, et que la nation, attentive à tous leurs travaux, ne serait pas pour cela privée de l'avantage de les

connaître, puisqu'au milieu des débats et des rapports qui fourmillent dans une grande assemblée, et qui se communiquent par tant de bouches et par tant de plumes, les grandes vérités ne manqueraient pas de surnager. Il semble, en effet, que la liberté de la presse demandée dans presque tous les cahiers, doit garantir incessamment la nation de toute surprise sur les actes de la grande cause qui se plaide actuellement sous ses yeux : les partis peuvent bien surprendre un moment la foi publique, mais la surprise n'est jamais de longue durée lorsqu'elle est librement combattue, et c'est peut-être dans ces débats, quelque pénibles qu'ils soient pour les amours-propres particuliers, que le triomphe de la vérité s'établit avec plus de force et de succès vraiment durable.

Je trouve encore dans la même gazette cette mention, qui a sa petite importance :

Il paraît tant d'écrits sur les Etats généraux qu'on se trouve embarrassé sur le choix des lectures. Les faits exacts se trouveront désormais consignés dans le *Journal de Paris,* conformément à la permission qu'en ont reçue les auteurs; de sorte que ce journal servira de guide assuré au milieu des réflexions et des débats que les autres écrits rapporteront.

Plusieurs autres propositions furent faites aux assemblées qui suivirent pour la création d'un journal officiel; plusieurs essais furent même tentés : ainsi, le *Logotachygraphe* pour l'Assemblée législative, et pour les Conseils le *Tachygraphe,* dont l'établissement fut vivement combattu, entre autres par Pastoret, qui le croyait inutile, dangereux, inconstitutionnel. « L'armée, ajoutait-il, a encore des besoins; les fonctionnaires publics sont encore mal payés; les malheureux rentiers ne le

sont pas, et on vous propose une dépense de *un million six cent mille francs* pour avoir un journal de plus, à l'instant même où l'on se plaint que la France en est inondée! » Le *Tachygraphe* fut néanmoins adopté par les Cinq-Cents après une longue discussion, mais la résolution fut annulée par les Anciens.

Nous parlerons ailleurs du *Moniteur universel ;* ici, nous nous bornerons à dire que ce n'est que depuis le mois de nivôse an VIII qu'il a reçu son caractère officiel et qu'il est devenu le journal du gouvernement.

On pourrait encore nommer le *Logographe*, qui, s'il ne fut jamais reconnu expressément comme journal officiel, s'en donnait volontiers les airs ; cette feuille, d'ailleurs, fut créée dans des vues assez singulières, et qui méritent d'être rapportées. C'est à Beaulieu que j'emprunte ce trait curieux.

« Ce journal, dit-il, plus volumineux encore et plus exact que le *Moniteur*, fut imaginé, en 1790, par MM. Adrien Duport, de Lameth et autres députés du parti le plus révolutionnaire de l'Assemblée. Ils avaient eu cette idée pour se mettre à l'abri des sarcasmes que leurs adversaires lançaient à chaque instant contre eux, pour arrêter leurs cris, leurs interpellations, pour déjouer enfin tous les stratagèmes qu'ils mettaient en usage pour paralyser leurs opérations. Il était naturel de croire

que des hommes, la plupart d'une haute distinction, qui désiraient être respectés, craindraient de rendre l'Europe spectatrice de débats où souvent eux-mêmes ne se respectaient guère, n'aimeraient pas à voir imprimées les expressions incohérentes et peu décentes souvent que l'irréflexion et la violence leur arrachaient. Le *Logographe* eut une partie du résultat qu'on avait attendu : il rendit pendant quelque temps l'Assemblée un peu plus circonspecte.

» Ceux qui l'avaient conçu en firent les premiers frais. On trouvait dans cette feuille tout ce qui avait été dit dans chaque séance, et jusqu'aux expressions les plus fugitives ; rien absolument n'était oublié. Comme les recettes du *Logographe* ne pouvaient couvrir ses dépenses, MM. de Lameth et leurs amis, s'étant rapprochés du roi, le déterminèrent à faire un fonds pour le soutenir, en lui faisant entendre que la publication de tous les propos, au moins inconsidérés, qu'on tenait alors au Corps législatif, ne pouvaient produire qu'un très-bon effet pour le maintien ou la restauration de l'autorité royale. Aussi les auteurs du 10 août détruisirent-ils le *Logographe*, comme un écho trop fidèle de toutes les sottises qu'ils voulaient avoir le privilége de dire, sans qu'on eût le droit de les publier (1). »

Quoi qu'il en soit, on voit de bons esprits re-

(1) Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. II, p. 39.

gretter, pendant le cours de la Révolution, l'absence d'une feuille officielle.

« Si l'Assemblée nationale, disait la *Chronique de Paris*, avait dépensé deux millions par an pour distribuer gratis à toutes les municipalités et à tous les curés un bon journal de ses travaux, les malveillants n'auraient pas réussi à les calomnier, les libelles incendiaires n'auraient pas trouvé de lecteurs, nous n'aurions pas éprouvé tant de crises, et beaucoup de malheurs n'auraient pas eu lieu. » Et elle ajoutait : « L'Assemblée nationale réparera sans doute cette omission en faisant imprimer la Constitution française à quelques millions d'exemplaires, pour qu'il y en ait un dans chaque maison. On doit la faire traduire en breton, en béarnais, en languedocien, en italien, en allemand et en flamand, pour les peuples des départements où ces idiomes sont en usage. Pour éviter les frais d'envoi, chaque département devra être autorisé à faire une édition d'une quantité proportionnée à sa population (1). »

Pour ce qui est de la Constitution, j'aurais volontiers opiné comme la *Chronique ;* mais je ne saurais partager entièrement sa confiance dans les effets d'un journal officiel : un pareil journal aurait eu de bons résultats, incontestablement, mais il aurait été impuissant à conjurer les ravages de la mauvaise presse.

(1) *Chronique de Paris*, 12 septembre 1791.

A défaut de journal officiel, tous les gouvernements de la République, la Convention comme la royauté, eurent leurs journaux officieux, qu'ils subventionnaient d'une ou d'autre façon.

Nous avons déjà nommé quelques feuilles dont la liste civile faisait les frais, entre autres le *Chant du Coq*. On voit dans le rapport fait par Valazé au nom de la commission des Vingt-Quatre, le 6 novembre 1792, sur les papiers de l'armoire de fer et autres, que le *Postillon de la Guerre* avait reçu, en mai et juin, 8,000 livres, et le *Logographe*, en trois mois, 34,560 livres.

La Convention faisait circuler le *Père Duchesne* dans tous les départements, et l'envoyait par ballots aux armées ; et ce n'était pas le seul journal dont elle favorisât la propagande. Dans la séance du 24 octobre 1793, Chabot propose à l'assemblée de déclarer que nul comité et nul ministre ne pourra solder aucune feuille publique, et que les rédacteurs répondront personnellement des calomnies qu'ils insèreront dans leurs journaux contre les comités et les membres de la Convention. C'est en payant des folliculaires, ajoute-t-il, que Roland est parvenu à couvrir d'ignominie les défenseurs de la liberté.

Ce grief contre Roland, on le trouve encore formulé avec beaucoup de vivacité dans les journaux du temps.

Le bonhomme Roland, pour un bigot, paraît si familier avec le mensonge qu'il n'en rougit plus, pas même des plus puants. On sait qu'il a produit un compte où il prétend, d'après une addition par sous et par deniers, n'avoir dépensé que 27,000 livres sur les sommes immenses mises à sa disposition pour frais extraordinaires. Qu'il nous dise donc qui paie les affiches de la *Sentinelle,* placard destiné depuis près d'une année à endormir le peuple, à flagorner Roland, et dont le prix doit aller au moins à 20,000 livres par année ! Qu'il nous dise qui paie les feuilles de Gorsas et Dulaure, dont il prend quelques centaines d'exemplaires par jour ! Qu'il nous dise qui paie les libelles de Gorsas et Dulaure, que l'on distribue chaque jour aux députés sous toute espèce de formes, tantôt sous celles de placards ou de journaux et tantôt sous celles de feuilles volantes ou de brochures (1) !

Gorsas, Dulaure, la *Chronique* et tous les papiers nouveaux sont vendus à Roland, dit encore Marat, à l'exception de quelques feuilles patriotiques, telles que Audouin, qui se remonte, Camille, qui pourrait être meilleur, et Prudhomme, qui ne vaut pas grand'chose. Le *Républicain,* qui a remplacé le *Logographe,* est fait à ses frais ; les rédacteurs sont : Riffe, grenadier des Filles-Thomas, Deslandes et Roucher. Roland cherche à raccoler les folliculaires ; il vient d'être dénoncé par le *Père Duchesne*, auquel il proposait de l'argent pour le flagorner, comme l'honnête Gorsas, qui se prostitue au plus offrant et dernier enchérisseur (2).

En cela, cependant, Roland ne suivait pas seulement les errements de ses prédécesseurs, il usait d'un droit que la loi lui avait expressément accordé, je dirais presque d'un devoir qu'elle lui avait imposé, et le compte qu'il rendit de sa gestion à la Convention prouve qu'il n'en avait pas abusé. Un décret avait mis à sa disposition, « pour

(1) *Journal de la République française,* n° 38, novembre 1792.
(2) *Id.*, n° 61, 30 novembre 1792.

frais de correspondance et d'impression des écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'Etat », un fonds de 100,000 livres, dont l'emploi était laissé à sa volonté. Il en avait dépensé seulement 33,000 livres, et il en rapportait l'état, avec les noms des parties prenantes et les quittances. Nous reproduirons quelques articles de ce compte « par sous et deniers », auquel Marat fait allusion, et c'est à lui-même que nous les emprunterons :

Au citoyen Reynier, imprimeur, pour impressions et ports de la *Sentinelle* (en six articles), 9,078 liv. (1).

Au même, pour plusieurs trimestres de la *Chronique*, deux lettres de Thomas Payne, lettre de Brissot, affiches de Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, etc., 3,683 liv.

Au citoyen Courier, imprimeur, pour impression et pour un certain nombre d'exemplaires de la *Trompette du Père Duchesne* (en trois fois), 396 liv.

Au citoyen Colomb, imprimeur, pour 11,600 exemplaires (en trois fois) du *Journal des débats et de la correspondance des Jacobins,* 580 liv.

Souscription pour trois mois au *Journal des débats et décrets de l'Assemblée nationale* en faveur de la municipalité de Magnes, 15 liv.

Souscription pour le *Courrier de Paris dans les départements,* pour trois mois, en faveur de la société des Jacobins de Fauquembergen, département du Pas-de-Calais, 22 liv. 10 s.

Au citoyen Hélie, pour la *Feuille villageoise,* troisième année, en faveur du curé d'Antouillet, département de l'Eure, 9 liv.

(1) M. Thiers semble croire que c'est après la retraite de Roland que la *Sentinelle* fut subventionnée. « Roland, dit-il, pendant son ministère, avait alloué des fonds pour éclairer l'opinion publique par des écrits, et c'est avec un reste de ces fonds qu'on imprimait la *Sentinelle.* » Il y a là, comme le montre le compte de Roland, une erreur évidente.

Au citoyen Lepage, pour 600 exemplaires du nº 1167 du *Patriote français,* 20 octobre; pour 500 exemplaires du nº 1196, 18 novembre; pour 500 exemplaires du nº 1215, 6 décembre; pour 1,600 exemplaires de l'*Adresse à tous les républicains,* et pour 1,000 exemplaires de la *Réponse à Clootz,* 1,280 liv.

Ayant pensé que l'un des meilleurs moyens pour répandre l'instruction était de faire connaître les bons écrits déjà faits, il m'est arrivé de choisir, parmi les numéros de journaux publiés depuis le 10 août, ceux qui pouvaient être les plus conformes à cette vue : c'est ainsi que j'ai pris et répandu divers numéros du *Thermomètre du jour,* du citoyen Dulaure (en deux fois), 452 liv. 10 sous.

Dans les mêmes vues, j'ai arrêté de prendre par jour un nombre d'exemplaires du *Courrier des Départements,* et de les faire expédier. En conséquence, pour 15 collections et pour 100 exemplaires chaque jour, pour lesquels le rédacteur a réduit son prix à moitié, c'est-à-dire à ses simples déboursés, et ce depuis le mois d'août jusques et y compris le mois de janvier, 3,082 liv. 8 sous.

Les autres articles concernent des écrits de diverse nature, parmi lesquels je remarque :

Observations de Favier sur l'Autriche, ouvrage qui expose ce que l'alliance avec cette maison a coûté à la France, 571 liv. — *Influence de la liberté sur la santé, la morale et le bonheur,* 352 liv. — Placard intitulé la *Dernière heure,* invitant les citoyens à se lever lors de l'invasion des Prussiens, 235 liv. — A Reynier, pour impression de diverses brochures et avis pour être distribués aux soldats autrichiens, du 28 août au 22 septembre, 4,275 liv. — Au citoyen Bonnemain, pour avoir été employé à la recherche et expédition d'écrits politiques propres à l'instruction, 300 liv. — Au citoyen Rousseau, pour 360 exemplaires d'une brochure intitulée *Chants du patriotisme,* etc. (1), 508 liv.

(1) « Ces chants, lit-on dans la *Chronique de Paris* (7 mai 1792, supplément), nous présentent l'instruction la plus solide sous les attraits piquants du plaisir le

10 sous ; au même pour *Dialogues en chansons sur le succès du roi Guillaume*, 44 liv. 10 sous. — Pour impression de chansons patriotiques en l'honneur de la liberté française, 24 liv. — Pour mille exemplaires de noëls et cantiques patriotiques et républicains, 235 liv.

« Ce fonds, ajoutait Roland, a causé de grandes inquiétudes : on voit si elles sont fondées ; on voit à quoi se réduisent les millions dont on a prétendu

plus naturel aux Français. L'auteur consacre cet ouvrage à rappeler à tous les citoyens les époques les plus intéressantes de la Révolution, et à en graver le souvenir dans le cœur de leurs enfants. On ne saurait donc trop engager les pères et mères à le mettre entre les mains de notre jeunesse citoyenne, qui y puisera les meilleurs principes ; d'ailleurs, le prix en est si modique qu'on doit le considérer comme un véritable présent. »

On s'abonnait à raison de 10 sols par mois pour Paris, et de 15 sols pour les départements, franc de port ; il paraissait huit numéros par mois.

Voici sur le même sujet un article que je trouve également dans la *Chronique*, et qui a naturellement sa place ici.

Chansons, chansons.

De simples ressorts font souvent jouer de grandes machines, et les événements qui étonnent le monde ont presque toujours des causes sur lesquelles l'attention daigne à peine se fixer.

Tous les peuples aiment le chant ; tous ne chantent pas également bien, mais tous chantent, et sur tous le chant produit de l'effet. Le cannibale a des chants qui l'excitent à déchirer les membres palpitants d'un ennemi vaincu ; celui-ci a des chants qui lui font braver le supplice en insultant ses bourreaux.

Tous les sauvages ont des chansons de guerre et des chansons de plaisir. Le chant est de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les saisons.

Si l'Italie est le pays du chant, la France est le pays des chansons, et elles sont mieux chantées en France qu'en Italie. Je prierai le général Anselme de m'écrire un mot à cet égard, soit de Naples, soit de Rome, ou d'ailleurs.

Je propose donc d'ajouter nos chansons à nos canons : celles-là seront pour les chaumières, ceux-ci seront pour les châteaux.

Chacun sait que l'on doit des égards aux nobles : ainsi les canonniers seront chargés de la première visite, et, comme elle ne sera jamais longue, les chanteurs les suivront de près. Ils célébreront nos lois, notre liberté ; ils en inspireront l'amour à des peuples étonnés d'oser en prononcer le nom.

Les chansons feront un effet plus prompt que les écrits, en seront les précurseurs, et répandront déjà des étincelles de lumières.

La chanson des Marseillais éclaire, inspire et réjouit à la fois : elle suffirait seule pour subjuguer toute la jeunesse brabançonne.

Je conclus à ce que l'on attache quatre chanteurs à chacune de nos armées. Faire notre révolution en chantant est un moyen presque sûr de l'empêcher de *finir par des chansons*.

que je disposais à mon gré. » — Sottes raisons, mon bon homme! lui répondait la calomnie, je veux dire Marat : si ce n'est sur ce chapitre que vous avez volé, c'est donc sur un autre; rien ne vous a été plus facile, par exemple, que de voler deux ou trois millions sur les quarante mis à votre disposition pour le monopole des grains (1).

Et les bons amis de Marat lui venaient bravement à la rescousse.

On nourrirait 4,000 familles indigentes avec ce qu'il en coûte par jour pour faire distribuer le venin de l'aristocratie disseminé dans une foule de journaux que l'on fait colporter sous les titres de *Père Duchesne*, de *Contre-Poison*, d'*Ami du Roi*, de *Journal du Clergé*, de *Journal de la Noblesse*, de *Journal de la Cour et de la Ville*, etc., à un liard la feuille.

C'est un citoyen actif qui donne cet avis à l'Ami du Peuple, et celui-ci, de son côté, fait insérer dans l'*Orateur du Peuple*, à la même époque, cette *annonce intéressante :*

On vient de m'informer que les mouchards de l'état major, non contents de mettre un des leurs en sentinelle dans toutes les casernes de la troupe du centre, pour empêcher les braves soldats de lire l'*Ami du Peuple*, ont posté aux portes de la plupart des compagnies réputées patriotes de vieilles coquines avec d'infâmes papiers aristocratiques et despotiques, qu'elles distribuent à très-bas prix, souvent même pour rien.

Un autre citoyen, non moins actif, et, par des-

(1) *Journal de la République française*, n° 131, 23 février 1793.

sus, soldat de la patrie, écrit encore à l'*Ami du Peuple :*

Vous êtes, mon cher Marat, la terreur des scélérats qui sont au timon des affaires, l'épouvantail de leurs agents subalternes... Jugez à quel point ils redoutent la lumière, l'éclat de vos précieux écrits, par les sommes immenses qu'ils dépensent continuellement pour tâcher d'en contre-balancer la salutaire influence. Il n'y a pas de jour qui ne voie éclore une multitude de pamphlets contre vous, distribués avec profusion aux colporteurs ; et non seulement on les leur donne gratis, on y joint encore une forte rétribution, afin de les engager à les distribuer avec fracas. Ces libelles dégoûtants sont imprimés avec soin, sur du papier superbe ; mais ils sont si pauvres de faits, si vides de raisons, que dix mille pamphlets de cette espèce ne sauraient effacer les impressions du moindre de vos numéros, imprimés assez incorrectement et sur papier bis.

Tel est un pamphlet intitulé le *Contre-Poison*, ordure de la plume d'un scélérat soudoyé par le général pour dénigrer M. d'Orléans, M. Ch. Lameth et l'Ami du Peuple. C'est une espèce d'homélie de l'infâme Estienne, mouchard, assassin et voleur, qui se met à citer Jean-Jacques et à prêcher la soumission aux lois, crainte d'être reconnu.

Tel est encore le faux *Ami du Peuple,* entrepris pour répandre, à la faveur d'un nom chéri de tous les bons patriotes, l'affreuse doctrine du monarchisme. Cette feuille est du sieur Pastoret, blanchisseur ordinaire de Duport, le garde des sceaux.

Tous ces papiers se distribuent gratuitement aux colporteurs, et on leur paie une prime d'un sou par numéro pour qu'ils les crient à un liard dans les rues.

Le correspondant de l'*Ami du Peuple* entre ensuite dans des calculs qu'il résume ainsi :

Chaque jour voit éclore vingt pamphlets de cette espèce ; à les mettre l'un dans l'autre à 1,500 liv., c'est 3,000 liv. que vous

leur coûtez journellement : c'est donc 10,950,000 liv. par an que ces voleurs puisent dans le trésor de la nation pour empêcher les effets salutaires de votre feuille ; sans compter ce qu'ils payent aux Royou, Du Rosoy, Meude-Monpas, etc., dont les calomnies sont principalement dirigées contre vous.

Voilà, citoyens infortunés, à quoi vont les trésors de la nation, le produit de vos impôts, les fruits de vos privations, de votre industrie, de votre sueur ! Ils les consument à soudoyer des espions, des barbouilleurs de papier, pour vous tromper, vous aveugler, vous enchaîner et vous perdre (1).

On trouve, d'ailleurs, dans tous les journaux patriotes, des plaintes fréquentes contre cet abus, qui, pour n'avoir pas les proportions que lui donnent les amis de Marat, n'en était pas moins réel ; et il y eut à ce sujet, au Conseil des Cinq-Cents, le 9 frimaire an IV, un débat qui nous a semblé curieux à reproduire. C'est Pénières qui ouvrit le feu.

L'ancien gouvernement crut devoir faire rédiger quelques journaux pour diriger l'opinion publique vers les vrais principes de la liberté ; son arrêté subsiste encore, et ces journaux sont distribués chaque jour dans cette enceinte. C'est de ces journaux que je viens vous entretenir un moment, pour prévenir le mal qu'ils pourraient faire s'ils cessaient d'être rédigés dans des intentions pures. Vous avez dû remarquer que l'un de ces journaux s'attache, depuis plusieurs jours, à désigner différents de nos collègues, et à jeter la défaveur sur les opérations du conseil des Cinq-Cents. J'ouvre le numéro d'hier du *Journal des Patriotes de* 89, et j'y lis :

« Les Cinq-Cents s'occupent des assignats en *financiers* ; il était inutile de s'enfermer dix grands jours pour cela. *Parturient mon-*

(1) L'*Ami du Peuple*, n° 358.

tes... Crassous a parfaitement parlé; mais s'il croit avoir prouvé que le plan actuel n'est point une *démonétisation;* s'il croit m'avoir convaincu qu'il n'offre pas un nouvel aliment à l'infâme agiotage; s'il croit que ses réflexions rendront à l'assignat le crédit que l'opinion lui enlève, il se trompe. »

C'en est assez, sans doute, pour vous faire sentir le mal que peut faire un pareil article. Un représentant attaqué isolément dans de pareils écrits se trouve dans une position bien plus fâcheuse encore. S'il répond, il s'engage dans un combat polémique qui absorbe les instants qu'il doit à la chose publique; s'il ne répond pas, il compromet sa réputation, son honneur, sa vie même: car vous savez quels malheurs ont éprouvés plusieurs d'entre nous pour avoir négligé de répondre à la calomnie.

Faut-il vous rappeler quelques époques de la Convention nationale? Vous vous souvenez que ce furent dans les journaux que, dès le commencement de la session, les partis s'attaquant sans cesse, s'acharnèrent l'un contre l'autre et se jurèrent une guerre à mort, cette guerre sanglante qui coûta la vie à tant d'estimables républicains. Vous vous rappelez que ce fut sur l'allégation des journaux que plusieurs de nos collègues furent mis hors la loi, et que, si le vertueux Roland fut proscrit et se donna la mort, c'est qu'il fut accusé d'avoir empoisonné l'esprit public par des journaux.

Je ne parlerai pas des feuilles des Marat et des Hébert, pour les comparer à celles que rédigent en ce moment quelques hommes qui ont profité de l'amnistie, mais qui auraient dû garder le silence.

Je demande que, par mesure de police, le Conseil arrête que toute distribution de journaux aux frais du gouvernement cessera dès ce moment.

Plusieurs autres membres demandent l'ordre du jour.

André Dumont. Au nombre des journaux qu'on nous distribue, il en est qui, sous prétexte de diriger l'opinion publique, la dénaturent et jettent un vernis de ridicule sur les délibérations du Conseil. Pouvez-vous tolérer qu'aux frais du gouvernement on avilisse la législature et le gouvernement? Certes, jamais on n'a vu d'impudence pareille.

Si l'on veut à toute force nous faire des distributions, qu'on nous donne le *Journal des Débats !* Mais qu'avons-nous besoin de journalistes qui enveniment les intentions les plus pures, qui aigrissent les esprits les moins susceptibles de l'être ! S'il était un journal qu'on pût, avec quelque pudeur, distribuer aux frais du gouvernement, ce serait la *Sentinelle;* mais celui des *Patriotes de* 89 ne peut être distribué parmi nous. J'appuie la motion de Pénières.

Une voix. La liberté de la presse!

André Dumont. Je n'attaque point la liberté de la presse. Que les journalistes impriment tout ce qu'ils voudront, ils sont parfaitement libres de le faire; mais que ce soit à leurs frais, et non à ceux du gouvernement. Vous voulez de l'économie, eh bien! c'en est une que de supprimer une distribution journalière de cinq à six mille exemplaires.

. . . .

Colombel. Le 13 vendémiaire a ouvert les yeux. Le gouvernement, traîné dons la boue, a dû donner un antidote aux écrits empoisonnés qui circulaient avant cette époque fameuse. Il a dû employer pour arrêter ce torrent contre-révolutionnaire et royaliste des écrivains patriotes. Celui que l'on inculpe est de ce nombre; il a fait ses preuves, et il lui a fallu du courage pour se charger d'une tâche aussi pénible que glorieuse.

Lesage-Senault. Oui! oui! (Des murmures s'élèvent. — Le tumulte se prolonge.)

Colombel. Ce serait une grande imprudence que d'empêcher en ce moment la distribution du journal qu'on attaque.

Songez que les journaux de l'état-major de Charette reparaissent avec une nouvelle audace, qu'ils continuent à pervertir l'esprit public; la *Correspondance politique*, le *Messager du soir*, sont distribués gratuitement. Et le gouvernement n'aurait pas le droit de faire distribuer dans les départements des feuilles patriotiques destinées à servir de contre-poison aux écrits chouans qu'on y fait passer! Cette mesure est d'autant plus urgente que c'est un déshonneur dans les départements de se dire républicain.

. . . .

Tallien. Quel a été l'objet du gouvernement, quand il a eu recours à des plumes patriotes? A cette époque, qui ne doit jamais s'éloigner de notre mémoire, l'opinion publique était partout égarée et pervertie.

On répandait avec profusion les journaux les plus dangereux ; le *Messager du soir*, la *Quotidienne*, le *Courrier républicain*, étaient adressés gratuitement de tous les côtés, on les disséminait dans nos camps, on en infestait nos armées pour les pousser à la désertion. A Paris, on conspirait ouvertement, et la conjuration était puissamment secondée par tous les journaux payés par Pitt. Ce ne sont pas ici de vains mots : la correspondance de Lemaître a prouvé la vérité de ce que je dis; la journée du 13 vendémiaire a dû ouvrir les yeux aux plus incrédules.

Que voulait-on ? Détruire la Convention, renverser la liberté, égorger les patriotes. Que devait faire le gouvernement ? Ranimer l'esprit public, éclairer les citoyens. Il se trouva des hommes généreux qui voulurent bien se charger de cette tâche.

Certes, il faut en convenir, il y a eu du courage à s'opposer des premiers à ce torrent contre-révolutionnaire. Aussi Richer-Serisy, à la section Lepelletier, avait mis ces écrivains de la patrie hors la loi; sans la victoire du 13, ils eussent porté leurs têtes sur l'échafaud. Leurs écrits fournissent encore un moyen facile aux représentants de correspondre avec les départements. Adressez ces journaux aux administrations, ils se perdront. Chacun de nous peut, au contraire, les adresser à des patriotes connus; ils les répandent, on les lit. N'ôtez pas aux paresseux, et je suis du nombre, un moyen si aisé d'entretenir des relations utiles. Si quelqu'un de ces journaux paraît à l'un de nous contenir des choses dangereuses, qu'il le garde. Quand le gouvernement sera bien assis, sans doute il ne faudra plus de moyens particuliers pour diriger l'esprit public; mais, quant à présent, je demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour fut adopté après deux épreuves, et le Directoire continua les errements de ses prédé-

cesseurs : nous avons vu Bion lui reprocher de charger tous les jours la poste de 1,300 livres de journaux qui ne payaient pas.

—

Ce n'était pas seulement à l'Assemblée nationale que les journaux avaient ainsi continuellement affaire ; il leur fallait encore compter avec la municipalité parisienne, comme nous l'avons déjà vu, avec les clubs, avec les sociétés plus ou moins patriotiques, avec les autorités départementales, avec tout le monde enfin.

La municipalité de Paris, — nous ne parlons point encore de la terrible Commune du 10 août, — ne borna point son action contre la presse à de simples règlements de police que l'on aurait pu regarder comme rentrant, jusqu'à un certain point, dans ses attributions. Déjà quelques-unes des mesures que nous avons rapportées dépassaient évidemment les limites de son autorité; elle alla plus loin encore. A la fin de septembre 1789, s'attaquant à Marat, elle le mandait à sa barre pour avoir inculpé l'administration de la ville.

Le 15 janvier 1790, elle prenait l'arrêté suivant :

L'assemblée, profondément affectée de la lecture qui lui a été faite par M. Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet, de plusieurs articles d'une feuille périodique portant pour titre l'*Ami du Peu-*

ple, par M. Marat; justement indignée de toutes les atrocités auxquelles se livre l'auteur de cette feuille contre un magistrat qui, depuis tant d'années, ne cesse de donner des preuves de son intégrité, de son zèle, de ses lumières, de son dévouement à la chose publique, et particulièrement à la défense des citoyens indigents; convaincue, par les détails dans lesquels M. d'Argis est entré, que sa conduite comme magistrat et comme rapporteur dans l'affaire de M. Bezenval est irréprochable;

Considérant que c'est en vain que nous espérons jouir de la liberté sous l'empire des lois, si l'on ne s'empresse pas de réprimer la licence effrénée avec laquelle quelques feuilles périodiques, et nommément celle intitulée l'*Ami du Peuple,* se déchaînent contre les citoyens les plus respectables, contre un tribunal et des magistrats justement honorés de la confiance de l'Assemblée nationale et du public; que les écrits incendiaires, en excitant le peuple à violer la sainteté des lois, à profaner le sanctuaire de la justice, à se porter aux derniers excès contre ceux qui en sont les organes et les ministres, manifestent la coupable intention de plonger la capitale dans tous les désordres de l'anarchie, d'appeler sur les habitants tous les malheurs qui sont les suites nécessaires de la dissolution de la société, qui ne peut subsister que par l'influence des lois et l'autorité des magistrats;

Considérant que la liberté salutaire de la presse n'est pas l'abus dangereux de calomnier impunément; que chez le peuple jusqu'à présent le plus libre de l'Europe, en Angleterre, les auteurs et les imprimeurs sont responsables des ouvrages qu'ils répandent dans le public; que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen décrétée par l'Assemblée nationale est bien loin d'autoriser ces écrits qui ne respirent que la sédition, la révolte et la calomnie;

Considérant que les représentants de la Commune manqueraient au plus sacré de leurs devoirs s'ils ne cherchaient à préserver leurs concitoyens des poisons mortels dont ces sortes d'écrits sont infectés, et à les garantir de leur funeste contagion, et si en même temps ils n'offraient à l'innocence opprimée et à

la vertu persécutée tous les secours et toute la protection qui sont en son pouvoir :

A arrêté qu'il serait ordonné au procureur syndic de la Commune de dénoncer, par devant le tribunal qui doit en connaître, les dernières feuilles d'un écrit intitulé l'*Ami du Peuple,* par M. Marat, et nommément le nº 83, et de suivre avec toute l'activité possible l'effet de cette dénonciation ; que l'assemblée consignerait dans son procès-verbal les témoignages honorables qui sont dus à la conduite et au patriotisme de M. Boucher d'Argis, considéré comme citoyen et comme magistrat. Enfin, elle déclare qu'elle met sous la sauvegarde de la Commune de Paris la personne de M. Boucher d'Argis.

Marat fait suivre de longues observations cet « indigne arrêté, où tout est mauvaise foi, astuce, hypocrisie, prévarication et outrage. »

Mais, Messieurs, est-ce bien la licence des écrits véhéments que vous voulez proscrire, ou les vérités hardies qui vous désespèrent? Il est facile d'en juger à votre acharnement contre les *Révolutions de Paris,* les *Révolutions de Brabant* et surtout l'*Ami du Peuple,* aux précautions que vous prenez pour les supprimer, tandis que vous laissez circuler en liberté l'*Adresse aux Provinces, Ouvrez les yeux,* le *Pater,* le *Credo,* et mille pamphlets anti-patriotiques, séditieux, exécrables. Quoi ! vous laissez en paix leurs coupables auteurs, et vous traînez sans pudeur, sans honte, sans remords, l'*Ami du Peuple* devant un tribunal où vous savez qu'il n'a que d'implacables ennemis ! et pour vous mettre à couvert, une fois pour toutes, des traits perçants de vérité qui partent de sa plume, vous voulez le traîner sur l'autel et le lier sous le glaive des bourreaux !

La municipalité, en effet, était loin d'être impartiale et désintéressée dans cette chasse qu'elle faisait à une certaine presse. Les auteurs de l'*Histoire*

parlementaire de la Révolution vont nous donner la clef de sa conduite en cette circonstance :

« Avant le 14 juillet, le mouvement fut populaire, c'est-à-dire unanime. Mais après cette journée, lorsque la cour parut définitivement vaincue, on vit apparaître deux peuples dans le tiers-état. La bourgeoisie chercha à se constituer comme classe gouvernante. Alors on vit naître ce système que les écrivains de 1789 nommèrent le despotisme bourgeois. Ce nouvel ordre commença à trôner dans les hôtels-de-ville, dans les districts ; il chercha à s'attribuer le privilége d'être armé, en formant à lui seul la garde nationale. Nous le verrons à Paris s'efforcer de fermer les clubs, puis essayer de faire taire la presse lorsqu'elle était hostile à ses prétentions ; nous le verrons même, plus tard, protéger les priviléges bourgeois et écarter les réclamations des salariés. Mais toutes les fois que la noblesse ou le clergé viendront à élever la voix, nous retrouverons la bourgeoisie aussi animée que le premier jour, et en appelant encore à la violence populaire.

» Ainsi, dès 1789, la bourgeoisie chercha à confisquer la Révolution à son profit. Or, une nation qui agit révolutionnairement travaille toujours pour un avenir plus ou moins éloigné, pour conquérir quelque bien dont les générations futures seules pourront jouir. Dans un pareil mouvement, celui qui pense à son intérêt particulier, à cet intérêt qui

mourra avec lui, celui-là s'isole nécessairement des destinées sociales, et dès l'instant même, involontairement, par la nécessité de la position qu'il a choisie, il devient réactionnaire. C'est ce qui arriva à la bourgeoisie de 1789. De peur de perdre la position supérieure où les événements l'avaient poussée, elle voulut arrêter le mouvement révolutionnaire, et les écrivains patriotes l'accusèrent en effet de ne poursuivre la noblesse et le clergé qu'afin de prendre leur place, et de vouloir substituer l'aristocratie des richesses à celle de la naissance (1). »

« Les aristocrates de l'Hôtel-de-ville ne cessent de s'opposer à la publication des papiers qui peuvent éclairer le peuple. On arrête continuellement les colporteurs. On a saisi ces jours derniers jusqu'aux *Révolutions de Paris*, jusqu'au *Courrier national*. On s'embarrasse peu d'enlever le pain du pauvre ; on croit être exempt de la restitution en disant aux malheureux colporteurs qu'ils se fassent rendre leur argent par l'imprimeur. Quand cessera-t-on de porter atteinte aux droits de propriété ? Quand cessera-t-on de violer les lois de la liberté (2) ? »

Dans cette guerre, Marat se distingue au premier rang par la hardiesse et la violence de ses attaques ; dès les premiers mois de la Révolution, il engage contre la municipalité parisienne, contre le divin Motier et le vertueux Bailly, nommément, une lutte

(1) *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. II, préf., p. ij.
(2) Le *Fouet national*, n° 5, du 20 octobre 1789.

acharnée, dont on peut suivre les péripéties dans son journal et dans celui de Fréron, son digne frère d'armes. Nous y reviendrons quand nous nous occuperons de ces deux journalistes; ici, nous devons nous borner à quelques traits généraux.

En février 1792, la Commune, frappant d'un autre côté, dénonçait à l'accusateur public le *Journal de la Cour et de la Ville*. Dans les premiers jours de mai 1793, elle défendait la circulation du *Patriote français*, et le dénonçait à l'accusateur public comme tendant à empêcher le recrutement.

Quelques jours après, Brissot et Gorsas étaient, de compagnie, mis sur la sellette municipale, et s'entendaient faire un étrange procès.

Dans la séance du 15 mai, Chaumette prend la parole, et s'exprime ainsi : « On persécute les citoyens qui restent fidèles aux principes, et on laisse de vils libellistes répandre leurs poisons: soutenons les principes, et, s'il le faut, nous servirons encore la République sur l'échafaud..... Roussillon, membre du tribunal révolutionnaire, est constamment occupé à la recherche des faits qui intéressent le bien public. Il m'a remis ce matin un extrait des journaux de Gorsas et de Brissot qui ont été publiés dans les premiers jours de septembre dernier, où le premier, nouveau Janus, paraît légitimer les massacres qui ont eu lieu à cette époque, et qu'il dit être *d'une justice terrible, mais nécessaire ;* le second,

ajoute-t-il, dit que le peuple frappait des têtes coupables; tandis qu'actuellement ils traitent de brigands leurs auteurs. »

Le Conseil arrête que les premières opinions de Gorsas et de Brissot sur les événements de septembre dernier seront imprimées contradictoirement avec celles qu'ils manifestent aujourd'hui sur les mêmes faits, en deux colonnes, ayant pour titre: *Le Gorsas du mois de septembre, et le Gorsas d'aujourd'hui ;* qu'elles seront affichées, et que mention sera faite au procès-verbal des découvertes de Roussillon.

En janvier 1793, un député, le marquis de Villette, était cité à la police municipale en vertu d'arrêtés pris par deux sections de Paris, pour répondre d'un article inséré par lui dans un journal.

Un autre jour, la feuille de Marat est saisie par les ordres de Bailly et de Lafayette.

Les mêmes faits se reproduisaient dans les départements : on vit des autorités départementales arrêter de leur propre chef la circulation des journaux qui ne leur convenaient pas.

Le 13 mai 1793, les représentants de la nation députés par la Convention nationale dans les départements et près l'armée de la Vendée prenaient l'arrêté suivant :

Nous, représentants de la nation, députés par la Convention nationale dans les départements et près l'armée de la Vendée, voulant, dans les circonstances actuelles, écraser le fanatisme et l'aristocratie, qui s'efforcent, 'un et l'autre, de fomenter et d'é-

tendre le germe de la guerre civile qui se manifeste dans la Vendée et dans les départements limitrophes ; persuadés de l'indispensable nécessité de diriger tous les esprits vers un centre commun, si nécessaire à l'inviolabilité du corps politique, et d'opposer la force et l'énergie des principes républicains aux progrès destructeurs d'une doctrine contre-révolutionnaire semée avec tant de profusion par tous les ennemis de la liberté ; occupés à chercher les causes qui ont pu, dans le département du Loiret, et notamment à Orléans, égarer l'esprit public ; convaincus, plus que jamais, que l'esprit républicain n'est entravé dans sa marche que par les journalistes imposteurs, qui, dans le récit des faits, les aggravent, atténuent ou dénaturent, au gré des passions et de l'esprit qui les animent ;

Considérant que cette classe d'écrivains faméliques qui obstruent toutes les avenues du temple de la liberté ou en souillent l'enceinte par leur présence a fait une spéculation criminelle de fortune sur la diversité des sentiments, depuis la Révolution, et qu'elle se vend sans pudeur au plus offrant de nos oppresseurs, tantôt pour assoupir la vigilance d'un peuple crédule, en lui présentant sous des rapports mensongers l'amorce d'une espérance illusoire, tantôt pour ébranler le courage de nos généreux défenseurs, en attiédissant le patriotisme des citoyens peu instruits, par l'exagération frauduleuse de nos pertes, quand ils dissimulent nos succès avec une affectation coupable ;

Considérant que les influences pestilentielles de ces folliculaires à gages obscurcissent notre horizon politique, en répandant un nuage épais sur les fourberies et l'intrigue, qui sont sans cesse en embuscade pour étouffer le cri de la vérité ;

Considérant que, si, d'après la Déclaration des Droits, la liberté de la presse est illimitée, il en résulte aussi que *la liberté de choisir entre les productions qu'elle nous transmet* doit l'être par le même principe, et que la souveraineté représentative d'un peuple entier peut, sans outrepasser les bornes de ses pouvoirs, dénoncer à l'opinion publique tous les écrits tendant à l'égarer et à la corrompre ;

Considérant que les corps administratifs, mal organisés dans les

départements où l'esprit public est dépravé par des spéculations mercantiles, favorisent l'introduction de ces écrits insidieux, à l'exclusion de quelques journaux sincères et véridiques ; et pour prémunir les bons citoyens de ce poison dangereux, qui ne circule au milieu d'eux qu'afin de leur inspirer le goût de leur esclavage et des fers honteux sous lesquels ils gémissent, au gré de leurs tyrans orgueilleux :

Nous avons arrêté de vouer au mépris et à l'exécration des lecteurs, dans toute l'étendue du département, faisant défense expresse à tous les directeurs des postes des villes et lieux de son arrondissement de les recevoir et faire distribuer directement ou indirectement, les journaux intitulés : le *Patriote français,* le *Courrier des Départements,* le *Journal français,* le *Journal des Amis de la Vérité,* la *Chronique du Mois,* la *Chronique de Paris,* le *Courrier français,* le *Thermomètre du Jour,* le *Courrier de l'Egalité,* le *Mercure universel,* le *Journal de Perlet,* les *Révolutions de Paris,* les *Annales politiques et littéraires,* le *Journal des débats de la Convention,* le MONITEUR UNIVERSEL, la *Gazette nationale de France,* le *Journal des Amis,* la *Quotidienne,* les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères,* le *Courrier de l'Europe,* la FEUILLE VILLAGEOISE, etc., etc., comme subversifs des vrais principes en matière politique ; comme marqués au coin d'une partialité révoltante dans le rapport des différentes opinions émises à la Convention nationale ; comme tendant à corrompre l'esprit public ; comme attentatoires à l'égalité, qui est la seule base fondamentale de la liberté publique et individuelle ;

Invitons tous les bons citoyens à ne lire que les feuilles intitulées : le *Journal universel,* par Audouin, le *Républicain, ou Journal des hommes libres de tous les pays,* in-4° ; le *Journal des Bataves,* le *Journal de l'Instruction publique,* le *Courrier universel,* le *Mensonge et la Vérité,* le *Journal populaire, ou le Peuple et ses Amis,* l'*Ami des Citoyens,* l'*Ami du Peuple ;*

Arrêtons que le présent sera imprimé et affiché.

A Orléans, le 13 mai, l'an second de la République.

Signé : BOURBOTTE, de l'Yonne ; J. JULIEN, de Toulouse.

Le *Moniteur*, en publiant cette pièce, l'accompagne des réflexions suivantes : « Nous abandonnons cet arrêté à l'indignation publique, en attendant que la Convention nationale en ait fait justice, en vengeant la liberté de la presse, si indignement outragée. Pour ce qui nous concerne dans cet acte d'autorité, nous ne dirons qu'un mot. Ce n'est pas la première fois que nous sommes proscrits ; les citoyens Julien et Bourbotte, représentants d'un peuple libre, ne sont pas les seuls qui nous aient joué ce tour : Léopold, François, Frédéric-Guillaume, Catherine II, ont été de leur avis et leur ont donné l'exemple (1). Quant à la *Feuille villageoise*, la chose est tout à fait nouvelle. C'est un dernier trait au tableau, et certes il sera précieux dans l'histoire édifiante du proconsulat en France (2). »

Le rédacteur du *Journal universel*, placé en tête des journaux recommandés par ces étranges proconsuls, répudiant la faveur qui lui était faite, adressait le jour même, *à 9 heures du matin*, au *Moniteur* et à quelques autres journaux, la protestation suivante :

(1) « Les numéros du *Moniteur* viennent d'être arrêtés aux frontières de l'Allemagne, dans les villes de Mons, Tournay, Bruxelles, etc. Les tyrans du Nord redoutent l'effet des réflexions que fait naître la partie politique de cet excellent journal ; ils se coalisent pour en arrêter le cours. Ligue aussi ridicule que vaine ! Dans ce siècle, les progrès des lumières imitent la rapidité d'un torrent : en vain y oppose-t-on une forte digue ; ses flots, suspendus un moment, s'élancent bientôt avec plus d'impétuosité, et couvrent un plus large espace. » (*Chronique de Paris*, 7 août 1791.)

C'est ce que disait Renaudot, à peu près dans les mêmes termes, cent soixante ans auparavant.

(2) *Moniteur* du 24 mai 1793, n° 144.

Paris, le 24 mai 1793, l'an II de la République française, 9 heures du matin.

Citoyen rédacteur,

Je viens de lire dans le n° 144 du *Moniteur* un arrêté des représentants de la nation dans les départements et près l'armée de la Vendée : cet arrêté, signé Bourbotte et Julien, a de quoi me surprendre. Et, en effet, comment arrive-t-il que moi qui n'ai jamais appartenu qu'aux principes, je sois rangé le premier sur la liste des écrivains que l'on recommande ? Je crois bien que, parmi les journaux proscrits par ces deux députés, *il en est* que désavouent dans leur cœur les vrais républicains ; mais quel triomphe laisserez-vous à la raison, à la vérité, au patriotisme, en leur ôtant la facilité de combattre la folie, le mensonge et l'aristocratie ? Quant à moi, je déclare que c'est me rendre le plus mauvais service (tout en violant les principes) que de m'inscrire dans le petit nombre des élus. Eh ! de quel droit, s'il vous plaît, mes collègues, m'accordez-vous l'honneur de votre protection ? Si vous aviez le pouvoir de me placer parmi vos amis, vous auriez donc celui de me ranger parmi ceux que vous n'aimez pas ? D'autres intercaleraient peut-être ici cette phrase de Jean-Jacques : « Il ne faut pas que les chefs d'une grande nation épars pour la gouverner puissent trancher du souverain, chacun dans leur département, et commencer par se rendre indépendants, pour devenir à la fin les maîtres. » Mais moi, je n'en tire aucune conclusion, car vous n'êtes point *chefs,* car vous *ne gouvernez pas,* car vous n'êtes point indépendants, de moi tout le premier, qui use de mon droit de réclamer contre l'honneur de votre protection. Mon journal a toujours été à moi, à moi seul ; il n'appartiendra jamais à qui que ce soit, et seront toujours mal venus ceux qui auront l'air de me mettre dans un autre parti que celui de la liberté, de l'égalité, du peuple souverain.

Signé : P.-J. Audouin, député de Seine-et-Oise à la Convention nationale, et depuis quatre ans auteur du *Journal universel,* sur lequel n'ont pas plus de droit ceux qui se disent patriotes, que ceux qui passent pour aristocrates.

Tous les pouvoirs étaient mêlés et confondus.

Du reste, l'ingérence de la municipalité parisienne dans les affaires de presse était acceptée par tout le monde, même par l'Assemblée nationale, qui semblait ne pas demander mieux que de se débarrasser du souci de mettre à la raison cette nuée turbulente de folliculaires.

Dans la séance du 30 septembre 1790, un député, Moreau, ayant dénoncé le dernier numéro du journal de Marat, on étouffa bientôt sa voix. « Puisque vous le jugez nécessaire, dénoncez, lui a-t-on dit, ces feuilles devant la municipalité de Paris. La fonction de l'Assemblée nationale est de s'occuper des intérêts généraux du royaume, et non pas de faire la police des rues, et non pas de surveiller les filoux, les assassins, et les libellistes, non moins odieux et non moins criminels. Leur dernière feuille paraît toujours la plus infâme, parce que c'est la seule dont on se souvienne, mais toutes le sont à peu près également. C'est par une loi générale, qui n'a pas pu être faite encore, que le Corps législatif doit instituer les moyens de réprimer et de punir les attentats de ces hommes dont le métier est d'empoisonner ce qu'il y a de plus sacré dans un empire, la raison du peuple. » Et l'on passa à l'ordre du jour (1).

C'est à la Commune que sont adressées les dénon-

(1) *Journal de Paris*, 1er octobre 1790.

ciations contre la *mauvaise* presse, et tout le monde se croit en droit de la dénoncer, de faire la police des journaux.

Gorsas, « ayant cru devoir, dans un de ses numéros, proscrire les districts de Paris par une diatribe injurieuse aux citoyens qui les composent, aux travaux dont on s'y occupe, et aux délibérations qu'on y prend », fut dénoncé le même jour à l'assemblée générale du district de Saint-Honoré par un sieur Beaulieu, qui à la lecture du paragraphe séditieux ajouta « quelques réflexions tendant à établir combien de tels écrits, par leur licence et leur déraison, tendaient à produire la division et le désordre. L'objet mis en délibération, il fut arrêté, à l'unanimité de l'assemblée, que la feuille du sieur Gorsas du jeudi 5 novembre serait dénoncée à la commune de Paris. »

Gorsas, « qui avait sans doute des admirateurs partout, fut instruit, le soir même, et de la délibération, et du nom du dénonciateur. Dès le lendemain il s'en vengeait à sa manière, en se permettant des personnalités sur le compte du sieur Beaulieu. » Réclamation de celui-ci, qui demande une place dans la *Chronique de Paris*, afin d'avertir Gorsas qu'il lui pardonne l'injure dont il l'a gratifié pour avoir rempli son devoir.

Il est impossible que le sieur Gorsas ignore que le devoir d'un citoyen est de prévenir de tout son pouvoir les désordres qu'il

prévoit, de dénoncer les écrivains séditieux et les feuilles incendiaires, et de faire ce qui dépend de lui pour arrêter les progrès du mal que peuvent causer les déclamations faméliques de celui qui n'écrit avec violence que dans la seule vue de multiplier ses lecteurs et d'augmenter son bénéfice.

Le sieur Beaulieu est comédien au théâtre et citoyen dans son district ; il remplit ses devoirs partout. Il s'estime heureux d'égayer ses concitoyens ; mais il maudirait son existence si, comme celle de certaines gens, elle ne pouvait se soutenir qu'en entretenant et faisant tourner à son profit les haines, les dissensions, les désordres de toute espèce, enfin tous les maux attachés à notre situation actuelle (1).

Une autre fois, c'est l'assemblée du district de Saint-André-des-Arts, qui, ayant eu connaissance d'un nouveau journal intitulé l'*Ami du Roi, des Français, de l'ordre, et surtout de la vérité, par les continuateurs de Frèron,* déclare unanimement qu'elle se porte dénonciatrice au tribunal de police de ce journal, comme contenant des principes absolument contraires à la vérité, à la tranquillité publique, à la Constitution, à la confiance et au respect qui sont dus aux représentants de la nation ; comme tendant à détruire, par les plus noires calomnies, par les propos les plus séditieux que puissent produire la perfidie et la mauvaise foi, le grand ouvrage de la régénération, pour rappeler, s'il était possible, l'ancien régime, qu'il canonise. En conséquence, elle arrête que le prospectus et le premier numéro du journal dont il s'agit seront sur-le-

(1) *Chronique de Paris,* 8 novembre 1789.

champ adressés, avec le présent arrêté, à M. le procureur-syndic de la Commune, avec invitation formelle tant de provoquer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, la suppression de cette feuille, que de poursuivre la juste punition de ses auteurs et distributeurs (1).

Il n'est pas jusqu'aux dames de la Halle qui ne croient devoir aller protester à la Commune contre les funestes effets des libelles, et en demander la punition.

« Plusieurs dames de la Halle se sont présentées au Comité de Police, désirant de faire connaître leur profession de foi sur leurs sentiments patriotiques. Elles ont remarqué que les libelles injurieux vendus au peuple, dissipant l'argent destiné au ménage, ont le double inconvénient de le priver du nécessaire absolu, et de porter à des excès coupables. Elles ont requis la punition légale des auteurs de ces sortes d'écrits, des libraires et imprimeurs qui prêtent leur ministère à les rendre publics, et ont demandé acte de leurs sentiments et de leur déclaration. Le Comité de Police a loué leurs sentiments patriotiques, et les a exhortées à employer tous leurs efforts pour contenir dans leur devoir tous ceux et celles qui pourraient être induits en erreur par les libelles et motions scandaleuses (2). »

(1) *Chronique de Paris,* 17 octobre 1789.
(2) *Ibid.,* 6 juin 1790.

On le sait, d'ailleurs, dénoncer était alors un acte de civisme que les corps, les sociétés, les individus, pratiquaient avec une patriotique émulation. « Il s'est établi à Paris un système de calomnie journalière sous le nom hypocrite de *dénonciation,* et, comme ces délations habituelles ont souvent des suites fâcheuses pour les dénoncés, il s'y répand un esprit de terreur qui fait l'ignominie du règne de l'égalité et de la liberté. » (*Chronique de Paris*, 6 mars 1793, *de Paris.*)

« Vous avez peut-être connu, écrit P. Manuel au même journal (11 février 1793), l'*incrédule* qui avait fait sa fortune en pariant un écu contre toutes les nouvelles. Je serais bien sûr de faire la mienne en pariant le plus petit des assignats contre toutes les dénonciations.

» Il faut bien que nous ne soyons pas tout à fait républicains : car ce qui n'est pas juste et ce qui n'est pas vrai se fait et se dit encore. La calomnie passe pour du courage dans ces sociétés qui n'ont plus rien à faire pour la liberté, si elles ne veulent rien faire pour la loi. Là, le plaisir des patriotes mêmes est de découvrir dans la vie d'un homme public surtout, des erreurs et des faiblesses, comme si dans le plus beau bouquet de fleurs on ne trouvait pas toujours des feuilles et des herbes. Leur souffle impur ternit les meilleures actions.... »

Les plus absurdes dénonciations, les calomnies

les plus odieuses, trouvaient des échos complaisants dans certaines feuilles, dans celle de Marat surtout, et cela s'explique ; mais on est étonné de voir des sociétés composées d'hommes de sens ériger en quelque sorte la dénonciation en vertu, et prendre les dénonciateurs sous leur protection.

Extrait du procès-verbal de la séance des Amis de la Constitution du lundi 24 janvier 1790.

Après des débats également utiles et précieux pour la tranquillité publique, sur la motion d'un honorable membre que tous les amis de la Constitution fissent le serment de défendre de leur fortune et de leur sang tout citoyen qui aurait le courage de se dévouer à la dénonciation des traîtres à la patrie et des conspirateurs contre la liberté, à l'instant la société entière a prêté ce nouveau serment, et a arrêté unanimement qu'il en fût fait mention dans son procès-verbal.

Victor BROGLIE, président ; VILLARS, Alexandre BEAUHARNOIS, VOIDEL, G. BENNECARRÈRE, secrétaires.

C'était comme une maladie, dont on ne manquait pas dès ce temps-là de se moquer.

Aux auteurs de la Chronique de Paris.

Citoyens, je m'adresse à vous avec confiance pour vous témoigner mes sollicitudes, à cause d'une place que je viens de manquer, quoique je la poursuive depuis trois mois. Je ne puis pas vous dire tout ce que j'ai fait pour dénicher le mauvais citoyen qui l'occupe ; dénonciations, affiches, placards, journaux, lettres anonymes, pseudonymes et homonymes, j'ai tout employé ; rien n'y a fait : ce scélérat a gardé sa place, et j'ai perdu mon temps et mon argent. Je vous prie, en conséquence, de me prêter

un assignat de cent sols, que je vous rendrai quand je pourrai. Je suis votre concitoyen.

JACQUES DÉNONCE.

Aux mêmes.

Je vous prierai, Citoyens, au premier jour, de communiquer au public le prospectus d'un journal que je vais lui vendre, et qui a pour objet de recueillir toutes les dénonciations, calomnies, médisances et autres moyens de s'avancer aux emplois qui se pratiquent chaque jour dans cette ville. Les amateurs apercevront aisément les avantages de mon plan. En effet, on ne sait à qui s'adresser pour désigner au public les hommes atroces, les traîtres, les scélérats, les perfides, les mauvais citoyens, les contre-révolutionnaires, les gueux, les monstres, qui occupent différents emplois dans la République, et qu'il est important de débusquer pour donner leurs places aux bons citoyens. Mon journal remplira cet objet. J'y recevrai toutes les dénonciations, d'où qu'elles me viennent. J'invite, en conséquence, tous les ambitieux bons citoyens de m'envoyer tout ce qu'ils voudront, même sans preuves : je serai exact à l'insérer, car mon profit dépend de mon exactitude. Comme il y a environ six mille places à donner, et au moins cent demandants pour chacune, je ne puis manquer d'avoir pour souscripteurs une bonne partie des prétendants. Ils verront d'un coup d'œil, et comme en ordre de bataille, tous les mauvais citoyens qu'ils peuvent débusquer. Je donnerai le signal de la charge, ce sera à eux à livrer le combat (1).

D'honnêtes citoyens qui ne voulaient pas la mort du pécheur, et qui n'avaient pas de journal à leur disposition, se bornaient à dénoncer les coupables à l'opinion publique dans quelque brochure anodine.

(1) *Chronique de Paris*, 2 mars 1793.

Dénonciation des Journalistes, par un citoyen actif.

(Contre les *feuillistes* Carra, Marat, Fréron, Gorsas.)

Des hommes qu'aucun ouvrage, aucune action, aucune entreprise, n'avait pu retirer de la misère et de l'obscurité, se sont tout à coup élevés au milieu de la Révolution comme l'écume à la surface de la cuve en fermentation. Ces hommes se sont faits journalistes, historiens de tous les jours ; ils ont fondé leurs spéculations sur des bases excellentes : la curiosité et la méchanceté ; en se mettant aux gages de l'une, ils alimentent l'autre. Echos de la calomnie et tambours dans l'armée des différents partis, ils sèment les haines ; les craintes servent l'envie ; l'ambition appelle les alarmes, et ils soutiennent ainsi les émotions populaires d'une main, pour en tracer de l'autre l'excès à leurs lecteurs. Il leur faut des révolutions pour avoir des souscripteurs, et des insurrections pour avoir des idées.

Ces hommes sonnent le tocsin continuel : il est temps d'éclairer le peuple sur ce qu'ils veulent et ce qu'ils sont...

On a cru devoir révéler ici au peuple combien sont dangereux aujourd'hui ces hommes qui vivent des troubles dont ils ont semé les causes la veille. Nous invitons les citoyens à lire les journaux avec cet esprit de défiance que l'on doit au récit de tout homme menteur avéré : car un journaliste est, en effet, un menteur de profession, un menteur privilégié. J'en excepte ceux qui écrivent sur des documents authentiques, tels que le *Moniteur,* le *Journal de Paris,* la *Feuille villageoise* et la *Gazette universelle;* encore peut-on reprocher à cette dernière de céder trop aisément au désir de primer dans la carrière où elle marche, en donnant au public des communications suspectes, en publiant sans correctif des écrits apocryphes.

Il est encore d'autres journaux estimables, sans doute, et le discernement de nos lecteurs nous dispense de les nommer.

Dénonciation de plusieurs écrivains incendiaires.

Les hommes simples et crédules qui chérissent de bonne foi la patrie et la vérité demandent naïvement qui sont les défenseurs de l'une et de l'autre. D'un côté des citoyens obscurs leur prêchent l'obéissance aux lois, le respect pour l'Assemblée nationale, la confiance aux magistrats qu'ils ont nommés, l'amour de l'ordre, de la Constitution et de la paix. De l'autre côté, des écrivains trop fameux, Carra, Marat, Martel (Fréron), Brissot, Desmoulins, Audouin, et tant d'autres, leur disent que les lois sont détestables, l'Assemblée corrompue, les magistrats perfides, la Constitution violée et la guerre civile imminente. Marat les excite, au nom de la patrie, à la révolte et à l'assassinat.

Qui faut-il croire ? disent les hommes faibles et naïfs. Citoyens, pouvez-vous hésiter ! Eloignons des soupçons trop fondés de perfidie ; supposons que ces journalistes incendiaires ne soient payés par personne et qu'ils écrivent d'après leur cœur : quel serait le résultat de leurs abominables conseils ? Le meurtre, le pillage, et la destruction de tous les pouvoirs établis.

—

On connaît l'importance et les prétentions de certains clubs, et l'on ne s'étonnera pas de les voir, eux aussi, morigéner, dénoncer, châtier les journaux. Il faut, du reste, leur rendre cette justice, qu'ils n'épargnaient pas les leurs. Nous lisons dans le *Journal des débats des Jacobins,* n° 334 :

Club des Jacobins, séance du 21 décembre 1792. — Un citoyen dénonce le Journal des débats de la société, et, à l'appui, il donne lecture du numéro de la séance de dimanche. Pour vous faire sentir, dit-il, combien ce journal est perfide, il me suffira de vous dire que Gorsas, pour décrier la société, a pris l'extrait littéral de la séance de dimanche.

Le dénonciateur n'accuse pas le rédacteur d'avoir déguisé la vérité, mais d'avoir rédigé le journal avec perfidie. Deux articles relatifs à Marat sont le principal objet de sa dénonciation. Il trouve qu'il y a de la perfidie à parler des applaudissements universels que reçoit l'Ami du Peuple lorsqu'il entre aux Jacobins ; il trouve une égale perfidie dans le rédacteur d'avoir appris au public que Marat avait eu la parole de préférence à un autre citoyen qui l'avait avant lui. L'opinant conclut en demandant que le rédacteur du Journal des débats soit chassé sur-le-champ de la société.

Cette proposition est vivement applaudie.

Ce rédacteur, disent un grand nombre, est évidemment vendu à la faction ; il est à la solde de Brissot et de Roland : il faut le chasser.

Chabot ne pense pas qu'il suffise de chasser ce perfide journaliste ; mais il opine pour chasser de la compagnie tous les journalistes qui se trouvent dans la société, avec une défense formelle d'y jamais rentrer. Il excepte de cette proscription générale le *Créole* et *Audouin*, qui ont su, dit-il, se conserver purs au milieu de la corruption universelle ; mais, à l'exception de ces deux journaux, dont la pureté est restée immaculée, Chabot veut que l'on expulse, sans en excepter Marat, tous ces empoisonneurs publics qui corrompent l'opinion et qui sont à la solde de Roland.

Cette proposition est applaudie.

Il est également arrêté que l'on chassera sur-le-champ tous les journalistes de la société.

Le rédacteur du Journal des débats prend promptement la fuite, emporté par le vent des huées universelles.

Dans la séance du 11 septembre 1793, un membre, Dufourny, se plaint du journal de la société, le *Journal de la Montagne,* qui ne marche pas droit dans les principes de la société.

J'ai vu avec surprise dans ce journal un article destiné à indi-

quer la manière de faire un bon roi. Je suis fort surpris que l'auteur ait cru qu'il puisse y en avoir de bons, et qu'il se soit permis de nous apprendre à en faire de tels ou à les élever. Je demande donc qu'il se rétracte sur cet article.

A un mois de là, c'est le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, ce long et sanglant martyrologe, qu'Hébert dénonce à la tribune des Jacobins comme coupable d'incivisme, à propos du procès des Girondins.

L'astuce et l'imposture que l'auteur de ce journal met dans sa rédaction sont inconcevables. Il n'est pas de feuille plus dangereuse pour l'opinion publique, et Brissot lui-même n'aurait pu écrire en sa faveur avec plus d'adresse. Je demande que la société, qui a un journal à elle, dont elle surveille les principes, envoie au tribunal révolutionnaire une commission de cinq ou six membres, afin que le *Journal de la Montagne* rende compte de ce procès fameux d'une manière exacte et certaine, et qu'on ne laisse plus flotter l'opinion entre les récits imposteurs des folliculaires.

Un citoyen insiste sur la dénonciation contre le *Bulletin* : cette feuille est tellement dangereuse, qu'il est essentiel d'en arrêter la circulation. Il demande, en conséquence, qu'une commission soit chargée d'en dénoncer le rédacteur au Comité de Sûreté générale.

Hébert demande qu'on généralise cette question en poursuivant tous les auteurs des journaux qui ont rendu d'une manière fausse et perverse le jugement de la veuve Capet. — La motion est adoptée.

—

Après les clubs, c'étaient les cafés, sortes de clubs au petit pied, qui traduisaient les journaux à leur tribunal, et leur demandaient compte de leurs opinions.

Voici, par exemple, un trait qui suffirait à lui seul pour peindre ce que nous pourrions appeler la condition sociale de la presse.

Les patriotes du café Zoppi, vulgairement dit Procope, profondément affligés de la licence des auteurs de la partie politique du *Mercure de France,* de la *Gazette de Paris,* de l'*Ami du Roi,* des *Actes des Apôtres,* de la *Chronique du Manége,* du *Journal de la Cour et de la Ville,* convaincus qu'ils sont tous calomniateurs de la partie saine de l'Assemblée nationale, et les détracteurs forcenés de la Constitution française, qu'ils ne respirent que meurtres, qu'ils voudraient, s'il était possible, imprimer leurs feuilles avec le sang des meilleurs citoyens ; justement alarmés des maux que peuvent causer ces papiers infâmes dans les départements, où la plupart sont envoyés, distribués gratis, avec profusion, et interprétés de manière à séduire les esprits faibles, ont délibéré sur les moyens d'arrêter cette frénésie, aussi scandaleuse que funeste.

Mais, persuadés que l'humanité doit être la base du patriotisme ; que les moyens de rigueur sont les derniers à employer pour rappeler au devoir ; oubliant pour un instant l'audace avec laquelle ces ennemis de la liberté ont bravé les avis sages et paisibles des écrivains patriotes ; se rappelant que ces libellistes, dont cependant on ne prononce les noms qu'avec horreur, sont des hommes, et par conséquent leurs frères ; voulant bien croire enfin que leur erreur est plutôt l'effet de l'aveuglement que d'un crime volontaire ;

Ont arrêté unanimement :

Qu'il serait député aux rédacteurs des feuilles incendiaires ci-dessus nommées plusieurs membres de la société patriotique dudit

café, à l'effet de les ramener dans le bon chemin par des paroles de paix.

En conséquence de la délibération ci-dessus, nous soussignés nous sommes transportés chez les sieurs Royou, Panckoucke, Gauthier, Montigny, Marchand, Durozoy, Mallet-Dupan, et leur avons porté, au nom des patriotes dudit café, le vœu de tous les patriotes de la France. — *Suivent les signatures.*

La *Chronique de Paris,* à laquelle nous empruntons cette citation, ajoute (19 novembre 1790) :

Cet arrêté a eu son exécution hier matin. Le sieur Durozoy avait mis son innocence au grand air ; ses manuscrits et imprimés ont été saisis. Les autres libellistes ont été trouvés chez eux et admonestés. Quoique le sieur abbé Royou ait plusieurs chambres, comme feu Denys le Tyran, il a été rencontré dans la rue, mais protégé contre la fureur du peuple par ceux mêmes qui venaient lui faire une injonction charitable. Et tous les susdits ont pris l'engagement d'être désormais moins incendiaires, de mettre moins de mensonges, moins de calomnies, moins d'injures, autant que cela pourra se faire sans perdre leurs abonnés. La veuve Fréron a été fort scandalisée de cette visite : elle a cru un instant que c'étaient les tapissiers du Palais-Royal qui venaient lui donner un coup de main pour son déménagement ; mais elle s'est apaisée quand elle a vu que ce n'était qu'une députation patriotique, et que les orateurs étaient aussi modérés dans leurs gestes qu'énergiques dans leurs propositions. La péroraison de chaque discours a fini par la menace faite aux susdits hurleurs aristocrates, s'ils ne viennent pas à résipiscence, comme une conduite aussi fraternelle doit le faire espérer, de les faire promener dans Paris sur un âne, la face tournée du côté de la queue.

Le 14 avril 1791 le marquis de Villette écrivait à ses concitoyens par la voie de la *Chronique de Paris :*

« Frères et amis, j'ai pris la liberté d'effacer, à l'angle de ma maison, cette inscription : QUAI DES THÉATINS, et je viens d'y substituer : QUAI DE VOLTAIRE. C'est chez moi qu'est mort ce grand homme. Son souvenir est immortel comme ses ouvrages. Nous aurons toujours un Voltaire, et nous n'aurons jamais de Théatins.

J'invite les bons patriotes de la rue PLASTRIÈRE à mettre le nom de J.-J. ROUSSEAU aux quatre encoignures de leurs maisons. Il importe aux cœurs sensibles, aux âmes ardentes, de songer, en traversant cette rue, que Rousseau y habitait au troisième étage ; mais il n'importe guère de savoir que jadis on y faisait du plâtre.... »

Les habitués du café Procope-Zoppi s'empressaient de lui adresser le même jour une lettre de félicitations.

Frère et ami, nous avons lu avec un vrai plaisir la lettre que vous adressez à vos concitoyens par la voie de la *Chronique* de ce jour ; nous vous félicitons sur le changement que vous avez fait à la dénomination du superbe quai que vous habitez, et nous sommes sûrs que tous les habitants de la ville l'approuveront : cette dénomination nouvelle rappellera à nous et à nos neveux les sentiments de reconnaissance et d'admiration dus aux talents et à la mémoire de Voltaire. Ainsi doivent être honorés les services rendus à la patrie et à l'humanité par ces hommes précieux qui, devant le despotisme et ses fureurs, ont eu le courage d'allumer le flambeau de la raison et de la philosophie, et de placer au haut de nos cités comme un fanal salutaire.

Mais si ces honneurs sont une dette, il doit paraître également juste de vouer à l'opprobre universel, par des dénominations caractéristiques, ces hommes obscurs, vils esclaves soudoyés du despotisme expirant, qui, par leurs écrits impurs et fangeux, répandus avec profusion dans toutes les parties de l'empire, cherchent à égarer le civisme de nos frères, et à détruire les influences

salutaires d'une révolution qui doit faire le bonheur des Français.

Nous regardons comme juste de donner aux égouts de notre ville les noms de Mallet du Pan, abbé Royou, Montjoye, Durosoy, Pelletier, Gauthier, Meude-Monpas, Rivarol et autres, et de porter même cette espèce de flétrissure civique jusque sur les noms des grands ennemis connus de notre liberté.

Nous nous sommes, en conséquence, déterminés à faire part de nos idées à tous nos concitoyens, pour avoir leur vœu sur la manière d'exécuter une justice légitime, que des êtres libres peuvent et doivent se faire, d'êtres malfaisants qui se réjouissent des troubles que leurs écrits fomentent dans diverses parties de l'Etat, et même au dehors.

Nous sommes, avec une loyale fraternité, vos frères et amis.

Les habitués du café Procope-Zoppy.

Les Egouts :

Rue de Tournon	Egout Mallet du Pan.
Rue Saint-André-des-Arts	Egout abbé Royou.
Rue Saint-Honoré, barrière des Sergents	Egout Durosoy.
Au bas du pont Saint-Michel	Egout Gauthier.
Rue Montmartre	Egout des Monarchiens.
Rue du Temple	Egout Pelletier.
Rue de Seine, F. S. G.	Egout Rivarol.
Rue Saint-Honoré et Saint-Florentin	Egout Guignard.
Rue Jacob	Egout Mounier.
Rue des Egouts	Egout Meude-Monpas.
Rue des Cordeliers	Egout Montjoye.
Rue du Ponceau	Egout l'abbé Maury.
Vieille rue du Temple	Egout Cardinal-Collier.
La voirie	Suleau.

Une politesse en vaut une autre. Charles Villette répondait à Messieurs du café Procope-Zoppi :

Frères et amis, rien n'est plus honorable pour moi que le suffrage des bons patriotes du célèbre *café Procope*. La renommée n'avait pas attendu l'époque de la Révolution pour jeter de l'éclat sur ce rendez-vous de l'esprit et du civisme. Il est dès sa naissance la terreur des sots, et donne souvent l'exemple d'honorer les talents et les grandes vertus.

Le croiriez-vous, Messieurs? cette inscription si simple a trouvé des contradicteurs. Mais les contradictions doivent cesser; car j'ai laissé le nom des *Théatins* pour ceux qui ont le malheur de ne pas aimer le nom de *Voltaire*.

Vous voudriez faire justice de ces hypocrites gagés qui signent chaque jour dix proclamations de guerre civile, et qui ne se sauvent de la haine que par le mépris ; mais c'est leur faire beaucoup trop d'honneur que d'attacher quelque permanence à leur souvenir.

Les assassins de la patrie ne doivent pas être mieux traités que les assassins des rois, et nous ne lirions pas sans horreur : *Egout Ravaillac, Egout Damiens*.

Je suis, Messieurs, avec une fraternité bien sincère, votre admirateur et votre ami (1).

On sait, d'ailleurs, quels furent le rôle et l'influence des cafés, et notamment des cafés Zoppi, de Foy et du Caveau, à cette époque agitée. « A peine née, disent MM. de Goncourt, la Révolution pousse les hommes les uns vers les autres, les assemble, frotte les idées contre les idées, les paroles contre les paroles, pour, de ces associations et de ces chocs, faire jaillir la flamme, l'éclair, la liberté. Un grand besoin de communications quotidiennes, une fraternité nouvelle, une pente à l'épanchement, à la manifestation, une curiosité et une impatience

(1) *Chronique de Paris*, 14, 16 et 17 avril 1791.

d'apprendre, mêlent les individus aux individus; et avec la gazette, qui devient le journal, qui, de chronique, passe pouvoir, et, de passe-temps, le pain même de la France, les cafés grandissent et se font clubs; leurs tables sont tribunes, leurs habitués orateurs, leurs bruits motions. L'été pluvieux de 1789 fait les cafés pleins. Les cafés, qu'on disait tout à l'heure des manufactures d'esprit, tant bonnes que mauvaises, deviennent la presse parlée de la Révolution. Les cafés ont un drapeau, et l'on juge de l'opinion d'un homme à Paris, dit mademoiselle Boudon, par le café dont il est l'habitué, « comme vous savez que l'on jugeait à Athènes qu'un citoyen professait les sentiments d'Aristote ou de Zénon, suivant qu'il fréquentait le Lycée ou le Portique (1). »

» Le café Procope, devenu le café Zoppi, ce café tout à l'heure tribunal de l'Opéra, de la Comédie, de l'auteur du jour, où se réunissait la fleur de parterre du dix-huitième siècle, tous ces jugeurs, ces moqueurs, ces hommes méchants comme un public, c'est à présent le point de réunion pour les « zélés enfants de la liberté triomphante. » A tire d'aile l'épigramme s'en envole, pleurant ses grands combats autour d'un *couplet* de tragédie, pleurant ses tranquilles insurrections d'amour-propre et ses vic-

(1) Quelques cafés servaient d'intermédiaires entre les journaux et le public, de bureau de correspondance et même de distribution. Ainsi le *Journal du Diable*, de Labenette, prie les personnes « qui désireraient entretenir une correspondance utile avec le Diable d'envoyer leurs réflexions et leurs découvertes chez MM. Lenoir et Leboucher, au café de Lafayette, rue des Mauvais-Garçons. »

toires sans larmes. C'est un bureau de rédaction d'adresses et de communications aux journaux patriotiques.

» A la mort de Franklin, « les amis de la Révolution et de l'humanité, assemblés au café Procope, tenu par M. Zoppi, voulant rendre à la mémoire du célèbre Franklin tous les honneurs qui lui sont dus », couvrent de crêpes tous les lustres, tendent de noir la seconde salle, mettent sur la porte d'entrée : *Franklin est mort,* couronnent de feuilles de chêne, entourent de cyprès son buste, au bas duquel on lit : *Vir deus,* l'ornent d'accessoires symboliques, de sphères, de cartes, de serpents se mordant la queue, et pleurent l'Américain avec des torrents d'éloquence (1).

» A cinq heures, tous les jours, les habitués du café Zoppi se forment en club délibérant. Ils députent vingt des leurs pour aller rendre visite au journal des *Actes des Apôtres*, « les bons apôtres du despotisme » ; ils députent des commissaires du peuple chez le petit Gautier et chez « tous les barbouilleurs de papier du côté de la droiture. » Quand viennent les menaces de guerre, les habitués du café Zoppi se cotisent « pour composer une caisse de fusils et pour en faire une offrande sur l'autel de la patrie, dans le temple des lois. »

(1) « Un orateur y a lu un discours simple, mais pathétique, dans lequel il a rappelé les bienfaits de cet illustre philosophe. Pour honorer ses mânes d'une manière encore plus digne, on a fait aux pauvres une distribution de pain à laquelle chacun s'est empressé de concourir. » (*Chronique de Paris,* 17 juin 1790.)

» Le déjà fameux Hébert est des habitués de Zoppi. Zoppi érige une de ses salles en salle des hommes illustres; il promet incessamment une statue de Mucius Scévola, pour faire pendant au bas-relief de Mirabeau, couronné par deux génies qui pleurent.

» Parfois, à 9 heures du soir, le café Zoppi allume un feu devant sa porte, et y jette les *Petites Affiches* ou quelque autre feuille modérée.... (1) »

Ces *brûlures* étaient un divertissement fort à la mode, que les plus petits cafés se donnaient volontiers à l'imitation des grands, et, si l'on en jugeait d'après les quelques comptes-rendus de ces exécutions que nous ont transmis les journaux (2), d'après les procès-verbaux qui en étaient solennellement dressés, les choses se seraient passées avec un sérieux auquel on a vraiment quelque peine à croire quand on se rappelle les lieux et les acteurs.

L'an second de la liberté, le vendredi 1er octobre, après midi, nous soussignés citoyens habitués du café Marchand, situé rue Saint-Honoré, au coin de celle Tirechappe, tous duement assemblés, après lecture faite à haute et intelligible voix du n° 93 du *Journal général de la Cour et de la Ville,* avons reconnu que l'article où il est question des assignats, commençant par ces mots.... est, en tout son contenu, contraire aux principes de la Constitu-

(1) *Histoire de la Société française pendant la Révolution,* p 497 et suiv.

(2) Ces comptes-rendus étaient évidemment rédigés par les auteurs eux-mêmes, et la plupart du temps publiés à leurs frais. C'était une petite satisfaction d'amour-propre qu'ils pouvaient se donner, moyennant trois ou quatre sous la ligne, dans les suppléments de la *Chronique,* d'où j'ai tiré notamment les deux suivants.

tion, ne prêchant que la révolte et l'aristocratie ; avons délibéré à la pluralité des voix :

1° Que, comme depuis le commencement du cours dudit journal, il ne s'y est jamais trouvé une phrase où le bon sens et la vérité se rencontrent, il est temps de le chasser de la bonne société ;

2° Que, comme il ne peut y avoir qu'un être gangrené, aussi méprisable dans sa personne que dans ses écrits, qui en soit le rédacteur, il mérite tout le mépris des bons citoyens, et, en attendant que la vindicte publique nous délivre d'un pareil libelle, avons livré le présent article aux voix, de la majorité desquelles est résulté que ladite feuille a été condamnée et brûlée publiquement devant la porte dudit café. Et ont, après l'exécution, signé avec nous secrétaire greffier....

Nous, Jean Dupuy...., Nicolas Mauri,..., tous habitués du café du carré de la Porte Saint-Denis, après lecture faite du n° 8 de la *Gazette des Cours de l'Europe, le Royaliste ami de l'humanité,* avons jugé digne d'être brûlé le susdit journal, et le brûlons en présence des membres soussignés, pour être contraire à l'opinion générale, au vœu de la nation et au bien public.

Fait au café des Arts, carré et porte Saint-Denis, à Paris, le 27 septembre, l'an deuxième de la liberté, nommé anciennement 1790.

Note des Rédacteurs. Nous avons imprimé cette délibération pour prouver qu'on peut s'appeler Mauri et être bon citoyen.

Quelques jours après, le même journal était également condamné au café du Salon, boulevard des Italiens, comme une gazette impure, digne de figurer à côté du *Journal général de France,* des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris.*

Nous.... avons trouvé ladite feuille contradictoire à son titre d'ami du roi, attendu que le roi s'est identifié avec la Révolu-

tion, et que ladite feuille est anti-révolutionnaire ; contradictoire à celui d'ami de l'humanité, parce qu'elle ne tend à rien moins qu'à insinuer à ses lecteurs que l'ancien régime était préférable à celui de la liberté et de l'égalité ; que, si ces principes se propageaient, nous aurions la guerre civile ;

Avons observé de plus que le rédacteur est plein d'ironie pour les discours des députés patriotes, et qu'il cite avec enthousiasme ceux du parti contraire aux intérêts de la nation ;

Avons encore remarqué que le susdit rédacteur est obstrué d'aristocratie, pour avoir, dans son nº 10, comparé les *Sybarides* tricolores, dans leur orgie du 2 octobre, au chevalier français qui a si justement mérité les titres de sans peur et sans reproche, et qui n'eût jamais sali un jour de sa vie à forger des fers à sa patrie :

Avons arrêté que la susdite feuille serait foulée aux pieds et livrée au crochet du premier chiffonnier passant.

Invitons le rédacteur à changer d'opinion, ou à prier ses abonnés de ne pas laisser échapper un seul numéro, sous peine d'encourir l'improbation et le mépris de ses concitoyens.

Et ce n'étaient pas seulement leurs opinions politiques qui exposaient les écrivains à ces exécutions populaires. Par exemple, il n'était pas permis à un critique de trouver mauvaise une pièce que le parterre avait applaudie.

« Il est arrivé hier aux Italiens une scène qui prouve combien le public est jaloux d'user des droits que lui donne la liberté des théâtres, et au théâtre.

» M. Ducray-Duminil, rédacteur d'un journal ci-devant privilégié, nommé les *Petites Affiches*, *à louer ou à vendre* (1), s'était permis de trouver la pièce

(1) Ducray-Duminil avait succédé, en 1790, à l'abbé Aubert dans la rédaction des *Petites Affiches* ; nous en reparlerons.

et la musique de *Paul et Virginie* détestables. Le public, seul juge en pareil cas, ayant manifesté, à la première représentation, le plaisir qu'il y éprouvait, a trouvé qu'il y avait de l'impudence à ce journaliste de vouloir lui prouver qu'il avait tort d'applaudir et de s'amuser sans son consentement. Après le spectacle, il a exigé que cette feuille fût déchirée sur le théâtre, et madame Saint-Aubin a été l'exécuteur de sa justice.

» Quand on saura que M. Ducray-Duminil fait de la musique qu'on ne chante nulle part, et des pièces qu'on ne jouera jamais, on ne s'étonnera plus de lui voir trouver mauvais les ouvrages des autres. Rien de plus dangereux que ces petits juges à demi-connaissance, et l'on peut dire de celui-ci ce que Piron disait de l'abbé Desfontaines :

> Oui, *c'est l'eunuque au milieu du sérail :*
> *Il n'y* peut *rien, et nuit à qui* peut *faire* (1). »

Je trouve encore dans la *Chronique de Paris* du 14 mars 1793, sous la rubrique SPECTACLES, — *Théâtre de la Nation,* ce fait assez curieux :

« On a vu dans les journaux qu'une députation de la Société des Défenseurs de la République a dénoncé à la Commune une pièce nouvelle, annoncée depuis quelques jours par le théâtre de la Na-

(2) *Chronique de Paris,* 19 janvier 1791. — Cet article porte la signature de Fiévée, qui commença à souscrire la *Chronique* comme imprimeur le 2 mai 1791; c'est assurément l'un des premiers essais du futur directeur des *Débats* et correspondant de Napoléon.

tion. Cette pièce est intitulée *Hécube ;* c'est une imitation de la tragédie d'Euripide. Le sujet est, comme on sait, le sacrifice de Polyxène sur le tombeau d'Achille, l'assassinat de Polydore dans la Thrace, et la cruelle situation d'Hécube, partagée entre son fils et sa fille. L'auteur assure qu'elle ne contient rien, d'ailleurs, de relatif aux circonstances ; cependant, par amour pour la paix, il en suspend quant à présent les représentations, et il va la faire connaître par l'impression. »

D'autres fois ces redresseurs de torts allaient accomplir leurs exploits au domicile des journaux.

« Avant-hier, plusieurs jeunes citoyens se sont transportés chez le sieur Gattey, libraire aristocrate au Palais-Royal. Ils ont d'abord purifié sa boutique, infectée du souffle des mauvais citoyens, par des fumigations de vinaigre et de sucre ; ils ont ensuite saisi l'édition des *Actes des Apôtres* et de la *Déclaration* signée aux Capucins, sans causer aucun désordre, et ils ont brûlé lesdits *Actes des Apôtres,* en déclarant au sieur Gattey qu'ils lui conseillaient de ne plus spéculer sur l'aristocratie. Ils ont de plus intimé audit Gattey que le premier aristocrate, bien connu pour tel, qu'ils rencontreraient chez lui, serait plongé dans le bassin du Palais-Royal, pour y recevoir un *baptême patriotique ;* mais qu'en même temps il serait reconduit chez lui, et qu'on pourvoirait à ce qu'il ne lui fût fait aucun mal.

» De là ils se sont transportés sur la grande place du Parvis-Notre-Dame, et y ont publiquement lacéré et brûlé la *Déclaration* de la minorité et la protestation du chapitre de Notre-Dame, et, dans le même moment, l'air a retenti de ces cris : *Vive la Nation ! Vive le Roi ! Vive la Loi ! Vive la Liberté !*

» On assure qu'un article insultant pour la garde nationale a déterminé ces jeunes gens à cette expédition. Nous sommes étonnés que le sieur Gattey, qui porte toujours la redingote uniforme, ait eu l'impudence de vendre des écrits outrageants à la garde nationale, et nous croyons que pour cette action seule il mériterait d'être renvoyé d'un corps qu'il déshonore, avec une *cartouche jaune,* comme l'a été le rédacteur des *Actes des Apôtres* (1). »

Ces scènes se renouvelaient le lendemain dans le voisinage.

« Samedi, on a brûlé dans la rue de l'Echelle une foule de pamphlets aristocratiques. De là les exécuteurs de cette justice populaire ont été rue Saint-Honoré, vis-à-vis les écuries du Roi, au bureau de la *Gazette de Paris*. Ils ont livré aux flammes ce journal anti-patriotique, composé sous les ordres et aux frais du révérendissime père en Dieu Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, par M. du Rozoi, poète sifflé à la Comédie Italienne, resifflé à la Comédie Française, et

(1) *Chronique de Paris,* 23 mai 1790.

persifflé dans le monde, et auteur des motions qui ont fait siffler dans l'Assemblée nationale le susdit révérendissime père en Dieu Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, et par M. Josse-Olivier de Meude-Monpas, gentilhomme-SERVANT. La susdite *Gazette de Paris* ayant été réduite en cendres, la foule s'est portée au Palais-Royal, où l'on a brûlé l'enseigne du bureau où l'on souscrivait pour ce journal (1). »

Trop heureux encore les journalistes si cela se fût borné à ces jeux relativement innocents ; mais ils furent trop souvent victimes des plus déplorables excès.

Dans la nuit du 9 au 10 mars 1793, racontent les *Révolutions de Paris*, une bande d'hommes armés de pistolets, de sabres et de marteaux, se présente à neuf heures du soir chez Gorsas, rue Tiquetonne, enfonce les portes, brise les casses et les presses de son imprimerie. Gorsas, armé d'un pistolet, se fait jour à travers les brigands, gagne un mur, l'escalade, passe dans une maison voisine et vole à sa section, heureux d'en être quitte pour le dégât, car le projet était de l'assassiner. On mit le feu chez lui, mais il fut éteint sur-le-champ.

Les deux cents spadassins qui s'étaient portés chez le rédacteur du *Courrier des Départements* di-

(1) *Chronique de Paris*, 24 mai.

rigent leurs pas vers la rue Serpente, aux deux extrémités de laquelle ils placent des sentinelles. Ces *braves* vont droit aux bureaux de la *Chronique*. Une jeune fille se présente : c'est la sœur de Garnery, absent. Deux pistolets sont posés sur sa gorge : « Si tu cries, tu es morte », lui dit-on. On en fait autant à l'imprimeur et à quelques voisins qui sortaient de chez eux pour vaquer à leurs affaires. Les excès commis chez Gorsas se répètent dans l'imprimerie de Fiévée ; tout y est brisé, fracassé ; les brigands n'en sortent que pour se transporter chez un journaliste, rue Guénégaud, où, dans l'accès de leur rage, ils blessèrent dangereusement deux femmes qui demeuraient dans la même maison.

« Croient-ils, ces spadassins, s'écrie l'écrivain des *Révolutions,* croient-ils anéantir la liberté de la presse en brisant les presses d'une imprimerie! Scélérats! sachez que, les eussiez-vous brisées toutes cette nuit-là, le lendemain d'autres étaient sur pied! Sachez qu'il n'est pas au pouvoir de la Convention, ni du Comité de Sûreté générale, ni du Comité soi-disant révolutionnaire, de réduire la République à n'avoir d'autres journaux que le *Bulletin;* sachez que vous ne viendrez pas à bout de reporter la France au siècle barbare des Goths et des Vandales : nous sommes trop avancés pour le souffrir, et vous vous y prenez trop tard pour le tenter avec succès.....

» Bien loin de croire que le peuple ait été pour quelque chose dans ces attentats, ajoute le journaliste, on peut au contraire reprocher aux citoyens de ne s'être pas montrés sensibles autant qu'ils le devaient à un événement de cette nature. A la fin de février, on pille les magasins de chandelle et de sucre ; dans les premiers jours de mars, on commence l'exécution du complot contre toutes les imprimeries : à quoi ne doit-on pas s'attendre si chaque maître de maison, si chaque propriétaire, au défaut de lois et de magistrats, ne prend aucune mesure pour prévenir ou arrêter de tels brigandages ! Le peuple ne semble pas non plus persuadé autant qu'il le faudrait de l'importance qu'il y a pour lui à ce que la liberté de la presse ne souffre aucune sorte d'atteinte. Jadis on condamnait au feu l'incendiaire d'une grange, d'une meule de blé : le brigand qui ravage une imprimerie est bien plus coupable encore, car la liberté de la presse est peut-être le seul frein des accapareurs. Qu'on se rappelle les persécutions exercées contre le Prévôt de Beaumont pour avoir dénoncé le pacte de famine concerté par Breteuil, Laverdy, Lenoir, Sartine, etc. (1). »

Il va sans dire que les journalistes étaient exposés alors, comme ils l'ont toujours été, aux provo-

(1) *Révolutions de Paris*, t. XV, 9-16 mars 1793, n° 192.

cations des spadassins, et même à des voies de fait; nous avons déjà cité l'exemple de Langlois, maltraité par un député dans les couloirs de l'Assemblée. Voici une scène d'un autre genre, assez plaisamment racontée par la *Chronique de Paris* (8 août 1791):

« Vendredi soir, il y a eu un duel au Palais-Royal. Il a été proposé suivant l'ancien régime, et accepté suivant le nouveau. Le proposant était un homme habile à l'épée et au pistolet, M. Sainte-Luce; l'acceptant, qui n'est pas celui qui a *reçu*, est un homme courageux et armé d'un bâton dont il se sert fort bien contre les enragés et les spadassins : c'est M. Gorsas, bon patriote. Comme on vient de rembourser les officiers du *Point d'honneur*, personne n'a pu empêcher M. Gorsas d'ouvrir, pendant quelques minutes, un libre cours à son ressentiment. Des philosophes ennemis du duel et témoins de celui-ci ont paru fort contents de la forme nouvelle de ce combat *singulier*.

» *N. B.* M. Gorsas est prié de communiquer le modèle de sa canne à tous les journalistes patriotes. »

—

En somme, comme on le voit, la liberté illimitée dont jouissait la presse pendant la Révolution était singulièrement tempérée par cette loi de Lynch,

qui me semble bien propre à faire regretter la vraie loi, si sévère qu'elle puisse être.

Les journalistes, d'ailleurs, j'ai à peine besoin de le dire, pouvaient toujours être appelés à rendre compte de leurs écrits devant les tribunaux légaux. La chose était assez rare, il est vrai, mais il y en a des exemples, et j'en citerai quelques-uns dans des espèces diverses.

Ainsi Camille Desmoulins ayant, dans un de ses articles, nommé le duc de Crillon, et l'ayant appelé citoyen douteux et anti-jacobin, celui-ci assigna le pauvre journaliste pour qu'il eût à se rétracter, sous peine de 100,000 livres de dommages et intérêts.

Je me rétracte, dit Desmoulins; mais je demande à M. de Crillon où est cette liberté de la presse, qu'il a lui-même fait décréter, si je ne puis énoncer un doute sur le patriotisme d'un citoyen... Je vois bien que pour faire un journal libre et ne point craindre les assignations, ni des juges corrompus, il faut renoncer à être citoyen actif, suivre le précepte de l'Evangile : *Donner ce qu'on a,* ne tenir à rien, et se retirer dans un grenier ou dans un tonneau *insaisissable,* et je suis bien décidé à prendre ce parti, plutôt que de trahir la vérité et ma conscience.

Oui, je viens de prendre ce parti : je me suis débarrassé du peu que j'avais acquis par mes veilles, et d'un pécule que je puis bien appeler *quasi castrense.* A présent viennent les huissiers quand ils voudront ! J'échapperai à l'inquisition, comme le moucheron à la toile d'araignée, en passant au travers (1).

La *Chronique de Paris* s'élève avec force contre un procès aussi peu fondé en apparence ; elle y voit ou

(1) *Révolutions de France et de Brabant,* t. III, p. 242.

feint d'y voir, — car c'était là une tendance, ou peut-être une tactique, assez habituelle, chez les journaux patriotes, — le résultat d'un complot contre la presse.

« M. Berthon (de Crillon), dit-elle, a poursuivi au Châtelet M. Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant,* ouvrage dont l'exagération même est encore nécessaire. Il lui a demandé *cent mille livres* de dommages-intérêts pour avoir dit qu'il était un citoyen douteux, et, le Châtelet ayant condamné M. Desmoulins, M. Berthon a bien voulu *faire grâce de la somme,* et s'est contenté de faire tapisser les rues de la rétractation de M. Desmoulins, aux frais de cet écrivain.

» M. Berthon, ne vous êtes-vous point ici conduit comme la comtesse de Pimbèche, qui, dans les *Plaideurs,* assigne Chicaneau pour qu'il ait à déclarer

Qu'il la tient pour sensée, et point du tout pour folle ?

» Cent mille livres ou se rétracter, le parti ne peut être incertain ; mais comment M. Berthon a-t-il pu ne pas voir qu'une pareille rétractation ne prouve rien ? que ce placard, en apprenant au peuple ce qu'un écrivain accrédité a pensé de lui, excitera la méfiance et fera examiner avec plus de soin sa conduite et ses motions à l'Assemblée nationale ?

» Et quel tribunal a pu condamner un écrivain pour avoir dit qu'un homme public, dont tout le monde a le droit de juger les actions, est un citoyen *douteux*. Tout homme qui entend un député dire des choses qu'il croit contraires au bien de son pays peut l'appeler un citoyen douteux ; c'est à lui à justifier son opinion.

» M. Camille Desmoulins, dont l'âme est républicaine, ayant entendu le discours de M. Berthon sur le droit de paix et de guerre et sur le traitement des ministres, a pu l'appeler, d'après ses principes, un *citoyen douteux ;* il a dit ce que beaucoup d'autres ont pensé, et toutes les rétractations du monde ne serviront qu'à tapisser les pierres et à faire gagner les afficheurs. M. Berthon aurait donc mieux fait de ne pas attaquer un des défenseurs de la liberté ; car, par cette action publique, il donne un nouveau prétexte pour répéter encore que son patriotisme est douteux. »

Mais, ajoutait la *Chronique,* il se formait dès lors une ligue redoutable contre la liberté de la presse ; ce que les *aristocrates* n'avaient pu faire, les ministériels osaient l'entreprendre. Déjà des coups avaient été portés à quelques écrivains qui, par leur exagération, pouvaient justifier cet attentat aux yeux des patriotes tièdes et peu instruits. Fréron avait été arrêté dans une sorte de guet-apens, et les hommes qui étaient le plus éloignés

d'approuver sa violence et ses principes ne savaient comment qualifier la conduite du tribunal de police à son égard. Assigné pour être entendu, il arrivait avec confiance pour se défendre, et les juges l'avaient fait arrêter dans la salle même où il venait se justifier. M. Mitouflet, à qui l'on devait des proclamations et des réquisitoires très-sages, en avait fait un cette fois plein de fiel et d'amertume, qui respirait la colère et la passion, qui enfin était moins une dénonciation de Fréron qu'une satire de cet écrivain, qu'il appelait *folliculaire*, une diatribe contre les journalistes, qu'il traitait d'*auteurs faméliques*, et un libelle contre la liberté de la presse, à laquelle il osait attenter.

Mais c'était surtout contre Camille Desmoulins que les coups étaient dirigés. En même temps qu'il était poursuivi par le duc de Crillon, MM. Malouet et Grégoire Riquetti s'unissaient contre lui. Une attaque plus grave encore, c'était celle de M. Talon, qui assignait Camille au Châtelet pour avoir mal parlé du Châtelet, qui devenait ainsi juge et partie. Et de quoi s'agissait-il? D'un propos que Desmoulins assurait lui avoir été tenu par M. Honoré Riquetti (Mirabeau l'aîné), et qu'il avait rapporté dans son journal. M. Talon criait à la calomnie, demandait 20,000 livres ou une rétractation, impression d'affiches, etc. M. Boucher d'Argis, déjà accusé lui-même par Desmoulins, l'assignait.

Aucun procureur n'osait occuper pour lui; lui-même, redoutant le sort de Fréron, il n'osait se présenter à l'audience, et il ne pouvait manquer d'être condamné, comme il l'avait été dans l'affaire Berthon.

L'auteur d'un journal intitulé le *Républicain* était également poursuivi pour le même fait.

« Nous le répétons encore, tous les bons esprits doivent se réunir pour repousser ces attentats contre la liberté de la presse, la plus précieuse de toutes les libertés (1). »

J'ai déjà dit que certains journaux, ceux de Marat et de Fréron, par exemple, étaient remplis journellement des plus odieuses dénonciations, que leur adressaient une foule de citoyens *très-actifs,* contre les aristocrates, mot, comme l'on sait, très-élastique et très-commode. Les victimes de ces dénonciations devaient la plupart du temps courber la tête en silence, si elles n'étaient pas en position de les mépriser; il s'en trouvait parfois cependant qui regimbaient et se rappelaient qu'il y avait encore des juges à Paris. Parmi les affaires de ce genre, une des plus curieuses que nous ayons rencontrées, au moins par le nom des acteurs, est un procès en diffamation intenté, en janvier 1790, par « Charles-Henri Sanson, exécuteur des jugements

(1) *Chronique de Paris,* 2 juillet 1790.

criminels de la ville, prévôté et vicomté de Paris, au sieur Prudhomme, marchand papetier, se disant éditeur et propriétaire du journal intitulé *Révolutions de Paris, dédiées à la nation et au district des Petits-Augustins ;* le sieur Gorsas, auteur du *Courrier de Paris dans les provinces, et des provinces à Paris,* journal ayant pour épigraphe : *Vires acquirit eundo ;* et le sieur Quillau, imprimeur dudit journal ; le sieur de Beaulieu, auteur d'une feuille périodique ayant pour titre *Assemblée nationale ;* 61ᵉ *séance dans la capitale. Suite des nouvelles de Paris ;* le sieur Guillaume junior, imprimeur de ladite feuille ; ledit sieur Guillaume, imprimeur d'une autre feuille, sans nom d'auteur, intitulée l'*Espion de Paris et des provinces, ou Nouvelles les plus secrètes du jour,* avec cette épigraphe : *Le mot d'espion ne fait peur qu'aux coupables* (1) ; le sieur Descentis, auteur d'un journal ayant pour titre le *Courrier de Paris, ou le Publiciste français, journal politique, libre et impartial, par une société de gens de lettres,* avec cette épigraphe : *Nec lædere, nec adulari ;* la veuve Hérissant, imprimeur de ladite feuille périodique ; le sieur Camille Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant ;* et le sieur Garnery, libraire-distributeur dudit journal », qui l'avaient accusé de comploter pour les aristo-

(1) « Ce véridique journal, qui annonçait des nouvelles si secrètes qu'elles étaien ignorées de ceux mêmes qu'elles concernaient, est tombé au second numéro. »

crates et avaient faussement annoncé qu'il était arrêté.

J'ai été assez heureux pour déterrer, après bien des recherches, le plaidoyer que prononça, dans cette cause, au tribunal de police de l'hôtel-de-ville de Paris, le mercredi 27 janvier 1790, Me Maton de la Varenne, avocat de Sanson. C'est une pièce assez curieuse pour que nous en reproduisions quelques parties.

Messieurs, si l'avocat, interprète des lois, n'était pas impassible comme elles ; si les préjugés, ces enfants monstrueux d'une imagination en délire, pouvaient glacer son courage ; s'il n'accordait les secours de son ministère qu'à des hommes qui occupent un rang distingué dans la société ; si enfin il faisait acception des personnes, nous ne nous serions pas chargé de la cause que nous venons plaider à votre tribunal.

Mais, Messieurs, ce qui honore particulièrement notre ministère, c'est la protection spéciale que nous accordons au faible, à l'homme isolé que l'on opprime injustement, à la veuve et à l'orphelin que l'on dépouille, à l'accusé qui nous invoque. Toute considération qui pourrait nous empêcher de remplir notre devoir serait un crime.

Diffamation sans exemple, calomnies atroces, libelles infâmes, telles sont les armes dont quelques périodistes audacieux, sans frein comme sans pudeur, n'ont pas honte de se servir contre le citoyen irréprochable qui se trouve aujourd'hui forcé de réclamer votre justice.

Nous avons eu l'honneur, Messieurs, de vous lire, à votre audience du 24 de ce mois, les différents libelles périodiques où l'on présente celui que je défends comme un des principaux chefs d'une *aristocratie* et de complots infâmes, tendants à empêcher l'heureuse régénération qui se prépare ; vous avez vu que sa maison y est désignée comme le repaire infâme où se rassemblent

les ennemis de la nation pour concerter sa ruine, comme le foyer de toutes les conjurations qui nous alarment, comme le laboratoire impur où se fabriquent tous les écrits crapuleusement incendiaires qui inondent la capitale et les provinces ; vous avez vu des transcriptions d'interrogatoires qui n'ont jamais été subis par mon client, et les aveux qu'on lui fait faire de ses prétendus crimes. Sans doute, Messieurs, vous avez été saisis d'indignation, comme tous les bons citoyens, en voyant jusqu'à quel point la malignité peut égarer des écrivains dont les talents seraient utiles à leur patrie s'ils les employaient à lui montrer ses priviléges et ses droits, à éclairer les peuples, à instruire les rois et les dépositaires de l'autorité. Daignez écouter une nouvelle lecture de ces licencieux pamphlets, et celle de plusieurs autres dont vos oreilles n'ont pas encore été frappées : elle vous fera voir que jamais la diffamation et la calomnie ne se montrèrent avec plus d'audace, et vous sentirez combien il est nécessaire de réprimer promptement des désordres qui exposent la sûreté individuelle de celui que je défends.

Suivent les articles incriminés. Ils s'accordent à dire que Sanson avait chez lui des presses sur lesquelles s'imprimaient tous les abominables libelles qu'on faisait circuler dans les provinees pour les exciter à la révolte et aux meurtres. C'était dans la laide et tortueuse rue Saint-Jean, dans la maison odieuse d'un bourreau, que se tenaient des assemblées dont les *honorables membres* s'occupaient utilement à rédiger leurs pensées ; c'était de ce foyer que s'élançaient ces écrits incendiaires qu'on faisait circuler ensuite sous le cachet respectable de l'Assemblée nationale... (*Courrier* de Gorsas.)

C'était là que se tenaient des assemblées noc-

turnes présidées par des aristocrates qui ne rougissaient pas de s'associer à un homme qui tôt ou tard aurait été obligé par état de venger sur cette horde de Catilinas les maux qu'ils préparaient aux amis de la Constitution; c'était dans ce repaire que s'imprimaient les libelles incendiaires qui tendaient à soulever le peuple... (*Espion de Paris et des provinces.*)

— On vient de découvrir que les aristocrates ont des presses privées à leur usage. On ne croira jamais où ils les avaient établies !... Chez SANSON, bourreau de Paris ! Le district des Capucins de la Chaussée-d'Antin y a fait une descente, et il les a trouvées occupées à travailler pour l'aristocratie. Jugez, citoyens, par les relations qu'ont déjà les aristocrates avec l'honnête M. *Sanson,* le parti qu'ils tireraient de ses services et de ses talents s'ils étaient les plus forts. (*Révolutions de Paris.*)

— Les beaux esprits de la faction verte viennent de publier le prospectus d'un *Journal lyrique*, où ils se proposent de mettre les décrets en vaudevilles et en ponts-neufs, pour tourner en ridicule l'auguste assemblée, etc. On assure que ce journal est le recueil facétieux des couplets que chantait naguère la table-ronde des aristocrates à ses petits soupers chez le bourreau de Paris. Soit rancune contre la lanterne et contre M. Guillotin, soit que la visite de tant de beau monde lui tourne la tête, M. Sanson régalait le cercle de son mieux. (*Révolutions de France et de Brabant.*)

Bref, les presses aristocratiques avaient été enlevées, et l'honorable bourreau arrêté et incarcéré. L'*Assemblée nationale* allait jusqu'à donner son interrogatoire.

Je vous le demande, Messieurs, continue Me Maton, je le de-

mande au public qui m'entend, je le demande aux sieurs Prudhomme, Gorsas, de Beaulieu, Descentis et Desmoulins euxmêmes, et à leurs imprimeurs et distributeurs, la diffamation et la calomnie peuvent-elles verser leurs poisons avec plus de fureur ? Non, sans doute, et lorsqu'on lit de pareilles atrocités, le sang s'allume, la prudence, la modération, que l'immortel Daguesseau met au rang des devoirs essentiels de l'orateur, le respect dû à la majorité de votre audience, peuvent à peine contenir les élans de l'indignation.

L'avocat entre ensuite dans l'examen de la question de droit, et il termine ainsi :

Vous avez entendu, Messieurs, les principaux moyens de ma cause. Elle est celle du public, elle intéresse la sûreté individuelle du citoyen que je défends et de sa famille. Ce sont les droits d'homme qu'il réclame, c'est une réparation qu'il demande à son honneur attaqué de toutes parts : vous êtes trop justes pour la lui refuser. Quelle qu'elle soit, elle sera toujours bien inférieure au préjudice que lui causent les calomnies dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte : le trait ne retourne point à l'arc d'où il est parti.

S'il était permis à celui que je défends de vous réitérer ici les sentiments qu'il nous a témoignés en réclamant notre ministère, s'il lui était permis de faire à votre audience sa profession de foi, de vous peindre lui-même son patriotisme, il vous dirait, Messieurs, comme il nous l'a dit à nous-même : « Qu'ai-je fait à ceux qui m'outragent sans pitié, comme sans justice, dans les écrits que je suis forcé de vous dénoncer ? Quelles preuves donneront-ils à l'appui des imputations atroces qu'ils impriment contre moi ? Quel intérêt ont-ils à diffamer sans sujet un citoyen irréprochable, déjà assez malheureux d'exercer un état qui livre journellement à sa sensibilité les plus déchirants combats? Mes chers concitoyens, continuerait celui que je défends, serait-ce dans l'instant où ma patrie se régénère, où elle détruit le préjugé odieux qui me vouait injustement à l'infamie, serait-ce enfin dans un ins-

tant où ma patrie me rétablit dans mes droits d'homme et de citoyen que j'aurais l'infâme lâcheté de la trahir? Non, sans doute, et bien loin de tremper dans des complots et de participer à des attentats dont l'idée seule me fait horreur, je voue à la honte et à l'exécration de tous les siècles ces hommes pervers qui veulent renverser le superbe édifice élevé par le patriotisme des pères de la patrie, et qui osent, dans leur délire sacrilége, menacer des têtes si chères. »

M. le procureur-syndic-adjoint vous a peint, dans une de vos précédentes audiences, avec toute l'énergie et l'éloquence qui caractérisent tous ses écrits, les dangereux effets de ces libelles qu'enfante journellement ce qu'on appelle la *liberté de la presse*, liberté qui est en quelque sorte le droit de calomnier, liberté qui méconnaît toutes les bienséances, qui viole toutes les lois, liberté enfin qui, naissante à peine, est déjà dégénérée en licence, et qui a fait disparaître la sévérité de nos formes et la sagesse de nos principes. Je laisse à la sagesse et aux lumières du ministère public les conclusions ultérieures qu'il convient de prendre; j'observe, en terminant, que l'impression et l'affiche de trois mille exemplaires de votre sentence à intervenir suffiront à peine pour désabuser cette ville et la province des calomnies dont se plaint celui que je défends; il attend de votre justice un jugement qui apprenne à la France, à l'Europe entière, que le bon ordre est l'objet continuel de vos sollicitudes, que les droits de tous les citoyens vous sont également précieux, et que vous ne faites acception de personne.

A la suite du plaidoyer se trouvent les extraits de cinq jugements rendus le même jour 27 janvier 1790; par quatre de ces jugements, le tribunal donne acte à Prudhomme, Beaulieu, Descentis et Camille Desmoulins — ce dernier s'était présenté en personne à l'audience — de leur déclaration qu'ils sont prêts à se rétracter; ordonne qu'ils le

feront dans leur plus prochain numéro, et leur fait défense de plus à l'avenir se permettre de telles imputations. Le cinquième donne défaut contre Gorsas et le condamne à 100 livres de dommages-intérêts, ordonne en outre que l'article incriminé sera supprimé *comme calomnieux,* et que le jugement sera imprimé et affiché au nombre de trois cents exemplaires, aux frais de Gorsas, et envoyé aux soixante districts.

Gorsas ayant formé opposition, l'affaire revint le 3 février. Nouveau plaidoyer de M[e] Maton de la Varenne.

Le jugement aussi doux qu'équitable que vous avez rendu le 27 du mois dernier contre le sieur Gorsas, sur les conclusions du ministère public, nous avait fait croire que ce journaliste s'empresserait d'y souscrire et de réparer ainsi une faute digne de toute votre sévérité ; mais nous reconnaissons avec douleur que nous avons pensé de lui trop favorablement.

Le sieur Gorsas, égaré sans doute par des conseils perfides, a formé opposition à votre sentence. Se ferait-il donc illusion jusqu'au point de croire qu'on peut calomnier impunément des gens de bien, parce qu'ils paraissent sans protecteur et sans appui ? Ignore-t-il donc que les tribunaux sont ouverts à tous les hommes, sans distinction, et que les libellistes y trouvent toujours le châtiment réservé aux ennemis du bien public ?...

C'est après avoir répandu dans toute l'Europe les calomnies que vous savez contre un citoyen connu par son patriotisme, que le sieur Gorsas prétend trouver grâce devant vous, et se faire décharger des justes condamnations que vous avez prononcées contre lui à l'une de vos dernières audiences. Certainement, Messieurs, ce libelliste s'abuse, et le fol espoir qu'il a conçu d'échap-

per à la punition qu'il mérite est un outrage fait à votre sagesse, à vos principes, et à la loi dont vous êtes les organes.

Le sieur Gorsas ne s'est pas contenté de faire circuler partout les accusations calomnieuses dont nous venons de vous rendre compte; il a encore osé, depuis la réparation que lui en a demandée celui que je défends, le mettre au nombre de ce qu'il appelle des *vagabonds soudoyés,* et s'étonner de ce qu'un exécuteur des arrêts criminels trouve des faiseurs d'exploits civils et des occupants aux tribunaux.

Voudrait-il donc, ce folliculaire diffamateur, nous obliger à jeter un coup d'œil sévère sur sa conduite? Voudrait-il que nous vous fassions connaître l'opinion qu'il a donnée de lui dans le district des Cordeliers, sur lequel il demeurait précédemment, et les motions patriotiques qui y ont été faites contre lui pour d'autres calomnies répandues dans une de ses feuilles? Non, Messieurs! Le sieur Sanson aura pour lui plus d'indulgence. Que le sieur Gorsas cesse donc ses calomnies, qu'il redoute l'instant où celui que je défends serait forcé de mettre au jour certaines actions que sa modestie lui fait tenir secrètes, et de prouver qu'il n'est pas un *vagabond soudoyé.* Qu'il apprenne enfin, le sieur Gorsas, qu'on ne se présente pas dans les tribunaux pour y demander justice quand on mène une conduite douteuse, et quand on professe des sentiments anti-patriotiques.

Quant à l'étonnement que témoigne le sieur Gorsas sur ce que nous avons le courage de défendre le sieur Sanson dans les tribunaux, nous nous contenterons de lui répondre, avec les sages représentants de la nation, *que les hommes naissent et demeurent égaux en droits;* que nous regardons comme la plus noble de nos fonctions celle de défendre l'opprimé, quel qu'il soit, contre ses oppresseurs, et que nous ne calculons pas ce que la mauvaise foi, la calomnie et la vengeance méditent contre nous, quand il s'agit de remplir notre devoir.

Nous déplorions, à l'une de vos précédentes audiences, les dangereux effets de la liberté de la presse. Par quelle fatalité, Messieurs, sommes-nous déjà forcé de gémir sur ce bienfait, encore nouveau, de la raison et de la philosophie, qui renverse les

limites qu'un despotisme odieux fixait aux connaissances humaines? Pourquoi faut-il que la plus belle prérogative d'un peuple libre soit déjà devenue l'instrument de la calomnie entre les mains de quelques hommes qu'elle devrait éclairer sur leurs devoirs? Que le sieur Gorsas, loin de persécuter injustement les gens de bien, consacre ses talents à les défendre, qu'il éclaire les opinions et les principes, qu'il cite toujours les hommes au tribunal de la raison, et nous serons alors les premiers à l'admirer.

Mais, Messieurs, il est temps que vous fassiez cesser le scandale que causent dans cette capitale et dans les provinces les calomnies qu'il s'est permises; il est temps que vous punissiez une diffamation effrayante par les conséquences qu'elle a déjà dans plusieurs villes du royaume. Celui que je défends vous confie sa vengeance. Des dommages et intérêts, l'impression et l'affiche de votre jugement à intervenir, en un mot la confirmation de la sentence à laquelle le sieur Gorsas est opposant, peuvent seuls apporter quelque remède au mal qu'il a produit par ses libelles périodiques. Malheur à lui s'il persistait à refuser de reconnaître la sagesse des condamnations que vous avez prononcées contre lui, et s'il ne se rendait pas son propre juge! Ce serait alors un méchant qu'il faudrait abandonner à toute la rigueur des lois, à sa conscience et au mépris public.

Sur l'offre de Gorsas de se rétracter, le tribunal réduit à 20 liv. les dommages et intérêts, et à 200 le nombre des exemplaires du jugement à imprimer, et confirme pour le surplus sa précédente sentence.

Enfin le factum se termine par cette lettre de Maton de la Varenne à Gorsas, écrite le surlendemain.

Ce 5 *février* 1790.

J'avais tout lieu de croire, Monsieur, d'après la parole que vous m'avez donnée mercredi dernier, à l'audience, que vous

rétracteriez le lendemain les calomnies répandues contre le sieur Sanson dans plusieurs numéros de votre feuille. Dans cette confiance, et par considération pour MM. M..... de B.... et C..... de G....., je consentais, *à votre prière,* d'engager mon client à ne point faire afficher le jugement du tribunal de police; mon intention était même d'empêcher toutes poursuites ultérieures; mais on m'apporte à l'instant votre feuille du 28 janvier dernier (1) et celle d'aujourd'hui, dans lesquelles vous vous permettez de nouvelles injures et des réflexions faites pour mortifier un homme sensible. Malgré tout le plaisir que j'aurais eu à vous obliger, je n'en suis plus le maître. Votre nouvelle insulte à mon client le détermine, ainsi que sa famille, contre laquelle il règne partout la plus grande fermentation, à rendre public un jugement que je voulais ensevelir dans l'oubli.

Quant au ridicule que vous avez voulu jeter indirectement sur moi, en annonçant dans votre feuille du 28 janvier qu'on avait conclu, entre autres choses, à ce que *le mot* BOURREAU *fût rayé du Dictionnaire de l'Académie*, je ne crois pas qu'il exige de ma part une réponse sérieuse. Vos lecteurs judicieux se persuaderont sans peine qu'un avocat ne prendrait jamais des conclusions de cette nature; il verront bien que le mot *bourreau* n'était pas l'objet principal de celles qui ont été prises, et que le sieur Sanson vous demandait réparation des calomnies que vous avez fait circuler contre lui dans toute la France.

(1) On y lit, sous le titre d'*Anecdote :*

« On a plaidé hier à la Commune une cause très-singulière, entre *Sanson,* BOURREAU de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et quelques gens de lettres. On nous a assuré que l'un des points capitaux du procès était que ce BOURREAU ne veut pas qu'on l'appelle BOURREAU, attendu qu'il y a un, ou quatre, ou dix arrêts du Conseil qui entendent qu'on l'appelle exécuteur des arrêts criminels.

» On nous a assuré encore qu'entre autres conclusions il a pris celle-ci : « Que le mot BOURREAU fût rayé du Dictionnaire de l'Académie. »

» Ce serait bien le cas d'appliquer ce mot : *Carnifex ! quoquo nisi carnificis nomine tu appellandus ?*

» On nous assure enfin qu'un avocat des parties avait pris au tragique cette affaire, et qu'il avait dit, entre autres choses, qu'un bourreau ne pouvait plaider qu'avec la lanterne du coin de la rue de la Vannerie. »

Nous annonçons que cette dernière assertion du sieur Gorsas est aussi fausse que toutes les autres. Un avocat connaît trop la dignité de ses fonctions pour se permettre d'aussi sottes plaisanteries.

Il m'en coûte, Monsieur, de ne pouvoir vous éviter un désagrément que vous cause votre plaisir opiniâtre à chagriner un honnête homme. Je connais les égards que se doivent entre eux les gens de lettres : à ce titre j'aurais été flatté d'entrer dans vos vues ; mais il est des circonstances où l'on ne peut suivre le vœu de son cœur à l'égard des personnes que l'on désirerait pouvoir convaincre de son estime.

—

J'ai encore rencontré dans les brochures de l'époque une « *Réclamation de M. Sanson,* exécuteur des hautes œuvres, contre l'insertion de son nom dans une prétendue liste des membres qui composent la Société des Amis de la Constitution, ou lettre adressée à M. Laclos, rédacteur du *Journal de la Société des Amis de la Constitution.* » C'est un libelle apocryphe, qui ne manque pas de sel; nous en reproduirons quelques phrases.

Je viens de voir, Monsieur, avec le plus grand étonnement, une liste dans laquelle on m'a cruellement calomnié : cette liste est celle des membres qui composent, dit-on, le club des Jacobins; et je vous avoue que c'est avec le plus vif regret que j'ai vu mon nom placé immédiatement entre ceux de M. Charles Lameth et de M. Barnave.

Je ne connais ces deux braves patriotes que de réputation et par leurs hauts faits; et, il m'est permis de le dire, puisque c'est moi qui parle de moi-même, je n'ai pas encore atteint le degré de célébrité où ils sont parvenus, et je ne suis point encore digne de marcher avec eux sur la même ligne.

Ma modestie se refuse à un pareil parallèle. J'ai acquis, à la

vérité, une certaine renommée; l'art que j'exerce m'a valu un nom; mais je ne prétends point aller sur les brisées des autres, et m'approprier une gloire qui n'est due qu'à eux. D'ailleurs, je ne suis, Monsieur, et vous le savez, qu'en sous-ordre; je ne peux, par conséquent, m'assimiler à des chefs qui se sont à eux-mêmes frayé une route nouvelle, tandis que moi je suis tout bonnement le chemin que m'ont tracé mes prédécesseurs.

Vous voyez, Monsieur, jusqu'où va la méchanceté de certains êtres, qui, sûrement, enviant ma place, n'ont composé cette liste que pour me faire deux ennemis de MM. de Lameth et Barnave, en faisant croire à ces derniers que je les rivalise, et que je veux faire assaut de réputation avec eux. Non, Monsieur, je sais trop ce que je dois à ces grands maîtres; je suis trop loin derrière eux pour prétendre même à les approcher de si tôt. D'ailleurs, quand j'aurais formé ces chimériques projets, la justice d'aujourd'hui est un peu trop pressante pour me procurer souvent des occasions de m'illustrer. Ces messieurs, au contraire, font naître et commandent les circonstances. Dès lors, si j'avais même assez de vanité pour croire qu'il y a entre nous parité de talents, je me trouverais encore loin de compter avec eux.

Je n'ai même pas, Monsieur, assez de gloriole pour me croire en état d'être comparé à Nicolas Coupe-Tête; à plus forte raison ne pourrais-je me mettre dans l'imagination que je suis le rival de gloire de ces messieurs. Dans tous les cas possibles, je n'aurai jamais à mes ordres que deux ou trois valets au plus, tandis que MM. Charles Lameth et Barnave commandent en chef une armée de gens dont le plus petit pourrait être mon maître.

Vous êtes, Monsieur, l'ami des deux personnes dont on a voulu m'enlever la bienveillance : faites-leur connaître, je vous prie, combien je suis mortifié moi-même de cette circonstance... Faites-leur sentir — et peut-être l'ont-ils déjà éprouvé eux-mêmes — que dans notre carrière on a souvent bien des ennemis, et que, dès lors, c'est à un de ces êtres vils qui se cachent sous le masque de l'anonyme qu'ils doivent attribuer cette petite fanfaronnade, dont je n'aurais jamais été capable.

Sollicitez-les, Monsieur, en ma faveur; engagez-les — j'ose vous

en supplier au nom de ma femme et de mes enfants, qui n'ont point d'autre ressource — engagez-les à oublier cette calomnie répandue avec tant d'aigreur sur moi; persuadez-les bien de ma modestie, et dites-leur que, loin de prétendre figurer à côté d'eux, je reconnais la supériorité de leurs talents sur les miens, et que je n'aspire qu'au second rang après eux : après de si grands hommes, la seconde place est encore honorable...

J'ai l'honneur d'être, etc.

SANSON,
Exécuteur des hautes œuvres.

Paris, ce 11 février 1791.

—

L'affaire de Sanson fut suivie de deux autres, plus curieuses encore, et sur lesquelles j'insisterai, parce qu'elles m'ont paru éminemment caractéristiques : on ne trouverait pas beaucoup de pages, en effet, qui peignissent mieux la presse, ou du moins une certaine presse de cette époque, on pourrait presque dire l'époque elle-même. Ces deux procès, d'ailleurs, curieux jusque dans leurs moindres détails, nous feront faire connaissance, par anticipation, avec deux des journalistes les plus influents de la Révolution.

On sait avec quel acharnement haineux Marat et Fréron ne cessèrent de poursuivre Lafayette et Bailly; les noms du divin Motier et du vertueux Sylvain reviennent à toutes les pages de leurs

feuilles, avec un luxe d'épithètes dont on aurait à peine cru notre langue susceptible. Il va sans dire que tous ceux qui tenaient par quelque lien au maire et au général, tous ceux qui les approchaient, qui leur étaient seulement sympathiques, participaient à l'animosité, aux invectives, dont ils étaient l'objet ; c'étaient tous des espions, des mouchards. Mouchard ! c'était le grand mot, c'était le signe de réprobation dont Marat marquait, dans ses feuilles, les amis de ses ennemis, et il n'aurait pas tenu à lui qu'on ne le leur imprimât effectivement sur la face.

Pour se purger de ces vils scélérats et ne plus s'exposer à en recevoir aucun dans leur sein, l'*Ami du Peuple* invite toutes les sociétés patriotiques à imprimer sur le front de chaque mouchard qui s'y introduira, un fer rouge portant ces mots : *Espion public* (1).

— A moins qu'on ne prenne le parti de marquer d'une manière à être toujours reconnus les mouchards qui seront pris, il sera de toute impossibilité de jamais se débarrasser de cette engeance maudite. J'ai proposé de les flétrir d'un fer chaud sur le front ; cela serait très-bien si l'opération n'était pas si longue : il vaut donc mieux leur couper le nez. Que les fripons qui les protégent crient à la barbarie tant qu'ils voudront, il faudra nécessairement en venir là (2).

Marat, d'ailleurs, voyait des mouchards partout, et son digne lieutenant voyait volontiers par ses yeux.

(1) L'*Ami du Peuple*, nº 307.
(2) *Id*, nº 347.

Lundi dernier, un mouchard, déguisé sous l'habit uniforme, vint chez un des meilleurs patriotes de Paris pour le prier d'engager l'Ami du Peuple, avec lequel il lui croyait des relations, à ne plus le tympaniser dans son journal. On va croire d'abord que ce mouchard est le sieur Estienne ; point du tout : c'était Carle, commandant du bataillon de Henri IV. A peine eut-il décliné son nom, que le citoyen, saisi d'une juste indignation, l'apostropha en ces termes : « Oses-tu donc, scélérat ! venir empoisonner de ta présence l'air pur que je respire ici ! Sors promptement de ma maison ! » Et comme le peuple s'attroupait et parlait déjà de lanterner le fameux Carle : « Non, dit le maître du logis, vos mains seraient souillées si vous les portiez sur lui ; laissez faire cette besogne au bourreau. — Sors, te dis-je, vil mouchard ! et va dire à ton maître que si je le rencontre, je le traiterai comme toi. » — Et s'adressant au cocher : « Cocher ! s'écrie le patriote, ne t'avise plus de déposer à ma porte une marchandise aussi pestiférée ! un mouchard ! un coupe-jarret du général ! Remporte au plus vite ton infâme cargaison ! »

Cette scène, qui s'est passée en plein jour, a eu pour témoins plus de soixante personnes (1).

L'Ami du Peuple, acceptant sans contrôle toutes les dénonciations qu'on lui adressait, prodiguait cette épithète de mouchard avec une libéralité toute républicaine. Il s'attirait bien de temps à autre quelques réclamations dans le genre de celle-ci :

Je l'honneur de vous inviter a venir le 9 du présent à la mairie ; je vous y attenderê depuis 9 heures du matin jusqu'à midi afin de me justifier d'une inculpation que vous avé fait contre moi dans votre nnmèro de dimanche. Comme je ne connais poin ses sorte de chose là, vous aurai la bonté de me dire quelle sont les personne qui vous on si bien instruit sur mon compte.... Il est

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 369.

constant que je été un des plus malheureux des vainqueurs de la Bastille, comme vous le dite : mais je ne jamais été dans les ville sentimen dont on me sugere vis a vis la face du ciel et de la terre.

Signé Le Blanc, rue St,Bon, N. 18

Paris, ce 10 *décembre* 1790.

Le lendemain, un autre citoyen honnête invitait Marat, au nom de la patrie, à se rétracter sur le nom de Ducastel, qu'il avait inscrit dans la liste des infâmes vendus à un petit ambitieux à double face, et qu'il paie on ne sait avec quel argent, pour se faire prôner, ledit Ducastel préférant languir toute sa vie dans la misère qui l'écrase plutôt que de faire un métier infamant.

A ces deux réclamations, Marat répondait :

Il y a cent individus à Paris du nom de Ducastel et de Le Blanc ; par quel hasard se fait-il que, n'ayant joint à ces noms ni surnoms, ni qualités, ni demeures, deux des vainqueurs de la Bastille se plaignent comme s'y croyant désignés, et me somment de me rétracter ? Ce n'est pas ma faute s'ils croient se reconnaître, et il n'en faudrait pas davantage pour prononcer leur condamnation (1).

De pareils arguments n'étaient pas très-rassurants, et l'on comprend que le plus grand nombre de ceux que l'Ami du Peuple dénonçait ainsi à la vindicte de ses faubouriens crussent devoir prudemment garder le silence et s'effacer autant que possible. Cependant j'ai trouvé jusqu'à deux réclamations portées de ce chef devant les tribunaux.

(1) L'*Ami du Peuple,* n° 306.

Le premier qui attacha le grelot fut un nommé Estienne, se disant *ingénieur*, dont nous avons déjà rencontré le nom, mais sur lequel nous ne possédons guère d'autres renseignements que ceux que nous donnent eux-mêmes ses vindicatifs ennemis ; or, nous laissons à penser s'ils l'ont flatté.

Avant de reproduire le portrait qu'ils en ont tracé, et pour mettre le lecteur à même de le mieux apprécier, je dois dire comment s'engagea ce grand duel des espions et des journalistes démocratiques, qui occupa Paris plusieurs mois.

Marat et Fréron, raconte Estienne lui-même dans un factum dont nous parlerons bientôt, ces deux journalistes incendiaires, ces deux folliculaires connus par l'atrocité des maximes qu'ils professent, et par la rage avec laquelle ils déchirent indifféremment tous les citoyens, s'étaient permis de le calomnier impudemment et de le dénoncer à cette sorte de gens dont la fureur semble n'attendre pour signal que la publication de leurs écrits séditieux, et cela parce qu'il avait parlé avantageusement de Lafayette. Il demanda en conséquence la saisie des numéros où il était diffamé, et provoqua à cet effet une descente judiciaire à l'imprimerie Henri IV, où s'imprimaient l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple* (1). « Ce

(1) Cette imprimerie, dit Estienne, quoique sous le nom de la demoiselle Colombe, appartenait à un certain abbé Robin, qui en était prote et correcteur. C'est pour cela que le peuple a cru que ces deux feuilles étaient faites par quelque ecclésiastique, et on était d'autant plus porté à le croire, que Marat, lui qui dit n'épargner personne, n'a jamais parlé des abus ni des prévarications du clergé.

vil scélérat eut l'insigne impudence d'extorquer au département de police un ordre pour faire saisir les journaux de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple*, et il a trouvé des commissaires de section assez ignares ou assez esclaves pour faire, à son commandement, le métier de *captureurs*, de *recors* et de *happechairs*. »

Fréron nous a conservé le procès-verbal dressé au domicile de la demoiselle Colombe, dans un de ses numéros (nº 63, t. IV), qu'il a consacré tout entier à cette affaire, et que nous reproduirons pour la plus grande partie.

Enlèvement prémédité de l'Ami du Peuple et de l'Orateur du Peuple, dans la nuit de mardi dernier.
Descente de six commissaires de la section Henri IV pour saisir leurs journaux.
Indignes vexations ordonnées par le département de police.
Vengeance atroce du sieur Estienne, marchant à la tête de l'expédition.
Attentats inouïs contre la liberté et la propriété.
Procès-verbal, monument d'opprobre pour les commissaires.
Fredaines du compère Estienne.

Quel prix retirons-nous de nos veilles patriotiques ? Des vexations arbitraires, des décrets de prise de corps, des guets-apens, des saisies de nos ouvrages, des descentes prétendues juridiques chez nos imprimeurs, enfin tout ce que la rage du despotisme, auquel nous livrons un combat à mort, peut enfanter d'illégal et d'oppressif. Soutenus de notre seul courage, nous marchons à travers les traits et les feux ; nous bravons et les dernières convulsions du Châtelet, et les ordres iniques d'une municipalité corrompue, et les attentats de quelques sections où domine l'aristocratie, et le fer des assassins à gages, et les phalanges de mou-

chards, et les galopins de l'état-major, et les proscriptions du dictateur, et les ruades du cheval blanc. Et dans quelles vues, chers concitoyens ? Uniquement pour vous garantir de tous les piéges que vos exécrables ennemis ne cessent de tendre à votre liberté ! Voilà ce qui les irrite ! Combien de trames n'eussent-elles pas réussi sans l'incorruptible vigilance de quelques écrivains patriotes ! S'il était possible d'étouffer leurs voix ou de les ensevelir dans un cachot, la contre-révolution aurait lieu ; mais, sachant que pour se soustraire à la tyrannie, ils se condamnent, par un excès de patriotisme que j'oserai appeler héroïque, à un exil volontaire, à vivre dans des souterrains, d'où ils font entendre les fiers accents de la vérité, à changer tous les jours de retraite, à empoisonner eux-mêmes leurs corps, afin de conserver libres leur esprit et leur plume, qui peuvent être utiles à la chose publique, leurs ennemis, qui sont les vôtres, chers concitoyens, désespérant de les charger de chaînes, les abreuvent de mille dégoûts pour les rebuter de la carrière. Il faut que vous sachiez quelles infâmes manœuvres on vient encore d'employer contre l'Ami du Peuple et l'Orateur du Peuple. Ils furent avertis, ces jours derniers, que l'ordre était donné de les enlever au milieu de la nuit. S'ils n'avaient pas les plus justes raisons pour craindre la ciguë, il y a longtemps qu'ils se seraient constitués prisonniers, afin de confondre leurs lâches accusateurs. Mais les mêmes juges anthropophages, les ogres du Châtelet, qui voulaient dévorer les têtes de MM. d'Orléans et Mirabeau, ne feraient qu'une bouchée (passez-moi l'expression) de l'Orateur et de l'Ami du Peuple. Il est donc prudent de ne pas s'exposer à être broyé tout vif par leur mâchoire venimeuse. L'expédition projetée avait été précédée d'une visite dans leur imprimerie, faite par ordre du département de police, à la réquisition du fameux Estienne, démasqué dans ces feuilles, et qui marchait à la tête des commissaires de la section exécutrice ; mais ce que je pourrais dire ici vous instruira moins que l'étrange procès-verbal dressé par la meute aboyante, interrogante et saisissante, que menait en laisse le compère Estienne.

« Ce jourd'hui quatorze décembre mil sept cent quatre-vingt-

dix, huit heures de relevée, sur la présentation et la remise que nous a fait le sieur Antoine Estienne, ingénieur et homme de lettres, d'une ordonnance de l'administration de police en date de ce jour, par laquelle nous sommes autorisés à nous transporter à l'imprimerie d'Henri IV, indiquée sur l'imprimé qui a pour titre l'*Orateur,* à l'effet de lui faire reconnaître ou méconnaître ledit imprimé, ensemble celui qui a pour titre l'*Ami du Peuple,* et d'en indiquer l'auteur, et, dans le cas où l'édition desdits deux écrits s'y trouverait, de s'en emparer et de la faire déposer au comité de notre section, aux risques, périls et fortune dudit sieur Estienne, pour, du tout, en être référé au département de police. Nous.....

. . . .

» Avons représenté à la demoiselle Colombe l'*Orateur du Peuple,* par Martel, nº 57, et l'avons invitée à nous déclarer si cette feuille avait été imprimée chez elle.

» Nous a répondu qu'elle avait été imprimée chez elle, et qu'elle aimait mieux avoir imprimé cette feuille que le *Journal de la Cour et de la Ville,* l'*Ami du Roi* et la *Gazette de Paris.*

. . . .

» Et à l'instant, ladite demoiselle Colombe nous a déclaré qu'elle protestait contre la visite faite dans son domicile et dans son imprimerie, la regardant comme illégale, comme attentatoire au droit des citoyens dont le domicile ne peut être inspecté que par un tribunal revêtu de pouvoir suffisant ; en conséquence elle se réserve de se pourvoir contre les personnes qui se sont permis cette visite devant les tribunaux compétents, et à la face de la nation, intéressée à conserver la liberté de tous ses membres.

» Avons invité ladite demoiselle Colombe à nous indiquer l'auteur de l'*Orateur du Peuple* et celui de l'*Ami du Peuple.*

» A répondu qu'elle le dira en temps et lieu à qui il appartiendra.

» Nous a de plus observé, ladite demoiselle Colombe, que, l'ordre de la municipalité, qu'elle taxe d'arbitraire, ne s'étendant qu'à faire reconnaître les numéros 57 de l'*Orateur du Peuple* et 307 de l'*Ami du Peuple,* les personnes présentes et visitantes se

sont pourtant permis d'inspecter les formes d'impression qui allaient être mises sous presse, et qui, par conséquent, ne pouvaient avoir aucune relation avec les numéros indiqués par le sieur Estienne, plaignant, et assistant à la présente visite. ..... »

Fréron revient sur cette saisie dans son numéro suivant.

Notable effronterie du sieur Estienne, libelliste et mouchard aux gages du sieur Mottié.

Prévarications punissables du sieur Thorillon, administrateur du département de police.

Stupidité des commissaires de la section de Henri IV.

Le coup d'autorité commis dans l'imprimerie de Henri IV en vertu d'une ordonnance du département de police est un attentat que doit flétrir l'indignation publique, et digne de toute la rigueur des lois.

Cette ordonnance est signée Thorillon ; je demanderai donc à cet illustre et digne successeur des Lenoir et des Bruguières, d'inquisitoriale mémoire, de quel droit, sous l'empire de la liberté, il donne l'ordre de violer les domiciles, de porter le trouble au sein des familles, de s'emparer même des propriétés, puisque l'édition d'un ouvrage est bien certainement une propriété. Est-ce donc pour l'opprimer et le voler que le peuple lui a confié l'emploi qu'il exerce ? Comment ! sur la simple réquisition d'un particulier, sans s'informer si sa plainte est ou n'est pas fondée, sans demander à entendre contradictoirement les citoyens inculpés, un administrateur de police se permettra de mettre en mouvement toute une section, et de lui ordonner la mission la plus vexatoire et la plus inconstitutionnelle ! Je dis plus, le sieur Thorillon a évidemment passé ses pouvoirs. Veiller à la sûreté, à la propreté, à l'illumination de la ville, prévenir les rixes ou les dissiper, donner la chasse aux voleurs, garantir enfin de toute atteinte la vie et la fortune des habitants de la cité, c'est à quoi se réduisent principalement les fonctions tutélaires du départe-

ment de police. Or, qu'a de commun avec elles la publication des écrits? Depuis quand, sous le nouveau régime, la pensée est-elle du domaine de la police? De plus, montrez-nous, maître Thorillon, la loi qui vous autorise à cette violation des décrets? Vous êtes ou coupable, ou ignorant : ignorant, si vous ne connaissez pas l'article de la Déclaration des Droits qui consacre la liberté de la presse; coupable, si, le connaissant, vous osez l'enfreindre d'une manière si scandaleuse.

Il y aurait encore bien d'autres reproches à faire à l'inquisiteur Thorillon, comme de n'avoir pas senti que le département de police n'est pas un tribunal, de n'avoir point référé de cette affaire au conseil de la commune, ni même à ses confrères du département de police, puisque l'ordonnance est revêtue de sa seule signature. On pourrait lui demander comment il a pu enjoindre à des commissaires de section, dans le cas où l'édition de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* se trouverait à l'imprimerie, de s'en *emparer,* et de la faire déposer au comité de la section, aux risques, périls et fortune dudit sieur Estienne, pour, du tout, être référé au département de police; c'est-à-dire qu'il dépendra d'un membre du département de police, non seulement de paralyser la circulation des écrits, mais même de gêner le commerce, d'attenter aux propriétés les plus sacrées, de saisir partout où bon lui semblera les ouvrages dont lui-même se constituera juge, et que, d'après une pareille usurpation de pouvoir, si on ne s'empresse de la réprimer, il saisira demain l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal, l'*Encyclopédie,* le *Contrat social,* et les ouvrages de Mably. Il est donc incontestable que le sieur Thorillon doit être destitué de sa place, comme le plus stupide et le plus despote des administrateurs. Il n'est pas moins évident qu'il a fait taire son devoir et sa conscience pour servir bassement la plate fureur du sieur Estienne et la vengeance du sieur Mottié.

Quant au compère Estienne, mouchard en titre du général, logé, dit-il, sur les gouttières, mais qui distribue gratis des milliers de pamphlets en l'honneur et gloire de Lafayette et de son bucéphale, sa conduite est le comble de l'impudence. Il faut être aussi effronté que l'est ce gredin, pour oser, contre la liberté de

la presse, ce que n'ont pu les Malouet, les Maury et tout le cul-de-sac ! Il faut avoir bu toute honte pour se constituer lui-même juge et partie, à la tête des imbéciles commissaires de la section! Il y a plus, c'est que le compère Estienne, qui colporte lui-même ses rapsodies dans la rue Percée, qui, dès qu'il y paraît, entend crier : *Au chat! au chat!* par tous les colporteurs, a composé contre l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple* une demi-feuille d'injures, en réponse à leurs articles, et cela trois jours avant la visite des commissaires. Il avait donc usé du droit naturel de récrimination; il avait repoussé, autant qu'il était en lui, les graves inculpations dont il reste toujours bardé. Pouvait-on s'attendre qu'il aurait encore l'incroyable impudence d'extorquer un ordre au département de police, de le porter à la section de Henri IV, et de marcher lui-même à la tête des commissaires pour participer à son exécution ! Un rôle aussi odieux n'a pu être rempli que par le plus vil des scélérats ! Et vous, Cuvillier, Bailleul, Briceau et Lambert, si vous aviez connu les vrais principes de la liberté, vous auriez foulé aux pieds, comme illégale et inconstitutionnelle, l'ordonnance du département de police, et vous ne vous seriez pas couverts de l'opprobre éternel de l'avoir exécutée ! Vienne l'organisation des tribunaux, et vous serez tous pris à parti, lâches instruments du despotisme, à commencer par Thorillon et Sbrigani Estienne, l'un des vainqueurs, non de la Bastille, mais de la liberté et des droits de l'homme et du citoyen (1).

Estienne « couronna tant d'effronterie par faire assigner au tribunal de police la dame propriétaire de l'imprimerie de Henri IV. » C'est Marat qui va nous raconter ce deuxième acte.

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. III, nos 63 et 64.

Portrait du nommé Languedoc, se disant Estienne, mouchard favori du maire et du général. — Vrais principes sur lesquels doit reposer la liberté de la presse.

Le nommé Languedoc, se disant Estienne, mouchard favori du sieur Mottié, vient (à l'instigation de son digne patron) de faire assigner la demoiselle Colombe, propriétaire de l'imprimerie de Henri IV, « de comparoir au tribunal de police, pour voir dire que défenses lui seront faites de plus à l'avenir faire imprimer ni distribuer aucune feuille soit de l'*Ami du Peuple,* par Marat, soit de l'*Orateur du Peuple,* par Martel, ou autres quelconques, tendantes à déshonorer, flétrir, même faire assassiner le demandeur, ainsi qu'il résulte des feuilles de l'*Ami du Peuple,* nos 300, 301, 306, 307, et de l'*Orateur du Peuple,* no 57, partie desquelles elle a reconnu ; qu'elle sera tenue de se rétracter et de reconnaître le demandeur pour un homme d'honneur et de probité, incapable de toutes les horreurs et calomnies atroces contre lui insérées dans lesdites feuilles, de lui en passer acte par devant notaire, en présence de tel nombre de personnes qu'il voudra choisir : sinon, que la sentence vaudra ledit acte, qu'elle sera condamnée, et par corps, à vingt-cinq mille livres de dommages et intérêts par forme de réparation civile, attendu les coups qu'elle a portés par ses calomnies à la réputation du demandeur, jeune homme qui a besoin de la considération publique pour son état, et de l'estime de ses concitoyens ; et encore par rapport aux précautions et mesures qu'il a été nécessité de prendre pour la conservation de ses jours, qui ont été dans le plus grand danger par l'impression que lesdites feuilles ont faite dans l'esprit du peuple ; et que la sentence à intervenir sera imprimée et affichée au nombre de six mille exemplaires, aux frais de ladite demoiselle Colombe, qui sera, en outre, condamnée aux dépens, sauf à M. le procureur syndic de la Commune, dont le demandeur requiert la jonction, à prendre telle conclusion qu'il avisera bon être pour la vindicte, la sûreté et la tranquillité publique. »

Observations de l'Ami du Peuple.

Il importe essentiellement au repos et au bonheur de la nation d'éclairer sans cesse la conduite des fonctionnaires publics, d'examiner leurs projets, de suivre leur gestion, de rechercher leurs démarches, de dénoncer ce qu'on y trouve de louche, d'équivoque, de suspect, d'abusif, de criminel ; à plus forte raison de dénoncer leurs menées, leurs trames, leurs complots, leurs conspirations, *sans que le dénonciateur puisse jamais être recherché par aucun tribunal, n'étant comptable qu'à celui du public de tout ce qu'il croit ou prétend faire pour le salut du peuple.* Comme nulle erreur n'est criminelle tant que l'homme n'est pas infaillible, quelles que soient les inculpations dont le dénonciateur charge les agents de l'autorité, on ne saurait lui en faire un crime. Mais il n'a droit à la confiance et à l'estime de ses concitoyens qu'autant que ses intentions sont pures et que ses vues sont droites. Ainsi, lorsqu'il répand l'alarme sans sujet, que la perte de la confiance publique soit sa punition ; lorsqu'il diffame malignement d'honnêtes fonctionnaires, que le mépris public soit son châtiment.

Tels sont les principes de la censure dans tout état libre ; tels sont ceux que je n'ai cessé de prêcher depuis la Révolution, contre les juristes ignares qui prétendaient prendre à parti les écrivains patriotes. Pour les faire triompher, j'ai foulé aux pieds les décrets de prise de corps lancés par des tribunaux corrompus, à la réquisition des ennemis de la liberté. J'ai bravé le pouvoir des jugeurs du Châtelet et du tribunal de police, la fureur de leurs satellites, la rage de leurs coupe-jarrets. La raison s'est fait entendre, ces principes ont été reçus, et je m'applaudis d'avoir été le premier, j'ose même dire le seul des défenseurs de la patrie, qui se soit fait un devoir de former à cet égard l'esprit public.

Si les mandataires du peuple, les agents de l'autorité, les fonctionnaires publics, de quelque abus d'autorité qu'ils soient accusés, ne peuvent avoir aucun recours aux tribunaux, à plus forte raison leurs subalternes, leurs valets, leurs satellites, leurs sup-

pôts, leurs espions... Je ne dirai point que le tribunal de police, fût-il indépendant et impartial, est incompétent pour connaître des dénonciations publiques, et que, s'il pouvait s'immiscer dans des causes de cette nature, il aurait bientôt anéanti la liberté, en écrasant ses défenseurs; mais je dis qu'aucun tribunal humain ne peut en connaître, que l'Assemblée nationale elle-même est sans pouvoir pour restreindre la liberté de la presse...

C'est le lot de tout homme public d'être exposé aux traits des méchants; ils glissent sans effet, lorsque sa conduite est intacte et que ses intentions sont pures : aussi la médisance n'est-elle à redouter que pour les malversateurs, les prévaricateurs, les fripons, les traîtres et les conspirateurs ; l'homme de bien rit de la calomnie. J'ai prêché d'exemple : depuis que j'ai pris la plume pour défendre les droits du peuple, les fripons au timon des affaires, dont j'ai tant de fois dérangé les projets et fait aller les complots en fumée, m'ont fait accuser par mille plumes vénales de me vendre tour à tour aux différents partis. J'ai fait voir, dans ma dénonciation contre Necker, l'absurdité de ces inculpations, et, dès lors, j'ai gardé le silence. Il n'y a pas quinze jours encore que j'ai été traité, en mauvais vers, de fripon soudoyé, dans la *Chronique de Paris,* par un sieur Delaulne, grenadier volontaire du bataillon de la Trinité. Il rougirait de sa sottise s'il n'était trop bouché pour réfléchir que, des monceaux d'or ne pouvant être le prix de la vie, je n'ai pu me vendre, moi, qui me suis mis cent fois à la brèche pour le pauvre peuple, moi qui vois chaque jour dix mille poignards levés sur ma tête, moi dont le corps sera mis en hachis si j'ai le malheur de tomber entre les mains des assassins qui sont sur mes traces, moi qui ne leur ai échappé que par un miracle continuel de la Providence, moi qui ne saurais me flatter que ce miracle dure encore longtemps. Or, je ne me suis pas avisé d'honorer ce benêt d'un mot de réponse, ni de faire le moindre reproche à l'auteur de la *Chronique*, qui a cru, en me tympanisant, faire sa cour aux ennemis de la Révolution, et être à deux mains avec les deux partis pour la vente de sa feuille.

Non seulement je n'ai demandé aucune satisfaction des ou-

trages que j'ai reçus pour la cause de la liberté, mais dans la guerre que j'ai faite aux méchants, j'ai toujours redouté le malheur de me méprendre et d'offenser un homme de bien. Vous en avez pris le masque, mons Languedoc, et vous criez au meurtre en vous voyant démasqué comme espion..... Croyez-vous donc m'être inconnu? Croyez-vous que j'ignore que... Le voilà ce beau sire de bien qui veut qu'on le reconnaisse pour homme d'honneur et de probité, qui prétend qu'on lui en donne acte, ou qu'on lui compte vingt-cinq mille livres, parce qu'un jeune homme comme lui a besoin de la considération publique pour son état de mouchard!... Mons Languedoc, je vous conseille de vous taire et de vous cacher de honte. Vous n'aurez jamais de mon imprimeur, soyez-en sûr, ni réparation, ni argent. Quant à moi, je vous promets de vous faire pendre, si je puis. Et ne vous croyez pas trop en sûreté au milieu des aristocrates du faubourg Saint-Germain : il n'est pas dit que mes braves concitoyens du faubourg ne vous viennent relancer rue de Bussy.

Cependant Estienne, sans s'effrayer de ces menaces, persista dans sa demande, et un jugement rendu par défaut lui adjugea ses conclusions.

On comprendra maintenant le redoublement de fureur de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* contre Estienne, et les couleurs sous lesquelles ils le peignent.

Parmi les écrivailleurs aux gages du général, il y a un nommé Estienne, qui s'intitule vainqueur de la Bastille; il est attaché à l'état-major, et il se pavane sous une double épaulette. Il est auteur d'une foule de rapsodies en l'honneur de son héros, qui, tendrement ému de savoir que toutes les nuits il couchait à la belle étoile, et que son alcôve était un des parapets du Pont-Neuf, lui a payé un fort joli logement. C'est ce même Estienne qui promène dans Paris un petit misérable embryon de journal dont il est le père, et qu'il a baptisé du noble titre de *Rogo-*

miste... Mais comme personne ne veut de son rogome, pas même les colporteurs, qui ont trouvé que c'était un composé de fiel et de pavots, il s'est jeté dans la carrière du pamphlet... (1).

Un chapitre de la vie du fameux mouchard Estienne.
Comme quoi il s'est fait chasser de chez plusieurs libraires à cause des saignées qu'il faisait au comptoir.
Manière spirituelle dont il se fit inscrire sur la liste des vainqueurs de la Bastille.
Coup-d'œil sur plusieurs ouvrages de sa composition.
Etrennes à ce grand homme.

S'il y eut jamais un personnage digne d'être comparé à Guzman d'Alfarache, c'est, à coup sûr, le fameux Estienne. Pas de métier qu'il n'ait fait, pas de rôle qu'il n'ait joué, excepté pourtant celui d'honnête homme. Il a toujours su maîtriser son étoile, et son avancement est bien la preuve de son savoir-faire. Il a commencé sur le pont Neuf par la sellette et a fini par l'épaulette; c'est là ce qui s'appelle faire son chemin ! Mais avant la Révolution il n'avait déployé que des talents obscurs dans la boutique de quelques libraires du quai des Augustins; il excellait surtout dans l'art d'écrémer un comptoir quand les maîtres avaient le dos tourné...

A l'aide du titre de vainqueur de la Bastille, titre subtilisé tout de même que les écus des libraires ses anciens patrons, il trouva moyen de s'introduire chez le grand général, qui l'accueillit avec le catinisme qu'on lui connaît. Pour se rendre agréable au patron, Estienne se donna pour un homme de lettres dont la plume se consacrait à célébrer les exploits du héros qui, comme lui, avait paru quand tout était fait..... Le voilà donc qui sue, qui se travaille pour le compte du divin Mottié; il vomit sur le papier mille calomnies aussi atroces que dégoûtantes contre M. d'Orléans et les députés les plus chers à la nation. Pamphlets, pots-pourris farcis d'impostures et du style le plus crapuleux, sont distribués par milliers dans les faubourgs et sortent de sa

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. III, p. 124.

fabrique. Chacune de ses calomnies est payée au poids de l'or. Il ne tarde pas d'accoucher dans un ruisseau du *Journal des Halles,* écrit dans le style d'un mouchard renforcé (1)...

Et c'est ce fripon fieffé, fleurdelisé ou ayant mérité de l'être, qui a eu l'impudence d'aller crier au meurtre chez le commissaire Thorillon, et de venir à main armée violer l'asile d'un citoyen ! Et le tribunal de police n'est pas encore assez déhonté pour accueillir la plainte de pareils scélérats, ses agents secrets !... Et M. Thorillon serre dans ses bras un patriote de cette bonne foi, de cette candeur, de cette innocence ! Pauvres commissaires de la section d'Henri IV, vous marchez sous les enseignes de cet honnête homme ! Tribunal de police, vous osez écrire dans l'assignation pour vingt mille francs que *ce jeune homme a besoin* de l'estime publique ! C'est pour le plus ordurier des calomniateurs, le plus vil des mouchards, qu'on assiége les domiciles (2) !...

— Voyez cet Estienne ! Le malheureux s'était acquis, aux yeux des vrais patriotes, une gloire immortelle, en combattant avec ses frères d'armes sous les remparts de la Bastille ! Il souille bientôt lui-même sa couronne civique, et il n'a pas honte de trafiquer avec le général de sa plume, de son honneur, du patriotisme qu'il avait montré ; et c'est sans remords qu'il préfère au superbe titre de vainqueur de la Bastille celui de mouchard du sieur Mottié ! O âme pétrie de fange et de scélératesse !...

Voilà pourtant, citoyens, voilà l'homme qui nous traite de calomniateurs, l'homme dont le sieur Thorillon n'a pas rougi d'accueillir la plainte et de servir le ressentiment ! Voilà l'homme en faveur duquel le département de police ose violer le domicile des citoyens et attenter à leur propriété ! C'est pour un espion, pour un assassin avéré, qu'on se permet d'attaquer la liberté de la presse, de faire taire les lois constitutionnelles, de persécuter sans relâche et de dépouiller les écrivains patriotes, tandis que les journalistes du parti contraire sont ouvertement protégés par le sieur Mottié, et ont même des gardes d'honneur à leur porte,

(1) Plus loin, Fréron met encore sur le compte d'Estienne le *Contrepoison,* qu'il aurait inventé avec son digne acolyte Dusaulchoy.

(2) L'*Orateur du Peuple,* t. IV, p. 95.

ainsi que Durosoy s'en est vanté dans la *Gazette de Paris!* C'est pour un être de cette espèce que l'on compromet toute une section, *en avant, marche !* et que le tribunal de police vient de se flétrir d'un opprobre ineffaçable en nous condamnant par sentence à payer vingt mille francs au sieur Estienne, parce que, dit la sentence, nous avons *traité de mouchard ce jeune homme, qui a besoin de la considération publique pour son état, et de l'estime de ses concitoyens ;* et que ces juges iniques et sans pudeur, dont le sieur Mottié dispose comme de pantins, ainsi qu'il disposait des Mandrins du Châtelet, ordonnent le plus gaîment du monde que nous serons *tenus* à nous *rétracter* et à reconnaître le sieur Estienne *pour un homme d'honneur* (1) *et de probité.* Donnez donc vingt mille francs au compère Estienne ! Estimez donc l'assassin Estienne ! Empressez-vous de lui délivrer un bel et bon certificat de vie et mœurs ! C'est un si vertueux *jeune homme!*

Tribunal de police, vous avez prévariqué ! Maître Thorillon, un châtiment exemplaire doit vous punir aux yeux du peuple, qui vous a nommé un de ses administrateurs, et non un de ses bourreaux (2) !

On voit en quelle estime Marat et Fréron tenaient les magistrats, quel respect ils professaient pour la justice. Ils n'étaient pourtant pas sans craindre ses atteintes, et, si insaisissables qu'ils fussent, ils

(1) On ne peut point réparer l'honneur de gens qui n'en ont point, et tels sont les espions de police, appelés *mouches* et *mouchards* du nom d'Antoine Mouchy ou Monchy, plus connu sous le nom de Desmochares, prêtre et docteur de Sorbonne, grand persécuteur des protestants, qu'il faisait périr cruellement, sur les dénonciations calomnieuses de ses espions, dont il les entourait sans cesse.

Je dis plus : c'est que dans le droit romain, soit le titre *De denunciatoribus et delatoribus,* soit dans le Digeste, soit au Code de Justinien ou au Code Théodosien, il y a des lois qui infligent la peine de mort contre les espions qui ont eu le malheur de réussir trois fois dans leurs horribles rapports. On trouverait peut-être de semblables dispositions dans le Code de Hermogénien, dans les Basiliques, et plusieurs autres collections de lois : car tous les législateurs ont cru avec raison devoir exterminer ces pestes publiques. (L'*Orateur du Peuple,* t. IV, p. 304.)

(2) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 42.

ne pouvaient demeurer sous le coup de la sentence rendue au profit d'Estienne. Ils résolurent donc d'en obtenir *per fas et nefas* la cassation. Ils comptaient y parvenir à l'aide d'une pression exercée par le peuple, par leur peuple, sur les magistrats, et à cet effet ils font appel au ban et à l'arrière-ban de leurs amis.

Ecoutez Marat battre le rappel.

Infâme conduite des municipaux du tribunal de police dans la cause de l'imprimeur de l'Ami et de l'Orateur du Peuple. — Prévarications qu'ils ont commises et turpitudes dont ils se sont couverts dans cette affaire. — Dangers extrêmes auxquels ils exposent la sûreté publique. — Nécessité indispensable où sont tous les bons citoyens de se confédérer entre eux pour leur défense commune (1).

..... Apprenez, citoyens, à quel point le tribunal de police a prévariqué, à quel point il a fait gémir la pudeur, dans le jugement qu'il a rendu sous la dictée d'un scélérat digne du dernier supplice.

Depuis l'instant où l'Ami du Peuple a pris la plume pour défendre vos droits et votre liberté, les ennemis de la Révolution, alarmés de sa franchise, de sa vigilance, de son zèle, ont employé mille rubriques pour vous enlever votre défenseur. Celle sur laquelle ils comptaient le plus était de le rendre suspect à

(1) On voit que Marat n'était pas aussi entendu que Fréron dans l'art des titres. Ses sommaires sont en un paquet, et en romain. Ceux de l'*Orateur du Peuple* étaient aussi, dans l'origine, en un seul tenant ; mais il y avait à cela des inconvénients qui n'avaient point échappé à Fréron : les crieurs n'étaient pas généralement très-lettrés, et le plus grand nombre, sans doute, ne lisaient pas très-couramment. Il a donc soin de « prévenir MM. les colporteurs, dans les premiers numéros de son 3e volume, que dans quelques jours les titres seront imprimés en petit romain, comme ceux du *Journal universel,* et qu'ils formeront une ligne séparée les uns des autres. »

vos yeux, en l'accusant tour à tour d'être vendu aux princes, aux ministres, aux nobles, aux prélats, aux financiers, aux robins, aux aristocrates, aux puissances étrangères. Que de barbouilleurs soudoyés ont été mis à l'œuvre! Dans le nombre s'est d'abord signalé le nommé Gorsas, vendu à l'agioteur génevois pour m'accabler chaque matin d'invectives dégoûtantes. Depuis la fuite de Necker, on dit que l'illustre folliculaire est devenu patriote : la belle conversion ! Mais quelles turpitudes n'efface pas le repentir ! A Gorsas a succédé le nommé Languedoc, vendu au divin Mottié pour me calomnier trois fois la semaine à cent écus par mois... (Suit une nouvelle biographie, avec variations, de ce Languedoc, fils d'un valet de ville de Milhau, département de la Verron (*sic*), qui... s'est fait inscrire par effronterie sur la liste des vainqueurs de la Bastille, etc.)

Ce libelliste infâme, avec lequel il était bien permis de prendre quelque liberté, m'est dénoncé, avec d'autres misérables, comme mouchard du général : je les nomme... Un scélérat de cette espèce, démasqué publiquement, devait s'ensevelir de honte; mais le maire et le général contre-révolutionnaires en ont besoin pour tâcher d'arrêter le cours des écrits de l'Ami du Peuple : ils le poussent donc à poursuivre, en offrant de payer tous les frais de la procédure. Sur sa plainte, l'administration municipale s'empresse de lancer un ordre d'entrer à main armée chez l'imprimeur de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple*, et d'enlever l'édition entière de leurs feuilles. Le lendemain, l'imprimeur est assigné pour faire réparation à cet infâme, pour le reconnaître comme un homme de probité et d'honneur, faute de quoi pour lui payer 25,000 livres, dont un jeune homme comme lui a besoin pour faire son chemin dans le monde. Vingt-quatre heures après l'assignation, le tribunal de police rend sentence telle que la demande leur protégé.

C'est de cette sentence illégale, inique, atroce, honteuse, dont mon imprimeur appelle. En la rendant, le tribunal a fait preuve de prostitution aux ennemis de la patrie; il a violé l'asile des citoyens pour attenter à la liberté de la presse; il s'est déclaré l'appui des espions du général, et le persécuteur des défenseurs

du peuple ; en un mot, il s'est montré l'ennemi le plus cruel de la Révolution...

Citoyens, portez-vous en foule à la Ville ; demandez justice à grands cris ; ne souffrez pas un seul soldat dans la salle d'audience, moins encore que la garde s'empare d'aucun d'entre vous !

— *Avis aux citoyens.* Citoyens, c'est aujourd'hui que doit être portée devant le tribunal de police la cause la plus importante à votre sûreté et à votre liberté...

— Je renouvelle ici mes vives instances à tous les patriotes de se porter en foule au tribunal de police : c'est leur propre cause que celle de l'imprimeur de l'*Ami* et de l'*Orateur de Peuple.* Il y a tout à croire que l'indigne tribunal de police essaiera de remettre la cause, dans la vue de confirmer la sentence un beau jour où il ne sera pas contenu par les amis de la liberté ; mais l'auditoire ne doit point souffrir ces échappatoires : il doit demander à grands cris que la cause soit jugée ; il doit demander en même temps la punition infamante et corporelle de l'infâme Estienne, que les ennemis de la patrie font mouvoir pour ruiner la liberté de la presse, ce boulevard inébranlable de la sûreté et de la liberté publiques (1).

C'était là d'ailleurs, chez Marat, un procédé habituel, auquel il recourait dans toutes les circonstances analogues. Je lis dans l'*Orateur du Peuple*, t. III, p. 265 :

L'Ami du Peuple à l'Orateur du Peuple.

Cher frère d'armes, un petit coin de votre feuille, je vous prie, pour un de nos concitoyens opprimés.

C'est ce matin que doit être jugé l'infortuné Riston. Peut-être une sentence indigne couronnera-t-elle dix mois d'affreuses persécutions, dix mois écoulés dans le séjour des crimes, dix mois

(1) L'*Ami du Peuple*, n°s 330, 334, 356.

consacrés à l'insomnie, aux alarmes, aux fureurs de l'indignation, aux angoisses du désespoir. Juste ciel, à quelles épreuves tu réserves l'homme de bien ! Aux dispositions que ses juges ont manifestées dans leur dernier arrêt, comment se reposer sur leur justice ! Citoyens, c'est à vous à faire respecter les lois ! Volez au Palais ! Vous avez aujourd'hui trois grands objets à remplir : contenir dans le devoir des juges corrompus, épouvanter le crime et sauver l'innocence.

Et à quelques pages de là (282) :

Hier, on a jugé M. Riston. Le jugement est un plus ample informé de six mois, pendant lequel temps cette innocente victime gardera prison. Le peuple, indigné de la scélératesse de Le Blanc de Verneuil, s'est porté en foule autour de sa maison pour la réduire en cendres. Il a été poursuivi ; mais il a eu le temps de s'évader, et la maison a été garantie.

Les bons amis de Marat ne lui firent point défaut dans la circonstance qui nous occupe. Estienne, suivant ce qu'il rapporte lui-même, s'étant présenté pour plaider sa cause, fut assailli, à la porte du tribunal, et tellement malmené, qu'il dut se réfugier dans le corps-de-garde de la Réserve. Il chercha vainement des défenseurs ; il n'en put trouver qui voulussent courir le risque d'être assommés. La cause fut remise plusieurs fois, et, le dernier jour, le péril était si grand, que les juges eux-mêmes furent menacés, insultés, et coururent les plus grands risques. Bref, ils auraient été forcés, non pas de déclarer sa demande mal fondée, mais de le juger non recevable, par la raison qu'il ne s'était pas présenté devant eux. Voilà le récit d'Estienne ;

écoutez maintenant Fréron et ses aboyeurs; c'est tout une Iliade.

Nº XX

Concours nombreux de citoyens au tribunal de police pour assister à la cause de l'Ami et de l'Orateur du Peuple.
Arrivée de soixante vainqueurs de la Bastille, intervenant au procès.
Grande confusion des mouchards et d'Estienne, chef de la bande.
Ruse de guerre du tribunal de police.
Dénonciation d'un arrêté de la section Notre-Dame, lequel est dans les principes du club monarchique, qui en avait pris un semblable.
Manœuvre des chanoines de Notre-Dame, qui font choisir pour orateur de la députation un de leurs anciens enfants de chœur.

Mercredi dernier, on devait plaider au tribunal de police la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple*. Une foule considérable de citoyens s'était portée à l'hôtel de ville pour voir de quel côté les juges feraient pencher la balance, et s'ils soutiendraient, par une nouvelle iniquité, les vexations despotiques du confrère Thorillon. Leur embarras était extrême. C'était la cause de la liberté de la presse, de la liberté individuelle; c'était un combat à outrance qui allait être livré à l'espionnage et aux mouchards. La Déclaration des Droits à la main, le brave Verrière, avocat des deux écrivains patriotes et de leur imprimeur, attendait que la lice lui fût ouverte. L'homme de lettres Estienne devait prendre en main la défense de tous les mouchards insultés dans sa personne; mais que devint ce grand homme, ce fin limier, ce nouveau Desbrugnières, quand il vit entrer dans la salle soixante vainqueurs de la Bastille, l'intrépide Santerre à leur tête, et qui se proposaient d'intervenir au procès! Son courage héroïque fit place à une sueur froide dont furent saisis tous ses membres; en sa qualité d'ingénieur, il comptait sur l'effet d'une batterie qu'il avait assez habilement disposée, de concert avec le tribunal. Au

moment que la cause allait être enfin appelée, tombe, comme des nues, une députation de la section de Notre-Dame, précédée de son orateur. C'était un coup de parti que de rendre bien odieux l'*Ami du Peuple,* avant la discussion de l'affaire, et de bien le noircir dans l'opinion du public présent à l'audience, afin que la sentence qu'on tenait toute prête, loin d'exciter aucun murmure, parût encore une peine trop légère. Peuple, voilà les juges à qui vous avez commis la défense de vos droits les plus chers !

La députation ayant été introduite jusqu'au bureau, où les juges jouaient à merveille l'air étonné, le Cicéron de la troupe lit l'extrait suivant des délibérations des assemblées générales de la section de Notre-Dame, en date du mercredi 22 décembre. Attention, citoyens ! figurez-vous que vous êtes à l'audience. Voici donc cette pièce intéressante, qu'on a même cru devoir répandre, et pour cause, par la voie de l'impression :

« Lecture faite de ces mots : *Et toi, monarque indigne du trône,* etc., p. 8 d'un imprimé intitulé l'*Ami du Peuple ou le Publiciste parisien,* etc., par Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie,* nº 309, un des membres de l'assemblée a dit :

» Vous l'avez entendu, Messieurs !... Sans doute, si vous connaissez la bouche impure qui le profère, le blasphème vous inspire plus de mépris que de courroux ; mais laisserons-nous respirer dans la capitale, au milieu de nous, un monstre scélérat altéré de sang... Le conseil du crime en est un, et nous ne pouvons nous défendre de provoquer la punition du coupable sans en commettre un autre nous-mêmes..... Prouvons, Messieurs, prouvons aux provinces que, comme elles, ennemis du despotisme, notre vœu, comme le leur, est d'établir sur ses ruines la véritable monarchie, et que nous voulons vivre libres et fidèles à nos serments. Rassurons-les au plus tôt, garantissons-leur l'inviolabilité du trône dont la garde nous est confiée. Qu'elles sachent que nos corps forment un rempart autour du roi qu'ils environnent, et qu'aucun attentat contre sa personne n'échapperait à notre vengeance la plus cruelle.

» La section de Notre-Dame, pénétrée de la plus profonde douleur et de la plus vive indignation, a arrêté par acclamation de

dénoncer ledit imprimé à M. le procureur de la Commune et au tribunal de police, avec instance de provoquer efficacement toute la sévérité des lois contre les auteur et imprimeur de cet écrit. A arrêté que la présente délibération serait imprimée au nombre de deux cents exemplaires et envoyée aux quarante-sept autres sections. A arrêté qu'elle nomme MM. Houard, Beaupré, Poinmageot et Vanheck, députés, à l'effet de porter, le plus tôt possible, cette dénonciation à M. le procureur de la Commune, tribunal de la police séant.

» Pour extrait conforme au procès-verbal, signé : Roux, président ; Teisson, secrétaire. »

Sans m'arrêter à faire sentir les beautés de ce chef-d'œuvre de style et d'éloquence, je ferai observer, pour preuve que c'était un coup monté par le tribunal de police, la date du 22 décembre et ces expressions : *porter le plus tôt possible,* lesquelles contrastent si fort avec la lenteur combinée qu'on a mise à remplir les vœux impatients de la section, puisque ce n'est que quinze jours après, ce n'est que le 5 janvier, jour précis où on savait que le tribunal devait juger la cause de l'*Ami du Peuple,* que la députation est venue à point nommé, et a paru devant les juges comme si elle fût sortie d'une embuscade. Tout cela sent furieusement le Thorillon. Il était trop tard pour s'occuper de l'affaire des écrivains patriotes, la cause fut remise à hier ; mais de tous les côtés de la salle ce ne fut qu'un cri contre les membres de la députation ; l'on avait bien vu que c'était un jeu concerté. Un large et gros sapeur à moustaches patriotiques saisit au collet l'orateur tout décontenancé. Estienne, qui était avec quelques commandants de son ordre, parmi lesquels se trouvait Dubois, chien barbet du général, Estienne n'eut pas beau jeu ; il fut interpellé par le public, et une pluie de crachats le baptisa mouchard. D'autres petits espions subalternes reçurent cent coups de pieds au cul qu'on les chargea d'aller rapporter à leur patron, le divin Mottié. Languedoc, dit Estienne, mourant de frayeur, s'enfuit et court encore ; il n'attendit pas seulement la fin de l'audience. On croit qu'il se ressouviendra de la leçon. Il y eut

des motions pour lui couper les oreilles, avec celles de l'orateur monarchien, et de les déposer sur le bureau avec le discours.....

N° XXI

Prévarication criminelle du sieur Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, qui lève le siége.

La cause en faveur de la liberté de la presse et la dénonciation d'Estienne, Hulin, Leblanc et autres mouchards entretenus par le général et le maire, devait être plaidée samedi au tribunal de police ; mais en parlant de mouchards, le général et le maire ne veulent pas qu'on les juge. La cause avait été remise depuis plusieurs audiences ; elle était indiquée à samedi. A trois heures passées, il n'en était point encore question. Le peuple, déjà mécontent de ce que, vers midi, on avait fait filer dans la salle une douzaine de gardes nationaux, la bayonnette au bout du fusil, avait crié : *Point de bayonnettes ! il n'y a point d'ennemis ici. Veut-on nous faire la guerre?* Et les bayonnettes avaient été rengaînées. Cependant l'impatience s'allume, et, à trois heures sonnées, on demande la cause contre les mouchards, contre Estienne. Le prophète Marat avait annoncé que les juges ne la feraient point plaider ; ils n'ont pas voulu le démentir. Le tribunal ne paraît pas faire attention au vœu général. On redouble d'instances. Les juges délibèrent ; le président dit que les causes s'appelaient à tour de rôle, que celle-là viendrait à son tour, qu'elle était au rôle. Ce n'était point répondre : nouvelles instances. Le sieur Desmousseaux, nouveau substitut du procureur de la Commune, se lève, et d'un ton aigre, brutal et impérieux, dit, avec un air de mépris, en s'adressant au peuple, que l'ordre de la justice ne peut être changé, qu'il requiert l'exécution des décrets. Autant valait-il qu'il se tût que de se faire huer et que de donner une nouvelle preuve de sa médiocrité, de son insuffisance et de sa platitude. Le peuple accueillit fort mal cette gaucherie du *dandin* municipal, et lui manifesta beaucoup d'humeur, moins peut-être pour les paroles que pour le ton et l'air. Alors il se lève, pâlit

de colère, et avec un plus grand dédain encore il s'écrie que la justice ne peut se rendre au sein du tumulte et des passions, qu'on la viole dans son sanctuaire, que l'on n'est point ici comme au spectacle, etc. A ces mots, le tumulte s'accroît, le cri est général. « Je requiers que le tribunal lève le siége » ; et il quitte sa place, passe devant les juges et sort le premier (sa place est après les juges). Le tribunal le suit, ils ont la lâcheté de lever le siége.

L'indignation est à son comble ; on les accable de reproches, surtout Desmousseaux....

Verrière met le tribunal au pied du mur en demandant qu'il détermine un jour fixe pour l'audience, et que ce jour soit annoncé au peuple par un officier de la garde nationale ; et, en effet, on s'empressa de lui faire savoir que la cause viendrait sans faute aujourd'hui.

Citoyens épris de la liberté, de l'égalité, c'est bien moins la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* que la vôtre dont il s'agit ici. Que deviendriez-vous, bon Dieu ! si on parvenait à enchaîner la plume de vos plus véridiques défenseurs ? Que deviendriez-vous si vous laissiez se multiplier dans vos murs cette race infâme de mouchards, ces bataillons de délateurs vendus à Bailly et à Mottié ? Portez-vous en foule au tribunal, patriotes des deux sexes ; que votre présence imposante sauve aux juges l'affront de prononcer un jugement inique, et à vous la douleur de voir river vos fers. Ne souffrez pas que Desmousseaux préside lundi un tribunal qu'il déshonore ; forcez-le de déposer l'écharpe municipale : il a outragé la majesté du peuple ; il a refusé de rendre la justice ; il est indigne de ce saint ministère.

Peut-être voudra-t-on, dans l'espoir de juger à huis clos, empêcher le peuple de monter à l'audience ; car la dernière fois on avait osé fermer une porte qu'au nom des décrets et de la liberté la garde de la ville a ouverte ; on ne peut, sans crime, vous oter le droit d'assister aux jugements qui intéressent la société dont vous êtes membres : ainsi, franchissez tous les obstacles que la mauvaise foi et la partialité des juges pourraient vous opposer.

Mes chers compatriotes, dit de son côté l'*Ami du Peuple,* l'énergie que vous venez de déployer dans une cause qui vous intéresse de si près est digne de la grandeur des intérêts que vous avez à soutenir, elle vous couvre de gloire ; mais n'oubliez pas que vous n'auriez rien fait pour votre sûreté et votre liberté, en vous déclarant hautement pour les écrivains qui vous défendent au péril de leur vie, si vous n'alliez pas jusqu'au bout ; si vous négligiez de vous rendre aujourd'hui sur les neuf heures à la Ville. en y conduisant tous les amis de la patrie, pour empêcher que la salle ne soit remplie de suppôts du despotisme ; rubrique à laquelle les membres du tribunal auront infailliblement recours, Rien n'égale leur perfidie. Ils se vantent de leur intégrité ; mais, s'ils étaient justes, auraient-ils rendu une sentence inique et honteuse contre deux écrivains patriotes, et auriez-vous aujourd'hui besoin de vous montrer pour soutenir vos défenseurs !....

N° XXIII

Cause gagnée au tribunal de police contre le mouchard Estienne.
Victoire signalée de l'Ami et de l'Orateur du Peuple.
Le grand sceau des mouchards imprimé, par sentence, sur le front de Leblanc et de l'ingénieur Estienne.
M. Bailly interpellé par un citoyen de ne point présider le tribunal, en sa qualité de juge et partie.
Récusation du maire, qui dégringole du siége.

La cause remise avec tant d'affectation par le tribunal de police y avait attiré avant-hier une foule prodigieuse. L'auditoire était bien composé ; l'avant-salle était pleine de grenadiers et de chasseurs. Le brave capitaine Verrière, bossu comme Luxembourg, et défenseur des parties, eut beaucoup de peine à pénétrer. Le commandant du poste, le prenant pour le duc de Gèvres, a commandé deux grenadiers pour lui faire faire place ; aussitôt le peuple s'écrie : *Hors la garde ! nous sommes souverains ici ! Point de garde !* Tumulte ; la garde se retire ; on réclame du maire, président, qu'il fasse respecter la *souveraineté* du peuple.....

Est venue enfin la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple,*

ou plutôt de leur imprimeur, contre l'escogriffe Estienne ; c'était la grande pièce, le grand saut du tremplain. Siècles futurs, pourrez-vous le croire ! Ce brave, qui était si intrépide avec l'ordonnance Thorillon, si hardi avec le commissaire Cuvilliers, si rodomont à l'audience du 18 décembre, où il prenait par défaut une sentence qui le déclarait homme d'honneur et de probité, et non mouchard, et non barbouilleur de papier pour le général son Mécène ; eh bien ! ce paladin auquel le fameux du Rocher eût, dans son bon temps, porté envie, a eu la faiblesse de faire signifier, à neuf heures du matin, tant à la demoiselle Colombe, propriétaire de l'imprimerie de Henri IV, qu'au procureur-syndic, un acte, tout à la fois sa condamnation, l'insulte la plus grave au tribunal et l'injure la plus sanglante à la souveraineté du peuple assemblé, à la garde nationale elle-même : il a déclaré que les circonstances où il se trouvait de n'oser paraître au tribunal, ni lui, ni un défenseur pour soutenir ses intérêts, sans être exposés à y perdre la vie l'un et l'autre, que ce danger lui étant manifesté par les dispositions les plus menaçantes de ses ennemis et d'une cabale, il demandait que la cause fût remise à quinzaine, pendant lequel temps il serait pourvu à la sûreté de sa personne et de celle de son défenseur, et que, dans le cas où l'on jugerait, il protestait de tous jugements.

Après la lecture de cet acte, l'indignation fut générale. Le sieur Desmousseaux, portant la parole, a fait sentir combien il était impudent ; que dans un tribunal, dans une assemblée aussi auguste d'un peuple libre, il ne pouvait y avoir aucun danger pour aucun citoyen ; qu'au contraire c'était l'asile le plus sacré, que l'assemblée elle-même protégerait la liberté individuelle ; et il a conclu à ce que la cause fût appelée. Remarquez bien que Bailly toujours présidait. Le défenseur (M. Verrière) attendait qu'il fût admis à parler pour interpeller enfin M. le maire de s'abstenir d'en connaître ; mais alors le sieur Mandart, auteur de la *Souveraineté du Peuple*, a pris la parole, et, plein d'une sainte impatience, a dit à M. le maire qu'il devait se récuser dans cette cause, puisqu'elle l'intéressait. Alors mons Bailly, tout honteux et tout cramoisi, a consulté s'il ferait son devoir ; il a été déli-

béré, sans doute, si la récusation d'un citoyen serait admise. Après un long colloque, le maire a dit : « Quoiqu'un juge ne doive être récusé que des parties, il suffit qu'un seul citoyen ait manifesté son vœu pour que je m'y rende, et je quitte le siége ; je ne veux être suspect à qui que ce soit. » Une voix s'éleva du milieu de la salle pour lui dire : « A tous vous êtes suspect. » Et le public de faire chorus et d'applaudir en criant : « Bravo ! bravo ! » en voyant le pied de nez qui venait d'être ajouté à celui du maire ne plus obombrer le tribunal (1).

Alors le défenseur de la demoiselle Colombe a pris la parole ; mais se trouvant sans contradicteurs, n'ayant à combattre ni Estienne, ni son défenseur, tous deux absents, il était évident qu'Estienne s'abandonnait lui-même à la réformation nécessaire de la sentence du 18 décembre. Comme la demoiselle Colombe n'avait rien de plus à demander et à obtenir, l'intervention des vainqueurs de la Bastille était sans objet; il n'y avait donc rien à dire pour prouver qu'Estienne était un barbouilleur aux gages du général, un mouchard payé par le maire et le général...

Le jugement rendu a reçu la demoiselle Colombe opposante à la sentence du 18 décembre, et y faisant droit, faute par ledit Estienne d'être comparu, ni défenseur, l'a déclaré non recevable en sa demande et l'a condamné aux dépens.

Ainsi voilà donc la sentence du tribunal de police obtenue par Estienne comme non avenue : donc la sentence de l'opinion publique qui l'a jugée inique, tortionnaire, oppressive dans tous ses points, est confirmée par celle des juges eux-mêmes ! Donc ils se reconnaissent publiquement pour prévaricateurs !

Marat consacre aussi tout un numéro (n° 338, 12 janvier 1791) à célébrer cette grande victoire, cet *événement,* comme il l'appelle. Au fond, cepen-

(1) Homme inepte, dit Marat, en racontant cette scène, c'est la délicatesse et le devoir qui vous imposaient l'obligation de vous récuser vous-même pour juge dans une cause où vous êtes partie : si vous aviez eu quelque honnêteté, quelque pudeur, auriez-vous attendu que le public vous en donnât l'ordre ? Ne négligeons pas ici d'observer que la retraite du maire est un aveu tacite de ses turpitudes.

dant, il est loin d'être satisfait de ce résultat; il gourmande son lieutenant, qui paraît disposé à s'en contenter.

Un mot à l'Orateur du Peuple.

Vous avez donc oublié, mon cher frère d'armes, le conseil que je vous ai donné d'être éternellement sur vos gardes, et de voir en noir nos fonctionnaires publics, tant nationaux que judiciaires et municipaux, puisque ces gens-là, à un très-petit nombre près, sont des valets de la cour, des créatures du cabinet, des suppôts de l'ancien régime. Vous chantez victoire parce que le tribunal de police a bien voulu déclarer que c'était à tort, c'est-à-dire contre toute justice, toute raison, toute pudeur, qu'il avait rendu une sentence inconsidérée contre l'imprimeur des deux écrivains patriotes; mais vous ne voyez pas qu'au lieu de réparer ses iniquités, il a traîtreusement mis les parties hors de cour, dans l'espoir de dérober au public les turpitudes du vertueux Bailly et du divin Mottié. De grâce, ne gâtez pas mon ouvrage et n'encensez personne, pas même le défenseur de la cause, qui n'a encore rien fait pour le porter aux nues. Je le requiers d'interjeter appel sans délai; car il faut d'amples dommages à notre imprimeur, et, par dessus tout, il faut à la société justice complète des assassins soudoyés dont Estienne est le meneur. Si notre imprimeur et son défenseur bronchaient, je les couvrirais d'opprobre, et je les dévouerais à l'exécration publique. Soyez-en sûr.

Et il essaie de démontrer à ses lecteurs la perfidie, l'imbécillité des jugeurs à gages.

Comme l'infâme Estienne n'a point de fortune connue, en le condamnant aux dépens le tribunal de police n'a pas accordé une obole à sa partie adverse. Le jugement rendu contre lui est une véritable dérision.

Mais j'ai bien d'autres reproches à lui faire : ce n'est point de lésinerie, c'est d'imbécillité, ou plutôt de perfidie, que je l'ac-

cuse. Non, ce n'était pas une amende pécuniaire, c'était une peine infamante, une peine afflictive, une peine capitale, qu'il devait prononcer contre les accusés......

De pareils scélérats sont des monstres d'autant plus redoutables, qu'ils sont hautement protégés par le maire et le général pour massacrer peu à peu les défenseurs de la liberté. L'intérêt de la société, l'amour de la patrie, la liberté, la sûreté publique et individuelle, exigent que leurs crimes soient dévoilés publiquement, et qu'ils périssent sur un gibet. Ce sont tous ces grands intérêts qui me pressent de poursuivre ces malfaiteurs jusqu'à ce que la terre en soit délivrée. En conséquence, je vous somme, vous, l'éditeur de l'*Ami du Peuple*, d'interjeter appel et de mettre au néant la sentence indigne du tribunal de police, dont l'unique objet est d'en imposer au public et de couvrir d'un voile impénétrable les mystères d'iniquité du chef de la municipalité et du chef de la garde parisienne, avec les crimes des assassins à leur solde. Je vous somme de remplir avec courage et constance ce devoir sacré de bon citoyen et d'homme d'honneur, sous peine d'être poursuivi vous-même comme infâme, si vous consentiez jamais à composer avec ces monstres. Et afin de donner à cette cause la célébrité que mérite son importance, tout ce que contient la capitale d'hommes éloquents, intègres et courageux, seront invités à la plaider.

Le voici donc arrivé, mes chers concitoyens, ce moment si longtemps attendu, où la publicité de la procédure mettra un terme à nos maux ; où la honte d'avouer des sentiments injustes et de manifester des maximes d'oppression, forcera des juges corrompus de sacrifier à la justice; où la crainte de l'opprobre amènera à capitulation les malversateurs, enchaînera les perfides agents de l'autorité, et glacera d'effroi les conspirateurs. Qu'ils étayent tant qu'ils voudront des décrets iniques d'un législateur vénal, le sentiment inné de la justice et la pudeur publique leur imposeront silence et feront triompher l'équité.

Accourez, ô vous tous qui aimez la justice ! remplissez ses temples; votre seule présence suffira pour contenir des juges corrompus, et sauver la patrie.

Il paraît que cet appel demeura sans effet, et que, dans tous les cas, il ne trouva point d'écho dans la presse, qui, au grand regret de Marat, ne partageait pas, en général, sa monomanie contre les espions. C'est du moins ce qui semble résulter d'une note qui termine le nº 362 (5 février 1791) de l'*Ami du Peuple*.

Au lieu de trouver dans les *Révolutions de Paris* le tableau fidèle des hordes d'espions et de coupe-jarrets dont Bailly et Mottié infestent la capitale, pour opprimer les amis de la liberté, étouffer la voix publique contre leurs noirs attentats et opérer une contre-révolution, on n'y trouve qu'un article abstrait et languissant sur l'espionnage.

Je ne dirai rien du *Journal universel*, dont l'auteur timide cherche à cacher sa crainte de déplaire au maire et au général sous le soin qu'il a de n'avancer que des faits dont il a été témoin oculaire.

Je ne dirai rien ici non plus des *Révolutions de France et de Brabant* (nommées, à juste titre, les *Tracasseries de Camille*), dont l'auteur, depuis sa dénonciation à l'Assemblée nationale, s'est étudié à parler sans rien dire. Mais il n'est pas juste que ces lâches abusent plus longtemps du titre d'écrivains patriotes; ils en ignorent les devoirs, il est temps qu'ils apprennent enfin à les remplir.

—

Nous n'avons point ici à apprécier Estienne, dont les torts, quels qu'ils puissent avoir été, — et je ne sais s'il en eut d'autres que de servir, avec plus ou moins de désintéressement, une cause qu'il

croyait bonne, — ne sauraient excuser tant de violences; nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce personnage, en parlant des journaux qui lui sont attribués, et qui sont généralement écrits dans le style poissard. Ayant « en vain poursuivi devant les tribunaux la punition des calomnies publiées contre lui, et l'accès de la justice lui étant interdit par des gens qui, plusieurs fois, avaient mis sa vie en danger, il crut devoir porter sa cause au tribunal de l'opinion publique; il publia donc une *Dénonciation des libelles intitulés l'Ami du Peuple et l'Orateur du Peuple*. Ce factum est terminé par des *Réflexions sur la liberté de la presse*, qui m'ont paru de nature à donner de cet écrivain une tout autre idée que celle qu'en auraient pu faire concevoir les attaques de Marat et de Fréron; j'en reproduirai quelques passages.

Pour peu qu'on y réfléchisse, n'est-il pas étonnant que des écrivains furieux outragent impunément les citoyens les plus respectables, qu'ils prêchent hautement la sédition, le meurtre, le carnage et les assassinats? N'est-il pas étonnant de voir des écrivains à gages encenser les idoles les plus méprisables et dénigrer insolemment les hommes les plus vertueux et les meilleurs amis de la liberté et de la patrie? Comment se fait-il que dans Paris, les représentants de la nation, le monarque, les magistrats, la garde nationale elle-même, soient insultés impunément par des scélérats dont le nom est connu, dont l'imprimeur est connu, dont les feuilles se vendent publiquement? Comment se fait-il que ces forcenés prennent un grand empire sur la partie du peuple que l'on travaille de toute manière, et que chaque jour ils in-

vitent à des exécutions sanglantes, à des massacres, à de nouvelles cruautés? Comment se fait-il que ces monstres appellent impunément le peuple, et lui marquent les victimes qu'il doit immoler? Comment se fait-il que l'on prêche publiquement le régicide, que l'on applaudisse avec fureur aux maximes détestables, et que l'on essaie d'accoutumer un peuple célèbre par l'amour qu'il portait à ses rois à les mépriser, à ne plus frémir au nom d'un crime qui ne devrait jamais souiller la bouche d'un français. Ces scélérats s'indignent que la famille royale n'ait pas été exterminée, ils s'indignent que le *lion n'ait pas été immolé sur l'autel de la patrie, le jour de la Fédération.* « Et toi, monarque indigne du trône, s'écrie Marat (nº 309, page 8), perfide conspirateur contre la patrie, lâche bourreau! marche à la tête de l'Assemblée nationale, avec le sac, la corde et la cendre; demande pardon au ciel et à la terre; efface par tes larmes les crimes dont tu es couvert; que les remords vengeurs veillent sans cesse au fond de ton cœur, et le garantissent à jamais de nouveaux forfaits. »

. . . .

Personne n'est plus que moi partisan de la liberté de la presse, et, faisant profession d'aimer les lettres, je crois pouvoir donner ici mon sentiment sur cet important sujet.

L'homme est né libre, et l'auteur de la nature l'a doué d'une intelligence qui fait la plus belle partie de son être. Si l'homme a le droit de disposer à son gré de lui-même, s'il est maître de ses actions, à plus forte raison doit-il être libre de penser et d'exprimer ses pensées.

Cette faculté de penser, très-limitée dans l'état naturel, s'étend et s'agrandit dans l'état de la société; c'est en cela que l'état social l'emporte de beaucoup sur l'état naturel, en ce qu'il augmente la sphère de notre intelligence, et qu'en élevant l'esprit de l'homme aux connaissances les plus sublimes, il l'attache à des objets dignes de lui.

Les gouvernements, qui sont la forme et la règle par lesquelles se régit la société, ne peuvent pas être libres, si la faculté de penser et de communiquer ses pensées a des bornes; l'homme s'éclaire non-seulement par ses propres méditations, mais encore

par les pensées des autres : cette communication est le charme de la vie, la source des plus belles productions du génie, qui ne prend quelquefois son essor que lorsqu'un trait de lumière vient le frapper.

Je crois donc que *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, et que tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement* (*Art. II de la Déclaration des Droits de l'Homme*).

Mais cette faculté précieuse, qui fait partie de notre liberté, doit avoir les mêmes limites. Qu'est-ce que la liberté? C'est le droit de faire ce qui ne nuit pas aux autres. Aussi l'*exercice des droits naturels de chaque homme n'est que ce qui assure aux autres membres de la société la profession de ces mêmes droits* (*Art. IV*).

Ecrivez, écrivez librement, communiquez vos pensées, instruisez vos semblables, enseignez-leur l'amour de la patrie, de leurs devoirs et de la vertu ; mais respectez leurs droits, respectez leurs propriétés, leur honneur, ou, si vous les attaquez, soyez *responsables*. Rendez-vous utiles par de bons ouvrages, prêchez la soumission aux lois; mais fuyez les injures et la calomnie : ce sont les armes de la bassesse et du vice. . . . .

Ce genre trop facile, qui nous accoutume à parler de tout sans choix, négligemment, et sans aucun ordre dans les idées, ce genre, dis-je, est le tombeau du vrai talent ; il ne convient qu'à des gens d'un mérite superficiel, et que la faim presse d'écrire. Gare à ceux qu'ils vont rencontrer dans leur chemin! Comme la malignité se repaît avec délices de sarcasmes, de calomnies, de mensonges, d'horreurs et d'atrocités, plus le folliculaire sera mordant, audacieux, scélérat, plus il trouvera de débit dans ses feuilles. C'est ainsi que se soutiennent, à la honte d'un peuple libre, les écrits incendiaires et de mauvais ton dont nous sommes inondés....

Et l'on oserait invoquer la liberté de la presse ! Français! si telle est l'idée que vous vous êtes formée de la liberté, reprenez vos fers, vous n'êtes pas dignes de vous compter parmi les peuples libres. Sachez que la liberté n'existe point sans le respect des propriétés et du droit naturel de chaque citoyen;

sachez que la liberté n'est pas le droit de faire tout ce qui nous plaît, mais seulement ce qui ne nuit à persone; sachez que tous les folliculaires ne sont pas moins à craindre que le scélérat dont la plume homicide est souvent plus dangereuse que le couteau des assassins.

Eh! ne confondez point la licence et la liberté! Si vous ne savez pas les distinguer, je vous prédis que vous n'êtes pas faits pour goûter les fruits d'une sage constitution ; vous serez sans cesse agités et dans une crise continuelle, vos lois seront toujours insuffisantes, et dans vos mouvements convulsifs vous ressemblerez à ces malades abandonnés, qu'il faut remuer sans cesse, et qui cherchent en vain une position dans laquelle ils se trouvent bien, mais qui s'agitent jusqu'à la mort. Il en sera de même de vous: après avoir essayé tous les changements, si la liberté, qui demande des mœurs et de la vertu, vous paraît insupportable, si la licence vous flatte, cet état ne peut pas durer, et vous retomberez sous le despotisme, que je regarde comme la mort des hommes libres.

Aussi l'Assemblée nationale, en décrétant la libre circulation des pensées et la faculté de publier ses opinions a-t-elle déclaré les auteurs *responsables* de l'abus qu'ils feront de cette liberté (*Art. II, Déclaration des Droits de l'Homme*). Voyez, dans tous les gouvernements libres, les lois portées contre les délits de la presse. La publicité, sans doute, est la sauvegarde du peuple, comme l'a dit un des hommes célèbres de notre siècle; mais la licence est le fléau des nations, et si, dans les attaques qu'elle porte à un gouvernement, la force publique est insuffisante et les lois sans vigueur, tout est perdu, car le despotisme se trouve précisement là où les lois n'ont plus d'effet.

—

L'exemple d'Estienne n'était pas fait pour enhardir ceux qui se trouvaient dans le même cas, ceux qui avaient à se plaindre, comme lui, des attaques

de Marat et de Fréron. Cependant ce procès fut presque immédiatement suivi d'un autre du même genre, qui en fut comme le couronnement. Les plaignants étaient encore des vainqueurs *brevetés* de la Bastille, et, de leur état, ouvriers ou marchands. Agissaient-ils de leur propre mouvement, ou bien, comme le donnaient à entendre leurs peu scrupuleux adversaires, obéissaient-ils à une impulsion supérieure, c'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que, plus heureux en cela qu'Estienne, ils trouvèrent un avocat pour soutenir leur plainte, et un avocat d'un certain renom, Me Maton de la Varenne, celui que nous connaissons déjà, le « défenseur des bourreaux. »

Me Maton, « avocat et soldat citoyen », publia pour ses clients un mémoire que j'ai rencontré dans mes recherches, et dont une analyse sommaire va nous donner la clef de ce procès, non moins curieux que le précédent.

On se rappelle, lisons-nous dans ce factum, comment les Français, devenus autant de Césars et de Brutus, conquirent en quelques heures et détruisirent la Bastille, monument antique du despotisme, qui avait résisté aux armées de Turenne et de Louis XIV, et les noms glorieux des guerriers qui ont péri ou risqué leur vie à ce fameux siége, qu'on peut regarder comme l'époque de la liberté française. Kabers s'y est particulièrement distin-

gué, et en a été rapporté couvert de blessures, qui ont mis pendant plusieurs mois ses jours dans le plus grand danger.

A peine M. de Lafayette, qui n'était alors que chef provisoire de la milice bourgeoise, aujourd'hui garde nationale parisienne, eut-il été informé des actions héroïques des conquérants de la Bastille, qu'il se transporta chez chacun d'eux, pour leur donner les éloges qu'ils méritaient, et les secours dont ils pouvaient avoir besoin. Parmi les blessés qu'on lui avait désignés, on lui avait nommé avec enthousiasme Kabers, comme ayant fait des prodiges de valeur qui l'avaient fait regarder comme un dieu tutélaire, en même temps qu'ils répandaient la terreur au milieu des assiégés. Alors, pénétré d'admiration, le général va visiter ce brave citoyen, qu'il trouve saisi d'une fièvre dévorante, et luttant contre la mort, dont les horreurs, qui l'environnaient déjà, étaient d'autant plus effrayantes qu'il avait encore une pleine connaissance. Le jeune héros s'approche du guerrier expirant, dans les yeux duquel brillaient encore ce courage et cette intrépidité qu'il avait montrés au siége; il l'embrasse mille fois, l'arrose de ses larmes, donne à l'épouse éplorée les consolations que son malheur exige, et se retire, en lui présentant 72 livres, qu'elle refuse généreusement, en disant que son mari a combattu pour le bonheur de la

nation, mais non pour de l'argent, dont il n'a pas besoin. Telle a été la conduite de cette femme ; elle a prouvé que la véritable grandeur d'âme et la vertu appartiennent au peuple rustique comme à celui dont l'esprit a été cultivé par l'éducation.

Guéri de ses blessures, échappé à la mort qui l'avait menacé, il a osé être reconnaissant ; il a parlé partout du général avec un attendrissement qui a déplu aux ennemis de la Révolution, et voilà la cause des persécutions et des calomnies dont nous avons à rendre compte. Heureux celui que ses vertus rendent ainsi l'objet de la haine d'une certaine classe dont l'amitié porterait la plus cruelle atteinte à leur honneur!...

Alors les épithètes de *mouchards du général et de la municipalité* furent inventées pour ceux qui étaient dans le cas de Kabers ; on les leur prodigua publiquement ; on les dénonça partout, et principalement dans quelques journaux dont l'existence est déjà oubliée, comme des traîtres dont il fallait craindre l'intimité ; on leur suscita une infinité de querelles, et on souleva contre eux le peuple, qu'on égarait par des manœuvres infâmes....

Le sieur Marat, se disant l'Ami du Peuple, publiait dans son numéro du 10 décembre (n° 306), un article dont voici le sommaire : « Dénonciation faite au Comité national des Recherches de plusieurs vainqueurs de la Bastille qui ont eu l'infa-

mie de se faire mouchards du divin Bailly et de l'héroïque Mottié. » On lit encore, pages 2, 3 et 4 de cette feuille incendiaire, une *prétendue* lettre dans laquelle Kabers et une vingtaine d'autres citoyens, peut-être aussi très-respectables, sont désignés comme « ceux des vainqueurs de la Bastille que les chefs de la municipalité et de la garde nationale ne rougissent pas de soudoyer pour en faire des mouchards à leurs ordres, et opprimer la liberté par les mains mêmes qui l'ont conquise.

L'*Orateur du Peuple*, répétant ces calomnies, t. IV, n° 5, crut devoir aussi accuser Kabers et consorts d'être aux gages du général, « par les ordres duquel ils se répandaient dans tous les lieux publics, afin d'y faire dominer son système d'oppression, coloré du nom de *royalisme ;* de renouveler dans l'enceinte d'une ville libre l'inquisition tyrannique et vexatoire de l'ancienne et exécrable police; de tramer sourdement contre la liberté individuelle, en attendant que le général — à qui le journaliste donne les épithètes de *flatteur du peuple,* de *valet des rois,* de *dieu qui a commencé par des autels et qui finira par la lanterne,* — pût porter les derniers coups à la liberté publique. »

C'est par de semblables écrits et par les manœuvres des ennemis du nouveau régime, dont ils affectent de se montrer les zélés partisans, qu'on est parvenu à tromper un peuple ami de l'ordre.

En conséquence, le sieur Kabers demande contre les sieurs Marat et Fréron la suppression du n° 306 de l'*Ami du Peuple* et du n° 5 du tome IV de l'*Orateur du Peuple*, comme *gratuitement diffamatoires et calomnieux;* qu'il leur soit fait défense d'en composer contre eux de semblables à l'avenir; qu'ils soient tenus de les reconnaître pour *bons patriotes, incapables de servir d'espions et de mouchards, amis de la chose publique et ennemis du despotisme, à la destruction duquel ils ont coopéré de la manière la plus glorieuse;* qu'ils soient tenus de leur en passer acte en présence de douze militaires de la garde parisienne; sinon, que le jugement à intervenir en tienne lieu. Ils concluent, en outre, à 1,200 livres de dommages-intérêts et aux dépens contre les sieurs Marat et Fréron, à l'impression et affiche.

Il fallait bien quelque courage pour se charger d'une pareille cause, et s'attaquer à l'Ami du Peuple et à ses terribles faubouriens. Maton ne se dissimulait point le danger de la mission qu'il avait assumée; on avait d'ailleurs eu soin de l'en prévenir par des lettres dans le genre de celle-ci :

J'apprends que vous allez vous déshonorer en plaidant pour les mouchards du général; je n'en puis croire le bruit public. S'il était fondé, malheureusement pour vous, je m'attacherais à Maton comme à Necker et Mottié, et, pour en faire un *Azazel* du barreau, ce serait tout au plus l'affaire de huit jours.

Vous me connaissez.

L'auteur de ce billet était un journaliste que Maton ne veut pas nommer. Rien, du reste, ne saurait l'ébranler : il est convaincu de l'innocence de ses clients, et il croirait manquer à son caractère s'il les abandonnait. Les preuves nombreuses de patriotisme qu'il a données le mettent d'ailleurs au-dessus du soupçon d'incivisme.

Non, non, les vaines clameurs des ennemis de nos clients ne nous intimideront point, lorsque nous parlons au nom de l'innocence. Les lettres anonymes par lesquelles on nous annonce que les journalistes vont nous *traîner dans la boue,* le danger dont on dit nos jours et notre domicile menacés, les piéges qu'on sème sous nos pas, et l'espionnage honteux qu'exercent à notre égard quelques soi-disant patriotes, ne nous empêcheront pas de remplir un devoir que nous prescrit notre conscience. Qu'on nous administre la preuve légale des inculpations dirigées contre nos clients, qu'on mette sous nos yeux les dispositions qu'on dit avoir été faites contre eux : ami zélé du nouveau régime, *enrôlé nous-même sous les drapeaux de la liberté,* nous abandonnerons sur-le-champ leur défense.

C'est ce qu'il croit devoir répéter, la veille de l'audience, à messieurs des clubs des Jacobins et des Cordeliers, auxquels on l'avait dénoncé :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire dont je vous prie très-instamment de faire lecture aujourd'hui, s'il vous est possible, votre assemblée tenante.

Quoique la réunion de plusieurs citoyens, quelque nombreuse qu'elle soit, ne puisse jamais passer pour un tribunal, et recevoir des dénonciations contre aucun autre, j'ai cependant à cœur de dissiper les doutes que vous pourriez avoir sur mon patriotisme.

Lisez-moi, Messieurs, avec toute l'impartialité dont je vous crois capables. Si quelqu'un de vous peut m'administrer aujourd'hui, ou demain avant l'audience, des pièces qui justifient les imputations atroces qu'on fait à mes clients, je vous donne ma parole d'honneur d'abandonner une cause dans laquelle la liberté publique pourrait se trouver compromise.

Je suis, avec le respect que se doivent les bons citoyens, etc.

Il écrit encore dans le même sens à Fréron, comme nous l'avons vu, dans l'affaire Sanson, écrire à Gorsas; car c'est un homme de formes que Me Maton. C'est dans l'*Orateur du Peuple* que nous trouvons sa lettre, avec la réponse de Fréron :

A l'Orateur du Peuple.

Monsieur, je suis chargé par les sieurs.... de demander contre vous la suppression du n° 5 de votre tome IV, où vous les accusez de payer des citoyens pour contraindre les opinions publiques aux Tuileries et au Palais-Royal. Il m'en coûte d'autant plus d'en venir à cette extrémité à votre égard que je vous ai toujours estimé particulièrement. Si vous voulez vous rétracter, mes clients ne donneront pas de suite à leur demande. Je ne me chargerais pas de leur défense si quelqu'un pouvait me prouver qu'ils méritassent les reproches qu'on leur fait d'être des mouchards vendus au général et à la municipalité. Je vous invite donc, Monsieur, à faire cesser leurs justes plaintes, et vous prie de me croire, avec les sentiments que je vous dois, votre, etc. *Signé* de la Varenne (1), rue Saint-Séverin, n° 20. Ce 16 janvier 1791.

(1) Roch Marcandier écrivait à Maton au sujet de ce nom, et toujours à l'occasion de la même affaire : « Vous êtes patriote, dites-vous. Je ne connais dignes de ce nom que ceux qui respectent les décrets du Sénat. Il en est un qui a supprimé la noblesse, et vous persistez à signer *de la Varenne,* quoique ce nom vous appartienne comme le royaume de la lune appartient à Arlequin. M. Maton, votre père, était honnête frère coupe-choux dans un couvent de capucins ; il a secoué le froc pour se marier.... »

Réponse.

J'ai reçu, mon cher petit bossu, votre lettre du 16 janvier. Je ne suis point dupe de votre prévenance, pas plus que le public ne l'est de vos talents et de votre délicatesse.... Vous n'êtes dangereux, malgré votre bosse, ni par devant ni par derrière; mais vous l'êtes par vos propos et une soif insatiable d'argent; c'est ce qui vous perdra.... Vous annoncez à vos amis que l'audience où vous devez plaider aujourd'hui pour les mouchards de Paris sera, si vous le demandez, à huis-clos, ce qui décèle votre impudence et votre perfidie, et qui fait injure au tribunal même qui va vous entendre. Vous ajoutez que vous avez le mot à l'oreille des juges et du procureur-syndic. Nous n'en croyons rien. J'irai moi-même à l'audience vous entendre, et j'invite tous les patriotes à y venir, puisque la cause leur est commune. D'ailleurs, ce sera un spectacle vraiment nouveau que de voir deux bossus plaider dans la même cause. Mais la bosse de mon avocat est pleine de patriotisme; au lieu que Maton le dromadaire porte en croupe sur la cime de la sienne tous les mouchards et coupe-jarrets de Paris (1)....

Aurait-il pu, par impossible, venir à la pensée de Fréron de se rétracter, qu'il ne l'aurait point osé. Son inflexible chef de file avait les yeux sur lui, et, au premier vent qu'il a des avances qu'on lui fait, il le *somme* de tenir ferme.

Je déclare que c'est à ma sollicitation que l'*Orateur du Peuple* a parlé des mouchards du maire et du général, que j'avais dénoncés dans ma feuille nº 307. Je les ai dénoncés sur les notes de plusieurs membres de l'Assemblée nationale et du Comité des Recherches. Voulant donner à cette affaire la plus grande publicité, je somme l'*Orateur du Peuple* de ne point se laisser aller

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 239.

aux propositions que les créatures du maire et du général ne manqueront pas de lui faire pour étouffer ces turpitudes. Je l'engage aussi à bien se donner de garde de se présenter en personne au tribunal de police, où les mouchards notés, et soufflés par le général, voudraient l'attirer, car j'apprends à l'instant qu'on a de sinistres projets contre lui. J'invite les vainqueurs de la Bastille et tous les bons patriotes à se porter aujourd'hui en foule à la Ville, pour empêcher les noirs projets des municipaux et de l'état-major parisien contre la liberté de la presse, qui les désole, pour confondre leurs mouchards et coupe-jarrets, pour en demander le supplice.

On dit que l'Ami du Peuple est aussi assigné. Il l'ignore ; mais ce qu'il sait très-bien, c'est qu'il ne reconnaît pas le tribunal de police pour juge compétent dans une affaire de cette nature. Si les écrivains patriotes ne doivent compte qu'au tribunal du public des dénonciations qu'ils croient devoir faire pour le salut du peuple contre ses fonctionnaires, à plus forte raison n'en doivent-ils aucun des dénonciations qu'ils font contre leurs agents subalternes, leurs satellites, leurs mouchards, leurs coupe-jarrets.

Pour réduire ce précepte en pratique, l'Ami du Peuple dénonce de nouveau le nommé Dumousseau, substitut au tribunal de police, comme patron des mouchards....

Suivent de longues lettres sur les sinistres projets des municipaux et de l'état-major parisien, qui ne savent quelle contenance tenir depuis qu'ils voient tout Paris soulevé d'indignation contre des chefs perfides, qui prodiguent à corrompre les citoyens l'argent qui devrait être employé à nourrir les pauvres. Le sieur Maton, ce petit intrigant, cet indigne suppôt de la chicane et du despotisme, qui n'a pas rougi l'année dernière de plaider pour les bourreaux contre les journalistes patriotes, a dit à

un citoyen véridique que la cause serait plaidée à huis-clos, et qu'il avait le mot des juges. Un membre de l'état-major s'est vanté, dans un repas, que, si le public criait encore contre les mouchards, la garde enlèverait tous les citoyens qui oseraient dire un mot. Enfin, le jour de l'audience, le corps de la réserve ne sera composé que des coupe-jarrets du général, qui leur prodiguera l'argent et le vin pour les engager à faire main-basse sur le public, s'il ose défendre les citoyens qu'on enlèvera, car le général, jouant de son reste, est déterminé à faire couler le sang.

« Au nom du ciel, cher Ami du Peuple! s'écrie en terminant un de ces bénévoles correspondants, publiez immédiatement ma lettre, et invitez tout ce qu'il y a de bons patriotes à se porter en foule à la Ville, et tous les bataillons amis de la liberté à se présenter pour la défendre. »

Réponse de l'Ami du Peuple.

Quoiqu'il ne soit pas probable que Mottié soit assez dépourvu de sens pour se porter à des attentats qui le feraient massacrer par la troupe elle-même, il est de la sagesse de prendre les précautions que dicte la prudence. En conséquence, j'aime à croire que les gardes nationaux de service aujourd'hui à la Ville n'oublieront jamais qu'il sont citoyens et les soldats de la patrie. Je somme ici le maire de faire consigner aujourd'hui dans leurs corps de garde toutes les compagnies de la troupe à cheval, sous peine de répondre sur sa tête des désordres qu'elle pourrait causer. J'invite tous les bataillons patriotes à envoyer des détachements

à la Ville, pour prévenir la guerre civile dont nous menacent les scélérats que nous avons mis à notre tête, et que nous engraissons ; nous invitons les sections du Théâtre-Français et de Saint-Jacques-l'Hôpital d'envoyer aujourd'hni une députation à l'audience. Citoyens! du courage, et la victoire est à nous. Démasquons sans crainte les agents du despotisme, en attendant que nous les fassions périr (1).

Ecoutons l'*Orateur du Peuple* sonner la charge de son côté.

Fameuse cause contre les mouchards payés par Bailly et Mottié, plaidée demain au tribunal de police.
Nouvelle persécution municipale contre l'Orateur du Peuple.
Assignation en six mille livres de dommages-intérêts à lui faite par les assassins de M. Rotondo.
Trames pour anéantir la liberté de la presse et immoler les écrivains patriotes.
Assassins de Rotondo défendus par le digne avocat du bourreau, Me Maton de la Varenne.
Invitation aux citoyens de ne pas désemparer demain l'hôtel de ville que les mouchards leurs ennemis ne soient condamnés.

Vainement le tribunal de police avait-il affecté de remettre à plusieurs audiences successives la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* contre le mouchard Estienne, dans l'espoir de confirmer l'infâme sentence dont ils appelaient, de laver complétement la turpitude vénale de Thorillon, et de justifier l'invasion des bouledogues Cuvillier, Briceau, etc., dans l'imprimerie de Henri IV : la voix foudroyante de l'opinion publique a forcé le tribunal d'être juste, en dépit des machinations de Bailly et de Mottié. Mais les juges n'ont point abandonné leur système d'oppression contre les écrivains missionnaires de la liberté. Ils veulent aujourd'hui prendre leur revanche contre le peuple lui-même, en

(1) L'*Ami du Peuple*, n° 345.

immolant un de ses plus zélés défenseurs, et c'est l'*Orateur* qu'ils ont choisi pour victime. Ils ne s'attaquent plus à l'imprimeur de son journal, ni à M. Marat, dont les écrits ont cette ressemblance avec la foudre qu'on ne voit jamais par quelles mains ils sont lancés. L'Orateur du Peuple offre du moins quelque prise; il existe, il se montre partout, il parcourt la capitale, non sans quelques précautions *portatives* pour sa sûreté; il paraît dans la tribune des Jacobins, il a un domicile connu, et il brave la rage des assassins en robe ou en uniforme. Las de poursuivre des fantômes, les chefs perfides de la municipalité réunissent à présent leurs efforts et dirigent leurs coups contre un citoyen visible et palpable. Trop adroits pour paraître les premiers en scène, ils s'adressent à des émissaires affidés pour intenter contre lui une action juridique dont ils puissent être les arbitres, afin de faire triompher l'espionnage, leur arme favorite, et succomber la liberté de la presse, ce fanal qui éclaire toutes leurs iniquités. Tel est le motif secret de la nouvelle agression dont je suis l'objet, comme on s'en convaincra par la lecture de la pièce suivante (suit l'assignation)....

Qui sont-ils ces personnages qui m'assignent en réparation d'honneur, qui s'annoncent comme d'excellents patriotes, des ennemis du despotisme? Citoyens, vous allez rougir et frémir!.... Ce sont les assassins de l'infortuné Rotondo....

Peuple, voilà enfin la cause contre les mouchards, ces chenilles qui rongent l'arbre et les fruits de notre liberté, portée devant vous et livrée à une discussion publique! Il faudra voir si leur grand souteneur Bailly osera présider le tribunal, après la leçon de l'autre jour. Les vainqueurs de la Bastille doivent intervenir. Jamais objet ne mérita de votre part une plus sérieuse attention, ni une plus grande affluence. Ne voyez-vous pas que le tribunal de police a calculé sur votre refroidissement? Déjouez par votre énergie, par le sentiment de votre dignité, de votre souveraineté, les pratiques infâmes qu'on ne rougit pas d'employer contre les écrivains qui s'immolent tous les jours pour le soutien de vos droits. Déjà l'avocat Maton se vante qu'il plaidera à huis-clos; déjà Mottié lui a promis de tripler la garde; déjà il

ose dire tout haut que le tribuual est pour lui. Je vous préviens même que, par un tour du métier, et pour se rendre l'auditoire favorable, il doit parler de l'*Orateur* avec éloge. Croyez-moi, chers concitoyens, s'il me fait l'affront de me louer, répondez à cette ruse de guerre par des soufflets et des huées (1).

L'affaire vint le 19 janvier 1791, et les patriotes, on le pense bien, ne manquèrent pas au rendez-vous.

On s'est porté hier en foule au tribunal de police; la salle était pleine à y étouffer. Le petit Maton, défenseur des mouchards, a répandu dans la cause un fleuve de paroles, sans y mettre une goutte de bon sens. Il a d'abord fait son éloge et celui des ses honorables clients, ensuite il a fait semblant d'entamer le fond du procès, auquel il n'a fait aucun mal. Il a été hué à différentes reprises, comme cela lui était dû. Ce petit malheureux a voulu faire l'apologie du hércs des deux mondes ; il a lu les passages les plus véhéments de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple;* mais il s'est trouvé que, loin d'avoir des partisans, on en a beaucoup ri...

Verrière accabla son adversaire par des preuves et des raisonnements irrésistibles, et termina en s'écriant : « Par une bizarrerie qui n'a point d'exemple, c'est que, dans cette cause où il sera sans doute question pour la dernière fois des mouchards, ce sont deux bossus qui plaident l'un contre l'autre. » A ces mots, des applaudissements et un rire inextinguibles remplirent la salle d'audience.

Maton, qui voyait que les rieurs n'étaient pas de son côté, ne voulait point faire sa réplique. « L'intérêt de mes clients, a-t-il dit, exige que vous remettiez la cause à un autre jour, et la fatigue que j'éprouve ne me permet pas de continuer. »

Cahier de Gerville prit aussitôt la parole, et voulut sermonner un peu l'avocat Verrière : « Le tribunal pense comme vous qu'il ne faut point de mouchards, il professe les mêmes principes ;

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 227.

mais vous avez tort de dire qu'il y a des mouchards. Je vous soutiens qu'il n'y en a pas : voyez les comptes de l'administration, ils sont publics. » (M. Cahier en a menti : ces comptes ne sont pas publics; et en supposant qu'ils le fussent, on sait que l'article *Mouchards* serait aussi soigneusement caché que le Livre rouge.) Un citoyen, indigné de le voir ainsi s'écarter du vœu de la loi, qui lui prescrit de recueillir les faits et de les balancer en les résumant, s'est écrié : *Au fait!* Cahier de Gerville, pour se venger de l'apostrophe, demanda que la force publique fût introduite dans la salle. Alors grandes huées pour le procureur-syndic. L'imbécile ignorait que la force publique était précisément ce qui remplissait l'auditoire. Il faut rendre cette justice aux juges, ils firent signe au sieur Cahier de se taire; et les gardes nationaux qui étaient dans la salle furent si fort indignés de l'insolence atroce du procureur-syndic que plusieurs lui crièrent : *Ça ne prendra pas!* Aussitôt le tribunal ordonna que la cause serait continuée à huitaine. Maton le chameau se retira couvert de confusion, et M. Verrière, défenseur des deux écrivains patriotes, sortit au milieu des applaudissements et suivi d'un grand nombre de citoyens (1).

Le jour fixé pour la reprise de l'affaire, toutes les mesures ont été prises par la municipalité « pour contenir les citoyens par la terreur, et les empêcher d'émettre leur vœu contre les mouchards »; l'hôtel-de-ville était flanqué de deux pièces de canon, mèche allumée (2).

Qu'espérait-on? Faire main basse sur les citoyens, après que quelques boute-feu apostés dans la salle d'audience auraient fait naître quelque rixe éclatante, afin que la force publique eût l'air

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 251.
(2) Il est d'usage, dit Fréron lui-même, que, quand il y a conseil de guerre, on fasse venir deux pièces de canon : or, il y avait précisément conseil ce jour-là; mais c'était là évidemment une coïncidence qui n'était pas fortuite.

d'intervenir tout naturellement. Aussi n'a-ton pas oublié de faire outrager personnellement le sieur Maillard, vainqueur de la Bastille, avec menaces de le poignarder. Si on eût fait couler son sang, le public eût vengé cet assassinat, et alors de quelles scènes tragiques l'hôtel-de-ville n'eût-il pas été le théâtre... Le peuple de l'extérieur, entendant les cris des citoyens dans l'intérieur, eût voulu alors franchir les barrières pour voler au secours de leurs frères ; mais les deux pièces de canon auraient vomi le carnage et la mort sur une foule épouvantée : car l'objet unique est d'amener les choses au point de pouvoir tirer sur le peuple ; ce doit être pour les conspirateurs le signal de frapper, d'assassiner dans leurs foyers tous les patriotes, et pour la famille royale celui de gagner la frontière, à travers l'incendie, le massacre et le pillage.

Heureusement le tribunal de police, placé entre le double écueil de condamner ou d'absoudre les mouchards, a pris le parti honteux, mais prudent, de se récuser dans cette cause, et de déclarer à cet égard son incompétence (1).

Toujours, comme on le voit, le même système : c'est la municipalité qui suscite ces procès, puis elle recule au dernier moment, et abandonne ses prête-noms à la risée et aux fureurs de ceux qu'elle prétendait anéantir. Marat, lui, n'est pas plus satisfait de l'issue de ce procès que de celle du précédent ; ce résultat négatif lui fait pousser les hauts cris, dans un article qui est le résumé et le digne couronnement de ces deux drames.

Le peuple trahi et joué par ses mandataires.

La conduite du tribunal de police, patron des mouchards du général, contre les écrivains patriotes, est d'une atrocité et d'un scandale dont il n'y eut peut-être jamais d'exemple.

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. IV, p. 307.

On sait avec quelle légèreté, quelle précipitation, il rendit une sentence sous la dictée du mouchard Estienne....

On sait avec quel artifice cet indigne tribunal s'étudia à épuiser par des renvois éternels la patience des défenseurs de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple,* lorsqu'ils eurent appelé de ce jugement par défaut.

On sait à quels excès d'insolence, à quel horrible complot contre le public, les nommés Cahier et Dumousseau, faisant tous deux les fonctions de la partie publique, eurent recours pour se dispenser de juger cette cause et de prononcer contre les scélérats qu'ils protégeaient.

On sait avec quelle astuce ce tribunal inique mit les parties hors de cour...., avec quel artifice honteux il étouffa cette affaire scandaleuse....

On sait avec quel raffinement de scélératesse cet infâme tribunal reçut la plainte de nouveaux mouchards....

On sait avec quelle tartuferie ce perfide tribunal, voyant le public déterminé à avoir justice des espions du général, fit remettre la cause à huitaine, dans l'attente que le massacre projeté de la Chapelle amènerait la guerre civile, et que les patriotes se trouveraient eux-mêmes à la discrétion des mouchards dont ils poursuivaient le châtiment.

Enfin on sait avec quelle impudence ce tribunal atroce, voyant l'affreux complot de guerre civile déjoué, se déclare incompétent, pour ne pas prononcer contre d'infâmes espions, lui qui s'était reconnu très-compétent pour écraser deux patriotes. (Remarquons que tout à l'heure Marat protestait contre la compétence du tribunal.)

O citoyens! je vous l'ai dit cent fois, à la manière dont l'Assemblée nationale a organisé la machine politique, il est impossible qu'elle marche jamais, ou elle ne marchera que pour consommer votre ruine. Les ennemis de la Révolution tiennent toutes les places, et non-seulement ils vous refusent justice, mais ils se moquent de vous (1).

(1) L'*Ami du Peuple,* n° 355.

Epilogue.

Deux ou trois jours après, Kabers étant allé au faubourg Saint-Antoine, le peuple se jeta sur lui et le pendit. Heureusement la corde cassa; mais il fut moulu de coups, et il ne sauva sa vie qu'en demandant à être conduit au comité de la section, où il fit une confession générale de tous les crimes qu'il avait commis et de tous ceux qu'il était chargé de commettre encore, et dévoila toutes les turpitudes du dieu Mottié (1).

Suivant la version de l'*Orateur du Peuple*, une charrette de falourdes étant venue à passer, chacun s'était armé d'une bûche, et le pauvre diable avait été assommé sur la place. Et puis Fréron ajoute à son récit toute sorte d'agréables broderies : « La cavalerie arrive; on barricade les rues avec des charrettes. Survient le général Mappemonde; on lui crie de descendre du cheval blanc, et une femme le prend même par la botte pour l'en faire descendre. Il met chapeau bas; on lui crie : « Remets ton chapeau, général des mouchards; va, couvre-toi tant que tu voudras : tu es découvert, mon garçon! »

(1) L'*Ami du Peuple*, n° 353.

—

CARACTÈRE ET ROLE DE LA PRESSE

IV

CARACTÈRE ET ROLE DE LA PRESSE

—

La presse, pendant les dix années de la Révolution, a traversé des phases bien diverses ; on peut cependant les ramener à trois grandes époques :

I. De 1789 au 10 août 1792, la presse jouit d'une liberté illimitée, c'est-à-dire que son action n'est entravée par aucun frein légal. Toutes les opinions peuvent se produire, tous les partis peuvent descendre dans l'arène et s'y combattre, sinon avec des chances, du moins avec des armes égales, avec les mêmes armes. Il n'y a d'autre loi que la loi du plus fort, une loi, il est vrai, plus redoutable que toutes les autres, qui tient lieu de toutes les autres.

II. Le 10 août met les royalistes et les constitutionnels hors de combat. La Gironde et la Montagne, restées maîtresses du champ de bataille, ne tardent pas à se diviser. Grâce à leur antagonisme, la liberté ne périt pas tout entière. Mais, la Gironde tombée, tout contre-poids a disparu, la terreur

étouffe toutes les voix qui ne font pas chorus avec la Montagne, la parole est aux seuls enragés.

III. La France ne pouvait rester longtemps pliée sous un pareil joug. Le 9 thermidor est suivi d'une réaction violente, qui a son explication dans le régime auquel le pays venait d'échapper. La presse éclate de nouveau avec l'énergie d'une force longtemps et violemment comprimée. Mais, au lieu d'aider au rétablissement et à la consolidation de l'ordre, les journaux des partis extrêmes travaillent avec une rare unanimité au renversement du nouveau gouvernement, et le mettent bientôt dans la nécessité de recourir contre eux aux mesures révolutionnaires, aux coups d'Etat. Le 18 fructidor fut la Saint-Barthélemy des journalistes : la presse terrassée, abandonnée d'ailleurs par l'opinion publique, ne se relèvera, ne reprendra quelque vie, qu'après plus de quinze années de prostration.

On n'attend pas que je fasse l'histoire — impossible — de cette multitude de feuilles, la plupart, d'ailleurs, mort-nées, ou sans la moindre valeur. Tout l'espace qui m'est donné pour écrire les longues annales de la presse n'y aurait pas suffi, et j'en ai déjà consacré la meilleure partie aux journaux anciens. Si je n'eusse consulté que mes convenances, si je n'avais cherché que l'amusement du lecteur, c'est le contraire que j'aurais fait; effleurant seulement

la première période, j'aurais réservé la plus grande place à cette dernière, où les matériaux surabondent. J'ai cru faire une chose plus utile en portant mes plus grands efforts sur la partie la moins connue. Les journaux et les journalistes de la Révolution ont été déjà l'objet de plusieurs essais (1), et les explorateurs ne manqueront pas pour fouiller cette mine si riche et si attrayante.

Aujourd'hui, en effet, tout le monde est d'accord sur sa valeur, sur son importance, sur la nécessité pour tout écrivain qui veut retracer les péripéties de ce grand drame, d'interroger ceux qui en ont été les témoins, et souvent les acteurs. On sait quel parti M. Thiers, le premier, a su tirer des journaux révolutionnaires; l'*Histoire parlementaire de la Révolution,* de MM. Buchez et Roux, ce livre si consciencieux, si plein d'intérêt, n'est autre chose que le miroir fidèle des journaux du temps.

C'est là seulement, c'est dans les principaux organes de chaque parti, qu'on trouvera l'histoire de la Révolution, l'histoire vraie, authentique, écrite jour par jour par des contemporains, et commentée par d'autres contemporains. Nulle part on ne voit

(1) Je citerai, notamment, la *Bibliographie* de Deschiens, dont l'importance est connue de tout le monde; — l'*Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française*, par Léonard Gallois, ouvrage abondant en faits; — *Un chapitre de la Révolution française*, et l'un des meilleurs, par Charles de Monseignat. Ces trois ouvrages, conçus à des points de vue différents, ont tous les trois des qualités qui les recommandent aux travailleurs, et m'ont été particulièrement d'un grand secours, ainsi que l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux, dont je me suis aussi très-utilement aidé.

plus clairement le but où tendaient les esprits, les espérances que firent naître les premiers succès de la réforme, les résistances qu'ils soulevèrent, les mécomptes qui attendaient les vainqueurs aussi bien que les vaincus, les excès des uns et des autres. Nulle part ailleurs, comme le dit Deschiens, on ne saurait trouver des renseignements plus utiles ni plus sûrs. Dans les journaux, en effet, les événements se développent jour par jour, on peut les y suivre à travers les dissimulations, les demi-confidences, des hommes de parti; et les vues, les projets les plus secrets, finissent toujours par se laisser deviner, malgré tous les voiles dont on les enveloppe. C'est surtout à l'approche des grands événements qu'il importe de consulter les journaux des différents partis; ceux qui, avant les journées des 5 et 6 octobre 1789, 18 février et 18 avril 1791, 20 juin et 10 août 1792, 21 janvier et 31 mai 1793, 12 germinal, 1er et 2 prairial an III, 13 vendémiaire an IV, 18 fructidor an V et 18 brumaire an VIII, se combattaient à outrance, donnent souvent la clé des événements : en les suivant dans leur lutte, en comparant attentivement ce qu'ont dit les vainqueurs et les vaincus, l'on parvient à expliquer bien des choses.

Comment l'historien peindrait-il les résistances opposées aux premières réformes, résistances qui ont eu tant d'influence sur la marche de la Révolu-

tion, s'il ne savait pas ce qu'ont dit Royou et Montjoie dans les *Amis du Roi,* de Rozoy dans la *Gazette de Paris,* Peltier dans les *Actes des Apôtres,* Parisot dans la *Feuille du Jour ;* s'il n'a lu et médité le *Journal à deux liards,* le *Journal royaliste,* le *Journal de Louis XVI et de son Peuple?*

Comment apprécierait-il les moyens opposés à ces résistances, s'il n'avait puisé des renseignements dans le *Patriote français,* dans les *Annales patriotiques,* dans le *Journal de Paris,* de 89, 90 et 91, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans les *Révolutions de Paris ;* s'il n'avait pas interrogé le *Journal de la Société des Amis de la Constitution ?*

Pourra-t-il parler sciemment du système de ceux qui, dès l'origine, voulaient les deux chambres et le gouvernement anglais modifié, s'il n'a pas étudié ce système dans la partie politique du *Mercure de France* rédigée par Mallet du Pan, dans le *Journal politique* de Sabathier, dans la *Gazette universelle* de Cerisier, et surtout dans le *Journal des Amis de la Constitution monarchique?*

Que dira-t-il du projet de république fédérative, s'il n'a consulté la *Chronique du Mois,* la *Bouche de Fer,* le *Tribun du Peuple,* la *Chronique de Paris*, le *Patriote français,* et les *Annales politiques,* de la fin de 92 au 31 mai 93 ; s'il n'a pas été chercher la pensée tout entière de la Gironde dans le *Bulletin des Amis de la Vérité ?*

Parmi les adversaires de la république fédérative, le *Journal des Hommes libres* est un des plus abondants en renseignements utiles. Dans le même parti se distinguent le premier *Journal de la Convention,* le *Journal de la Montagne*, qui fait suite, le *Républicain universel,* l'*Orateur du Peuple,* par Fréron, le *Journal des Clubs*, et, par-dessus tous, le *Journal des Débats et de la Correspondance des Jacobins*. C'est dans ce dernier journal surtout que l'on apprend à connaître les causes premières, les forces motrices et les moyens d'exécution de ce gouvernement révolutionnaire qui a pesé sur la France depuis 92 jusqu'au 9 thermidor an II.

Le parti modéré possède un assez grand nombre de journaux où les faits sont recueillis et appréciés avec bonne foi et impartialité : tels sont le *Modérateur,* les *Nouvelles politiques,* l'*Historien*, le *Cercle,* la *Clef du Cabinet des Souverains,* le *Conservateur de l'an V,* le *Journal d'Economie politique,* auxquels les Fontanes, les Suard, les Daunou, les Dupont de Nemours, les Rœderer, etc., ont attaché leur nom.

Le clergé aussi eut ses journaux, et ce ne sont ni les moins curieux, ni les moins instructifs.

Enfin l'historien doit consulter encore même les journalistes qui n'ont vu dans la Révolution que des objets de plaisanterie, qui n'ont eu d'autre but que d'attaquer par des épigrammes et des sarcasmes amers toutes les opinions et toutes les institutions.

On peut regretter de voir cet esprit de légèreté qui nous caractérise porté par quelques hommes jusqu'au milieu des plus sanglantes catastrophes ; mais on trouve dans ces petites feuilles mille détails précieux que l'on chercherait vainement ailleurs.

L'écrivain ne doit pas négliger non plus les journaux qui n'eurent qu'une existence éphémère ; si quelques-uns moururent de leur propre faiblesse, c'est la véracité de beaucoup d'autres qui les signala aux coups des dominateurs du jour.

Enfin il n'est pas, dans cette mine précieuse, si petit filon qui ne doive être exploré. Malheureusement des difficultés de toute nature en rendent l'accès peu abordable, et les guides manquent presque absolument ; c'est à peine, en effet, si l'on trouve dans les historiens de la Révolution quelques lignes sur les journaux : étrange omission, qu'il faut probablement attribuer aux aspérités du terrain.

C'est à aplanir ces aspérités que je me suis surtout appliqué ; ce qui importait à mon but, c'était précisément, sinon uniquement, de mettre les travailleurs en état de se diriger dans ce labyrinthe aux innombrables replis. Ce but est rempli, autant qu'il était possible, par la bibliographie qui termine cet ouvrage ; il me reste ici, et c'est à cela que je dois me borner, à tracer les grandes lignes, en appuyant plus fortement sur les traits qui intéressent l'histoire du journal.

Quant aux hommes de la presse, j'en agirai à leur égard comme j'ai fait avec les quelques journalistes que nous avons déjà rencontrés : j'en parlerai seulement en tant que journalistes. Ils ont joué sur la scène politique, tous ceux du moins qui méritent de nous occuper, un rôle dont l'appréciation n'entre point dans mon sujet. Que pourrais-je apprendre, d'ailleurs, sur des hommes tels que Mirabeau, Camille Desmoulins, Robespierre, etc. ? Et s'il reste quelque chose à dire sur ces grands acteurs du drame révolutionnaire, ce n'est pas accessoirement et à la légère qu'on le peut, qu'on le doit faire.

L'embarras serait grand si l'on voulait classer selon leurs opinions ou leurs doctrines cette foule de journaux ou de prétendus journaux éclos pendant la Révolution. Comme l'a dit fort justement un historien, déterminer en détail le caractère propre à chaque publication périodique, et expliquer d'une manière précise en quoi différaient les doctrines, ce serait un travail fastidieux, presque impossible d'ailleurs ; la liberté bégayait encore : les doctrines étaient donc généralement fort indécises et les points de vue très-divers. Il y avait plutôt des tendances que des systèmes ; encore ces tendances étaient-elles exposées à changer rapidement d'aspect, tant la Révolution, en se développant, ame-

nait de subites découvertes sur les hommes et sur les choses! On se trouvait être un grand citoyen dans le premier numéro d'un journal, un citoyen suspect dans le second, un traître dans le troisième; et combien devinrent républicains sans même s'apercevoir qu'ils cessaient insensiblement d'être royalistes!

En somme, deux grands partis se trouvaient en présence : celui de l'attaque et celui de la résistance, les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires. Nous allons passer en revue les principaux champions de chacun de ces partis, et, suivant autant que possible l'ordre chronologique, montrer comment la lutte s'est engagée et en marquer les différentes phases. Nous pénétrerons ensuite plus profondément dans les entrailles de notre sujet en faisant l'histoire des journaux qui réfléchissent le plus vivement la physionomie, le rôle de la presse, dans cette lutte gigantesque.

—

De 1789 au 10 Aout 1792

—

Ce fut un bien beau moment que les premiers jours de la Révolution, que cette période, trop courte, mais peut-être unique dans l'histoire, qui sépare la date de la convocation des Etats généraux des journées des 5 et 6 octobre. Un enthousiasme universel et électrique s'était emparé des imaginations, dit M. Ch. de Monseignat ; aux yeux séduits par le mirage de l'espérance, brillait là colonne de feu qui allait jaillir de la France comme d'un Sinaï nouveau, guider le peuple vers la terre promise et rayonner sur le monde. Une autre ère s'ouvrait, une ère nouvelle, ère de justice, de fraternité, de liberté. Belle illusion, trop tôt évanouie devant la réalité.

« En 1789, aux premiers jours de la Révolution, quel Français, quel homme n'adora pas la Liberté? Elle était vierge alors ; intéressante et fière, elle s'avançait appuyée sur la bonne Egalité ; l'Humanité la précédait ; toutes les vertus, tous les biens de la vie, accompagnaient ses pas... Des misérables

sont venus : ils se disaient les Apôtres de la Liberté, ils n'en étaient que les P........ Ils en ont fait une divinité terrible, une furie; ils ont calomnié sa morale, ils ont ensanglanté ses autels : précédée par la Terreur et la Mort, elle compta des sujets, des victimes; elle n'eut plus d'amis (1). »

Les premiers jours de la liberté furent aussi les meilleurs jours de la presse, dans laquelle se réflètent, sous des aspects divers, tous ces beaux rêves, toutes ces généreuses aspirations. Elle est pure encore des excès qui la déshonoreront trop tôt, et elle jouit d'une indépendance que les mauvaises passions ne tarderont pas à lui ravir.

Cette indépendance, la presse n'avait pas attendu qu'on la lui donnât; il semblait que par le fait seul de l'ouverture des Etats généraux toutes les lois restrictives, toutes les barrières, fussent tombées. La censure n'avait pas été abolie, mais elle était impuissante, et le lendemain de la prise de la Bastille elle disparut d'elle-même : fait important à constater, remarque avec raison M. Maron, parce qu'il prouve que la liberté de la presse n'est pas un droit octroyé, mais un droit conquis, au-dessus des subterfuges de la légalité (2).

Dès lors aussi le journal prend un caractère tout

(1) *Journal des Patriotes de* 1789, n° 1.

(2) « La liberté de la presse, en y comprenant les écrits périodiques, dit Lacretelle (*Histoire de France au* 18*e siècle*), avait été conquise sur un gouvernement intimidé, quatre mois avant la prise de la Bastille ; ce qui suffit pour expliquer la prise de la Bastille et toute la Révolution. »

nouveau. « Dans l'ancien régime, dit un pamphlet contemporain que nous avons déjà cité (1), c'était une feuille périodique qui parlait de la pluie et du beau temps, donnait des extraits de catalogues de libraires, et quelques lettres de messieurs les abonnés à monsieur le rédacteur, que, dans les cafés, on prenait bonnement pour des lettres (2). Par la voie de ces feuilles on était informé très-exactement du genre et du nombre des grimaces que telle ou telle actrice avait faites dans une pièce nouvelle, des angoisses de l'auteur sifflé, et de la jactance de celui qui avait été appelé sur la scène. Cet article était surtout précieux par l'impartialité de la critique.

» Mais que tout est changé ! Ces feuilles, autrefois la pâture de nos désœuvrés, sont à présent la pâture de toutes les classes de citoyens. On court après, on se les arrache, on les dévore. Nos politiques y lisent la régénération de l'empire, et y trouvent les hausses et les baisses de l'aristocratie. Les muses sont réduites au silence ; le journaliste seul

(1) *Dictionnaire national et anecdotique.*

(2) *Lettre au Rédacteur* : Ruse de journaliste que les nouveaux folliculaires ont usée à un tel point que personne n'en est plus la dupe. Un journaliste est-il à court de phrases pour combler la *membrure* de sa feuille, aussitôt il fait intervenir un soporifique correspondant, qui vous le gratifie d'une lettre d'une mortelle page, et quelquefois plus, quand ce journaliste est sans conscience. La lettre exige une réponse, souvent même plusieurs, et le journal se remplit. Mais il est des abonnés difficiles qui veulent le plein, et non le rempli, et qui, lorsque les lettres se multiplient, retirent ou cessent leur abonnement. L'expérience apprend que l'usage fréquent de la *Lettre au Rédacteur* est, dans un journal, un symptôme évident de caducité. (*Ibid.*)

est en scène, où il a le plus grand succès : aussi les journaux pleuvent tous les matins comme manne du ciel, et cinquante feuilles, ainsi que le soleil, viennent tous les jours éclairer l'horizon. »

« Aujourd'hui, dit un autre contemporain, les journalistes exercent le ministère public ; ils dénoncent, décrètent, règlent à l'extraordinaire, absolvent ou condamnent. Tous les jours ils montent à la tribune, et il est parmi eux des poitrines de Stentor qui se font entendre des quatre-vingt-trois départements. Les places pour entendre l'orateur ne coûtent que deux sols. » De cette tribune d'un nouveau genre tombent et se répandent en des milliers de mains, non pas quelques discours qu'il n'est donné qu'à un petit nombre d'entendre, mais régulièrement, tous les jours, des centaines de pamphlets, accessibles à toutes les intelligences et à toutes les fortunes. Et si quelque chose peut égaler l'audace de ces orateurs, si inexpérimentés pour la plupart, c'est la confiance de ceux qui les écoutent et suivent aveuglément leur impulsion.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on considère la mêlée qui s'engage dès le milieu de l'année 1789, c'est, d'un côté, l'entrain, la vigueur, la fougue de l'attaque ; de l'autre la mollesse, la pusillanimité de la défense : contre vingt ennemis qui l'assaillent, la vieille citadelle trouve à peine un ami qui la défende.

L'attaque fut commencée, comme nous l'avons déjà vu, par les *Etats généraux* de Mirabeau, qui emporta de haute lutte la liberté de la presse, malgré l'Assemblée elle-même.

Il fut suivi de près — s'il n'en avait été devancé — par Brissot de Warville, qui, un mois avant l'ouverture des Etats généraux, avait arboré cette devise, qu'il donnait pour épigraphe à son *Patriote français :* « Une gazette libre est une sentinelle avancée qui veille sans cesse pour le peuple. »

En même temps le *Journal de Paris,* passé dans les mains de Garat et Condorcet, s'emparait des grandes questions à l'ordre du jour ; et le *Mercure*, affranchi du joug de la censure, devenait l'organe du parti constitutionnel, et se plaçait au premier rang parmi les journaux de la Révolution.

A leur suite se précipita une foule de combattants, parmi lesquels la liberté comptait bon nombre de valeureux soldats, mais qui comprenait un plus grand nombre encore de ces aventuriers qu'attirent le bruit et l'odeur du butin, de ces ambitieux décidés à faire des ruines publiques le marchepied de leur fortune.

Nous ne nommerons que les principaux parmi les combattants, renvoyant pour la multitude à notre Bibliographie. On vit successivement paraître :

Le *Journal des Etats généraux*, depuis le *Logographe*, par Lehodey, qui, dans ses commence-

ments, fut le dépositaire des motions des députés révolutionnaires les plus notables, et que recommandent, en outre, la date de sa naissance et sa longue carrière, — mai 1789 - 10 août 1792.

Le *Bulletin de l'Assemblée nationale,* par Maret, depuis duc de Bassano, qui ne s'imprima qu'après la translation de l'Assemblée à Paris, mais qui se distribuait manuscrit depuis les premières séances des Etats généraux. Fondu depuis dans le *Moniteur universel,* dont il devint la partie capitale.

Le *Courrier de Versailles à Paris*, depuis le *Courrier des Départements*, œuvre lourde et diffuse du maître de pension Gorsas, créé journaliste par le succès de la satire l'*Ane promeneur*, et devenu depuis l'un des plus fougueux organes du parti girondin.

Le *Journal de Versailles,* par Regnault Saint-Jean-d'Angely, tableau fidèle des opérations de l'Assemblée.

Le *Point du Jour*, par Barrère, qui, louvoyant entre les partis, se fait remarquer d'abord par la modération de ses idées, puis bientôt après par son extrême violence.

Les *Révolutions de Paris*, par Loustalot, Prudhomme et Tournon, dont on connaît la fameuse épigraphe, véritable appel à l'insurrection : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous ! »

L'*Assemblée nationale,* plus connue sous le nom de *Journal de Perlet*, qui traversa toute la Révolution, et eut beaucoup de vogue dans la classe moyenne, grâce à son patriotisme modéré.

L'*Observateur*, par Feydel, qui avait emprunté son épigraphe à Bailly : « La publicité est la sauvegarde du peuple » ; recueil populaire de nouvelles, de traits caustiques et d'anecdotes de toutes couleurs contre les *aristocrates*, entremêlées parfois de réflexions originales et piquantes sur les événements et leurs causes.

La *Chronique de Paris,* par Condorcet, Rabaut Saint-Etienne et Ducos, qui passait, au dire de Camille Desmoulins, pour le mieux fait des journaux de la capitale.

Le *Journal des Débats et Décrets*, par Barrère et Louvet, tableau fidèle, mais sec, des opérations de l'Assemblée ; souche du *Journal des Débats* actuel.

L'*Ami du Peuple*, par Marat, qui cachait des vues si sanguinaires sous cette belle devise : *Vitam impendere vero.*

Les *Annales patriotiques,* par Mercier et Carra ; l'oracle des sociétés populaires de la province.

Les *Annales de la Révolution*, ou recueil de pièces authentiques, par Bayard ; curieux pour l'histoire de la municipalité parisienne.

Les *Révolutions de France et de Brabant,* où Camille Desmoulins sema tant de verve, tant d'esprit, et s'é-

leva parfois à une éloquence dont lui seul à peu près eut le secret parmi les journalistes de la Révolution.

Le *Journal universel,* par Audouin, qui eut une grande célébrité, et contribua beaucoup à faire dévier la Révolution de ses principes et à faire dégénérer la liberté en anarchie.

Le *Moniteur,* qui, né en novembee 1789, n'a eu, nous l'avons déjà dit, un caractère officiel que depuis le mois de nivôse an VIII, mais qui, avant comme après, a toujours été pour le parti dominant, quel qu'en fût l'esprit.

L'*Orateur du Peuple,* par Fréron, le digne lieutenant de l'*Ami du Peuple.*

Le *Mercure national,* journal démocratique, par Carra, Tournon, Robert et Kéralio

En 1790 les rangs des journaux patriotes reçurent d'assez nombreux renforts. Nous citerons :

La *Bouche de Fer*, l'organe du club social, où l'abbé Fauchet travestissait si étrangement l'Evangile pour le ployer aux idées démagogiques.

L'*Ami des Citoyens,* par Debrière.

Les *Evangélistes du Jour,* par Dulaure, assez pâle opposition aux fameux *Actes des Apôtres.*

Le *Journal de la Société de* 1789, par Condorcet, qui fut le précurseur des diverses feuilles que publia la société des Jacobins.

La *Feuille villageoise*, par Cerutti, Rabaut Saint-

Etienne, Grouvelle et Ginguené, dont le but était de propager dans les campagnes les principes de la Révolution, et qui eut un succès très-populaire pendant tout le cours de sa longue durée.

Le *Journal des Amis de la Constitution,* organe du club des Jacobins, par Choderlos-Laclos.

Le *Journal des Clubs*, par Leroux et Revol.

En 1791, nous signalons :

Le *Babillard*, feuille dans la nuance feuillantine, créée en vue des élections, « pour épier les mouvements de l'opinion publique, faire le tour des conversations, écouter aux portes. »

Le *Journal des Impartiaux,* organe du club de ce nom.

Le *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins,* publié par les Jacobins après la scission.

Le *Thermomètre du Jour*, par Dulaure.

L'*Ami des Citoyens,* journal fraternel, par Tallien.

La *Chronique du Mois,* par Clavière et Condorcet.

La *Correspondance patriotique,* par Dupont de Nemours.

Le *Républicain* ou le Défenseur du gouvernement représentatif, par Condorcet, Thomas Payne et Achille Duchâtelet.

C'est pendant cette année que commencèrent à retentir les grandes joies et les grandes colères du

Père Duchesne, dont la filiation remonte à l'année précédente, peut-être à 1789, et qui eut une si nombreuse et si turbulente famille.

Dans les premiers mois de 1792, Camille Desmoulins donne un nouveau journal, la *Tribune des Patriotes;* Robespierre descend dans l'arène avec son *Défenseur de la Constitution*; Louvet couvre les murs de ses placards payés par Roland pour achever d'avilir la royauté; on voit paraître un *Journal des Hommes du 14 juillet,* un *Bonnet rouge*, un *Journal des Sans-culottes :* les partis se serrent de plus près, et engagent avec un redoublement d'ardeur la bataille que termineront les piques du 20 juin et le canon du 10 août.

La cour demeura d'abord tranquille spectatrice de ce redoutable assaut, dont elle semblait ne pas comprendre tout le danger. A ces feuilles brûlantes elle n'opposa, dans les premiers mois, que la froide impassibilité de son organe officiel, la vieille *Gazette,* et celle-ci se bornait à peu près à enregistrer les actes du gouvernement, gardant le plus profond silence sur les faits révolutionnaires : ainsi elle ne dit mot de la prise de la Bastille, comme si elle eût craint, en la mentionnant dans ses colonnes, de lui donner une sorte de sanction, car elle ne pouvait supposer que son silence empêcherait le bruit de cette victoire populaire de retentir

jusqu'au bout du monde. Par ce seul fait on jugera de l'aveuglement du gouvernement (1).

Avec la *Gazette,* il n'avait guère pour lui, dans les premiers jours de la lutte, que le *Journal général de France,* de l'abbé Fontenay, auquel vint en aide, au mois de juin, l'*Assemblée nationale,* de Beaulieu, et le *Courrier français,* de l'abbé Poncelin : faibles auxiliaires que ceux-là, qui croyaient pouvoir compter sur la modération dans un temps où, selon l'expression de Beaulieu lui-même, toutes les têtes étaient autant de volcans.

Le *Journal politique national des Etats généraux,* de l'abbé Sabathier ; la *Gazette universelle,* de Cerisier ; le *Modérateur,* de Fontanes ; le *Journal de la Société de* 1789, par Dupont de Nemours, Pastoret, André Chénier, tous organes, avec le *Mercure*, du parti constitutionnel monarchique, n'étaient pas des ennemis, sans doute, mais c'étaient des amis que l'on trouva tout d'abord fort incommodes et bien osés : car on était peu porté aux transactions ; tout ou rien, tel était le mot d'ordre que recevaient ceux que la cour consentait à regarder comme ses véritables amis.

Le premier défenseur du trône qui se soit ouver-

(1) « On observe que la *Gazette* a toujours gardé le plus profond silence sur tous les événements de la Révolution et sur les opérations de l'Assemblée nationale. Un mot expliquera l'énigme. La *Gazette* silencieuse est gardée à vue par dix-sept régisseurs ou censeurs, occupés dans leurs bureaux à étouffer tous les soupirs patriotiques de la *Gazette* captive, comme autrefois Domitien employait son temps à tuer les mouches qui osaient bourdonner dans son cabinet. » (*Annales patriotiques*, 19 octobre 1789.)

tement présenté sur la brèche, c'est le *Journal de la Cour et de la Ville,* plus connu sous le nom de *Petit Gauthier* (septembre 1789), répertoire de bonnes et de mauvaises plaisanteries, de traits malins et sanglants contre les révolutionnaires et leurs œuvres. Le ton de cette feuille, d'abord sérieux, tourna bientôt à la satire, à la raillerie. Ce fut là tout d'abord, en effet, l'arme favorite des journalistes du parti de la cour, c'est par des sarcasmes qu'ils s'imaginent terrasser leurs redoutables adversaires; il y en eut bien quelques-uns qui voulurent être sérieux et éloquents, mais le plus grand nombre visèrent à être spirituels et moqueurs, et ces derniers, il faut le dire, réussirent mieux que les premiers. L'*Ami du Roi* et les *Actes des Apôtres* sont la plus vive expression de ce double caractère de la polémique royaliste.

Parmi les feuilles qui suivirent la bannière de l'*Ami du Roi*, pendant les trois premières années, nous citerons :

La *Gazette de Paris,* par du Rozoy, dont le nom devra plus à sa mort courageuse qu'à la valeur de sa feuille, très-médiocre, où règne un ton lamentable et continuellement pleureur, très-capable de déparer les meilleures réflexions.

Le *Journal de Louis XVI et de son Peuple,* ou le Défenseur de l'Autel, du Trône et de la Patrie, qui marche de près sur les pas de son chef de file.

Le *Défenseur des Opprimés,* ou l'Ami du Clergé et de la Noblesse, et l'Ennemi des Factieux.

La *Feuille du Jour,* un peu moins violente et moins exclusive que la précédente, et recherchée pour son agréable persifflage.

L'*Indicateur,* journal des causes et des effets, distribué, lit-on dans le *Moniteur,* avec une profusion vraiment royale, sans s'inquiéter de l'humeur des gens, et n'en voulussent-ils pas.

Le *Journal de Suleau,* qui se distinguait par son extrême violence contre le duc d'Orléans et ses partisans.

Des nombreux imitateurs des *Actes des Apôtres* nous signalerons :

La *Chronique du Manége* et les *Sabbats jacobites,* « délassements en robe de chambre d'un homme de beaucoup d'esprit. »

La *Lanterne magique* et les *Déjeuners* de Mirabeau le jeune.

Le *Journal du Soir ou le petit Page,* qui n'eut qu'une courte existence, mais qui se fit remarquer par sa violence excessive. — Le *Journal à deux liards,* rédigé dans le même esprit.

La *Rocambole des Journaux,* ou Histoire aristo-capucino-comique de la Révolution, rédigée par dom Regius Anti-Jacobinus et compagnie.

Le *Journal en Vaudevilles,* les *Sottises de la Semaine.*

Le *Martyrologe national,* les *Quatre Evangélistes,* l'*Apocalypse,* etc.

Troupes légères du parti, qui n'avaient souvent qu'une existence éphémère, mais dont un public nombreux aimait à suivre les passes.

Nous ne devons pas oublier les *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchesne,* par Lemaire, qui eurent un grand succès dans le peuple. Cette feuille, rédigée dans le style poissard, précéda celle d'Hébert, et c'est au parti constitutionnel encore que revient l'honneur d'avoir introduit ce genre dans le journalisme.

Ajoutons enfin, car la chose est digne de remarque, que la reine eut, en 1790, un *Véritable Ami,* mais qui paraît avoir bien peu vécu.

Nous n'avons fait que désigner les principaux champions ; nous y reviendrons avec plus de détails, soit dans les études spéciales que nous consacrerons aux principaux journalistes, soit dans notre Bibliographie.

Une remarque à faire dès à présent, et qui est commune aux journaux des deux camps, c'est que la plupart étaient consacrés à des dissertations sur les événements et leurs causes, ou à la satire des hommes et des choses de la Révolution, plutôt qu'à la narration des faits. Un petit nombre seulement avaient la forme et le caractère de ce qu'on entend

encore aujourd'hui par le mot de Gazette. Quelques-uns se bornaient presque exclusivement au compte-rendu des opérations des Assemblées, et ces dernières feuilles eurent une grande vogue pendant les premiers temps de la Constituante : chacun voulant savoir ce qui se passait à l'Assemblée, on s'arrachait, dans toutes les classes de la société, les moindres écrits qui en rendaient compte. Quelques journaux du soir surtout firent une fortune prodigieuse pour le temps, bien qu'ils fussent au fond parfaitement nuls ; et cela tandis que les feuilles les mieux faites n'obtenaient pas le moindre succès : c'est que, selon la remarque d'un journaliste contemporain, Beaulieu, le savoir-faire ne suffisait pas alors pour réussir : il fallait qu'il fût encore le faire du jour.

Un autre fait à noter, c'est que, « dans cette animosité et ce déchaînement bavard ou éloquent des haines, ce ne sont pas les grandes feuilles qui mènent la guerre ; ce sont ces petites feuilles qu'on appelle aujourd'hui la petite presse. Elles ont, ces petites feuilles, la colère, l'audace, l'initiative brave; elles sont les premières au feu, les dernières à la retraite, et le sérieux de la lutte est en elles. La presse aristocratique appelle à elle et gage la moquerie, l'ironie, les vraisemblances amères de la calomnie, les colères d'un salon qui ne se respecte plus, les personnalités qui valent pis qu'un soufflet

sans doute, mais sur des joues du monde ; et elle rit, et elle mord comme s'il lui suffisait d'attaquer la Révolution à peu près comme un homme de lettres mal né et séditieux qu'on voudrait empêcher d'arriver à l'académie. — Les intelligents du journalisme révolutionnaire prennent le contre-pied de cette polémique. Ils répondent par le style des halles, par une langue qu'ils ramassent dans le ruisseau, et qu'ils assouplissent sans l'allanguir, qu'ils font maniable et docile, sans lui ôter de sa coloration solide, de ses allures robustes. Ne vous laissez pas tromper à l'aspect premier de ces journaux, à ces b....., à ces f.....; qui n'en sont, pour ainsi parler, qu'une manière de ponctuation ; surmontez le dégoût, et vous trouverez, au-delà de ce parler de la Râpée, une tactique habile, un adroit allèchement pour le populaire, une mise à sa portée des thèses gouvernementales et des propositions abstraites de la politique. Vous trouverez par delà un idiome poussé de ton, nourri, vigoureux, rabelaisien, aidé à tous moments de termes comiques ou grossiers venant à bien, un timbre juste, un esprit de saillies remarquable, une dialectique serrée, un gros bon sens carré et plébéien. Un jour viendra — quand pour juger les œuvres on ne se rappellera plus quelles mains ont tenu les plumes — où l'on reconnaîtra esprit, originalité, éloquence même, peut-être la seule véritable éloquence de la Révolu-

tion, aux Père Duchesne, et surtout à Hébert. En toute cette presse, qui se baisse, comme dit Montaigne, *jusqu'à l'estime guenilleuse de l'extrême infériorité,* et qui, pour mieux tenir les passions, caresse les instincts, il est chanté un *hosanna* jordanesque à toutes les grosses et bruyantes joies du peuple, gaies litanies de la bouteille, du brindezingue, de l'ivresse, du petit verre et du cabaret de Poirier, *au Petit Tambour ;* et Jean Bart, à ce peuple qui commence à avoir la pipe en bouche, n'oublie jamais de faire quelque petite flatterie à l'endroit du tabac, et de chatouiller agréablement les goûts du maître. L'influence d'une presse prenant l'habit, les amours et la fleur de langage de la canaille, les royalistes l'avaient comprise; et ils avaient commencé avant les Duchesne à mettre aux polémiques le langage de la rue; mais l'arme avait été bientôt tournée contre eux, et le succès et la popularité étaient restés aux puissants Vadés de la Révolution (1). »

—

Les journaux royalistes étaient, comme nous le disions, en grande minorité; ils crurent pouvoir suppléer au petit nombre par la violence. Ce furent eux, en effet, qui, les premiers, en proférant des

(1) De Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution,* p. 253.

menaces de mort, habituèrent les esprits aux violences de la polémique, et, par suite, aux idées de vengeance et de terreur. Le langage virulent de l'*Ami du Roi* et des *Actes des Apôtres*, faisant de continuels appels aux coups d'Etat, demandant les têtes des six cents principaux révolutionnaires et la confiscation de tous leurs biens, indiquant aux armées étrangères par combien de points elles pouvaient envahir la France, semblaient appeler les hideuses représailles d'Hébert et de Marat. Il en fut de même sous le rapport du style et des convenances littéraires : les premiers journaux écrits dans le style du Père Duchesne furent des journaux royalistes ; les *Actes des Apôtres* abondent en jeux de mots indécents jusqu'au cynisme, et l'*Ami du Roi* porte l'invective à ses dernières limites.

En général, cependant, ce fut dans le camp royaliste que se déploya le plus d'esprit et de verve ; et la victoire lui fût peut-être restée, si elle eût pu être remportée à la pointe de la plume, et adjugée aux mots heureux et aux saillies mordantes. Mais dans les grandes crises des sociétés l'esprit compte pour bien peu de chose, et les traits les plus acérés ressemblent au trait débile du vieux Priam : ils tombent à terre longtemps avant d'avoir atteint le but.

Quoi qu'il en soit, les journaux royalistes ont, de ce chef, une incontestable supériorité sur leurs adversaires. La multitude des écrivains patriotes

montrent, il faut le dire aussi, une ignorance qui n'a d'égale que leur présomption, et quant à la forme, leurs feuilles sont rédigées avec un égal mépris de la grammaire et du bon goût : des grands mots en place de pensées, des déclamations verbeuses au lieu de bonnes raisons; l'insolence prise pour la franchise d'un homme libre, et la grossièreté pour une vertu républicaine : voilà ce qu'on y voit généralement. Je parle, qu'on veuille bien le remarquer, de la multitude ; mais on peut dire qu'en général la presse de la Révolution ne brille pas sous le rapport du style et de l'art : nul écrivain supérieur n'est sorti de ses rangs; un seul, Camille Desmoulins, atteint par moments aux grandes qualités de l'écrivain.

La presse royaliste — qui d'ailleurs, disons-le à sa louange, est le refuge du courage civil pendant la Révolution — avait sur les feuilles révolutionnaires un autre avantage, qui aurait pu encore, jusqu'à un certain point, contrebalancer le nombre, s'il n'avait été amoindri par leur aveuglement : c'est l'unité. Les journaux patriotes se distinguaient par des nuances infinies comme le patriotisme lui-même; chacun avait son clocher, son dada. Les journaux de la cour, au contraire, avaient un but unique, obéissaient à un même mot d'ordre. Ennemis des idées de liberté, amis des idées d'autorité, ils suivaient aveuglément la direction des

chefs parlementaires et de la cour. Il en résulta une polémique toute négative, qui s'enferma, d'un côté, dans la glorification du passé, et, de l'autre, dans la critique des idées nouvelles. Une transaction sincère eût pu être une planche de salut ; mais elle en rejetait l'idée, prétendant, par un calcul aussi faux que criminel, faire sortir le bien de l'excès même du mal. Tout ou rien, nous l'avons déjà dit, telle fut sa devise, et, pour avoir voulu tout sauver, elle perdit tout.

Aussi bien, les journaux royalistes n'eurent sur les événements d'autre influence que celle-là, ils ne firent que hâter la catastrophe. Echos redondants des sentiments les plus secrets de leur parti, ils les rendaient avec une franchise insolente, et, comme ces sentiments heurtaient tous les instincts généreux qui faisaient battre alors le cœur de la nation, ils ne réussirent qu'à irriter l'opinion et à soulever les colères qui firent plus tard une explosion si terrible.

Les journaux appelés patriotes, qui ont de beaucoup dépassé en importance les journaux royalistes, sont divisés dès le début, nous venons de le dire, par des nuances assez nombreuses et assez tranchées, mais qu'il serait d'autant plus difficile de fixer d'une manière quelque peu certaine qu'il en est dans le nombre, voire parmi les plus importants, qui ont plus d'une fois varié : ainsi personne n'i-

gnore que Brissot, Condorcet, Carra, destinés à périr dans les rangs de la Gironde, se montrèrent, aux premiers jours de la Révolution, républicains plus ardents et plus impatients que d'autres journalistes qui devaient figurer plus tard au sommet de la Montagne, tels que Barrère et Robespierre.

On peut distinguer cependant les journaux franchement révolutionnaires, purement démocratiques, et les journaux relativement modérés, qui, s'attachant à des principes fixes, avaient la prétention de n'être ni révolutionnaires ni contre-révolutionnaires quand même.

Ce que voulaient les premiers, tout le monde le sait; seulement ils le voulaient par des moyens plus ou moins violents, et il y a une assez grande marge encore entre les *Révolutions de Paris*, par exemple, et les feuilles de Marat.

Les journaux modérés peuvent se ranger en trois catégories : les journaux constitutionnels, partisans du système anglais, de l'équilibre du pouvoir et des deux chambres; les journaux feuillants, ralliés à la Constitution de 91 pour la faire tourner au profit de l'autorité royale et du pouvoir exécutif, trop amoindri; et enfin les journaux girondins, qui acceptaient aussi la Constitution, mais seulement au nom de la souveraineté du peuple et en vue de la prépondérance du pouvoir législatif.

Le parti constitutionnel, qui est certainement de

tous les partis le plus honnête, le plus digne d'estime, le plus intelligent sous plusieurs rapports, qui présentait la solution la plus naturelle du problème du gouvernement, se résume dans le *Mercure de France*, rédigé par Mallet du Pan : c'est là, plutôt encore que dans les discours de Mounier et de Malouet, qu'il faut aller chercher le fond de ses doctrines et de sa politique.

Les feuillants auraient peut-être mieux représenté un véritable tiers parti que les constitutionnels, s'ils eussent sincèrement accepté l'œuvre de la Constituante ; en fait, ils ne méritent ce titre qu'en ce qu'ils ont attaqué avec une égale âpreté les ultra-royalistes et les révolutionnaires. Il faut chercher leur pensée dans les articles d'André Chénier publiés par le *Journal de Paris*.

Les Girondins sont représentés dans la presse par Brissot, Condorcet, Gorsas, etc. C'est dans les journaux de ce parti qu'on rencontre les travaux les plus sérieux et les plus étendus que la presse ait publiés pendant la Législative. Leurs principaux rédacteurs ne s'abandonnent pas exclusivement à la polémique personnelle ; ils se préoccupent encore de principes et de théories. La raison en est principalement dans la situation politique du parti qu'ils suivent. Les journaux girondins sont en quelque sorte les journaux officiels de l'époque ; ils sont donc forcés à plus de ménagements, à plus de ré-

serve, que les journaux purement révolutionnaires, qui ne relevaient que de l'opinion, et même que les autres journaux relativement modérés, et qui ne l'étaient pas toujours, tant s'en faut. Le moyen d'être modéré, dans ces grandes convulsions sociales ! L'homme le plus froid, le plus désintéressé, est entraîné par un mouvement spontané, irrésistible, à épouser le fanatisme de son parti.

Quoi qu'il en soit, les journaux démocratiques eurent sur la marche de la Révolution une influence que les journaux royalistes furent impuissants à contrebalancer ; leur rôle politique fut immense : ce sont eux qui préparèrent la Législative et la Convention. Si aucun d'eux ne fut à lui seul l'écho de l'opinion publique, à eux tous, malgré leurs variations, ils la représentent dans son unité, de même que chacun d'eux la représente dans quelqu'une de ses nuances ; s'ils différaient sur des points particuliers, et, relativement à l'époque, de peu d'importance, sur les points principaux qui intéressaient l'avenir de la Révolution, ils se réunissaient dans un commun accord, ne faisant plus entendre qu'une même voix, et entraînant la nation à leur suite.

—

En résumé, quand on étudie la marche de la presse durant cette première période de la Révolu-

tion, on la voit conserver pendant l'année 1789, au moins jusqu'aux journées d'octobre, des allures encore assez timides. Il y a bien, nous l'avons vu, quelques énergiques exceptions, mais généralement sa marche est loin d'être ferme et résolue. Elle accuse, mais vaguement; elle se plaint, elle s'indigne, comme le peuple, sans trop savoir ce qu'il faut faire. Elle voit bien, en général, qu'il y aura « un second accès de Révolution » ; mais comment? dans quel but précis? elle ne saurait bien le dire. Pour l'indication des remèdes, la presse, ce jeune pouvoir devenu si grand tout à coup dans l'impuissance des autres, la presse même est impuissante.

En 1790 elle grandit singulièrement en hardiesse et en force ; cependant elle est encore hésitante. Ce n'est qu'en 1791 que les partis se dessinent nettement : les clubs prennent de la consistance; les idées des Jacobins et du peuple se tournent vers la république, les royalistes redoublent d'efforts pour empêcher l'achèvement de l'œuvre révolutionnaire.

Un événement auquel nous avons déjà fait allusion (1) avait révélé, dès le commencement de 1790, certains dissentiments dans le camp de la presse révolutionnaire : je veux parler de l'expédition contre Marat. Cette affaire avait fait beaucoup de bruit dans Paris, et excité une rumeur générale : non pas qu'on s'intéressât beaucoup à l'Ami du

(1) Voyez ci-dessus, p. 115.

Peuple, mais on s'irritait contre l'emploi de moyens qui avaient failli ensanglanter Paris.

La presse ne pouvait manquer de s'en emparer. Le journal de Brissot, la *Chronique de Paris*, le *Moniteur*, la défendirent, mais timidement ; le journal de Carra n'en dit pas un mot. Ainsi deux partis se montraient déjà dans la presse patriote : celui des autorités communales et celui des principes. L'un voulait immobiliser le mouvement de la presse révolutionnaire dans le cercle des conquêtes faites en 1789 ; l'autre s'en rendait l'interprète. Cependant ils ne s'attaquaient pas encore entre eux, les hostilités n'avaient pas commencé. En général, les stationnaires se bornaient à garder le silence sur certains faits, et à louer les mesures prises par les corps constitués par la Révolution. Les autres, au contraire, avaient entrepris contre ceux-ci une guerre de chicane et de principes dont on voyait tous les jours l'effet.

On sait quelle irritation causa la fuite du roi ; elle ameuta contre la presse royaliste le ban et l'arrière-ban de la presse démocratique, elle eut même pour effet d'aliéner à la cause constitutionnelle certaines feuilles modérées, comme la *Chronique de Paris*, qui l'avaient soutenue, avec des restrictions plus ou moins prononcées, mais qui se montrèrent ensuite d'autant plus hostiles qu'elles

croyaient avoir été plus conciliantes. Ce sont ces feuilles qui alors font entendre les premiers cris de proscription.

Nous avons répété souvent que les principes de la liberté de la presse n'étaient nullement applicables à un temps de révolution. L'événement prouve que nous ne nous étions pas trompés. Nous invitons tous les patriotes à donner la chasse à tous les papiers aristocratiques. Nous sommes dans un état de guerre, et nous ne devons pas souffrir d'hostilités parmi nous. Ainsi, à dater d'aujourd'hui, il ne faut souffrir la circulation ni de l'*Ami du Roi*, ni de *Mallet du Pan*, ni de la *Gazette de Paris*, ni des *Actes des Apôtres*, ni de *Gauthier*, etc., etc. (*Chronique de Paris*, 23 juin 1791.)

— Nous renouvelons la motion de donner la chasse aux papiers aristocratiques; *Gauthier* a eu l'insolence de paraître avant-hier.

On a remarqué que le *Lendemain*, libelle périodique dirigé contre les Jacobins, a cessé de paraître précisément le *lendemain* de la fuite de Louis XVI.

Mallet du Pan a fui comme un roi. Royou a été arrêté et conduit au Comité des Recherches. (24 juin.)

— On nous a trompés sur le compte du pape Royou : il a caché son innocence au fond d'une cave. Nous avons de fortes raisons de croire que son journal se distribue la nuit Nous invitons tous les membres du corps administratif, tous les patriotes, à poursuivre le libelle du corsaire et des autres forbans de l'aristocratie. Nous ne devons plus souffrir qu'aucun de ces poisons soit mis dans la circulation ; il est du devoir du département de donner à la poste l'ordre de n'en laisser partir aucun.... Magistrats du peuple! votre indifférence en pareil cas serait un crime. (27 juin.)

— L'*Ami du Roi* a paru hier matin. Nous répéterons sans cesse que les principes ne sont nullement applicables aux circonstances, que nous sommes dans un véritable état de guerre, et qu'il y a non pas même un faux héroïsme, mais de l'imbécillité, à souffrir

ses ennemis, ou du moins à les laisser agir hostilement au milieu de nous. (30 juin.)

Et pourtant les rédacteurs de la *Chronique de Paris* étaient de zélés partisans de la liberté de la presse, comme nous le verrons quand nous en serons au chapitre de cette feuille, remarquable, du reste, parmi toutes celles de la Révolution.

Les rigueurs exercées contre la presse à la suite de la journée du 17 juillet (1) vinrent encore envenimer la lutte. On parut vouloir sévir également contre tous les partis extrêmes ; mais, dans le fait, ce furent les journaux démocratiques qui portèrent presque tous les coups. De là des plaintes, une animosité, qui se comprennent aisément. Ajoutons que l'exécution des mandats lancés contre certains journaux fut accompagnée de violences qui ne pouvaient manquer de soulever de vives réclamations.

« La garde nationale, disent les *Révolutions de Paris,* loin de se refuser à toutes ces expéditions, auxquelles les troupes de ligne jadis ne se seraient prêtées qu'avec répugnance, y apporte un zèle pour la loi qui tient de l'acharnement, et ressemble à de la vengeance personnelle.

» Autrefois, il n'était pas rare de voir les gens dits de la robe courte fermer les yeux et dissimuler les victimes que leur désignait le despotisme ministé-

(1) Voyez ci-dessus, p. 113.

riel et parlementaire. Le despotisme municipal est mieux servi. L'Orateur du Peuple est obligé de soutenir un siége pour échapper aux mains de ses capteurs. Le défenseur de Santerre est moins heureux, et l'on s'assure provisoirement de sa personne, jusqu'à ce qu'on ait découvert la retraite de Marat. Legendre, Danton, Sergent, Camille Desmoulins, et une foule d'autres, attendent dans la retraite leur tour d'être traduits au tribunal...

» Et il s'est trouvé des gens pour justifier les nombreux assassinats du 17 au soir, et les délations, les *lettres de cachet,* les prises de corps, les incarcérations, les saisies de papiers, les confiscations de presses et de caractères d'imprimerie, les radiations de scrutin, et le spectacle sinistre de ce drapeau couleur de sang appendu si longtemps aux croisées de la maison commune, comme jadis on attachait aux voûtes du temple métropolitain les drapeaux teints dans les cadavres des ennemis vaincus!

» Le *salut du peuple!* disent ces gens, bien payés apparemment pour le dire...

» Il faut leur répondre : le salut du peuple est dans une bonne Constitution...

» Le salut du peuple ne consiste pas à faire, à toute heure de jour et de nuit, des descentes scandaleuses chez les particuliers, et à charger d'ordres arbitraires les gardes nationaux, devenus des coupe-jarrets. Si jamais les feuilles *incendiaires* de l'Ami

du Peuple ont pu allumer quelques cerveaux, depuis longtemps elles avaient cessé d'être à craindre. Les façons de parler, les figures de rhétorique de l'Orateur du Peuple, n'ont point fait verser depuis deux années une seule goutte du sang qu'on a répandu dans la soirée du 17. Il convenait mal à des citoyens armés et souillés de meurtres de venir mettre à la raison des écrivains accusés d'avoir conseillé le meurtre. Si dans leur indignation patriotique leur plume a distillé le fiel de la médisance et les poisons de la haine, il fallait les combattre avec les mêmes armes ; les bayonnettes n'ont que faire là, elles ne prouvent que la raison du plus fort.

» Si les circonstances, au-dessus desquelles nos législateurs surent avec tant de courage se placer au Jeu de Paume, ont plus d'empire sur eux dans la salle du Manége, et ne leur permettent plus que des décrets inconstitutionnels, il ne fallait pas renchérir sur eux et donner une extension coupable et odieuse à celui contre les écrivains désignés comme séditieux. La loi porte qu'on s'assurera de leurs personnes ; elle ne prononce pas confiscation et enlèvement des presses et des caractères. Le zèle de nos municipaux leur a fait franchir la borne de la justice, et même de l'équité.

» Marat n'avait point d'imprimerie depuis quelque temps ; il occupait celle de la demoiselle Colombe. Le nom de l'auteur devait mettre à l'abri le

typographe, et lui laisser la faculté de travailler. Autrefois il y avait des délits qui paraissaient tellement graves, qu'ils entraînaient dans leur châtiment la démolition même de la maison natale du coupable. La municipalité voudrait-elle remettre en lumière ce code barbare, monument détruit de l'antique despotisme?

» Le chien blessé d'un coup de pierre mord la pierre, à défaut de la personne qui la lui a lancée, et cela est tout naturel. La municipalité n'est pas aussi raisonnable. Malheur aux créanciers de celui qui l'a offensée! Elle les enveloppe dans la disgrâce du prévenu, et leur enlève le gage de leurs propriétés. En l'absence de la personne capturée, sa femme et ses enfants ne pourront faire rouler ses presses pour satisfaire aux engagements contractés. Et comment s'acquitteront-ils du droit de patente et de leur don patriotique? L'imprimerie est un meuble sacré, aussi sacré que le berceau du nouveau-né, que jadis les collecteurs ne respectaient pas toujours. Mais sommes-nous déjà revenus précisément au même point d'où nous étions partis avec le vœu bien prononcé de n'y jamais retourner?

» Les citoyens les plus modérés furent révoltés à la vue du cortége affligeant de trois ou quatre voitures s'acheminant vers la maison commune, environnées de bayonnettes et chargées de tout l'attirail d'une imprimerie, à la suite des prisonniers

accablés d'injures sur la route. Plusieurs colporteurs, garrottés, fermaient cette marche triomphale.

» Par un raffinement de perfidie, digne au reste du corps municipal qui se permet des applaudissements féroces à la lecture du procès-verbal des horreurs commises le 17 au Champ-de-Mars, on eut le soin de faire subir le même sort à Suleau et à Royou, afin que le peuple confonde dans la même classe les défenseurs ardents et courageux de la Révolution et ces folliculaires soudoyés par l'aristocratie (1).

» Mais la *Gazette de Paris,* dit encore la même feuille, mais les *Actes des Apôtres,* mais tout ce que l'aristocratie a produit de plus lâche, de plus atroce, contre l'Assemblée nationale, les pamphlets insidieux et pervers que le ministère fait fabriquer contre les députés patriotes et contre les écrivains qu'il n'a pu corrompre, circulent tranquillement, on les donne à ceux qui ne veulent pas les acheter; et cependant on poursuit à outrance les journaux révolutionnaires. »

Ces doléances se retrouvent à chaque page dans les feuilles patriotiques de l'époque. Quelques extraits de la *Chronique de Paris,* journal relativement modéré, feront juger de la vivacité et du caractère que la lutte avait pris.

La *Chronique* approuve les poursuites dirigées

(1) *Révolutions de Paris,* t. IX, p. 103 et suiv.

contre Fréron, le digne émule du sanguinaire Marat, et à plus forte raison celles dirigées contre Marat lui-même, « ce monstre qui n'a cessé de prêcher le meurtre, qui dans sa feuille de la veille disait qu'il fallait arracher le cœur à M. de Lafayette, assassiner le roi et la reine, et empaler les membres de l'Assemblée nationale. »

Mais pourquoi ne pas sévir plus rigoureusement contre les journalistes aristocrates?

— On a décrété de prise de corps les énergumènes qui abusaient du beau nom de liberté pour provoquer les assassinats et enivrer le peuple de sang. La même justice demande que l'on sévisse contre les misérables qui ne cessent d'appeler la guerre civile, tels que Royou, Montjoie, Meude-Monpas, Durosoy, l'auteur du *Journal de la Cour et de la Ville,* et que l'on veille soigneusement pour empêcher la circulation de ces papiers empoisonnés, qui ont fait beaucoup plus de mal qu'on ne pense, et qu'on a trop méprisés. (2 juillet 1791.)

— Avant-hier on a affiché dans tout Paris un placard qui a pour titre : *Qui faut-il croire?* Nous n'en connaissons point les signataires, mais, à coup sûr, ils sont d'une insigne mauvaise foi. On y découvre un plan qui, de jour en jour, devient plus effrayant, celui d'étouffer la liberté de la presse. Les noms d'écrivains patriotes y sont méchamment entremêlés avec ceux d'hommes féroces et sanguinaires; ainsi, l'on voit M. *Carra* faisant le pendant de *Marat;* le patriote, mais inflexible *Brissot,* placé à côté de *Martel,* prête-nom de l'*Orateur du Peuple;* et sur ces hommes, les uns vertueux, les autres féroces, groupés d'une manière perfide, des *citoyens actifs,* mais ignorants ou dangereux, lancent indistinctement des traits, et crient *à l'assassin, à l'incendiaire.* Nous devons à l'impartialité dont nous faisons profession, et à l'intérêt de la chose publique, de désigner aux bons citoyens et leurs vrais défenseurs et leurs ennemis les plus cruels. Des

esprits modérés et craintifs, mais de bonne foi, reprocheront peut-être un peu trop de roideur, un zèle trop ardent, à ceux dont nous nous déclarons les défenseurs; mais attaquer leurs principes!... Ils sont purs et irréprochables.

Hier, la garde nationale s'est rendue chez l'*Ami du Roi Royou,* rue Saint-André-des-Arts. Par malheur, il était absent; mais pour laisser des preuves non équivoques de la visite qu'elle lui avait faite, elle a emporté tous ses papiers, dont elle a chargé une voiture entière, dans l'intention de les lui mettre sous les yeux à la première entrevue qu'ils auraient ensemble.

Le soir, le bruit a couru que le loyal abbé avait été pris; nous n'avons pas eu le temps de nous assurer du fait.

Au reste, il paraît qu'enfin la municipalité est bien résolue à ne plus laisser désormais ces vipères distiller tranquillement leur venin. Hier, une quarantaine de gardes nationaux, divisés par petits pelotons, étaient à la recherche de l'*Ami Montjoie,* qui, comme Denys le Tyran, a cent chambres différentes, et ne couche jamais deux nuits de suite dans la même. On a su, d'une manière indirecte, qu'il devait coucher le soir dans une maison de la rue de l'Arbre-Sec. Si réellement il s'y est rendu, il n'aura pu échapper aux poursuites dont il était l'objet. (24 juillet.)

—L'abbé Royou n'a point été arrêté; mais, au défaut du frère, on a eu sa sœur, madame Fréron, co-propriétaire du journal de l'*Ami du Roi.* (25 juillet.)

— Les poursuites contre les journaux aristocratiques paraissent s'être bien ralenties. On n'a pas même inquiété Mallet du Pan, qui se promène au Luxembourg, entouré d'une noble escorte de chevaliers de Saint-Louis, tous ébahis de son éloquence et de son tendre dévouement à l'esclavage. Le *Journal de la Cour et de la Ville*, espèce de tombereau où les aristocrates font tous les jours leurs ordures, n'a pas souffert d'interruption. En revanche, les coins des rues sont tapissés d'affiches imprimées en gros caractères et en beau papier où l'on affecte de confondre MM. Carra et Brissot avec Marat et l'Orateur du Peuple. La profusion avec laquelle sont semées ces affiches très-dispendieuses prouve qu'il y a quelque dessein, que l'on ne fait encore que soupçonner,

contre la liberté de la presse. Le titre seul : *Gallus cantat, gallus cantabit,* paraît fort indécent, et l'on serait tenté de le traduire par ce vers fameux : *Tout finit par des chansons.* Ecrivains *vraiment* patriotes, qui aimez la liberté pour elle, et non pour de l'argent et des honneurs, *comme tant d'autres,* serrez-vous, entendez-vous, défendez-vous. (1er août.)

— Les attentats des vils libellistes qui, tous les jours, outragent les lois, la patrie et les bons citoyens, sont à leur comble. Les aristocrates vont publiquement se faire inscrire dans la *Gazette de Paris,* comme défenseurs du roi. Ces inscriptions sont accompagnées de toutes les formules les plus dégoûtantes de l'esclavage. On murmure de l'indifférence que témoigne à cet égard la municipalité. Aucun honnête homme ne peut la blâmer d'avoir pris des mesures pour supprimer les papiers incendiaires. Mais Royou, Gauthier, Durozoy, ne valent-ils pas bien Marat et Martel? Et ne serait-il pas satisfaisant de voir des affiches rendre compte au public de la vengeance qu'on lui doit des impudents qui tous les jours blasphèment contre les lois, prêchent la révolte, appellent à grands cris les étrangers et les émigrants, et invitent les *hobereaux* à tirer l'épée contre leur patrie? Cette publicité serait plus à sa place que l'affiche qui ordonne de saisir les colporteurs qui crieront l'*Ami* ou l'*Orateur du Peuple,* affiche qui, pour le dire en passant, sent un peu l'arbitraire : car c'est punir avant le délit, c'est enchaîner la pensée à naître; et pour que la loi punisse, il faut qu'elle ait été transgressée. Nous sommes persuadés que cette précaution n'a été inspirée que par l'amour de l'ordre; mais il ne faut jamais s'écarter des principes. (5 août.)

— Les feuilletons aristocratiques continuent avec la même audace; l'*Ami du Roi* reprend sous le nom de l'*avocat Royou,* en attendant que le *Pape* sorte des catacombes où, à l'exemple des premiers fidèles, il est allé cacher son *innocence.* Le journal du *Petit Gauthier,* égout où se vident chaque matin les aristocrates, n'a pas même été interrompu, et continue à vomir sa bave infecte sur tous les citoyens. Que penser de l'inaction de la municipalité? Cet appareil du drapeau rouge, *suspendu pendant plus d'un mois,* ne menace-t-il que les amis de la Révolution? Que penser du silence

des accusateurs pubics? Chez les Grecs, pendant le sommeil de ces magistrats, une loi permettait à chaque citoyen de se porter pour défenseur des lois outragées et des citoyens insultés. Il faut, puisque les accusateurs publics n'accusent point les ennemis de l'Etat, recueillir dans ces feuilles empestées des corps de délit, ce qui ne sera pas difficile, et les poursuivre devant les tribunaux. Le jugement nous apprendra ce que nous devons penser des choix que le peuple a faits dans la nomination de ses juges. Il n'y aura au moins dans cette marche ni ordre arbitraire, ni arrestation illégale, ni détention antérieure au prononcé de la loi. (9 août.)

— Toutes les âmes sensibles ont frémi au récit des horribles cruautés exercées près de Lyon. Nous ne cesserons de le répéter: la véritable cause de ces excès populaires sont les papiers aristocratiques. Ces feuilles incendiaires prêchent sans cesse la révolte et la guerre civile, et parlent à tous moments de la contre-révolution comme prochaine. Les aristocrates se réjouissent des sentiments de terreur et d'anxiété que ces idées font circuler dans le peuple; et, malgré les cris des écrivains patriotes, les magistrats dorment à cet égard dans une coupable indifférence. Que les uns et les autres sont aveugles? La joie des premiers et la sécurité des seconds nous mènera peut-être aux plus affreux malheurs. Le peuple souffre avec une constance héroïque; mais il peut se lasser et vouloir se délivrer une bonne fois de toutes ses inquiétudes. Magistrats choisis par le peuple, c'est à vous à venger les insultes que des misérables gagistes lui font tous les jours, et vous serez comptables de tous les maux dont ils seront les auteurs. Ne sera-ce donc que contre Marat, Fréron et les pétitionnaires du Champ-de-Mars que vous croirez devoir faire parler la loi? Un *Royou* s'est vanté d'avoir empêché plus de dix mille prêtres de prêter serment. Un *Gauthier* ne cesse de couvrir de boue et les citoyens, et le sénat, et les lois. Un *Durozoy* crie qu'*il faut que Paris soit réduit en cendres, pour que les lys refleurissent sur les ruines sanglantes de ses édifices et sur les cadavres de ses habitants.* Certes, ce sont là des délits bien autrement punissables que ceux qui ont fait hérisser les rues de bayonnettes, violer la sainteté des foyers domestiques, et troubler le repos des citoyens! Et ces

délits ne sont pas punis! et les coupables redoublent tous les jours d'audace, et leurs feuilles sont lues par le peuple! Déployez donc la sévérité de la loi, et gardez-vous de donner lieu par votre négligence au développement terrible des fureurs populaires, qui, pour partir d'un principe de justice, n'en seraient pas moins funestes, et qu'il est si difficile d'arrêter. (18 août.)

Par ce langage d'une feuille, je le répète, relativement modérée, on peut juger du ton de la presse extrême et de l'animosité des partis. Fort heureusement d'ailleurs pour la liberté, la continuité de ces appels à la violence en neutralisait l'effet; si bien qu'un accusateur public du sixième arrondissement, L. A. Bernard, croyait devoir prendre en main la défense de la patrie, et en informait en ces termes les rédacteurs de la *Chronique,* le 18 août 1791 :

Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que mon tribunal informe contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs de l'*Ami du Roi,* de la *Gazette de la Cour et de la Ville*, et du journal *Suleau,* de même que contre ceux de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple.* Justice sera rendue, conformément à la loi et à la plus exacte impartialité.

Mais le patriotisme de ce brave M. Bernard l'aveuglait singulièrement sur la puissance de son tribunal ; après tout, et je serais assez tenté de le croire, il n'avait peut-être d'autre prétention que de se faire une petite réclame.

Parmi les causes qui passionnèrent les querelles

de la presse, il faut citer encore la question de révision de la Constitution, derrière laquelle les patriotes voyaient une contre-révolution, et les élections pour l'Assemblée législative.

« Ceux qui, dans les derniers temps de l'Assemblée, dit Beaulieu, voulurent maintenir la Constitution, imaginèrent de créer des journaux spécialement destinés à cet objet : de là l'*Ami de la Constitution*, publié par MM. Dupont de Nemours et Méjean. La cour elle-même crut qu'elle ne devait pas négliger ce moyen de conservation ; elle affecta des fonds destinés à combattre les révolutionnaires, et faire sentir les avantages de la charte constitutionnelle. Elle publia l'*Ami des Patriotes*, que MM. Duquesnoy, Regnault de Saint-Jean-d'Angely et Blin, tous trois membres de l'Assemblée, se chargèrent de rédiger; mais, comme un journal exclusivement dissertateur, écrit avec quelque élégance, ne pouvait être à la portée du petit peuple, il fallait trouver un langage qui lui fût plus familier, et dirigeât ses passions dans un sens opposé à celui qu'il avait suivi jusqu'alors. Un journal-affiche, placardé de deux jours l'un dans les quartiers les plus populeux de Paris, fut destiné à remplir cet objet. »

Ce journal-affiche était le *Chant du Coq*, dont nous avons déjà parlé (1). C'est le député d'André qui, si l'on en croit Beaulieu, aurait imaginé cette

(1) Voyez ci-dessus, p. 84.

feuille singulière, et elle était rédigée par Esmenard, le futur poète officiel du Consulat, qui la refondait ensuite dans une petite feuille intitulée le *Babillard,* qu'on distribuait par la voie des colporteurs.

Personne n'ignorait qui faisait les frais de cette publication, et c'était encore pour les journaux patriotes un sujet de violentes récriminations. « D'après des renseignements certains, dit la *Chronique,* on sait que l'affiche du *Chant du Coq* coûte par jour 600 livres, ce qui fait par mois 18,000 livres, et par an 216,000. (Et le lendemain elle apprend à ses lecteurs, ce qu'elle avait oublié de dire, que ce placard se trouve dans tous les villages à dix lieues à la ronde de Paris, ce qui doit doubler la somme.) Qu'on y réfléchisse, on verra quel est le principe de cette fureur. La liste civile seule peut soudoyer avec ce faste et cette persévérance, et c'est, pour le dire en passant, une des obligations que la liberté aura à ceux qui, pouvant modifier cet instrument de tyrannie et de corruption, ont eu grand soin d'en écarter l'idée, en invoquant la générosité de la nation, comme s'il y avait de la générosité dans l'injustice, comme s'il y avait de la générosité à laisser forger des fers, comme s'il y avait de la générosité à laisser au pouvoir exécutif la faculté de soudoyer plus de fripons ! »

Tous les partis, du reste, je l'ai déjà dit, avaien

recours à cette arme, et le *Chant du Coq* était, si l'on peut ainsi parler, contrebattu, notamment, par l'*Ami des Citoyens*, dont les principes paraissaient purs à la *Chronique* : « Une des meilleures preuves en leur faveur, dit-elle, c'est que les rédacteurs du *Chant du Coq-uin* (1) ont soin, chaque matin, de faire couvrir l'*Ami du Citoyen* par leur plaque, manière vraiment neuve de répondre, et qui n'entraîne pas une longue discussion. »

A l'approche des élections, des centaines de placards venaient chaque jour ajouter à l'agitation et surexciter les esprits. C'était un moyen à la portée de tous les *Jacques Dénonce*, et, sous ces affiches de toutes les couleurs et de tous les styles, les murs, selon l'énergique expression de la *Chronique*, semblaient suer la calomnie.

L'acceptation de la Constitution par le roi avait un instant suspendu la lutte, ou du moins en avait diminué la violence; mais, excitée par d'incurables défiances, elle n'avait pas tardé à recommencer plus vive et plus acharnée. « Toutes les concurrences de la presse, dit M. Michelet dans un tableau dont les traits sont un peu forcés, mais que nous nous laissons aller cependant d'autant plus volontiers à reproduire que les pages sur le journalisme

(1) « Les rédacteurs du *Chant du Coq* ne mettent plus de titre à leur affiche stipendiée depuis que les patriotes, qui connaissent bien les masques, ont ajouté au crayon la syllabe *uin*; ce qui fait le *Chant du Coquin*. »

sont excessivement rares dans les historiens de la Révolution, — toutes les concurrences, se déchaînant sur la trace de Marat, le suivent à l'aveugle dans les voies de la terreur.

» La presse comptait de bons esprits, hardis, mais élevés, humains, vraiment politiques. Pourquoi suivirent-ils Marat?

» Dans la situation infiniment critique où était la France, n'ayant ni la paix ni la guerre, ayant au cœur cette royauté ennemie, cette conspiration immense des prêtres et des nobles, la force publique se trouvant justement aux mains de ceux contre qui on devait la diriger, quelle force restait à la France? Nulle autre, ce semble au premier coup-d'œil, que la terreur populaire. Mais cette terreur avait un effroyable résultat : en paralysant la force ennemie, écartant l'obstacle actuel, momentané, elle allait créant toujours un obstacle qui devait croître et nécessiter l'emploi d'un nouveau degré de terreur.

» L'obstacle qu'elle suscita, qui pesa sur nous de partout, nous écrasa presque, c'est cette chose petite d'abord, faible, plaintive, qui monte, grandit, devient immense, un géant, un spectre sanglant, terrible contre la Terreur... le spectre de la Pitié!

» Il eût fallu un grand accord de toutes les énergies du temps, tel qu'on pouvait l'espérer difficilement d'une génération si mal préparée, pour orga-

niser un pouvoir national vraiment actif, une justice redoutée, mais juste, pour être fort sans Terreur, pour prévenir par conséquent la réaction de la Pitié, qui a tué la Révolution.

» Les hommes dominants de l'époque différaient dans le principe bien moins qu'on ne croit. Le progrès de la lutte élargit la brèche entre eux, augmenta l'opposition. Chacun d'eux, à l'origine, aurait eu peu à sacrifier de ses idées pour s'entendre avec les autres. Ce qu'ils avaient à sacrifier surtout, et ce qu'ils ne purent jamais, c'étaient les tristes passions que l'ancien régime avait enracinées en eux : dans les uns, l'amour du plaisir, de l'argent; dans les autres, l'aigreur et la haine.

» Le plus grand obstacle, nous le répétons, fut la passion, bien plus que l'opposition des idées.

» Et ce qui manqua à ces hommes, du reste si éminents, ce fut le sacrifice, l'immolation de la passion. Le cœur, si j'osais le dire, quoique grand dans plusieurs d'entre eux, le cœur et l'amour du peuple ne furent pas assez grands encore.

» Voilà ce qui, les tenant isolés, sans lien, faibles, les obligea, dans le péril, de chercher toute une force factice dans l'exagération, dans la violence ; voilà ce qui mit tous les orateurs des clubs, tous les rédacteurs de journaux, à la suite de celui qui, plus égaré, pouvait être sanguinaire sans hésitation ni remords. Voilà ce qui attela toute la presse à la charrette de Marat.

» Des causes personnelles, souvent bien petites, misérablement humaines, contribuaient à les faire tous violents. Ne rougissons pas d'en parler.

» La profonde incertitude où se trouvait le génie le plus fort, le plus pénétrant peut-être de toute la Révolution (c'est de Danton que je parle), sa fluctuation entre les partis, qui lui faisait, dit-on, recevoir de plusieurs côtés, comment pouvait-il la couvrir? Sous des paroles violentes.

» Son brillant ami, Camille Desmoulins, le plus grand écrivain du temps, plus pur d'argent, mais plus faible, est un artiste mobile. La concurrence de Marat, sa fixité dans la fureur, que personne ne peut égaler, jette par moments Camille dans des sorties violentes, une émulation de colère très-contraire à sa nature.

» Comment l'imprimeur Prudhomme, ayant perdu Loustalot, pourra-t-il soutenir les *Révolutions de Paris?* Il faut qu'il soit plus violent.

» Comment l'Orateur du Peuple, Fréron, l'intime ami de Camille Desmoulins et de Lucile, qui loge dans la même maison, qui aime et envie Lucile, comment peut-il espérer de briller devant l'éloquent, l'amusant Camille?... Par le talent? Non, mais par l'audace, peut-être : il sera plus violent.

» Mais en voici un qui commence et qui va les passer tous. Un aboyeur des théâtres, Hébert, a l'heureuse idée de réunir dans un journal tout ce

qu'il y a de bassesses, de mots ignobles, de jurons, dans tous les autres journaux. La tâche est facile. On crie : « Grande colère du *Père Duchesne!* — Il est b..... en colère, ce matin, le *Père Duchesne!* » Le secret de cette éloquence, c'est d'ajouter f..... de trois mots en trois mots.

» Pauvre Marat, que feras-tu ? ceci est une concurrence. Vraiment, ta fureur est fade; elle n'est pas, comme celle d'Hébert, assaisonnée de bassesse : tu m'as l'air d'un aristocrate. Il faut t'essayer à jurer aussi (16 janvier 91). Ce n'est pas sans des efforts inouïs, et toujours renouvelés, de rage et d'outrage, que tu peux tenir l'avant-garde.

» C'est un caractère du temps qui mérite d'être observé que cet entraînement mutuel. En suivant attentivement les dates, on comprendra mieux ceci ; c'est le seul moyen de saisir le mouvement qui les précipite, comme s'il y avait un prix proposé pour la violence, de suivre cette lutte à mort de clubs à clubs, de journaux à journaux. Là tout cri a son écho; la fureur pousse à la fureur. Tel article produit tel article, et toujours plus violent. Malheur à qui reste derrière!.... Presque toujours Marat a l'avance sur les autres. Quelquefois passe devant Fréron, son imitateur. Prudhomme, plus modéré, a pourtant des numéros furieux. Alors Marat court après. Ainsi, en décembre 90, quand Prudhomme a proposé d'organiser un bataillon de

Scévolas contre les Tarquins, une troupe de tueurs de rois, Marat devient enragé, vomit mille choses sanguinaires.

» Ce *crescendo* de violence n'est pas un phénomène particulier aux journaux ; ils ne font généralement qu'exprimer, reproduire la violence des clubs. Ce qui fut hurlé le soir, s'imprime la nuit, à la hâte, se vend le matin. Les journalistes royalistes versent de même au public les flots de fiel, d'outrages et d'ironie, qu'ils ont puisés le soir dans les salons aristocratiques ; les réunions du pavillon de Flore, chez madame de Lamballe, celles que tiennent chez eux les grands seigneurs près d'émigrer, fournissent des armes à la presse, tout aussi bien que les clubs.

» L'émulation est terrible entre les deux presses. C'est un vertige de regarder ces millions de feuilles qui tourbillonnent dans les airs, se battent et se croisent. La presse révolutionnaire, toute furieuse d'elle-même, est encore aiguillonnée par la pénétrante ironie des feuilles et pamphlets royalistes. Ceux-ci pullulent à l'infini ; ils puisent à volonté dans les vingt-cinq millions annuels de la liste civile. Montmorin avoua à Alexandre de Lameth qu'il avait en peu de temps employé sept millions à acheter des Jacobins, à corrompre des écrivains, des orateurs. Ce que coûtaient les journaux royalistes, l'*Ami du Roi*, les *Actes des Apôtres*, etc.,

personne ne peut le dire, pas plus qu'on ne saura jamais ce que le duc d'Orléans a pu dépenser en émeutes.

» Lutte immonde, lutte sauvage, à coups d'écus. L'un assommé, l'autre avili. Le marché des âmes d'une part, et de l'autre la Terreur (1). »

Quoi qu'il en soit, pendant la Constituante, ce sont les journaux qui mènent l'opinion. Sous la Législative, les clubs sont tout puissants, et la presse n'échappe pas complétement à leur domination ; elle garde encore cependant une partie de son indépendance, et ce n'est même qu'après le 10 août et lors de la séparation définitive des Girondins et des Montagnards, que la presse ultra-révolutionnaire s'inféoda aux Jacobins.

C'en est fait dès lors de l'influence de la presse ; la direction, la grande initiative, lui échappe. Les écrivains révolutionnaires, voulant plaire au public ultra-révolutionnaire, écrivent naturellement pour les clubs, où s'est concentrée la Révolution, et surtout pour le public du plus puissant des clubs ; ils empruntent le langage et les sentiments de l'auditoire qu'ils veulent flatter, auditoire peu nombreux, mais en proie à la fièvre du fanatisme (2). Les jour-

(1) *Histoire de la Révolution,* t. II, p. 375.

(2) On sait que les principaux clubs avaient un organe en quelque sorte officiel. Quelques-uns de moindre importance se donnaient aussi parfois ce luxe ; ainsi un certain club des Dames publiait les *Evénements du Jour ,* par une société de citoyennes.

naux extrêmes se laissent aller à tous les emportements ; ce ne sont plus que des pamphlets satiriques.

Les feuilles royalistes surtout, sentant de plus en plus le terrain fuir sous leurs pas, redoublent de violence. L'*Ami du Roi* n'est plus, dès les premiers mois de 1792, qu'une suite d'injures adressées à la Législative à l'occasion de chacun de ses actes. A chaque page, il menace, il maudit, il appelle « une prompte et terrible vengeance sur la tête de ces forcenés qui ont changé la salle du Manége en la caverne des Furies. » Il ouvre ainsi la séance du 15 : « Le temps est venu, dit M. Reboul, de faire main basse sur tous les clochers. C'est avec cette bassesse que s'expriment nos modernes Lycurgues ; des brigands qui se donnent rendez-vous pour détrousser des voyageurs ne parlent pas autrement. » — A la séance du 20, il résume en une phrase les travaux des législateurs depuis deux mois : « Ils consument le temps à des discussions scandaleuses, à des opérations tyranniques, et négligent les premiers besoins de l'Etat. Ils ont vexé les prêtres, dépouillé les émigrés, tourmenté les ministres, tracassé et contrarié le pouvoir exécutif : quelles mesures ont-ils prises pour soulager la misère du peuple, pour prévenir les séditions et les attroupements, pour faire baisser le prix des denrées par la concurrence et par l'abondance ? Ils

s'amusent à entendre raconter des malheurs et des désastres, et ne songent pas même à y remédier. » — Les nouvelles qu'il donne se composent de rétractations des prêtres assermentés et de lettres d'émigrés où sont décrits les préparatifs de l'invasion, où sont circonstanciés les armements des puissances étrangères, où l'on dit que « bientôt les trompettes de la noblesse française entonneront à leur tour l'air *Ça ira.* »

On peut juger de ce que devait être le ton des feuilles moins graves que celle de l'abbé Royou. Dans les derniers jours de février, la municipalité dénonçait à l'accusateur public le *Journal de la Cour et de la Ville*, pour une provocation directe au meurtre et à l'assassinat. Gauthier s'écriait en parlant de la garde nationale : « Qu'attendez-vous ? Faut-il que le sang ruisselle de toutes parts ? Ne perdez pas de temps, mettez double charge dans vos fusils, faites marcher vos canons ! Volez à l'affreux repaire des Jacobins, et exterminez-les tous jusqu'au dernier ! »

Les journaux feuillants continuent d'imputer les désordres aux sociétés populaires et aux conspirations royalistes ; leur polémique se borne à de violentes attaques contre la personne des meneurs les plus influents, et tout particulièrement contre Brissot.

La presse girondine garde encore quelque appa-

rence de modération, ou du moins de sang-froid ; mais la modération, le sang-froid, ne sont plus de saison ; le Père Duchesne lui-même paraît trop modéré, trop plaisant ; un seul homme est au niveau de la partie la plus ardente des clubs : c'est Marat. Il n'y a plus de liberté.

—

Du 10 Aout au 9 Thermidor

—

Le 10 août mit hors de combat les journaux royalistes et constitutionnels. Voici comment la Commune de Paris, deux jours après la nuit mémorable où elle avait déclaré que le *salut public exigeait qu'elle s'emparât de tous les pouvoirs*, traitait les vaincus :

Sur la proposition de l'un de ses membres, le Conseil général arrête que les empoisonneurs de l'opinion publique, *tels que les auteurs des divers journaux contre-révolutionnaires,* seront arrêtés, et que leurs presses, caractères et instruments seront distribués entre les imprimeurs patriotes, qui seront mandés à cet effet.

L'assemblée nomme MM. C....., P..... et T....., commissaires, à l'effet de se rendre au bureau de l'administration et d'envoi de la poste, pour arrêter l'envoi des papiers aristocratiques, entre autres : le *Journal royaliste,* l'*Ami du Roi,* la *Gazette universelle,* l'*Indicateur,* le *Mercure de France,* le *Journal de la Cour et de la Ville,* la *Feuille du Jour,* ouvrages flétris dans l'opinion publique, dont ils empêcheront l'envoi dans les provinces (1).

Parmi les proscrits, nous nommerons encore le *Journal de Paris*. Ce furent Marat, Carra, Hébert,

(1) Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 12 août 1792.

Gorsas et quelques autres, qui se partagèrent les dépouilles des vaincus. Une chose digne de remarque, c'est que, le 10 mars suivant, par un juste retour, la populace brisait chez Gorsas les presses de l'*Ami du Roi,* que le journaliste girondin avait eues en partage.

A ces confiscations illégales se joignirent les vengeances populaires et des exécutions dans le genre de celles que nous avons déjà racontées. « La brûlure des journaux aristocratiques a été complète, dit la *Chronique;* on ne pense pas qu'ils renaissent de leurs cendres. Des théâtres et d'autres lieux publics ont aussi été menacés du même sort ; mais cette question a été ajournée, et nous espérons qu'elle le sera indéfiniment, à cause des voisins ; il vaut mieux les empêcher de rouvrir. » Plusieurs écrivains royalistes furent, en outre, mis en jugement, et il y en eut de condamnés à mort, notamment le rédacteur de la *Gazette de Paris,* du Rozoy, qui fut l'une des premières victimes du fameux tribunal révolutionnaire.

De ce moment, la presse démocratique régna seule et sans partage sur la scène politique, refusant à ses ennemis cette liberté qu'elle avait si souvent invoquée pour elle-même. La lutte s'établit dès lors entre la Gironde et la Montagne, unies dans la journée du 10 août pour la destruction, mais divisées dès qu'il s'agit de fonder un gouvernement et de

partager les bénéfices de la victoire; entre les journaux de Brissot, de Gorsas, de Carra, d'une part, et, de l'autre, les feuilles de Marat, de Fréron, d'Hébert, de Robespierre.

Au commencement de 1793, le parti de la Gironde se créa un nouvel organe, en quelque sorte officiel, le *Bulletin des Amis de la Vérité,* où étaient exposés les principes qu'il professait, le plan de conduite qu'il allait suivre, le système de république qu'il voulait faire prévaloir. A la même époque, Fauchet lui vint en aide avec le *Journal des Amis*.

Les rangs des feuilles montagnardes se grossirent du *Premier Journal de la Convention*, du *Journal de la Montagne*, du *Courrier de l'Egalité,* du *Journal des Sans-Culottes*, de l'*Anti-Brissotin* et de l'*Anti-Fédéraliste,* dont le titre dit assez les intentions. C'est à cette même époque, quelques jours après le 10 août, que commence le *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire de Paris,* ce long martyrologe, sur la première page duquel on avait mis pour épigraphe ces vers de Racine :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Il se trouva cependant quelques écrivains courageux qui ne craignirent pas d'élever la voix en faveur des vaincus ; nous citerons le *Véridique, ou l'Antidote des Journaux,* feuille clandestine et aujour-

d'hui très-rare ; la *Feuille du Matin,* qui, pour flétrir les septembriseurs, empruntait le style du *Petit Gauthier ;* le *Journal français*, qui poursuivit les Jacobins avec un courage qui n'eût pas été sans danger pour ses auteurs, si la Gironde, qui se voyait elle-même menacée, ne l'eût pris sous sa sauvegarde.

C'est grâce à cet état de lutte entre les deux partis se faisant contre-poids, que la liberté de la presse ne périt pas dès-lors tout-à-fait, que quelques feuilles modérées, telles que la *Quotidienne* et les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères,* purent se produire.

En résumé, pendant les premiers mois de la Convention, c'est l'opinion girondine qui domine dans la presse ; la plupart des journaux appartiennent à cette opinion ; presque tous sont en opposition, les uns avec les Jacobins en masse, les autres au moins avec la députation et la Commune de Paris ; un très-petit nombre restent indifférents entre les deux partis.

Les débats de la presse sont d'abord assez peu animés. Les sentiments des écrivains se manifestent plutôt dans la manière dont ils rendent compte des discussions de la tribune, dans la couleur qu'ils donnent aux discours de leurs adversaires politiques, que dans une polémique directe. Le *Patriote*

français se distingue entre tous les journaux girondins par l'habileté des commentaires interlinéaires dont il accompagne les moindres discours, par l'adresse de ses citations ; c'est lui, d'ailleurs, qui donne le mot aux nombreux journaux de sa couleur.

Mais la lutte, qui se passionne peu à peu, est surtout entre l'*Ami du Peuple* et le *Courrier des Départements.* On peut en ce moment considérer le journal de Marat et celui de Gorsas comme les enfants perdus des deux partis qui partagent la Convention ; c'est dans ces feuilles qu'on trouve leur pensée secrète. Du côté du premier combattent les *Révolutions de France et de Brabant,* le *Républicain,* le *Créole ;* du côté du second, la *Sentinelle* de Louvet et le *Journal de Perlet.* Ce dernier, dénoncé par Robespierre dans son discours sur la calomnie, n'attaque pas moins vivement que Gorsas ; mais il montre, dans sa polémique, plus d'indépendance, il obéit moins à la discipline du parti. Sa tactique est de grandir l'apparence des Jacobins, pour la faire paraître plus menaçante.

Parmi les feuilles militantes de cette période il faut encore citer les *Annales patriotiques.* Après avoir suivi quelque temps, pendant une absence de Carra, une ligne d'impartialité à peu près analogue à celle choisie par les *Révolutions de Paris,* elles avaient pris quelque chose de la tactique des Gi-

rondins; seulement elles observaient une sorte de juste-milieu : il semblait que leur rédacteur en chef voulût se ménager des protecteurs.

L'histoire de la Révolution offre peu d'époques où les combats de la plume aient été plus vifs. Mais à la fin de 1792, la presse a déjà perdu de son animation et de son initiative. Les journaux ne sont plus remplis que de commentaires sur les questions à l'ordre du jour et sur le procès de Louis XVI; hors de là, ils ne présentent guère que des attaques personnelles, dans lesquelles éclate la profonde inimitié des deux grands partis qui divisent la France. Dans ce genre de guerre, Marat se distingue au premier rang.

Au commencement de 1793, l'intérêt se concentre de plus en plus dans la Convention ; c'est dans son sein que se poursuit la lutte entre les Jacobins et les Girondins, avec une violence, avec un acharnement, dont la presse n'est que le faible écho. Les débats de cette Assemblée dominent et écrasent toute la polémique. Ce n'est pas, d'ailleurs, par des articles spéciaux que les feuilles des divers partis se font la guerre; les comptes-rendus des séances de la Convention sont encore le cadre habituel des attaques et des conflits de toute espèce entre les deux opinions rivales. L'*Ami du Peuple*, seul, renferme des détails extra-parlementaires d'un grand intérêt.

On sait comment la victoire demeura aux Jacobins.

La Gironde tombée, tout contre-poids a disparu : la Terreur, qui jusque-là n'avait pesé que sur les royalistes, plane sur la France entière, et étouffe toutes les voix qui ne sont pas pour la Montagne, une seule exceptée, celle du *Véritable Ami du Peuple*, où pendant deux mois, avec un courage qu'il devait payer de sa tête, Marcandier flétrit le *Comité de malheur public*, les *hommes de proie*, les *paillasses de la Montagne*.

A cette voix courageuse succéda celle de Camille Desmoulins, qui s'était fait dans le *Vieux Cordelier* l'organe du parti des indulgents, mais qui, lui aussi, ne devait pas tarder à payer de son sang sa noble protestation et ses tardives exhortations à la clémence.

La parole est aux seuls enragés.

—

Du 9 Thermidor au Consulat

—

Le 9 thermidor fut suivi d'une réaction violente, qu'explique de reste le régime auquel la France venait d'échapper. « La terreur jacobine, dit Lucien Bonaparte, avait tellement pesé sur tout le monde, que la réaction devait être violente. Chaque jour, malgré les efforts de la Convention et de ses Comités, l'opinion se précipitait impétueuse vers un autre ordre d'idées. »

La presse eut une grande part à ce mouvement, soutenue, encouragée qu'elle était, par l'opinion publique, animée par l'espoir de l'avenir, et plus encore peut-être par la peur du passé. Les ressentiments, les aspirations, longtemps comprimés, firent explosion dans une foule de journaux qui poussaient à la contre-révolution, et dont quelques-uns même ne cachaient pas leurs prédilections monarchiques et leurs espérances d'une restauration prochaine : ainsi la *Quotidienne* et les *Nouvelles politiques,* que nous avons déjà nommées;

ainsi le *Courrier républicain*, le *Censeur des Journaux*, le *Journal des Rieurs*. Les noms des rédacteurs de ces feuilles en disent l'esprit : ce sont Michaud, de Fontanes, La Harpe, de Vauxcelles, Suard, Gallais, Martainville. Les Jacobins sont violemment attaqués par l'*Ami de la Convention*, l'*Observateur des Groupes*, l'*Observateur des Jacobins*, le *Contre-poison des Jacobins*, etc.

Ils trouvèrent un adversaire plus acharné encore dans un journal qui longtemps avait été l'une des plus fermes colonnes du parti, et l'avait disputé en virulence aux feuilles de Marat : je veux parler de l'*Orateur du Peuple*, dont le rédacteur avait opéré l'éclatante conversion que l'on sait. Dès avant que Merlin et les autres Thermidoriens fussent venus donner de nouveau le signal contre les Jacobins du haut de la tribune nationale, Fréron l'avait donné, dans l'*Orateur du Peuple*, à la jeunesse française. On lit dans ce journal (12 janvier) une invitation à cette jeunesse « de sortir de son sommeil léthargique et de venger la mort des vieillards, des femmes et des enfants, en exterminant les massacreurs et égorgeurs. »

Jusques à quand, dit Fréron, ceux qui ont des lumières ou des richesses se contenteront-ils de frapper l'air de plaintes inutiles? Jusques à quand n'offriront-ils à la liberté, à la sécurité publique, qu'un tribut de vains soupirs et de faibles larmes? N'êtes-vous bons qu'à jouir des plaisirs de la vie, qu'à méditer des voluptés, qu'à juger du mérite des comédiens ou des cuisiniers, de la pré-

éminence de tel chanteur ou de tel tailleur? Les armes sont-elles trop lourdes pour votre bras ?... C'est nous, dites-vous, qui nous sommes levés contre les Jacobins, c'est nous qui avons assiégé leur repaire, c'est nous qui les avons chassés, c'est nous qui avons fermé leurs portes ! Eh bien ! la République vous en loue !... Mais le salut de la patrie réclame encore votre intrépidité et cette audace impétueuse qu'aucun péril n'intimide jamais. Vous laisserez-vous égorger comme des moutons ? Laisserez-vous égorger vos vieux pères, vos femmes, vos enfants? Non, le serment en est déjà dans vos cœurs, vous ne souffrirez pas qu'une odieuse faction triomphe. Vous avez déjà fermé les Jacobins ; vous ferez plus : vous les anéantirez.

A cette proclamation la *jeunesse française* répondit par une affiche dont tous les murs de Paris furent couverts pendant quelques jours; elle y prenait l'engagement solennel de se montrer digne d'un chef tel que l'Orateur du Peuple. Et Fréron, dans son numéro du 20 janvier, remerciait « cette jeunesse républicaine de son courage, de son patriotisme et de sa magnanimité », et l'exhortait à persévérer.

La journée du 13 vendémiaire intimida la réaction et la contint pendant quelques jours; mais elle reprit bientôt sa polémique passionnée sous l'égide de la Constitution de l'an III, qui, dans son article 353, consacrait une fois de plus le principe de la liberté de la presse. Sous le pouvoir directorial inauguré par cette Constitution, les journaux se multiplièrent, et leur audace s'accrut avec

leur nombre. A ceux que nous venons de citer se joignirent, entre autres, le *Mémorial historique*, l'*Eclair*, le *Véridique*, le *Postillon*, le *Messager*, la *Feuille du Jour*, *Paris pendant l'Année* 1795, l'*Accusateur public*, l'*Invariable*, par le frère de l'Ami du Roi, les *Actes des Apôtres et des Martyrs*, la *Gazette de Paris*, le *Petit Gauthier*, le *Menteur*.

Le parti qui s'appelait démocratique, et qu'on désignait alors sous le nom de Jacobins, parce qu'il se prétendait le continuateur de cette société fameuse, avait aussi ses journaux, le *Tribun du Peuple*, l'*Ami du Peuple*, l'*Eclaireur du Peuple*, l'*Orateur plébéien*, le *Journal des Hommes libres*, etc.; mais il comptait bien moins de lecteurs que ses adversaires, et il parlait une langue dont de jour en jour on perdait l'intelligence.

Cette presse révolutionnaire était loin, de son côté, d'être sympathique au Directoire. Les Jacobins et les royalistes n'étaient pas coalisés, sans doute, ils étaient, au contraire, bien franchement ennemis; mais l'impatience des premiers et la haine des seconds tendaient également à renverser le gouvernement, qui, d'ailleurs, n'avait l'appui d'aucune feuille importante, si l'on excepte le *Moniteur*, et encore le souvenir d'un passé trop voisin imposait-il à ce dernier journal une certaine réserve.

« On pourrait, dit un écrivain contemporain,

classer les journaux sur la même ligne et dans les rangs des factions qu'ils servaient; mais, comme tous les laquais, ils outraient les vices de leurs maîtres.

» Dans le parti et sous les drapeaux du Directoire, on remarquait principalement :

» 1° L'*Ami des Lois,* qui avait porté l'audace de la calomnie à un degré vraiment curieux. N'est-ce donc rien que d'être à la tête d'un vice? disait le marquis de Villette.

» 2° La *Clef du Cabinet*, qui réunissait toutes les platitudes de l'antichambre à tous les mauvais tons des corps-de-gardes ;

» 3° Le *Conservateur,* qui ne conservait pas plus de décence dans ses injures que de vérité dans ses nouvelles;

» 4° Le *Journal des Hommes libres,* qu'avec grande raison on nommait par excellence le *Journal des Tigres ;*

» 5° Le *Moniteur*, qui noyait ses petites bassesses dans de longues dissertations ;

» 6° Le *Pacificateur ,* ainsi nommé par antiphrase ;

» 7° Le *Rédacteur,* la sentine officielle du Directoire;

» 9° Le *Révélateur,* posté dans la rue pour aboyer et mordre tous les passants.

» Le style de ces journaux était assorti à leur sujet. Chacun d'eux avait son rôle marqué.

» L'un était chargé de dénoncer comme fripon, traître, conspirateur et royaliste, tel ou tel député; l'autre apprenait à l'univers les vertus, les talents, la noblesse, de tel ou tel Directeur. Celui-ci s'adressait aux armées, pour leur dire que la république était au Luxembourg; celui-là parlait aux ouvriers, et leur soutenait que le royalisme triomphait dans les Conseils. Tous sonnaient le tocsin de la révolte et appelaient à grands cris la guerre civile au milieu de Paris. C'était un grand fléau; mais ce n'était pas le plus à craindre.

» Le plus à craindre pour les Conseils était dans les journaux mêmes qui servaient ou avaient l'air de servir leur cause.

» Ils étaient en général mieux écrits et plus piquants que ceux de l'autre parti; mais on ne croira point, dans quelques années d'ici, au degré de démence et d'exaltation auquel s'étaient portés la plupart de leurs rédacteurs. Il n'y en avait pas un qui ne se crût un Bayle, un Basnage, un Addison, et, par-dessus tout, le régulateur de l'Etat.

» C'était tous les matins un débordement d'avis, de projets, de maximes, de morale, de religion, de politique, qui n'a jamais eu de modèle, et qui, j'espère, n'en servira jamais. Chacun de ces messieurs dictait du haut de son tribunal des arrêts irréfragables, prononçait des sentences majestueuses, traçait des plans superbes, provoquait une secousse

prochaine, réveillait des haines mal assoupies, rappelait des souvenirs fâcheux, marchait vers un but différent.

» Le moyen de s'entendre au milieu de cette cohue! Ils se disaient les *magistrats de l'opinion publique,* et l'opinion publique, égarée par eux dans tous les sens, n'avait pas un seul point de ralliement.

» Quelques écrivains, également étrangers à l'or de l'Angleterre et à l'esprit de parti, se rallièrent autour de la Constitution; mais on ne les voyait pas. Ils réclamèrent les droits de l'honneur et de la raison; mais ils n'étaient point entendus. Les députés qui crurent voir le vœu de la France dans une vingtaine de journalistes suivirent leurs traces et s'égarèrent avec eux. »

Nous empruntons cette citation à une histoire du 18 fructidor (*Le 18 fructidor, ses causes et ses effets*), où elle est placée sous ce titre : *Une des causes du 18 fructidor fut la multitude et l'extravagance des journaux.* L'auteur de cet ouvrage, selon Barbier, serait Gallais, rédacteur de la *Quotidienne*, du *Censeur universel* et d'autres feuilles royalistes, et l'une des victimes du coup d'Etat. Ses appréciations ne sauraient être exemptes de partialité, et nous les donnons pour ce qu'elles valent; je ferai seulement remarquer que le *Journal des Hommes libres* était l'organe des Jacobins, et, s'il lui arriva, dans certaines

circonstances, de se ranger du côté du Directoire contre les royalistes, ce ne fut pas assurément par amour pour ce gouvernement, qu'il devait exécrer. J'ajouterai que le Directoire avait pour journal officiel le *Rédacteur*, rédigé par Thuau-Granville, auquel on pourrait ajouter le *Défenseur de la Patrie*, destiné aux armées, qui se composait sous les yeux du gouvernement, et dont la partie diplomatique était revue par le ministre des affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit, le danger, pour le Directoire, n'était pas du côté des journaux démocratiques : la position que leur avait faite le 9 thermidor, le courant de l'opinion publique, les obligeait à une certaine circonspection. Les journaux royalistes se montraient beaucoup plus oseurs. Ce n'est pas qu'ils affichassent ouvertement leurs desseins et leurs espérances, mais ils critiquaient hardiment le passé et le présent, et ils ramenaient incessamment les esprits à des comparaisons avec une situation d'ordre, de calme et de sécurité, qu'ils indiquaient comme inconciliable avec l'état républicain.

» Les écrivains royalistes, dit Lacretelle (1), jeunes pour la plupart, et d'un caractère assez ardent, se piquaient moins de circonspection ; ils se retrou-

(1) *Histoire du Directoire*, t. 2, p. 16.

vaient avec étonnement, avec ivresse, dans une position plus favorable que celle d'où le canon du 13 vendémiaire les avait fait descendre pour quelques jours seulement. La province se montrait aussi éprise que Paris des productions éphémères de leur politique sémillante et passionnée. L'impatience française ne pouvait plus s'accommoder des traités politiques ; on était insatiable d'articles de journaux ; tout souriait à une polémique qui faisait présager la chute prochaine de cette Révolution que tant de vœux avaient appelée. Il s'imprimait à Paris seulement plus de soixante-dix journaux politiques et quotidiens, parmi lesquels on en comptait à peine trois ou quatre empreints de la couleur républicaine, et qui, favorables à l'autorité, ne trouvaient qu'un petit nombre de lecteurs. L'offensive, dans ces sortes de débats, obtient toujours une extrême faveur. Il pleuvait des satires ménippées. La proscription que les écrivains royalistes avaient encourue avait resserré leurs liens et leur amitié. Echappés à la mitraille et aux commissions militaires, ils se regardaient comme invulnérables. Quinze ou vingt d'entre eux, et c'étaient les plus accrédités dans l'opinion, se réunissaient habituellement. Rien n'était plus gai, plus ouvert ni plus franc, que les délibérations de ces jeunes publicistes ; leurs vœux conspiraient pour la monarchie, quoiqu'ils ne s'entendissent pas fort bien sur le mode de monarchie

qui devait être préféré. Le concert de leurs éloges élevait fort haut une renommée qu'ils prenaient sous leur protection ; ils préparaient les suffrages pour les comices nouveaux : aussi se voyaient-ils sollicités et flattés par les plus illustres candidats. La Révolution suivait un tel cours rétrograde, que d'être réputé ami de l'ordre était un titre à la popularité. Ces écrivains étaient si émerveillés de leur pouvoir éphémère, qu'ils s'appelaient quelquefois, dans leurs feuilles, magistrats de l'opinion publique. Ils riaient entre eux lorsqu'ils se saluaient de ce titre ; mais ce qui nuisait le plus à leur dignité magistrale, c'étaient les épigrammes acérées et perpétuelles dont ils assaillaient le parti ennemi. Le manteau directorial, loin de mettre à l'abri de leurs coups, les attirait de préférence. Cependant Carnot était épargné, malgré le souvenir et du vote régicide et du Comité de Salut public. On désolait en même temps des ministres ou des députés tels que Merlin de Douai, Sièyes, Louvet, Chénier, Tallien et Fréron. Richer-Sérisy était chargé du département des philippiques. Son style était inégal et peu correct ; mais il avait de la verve et du coloris. Il paraissait emporté par une passion trop vive pour être contenue ; tout était absolu dans ses sentiments, tranchant dans ses expressions, et c'est ce qui excitait l'enthousiasme des royalistes les plus prononcés. MM. Fiévée et Bertin, qui devaient suivre long-

temps la carrière de publiciste, et s'y élever beaucoup, s'annonçaient dans leurs feuilles spirituelles comme des partisans des doctrines de Montesquieu. M. Michaud, qui devait s'illustrer par l'*Histoire des Croisades,* porta le courage et le zèle jusqu'à faire un éloge des princes exilés. C'était un délit qui, dans les lois révolutionnaires, emportait peine de mort. Cet écrivain fut bientôt arrêté et traduit devant des jurés qui osèrent l'acquitter. Un grand et salutaire effet illustrait cet emploi de journaliste, qui ne fut point dédaigné par MM. de La Harpe, Morellet, Fontanes, l'abbé Sicard, le spirituel abbé de Vauxcelles, et quelques autres honorables vétérans de la littérature. »

Les journaux royalistes apportèrent bientôt si peu de ménagements dans leurs attaques, ils provoquèrent tous les jours avec une telle audace au mépris et au renversement du gouvernement directorial, que celui-ci, après avoir vainement essayé de se concilier cette presse hostile, ou de la réduire en lui opposant un bataillon de folliculaires chèrement soudoyés, voyant d'ailleurs les Conseils peu disposés à s'associer aux mesures qu'il réclamait, résolut de chercher son salut dans les coups d'Etat.

Cette exécution de la presse est une des phases les plus importantes, assurément, et les plus curieuses, de l'histoire du journalisme, et elle est gé-

néralement assez mal connue ; je crois donc devoir m'y étendre quelque peu.

Aucune loi ne traçait alors les limites de la liberté de la presse, dont les Constitutions successives avaient seulement proclamé le principe. En vain des voix nombreuses et infatigables s'étaient élevées contre ce pouvoir naissant, ce contrôleur incommode, répétant, après Chabot, que « la presse avait été nécessaire pour amener le règne de la liberté, mais que, ce but une fois atteint, il ne fallait plus de liberté de la presse, de peur de compromettre la liberté elle-même » : les premières Assemblées s'étaient toujours refusées, comme nous l'avons vu, à bâillonner la mère des libertés, leur mère en quelque sorte; et quant au gouvernement précédent, la loi des suspects, avec le tribunal révolutionnaire pour l'appliquer, avait pu le dispenser de toute autre loi.

Dans les délibérations qui suivirent le 9 thermidor, la liberté de la presse ne pouvait être oubliée. Elle existait légalement, mais non effectivement; elle était même consacrée d'une manière illimitée dans la Déclaration des Droits, mais elle n'en avait pas moins été proscrite de fait sous le régime de la Terreur. « Une seule parole imprudente pouvant compromettre la tête des citoyens, dit M. Thiers, comment auraient-ils osé écrire ? Le sort de l'infortuné Camille Desmoulins avait assez prouvé l'état de la

presse à cette époque. Durand-Maillane, ex-constituant, et l'un de ces esprits timides qui s'étaient complétement annulés pendant les orages de la Convention, demanda que la liberté de la presse fût de nouveau formellement garantie. « Nous n'avons jamais pu, dit cet excellent homme à ses collègues, nous faire entendre dans cette enceinte, sans être exposés à des insultes et à des menaces. Si vous voulez notre avis dans les discussions qui s'élèveront à l'avenir; si vous voulez que nous puissions contribuer de nos lumières à l'œuvre commune, il faut donner de nouvelles sûretés à ceux qui voudront ou parler ou écrire. »

» Quelques jours après, Fréron, l'ami et le collègue de Barras dans sa mission à Toulon, le familier de Danton et de Camille Desmoulins, et, depuis leur mort, l'ennemi le plus fougueux du Comité de Salut public, Fréron unit sa voix à celle de Durand-Maillane, et demanda la liberté illimitée de la presse. Les avis se partagèrent. Ceux qui avaient vécu dans la contrainte pendant la dernière dictature, et qui voulaient enfin donner impunément leur avis sur toutes choses, ceux qui étaient disposés à réagir énergiquement contre la Révolution, demandaient une déclaration formelle pour garantir la liberté de parler et d'écrire. Les Montagnards, qui pressentaient l'usage qu'on se proposait de faire de cette liberté, qui voyaient un débordement d'ac-

cusations se préparer contre tous les hommes qui avaient exercé quelques fonctions pendant la Terreur; beaucoup d'autres encore qui, sans avoir de craintes personnelles, appréciaient le dangereux moyen qu'on allait fournir aux contre-révolutionnaires, déjà fourmillant de toute part, s'opposaient à une déclaration expresse. Ils donnaient pour raison que la Déclaration des Droits consacrait la liberté de la presse; que la consacrer de nouveau était inutile, puisque c'était proclamer un droit déjà reconnu, et que, si on avait pour but de la rendre illimitée, on commettait une imprudence. — « Vous allez donc, dirent Bourdon (de l'Oise) et Cambon, permettre au royalisme de surgir, et d'imprimer ce qu'il lui plaira contre l'institution de la République? » Toutes ces propositions furent renvoyées aux comités compétents, pour examiner s'il y avait lieu de faire une nouvelle déclaration (1). » Ajoutons qu'elles n'en sortirent pas.

Cependant le gouvernement directorial n'avait pas tardé à se préoccuper des attaques de la presse, et il avait voulu obtenir des Conseils les moyens de s'en défendre. Les Assemblées, dans les premiers temps de l'établissement du Directoire, « lui accordaient assez facilement tout ce qu'il pouvait désirer, tout ce qu'on pouvait lui accorder pour lui donner de la consistance; mais dès qu'il s'agissait

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, éd. gr. in-8, t. III, p. 15.

d'un autre objet que celui des finances, dès qu'on faisait vibrer une corde qui touchait aux passions des différents partis, la plus légère étincelle produisait un incendie. La liberté de la presse, si souvent l'objet de violentes discussions dans les différentes assemblées législatives, devint encore un nouveau ferment de discorde. La licence des journaux était portée au dernier période. Les feuilles attachées au parti royaliste prêchaient scandaleusement le retour de la royauté, et, en déversant, par des calomnies adroitement ménagées, la haine et le mépris sur les républicains, servaient à souhait les partisans de Louis XVIII. De leur côté, les journalistes attachés au système de l'anarchie évoquaient hautement les mânes de Robespierre, de Marat, de Babœuf ; ils proclamaient martyrs de la liberté les ex-conventionnels Javogues, Huguet et autres, qui avaient été fusillés pour la conspiration de Grenelle. Le gouvernement aurait désiré que l'on mît un frein à ces déclamations insensées, qui ne faisaient qu'aigrir et fortifier les partis ; il vint à bout, par des législateurs affidés, de faire entamer une discussion à ce sujet au Conseil des Cinq-Cents (1). » Delaunay, dans une motion d'ordre, s'éleva contre la licence des écrivains ; il désigna comme également dangereux, et ceux qui attaquaient le 9 thermidor, et ceux qui reproduisaient les opinions vain-

(1) *Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté*, t. xv, p. 250.

cues au 13 vendémiaire ; il demanda enfin qu'on s'occupât de rechercher si les circonstances ne rendaient pas nécessaire une loi prohibitive de la liberté de la presse. On nomma une commission ; puis, sur la motion de Tallien, on décida que le Conseil n'attendrait point son rapport et passerait outre. La discussion s'ouvrit en effet. Quelques-uns se prononcèrent pour la liberté indéfinie, d'autres demandèrent une loi qui réprimât les délits commis par la voie de la presse, d'autres un décret restrictif de cette liberté ; finalement le Conseil passa à l'ordre du jour. On était loin, en effet, d'être d'accord. L'opposition ne pouvait vouloir se priver d'un moyen dont les excès, même ceux qui partaient de l'opinion qui lui était le plus contraire, tendaient à la fortifier. Enfin les principes et les croyances du plus grand nombre répugnaient à des restrictions qui, pour valoir, devaient être entières.

Cependant les Conseils avaient fini par accorder aux sollicitations pressantes du Directoire la loi du 27 germinal an IV, qui, frappant également les factions extrêmes, punissait de mort toute provocation au renversement de l'ordre de choses existant, au rétablissement de la royauté ou à celui de la Constitution de 1793 ; mais la sévérité de cette loi en paralysa l'effet : on recula devant son application.

Le vent, d'ailleurs, était à la liberté. « Robes-

pierre mort, un cri avait couru la France : La liberté de la presse ! Et ce n'est pas un indifférent détail que, dans cette envolée furieuse d'imprimés contre le Robespierrisme, l'enchaînement de la presse soit dénoncé à l'opinion publique de façon aussi véhémente que la guillotine. Quand le Directoire, tiraillé sur les deux flancs et dépourvu de moyens répressifs, se retourne vers le jury et implore ses condamnations, le jury, qui garde vivante la mémoire de tout ce qu'a fait le silence et de tout ce qu'il a laissé faire, le jury, qui préfère les excès de la liberté aux excès de la servitude, n'a que verdicts d'acquittement pour toutes les paroles et pour tous les partis. Il acquitte les Vendémiairistes, il acquitte les Jacobins; il acquitte Lebois le terroriste, il acquitte Michaud le royaliste; il acquitte Langlois ; il acquitte les libraires, il acquitte les éditeurs ; il acquitte par tête et il acquitte en bloc ; il acquitte les individus, il acquitte les fournées savamment combinées. Les haines personnelles de Merlin ne le touchent pas. Richer-Sérisy est acquitté une première fois, il est acquitté une seconde fois; le tribunal de cassation casse les deux acquittements : le jury de Seine-et-Oise acquitte une troisième fois l'auteur de l'*Accusateur public*.

» Ainsi désarmé par la conspiration de justice du jury, ainsi trahi dans son espoir de rigueurs,

mal défendu par la presse stipendiée, impuissant à frapper le journal, tant qu'un Vendémiaire ne jette pas les journalistes dans la rue, le Directoire s'ingénie à susciter à la presse de petits tracas et de petits embarras, à la fatiguer de petits coups d'arbitraire et de petites taquineries de détail, à l'inquiéter de menaces fiscales. Il travaille à faire établir une surtaxe sur les journaux, visant à tuer l'abonnement; il répand que, si le décret ne passe au Conseil des Anciens, il tient en réserve un timbre, et que, si le timbre ne suffit pas, il fera avancer une patente additionnelle. Il contrarie la criée des journaux ; il fait empoigner de temps à autre quelques journalistes, laisse bâtonner quelques colporteurs, intimide quelques rédacteurs par de grosses moustaches, organise comme une terreur en sourdine. Les journalistes vivent cachés à la campagne, et, de ces nouveaux souterrains des Cordeliers, lancent des diatribes plus violentes et des numéros plus ardents. Dans ces escarmouches du pouvoir et du journal, du pot de fer et du pot de terre, le pot de fer perd le premier patience : le pouvoir s'emporte, et un jour que Poncelin s'est permis sur le compte de Barras des personnalités plus vives que de coutume, Poncelin est saisi à sa maison de campagne et entraîné au Luxembourg ; une quinzaine d'assassins, — sans doute des amis du Directeur, auxquels il eût été beau de défendre

le zèle, — le terrassent, lui lient les mains serrées sur le dos, — c'est Poncelin qui parle, — le battent, le suspendent en l'air par les pieds, et le fouettent! L'exécution fait grand bruit. Un procès-verbal du récit de Poncelin est dressé chez le juge de paix. La presse s'émeut. Barras accorde à Poncelin de visiter le Luxembourg; mais le supplicié a-t-il peur, ou bien a-t-il fait marché de son silence? Sa mémoire s'est tout-à-coup troublée : « il a rêvé qu'on l'avait conduit au Luxembourg; il a rêvé qu'on avait crocheté ses culottes et qu'on lui avait administré ce que vous savez; il a rêvé que douze ou quinze grands laquais avaient mis son derrière en marmelade et son corps en crapaudine..... Oh! le pauvre homme que ce M. Poncelin! s'écrie un journaliste qui avait pris cette infamie à cœur; — je veux être pendu si jamais il m'arrive de défendre des fesses comme les siennes! »

» Cette exécution était plus qu'une plaisanterie, et autre chose qu'une brutalité accidentelle : elle était un symptôme. Je me trompe : elle était l'essai d'un système et le commencement d'un régime, du système que voulait l'enrichi Talot, du régime que Darac demandait à la tribune des Cinq-Cents, dans une langue que n'avait jamais ouïe la tribune d'un peuple (1). »

(1) De Goncourt, *Histoire de la Société française sous le Directoire.*

Le Directoire revint à la charge le 9 brumaire an V. L'époque de l'élection partielle approchait, et il ne pouvait douter qu'elle ne se fît sous l'influence des journaux royalistes, et que le tiers conventionnel qui resterait subirait, à son tour, la dure loi de la minorité. « Par opposition au Directoire ou par royalisme, une foule de gens s'agitaient pour influencer les élections. A Paris, les électeurs de la Seine s'étaient réunis pour concerter leurs nominations; ils se proposaient d'adresser les demandes suivantes aux candidats : *As-tu acquis des biens nationaux! — As-tu été journaliste? — As-tu écrit, agi et fait quelque chose dans la Révolution?* On ne devait nommer aucun de ceux qui répondraient affirmativement sur ces questions. De pareils préparatifs annonçaient combien était violente la réaction contre tous les hommes qui avaient pris part à la Révolution. Cent journaux déclamaient avec véhémence, et produisaient un véritable étourdissement sur les esprits. Le Directoire n'avait pour les réprimer que la loi qui punissait de mort les écrivains provoquant le retour à la royauté. Jamais des juges ne pouvaient consentir à appliquer une loi aussi cruelle. Il demanda pour la troisième fois aux Conseils de nouvelles dispositions législatives, qui lui furent encore refusées (1). »

Le Directoire avait adressé aux Cinq-Cents un

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, gr. in-8°, t. III, p. 525.

message sur les journaux en général, et sur la répression de la calomnie écrite. Une vive agitation avait accueilli cette communication. Talot lance contre les journalistes une philippique que nous avons rapportée ailleurs. Mailhe pense que ce serait anéantir la liberté française que de consacrer le principe que la conduite et les actes des fonctionnaires ne peuvent être censurés : il vote pour le renvoi à la commission existante. (Murmures.) Boissy d'Anglas partage le même avis : il trouve étrange que le gouvernement s'élève contre les journaux, tandis qu'il a donné lui-même l'exemple de ces abus, en faisant distribuer pendant six mois des journaux détestables, où chacun des représentants du peuple était calomnié de la manière la plus indécente. Pastoret s'écrie qu'on veut, à l'approche des élections, enchaîner la voix des écrivains qui pourraient éclairer le peuple sur ses vrais amis, qu'on veut comprimer l'opinion nationale : il demande l'ordre du jour sur le message (1). Lecointe-Puyraveau dit qu'il ne s'agit pas ici de la liberté, mais bien de la licence de la

(1) Peu de temps après, Pastoret, dans un rapport sur le Code pénal, article *Calomnie,* s'écriait : « Le mal qu'un individu pourrait ressentir de la calomnie nous fera-t-il oublier le droit garanti par la Constitution d'examiner, de juger, de blâmer les opinions et les actions politiques des mandataires du peuple et de ses magistrats ? En entendant quelquefois des hommes puissants se livrer à de terribles imprécations, vouloir tout renverser et tout détruire, parce qu'un journaliste les a outragés, je me rappelle involontairement Charles II déclarant la guerre à la Hollande sous le prétexte qu'un tableau de la commune de Dort, qui représentait cette fameuse victoire de Chatam où Corneille de Wit brûla les vaisseaux anglais, était un libelle contre l'Angleterre... La vigilance, dans un pays libre, est

presse : il appuie la formation d'une commission spéciale. Cette dernière proposition fut adoptée.

La Commission de la Presse fit son rapport le 5 frimaire (25 novembre). Daunou, en son nom, proposa trois résolutions : l'une pour défendre d'annoncer les journaux ou écrits périodiques autrement que par leur titre général et habituel ; la seconde, pour l'établissement d'un journal officiel ; la troisième, contenant des dispositions contre la calomnie. La discussion commença huit jours après ; l'opposition fut vive et ne s'épargna pas les récriminations. Noailles parla le premier ; il demanda comment il se faisait que ceux qui étaient autrefois les plus ardents défenseurs de cette liberté en étaient aujourd'hui les plus ardents adversaires ; il opposa le langage du jour à celui qu'on tenait autrefois.

D'autres orateurs royalistes, et particulièrement MM. Pastoret et L'Emerer, s'opposèrent avec énergie et talent à des lois qui arrêtaient les progrès d'une opinion favorable à tous les vœux. Ils s'appuyaient sur la Constitution et l'expérience. N'était-ce pas sur la destruction de la liberté de la presse que Robespierre et les décemvirs avaient fondé leur monstrueuse tyrannie ? « Rougissez, disaient-ils

le devoir universel des amis de la patrie ; son exagération même est préférable à la stupide indolence des esclaves. Et où en serions-nous si, pour dévoiler les périls dont nous menaceraient des actions ou des systèmes politiques, il fallait paisiblement attendre le triomphe des conspirateurs ? »

aux Girondins, d'appeler le retour de ces lois qui ont fait verser le sang de vos amis, et qui vous ont fait errer de caverne en caverne. »

Malgré cette résistance les résolutions passèrent aux Cinq-Cents, bien qu'à une faible majorité; on décida même qu'un crédit de 1,600,000 francs serait ouvert pour les frais d'un journal tachygraphique officiel. Mais Portalis et Tronçon-Ducoudray attaquèrent ces projets avec force au Conseil des Anciens, et ils eurent le bonheur de se voir seconder par quelques-uns des Conventionnels. Ce fut surtout Baudin des Ardennes qui décida cette importante victoire.

En admettant, dit-il, que la presse soit une arme, et qu'elle le soit toujours, je demanderai, moi, si, parce qu'on peut blesser avec, il faut interdire le port d'armes, à moins que l'interdiction ne soit générale et pour tous. Je demanderai surtout pourquoi l'on veut qu'il y ait un plastron pour quelques-uns, car c'est ici le point délicat de la question et sur lequel il faut s'expliquer sans détours.

Quand on parle de la loi prohibitive sur la presse, les autorités constituées conserveront apparemment le droit d'écrire et de publier ce que bon leur semblera, tant par elles-mêmes que par les agents dont elles emploieront la plume : en sorte que le magistrat aura pour lui la force de la loi et celle de l'opinion contre le citoyen réduit à l'impuissance de prendre le public pour juge entre lui et celui qui se trouve revêtu de l'autorité. Où nous conduit cette doctrine, par laquelle on prétend affermir le gouvernement ? A le rendre oppresseur... Il n'y a point de république, point de démocratie, s'il n'existe un recours quelconque au peuple, et ce recours ne se trouve que dans l'appel à l'opinion publique par la voie de la presse.

La Constitution républicaine de l'an III n'a pas été l'objet de ces démonstrations emphatiques prodiguées sans réflexion à celle de 1791 ; elle n'a pas été apportée dans le sein du Corps législatif par l'archiviste avec une garde d'honneur et une procession de vingt-quatre vieillards ; elle n'a pas été conduite en triomphe, comme celle de 1793, dans une arche qui s'est trouvée n'avoir été pour elle que l'urne sépulcrale. Moins d'engoûment et plus d'estime font un très-bon lot pour celle de 1795. Cependant, avec quelque soin que les pouvoirs y soient à la fois divisés et réglés, il pourrait arriver, s'ils ne se rattachaient à ce ressort commun, à cette précieuse liberté de la presse, qu'on aurait parcouru la chaîne entière des pouvoirs sans obtenir justice.

Que je sois opprimé par mon administration municipale, je dois recourir à celle du département ; elle peut se trouver faible, prévenue ou négligente. Je m'adresserai ensuite au ministre de l'intérieur; mais il sera forcé de consulter ces mêmes administrations, qui peuvent le tromper. J'irai jusqu'au Directoire ; est-il possible d'exiger de lui qu'il entre dans tous les détails des affaires particulières? Je présenterai une pétition au Corps législatif ; il prononcera, et il aura raison, un renvoi à ce gouvernement que j'ai vainement invoqué. Où donc est la garantie de ma liberté? Dans le droit incontestable, imprescriptible, illimitable, que le pacte social m'assure, d'intéresser tous mes concitoyens à ma cause, de les en rendre juges par l'éclat de mes plaintes, que j'imprimerai.

Voilà certainement la sauvegarde du citoyen, et ce que redoute non seulement la tyrannie, mais encore la présomption et la médiocrité. La liberté de la presse les fait frissonner, parce qu'elle amène à sa suite ce qui leur est le plus redoutable, et cependant ce qui leur est le plus nécessaire, la contradiction et la censure. Il serait si doux de rendre muettes les cent bouches de la renommée, qui peuvent à tout heure s'aviser de publier que nous nous trompons ! — Qui ? nous ? — Oui, représentants, vous-mêmes; et c'est parce que vous êtes si peu disposés à le croire qu'il faut qu'on vous rende le service de vous en avertir. — Passe encore; mais si l'on s'avisait de nous rendre ridicules ! —

Citoyens, je conçois toute l'étendue d'un pareil danger, je suis touché de vos alarmes autant que je puis l'être ; mais c'est à ce prix que nous serons tous libres.

On l'a dit mille fois, ce n'est point par leurs écrits que Marat et Hébert étaient redoutables, si d'autres qu'eux et leurs pareils avaient pu librement écrire : leur exécrable influence dérivait du tribunal révolutionnaire, et surtout de la liberté de la *presse aux assignats,* avec laquelle on formait l'armée révolutionnaire, on faisait accepter la Constitution de 1793, on soudoyait des milliers d'agitateurs, on préparait tant de journées affreuses, on payait les hurlements des habitués des tribunes de la Convention, et l'on amenait enfin ce déluge de maux qui a failli nous submerger.

Voyez l'Assemblée constituante, si grande, si fidèle aux principes, si supérieure aux traits qu'on lui lançait dans les *Actes des Apôtres*, qu'elle laissait vendre publiquement dans ses avenues. Suivez, au contraire, la tyrannie dans ses vengeances, et vous la trouverez inplacable à l'égard des écrivains. Voyez, sous Robespierre, André Chénier sacrifié pour des articles qu'il insérait dans le *Journal de Paris* contre Brissot, qui fut immolé pour son *Patriote français*... Condorcet, Ducos, Rabaut, vous fûtes immolés, non parce que d'immondes reptiles plongés dans la fange de l'immoralité avaient publié des feuilles dégoûtantes, mais parce que vous aviez travaillé tous à cette *Chronique* abhorrée du monstre qu'elle n'avait pas ménagé. Et toi, Laréveillère-Lépaux, que j'estime assez pour te citer lors même que tu gouvernes, ne te vit-on pas réduit à soustraire ta tête aux poursuites qui la menacèrent si longtemps, pour ton article du *Cromwélisme* inséré dans ce même journal.

Quoi ! s'écrie-t-on, les journaux de la chouannerie et de l'anarchie continueront donc impunément d'attaquer la législature et le gouvernement ? En vérité, citoyens, il me semble que vous avez bien peu de confiance dans la stabilité de la République et de la Constitution, si vous tremblez pour leur sort à la lecture d'un pamphlet. L'Europe conjurée recule devant nos guerriers, et un journal vous donnerait des alarmes ! J'ai regret que vous me réduisiez à vous rappeler que l'ancien régime avait laissé dire sur

le théâtre par Figaro : *Il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits.*

Citoyens, qui que vous soyez, renoncez à l'espérance d'enchaîner aucune vérité. Laissez-leur un libre cours : elles le prendront malgré vous, malgré vos efforts, malgré votre puissance, malgré vos sophismes... O vous, qui redoutez que les journalistes ne pervertissent l'opinion, songez-vous qu'elle est en vos mains? Donnez le bonheur, préparez-le du moins ; que chaque jour fournisse à la patrie quelque nouveau gage de votre sagesse, de vos lumières et de vos vertus. On abusera quelquefois de la liberté de la presse, comme on abuse de la santé, de la fortune, du savoir, de la puissance, sans que l'abus que l'on a fait de toutes ces choses ait rendu leur utilité douteuse. Celui de la presse sera, je le désire, sévèrement réprimé.

Qu'on ait arrêté la distribution de l'*Eclaireur*, qu'assurément je me suis bien gardé de lire : c'était un délit punissable que de répandre un écrit qui, ne portant aucun nom d'imprimeur ni d'auteur, n'offre point de garant de ce qu'il renferme. Je hais le lâche qui frappe ainsi dans les ténèbres, et j'applaudis à son châtiment. Quant à ceux qui signent, ou tout au moins donnent une adresse en indiquant l'imprimeur, s'ils provoquent au crime, que font les accusateurs publics, et pourquoi ne les poursuivent-ils point ? Ce ne sera pas moi qui demanderai l'impunité des délits qui me font horreur. Dans tout ce qui n'est d'ailleurs qu'opinion, controverse, je soutiens que la liberté d'écrire est la sauvegarde de la liberté publique.

Ces principes prévalurent; la liberté de la presse fut maintenue, et le conseil des Cinq-Cents, en recevant cette notification de la part du Conseil des Anciens, se borna à renvoyer à la commission chargée de la classification des lois le soin d'ajouter, ou plutôt de proposer quelques additions au Code pénal, relativement aux délits que cette liberté d'imprimer pouvait entraîner.

« Assurément, dit Lucien Bonaparte, à qui nous l'empruntons, le discours dont nous venons de donner des fragments offre des raisonnements judicieux et une logique serrée; mais nous croyons que, si, dans un gouvernement solidement établi, la liberté de la presse ne peut rien, ou peu de chose, contre des usages enracinés (et cependant l'expérience a prouvé le contraire dans le renversement de la monarchie, contre laquelle, sans doute, la presse a été un des leviers terribles que l'on ait fait mouvoir), il n'en est pas de même dans un gouvernement naissant, où rien de ce qui se fait, rien de ce qui s'écrit, n'est étranger aux factions qui le déchirent. Au lieu de les alimenter, il faut les étouffer, et ce n'est pas en jetant chaque jour des matières combustibles au milieu d'un incendie, qu'on vient à bout d'en éteindre les flammes ou d'en ralentir les progrès.

» A l'époque où Baudin parlait, il n'était pas exact de dire que les accusateurs publics réprimaient les délits de la presse. Baudin n'ignorait pas qu'il n'existait aucune loi répressive à cet égard; il n'ignorait pas que les tribunaux de Paris étaient, en grande partie, composés d'ennemis du gouvernement, et qu'au lieu de rechercher les coupables qui avilissaient son autorité, ces juges se faisaient au contraire un devoir de les renvoyer absous lorsqu'ils étaient traduits devant eux; et, en effet, les

tribunaux, à cette époque, acquittaient tous les accusés pour le fait des journées de Vendémiaire, sur la déclaration du jury qu'il n'y avait point eu de conspiration, ou sur le défaut d'intention. Cette indulgence, sur laquelle le gouvernement était obligé de fermer les yeux, ne lui en déplaisait pas moins; mais s'il pardonnait le passé aux individus qu'il avait vaincus dans ces journées, il désirait arrêter leurs progrès pour l'avenir, et l'on ne peut blâmer cette prévoyance. Ses vœux ne furent pas exaucés. Qu'arriva-t-il de là? Que tous les journalistes, n'ayant plus de frein, et se croyant à l'abri de toute censure, de toute voie répressive, donnèrent, plus encore qu'auparavant, carrière à leur imagination déréglée, et que leurs calomnies et leur licence effrénée contribuèrent plus que toute autre cause à accélérer une journée désastreuse, celle du 18 fructidor (1). »

C'est l'opinion de presque tous les écrivains de l'époque, des royalistes comme des républicains : nous avons vu que c'était celle de Gallais; c'est également celle des deux Amis de la liberté, et ils l'exposent sous le même titre et presque dans les mêmes termes que l'auteur du 18 *Fructidor,* qui pourrait bien n'être pas Gallais. — C'est une question bibliographique que nous livrons aux Barbier futurs.

(1) *Mémoires de Lucien Bonaparte,* t. Ier.

« Une autre cause, disent-ils, de cette révolution (du 18 fructidor), et peut-être la plus puissante, fut la multitude des journaux. On se rappelle que, malgré les efforts de quelques députés, jamais le Directoire ne put parvenir à mettre un frein à la licence de la presse. Depuis la dernière discussion qui avait eu lieu à ce sujet, les journalistes, assurés de l'impunité, s'étaient multipliés à l'infini. Il existait en l'an V plus de deux cents feuilles périodiques, dont les auteurs, plus extravagants les uns que les autres, renchérissaient à l'envi de sottises, d'impertinence et de déraison. Parmi cette multitude de feuilles, on en comptait au plus une douzaine qui étaient du bord des républicains et des exagérés ; cinq ou six qui, voulant soutenir la Constitution de l'an III, sans qu'on y portât atteinte, et pressentant les désastres qui allaient fondre sur nous, prêchaient la concorde et conjuraient les partis de se réunir ; le reste était vendu au royalisme, soit par principes, soit par corruption. De part et d'autre, ces feuilles étaient aussi injustes que méprisables; chacun y déversait la calomnie la plus odieuse sur les personnages opposés à son parti.

» Les journaux républicains soutenaient Barras, Rewbel et Laréveillère, et déversaient la haine contre Carnot, Barthélemy et la majorité des Conseils. Chacun des journalistes qui étaient de ce bord avait son rôle marqué.....

» Les journaux du parti opposé n'étaient pas plus raisonnables ; quoiqu'en général ils fussent mieux écrits et plus piquants, beaucoup d'entre eux pourtant se déshonoraient par les grossières injures qu'ils débitaient sur le compte de tel ou tel individu ; ils allaient jusqu'à faire un reproche à Laréveillère de sa difformité ; Barras et Rewbel étaient traités par eux de fripons, d'hommes impurs ; les directeurs Carnot et Barthélemy étaient les dieux tutélaires de la France, les trois autres en étaient les triumvirs, les bourreaux. Il faut avoir été témoin du délire de ces journalistes pour se faire une idée du degré d'exaltation auquel ils étaient parvenus. Il n'était pas un folliculaire du parti royaliste qui ne se crût un champion du prétendant, et qui ne fût convaincu qu'il allait lui devoir sa couronne...

« Ce furent ces journaux qui perdirent les Conseils, qu'ils prétendaient défendre. La race des écrivassiers politiques est, dans un pays agité, le fléau le plus terrible qu'il puisse recéler dans son sein (1). »

—

Le 18 fructidor fut la Saint-Barthélemy des journalistes. Un arrêté du Directoire, placardé dès le matin sur tous les murs de la capitale avec plusieurs autres, portait que quiconque rappellerait la

(1) *Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté,* t. XVI, p. 273.

royauté ou la *Constitution de* 1793, ces deux éternels ennemis qu'il avait vainement essayé jusqu'alors de se concilier ou de vaincre, serait immédiatement fusillé.

Par un autre arrêté, pris en vertu de l'art. 145 de l'acte constitutionnel, le Directoire ordonnait de conduire dans la maison d'arrêt de la Force les auteurs et imprimeurs des journaux intitulés le *Courrier des Départements,* le *Courrier républicain,* le *Journal de Perlet,* l'*Eclair,* le *Messager du Soir*, le *Mercure universel,* la *Quotidienne,* le *Censeur des Journaux,* l'*Auditeur national*, la *Gazette française,* la *Gazette universelle,* le *Véridique,* le *Postillon des Armées*, le *Précurseur,* le *Journal général de France,* l'*Accusateur public,* les *Rapsodies,* la *Tribune ou Journal des Elections*, le *Grondeur*, le *Journal des Colonies*, le *Journal des Spectacles*, le *Déjeuner,* l'*Europe littéraire,* le *Correspondant*, le *Thé,* le *Mémorial,* les *Annales universelles,* le *Miroir,* les *Nouvelles politiques ,* les *Actes des Apôtres et des Martyrs*, l'*Aurore* et l'*Etoile,* tous prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, spécialement de provocation au rétablissement de la royauté et à la dissolution du gouvernement républicain, pour être poursuivis et jugés comme tels, conformément à la loi du 28 germinal an IV.

« Les journaux, dit l'historien du 18 fructidor

que nous citions tout à l'heure, pouvaient mettre obstacle aux projets du Directoire. On brisa leurs presses et on condamna leurs plus célèbres auteurs à la déportation.

» Cette mesure, prise plus vigoureusement, aurait été la conséquence des autres. On l'a beaucoup blâmée ; je ne sais pourquoi. Qui veut la fin, veut les moyens.

» Des usurpateurs de cette espèce doivent craindre toute espèce de lumières ; ils devaient donc la mettre sous le boisseau.

» Mais en cela même, comme en tout ce qu'ils font, leur ineptie perça au moins autant que leur inquiétude. On vit qu'ils tâtonnaient, qu'ils hésitaient, qu'ils étaient loin d'oser tout ce qu'ils pouvaient.

» Ils avaient fait un pas de géant vers leur but. Dans la stupeur profonde où l'entreprise de la veille avait jeté tous les esprits, ils pouvaient sans risque, ils devaient à leur sûreté, de tarir dans sa source ce torrent de lumière, dont la moindre étincelle pouvait les découvrir ou les brûler. Ils devaient arrêter sans scrupule, comme sans exception, tous les journaux, rétablir des censeurs, et ne laisser imprimer que des niaiseries.

» Au lieu de cela, ils prirent un arrêté qui condamnait vingt-deux journalistes, nominativement, à être traduits devant les tribunaux *comme conspi-*

rateurs, et, le lendemain, ils arrangèrent un décret qui en condamnait quarante-huit, y compris les vingt-deux premiers, à la déportation, laissant aux autres le soin de tromper la police, et à la police celui de les désoler ou de les tuer à coups d'épingles.

» Malgré la platitude des journaux qui survécurent et l'avilissement profond de leurs auteurs, il s'échappait de temps en temps de leur sein quelques éclairs qui sillonnaient la nue et faisaient pâlir les tyrans.

» Les tyrans s'en vengeaient en faisant arrêter le journal; mais le coup était parti.

» Quand on a peur de la vérité, on ne doit pas même lui laisser la possibilité de se montrer avec un voile.

» En pareil cas, s'arrêter à moitié chemin, c'est n'avoir rien fait, ou plutôt c'est avoir montré sa faiblesse.

Nil actum reputans si quid superesset agendum.

Ce que dit Lucain avec magnificence de César peut s'appliquer avec horreur à la tyrannie.

» L'objet, comme la punition des tyrans, est de serrer constamment l'écrou qui presse leurs esclaves, et de ne s'arrêter qu'au maximum de la violence et de la terreur, sous peine d'avancer l'heure de leur chute, et d'être un jour plus tôt

écrasés sous l'avalanche dont ils ont méprisé le noyau. »

Si l'on en croit le *Courrier de l'Europe,* on avait répandu dès le matin que les Invalides se porteraient dans les imprimeries de certains journaux ; mais ils ne furent pas chargés de cette expédition, qui eut lieu dès le 18, et se continua le 19, avec une espèce d'ordre. Dans quelques imprimeries la force armée précéda ceux qui s'étaient chargés de cette *correction,* et le dégât ne fut pas dans toutes aussi considérable.

Tous les rédacteurs des journaux frappés s'étaient hâtés de se mettre hors d'atteinte ; un seul, Lacretelle jeune, put être arrêté dans la journée, et paya de deux ans de prison sa collaboration à je ne sais trop quel journal.

Il en fut de même des députés condamnés à l'ostracisme ; comme les journalistes, plusieurs « purent se placer sous la garde de l'amitié, de l'estime, de la reconnaissance. »

Si secrètement que les directeurs eussent préparé leur coup d'Etat, ceux qu'il menaçait n'avaient pas été sans en avoir quelque vent ; mais jusqu'au dernier moment ils s'étaient refusés à y croire. On lisait dans l'*Invariable,* trois jours auparavant : « Quelqu'un a dit qu'on avait fait la paix aux dépens des journalistes, qu'on doit livrer au Directoire comme les brebis de la fable livrèrent leurs chiens aux

loups. Ce traité me paraît impossible, 1° parce que, si les triumvirs sont des loups, les députés ne sont pas des brebis; 2° parce que je ne vois pas comment on pourrait exécuter ce pacte assassin. Les journalistes n'appartiennent pas au Corps législatif; ce n'est pas une proie qu'il dépend de lui de donner à dévorer, quand on lui supposerait cette lâcheté. On pourra tracasser les journalistes, on ne pourra jamais les opprimer tant qu'il existera des tribunaux protecteurs de la justice et de la liberté. Le triumvirat même, lorsque la passion lui laisse le moyen de réfléchir sur ses vrais intérêts, sent que les journaux, dont les rédacteurs répondent, sont moins dangereux pour lui que ne le seraient des pamphlets et des brochures anonymes dans lesquels on ne garderait aucun ménagement. Il n'y aurait qu'à perdre pour son autorité en contraignant les écrivains de changer la forme de leurs journaux : il serait criblé de traits plus acérés, sans savoir de quels mains ils partiraient, et sans aucun moyen de s'en garantir. Il aurait alors la calomnie à redouter, s'il est possible de le calomnier; à présent il ne craint que la médisance. Mais je raisonne dans une fausse supposition : les journalistes ne peuvent être enchaînés que par le despotisme, puisque l'exercice de leurs fonctions est un droit inhérent de la liberté, et ne saurait en être séparé ni distingué. »

Le canon d'alarme qui réveilla Paris le 18 fruc-

tidor dissipa toutes les illusions, et les coups successifs qui frappèrent la presse firent assez voir quels ressentiments elle avait amoncelés contre elle.

« Le 18 tous les sacrifices *utiles* avaient été accomplis ; le 19, qui devait voir répandre sur les plaies de la veille le baume de l'indulgence, fut le jour des passions et de l'aveugle enthousiasme (1). » Une loi promulguée ce jour-là, sur la proposition du conseil des Cinq-Cents, plaça pour un an les journaux et les presses qui les imprimaient sous l'inspection de la police, qui pourrait les prohiber en conformité de l'art. 355 de l'acte constitutionnel.

La *Petite Poste du Soir* fait, sur cette disposition, des réflexions qui ont été souvent répétées depuis quelques années, presque textuellement, à propos du décret du 17 février :

« La loi du 19 fructidor, qui a mis tous les journaux sous la surveillance de la police, aurait dû, ce nous semble, être suivie d'une autre loi réglementaire qui déterminât, d'une manière bien claire et bien précise, le cas où la police peut et doit arrêter la circulation des écrits périodiques. Quel écrivain peut se flatter d'échapper à la surveillance, alors qu'il ne trouve dans aucune loi l'étendue du cercle qu'il peut courir et les bornes qui lui sont prescrites (des bornes à la liberté des opinions, sous un gou-

(1) Paganel, *Essais historiques et critiques sur la Révolution française.*

vernement représentatif !). Les législateurs, en laissant une si grande latitude à la police, ont singulièrement restreint le plus beau des domaines, celui de la pensée. La liberté de la presse est le défenseur le plus sûr de nos droits. C'en est fait de notre indépendance, de notre Constitution, si l'écrivain courageux, sans cesse arrêté, troublé, par une crainte d'autant plus funeste qu'elle n'a point de sujet déterminé, ne peut donner à son génie un essor libre et généreux. Nous ne voulons pas confondre la licence avec la liberté ; mais les républicains doivent jouir du plus bel apanage, celui de dénoncer à l'opinion les actes usurpatifs de la souveraineté du peuple, attentatoires à ses droits, subversifs de sa Constitution... Chaque fois que nous prenons la plume, il nous semble entendre bourdonner à nos oreilles un alguazil qui nous répète sans cesse :

« *Parlez ; mais observez d'être de notre avis.* »

Ce n'était pourtant pas encore assez pour les ennemis de cette puissance déchue ; c'était à qui lui donnerait son coup de pied.

Dans la séance du 18 au soir, Garnier de Saintes exprime son étonnement de ce que les mauvais journalistes aient été oubliés dans les mesures répressives :

Tout le monde sait que la classe qui a causé le plus de maux est celle des mauvais journalistes. Ce sont eux qui ont fomenté

les haines, exaspéré les esprits, excité aux vengeances, fait couler à grands flots le sang des républicains, versé l'ironie, le mépris, l'avilissement, sur le gouvernement actuel. Je demande le renvoi à une commission, pour nous présenter contre eux des mesures efficaces de répression. — Adopté.

Le lendemain, Bailleul insiste sur cette demande :

Vous n'avez point oublié votre arrêté d'hier relatif aux journalistes. Vous n'ignorez pas combien ils ont fait de mal; vous savez qu'ils étaient d'accord avec les conspirateurs et payés par eux. Je demande qu'il soit envoyé un message au Directoire pour l'inviter à vous transmettre les noms des propriétaires, imprimeurs et rédacteurs des journaux ; vous les ferez passer à une commission spéciale, qui vous présentera les mesures convenables.

Cette proposition est adoptée ; la commission sera composée de Bailleul, Talot et Garnier, trois implacables ennemis de la presse, avec lesquels nous avons déjà fait connaissance.

Bailleul fait son rapport dès le lendemain, dans la séance permanente de la nuit du 20 au 21.

Lorsque la France, constituée et couverte de gloire, marchait au calme et au bonheur, détruire ses espérances et chercher à la replonger dans de nouveaux malheurs, c'est un crime horrible, qui exige une punition éclatante. Les chefs de cet infâme complot sont coupables ; ceux dont ils se sont servis ne le sont pas moins. Leur existence accuse la nature; elle compromet le salut et le bonheur de plusieurs millions d'hommes. Vous entendez que je vous parle ici des journalistes conspirateurs. Ils ont été le fléau de la République ; ils ont prêché, soufflé dans tous les cœurs l'insubordination aux lois, la destruction de toute morale et des répu-

tations les mieux établies, la soif des vengeances, l'exaspération des haines, l'horreur pour la République, le désir criminel de la royauté; ils ont constamment travaillé à la dissolution du corps social. Voilà leurs crimes; leur audace a été poussée à un tel excès qu'ils ont osé s'en faire gloire... Ce crime, je le répète, mérite un châtiment prompt... Il faut purger, avec la rapidité de l'éclair, le sol de la République, des ennemis qui ont conspiré sa ruine..... La Constitution est attaquée. Il n'y a de moyens légitimes pour la défendre que ceux qui anéantissent les conspirateurs. . . . .

Voici le projet que je suis chargé de vous présenter :

Art. Ier. Les propriétaires, entrepreneurs, les directeurs, auteurs, rédacteurs et collaborateurs des journaux dont les noms suivent (il y en a cinquante-quatre), seront déportés dans le lieu qui sera désigné par le Directoire.

II. Leurs biens seront séquestrés, et la main-levée du séquestre ne leur sera accordée qu'à la nouvelle authentique de leur arrivée au lieu de leur destination.

III. Le Directoire est autorisé à leur fournir des secours.

Plusieurs membres : Aux voix ! aux voix !

Salicetti. La mesure qu'on vous propose serait incomplète et inutile si le gouvernement n'a pas le droit de faire des visites domiciliaires pour atteindre les coupables. Je demande que ce droit lui soit accordé.

Poulain-Grandpré. La proposition de Salicetti est juste; je l'appuie, et je demande que les visites domiciliaires se fassent aux termes de la Constitution.

Julien Souhait. La question est importante, puisqu'il s'agit, par des visites domiciliaires, de jeter l'alarme parmi les citoyens. Le Conseil peut adopter cette mesure; mais je pense qu'il ne doit pas le faire sans connaître les dispositions prises par le gouvernement. (Murmures.) Si lui-même vous demandait cette mesure, vous pourriez la décréter ; mais puisqu'il ne le fait pas, je crois que c'est le cas de passer à l'ordre du jour.

Talot. Je ne sais pas ce que c'est que des représentants que le gouvernement doit mener par la main. Est-ce que, pour pren-

dre des mesures, vous avez besoin qu'il vous trace votre marche? Celle qu'on vous propose est nécessaire. Les journalistes ont fait tant de maux, que le jour est enfin venu de les en punir. Prêtez l'oreille; écoutez les mânes plaintives de tant de patriotes égorgés par les journaux. Est-ce bien ici le lieu de raisonner comme un juge de paix le fait dans les cas ordinaires? Pour qui vous propose-t-on des ménagements? Pour des scélérats qui n'avaient dans le cœur que haine pour la République, et dans la bouche que ces mots : *Mort aux républicains!* Quoi! parce qu'un homme se cachera, l'homme de la loi ne pourra le prendre dans le lieu de sa retraite? Votre mesure serait ridicule.

Je l'ai dit, et je le répète, nous marchions entre la potence et la guillotine. Si nos ennemis eussent triomphé, ils n'eussent pas suivi à notre égard toutes ces formes qu'ils réclament eux-mêmes; tous nous eussions péri par la corde ou sur l'échafaud. Moins cruels, nous ne voulons pas de leur sang; mais au moins faisons en sorte que la peine qu'ils ont méritée leur soit infailliblement appliquée. Je demande que la proposition soit adoptée.

Mille applaudissements partent des tribunes.

Le Conseil arrête que, pour l'exécution du premier article, il sera fait des visites domiciliaires, aux termes de la Constitution.

GAUDIN. La série des journalistes à déporter qu'on nous présente me paraît un peu forte. Il est impossible d'en retenir les noms à une première lecture; je demande qu'on en fasse une seconde, et qu'on aille ensuite aux voix sur chacun d'eux. — Adopté.

On fait lecture de la liste.

UN MEMBRE. Je ne fais point l'apologie de tous les journalistes, mais il en est quelques-uns qui sont bons, et qu'il est de la justice de ne pas proscrire. Dans ce nombre, je range le journal du soir des frères Chaigneau. Je demande qu'il soit effacé de la liste.

BAILLEUL. J'y consens.

Le nom de ce journal est effacé.

DESMOLIN. Je trouve un vague singulier dans le premier article. Qu'entend-on par le terme de *collaborateurs?* Veut-on par là con-

damner à la déportation, pêle-mêle, tous ceux qui concourent à un journal, comme le prote, les ouvriers imprimeurs, etc. (*Une voix des tribunes :* Tant mieux.) Une voix dit tant mieux, et moi je dis tant pis...

BOURSIN. Si vous adoptez le mot de collaborateur, vous allez comprendre dans la peine terrible de la déportation une foule de citoyens; on l'appliquera aux marchands de papier. (Murmures.) Je ne vous ai cité cet extrême que pour vous faire sentir le ridicule et l'arbitraire du terme employé. Je vais plus loin, les preneurs de notes qui assistent à nos séances et qui n'ont aucune part aux articles, voulez-vous aussi les déporter ? (*Une voix :* Oui, ce sont des coquins.). . . . .

Le mot est retranché.

On discute les journaux les uns après les autres.

MALÈS. J'ai entendu nommer dans la liste de déportation le *Républicain français*. Je demande quel est ce journal ? Est-ce celui qui est signé *Chazot, Emmanuel Brosselard ?* (*Une voix :* Oui.) Dans ce cas-là, j'en demande le renvoi à la commission.

TALOT. Autant j'ai mis de chaleur à poursuivre les mauvais journalistes, autant je montrerai d'empressement à défendre les bons. Je demande l'ordre du jour sur ce journal, car enfin il n'est pas mauvais.

Le *Républicain français* est effacé de la liste.

GOMAIRE. Le *Mercure* est dans la liste; mais j'observe qu'il s'imprime chez Cussac, qui ne sait pas lire, et qui certes n'est pas un contre-révolutionnaire. Si on a inséré dans ce journal quelques mauvais articles, il n'y a aucune part. Je demande l'ordre du jour.

QUIROT. J'ai à citer un fait bien extraordinaire, qui jettera un grand jour sur les journalistes. Jamais il n'y a eu deux journaux plus opposés en principes que le *Mercure* et le *Révélateur*. Eh bien ! lisez leurs séances, elles sont exactement les mêmes.

POMME. Il n'y a là rien d'extraordinaire. Les preneurs de notes en fournissent à plusieurs journaux à la fois; ensuite le rédacteur en chef les adapte à son journal. Au reste, je connais Cussac; c'est un imbécile, mais un honnête homme. Je demande l'ordre du jour. — Adopté.

Le *Mercure* est effacé de la liste. On continue la lecture.

Tallien. Je viens d'entendre nommer le *Journal des Spectacles*. Je ne le connais pas. Mais renferme-t-il des articles contre-révolutionnaires ? (*Bailleul*. Je ne l'ai pas lu.) Dans ce cas-là, j'en demande le renvoi à la commission. — Adopté.

Quirot. Si je ne consultais que les sentiments d'indignation si naturels à un homme qui a été violemment froissé par les journalistes, certes il n'est personne ici qui fût plus que moi porté à voter contre eux des mesures rigoureuses ; mais il est évident que celles que l'on vous propose sont injustes et forcées. Comment se décider à proscrire en masse quatre-vingts journalistes, tandis qu'il suffisait d'en frapper dix ou douze ? Et je suis bien convaincu que, parmi ces derniers, il en est quelques-uns que les Anglais salarient, tel que Suard. Quant à cette foule de folliculaires qui exercent ce métier pour vivre, ce serait, en vérité, leur faire trop d'honneur que de les comprendre dans une mesure générale. La mesure paraîtra injuste aux yeux de tous les bons citoyens ; elle ne frappera que sur les hommes ignorants et bornés, les autres se sauveront. Je demande que l'on se réduise à une douzaine.

Gaudin et Boulay appuient ces observations, et ils demandent le renvoi de la liste à la commission, afin qu'elle ait à faire un triage.

Bailleul. La commission a pris connaissance de tous les journaux dont elle vous a présenté la liste. Elle les trouve tous mauvais, et elle n'a aucun triage à faire. (*Une voix*. Tenons-nous-en à ceux désignés dans l'arrêté du Directoire.)

Le Conseil, consulté, passe à l'ordre du jour sur le renvoi de la liste à la commission.

Blad. Beaucoup de nos collègues ne veulent pas voter sans connaissance de cause. Je demande que la liste soit imprimée et discutée vingt-quatre heures après la distribution. Pendant ce délai, les journalistes ne feront pas grand mal, et la peine qu'on propose de leur infliger est assez grave pour y réfléchir sérieusement. — Rejeté par l'ordre du jour.

On continue la lecture de la liste ; le secrétaire nomme l'*Historien*.

PLUSIEURS MEMBRES. Aux voix! aux voix!

QUELQUES VOIX. Le renvoi à la commission.

BELLEGARDE. Si l'on renvoie celui-là, il faut les renvoyer tous.

BOULAY. Il est possible que je sois dans l'erreur; mais j'ai des observations importantes à faire au Conseil sur l'*Historien*. Je le prie de vouloir bien les entendre. J'ai lu ce journal, et j'y ai trouvé d'excellents articles sur les clubs, sur les prêtres. Quelquefois, il est vrai, la tournure de l'auteur est épigrammatique; mais je ne crois pas que ce soit un motif de le déporter. J'y ai vu encore un grand nombre de morceaux relatifs aux divisions qui s'étaient élevées entre les autorités constituées, et ils m'ont paru faits dans les bons principes et dictés par un très-bon esprit; il en est même plusieurs qui étaient dans le sens du Directoire. Ce n'est pas par quelques traits épars qu'il faut juger les hommes, mais par l'ensemble de leur vie. Ce sont les lumières qui ont amené la Révolution, et Dupont de Nemours a contribué à les répandre par son excellent ouvrage des *Ephémérides du Citoyen*. D'ailleurs, il s'agit ici de la peine de la déportation : voudriez-vous en frapper un vieillard de soixante-dix ans? Je demande que l'*Historien* soit rayé de la liste.

PLUSIEURS VOIX. Appuyé.

TALLIEN. S'il ne s'agissait ici que d'un journal insignifiant, je ne prendrais pas la parole. On connaît mon opinion sur les journalistes : je veux leur liberté entière, quoique je n'aie pas à me louer d'eux, et que je ne sois pas leur enfant gâté. Quant à l'*Historien,* il ne doit pas être rangé dans la classe des journalistes vulgaires : son influence a été prodigieuse; lui seul a causé plus de mal que les autres, parce qu'à l'influence du talent pour la discussion, il joignait les sarcasmes sur les personnes et les institutions, et les tournait en ridicule. C'est cet homme dont Turgot disait qu'il avait beaucoup d'esprit, mais point de jugement; c'est cet homme qui voulait rétablir l'ancien régime, et qui, en ce moment, proteste le plus contre la révolution actuelle; c'est lui qu'on veut excepter! Je ne parle pas du compte qui est rendu des séances dans l'*Historien* : cet ouvrage est celui de citoyens estimables à tous égards, que je me garderai bien de con-

fondre avec Dupont. Au reste, puisque vous adoptez une mesure aussi rigoureuse contre une foule de journaux insignifiants, je ne conçois pas comment vous pouvez faire grâce à celui-là, qui est infiniment plus dangereux. Je demande l'ordre du jour sur la radiation de la liste.

CHÉNIER. J'appuie les observations de Boulay. Je suis loin d'atténuer les torts de l'*Historien :* quelques-unes de ses opinions ont contristé les vrais républicains ; mais celles qu'il a émises sur certaines matières sont parfaitement conformes aux principes. Je n'en citerai pour exemple que ce qu'il a écrit sur les opinions religieuses ; il a, à cet égard, professé les leçons de la plus saine philosophie. Devons-nous traiter avec la même rigueur des hommes qui ont fait des fautes, commis des erreurs, et ceux qui ont commis des crimes ? Sans doute, vous devez avoir des égards pour un vieillard de près de quatre-vingts ans, ami de Turgot, et qui, dans l'Assemblée constituante, a constamment soutenu la cause de la liberté. — Je demande au moins le renvoi à la commission.

TALLIEN. Je demande à citer un fait : chacun sait que Dupont a dit au Conseil des Anciens : « Nous sommes ici le coupe-tête du Directoire. »

Après quelques autres pourparlers, le Conseil des Cinq-Cents, « considérant que, parmi les ennemis de la République et les complices de la conjuration royale, les plus actifs et les plus dangereux ont été les journalistes payés et dirigés par les agents royaux ; considérant que, pour étouffer la conspiration existante, prévenir la guerre civile et l'effusion générale du sang qui allait en être la suite inévitable, rien n'est plus instant que de purger le sol français des ennemis déclarés de la liberté et de la Constitution », déclare qu'il y a urgence, et

décrète la déportation des propriétaires et rédacteurs des journaux dont les noms suivent, exceptant de la mesure, par une disposition expresse, les citoyens connus pour prendre habituellement des notes dans le Conseil :

Le *Messager du Soir,* — le *Miroir,* — les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères,* — l'*Observateur de l'Europe,* à Rouen, — *Perlet,* — le *Petit Gauthier,* — la *Petite Poste,* — le *Postillon des Armées ou Bulletin général de France,* — le *Précurseur,* — la *Quotidienne,* — les *Rapsodies du Jour,* — le *Spectateur du Nord,* — le *Tableau de Paris,* — le *Thé,* — la *Tribune publique,* — le *Véridique,* — l'*Argus,* — les *Annales catholiques,* — les *Actes des Apôtres,* — l'*Accusateur public,* — l'*Anti-terroriste,* à Toulouse, — l'*Aurore,* — le *Censeur des Journaux,* — le *Courrier de Lyon,* par Pelzin, — le *Courrier extraordinaire,* — le *Courrier républicain,* — le *Cri public, ou Frères et Amis,* par Vasselin, — le *Défenseur des vieilles institutions,* — le *Déjeuner,* — l'*Echo,* — l'*Eclair,* — l'*Europe littéraire,* — la *Gazette française,* — la *Gazette universelle,* — le *Grondeur,* — l'*Impartial bruxellois,* — l'*Impartial européen,* à Bruxelles, — l'*Invariable,* — le *Journal des Journaux,* à Bordeaux, — le *Journal des Colonies,* — le *Journal général de France, ou le Gardien de la Constitution,* — et l'*Abréviateur universel.*

L'*Etoile,* le *Frondeur,* le *Républicain français,* le *Mercure universel,* le *Journal du Soir* des frères Chaigneau, furent rayés de la liste sur les observations faites par des membres du Conseil des Cinq-Cents.

L'*Historien,* l'*Analyse des Journaux,* le *Journal des Dames,* le *Journal des Spectacles,* le *Courrier des Départements,* la *Correspondance politique et littéraire,* le *Belge français,* l'*Auditeur national,* l'*Abeille,* les *Annales universelles,* la *Gazette des départements,* le *Portefeuille, De tout un peu,* le *Tableau de la France et de l'Europe,* le *Journal de France, politique et littéraire,* le *Journal du département de l'Yonne* et le *Journal du département de l'Aube,* furent renvoyés à la commission pour un plus ample informé.

La résolution est envoyée au Conseil des Anciens, et celui-ci nomme immédiatement une commission de cinq membres pour l'examiner. On demande que cette commission fasse son rapport à la séance du soir, et l'on n'écoute qu'impatiemment quelques observations de Lecouteulx sur les inconvénients que pourrait avoir cette précipitation.

Girot-Pouzol. La résolution ne demande pas un long examen. Personne ne peut douter que les journalistes n'aient été les instruments de la faction royaliste. Il faut donc, sans délai, lui arracher les armes ; le maintien de la tranquillité publique l'exige.

Lecouteulx. Que peut-on craindre? Le Directoire a fait saisir les journalistes dangereux ; ils sont tous paralysés. La commission, d'ailleurs, pour prononcer sur leurs écrits, a besoin de les examiner. (*Quelques murmures.*)

Creuzé-Latouche. Tous les journaux dont les auteurs se trouvent atteints par la résolution sont suffisamment connus, et j'avance qu'il n'est pas nécessaire d'examiner leurs ouvrages ; mais ils sont arrêtés ou en fuite, leurs presses sont saisies : un léger retard est donc sans danger.

Lacombe Saint-Michel. Il est un de ces journalistes qui met en feu tout le Midi. Ses partisans pourraient l'avertir par le courrier de demain ; il prendrait la fuite et continuerait ses ravages. Eh ! faut-il du temps pour prononcer sur les journalistes qu'on nous désigne comme coupables ? Qui de nous ne connaît pas leurs provocations sanguinaires ? Qui de nous ignore qu'ils ont constamment prêché l'assassinat, la destruction du gouvernement républicain, le retour de la royauté ?

Le rapport eut lieu le lendemain, et la résolution fut approuvée presque sans discussion. Voici comment s'était exprimé le rapporteur, Rossée :

Quand nous avons vu la résolution qui déporte tant d'individus dont les veilles étaient consacrées à empoisonner l'opinion publique, après avoir reconnu que rien n'était plus instant que d'arrêter les efforts des ennemis déclarés de la liberté, nous nous sommes rappelé d'abord ces journaux des premiers jours de la liberté, qui la servirent avec autant de gloire que de succès, et nous n'avons pu nous défendre de quelque intérêt envers des hommes qui pouvaient marcher sur les traces de ces apôtres de la liberté, que béniront les générations futures, heureuses par le génie et le courage de ces vertueux écrivains. Quand la plus brillante carrière était ouverte à cette magistrature morale, nous avons vu avec douleur que ceux qui en étaient investis n'y étaient entrés que pour la déshonorer ; que, séduits par le plus infâme motif, ou entraînés par les plus criminelles espérances, ils n'avaient pas rougi de sacrifier la gloire à l'or que leur jeta un *plénipotentiaire.*

... Nous désignons ceux dont la plume, dirigée par la calomnie, traçait chaque matin des proscriptions sanguinaires ; nous désignons ces éternels et féroces provocateurs d'assassinats, ces dégoûtants folliculaires qui essayaient de faire oublier l'atrocité d'un article par les plus calomnieuses caricatures, ces êtres, enfin, dont la bouche sanglante présentait au lecteur la double image d'un meurtrier et d'un bouffon. Ah ! que ceux-là fuient le territoire de la République ! Malheur au peuple chez lequel ils respireront !

Quelques jours après, un arrêté du Directoire, pris en vertu de la loi du 19 fructidor, déclarait que le montant des abonnements adressés aux journalistes condamnés à la déportation resterait déposé au bureau des postes, sans que les associés ou successeurs de ces condamnés pussent retirer ces fonds.

L'exécution du décret de déportation rencontra de nombreuses difficultés, qui la firent traîner en longueur; Bailleul, dans son rapport au Conseil des Cinq-Cents sur la conjuration du 18 fructidor, fait un reproche au gouvernement de la mollesse avec laquelle elle est poursuivie :

Nous ne pouvons ici ne pas rappeler le plus puissant mobile de ces coupables trames, les journaux, qui chaque jour portaient aux extrêmes frontières les conseils de rébellion et de mort; et c'est encore ici que nous devons nous accuser. Ne savions-nous pas que les auteurs de ces affreux libelles étaient des royalistes salariés, des échappés de séminaires, ce que la théologie et la perfidie sacerdotales ont vomi de plus impur? Ne savions-nous pas qu'ils avaient fait de la contre-révolution leur domaine? Ne connaissions-nous pas la rage qui les dévorait, et qu'après avoir provoqué la journée de Vendémiaire dans leurs écrits, ils avaient encore été les principaux agents de la royauté dans les sections? Et nous ne prenions aucune mesure? Il fallait Fructidor pour qu'ils fussent déportés! Mais, que dis-je? sur combien de ces êtres atroces a-t-on exécuté la loi? Ils sont encore dans le sein de la République; ils se promènent librement; ils écrivent, ils endoctrinent, ils m'écoutent peut-être, quand un vaisseau aurait dû les porter sur la terre qu'habitent les tigres! Gouvernement, tu réponds de l'exécution des lois!

« La violence de ce morceau, dit l'auteur du 18 fructidor, prouve celle du sentiment qui l'a dicté. On voit qu'ici l'auteur a sa querelle particulière à venger. Bailleul est en effet un des hommes qui ait le plus à se plaindre des journalistes, non parce qu'ils l'ont durement traité, mais parce qu'ils n'ont jamais daigné l'attaquer sérieusement.

Ce fut toujours par le ridicule, l'épigramme légère et l'offensant mépris, que les malins lui firent éprouver leur animadversion. Ils le fustigeaient en riant, ils le faisaient tourner sous leur fouet comme un sabot, et Bailleul enrageait plus d'un pareil traitement que s'ils l'eussent mis en sang. Il prend sa revanche aujourd'hui; mais il n'a pas l'esprit de la prendre gaîment. En se fâchant comme un sot, en menaçant comme un furieux, en frappant comme un lâche sur des hommes abattus, il a justifié tout ce qu'ils avaient dit de lui lorsqu'ils étaient debout, et même tout ce qu'il leur plaira d'en faire lorsqu'ils seront relevés. »

Deux ans après, le Conseil lui-même demandait encore au Directoire compte de l'exécution des lois rendues contre les auteurs d'écrits séditieux.

Mais s'il était généralement facile de saisir les *presses, caractères et instruments* servant à l'impression des journaux, il n'était pas aussi aisé d'atteindre les rédacteurs, que l'on ne connaissait pas la plupart du temps, ou qui s'étaient prudemment soustraits aux recherches de la police.

Dans l'arrêté du Directoire du 18 fructidor, il n'y avait de désignés nominativement que Isidore Langlois et Lunier, pour le *Messager du Soir;* Gallais et Langlois (des Gravilliers), pour le *Censeur des Journaux;* P. N. de Barle, pour la *Gazette fran-*

çaise; Cretot, pour le *Postillon des Armées;* Maille et Jolivet, dit Barallère, pour le *Journal général de France;* Richer-Sérizy, pour l'*Accusateur public;* Bertin d'Antilly, pour le *Thé;* La Harpe, Fontanes et Vauxcelles, pour le *Mémorial;* Beaulieu, pour le *Miroir;* Suard, pour les *Nouvelles politiques;* et Barruel-Beauvert, pour les *Actes des Apôtres*. Pour les autres journaux, il est dit seulement : l'auteur et l'imprimeur. Il y a même des feuilles dont l'adresse est restée en blanc.

Nous avons vu que le Conseil des Cinq-Cents n'était pas beaucoup plus éclairé sur le personnel, et même sur l'individualité, des journaux qu'on lui demandait de condamner. Aussi est-il probable qu'il se commit plus d'une erreur. Je lis dans le compte-rendu d'une des séances suivantes :

> Le rédacteur de l'*Echo* écrit que son journal est né avec le Cercle constitutionnel, qu'il a toujours défendu les principes de la liberté, et que c'est sans doute par erreur qu'il a été compris dans le nombre des journalistes condamnés à la déportation. — On assure qu'il existe un autre journal portant le titre d'*Echo,* mais qui n'est que l'écho du royalisme, et que c'est de celui-là que la commission a entendu parler.

Et là-dessus on passa à l'ordre du jour.

C'est seulement le 12 fructidor an VII que l'exécution de la résolution contre les journalistes est en quelque sorte régularisée et complétée par la désignation nominative de ceux qui étaient condamnés

à la déportation. Voici la teneur de l'arrêté pris à cet effet :

Le Directoire exécutif,

Vu la loi du 19 fructidor an V, qui frappe de déportation les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs des journaux désignés par cette loi ;

Vu l'arrêté du Directoire exécutif en date du 3 frimaire an VII, rendu pour l'exécution de la loi du 19 brumaire précédent, concernant les individus frappés par les lois des 19 et 22 fructidor un V;

Vu les tableaux formés par les administrations centrales des départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, de la Dyle et du Rhône, en conformité de l'arrêté du Directoire exécutif du 3 frimaire an VII, des individus reconnus pour avoir coopéré à la rédaction, ou pris part à l'entreprise des journaux désignés par la loi du 22 frimaire an V;

Vu pareillement l'arrêté du Directoire exécutif du 28 nivôse an VII;

Après avoir entendu le rapport du ministre de la police générale,

Arrête ce qui suit :

Art. Ier. Seront déportés, comme propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs, rédacteurs, des journaux ci-après désignés, savoir :

Mémorial. Les nommés Laharpe, Fontanes, Bourlet de Vauxcelles :

Messager du Soir. Langlois (Isidore), Lunier, Porte;

Le *Miroir.* Beaulieu, de Tallerac, Bridel-Sourignères;

Nouvelles politiques nationales et étrangères. Boyer, Xbrouet;

L'*Observateur de l'Europe.* Robert;

Perlet. Perlet, Lagarde, Fontanilles;

Le *Petit Gauthier ou la petite Poste.* Lucet;

Le *Postillon des Armées ou Bulletin général de France.* Nicole;

Le *Précurseur.* Duval;

La *Quotidienne.* Marchand, Geoffroy, Riche et Ripert;

Rapsodies du Jour. Villers fils, Montmignon, Daudoucet;

Le *Thé.* Bertin d'Antilly;

La *Tribune publique.* Le Blanc, Dupré;

Le *Véridique.* Poujade, Ladevèze;

L'*Argus.* Lefebvre-Grandmaison, Fontcharraux dit le Romain;

Annales catholiques. Sicard;

Actes des Apôtres. Barruel-Beauvert;

L'*Accusateur public.* Richer-Sérizy, Migneret l'aîné;

L'*Aurore.* Grosley, Lassale, Grimaldy;

Le *Censeur des Journaux.* Gallais, Langlois;

Courrier de Lyon. Pelzin;

Courrier extraordinaire. Caillot, Denis;

L'*Anti-Terroriste.* Brouillet, Meilhac;

Courrier républicain. Fleschelles frères, Poncelin, Auvray;

Le *Déjeuner.* Tulot, Detain;

L'*Echo.* Wasselin;

L'*Eclair.* Bertin de Vaux, Neuville;

L'*Europe littéraire.* Guth.

Gazette française. Fiévée, Debarle;

Gazette universelle. Rippert;

L'*Impartial bruxellois.* Brackeniers;

L'*Impartial européen.* Morneweck;

L'*Invariable.* Royou;

Le *Journal des Colonies.* Chotard, Daubonneau, Chausson, Colas;

Le *Journal général de France ou le Gardien de la Constitution.* Jollivet-Barallère, Teulières.

II. Le lieu de leur déportation est déterminé à l'île d'Oléron, aux termes de l'arrêté du 28 nivôse an VII.

III. Les individus dénommés en l'article premier qui se seraient soustraits à la déportation, ou n'auraient pas fait leur déclaration dans le délai prescrit par la loi du 19 brumaire dernier, seront portés sur la liste des émigrés, conformément à la même loi.

IV. Leurs biens seront séquestrés en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 fructidor an VI.

V. Le ministre de la police générale prendra de nouveaux renseignements pour découvrir les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs, rédacteurs, des journaux : le *Spectateur du Nord,* le *Tableau de Paris,* le *Cri public*, les *Frères et Amis,* le *Défenseur des vieilles Institutions*, le *Journal des Journaux,* le *Grondeur* et l'*Abréviateur universel;* ainsi que tous autres individus frappés par les lois des 22 fructidor an V et 19 brumaire dernier, et omis dans le présent arrêté.

On peut conjecturer d'après cette dernière disposition la cause, ou du moins l'une des causes qui retardèrent si longtemps l'exécution de la mesure qui frappait les journalistes. Dans tous les cas, on ne saurait attribuer ces délais à des sentiments plus modérés envers la presse.

Il faut dire aussi que le ton des journaux avait singulièrement baissé à la suite du coup d'Etat. Avec le régime de la loi du 19 fructidor, il n'y avait plus, en réalité, de liberté de la presse. La crainte de partager le sort des feuilles supprimées sans aucune forme de procès par le Directoire avait produit sur les journaux un effet semblable à celui de la censure. Ils se bornaient au compte-rendu des séances du Corps législatif et à quelques nouvelles ; et encore n'osaient-ils pas tout raconter : ils se donnaient bien garde, par exemple, de parler de ce qu'ils supposaient pouvoir déplaire au Directoire. Quant aux opinions, on les gardait pour soi.

« Les journalistes, dit un contemporain, frappés du double timbre de la poste et de la peur, étaient

couchés ventre à terre devant l'autorité suprême, qui les méprisait autant depuis le 18 qu'elle les avait redoutés auparavant. — Il faut cependant, ajoute le même écrivain, excepter de la sévérité de cet arrêt le *Censeur dramatique,* par M. Grimod de la Reynière, qui continua d'écrire, après le 18, avec le même courage, le même esprit et la même décence. L'existence de cette feuille, quoique étrangère à la politique, contrastait trop évidemment avec tout ce qui existait alors pour ne pas choquer l'œil des despotes. C'était une espèce de monument antique qui s'élevait au milieu des ruines générales. Une ordonnance émanée du Luxembourg le 22 pluviôse vint le renverser à côté des autres (1). »

Cependant, la première émotion passée, la parole n'avait pas tardé à revenir à la presse, à la presse jacobine surtout. Un certain nombre des journaux supprimés avaient reparu sous un autre titre, et reprenaient peu à peu leurs allures aggressives. Mais le gouvernement veillait, la loi du 19 fructidor à la main, et, bien décidé à en finir avec son ennemi, il se montra sans miséricorde. Le 26 frimaire an VI, il prenait l'arrêté suivant :

Le Directoire exécutif, ouï le rapport du ministre de la police générale ;

Considérant que plusieurs journalistes, complices de la conju-

(1) *Le 18 fructidor, ses causes et ses effets.*

ration royale, et frappés par la loi du 22 fructidor dernier, après s'être soustraits aux effets de ladite loi en substituant de nouveaux titres à leurs feuilles justement proscrites, n'ont pas cessé d'attaquer, soit directement ou indirectement, les mesures du gouvernement les plus propres à consolider l'édifice républicain ;

Considérant qu'il existe parmi ces journalistes un système combiné et suivi pour pervertir l'esprit public ; que ce système est lié à celui de diffamation contre les lois et les institutions républicaines ; que l'un et l'autre ont des rapports immédiats avec le vaste plan de meurtres, de vols et de brigandages, que l'on cherche à établir sur toute la surface de la République, et qu'ils se rattachent visiblement aux manœuvres ourdies par l'étranger pour opérer la désorganisation générale du corps politique ;

Considérant enfin qu'il est temps de mettre un terme aux projets sinistres de ces journalistes, dont les écrits calomniateurs et perfides ont été la cause ou le prétexte de tant de malheurs, de tant de crimes, et dont les opinions continuent de lutter contre l'affermissement de la République, et de compromettre sa sûreté et sa tranquillité intérieure ;

En vertu de l'article 35 de la loi du 19 fructidor an V, arrête :

Art. Ier. Les journaux intitulés : l'*Echo de l'Europe,* ci-devant *Messager du Soir ;* le *Courrier de l'Europe,* sortant des mêmes presses que l'*Echo ;* la *Petite Poste du soir ;* l'*Indiscret,* successeur de la *Boussole* et de la *Toilette ;* la *Gazette nationale de France ;* le *Diurnal,* ou *Précurseur ;* le *Correspondant français ;* la *Gazette européenne,* ci-devant *Gazette française ;* le *Correspondant politique ;* les *Annales politiques,* ou l'*Eclair ;* le *Courrier du Jour,* ou le *Véridique,* sortant des mêmes presses que l'*Eclair ;* le *Babillard ;* le *Frondeur ;* le *Bulletin de la République,* ci-devant la *Quotidienne ;* l'*Aviso ;* les *Tablettes républicaines,* ci-devant le *Mémorial,* sont prohibés.

II. Les scellés seront apposés sur les presses qui servent à les imprimer et sur les registres d'abonnements.

III. Le ministre de la police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

Dès le mois précédent les scellés avaient été apposés sur les presses du *Nouvelliste*, qui remplaçait, dit-on, les *Nouvelles politiques*, et l'on avait donné pour motif à cette mesure que les auteurs avaient négligé les formalités qu'exigeait la surveillance attribuée au ministère de la police.

Le 18 pluviôse la *Poste du Jour* est supprimée pour avoir annoncé l'arrestation de Marmontel comme si ce dernier eût encore été représentant du peuple, quoique la loi du 10 fructidor eût annulé sa nomination, et de manière à faire croire qu'on avait arrêté un membre du Corps législatif sans l'accomplissement des formalités prescrites par la Constitution.

Le 22 germinal,

Le Directoire exécutif, considérant que les journaux intitulés le *Journal des Hommes libres de tous les Pays*, ou le *Républicain*, et l'*Ami de la Patrie*, ou *Journal de la Liberté française*, sont les échos habituels d'une faction désorganisatrice ; que, de concert, ils tendent à égarer l'opinion, soit en déversant la calomnie et des doutes perfides sur les intentions et les travaux du Corps législatif et du Gouvernement, et sur les fonctionnaires publics les plus républicains et les plus irréprochables, soit en appelant la confiance sur des individus justement repoussés par l'opinion publique, et dont les efforts ne tendent qu'à entretenir l'esprit de division et de discorde parmi les citoyens;

En vertu de l'article 35 de la loi du 19 fructidor an V, arrête :

Les journaux intitulés *Journal des Hommes libres* et l'*Ami de la Patrie* sont prohibés. Les scellés seront apposés sur les presses servant à les imprimer.

Le même mois, suppression de la *Feuille universelle.*

Le 16 floréal, la *Feuille politique* est prohibée, et des poursuites sont ordonnées contre les rédacteurs et l'imprimeur. — Même mesure contre le *Cercle, ou Journal des Arts et des Plaisirs,* pour avoir imprimé, entre autre choses : « Les ours de Berne ont déclaré la guerre aux Jacobins de Paris..... Quand on livrerait à ces animaux sauvages quelques centaines de Jacobins par décade, ce ne serait qu'un acte de justice... C'est mon vœu, et je ne doute pas qu'il ne soit partagé par tous les bons citoyens. »

Notons, en passant, un acquittement prononcé le même jour par le jury en faveur du rédacteur du *Tableau de Bordeaux,* qui avait été emprisonné pour avoir classé les électeurs par *Album* et *Nigrum.*

Le *Moniteur* du 20 messidor mentionne la suppression de quinze journaux, qu'il ne nomme pas, et celui du 23 enregistre un arrêté qui en prohibe encore *plusieurs*, sans autre désignation.

Enfin, le 28 fructidor, les scellés sont apposés sur le *Journal des Francs,* « qui n'est que la continuation des *Hommes libres.* »

Des réclamations s'étaient élevées à plusieurs reprises contre ce régime, si contraire aux principes républicains. Les premières attaques partirent du

Conseil des Cinq-Cents, et Lucien Bonaparte nous a laissé dans ses Mémoires, sur cet épisode de l'histoire de la presse, des détails pleins d'un singulier intérêt. Il y avait dans le Conseil une opposition constitutionnelle, qui prenait pour but de ses attaques la personne des Directeurs, tout en défendant l'institution ; elle ne refusait pas son concours aux mesures indispensables au service public, mais elle n'accordait rien qu'au prix de la plus amère censure. Ce fut cette opposition, dont Lucien faisait partie, qui prit en main la cause de la presse.

Une commission avait été chargée d'élaborer un projet de loi sur cette matière épineuse. Elle était composée de Daunou, Lucien, Cabanis, Berlier, Genissieux et Andrieux. Elle fit son rapport le 8 fructidor an VI. Elle proposait une loi pénale basée sur le jugement par le jury des délits publics de la presse. « Liberté entière de s'expliquer sur les actes de l'autorité publique, pourvu que l'écrit ne dégénère pas en provocation à la désobéissance; répression rigoureuse des imputations dirigées contre l'honneur ou la probité des personnes, à moins qu'on ne se porte dénonciateur civique, ou qu'on n'en produise la preuve par écrit : tel est essentiellement, disait le rapporteur, Berlier, le but que la commission s'est proposé ; telle est, à ce qu'il lui a semblé, la seule, la vraie théorie d'une bonne loi sur cette matière. »

A la promulgation de cette loi, l'action préventive de la police directoriale devait cesser.

Jusque là tout le monde était d'accord ; mais fallait-il assigner un terme fixe à la promulgation de la loi ? La majorité de la commission, formée de Daunou, Lucien, Berlier et Genissieux, s'était décidée pour l'affirmative : elle était impatiente d'enlever à la police sa dictature, dont le terme allait expirer. Elle avait donc inséré dans l'article 2 que cette dictature cesserait au bout de trois mois, délai fixe dans lequel le Conseil s'engageait à terminer la loi pénale.

La discussion fut orageuse. Cabanis et Andrieux déclarèrent qu'ils n'avaient pas voté cet article 2, et en demandèrent la suppression. « Si on admet cette mesure, s'écriait Cabanis, avec une rare franchise, les journaux royalistes quitteront bientôt le masque qui les couvre, et certainement dans l'état actuel des choses, comme le mécontentement est porté à un grand point, les journaux royalistes auront un grand succès. » Sur quoi, André du Bas-Rhin observait que, le 18 fructidor, le Corps législatif était en majorité composé de conspirateurs.

Les directoriaux voulaient proroger d'un an la dictature de la police : ils firent rejeter l'article 2, et triomphèrent de l'opposition. « Mais, remarque Lucien, notre loi pénale attribuait au jury le jugement de tous les délits publics de la presse pério-

dique ! Trente-huit ans ont passé depuis cette séance : quel progrès avons-nous fait dans les garanties constitutionnelles ? Est-ce en avant que la France a marché ? »

La question se représenta à quelques mois de là ; mais cette fois une partie de l'opposition constitutionnelle se rangea du côté du gouvernement.

« Notre conscience d'opposition, dit Lucien, fut mise à l'épreuve dans la question capitale de la liberté de la presse, que l'on agita vers la fin du mois à plusieurs reprises. On voulait mettre à l'ordre du jour la loi pénale proposée par la Commission dont je faisais partie, afin de détruire la dictature de la police sur les journaux. J'avais pris à ce projet de loi une part active ; mais comment se refuser à l'évidence ? comment repousser la demande des directoriaux ? Les feuilles royalistes et jacobines pouvaient-elles, sans péril, recommencer leurs diatribes contre le gouvernement, au milieu de la guerre et des insurrections de la Belgique ? Pour ma part, je crus devoir céder, et je votai l'ajournement de notre projet de loi pénale. Les républiques anciennes, au moment d'un grand danger, ne se contentaient pas de mesures partielles de dictature : elles se résignaient à la dictature générale et absolue d'un seul homme : *Caveant consules ne respublica detrimentum capiat.* — Nous abandonnâmes au gouvernement, jusqu'à la fin de l'année, la censure des journaux.

» Enfin on revint une troisième fois sur ce chapitre brûlant au commencement de prairial. On demanda le rapport de la loi de censure, et on mit en discussion le projet de loi sur les abus de la presse. Le Directoire se crut perdu si on lui enlevait sa dictature sur les feuilles périodiques. Il rassembla ce qui lui restait de courage pour se défendre sur ce terrain difficile; le peu d'amis qui ne l'avaient pas abandonné se réunirent. Bailleul publia un pamphlet fort adroit pour atténuer nos accusations. Enfin, des deux côtés, on soutint, pendant plusieurs séances, pour ou contre la liberté de la presse, une lutte acharnée, qui avait commencé dès les premiers jours du mois, et que, depuis, nous avons vue se renouveler vingt fois dans nos assemblées représentatives. Parmi les orateurs, Creuzé-Latouche pour la censure, et Chénier contre, prononcèrent d'éloquentes harangues; mais Lecointe-Puyraveau fut surtout remarquable, et ses paroles avaient ébranlé plus d'une opinion. Il avait su mettre en évidence la distinction que Cabanis avait déjà fait valoir à la tribune.

Je fais, dit-il (séance du 9 prairial), une grande différence entre la liberté de la presse et l'indépendance des journaux. Saisissez bien cette idée, je vous prie : elle est essentielle aux développements dans lesquels je vais entrer. — Jetons nos regards en arrière : nous verrons la liberté de la presse profanée par des hommes qui s'en emparèrent pour la déshonorer par les plus licencieux excès, en confondant l'indépendance des journaux avec le droit

d'émettre sa pensée. — Observez ce qui s'est passé : vous verrez que cette licence tolérée a été constamment le présage de quelque grand mouvement dans l'Etat. Toujours les factions ont signalé par la témérité de la presse les excès auxquels elles allaient se porter ; *souvent les conspirateurs ont ainsi annoncé d'avance leurs projets.* Sous la Législative, sous la Convention, un homme dont on ne peut prononcer le nom sans rougir demanda non la liberté de la presse, mais l'indépendance des journaux, et se livra dans ses écrits aux plus violents excès ; vainement fut-il par décret déclaré en démence, vainement parut-il devant un tribunal : la voix de la calomnie fut la plus forte ; les plus fermes républicains en furent les victimes, et les amis de Marat lui-même finirent par craindre les traits empoisonnés de sa plume. — Je dois vous rappeler ce que la liberté des journaux a fait depuis : rétablie dans ses droits, elle a commencé par caresser la Convention, qui lui avait rendu la vie, et a fini par provoquer son égorgement ; c'est elle qui arma les factions de vendémiaire ; elle fut l'arme la plus terrible des réacteurs ; elle a amené les horreurs du gouvernement révolutionnaire, et puis ensuite les horreurs de la réaction. Tant d'excès amenèrent enfin leur remède ; le 18 fructidor vint luire sur la France : les journaux furent assujettis, et, dès lors, le calme a régné, les passions se sont calmées ; nous n'avons plus eu de secousses, plus d'agitation.

Quelques voix alors s'écrièrent : *Plus de liberté...* et Lecointe-Puyraveau reprit avec force :

Représentants, vous voulez la liberté ; mais vos ennemis veulent la licence. Déjà n'annonçait-on pas que cette discussion même serait le signal de troubles et de désordres? Je puis me tromper, mais la machination journaliste qui cherche à vous surprendre peut être fatale, et vous saurez la déjouer. Quand nous éprouvons des revers, quand tous les ennemis publics s'agitent, une arme puissante doit-elle leur être remise ? Rapportez la loi du 19 fructidor, et à l'instant les quarante trompettes du royalisme, brisées à cette époque, vont faire retentir encore leurs funestes concerts ;

vous aurez une foule de journaux vendus au royalisme, d'autres aux partis exagérés, dont nous ne voulons pas, sans doute, échauffer les espérances; l'étranger aura les siens, et soufflera parmi nous la discorde, les préventions, l'esprit de parti. Vous parlez des dilapidateurs; — mais ces dilapidateurs ont de l'or; et doutez-vous qu'avec de l'or on n'ait des journaux disposés à marcher dans la ligne qu'on leur trace? Un mal plus grand nous attend si l'indépendance des journaux est rétablie : *nous verrons partout se former une opinion factice qu'on nous donnera pour l'opinion de la majorité*. Ainsi les Jacobins, les sociétés mères, les sociétés affiliées, s'affichaient les organes de l'opinion publique. Ce n'est pas l'opinion publique que vous fera connaître l'indépendance des journaux : vous n'y verrez tracée que l'opinion des partis.

« Ainsi nous parla, dit Lucien, l'un des républicains les plus sincères. Beaucoup de bons esprits pensaient comme Lecointe et Cabanis. Ce n'était que dans un temps calme, disait-on, qu'un bon citoyen pouvait affaiblir le gouvernement. Les feuilles périodiques devaient être considérées, non comme des livres, mais comme des prédications dans la rue; leur dépendance ne peut nuire à la propagation de la véritable opinion publique, dont les représentants du peuple sont les seuls organes autorisés. En effet, jamais on n'avait pensé à soumettre à la censure le compte-rendu des discours prononcés aux tribunes législatives. Ces discours n'étant pas sujets à la censure, la dépendance des feuilles ne met de limite qu'aux publications politiques d'individus *non accrédités par le peuple*, et qui peuvent même n'être ni citoyens, ni Français :

car rien ne peut empêcher un ministre étranger de créer et de soutenir cent journaux, qui prêcheront sur nos places publiques le renversement de nos lois, et ne pourront être punis qu'après avoir fait un mal qui se reproduira le lendemain. Le châtiment tardif de l'incendiaire n'aura pas empêché l'incendie.

» Toutes ces raisons ne purent nous arrêter. Nous répondîmes que les journaux n'exprimaient une opinion publique factice que dans ces tristes temps de censure où la presse ne répète, sous mille formes diverses, que la leçon des ministres. Un journal libre et non salarié, ne pouvant se soutenir que par l'adhésion d'un grand nombre d'abonnés, représente véritablement l'opinion d'un grand nombre de citoyens ; et la réunion de toutes ces opinions collectives, si elle n'est pas l'opinion publique, est du moins ce qui s'en approche le plus après la votation universelle. — Quant à ce que le châtiment après coup n'empêchait pas le mal d'avoir produit son effet, je répondais que l'efficacité des peines que nous proposions devait rassurer tout le monde ; que notre projet de loi équivaudrait presqu'à la censure pour faire disparaître les abus ; que, pour calmer les alarmes des citoyens, il fallait leur rendre la liberté d'exprimer leur pensée ; que l'opinion des tribunes nationales ne suffisait pas à un peuple libre, puisque même la conduite des dé-

putés était soumise au jugement non-seulement de leurs commettants, mais à celui de tous les Français, qu'ils fussent ou non électeurs.

» Ces réponses n'étaient pas sans force en théorie. La censure préalable exclut la liberté politique; lorsqu'on est réduit à recourir à cette arme funeste, on doit être bien près de l'état de siége : un péril imminent peut seul justifier ces deux mesures. — Mais, théorie à part, de quel côté était la bonne foi dans la discussion? Pensions-nous que notre loi répressive, substituée à la censure, suffirait à l'autorité directoriale?... Pensions-nous que les peines proposées dans notre projet étaient suffisantes?... Non, certes, non. Nous sentions, au contraire, que notre loi serait illusoire, et c'est pour cela qu'elle nous convenait. Nous voulions briser un pouvoir exécutif qui perdait la République, et il nous fallait désarmer ce pouvoir ennemi que nous avions condamné. La passion du moment l'emporta, dans nos esprits, sur les raisons de nos adversaires; et, dans ces jours de crise, le Directoire fut privé de la surveillance préventive des journaux. Cet exemple prouve que l'opinion absolue doit parfois céder en pratique à l'opinion relative. Je dis *doit céder,* car je votais alors comme je voterais encore en pareil cas. Nous agissions en bons citoyens en désarmant le gouvernement qui nous perdait; mais si le gouvernement eût été bon, notre conduite eût été celle

d'ennemis du peuple. Ces détails ne seront peut-être pas inutiles pour aider à juger les hommes publics en temps de crises révolutionnaires. Celui qui a navigué dans la tempête juge plus sainement les manœuvres de ces heures où il s'agit de la vie. Aussi, parmi les mesures prises en France après l'horrible machine infernale (sauf l'atteinte portée au jury, que rien ne peut excuser), la loi qui, sans décréter la censure, établit contre la licence des feuilles périodiques des peines extrêmes de répression m'a-t-elle paru sage, convenable, patriotique, et complétement justifiée par les événements. La censure étant hors de question, les peines doivent être assez fortes pour n'être pas illusoires. On eût pris dans une république, en pareilles circonstances, des mesures au moins aussi sévères. La tâche des gouvernements n'est pas tellement facile aujourd'hui, qu'on doive les juger sans indulgence, lorsqu'on ne veut pas les renverser :

Non ignara mali, miseris succurrere disco (1).

En résumé, l'ensemble du projet fut repoussé comme trop imparfait, et renvoyé à la Commission; mais la suppression de la censure des journaux fut votée, et cette résolution fut approuvée par les Anciens, malgré leur désir d'augmenter l'autorité du Directoire. « Cette condescendance des Anciens, dit

(1) *Mémoires de Lucien Bonaparte*, t. I. p. 262, 272 à 280.

Lucien, s'explique par un désir de conciliation qui leur parut avantageux au bien public, et par leur espérance de discuter bientôt un nouveau projet de répression. Mais leurs bonnes intentions n'empêchèrent pas les maux que la licence de la presse produisit à cette époque. Dans plusieurs départements, à Bordeaux, à Lille, à Lorient, à Rouen, à Amiens, des troubles sérieux suivirent la suppression de la censure, et la réouverture des clubs », qui s'était faite à la faveur du mouvement de prairial.

Dès lors, en effet, les feuilles royalistes et jacobines se livrèrent sans frein à leurs passions, les dernières surtout. « Depuis l'entrée du second tiers aux Conseils, dit l'historien du 18 fructidor que nous avons déjà plus d'une fois cité, toutes les opinions avaient changé en France. La certitude que la grande majorité des élections était bonne avait donné une telle *énergie de parole* à tout le monde, que chacun, dans la conviction intime de son âme, se croyait un héros, et prêt à renverser l'autorité tyrannique qui cherchait à se conserver dans son poste malgré la vindicte publique. Imbus de ce sentiment, la licence des conversations sur le gouvernement des triumvirs était à son comble. Les journalistes, échos de l'opinion, pour vendre et débiter leurs pamphlets hebdomadaires ou journaliers, trempaient leurs plumes du fiel le plus acerbe. »

Les journaux jacobins, surtout, se faisaient remarquer par leurs violences, et entre tous le *Journal des Hommes libres*, écho de la société populaire qui avait ouvert ses séances au Manége, et qui en prit le nom. Avilir et déconsidérer le Directoire, tel était le but de ce club et de son organe, et ils y travaillaient à l'envi. Sièyes était plus particulièrement l'objet de leur haine, depuis surtout qu'il les avait démasqués dans la solennité du 10 août. « Le Directoire connaît le but de ces hommes, avait-il dit.... Ce qu'ils veulent, c'est enivrer le public de défiances, c'est porter la confusion et le découragement dans les esprits ; c'est pousser les Français au désespoir ; c'est maîtriser tout dans le trouble.... *c'est gouverner,* en un mot, à quelque prix que ce soit.... *Français, vous savez comme ils gouvernent !* »

A cette accusation le journal jacobin répondait avec l'audace d'un parti qui semble assuré d'un triomphe prochain : « Le Directoire a levé le masque et sanctionné ostensiblement le massacre des républicains.... L'horrible discours de son président, au 10 août, est une inconcevable augmentation de hardiesse contre-révolutionnaire, comparé à ses discours précédents.... Le Directoire ose affirmer que nous avons violé la Constitution.... *Il en a menti ;* c'est un odieux calomniateur. »

Et ce grossier démenti était répété par toutes les feuilles jacobines. « S'il se trouvait, dans notre lan-

gue, disaient-elles, un mot plus expressif, nous nous ferions un devoir de l'employer. Sièyes est plus coupable que ne furent Carnot et Merlin : s'il ne change pas de système, il faudra contre lui un 18 fructidor ou un 30 prairial. »

Les auteurs de ces feuilles incendiaires faisaient en même temps distribuer les pamphlets les plus impudents. Un de ces pamphlets, intitulé *Changement de domicile,* plaçait le Conseil des Anciens à Montmartre (où étaient jadis les fourches patibulaires). Les Anciens perdirent patience ; ils dénoncèrent au pouvoir exécutif le pamphlet et le *Journal des Hommes libres.* En communiquant leur arrêté au Conseil des Cinq-Cents, ils ne doutaient pas de son concours. Leur attente cependant fut trompée : malgré un discours de Cabanis plein de hautes pensées, les Cinq-Cents passèrent à l'ordre du jour.

Le Directoire alors se décida à faire poursuivre le journaliste et le pamphlétaire devant les tribunaux, et il obtint contre eux une condamnation. Mais ces poursuites n'arrêtèrent point les manœuvres des partis, ni les écarts licencieux de leurs organes. A la nouvelle du désastre de Novi et de la défection de la flotte batave, ils ne connurent plus de limites ; ils osèrent imprimer que Moreau et Macdonald avaient livré l'armée d'Italie aux Russes, que les Directeurs avaient livré la flotte du Texel aux Anglais ; ils appelaient le peuple à se sauver lui-même.... Le Direc-

toire, pressé d'ailleurs par le Conseil des Anciens, qui lui avait adressé un message pour lui demander compte de l'exécution des lois portées contre les auteurs, imprimeurs, etc., d'écrits provoquant le renversement de la République et de la Constitution de l'an III, se détermina tout à coup à une mesure vigoureuse : le 17 fructidor il fit arrêter les rédacteurs de onze journaux et apposer les scellés sur leurs presses. Il en informa immédiatement les Conseils par un message, en même temps qu'il adressait une proclamation aux Français.

Dans son message, le Directoire rappelle d'abord celui qu'il a reçu des Anciens : lorsqu'il lui est parvenu, il se livrait aux mêmes sollicitudes ; la nécessité de comprimer l'audace, de punir le crime des écrits révolutionnaires, était l'objet de ses plus sérieuses délibérations ; puis il continue :

Les alarmes manifestées par les représentants du peuple au moment où le pouvoir exécutif les avait conçues de son côté sont le garant de l'heureuse harmonie, de la salutaire intelligence, qui règnent entre les premières autorités de la république. Ce concert des pouvoirs peut apprendre à nos ennemis ce qu'ils doivent redouter de la vigilance active et de l'inflexible sévérité de tous les magistrats républicains.

Mais, en même temps, cette conformité de vues, cette identité de pensées, cette coïncidence d'inquiétudes, a prescrit au Directoire un examen plus réfléchi, une méditation plus profonde, sur l'état de la République, une résolution plus énergique à l'égard de ceux qui ont conjuré contre elle.

Le Directoire a vu les efforts extérieurs de la coalition ; il en a

jugé la puissance : il a calculé ses moyens de résister, et il n'a pas été effrayé. Il a dit : La République doit vaincre, parce qu'il sentait d'une manière digne du peuple français l'immensité de ses moyens, l'étendue de ses ressources, l'ascendant de ses forces.

Mais quand il a voulu réunir ces moyens, rassembler ces ressources, faire agir ces forces, il les a trouvés atténués, affaiblis, divisés, par l'action funeste d'un pouvoir dont il a fallu rechercher les leviers, les points d'appui et les agents.....

Le Directoire trouve toujours la cause du mal dans la corruption de l'opinion publique, et cette altération funeste, cette corruption mortelle, c'est à l'abus de la liberté de la presse, c'est à la distribution perfide d'écrits empoisonnés, à la publication des maximes subversives de la liberté, de la propriété, et du gouvernement qui les protége, c'est à la pròpagation des idées contre-révolutionnaires, aux prédictions des apôtres du royalisme, qu'on doit l'attribuer.

Il n'est pas possible de se le dissimuler : une vaste et atroce conjuration existe contre la République ; elle éclate sur tous les points, elle frappe tous les yeux ; elle attaque toutes les autorités, menace tous les vrais républicains.....

Les témoins, ce sont les cadavres des républicains égorgés au midi, massacrés à l'ouest, menacés de tous les côtés ; les preuves, ce sont les insurrections qui éclatent dans un département, lorsqu'elles sont à peine étouffées dans un autre ; les journaux incendiaires, les libelles exécrables, dont on inonde la République.

. . . .

Les écrivains audacieux se divisent toujours en deux bandes, dont les suggestions, les inspirations, produisent les mêmes effets ; ils marchent séparés, mais ils se rejoignent à un point désigné ; ils suivent deux routes opposées, mais le tombeau de la Constitution est le lieu de leur commun rendez-vous, la mort du gouvernement est le mot de ralliement de leurs cohortes impies.

Les uns prêchent ouvertement le mépris des lois républicaines

et le retour à la royauté. Les autres, en parlant de la République, en se proclamant ses apôtres privilégiés, ses défenseurs exclusifs, l'attaquent dans ses éléments, et veulent arriver à sa destruction par l'anéantissement des pouvoirs qui la maintiennent, des lois qui la conservent, de la constitution qui l'établit.

Les uns, comme la *Quotidienne,* le *Miroir,* et autres journaux frappés par la loi du 21 fructidor, prodiguent aux législateurs, aux directeurs, aux généraux, aux membres des administrations civiles et militaires, toutes les injures, tous les outrages ; ils reprochent à la République les crimes de la tyrannie, aux républicains les atrocités que les rois ont fait commettre ; ils ont commandé les forfaits, ils les ont payés, et ils en accusent ceux qui en ont été les victimes.

Les autres, comme le journal que les hommes libres s'indignent de voir porter leur nom, calomnient, dénoncent, outragent les plus vieux soldats, les plus chauds amis, les plus dévoués adorateurs de la liberté et de la République.

Pour eux nul législateur n'est vertueux, nul magistrat n'est patriote, nul administrateur n'est pur ; le général qui vient de rallier une armée est un traître.

A leurs yeux, nulle loi n'est bonne, nulle détermination n'est utile, nulle mesure n'est salutaire. Selon leur jugement, la législature est sans énergie, sans lumière, le Directoire sans courage, les citoyens sans dévouement, la patrie sans enfants.

A les croire, on ne peut espérer le salut public que d'une régénération à leur manière et qui n'est que destruction ; ils appellent par leurs vœux et leurs regrets les temps qui ont précédé le régime constitutionnel.

Citoyens représentants, le Directoire exécutif n'a pu s'y tromper : les agents véritables, immédiats, de la conjuration qui cause les communes alarmes, sont dans la double bande de ces écrivains parricides ; les causes de nos troubles intérieurs sont dans la nomenclature odieuse de leurs écrits venimeux.

Portez-vous par la pensée dans ces départements où la distance rend la vérité plus lente à arriver, où le défaut de lumières la rend plus difficile à saisir.

Le royalisme, d'un côté, y accuse le régime républicain de tous les sacrifices, de toutes les privations, que les rois nous imposent par les dangers dont ils nous entourent.

Ceux qui se parent des couleurs du patriotisme présentent en d'autres termes les mêmes pensées, font entendre les mêmes clameurs ; ils reprochent au gouvernement la durée des maux et des périls auxquels ils l'empêchent de remédier.

Ce concert d'accusations contre les autorités légitimes sème l'épouvante, le découragement, détruit le patriotisme, et mène les citoyens, abusés, abattus, à l'erreur par la calomnie, au crime par le désespoir.

Que peut contre ce torrent dévastateur la faible digue qu'opposent les lois et les tribunaux ? Les lois sont impuissantes, et, dès lors, les tribunaux sont sans action. Qu'importe à ces conspirateurs de toutes les livrées une dénonciation qui ne frappe que leurs noms, et laisse subsister et envenime encore leurs écrits ; une accusation devant un tribunal dont ils insultent l'autorité par leur audace, dont ils évitent l'atteinte par l'absence, dont ils braveraient la condamnation par la fuite ! Il fallait prendre un parti qui, en préparant la punition du crime, suspendît l'action et ses suites.

Dans cette position difficile, le Directoire a cherché quelles résolutions lui étaient commandées par l'état de la patrie, quelles résolutions lui étaient permises par la loi.

Il a cru trouver la règle de ses devoirs et la borne de son autorité dans l'article 45 de la Constitution, qui dit :

« Si le Directoire est informé qu'il se trame quelque conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, il peut décerner des mandats d'amener et des mandats d'arrêt contre ceux qui en sont présumés les auteurs et complices. »

Convaincu que la conspiration existe, que ses plus dangereux agents sont ceux qui veulent, préparent, provoquent la destruction du gouvernement établi, qui sèment la division entre tous les citoyens, déchirent toutes les réputations, calomnient toutes les intentions, ameutent tous les partis, raniment toutes les factions, réchauffent toutes les haines, menacent tous les pouvoirs,

discréditent toutes les mesures, découragent tous les agents, avilissent la représentation nationale, énervent l'autorité exécutive, insultent à la nation entière, le Directoire a décerné des mandats d'arrêt contre les auteurs et imprimeurs du *Bulletin officiel des Armées coalisées,* de la *Parisienne,* de la *Quotidienne,* du *Courrier de Paris,* du *Démocrate,* du *Miroir*, de la *Feuille du Jour,* du *Nécessaire,* des *Hommes libres,* du *Grondeur,* du *Défenseur de la Patrie* faisant suite à l'*Ami du Peuple.* Il a ordonné que les scellés seraient apposés sur les presses et les cabinets des auteurs et imprimeurs de ces journaux.

Citoyens représentants, la loi autorisait, les circonstances commandaient l'acte préservateur que le Directoire vous annonce; il a dû arracher à quelques mains corrompues et parricides, à une poignée de conjurés audacieux, les armes funestes qui assassinaient la patrie...

La Constitution avait prévu le danger, elle avait préparé le remède: le Directoire en a fait usage. Les prévenus sont sous la main de la loi; elle prononcera.

Cependant une loi sur les abus de la presse aurait prévenu le retour des maux dont le Directoire vient d'arrêter le cours.

En attendant que cette loi soit rendue, l'opinion publique ne sera plus journellement pervertie...

L'acte de rigueur qu'annonçait ce message fut hautement approuvé par le Conseil des Anciens, qui l'avait provoqué; on y exprima vivement le regret d'avoir révoqué la loi de censure de fructidor avant d'avoir promulgué une loi de répression. Mais il en fut autrement au Conseil des Cinq-Cents; le message y souleva de violentes protestations.

Je ne puis m'empêcher, s'écria Briot, d'exprimer ici l'indignation vive et profonde que m'ont inspirée et le style du message et les intentions de ceux qui l'ont dicté... Quoi! c'est au moment

où l'on vient parler de concorde à cette tribune, où vous vous êtes montrés disposés à étouffer toutes les haines, que l'on vous propose de sanctionner par un lâche silence l'arrêt inconstitutionnel et dangereux que le Directoire vient de prendre. Quoi ! c'est après le 30 prairial que l'on vous annonce l'acte de tyrannie le plus indécent !... Quoi ! des mandats d'arrêt sont décernés contre les écrivains politiques qui sont indépendants par la Constitution, et qui ne peuvent être frappés que par la loi ! Il suffira donc d'être écrivain politique pour être mis en état d'arrestation, si les principes dont vous faites profession ne plaisent pas au Directoire ?... Si un homme est arrêté parce qu'un numéro de son journal déplaît au Directoire, où en sommes-nous ?... Il ne faut pas que le Corps législatif garde le silence sur cet acte de tyrannie... Je demande l'impression du message et du rapport, et le renvoi à une commission pour en faire un rapport dans trois jours.

Engerrand soutient qu'il ne faut pas confondre la liberté de la presse avec sa licence; que les journaux contre-révolutionnaires font plus de mal à la République que les armées coalisées. C'est par la licence des journaux, dit-il, que la diète de Pologne fut avilie et déconsidérée, que la division fut soufflée entre les divers partis, et les puissances voisines en profitèrent pour se partager ce beau pays. Que cet exemple nous serve de leçon. Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Briot, et que la commission de liberté de la presse soit tenue de faire un rapport dans trois jours

Cette proposition fut adoptée. « Tous les bons esprits, dit Lucien, sentaient que priver le gouvernement de censure et de loi pénale, et le livrer à la rage impunie des partis contraires, c'était le réduire à l'impuissance. L'application aux journalistes d'un article constitutionnel dirigé contre les cas de conspiration était sans doute forcée ; mais il y avait

moins d'inconvénients à forcer l'application d'un article qu'à laisser le pouvoir à la merci des royalistes et des Jacobins. Le rapport cependant n'eut pas lieu, l'attention de l'Assemblée ayant été détournée par de plus graves préoccupations. La mesure annoncée par le message du Directoire n'en eut pas moins son cours : onze nouveaux journaux, comme nous l'avons dit, virent leurs rédacteurs arrêtés et leurs presses mises sous les scellés.

C'était le 17 fructidor an VII, presque le jour anniversaire du coup d'Etat; c'en fut comme le complément pour la presse.

—

On est assez généralement porté à croire que c'est Bonaparte qui tua la presse. On voit dans quel état la lui livrait le Directoire : le Consulat la trouvait agonisante; il ne fit que lui donner le dernier coup.

Un arrêté du 17 janvier 1800 réduisit à treize le nombre des feuilles politiques (1). Cette mesure,

(1) On trouve dans le *Moniteur* un relevé des journaux, tant quotidiens que périodiques, expédiés de Paris par la poste pour les départements, du 1er germinal an VIII au 30 floréal an IX. Ce relevé, qui ne comprend pas les journaux distribués dans Paris, ni les périodiques expédiés par d'autres voies que la poste, présente les résultats suivants :

En germinal an VIII, dix-neuf journaux quotidiens, presque tous politiques, envoyaient chaque jour dans les départements........................	49,313 nos
Vingt et un journaux périodiques, de sciences, arts ou littérature, en expédiaient..	4,365
En tout.....................	53,678 nos

Au 30 floréal an IX, le nombre des journaux quotidiens était réduit à seize, qui expédiaient dans les départements 33,931 numéros.

toute despotique qu'elle fût, n'avait rien de bien exorbitant pour le temps qui courait ; mais ce qui l'était davantage, c'était la prohibition pour l'avenir de créer aucune feuille nouvelle.

Les consuls de la République, dit cet arrêté, considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la République ; que le gouvernement est chargé spécialement par le peuple français de veiller à sa sûreté, arrêtent ce qui suit :

I. Le ministre de la police ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier et distribuer que les journaux ci-après désignés : — le *Moniteur universel* ; — le *Journal des Débats ;* — le *Journal de Paris ;* — le *Bien-Informé ;* — le *Publiciste ;* — l'*Ami des Lois ;* — la *Clef du Cabinet des Souverains ;* — le *Citoyen français ;* — la *Gazette de France ;* — le *Journal des Hommes libres ;* — le *Journal du Soir,* par les frères Chaigneau ; — le *Journal des Défenseurs de la Patrie ;* — la *Décade philosophique ;*

Et les journaux s'occupant exclusivement des sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis.

II. Le ministre de la police fera incessamment un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans les autres départements.

III. Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le département de la Seine que dans les autres départements de la République.

IV. Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés par le présent arrêté se présenteront au ministre de la police pour justifier de leur qualité de citoyen français, de leur domicile et de leur signature, et promettront fidélité à la Constitution.

V. Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux qui inséreraient des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieraient des invectives contre les gouvernements et les nations amis ou alliés de la République, lors même que ces articles seraient extraits des feuilles périodiques étrangères.

M. Thiers, qui le premier a compris le parti que l'historien pouvait tirer des journaux, mais qui cependant est loin de leur avoir fait dans son *Histoire de la Révolution* la place qu'ils méritaient — car il en parle à peine — a donné de cette mesure une explication plausible.

« Le premier consul, dit-il, qui avait déjà supporté avec peu de patience les attaques des journaux royalistes lorsqu'il était simple général de l'armée d'Italie, commençait à s'inquiéter maintenant des indiscrétions que la presse commettait à l'égard des opérations militaires (1), et des attaques virulentes qu'elle se permettait contre les gouvernements étrangers. S'appliquant d'une manière toute particulière à réconcilier la République avec l'Europe, il craignait que les feuilles républicaines, fort déchaînées contre les cabinets, surtout depuis le refus des offres de la France, ne rendissent vains tous ses efforts de rapprochement. Le roi de Prusse notamment avait eu à se plaindre de quelques journaux français, et en avait exprimé son déplaisir. Le premier consul, qui voulait effacer partout les traces

(1) Ces indiscrétions avaient également fourni un prétexte au Directoire dans la guerre à outrance que nous l'avons vu faire aux journaux. Le 17 vendémiaire an VII, il supprimait le *Propagateur,* « considérant que les journaux qui, ainsi que venait de le faire cette feuille, annoncent, d'une manière vraie ou fausse, les mouvements des bâtiments de guerre, des convois de la République et des troupes de terre et de mer, ou rendent compte soit des préparatifs militaires qui se font dans les ports, sur les côtes ou partout ailleurs, soit des différentes opérations militaires ou maritimes non encore consommées, éveillent l'attention de l'ennemi, appellent ses forces, et trahissent des intérêts que la prudence et l'amour de la patrie devraient faire soigneusement respecter par tous les sincères amis de la République. »

de la violence, et qui n'était pas retenu, d'ailleurs, à l'égard de la liberté de la presse, par une opinion publique ferme et arrêtée, telle que celle qui existe aujourd'hui, prit une décision par laquelle il supprima une grande quantité de journaux, et désigna ceux qui auraient le privilége de continuer à paraître. Ces dispositions devaient demeurer en vigueur jusqu'à la paix générale... »

Ces raisons, sans doute, ne sauraient excuser un pareil abus de pouvoir, elles l'expliquent seulement. Mais M. Thiers fait précéder cette explication de considérants qui ne me paraissent pas également justes, et dans lesquels il fait, en vérité, par trop bon marché de la presse révolutionnaire.

« Un peu avant la clôture de la session, le premier consul prit, à l'égard de la presse périodique, une mesure qui aujourd'hui ne serait rien moins qu'un phénomène impossible, mais qui alors, grâce au silence de la Constitution, était une mesure tout-à-fait légale, et, grâce à l'esprit du temps, à peu près insignifiante. La Constitution, en effet, ne disait rien à l'égard de la presse périodique, et il paraîtra étonnant qu'une liberté aussi importante que celle d'écrire n'eût pas même obtenu une mention spéciale dans la loi fondamentale de l'Etat. Mais *alors* la tribune, tant celle des Assemblées que celle des clubs, avait été pour les passions révolutionnaires le moyen préféré de se produire, et on avait

tant usé du droit de parler qu'on avait tenu peu de compte du droit d'écrire. A l'époque du 18 fructidor, la presse fut un peu plus employée, mais particulièrement par les royalistes, et elle excita contre elle un tel soulèvement chez les révolutionnaires qu'elle leur inspira depuis un médiocre intérêt. On souffrit donc qu'elle fût proscrite au 18 fructidor, et que dans la rédaction de la Constitution de l'an VIII elle fût omise, et livrée dès lors à l'arbitraire du gouvernement (1). »

J'en demande pardon à l'illustre historien, mais tout cela me paraît dit avec une bien grande légèreté ; il y a dans ce jugement autant d'hérésies que de mots. Qu'entend-il par cet *alors?* Est-ce l'époque dont il parle, 1800 ? Mais alors il n'y avait plus de clubs, et la tribune nationale n'avait pas, que je sache, un grand retentissement. Veut-il parler de l'époque révolutionnaire en général, comme le donne à penser la phrase relative au 18 fructidor? Mais, dans ce cas, je lui demanderais ce qu'étaient les clubs en 89 et 90. Et la Constituante elle-même, qu'était son influence comparée à celle de ces feuilles innombrables devenues le pain du peuple ? Qu'était-ce que la tribune nationale auprès de celle des *Révolutions de Paris,* pour ne citer qu'un exemple, autour de laquelle se groupaient deux cent mille souscripteurs, un million d'auditeurs avides! Et

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. I.

son retentissement, que nous sommes loin de nier, la tribune n'en était-elle pas redevable à ces milliers d'échos qui en répercutaient les moindres voix jusqu'aux extrémités de la France ? Sièyes, dans un rapport demeuré célèbre, disait, avec autant d'éloquence que de raison, « que la solution du problème des grandes républiques avait été donnée par la découverte de l'imprimerie ; que cet art avait procuré aux grands empires une tribune d'où l'orateur pouvait, en un moment, se faire entendre à vingt-quatre millions d'hommes aussi facilement que Cicéron et Démosthènes pouvaient être entendus de ceux qui remplissaient le Forum ou l'Agora ; que l'imprimerie était pour l'immensité de l'espace ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique de Rome et d'Athènes ; que par elle la pensée de l'homme de génie se portait à la fois dans tous les lieux avec la rapidité de l'éclair ; qu'elle allait, pour ainsi dire, frapper l'oreille de l'universalité de l'espèce humaine. »

Si l'on n'avait pas réglementé la presse, était-ce par mépris pour sa faiblesse ? N'était-ce pas, au contraire, parce qu'on n'osait s'attaquer à cette puissance redoutable, et aussi parce qu'on avait intérêt à la ménager ? Je n'ai point à expliquer ici le silence de la Constitution du 22 frimaire à l'égard de la presse ; je me bornerai à dire qu'on n'en saurait argumenter contre ses droits imprescriptibles,

contre une liberté proclamée jusque-là la première et le fondement de toutes les autres, une liberté, en un mot, qui n'a pas besoin d'être reconnue. On n'en saurait argumenter davantage contre l'importance, contre la puissance de la presse révolutionnaire; et Beaulieu, si bien placé pour en juger, était évidemment dans le vrai, quand il écrivait « que les journaux doivent occuper une grande place dans l'histoire de la Révolution, et qu'ils en ont été, sans contredit, le véhicule le plus actif (1). »

Pour ce qui concerne le 18 fructidor, nos lecteurs savent quel fut, avant et après cette journée, le rôle de la presse des deux partis, et surtout si elle fut un peu plus employée alors qu'elle ne l'avait été jusque-là.

Quoi qu'il en soit, nous convenons avec M. Thiers que « cette mesure, qui paraîtrait si extraordinaire aujourd'hui, fut accueillie sans murmure et sans étonnement, parce que les choses n'ont de valeur que par l'esprit qui règne. »

« La liberté de la presse, a dit un journaliste moderne (2), s'était dévorée par ses propres excès. On frémit encore à se rappeler le langage vicieux, les barbarismes sanglants, les lâches dénonciations, les vœux atroces et infâmes de ces feuilles de proscription et de mort que les écrivains terroristes jetaient chaque matin aux coupe-têtes et aux tricoteuses des

(1) *Essais historiques sur la Révolution,* t. II, p. 24. — (2) J. Janin.

faubourgs. La presse, cette toute-puissance qui a besoin d'être si respectable et si sage, s'était si fort vautrée dans le barbarisme et la fange, elle s'était tellement attaquée à toutes les personnes et à tous les devoirs, qu'il n'y eut pas une seule réclamation quand le premier consul écrasa du talon de sa botte cette hydre aux mille têtes renaissantes. »

L'hydre n'est là, bien entendu, qu'à cause de ses mille têtes renaissantes, et uniquement pour l'image ; car personne ne sait mieux que l'illustre critique auquel j'emprunte cette citation combien elle est bonne mère, cette hydre aux mamelles intarissables, et nul ne la verrait écraser avec plus de déplaisir. La vérité est que la France était énervée par ces dix années de fiévreuse agitation, d'émotions poignantes ; qu'elle n'était pas éloignée d'attribuer à la presse une partie des excès, des maux, dont elles avaient été marquées ; qu'enfin elle avait soif de calme, de repos. Après toutes ces vaines agitations à la poursuite d'un bonheur qu'elle n'avait pas rencontré, elle sentait, pour me servir des expressions de Montesquieu, « le besoin de se reposer, fût-ce même dans un gouvernement plus absolu que celui qu'elle avait renversé. »

« Au commencement de la Révolution, dit avec infiniment de justesse M. de Monseignat, sur les pas duquel j'ai souvent marché dans cette rapide esquisse, sans pourtant que je partage entièrement

sa manière de voir, le pays, excité par le souvenir récent des abus de la royauté, avait applaudi avec passion à toutes les innovations qui abaissaient le pouvoir royal ; maintenant était venu le temps où, après avoir passé par les périls et les horreurs de l'anarchie, il accueillait, avec un égal transport, tout ce qui tendait à réprimer le pouvoir populaire. Telle est, en effet, la mobilité du peuple : aujourd'hui vous le voyez, dans son ardeur pour la liberté, lui sacrifier l'ordre sur lequel reposent sa prospérité et son bien-être ; demain il se précipite dans le pouvoir absolu comme dans un port, sans plus de souci pour ses droits dont il était si épris la veille... N'avait-on pas fait, d'ailleurs, et assuré à l'avenir, cette conquête de l'égalité civile, la plus chère de toutes à l'esprit français ? N'avait-on pas un gouvernement comme la France les aime, actif, brillant, et qui offrait au peuple des nouveautés fécondes et glorieuses ? De nobles distractions, dignes de la France, étaient offertes à l'esprit public. Le canon grondait, à défaut des idées ; on avait de grands événements, des spectacles, des bulletins, des triomphes, du bruit, de la gloire : on était content, et on s'apercevait à peine que l'on commençait à glisser sur une autre pente. »

La presse de la Révolution, comme tous les acteurs de ce drame passionné, où la mesure était si

difficile, comme la Révolution elle-même, offre un mélange de bien et de mal, qui fait qu'elle a été applaudie par les uns et que les autres l'ont anathématisée. A quelque point de vue qu'on se place cependant, à moins d'être complétement aveuglé par la passion, l'on ne saurait nier qu'elle n'ait grandement servi la cause de la liberté, et ses torts ne peuvent faire oublier la part décisive qu'elle eut dans l'œuvre régénératrice de 89.

Il ne faudrait pas d'ailleurs les exagérer, ces torts de la presse révolutionnaire. Il y en a qui sont en quelque sorte dans l'essence même du journalisme. Le journaliste est placé en sentinelle, et chargé de crier *Qui vive !* à la simple apparence du danger. La prudence ombrageuse est une loi de la guerre des partis. Une seule chose est inexcusable, c'est le mensonge calculé sur les faits et la calomnie systématique sur les personnes ; on n'en a que trop d'exemples. Quant aux alarmes vaines, aux soupçons, aux contradictions, il faut en prendre son parti, et faire une distinction entre le journaliste et l'historien.

« Le public, dit Camille Desmoulins, est bien injuste de nous reprocher de varier continuellement dans notre témoignage ; il ne veut nous considérer que comme des historiens. L'historien est sans intérêt, parce qu'il raconte des événements passés : on peut asseoir un jugement certain quand la toile

est baissée, et parler des acteurs qui ont quitté leur rôle. Mais le journaliste, qui a un bout de rôle dans la pièce, et un intérêt si fort qu'il pourrait bien figurer tragiquement à la catastrophe, le journaliste qui suit le cours d'une révolution dont il est témoin, et de l'issue de laquelle dépend la liberté non-seulement de sa patrie, mais du monde entier, le journaliste ne peut pas se regarder tellement comme un historien obligé scrupuleusement à révéler tout ce qu'il sait, qu'il ne se regarde encore plus comme chargé, en dirigeant toujours l'opinion vers le même but, de changer la manœuvre selon les vents. Il est historien, et il doit la vérité à ses lecteurs ; mais il est aussi censeur, et, tant que la vérité ne lui est pas démontrée, il est une mesure d'éloge et de blâme qu'il lui est permis de distribuer, et dont il doit faire le frein des uns et l'aiguillon des autres. »

On doit appliquer à la presse révolutionnaire ce que M. de Cormenin dit quelque part de l'éloquence révolutionnaire : « Il ne faudrait pas la juger à distance par les règles du goût, ou la peser avec une froide raison, et sans tenir compte ni du trouble de ce temps, ni des revirements extraordinaires de l'opinion, ni des mortelles inimitiés des partis, ni des réactions du dehors, ni de l'exaltation des âmes, ni de la nouveauté et de la grandeur des événements, ni des dangers imminents de la patrie. »

Il faut faire la part de l'entraînement des circonstances, il faut tenir compte de ce qu'il y a de sincère et de désintéressé dans ces mouvements spontanés qui entraînent les hommes à épouser le fanatisme de leur parti. Chaque époque, dit encore M. de Monseignat, a ses courants d'idées sur lesquels on est porté et on vogue, presque sans s'en apercevoir ; et les hommes respirent les doctrines de leur temps, religion ou impiété, soumission ou révolte, comme ils respirent l'air lui-même. Cependant, nous le répétons, au-dessus de ces influences passagères, qu'une volonté ferme et honnête doit savoir maîtriser, plane toujours la loi souveraine de l'éternelle justice, et, si elles doivent être admises comme une circonstance atténuante, elles ne sauraient être la justification de ces violences de plume auxquelles les écrivains de la presse périodique se laissent si facilement emporter dans la fièvre de l'improvisation, et qui ont trop souvent dans la rue leur retentissement et leur contre-coup.

—

NOTICES

SUR

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

NOTICES

SUR

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

Nous avons vu quel rapide et prodigieux développement la presse avait pris pendant les premières années de la Révolution ; j'en ai esquissé à grands traits le rôle et le caractère général. Nous allons maintenant passer en revue les principaux journalistes, et biographier les feuilles les plus marquantes, celles qui ont joué un rôle, exercé une influence, ou encore qui appelleront notre attention par une physionomie originale, par quelque particularité saillante.

Je ne saurais, dans cette galerie, m'astreindre à un classement méthodique ; j'essaierai cependant d'y mettre un certain ordre. Ainsi il y aura, si l'on veut bien me permettre cette comparaison, le côté gauche, par lequel nous commencerons, et le côté droit, et j'aurai égard, autant que possible, au

droit de primogéniture. Mais il arrivera plus d'une fois que des circonstances de diverse nature, la valeur ou la dimension d'un tableau, parfois même la forme du cadre, ou bien l'intérêt d'un rapprochement, le piquant d'un contraste, nous feront aller de droite à gauche et confondre les rangs. Ce sera, d'ailleurs, un moyen de rompre la monotonie et de prévenir la fatigue qu'occasionne toujours assez promptement l'exploration d'une galerie de tableaux, si riche et si variée qu'elle soit.

Ici encore je serai amené à faire de fréquentes citations; je les ferai en toute impartialité, et j'y mettrai d'autant plus de circonspection que j'avancerai davantage dans les temps modernes. Je n'entends certes pas aliéner mon libre arbitre; mais je dirais volontiers ce que disait un jeune et brillant écrivain en abordant l'étude d'une des plus grandes figures du journalisme révolutionnaire, de Camille Desmoulins : « C'est surtout par de nombreux extraits de ces feuilles peu connues, contrôlés par quelques jugements contemporains, que nous voulons exposer leur valeur politique et leur mérite littéraire. Nous mettrons sous les yeux du lecteur les pièces mêmes du procès, lui laissant porter son jugement sur l'homme et sur l'écrivain. Peut-être, en ce temps de passions politiques, est-ce le procédé le plus sûr et le plus loyal pour raconter les événements et les hommes de notre Révo-

lution ; outre la défiance que doivent inspirer à l'historien son insuffisance à juger des questions si délicates, et l'intérêt même de son amour-propre bien entendu, il doit redouter, en parail cas, jusqu'à ses convictions les plus sincères : car c'est encore le présent que la passion approuve ou condamne dans le passé (1). »

(1) Eugène Despois, *Liberté de penser*, t. IV, p. 497.

MIRABEAU

Ses premiers essais. — Le Courrier de Provence.

Mirabeau ne fut pas, rigoureusement parlant, le premier en date des journalistes de la Révolution, encore moins en fut-il le premier en importance; cependant il mérite de figurer à leur tête par l'énergie avec laquelle il enleva, en quelque sorte d'assaut, la liberté de la presse, et c'est au *Courrier de Provence* que se rattachent les premiers épisodes de l'histoire du journalisme révolutionnaire.

Nous n'avons pas à raconter la jeunesse orageuse de l'illustre tribun ; tout ce que nous dirons, c'est que par sa vie avantureuse, sinon par sa naissance, il appartint à cette Bohême littéraire dont nous avons parlé. De bonne heure il fut obligé de demander à sa plume les ressources que lui refusait sa famille, et ses travaux littéraires furent longtemps les seuls moyens d'existence sur lesquels il put compter. Loin de s'en plaindre, il s'en faisait honneur, car, à ses yeux, la première des profes-

sions était celle des hommes de lettres, pourvu qu'ils comprissent bien leur mission :

Ah! disait-il, s'ils se dévouaient loyalement au noble métier d'être utiles! Si leur indomptable amour-propre pouvait composer avec lui-même et sacrifier la gloriole à la dignité! Si, au lieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissaient leurs efforts et leurs travaux pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le lâche qui se vend ; si, méprisant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisaient, en véritables frères d'armes, contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme, la superstition, la tyrannie, de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un siècle la face de la terre serait changée!

Le journalisme devait forcément l'attirer; cependant il éprouva d'abord quelque répugnance à se lancer dans cette carrière, ou du moins, en y entrant, il aurait voulu rester parfaitement maître de choisir les sujets, soit de ses compositions, soit des articles qui rendraient compte de nouvaux ouvrages. Mais cette condition faisait naître des difficultés, contre lesquelles il « se hérissait en scribe indocile » ; ce sont ses termes. « Hélas! oui, je le sais trop, la même circonstance qui apprend à chanter aux perroquets et autres oiseaux et oisons affamés et babillards comme moi pourra me forcer incessamment à céder, et à m'enfoncer dans ce bourbier des folliculaires. Travailler sous la dictée des autres, sur l'esprit des autres, n'est cependant pas, selon moi, un bon régime, pour peu que l'on

ait d'esprit ; mais enfin la nécessité est une loi à laquelle on ne peut se soustraire, et je vois bien que, d'ici au moment où je recueillerai le patrimoine qui ne peut me manquer, il me faudra, de gré ou de force, exploiter ce filon ingrat (1). »

Quelques mois après, il écrivait à M. de Montmorin, depuis ministre :

Je n'ai pas du tout les idées vulgaires sur la considération ; je n'en donne qu'à ce qui en mérite, à la vertu, aux talents, et nullement à tout l'entourage factice de la société. Sevré depuis longtemps des illusions auxquelles m'appelait le hasard de ma naissance, accoutumé à être moi, à n'être que moi, à ne m'estimer que par moi, je tâcherai de mériter toutes les places et de me consoler de n'en avoir aucune, si votre bonté ne peut quelque jour parvenir à vaincre ma destinée. En vérité, les Anglais nous valent, voire même un peu plus ; eh bien ! il n'est pas chez eux un homme de mérite, un homme public, un talent constaté, qui n'ait travaillé longtemps à ces écrits périodiques, à ces feuilles volantes que notre ininstruction dédaigne, et qui, en tous lieux, ont produit de grands changements dans les choses, de grandes révolutions dans les idées, de grands effets sur les hommes. Je ne puis pas me trouver humilié de faire ce que l'élite de l'Angleterre a toujours fait, ce qu'elle fait encore, et je ne croirai pas avoir été inutile à mon pays, même en ce sens, si l'exemple d'un homme dont le nom, ni le talent, ni la manière, ne sont subalternes, y détruit ce déraisonnable et nuisible préjugé.

Il forma dès lors le projet d'une feuille hebdomadaire, qu'il intitulait le *Conservateur*, et dont l'objet aurait été de recueillir et rassembler un choix de morceaux d'élite, enfouis dans des ouvrages an-

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 302, 303.

ciens que faisait oublier, ou du moins négliger, l'accroissement journalier, et dès lors très-marqué, des produits de la presse. Voici, du reste, comment il expliquait lui-même son projet, dans une lettre à un ami :

Vous savez quel est le plan de journal que je conçois, et qu'on ne veut pas comprendre. Il serait fait sur l'idée assez neuve, peut-être, et qui, selon moi, n'est pas sans utilité, de s'occuper des vieux livres, comme les journaux ordinaires s'occupent des nouveaux. Abréger et choisir est assurément aujourd'hui le besoin le plus urgent des sciences et des lettres. Conserver est d'une utilité moins prochaine peut-être, ou plutôt moins abondante. Mais cependant, à mesure que le goût de l'érudition passe, que la manie d'écrire devient plus contagieuse, que l'ardeur de publier et la précipitation avec laquelle on publie, la manie ou la nécessité de sacrifier au goût du jour, aux coryphées du temps, à la prétention d'être exempt de préjugés, ce qui n'est guère, au fond, que substituer des préjugés à des préjugés ; à mesure, dis-je, que toutes ces maladies nous gagnent et s'aggravent, nous négligeons trop les efforts de nos devanciers, qui, quand il serait vrai que nous les surpassions par le talent de mettre en œuvre, n'en devraient que mieux appeler nos regards, afin du moins de monter avec élégance ce qu'ils ont lourdement enchâssé. Je dis donc que cet article rendra quelque chose, et j'invoque à cet égard vos recherches, nos philologues du XVI[e] siècle, nos savants du XVII[e], nos recueils, nos compilations de tous les temps, excepté de celui où l'on n'a plus fait de livres qu'avec des centons bien ou mal cousus, et des tragédies qu'avec de vieux hémistiches.

Vous savez qu'un autre de mes projets est de donner successivement un travail sur les collections académiques, et notamment sur les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, réunissant les mémoires intéressants, mais les réunissant en les amalgamant, en les fondant, en les éclairant, élaguant et cri-

tiquant l'un par l'autre, tire de ce chaos tout ce qui peut intéresser les philosophes, les gens de lettres et les gens du monde, sans les accabler sous le poids d'une érudition fastidieuse. C'est encore là un travail dont le besoin est senti et l'utilité incontestable.

J'admettrai encore la politique spéculative, les finances, etc., et le peu que je prendrai de littérature récente, c'est mon affaire. Je dis *politique spéculative*, car, bien qu'on m'en sollicite beaucoup, je ne ferai point ce que Linguet a si ridiculement appelé des *Annales:* le métier de houzard ne peut plus me convenir ; il n'est pas même, en ce genre, absolument compatible avec le respect de soi-même : car n'y a-t-il pas une extrême témérité à donner des nouvelles de ce qui se passe au loin et des jugements sur ces nouvelles, tandis que l'expérience journalière nous démontre qu'il est si difficile de savoir ce qui se passe chez soi?

C'est au commencement de 1786 que Mirabeau lança le prospectus de ce journal, qu'il présentait comme un dépôt également précieux pour les sciences et les lettres, comme intéressant les philosophes et les citoyens qui cultivaient l'économie politique. Il n'était pas dit, remarquent avec leur malice habituelle les *Mémoires secrets,* quand paraîtrait ce nouveau recueil, mais bien qu'on pouvait envoyer son argent à M. Hermann, propriétaire du *Nouvelliste politique* de l'Allemagne, à Cologne. Du reste, l'auteur espérait qu'on ne soupçonnerait pas que le nom de Mirabeau pût servir de caution à aucun brigandage typographique ou littéraire.

Les souscripteurs ne s'étant pas rendus à toutes ces belles raisons, Mirabeau, si l'on en croit Mallet du Pan, aurait jeté son dévolu sur le *Mercure.*

« Peu de temps après la révolution ou plutôt la contre-révolution hollandaise, dit Mallet, quelques Français vagabonds, dont on stipendiait en Hollande les pamphlets contre le prince et la princesse d'Orange, chassés par la peur et les hussards prussiens, retombèrent sur les bras du gouvernement ; ils se coalisèrent avec Mirabeau pour me faire enlever le *Mercure,* et se l'approprier ; ils fatiguèrent le département des affaires étrangères d'horreurs et d'impostures contre moi ; ils me peignirent, Mirabeau en particulier, comme un anglomane effréné, qui trahissait le gouvernement en écrivant contre ses vues : l'intérêt des ministres exigeait qu'ils m'arrachassent la plume et qu'elle fût remise aux mains fidèles de Mirabeau et de ses associés. Ces manœuvres échouèrent devant la justice du ministre ; il n'écouta point les préventions qu'on lui avait inspirées, et il respecta ma propriété. Je me plais à lui en témoigner publiquement ma reconnaissance au moment où il n'est plus en place. »

Mirabeau, voyant que le poste du *Mercure* lui échappait décidément, obtint du ministre l'autorisation de publier une feuille où, sous le titre peu exact d'*Analyse des Papiers anglais,* il se mit à juger la politique de toute l'Europe, en dépit des réclamations de Panckoucke, qui se plaignait de cette violation de son privilége. Dans cette feuille, Mira-

beau fait une guerre acharnée à Mallet, sous prétexte que c'est à lui qu'il faut attribuer la mauvaise issue de la révolution hollandaise, mais un peu aussi, on peut bien le supposer, par ressentiment de la fermeté avec laquelle le rédacteur du *Mercure* avait défendu sa maison ; il ne laissait échapper aucune occasion de l'attaquer, l'accusant hautement de trahir le gouvernement, « aux gages de qui il était. »

Il fut puissamment aidé dans cette lutte par un jeune écrivain qui devait être, avec lui, le premier champion de la presse révolutionnaire; nous voulons parler de Brissot de Warville. On lit dans les Mémoires de ce dernier :

« Mirabeau voulait publier une feuille sous le titre d'*Analyse des Papiers anglais.* C'était un masque à la faveur duquel il répandait dans le public des vérités hardies ; mais il ne connaissait malheureusement ni la langue anglaise, ni l'état de l'Angleterre. Je lui offris gratuitement d'être son collaborateur pour cette partie, et il accepta avec son amabilité ordinaire. Hardi dans l'attaque, il eut de violentes disputes avec Mallet du Pan sur le procès d'Hastings et sur la situation des Anglais dans les Indes orientales, et mes études sur ce sujet lui furent utiles. Je composai aussi, contre Mallet, plusieurs lettres qui ont été publiées sous le nom de Mirabeau. Je dois rendre une justice à notre adver-

saire : il savait bien l'histoire, il était instruit des matières sur lesquelles il écrivait, tandis que l'instruction manquait entièrement à Mirabeau, dont quelques ouvrages sont surchargés des notes d'un érudit. »

Mirabeau, en effet, si l'on en croit Brissot, qui l'a beaucoup pratiqué, était loin d'être aussi studieux, aussi instruit, aussi laborieux, que pourraient le faire croire les nombreux ouvrages qui ont paru sous son nom. Les plaisirs, les intrigues, absorbaient la meilleure partie de son temps. « D'autres pensaient, écrivaient, imprimaient à sa place. Il ne prêtait que son nom ; ce nom qui, par la bizarrerie de ses aventures, par l'audace de son caractère, fixait, entraînait toujours l'attention, ce nom avait un grand prix, et c'était une sage et utile spéculation que de l'acheter. Cette vente était, dans Mirabeau, le produit d'un calcul encore plus politique que pécuniaire. Il fallait en imposer au peuple par un grand nom. Qu'importait le moyen par lequel il y parvînt ? Qu'importaient les satires? Il avait trouvé le secret de les étouffer, ou au moins de créer le doute : c'était de ne pas répondre. » Habile metteur en œuvre, Mirabeau avait, comme il le disait lui-même, un talent particulier pour accoucher les hommes à idées ; bien pénétré de leurs pensées, il les faisait siennes, et leur imprimait son cachet original.

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'*Analyse des Papiers anglais*, à l'article Brissot.

Mirabeau, d'ailleurs, se montra de tout temps l'un des plus ardents champions de la liberté de la presse. Dès sa jeunesse il avait proclamé à cet égard les principes qui furent ceux de toute sa vie.

La politique qui interdit la liberté d'écrire et de publier ses pensées est aussi mauvaise comme *politique* qu'elle est barbare comme *loi*.

Elle est mauvaise, parce qu'elle doit inspirer la plus grande méfiance contre les intentions du gouvernement ;

Parce qu'elle doit établir entre le peuple et ses chefs la confusion de la tour de Babel ;

Parce qu'elle rend inévitables les fautes des ministres, qui ne sont ni éclairés, ni conseillés, ni redressés, et qui ne craignent plus ni la critique, ni les plaintes, ni le jugement sévère de l'opinion publique, qui ne peuvent plus se manifester.

Les lois des Douze Tables furent exposées un an entier aux yeux de tous avant d'être promulguées : tous les accueillirent et les respectèrent.

Cette politique est barbare, car comment qualifier autrement la constitution d'un Etat où le roi peut toujours faire la guerre à la nation, sans que la nation puisse jamais être instruite de ses droits, des injustices qu'elle endure, des vexations dont elle est la proie, sans qu'il soit possible de se plaindre des ministres, de détromper le maître, de lui lier les mains, s'il devient un tyran?

Qu'est-ce qu'une constitution où les satellites du despote peuvent toujours séduire et tromper une partie des citoyens, tandis qu'il n'est jamais permis à leurs compatriotes éclairés de les détromper (1)?

Il écrivait en 1788 :

(1) *Essai sur le Despotisme*, p. 255.

Le vrai remède à tous ces maux, c'est la *liberté de la presse*, née de cet art tutélaire de l'imprimerie, ce dépôt impérissable des connaissances humaines, qui doit être à jamais la consolation des sages, la lumière des peuples, l'effroi des tyrans. Sans la liberté de la presse, il ne peut exister ni instruction ni constitution. Et qu'on ne vienne pas objecter la licence qui peut en résulter : les restrictions en ce genre, ainsi que dans tous les autres, ne gênent que les honnêtes gens, comme la contrebande ne sert que les fripons : il en est de cette précieuse liberté comme de la lance célèbre qui seule pouvait guérir les blessures qu'elle avait faites.

Et cette liberté, il la voulait pour tous comme pour lui-même, et il en parle dans son intimité comme dans ses écrits, ainsi que le prouve une lettre familière qu'il écrivait à sa sœur, madame du Saillant, le 20 mai 1790 :

Tu as raison, ce libelle est infâme ; mais c'est le mal d'un bien qui compense tous les maux possibles. Et ne me parle pas de renoncer au bien à cause du mal, car ceux qui réclament contre la liberté de la presse, sous prétexte des abus qui peuvent en résulter, ressemblent beaucoup au sénat de Carthage, qui, par un décret insensé, défendit aux Carthaginois d'apprendre à écrire et à parler grec, parce qu'un traître avait écrit en grec à Denys qu'une armée carthaginoise partait pour attaquer les Syracusains.

A la fin de 1788, il aborde de front la question et la traite magistralement dans un brochure *Sur la Liberté de la Presse,* imitée de l'anglais de Milton (1), et qui lui fut probablement inspirée par l'arrêt du

(1) Avec cette épigraphe, en anglais : Tuer un homme, c'est tuer une créature raisonnable ; mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même.

Conseil du 15 juillet qui, en promettant les Etats-Généraux, avait invité les citoyens à fournir tous les avertissements, observations et conseils qui pourraient être utiles.

Encouragé par cette interpellation jusqu'alors sans exemple, du moins en matière politique, un libraire de Strasbourg, Levrault, avait imprimé un précis des procès-verbaux des assemblées provinciales; cette publication, expressément autorisée d'abord, avait été peu après interdite. C'est à cette occasion que Mirabeau s'écrie :

Le roi, par cela même qu'il a consulté tout le monde, a implicitement accordé la liberté de la presse, et l'on redouble toutes les gênes de la presse!

Le roi veut connaître le vœu de son peuple, et l'on étouffe avec la plus âpre vigilance les écrits qui peuvent le manifester!

Le roi veut réunir les esprits et les cœurs, et la plus odieuse des tyrannies, celle qui prétend asservir la pensée, aigrit tous les esprits, indigne tous les cœurs!

Le roi veut appeler les Français à élire librement des représentants pour connaître avec lui de l'état de la nation et statuer sur les remèdes qu'il nécessite, et ses ministres font tout ce qui est en eux pour que les Français ne s'entendent pas, pour que les mille divisions dont la nation inconstituée est viciée depuis plusieurs siècles viennent se heurter, sans point de ralliement, sans moyen d'union et de concours; pour qu'en un mot, l'Assemblée nationale soit une malheureuse agrégation de parties ennemies, dont les opérations incohérentes, fausses et désastreuses, nous rejettent, par la haine de l'anarchie, sous la verge du despotisme, et non un corps de frères dirigés par un intérêt commun, animés de principes semblables, pénétrés du même vœu, qui fasse naître un esprit public fondé sur l'amour et le respect des lois!

L'auteur blâme d'autant plus l'esclavage de la presse, qu'il a pour effet d'entretenir certains préjugés qui s'effraient de sa liberté.

Car tel est le plus fatal inconvénient de la gêne de la presse, de rendre, par l'ignorance et par l'erreur, des cœurs purs, des hommes timorés, les satellites du despotisme, en même temps qu'ils en sont les victimes ; et, par exemple, une foule d'honnêtes gens, oubliant que le sort des hommes est d'avoir à choisir entre les inconvénients, seraient sincèrement alarmés de la liberté de la presse, grâce à la prévention qu'on a su leur donner contre quelques rares abus échappés aux écrivains qui ont paru les apôtres intéressés de cette liberté...

C'est donc à eux surtout qu'il importe de s'adresser. J'ai cru qu'il serait utile de mettre sous leurs yeux une réfutation de leur argument, poursuivi dans toutes ses conséquences morales par un homme qu'on n'a point accusé d'être un philosophe.

Après cet exorde, Mirabeau suit l'auteur anglais en le commentant ; puis, le quittant, il déclare, avec le marquis de Caseaux que c'est à une complète liberté de la presse que l'Angleterre « doit cette prospérité qui étonne, cette richesse qu'on envie, cette puissance encore capable de tout maintenir, quoiqu'elle ait maladroitement tenté de tout subjuguer :

C'est à cette épée de Damoclès, partout, en Angleterre, suspendue sur la tête de quiconque méditerait dans le secret de son cœur quelque projet funeste au prince et au peuple ; c'est à ce principe, inculqué dans toutes les têtes anglaises, que celle d'un seul homme ne renferme pas toutes les idées, que le meilleur avis ne peut être que celui qui résulte de la combinaison de tous, qu'il n'a besoin que d'être déclaré pour être senti, et devenir aussitôt une propriété générale.

Enlevez à l'Angleterre cette précieuse liberté dont elle jouit, et bientôt cette nation florissante ne sera plus qu'un objet de pitié pour tous ceux dont elle excite l'envie et mérite l'admiration. Transportez, au contraire, peu à peu, la liberté de la presse en Turquie ; inventez, car il n'existe pas, inventez un moyen d'en faire parvenir les fruits jusqu'au Grand-Seigneur par d'autres mains que celles d'un visir, et bientôt nul visir n'osera tromper son maître. Tout visir consultera la voix du peuple avant de faire tonner la sienne, et bientôt la Turquie, riche de toutes les facultés de son territoire et de son immense population, sera plus puissante et plus respectée que cette Angleterre si puissante et si respectée aujourd'hui.

Enfin il termine ces pages éloquentes, que l'on voudrait reproduire en entier, par cette apostrophe aux hommes qui vont composer les Etats-Généraux :

O vous qui bientôt représenterez les Français, vous qu'on n'aurait jamais assemblés si, dans la main des hommes, le malheur de semer le désordre et la ruine, et de rester sans pouvoir, ne suivait pas inévitablement le pouvoir de tout faire ; vous qu'on assemble pour tout régénérer, parce que, s'il reste encore quelque chose à détruire, il ne reste plus d'hommes crédules à tromper ; vous qui répondrez, non pas à la France seule, mais à l'humanité entière, de tout le bien que vous n'aurez pas procuré à la patrie !... tremblez, si, semblables aux rois, ou plutôt à leurs ministres, vous croyez tout savoir ou pouvoir tout ignorer sans honte, parce que vous pourrez tout commander avec impunité ! Obligés de tout savoir, pour décider sur tout, quand l'Europe vous écoute, comment saurez-vous tout, si tous ne sont pas écoutés ? Comment saurez-vous tout, si un seul homme éclairé, le plus éclairé peut-être, mais le plus timide, croit se compromettre en parlant ? Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimi-

tée, la liberté sans laquelle les autres ne seront jamais conquises, parce que c'est par elle seule que les peuples et les rois peuvent connaître leur droit de l'obtenir, leur intérêt de l'accorder; qu'enfin votre exemple imprime le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui craindra les abus de cette liberté.

On voit avec quels sentiments, avec quels principes arrêtés, Mirabeau arrivait aux Etats-Généraux, et l'on ne s'étonnera pas qu'il se soit tout d'abord préoccupé d'avoir un journal à lui, de se donner ainsi un appui et une arme dont il connaissait si bien la puissance sur l'opinion publique. Plusieurs jours avant la réunion de la grande assemblée de la nation, il lança dans le public le prospectus d'une feuille qu'il intitulait : *Etats-Généraux,* et il en fit paraître le premier numéro sans se soucier autrement de l'autorisation du gouvernement, abrogeant ainsi, de son autorité, toutes les lois restrictives de la liberté de la presse.

Dans ce premier numéro, daté du 2 mai 1789, Mirabeau parle d'une cérémonie commune aux trois ordres, présentés ce jour-là même au roi, avec des différences de cérémonial qui blessèrent justement la susceptibilité du tiers-état. Il raconte la procession qui, depuis l'église Notre-Dame de Versailles jusqu'à l'église Saint-Louis, réunit les députés des trois ordres, « ou plutôt, dit-il, *les représentants de la nation.* » Il critique le discours indigeste, décoloré, intempestif, prononcé par l'évêque de Nancy pendant la messe du Saint-Esprit, « dis-

cours fait, comme les tragédies modernes, avec des hémistiches. » — « Jamais, ajoute-t-il, plus belle occasion ne fut plus complétement manquée. »

Dans un deuxième numéro, portant la date du 5 mai, Mirabeau rend compte de la cérémonie d'ouverture des Etats-Généraux. Il mentionne brièvement le discours du roi et celui du garde des sceaux; mais il insiste davantage sur celui du contrôleur général des finances, et il s'en explique avec amertume. Il se plaint de ce que « l'*Assemblée nationale* n'y ait pas même entendu parler du droit inaliénable et sacré de consentir l'impôt, de ce droit que depuis plus d'un an le roi a reconnu solennellement à son peuple. » Il blâme sévèrement « la longue et immorale autant qu'impolitique énumération des ressources par lesquelles le roi aurait pu se passer d'assembler la nation. « Il critique encore diverses autres théories ou assertions de Necker ; mais il réprouve surtout dans son discours « une longue apologie du mode de délibérer et d'opiner *par ordre,* où le ministre, regardé comme la colonne du peuple, a nettement sacrifié les principes à de futiles formules de conciliation, qui, certainement, ne lui ramèneront pas les ordres privilégiés, qui jettent l'alarme dans les communes, et ne peuvent attirer que désordre et confusion sur les premières séances de l'Assemblée nationale. »

Mais, ajoute Mirabeau,

M. le directeur général a dit encore qu'il était des matières sur lesquelles la délibération *par ordre* était préférable, comme il s'en trouverait peut-être où la délibération *par tête* vaudrait mieux. Or la faculté de délibérer *par ordre* dans certains cas et *par tête* dans d'autres est un prétendu moyen de conciliation absolument dérisoire, puisque, ces deux modes étant diamétralement opposés, si l'un est essentiellement bon, il faut de toute nécessité que l'autre soit essentiellement mauvais. On suppose aux citoyens une grande ignorance, ou l'on connaît soi-même bien peu les principes, quand on fait dépendre des circonstances le vice ou l'efficacité de ces deux modes de délibération.

Sur le tout c'est au moins une très-grande inconvenance qu'un ministre du roi ait, dans l'Assemblée des représentants de la nation, effleuré cette question, qui ne peut être soumise qu'à la discussion parfaitement libre et à la décision complétement absolue des Etats-Généraux en assemblée générale. L'autorité du roi lui-même ne peut s'étendre qu'à faire délibérer, préliminairement à toute séparation de l'assemblée des députés, si les membres qui la composent doivent se diviser. Réunis à la voix du monarque, les députés offrent la représentation nationale, autant du moins qu'une convocation provisoire peut la donner. Présidés par lui, ils ont, et ils ont seuls, le droit de régler la forme de leurs délibérations. Mais le roi a incontestablement celui d'empêcher que cette grande question : *Les ordres doivent-ils se séparer ou rester unis ?* soit résolue avant d'être jugée. Elle le serait s'il souffrait que les députés commençassent par se séparer. L'état naturel de toute assemblée est évidemment la réunion de ses membres ; ils sont essentiellement unis tant qu'ils ne se séparent pas. Pour décider si les députés se sépareront, il fallait certainement les réunir ; mais certainement aussi il serait absurde de les séparer pour savoir s'ils resteront unis...

Espérons que le ministre des finances comprendra enfin qu'il n'est plus temps de louvoyer ; qu'on ne saurait résister au courant de l'opinion publique, qu'il faut en être aidé ou submergé ; que le règne de l'intrigue, comme celui du charlatanisme, est passé ; que les cabales mourront à ses pieds, s'il est fidèle aux principes,

et le déjoueront bien rapidement s'il s'en écarte ; que, fort d'une popularité inouïe, il n'a rien à redouter que de la désertion de sa propre cause, et que, si, dans la situation où le royaume est plongé, une patience infatigable est nécessaire, une fermeté inflexible ne l'est pas moins.

Espérons que les représentants de la nation sentiront mieux désormais la dignité de leurs fonctions, de leur mission, de leur caractère ; qu'ils ne consentiront plus à se montrer enthousiastes à tout prix et sans condition ; qu'enfin, au lieu de donner à l'Europe le spectacle de jeunes écoliers échappés à la férule, ivres de joie parce qu'on leur promet un congé de plus par semaine, ils se montreront et des hommes et les hommes d'élite d'une nation qui, pour être la première du monde, n'a besoin que d'une constitution.

Ce langage n'avait en lui-même rien de bien hostile pour le gouvernement ; cependant il était nouveau dans une gazette, et puis la hardiesse du ton était faite pour étonner, pour effrayer les ministres, peu habitués à se voir ainsi prendre à parti. Le dernier mot de Mirabeau, le mot de *constitution,* devait mal sonner à leurs oreilles ; il pouvait leur faire craindre d'être débordés par l'opinion publique, s'il lui était permis de se manifester librement. Ils connaissaient d'ailleurs Mirabeau, et savaient tout ce qu'ils avaient à craindre de l'audacieuse énergie de cet homme. Ils se décidèrent à la résistance.

Un premier arrêt du Conseil d'Etat, du 6 mai, interdit la publication de toute espèce de journal sans une permission expresse.

Le roi, étant informé qu'on distribue dans le public plusieurs

prospectus d'ouvrages périodiques pour lesquels il n'a été accordé aucune permission, a résolu de réprimer un abus aussi contraire au bon ordre qu'aux règlements de la librairie, dont Sa Majesté entend maintenir l'exécution jusqu'à ce que, d'après les observations qui lui seront présentées par les Etats-généraux, elle ait fait connaître ses intentions sur les modifications dont ces règlements peuvent être susceptibles. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne que les règlements rendus sur la police de la librairie seront exécutés selon leur forme et teneur, jusqu'à ce que, par Sa Majesté, il en ait été autrement ordonné; fait en conséquence, Sa Majesté, très-expresses inhibitions et défenses à tous imprimeurs, libraires ou autres, d'imprimer, publier ou distribuer aucun prospectus, journal ou autre feuille périodique, sous quelque dénomination que ce soit, à moins qu'ils n'en aient obtenu une permission expresse de Sa Majesté; défend pareillement, Sa Majesté, à tous imprimeurs et libraires, de recevoir aucune souscription pour lesdits ouvrages périodiques publiés sans permission, sous peine d'interdiction de leur état, et même de plus grande peine, s'il y échet.

Le lendemain, un nouvel arrêt supprime le n° 1er des *Etats-Généraux,* et fait défenses d'en publier la suite.

Le roi, par son arrêt du 6 de ce mois, en ordonnant l'exécution des règlements de la librairie, a défendu l'impression, publication et distribution de tous prospectus, journaux ou autres feuilles périodiques qui ne seraient pas revêtus de sa permission expresse; mais Sa Majesté étant informée qu'on a osé répandre dans le public, en vertu d'une souscription ouverte sans aucune autorisation, et sous la forme d'un ouvrage périodique, un imprimé portant le n° 1er, et ayant pour titre : *Etats-Généraux,* daté de Versailles du 2 mai 1789, commençant par ces mots : *Avant de parler de la cérémonie,* et finissant par ceux-ci : *Le simple récit des faits exige trop de place;* dont la souscription est an-

noncée chez Lejay fils, libraire à Paris, a cru devoir marquer particulièrement son improbation sur un écrit aussi condamnable au fond qu'il est répréhensible dans sa forme. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, et tout considéré, le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le garde des sceaux, a supprimé et supprime ledit imprimé, comme injurieux, et portant avec lui, sous l'apparence de la liberté, tous les caractères de la licence ; défend à tous imprimeurs, libraires, colporteurs et autres, de vendre, publier ou distribuer ledit imprimé, sous peine d'interdiction de leur état ; ordonne, Sa Majesté, à toutes personnes qui pourraient en avoir des exemplaires, de les porter au greffe du Conseil pour y être supprimés ; fait, Sa Majesté, très-expresse inhibition et défenses, sous peine d'interdiction, et même de plus grande peine, s'il y échet, au nommé Lejay fils, libraire à Paris, et à tous imprimeurs, libraires et autres, de recevoir aucune souscription pour ladite feuille périodique ; comme aussi d'imprimer, publier ou distribuer aucun numéro qui pourrait en être la suite.

« Cette mesure d'un gouvernement pusillanime, qui, épouvanté de la marche rapide de la Révolution, cherchait en vain à s'appuyer sur les fondements ruinés de l'édifice féodal, en s'efforçant encore de comprimer le développement énergique de l'esprit humain, cette mesure, dit Brissot, indigna tous les citoyens. Elle froissait plus ou moins les intérêts de tous les ordres, et tranchait une question sur laquelle les Etats-Généraux allaient avoir à prononcer. C'était le premier combat qui allait se livrer entre la liberté et le despotisme, entre les représentants de la nation et le pouvoir exécutif. Il s'agissait de décider si les journaux avaient le droit

d'attaquer courageusement une foule d'abus consacrés depuis douze siècles par le despotisme, de dévoiler mille iniquités enfantées par l'arbitraire, ou si, vils instruments de ministres prévaricateurs, ils continueraient à présenter au public trompé les actes les plus odieux sous un jour favorable, et à jeter un voile officieux sur les démarches les plus coupables. »

L'arrêt du 7 mai fut dénoncé dès le lendemain à l'assemblée des électeurs du tiers-état de la ville de Paris, qui suspendit la rédaction de son cahier pour s'occuper de cette affaire. C'est Target, qui, pour se populariser, avait saisi l'assemblée de cette question. Il observa que, dans un moment où la liberté de la presse était demandée par toute la nation, les Etats-Généraux assemblés, cet arrêt paraissait contraire à la liberté publique. On proposa de le dénoncer à la chambre de la noblesse, et, en attendant, d'arrêter une réclamation contre cette atteinte à la liberté, laquelle réclamation serait communiquée à la noblesse, pour qu'elle y donnât son adhésion.

Cette proposition rencontra d'abord quelques difficultés : la réclamation semblait juste, mais on craignait qu'elle ne parût supposer une approbation de l'ouvrage et de ses principes. Après quelque discussion, l'assemblée prit l'arrêté suivant, qui fut rédigé par Target :

L'assemblée du tiers-état de la ville de Paris réclame *unanimement* contre l'*acte* du Conseil du 7 présent mois qui supprime le journal des Etats-Généraux, n° 1, et en défend les suites, et qui prononce des peines contre l'imprimeur, *sans néanmoins entendre par l'assemblée approuver ni blâmer le journal.*

Elle réclame en ce que cet acte du Conseil porte atteinte à la liberté publique, au moment où elle est la plus précieuse à la nation ;

En ce qu'il a violé la liberté de la presse, réclamée par la France entière ; en ce qu'il la viole à l'époque où la nation, qui a les yeux ouverts sur ses représentants, a le plus grand besoin de connaître toutes les délibérations de la grande assemblée où ses droits se discutent et où s'agitent ses destinées ;

En ce que cet acte, émané du Conseil dans le temps même de l'assemblée des Etats libres et généraux, décide une question qui lui était réservée par le roi lui-même, dans le résultat du Conseil du 27 décembre dernier ;

En ce qu'enfin cet acte rappelle, au premier moment de la liberté nationale, une police et des règlements qui avaient été déjà suspendus par la sagesse et la bonté du roi.

En conséquence, l'assemblée du tiers-état a unanimement résolu que le présent arrêté, lequel sera signé de tous les membres assistants à l'assemblée, et présenté pour la signature à tous les membres qui s'y rendront, sera porté à messieurs des chambres du clergé et de la noblesse, qui seront invités à s'unir à messieurs de la chambre du tiers-état pour faire révoquer ledit acte du Conseil du 7 mai présent mois, et pour procurer à l'*Assemblée nationale* la liberté provisoire de la presse, et notamment celle d'imprimer tous journaux et feuilles périodique contenant, jour par jour, les actes et délibérations desdits Etats-Généraux, sans préjudice des peines qui pourront être infligées aux auteurs coupables de calomnies.

« Je ne crois pas, dit Bailly dans ses Mémoires, que personne ait encore remarqué que les Etats-

Généraux soient ici désignés, pour la première fois, sous la dénomination d'Assemblée nationale (1). Sur les observations qui furent faites, et par les raisons que j'ai dites, on ajouta : *Sans néanmoins entendre par l'Assemblée approuver ni blâmer le journal.* La noblesse, en adhérant à l'arrêté du tiers-état, fut plus sévère sur le journal, et porta l'inquiétude plus loin sur le caractère connu de Mirabeau : *Au surplus*, dit son arrêté, *l'ordre de la noblesse improuve les feuilles publiées de ce journal, comme tendantes à semer la division entre les ordres, quand l'union est le seul gage du salut public* (2).

» Le clergé, toujours plus politique, qui ne regrettait peut-être pas beaucoup l'arbitraire du gouvernement, et qui, par ces raisons, restait fort en deçà des deux autres ordres, exposa que, les anciens règlements, dont l'arrêt du 7 mai presse l'exécution, n'ayant pas été révoqués, la chambre du clergé ne pouvait réclamer contre cet arrêt. L'arrêté

(1) Dans un acte public, c'est possible; mais nous avons entendu Mirabeau tout à l'heure (p. 434) employer à deux reprises cette même expression.

(2) La noblesse, du reste, se prononçait pour la liberté de la presse. A la communication du Tiers elle avait répondu par la communication de ses cahiers, dont la rédaction était achevée, et où cette liberté était déjà réclamée au nombre des lois constitutionnelles ; et elle arrêta de plus que les Etats-Généraux seraient priés de prendre en considération l'arrêt du Conseil dont il s'agit.

Ces derniers détails nous sont fournis par la gazette manuscrite dont nous avons parlé ci-dessus (p. 37) ; elle ajoute : « Ceux qui désapprouvent la solennité de cette réclamation se fondent principalement sur ce que l'arrêt du Conseil en question réserve spécialement aux Etats-Généraux le droit de statuer sur la liberté de la presse, demandée par la nation comme la base de toutes les libertés, dont aucune ne saurait exister sans une loi qui la règle ; et les gens qu aiment les formes prétendent que, jusqu'à ce que de nouvelles lois sur cette matière soient portées, les anciennes lois doivent être mises en vigueur, dès que le danger de n'en suivre aucune se montre trop ouvertement.

du clergé suivait la rigueur des principes, mais ces principes n'étaient pas applicables, et les arrêtés des deux autres ordres étaient dictés par la nécessité des circonstances et par l'utilité publique.

» On délibéra de donner à l'arrêt la dénomination d'acte, parce qu'on crut y apercevoir un ménagement convenable : les arrêts du Conseil étaient considérés comme l'expression de la volonté du roi ; on ne voulut considérer celui-ci que comme une résolution du Conseil, contre laquelle il pouvait être permis de s'élever. Cet acte était d'autant plus extraordinaire, que, par le résultat du Conseil du 27 décembre 1788, le roi avait réservé aux Etats-Généraux à statuer sur la liberté de la presse ; que, par la déclaration du mois de novembre précédent, qui annonce ces Etats, il invite les provinces, les états, les villes, les académies, et même les particuliers, à communiquer leurs lumières. Depuis ce temps, tous les écrits, quels qu'ils fussent, avaient été soufferts par une tolérance manifeste ; cette tolérance continuée était devenue une véritable liberté. Ce n'était pas au moment de l'ouverture des Etats, lorsqu'un député écrivait, lorsqu'il se proposait de publier le journal des délibérations, qu'il fallait retirer cette tolérance et abandonner les principes jusqu'alors suivis. Cette marche incertaine du gouvernement est ce qui a le plus nui dans le cours de la Révolution. Cette incertitude dévoi-

lait sa faiblesse, excitait des mécontentements, et a été la source de toutes les défiances qui ont agité et qui agitent encore les esprits.

» Il est dit dans l'arrêté qu'il a été pris unanimement. Cela est vrai, à un seul membre près. Lorsqu'on fut aux voix, je remarquai bien qu'un seul, M. Marmontel, ne se leva pas. Il était au second rang, et par conséquent caché par ceux qui se levèrent. Je ne dis rien, mais, malgré l'unanimité apparente, quelqu'un, et sans doute par malice, demanda la contre-partie, qu'alors on ne demandait pas toujours. Le président fut obligé d'obéir, et M. Marmontel eut le courage de se lever seul. Quoique je ne fusse pas de son avis, j'admirai sa fermeté, qui lui fit honneur à cet égard ; mais le mécontentement sur le fond de son opinion me fit préjuger qu'il ne serait pas député (1). »

Quoi qu'il en soit, l'importance de cette intervention de la municipalité n'échappera à personne; elle est justement signalée par les auteurs de l'*Histoire parlementaire,* qui s'expriment ainsi en parlant de la délibération que nous venons de transcrire : « Cette pièce, que nous reproduisons textuellement (leur texte, cependant diffère sensiblement de celui de Bailly, qui est plus développé), parce que nous croyons que c'est à son point de départ surtout qu'il faut montrer le mouvement révolutionnaire, cette

(1) Mémoires de Bailly, t. I, p. 40.

pièce nous révèle plus nettement l'état de l'opinion qu'une multitude d'anecdotes dont nous pourrions encombrer notre relation. Elle nous montre qu'il existait une puissance d'opinion prête aux derniers excès de la résistance. Nous verrons bientôt qu'il y avait ailleurs une puissance d'intérêts qui se préparait à toutes les violences de la colère et de la conservation. L'Assemblée, placée entre ces deux forces, les possédant, en quelque sorte, représentées dans son sein, joua un rôle de médiateur; elle sauva les vaincus de la destruction. »

Mirabeau, nous avons à peine besoin de le dire, ne demeura pas impassible sous le coup qui le frappait. Il protesta éloquemment contre ce qu'il regardait comme un *scandale public,* qui, disait-il, tendait à consommer avec plus de facilité le crime de la mort politique et morale de la nation. Il fit plus : il promit de continuer son journal, et il tint parole (1). Toutefois il crut devoir en changer le titre; il l'intitula : *Lettres du comte de Mirabeau à ses Commettants,* se couvrant, de cette façon, du manteau de l'inviolabilité parlementaire, et plaçant la censure dans l'alternative de s'abstenir, ou de s'inter-

(1) « Si je faisais un livre sur l'art militaire, écrivait quelque part Mirabeau, le chapitre intitulé : *De l'enthousiasme,* ne serait pas le moins étendu. Si j'écrivais un traité de politique, je traiterais à fond de l'*art d'oser*, non moins nécessaire pour faire réussir les entreprises civiles que les opérations militaires, et aussi pour donner la mesure de celui qui entreprend : car ce sont les bornes plus ou moins reculées du possible qui constatent les différences entre les hommes. »

poser entre l'élu et les électeurs, ce que les circonstances rendaient difficile et périlleux. Ecoutons gronder le volcan :

Nommé votre représentant aux Etats-Généraux, je vous dois un compte particulier de tout ce qui est relatif aux affaires publiques. Puisqu'il m'est physiquement impossible de remplir ce devoir envers vous tous autrement que par la voie de l'impression, souffrez que je publie cette correspondance, et qu'elle devienne commune entre vous et la nation : car, bien que vous ayez des droits plus directs aux instructions que mes lettres pourront renfermer, chaque membre des Etats-Généraux devant se considérer, non comme le député d'un ordre ou d'un district, mais comme le procureur fondé de la nation entière, il manquerait au premier de ses engagements, s'il ne l'instruisait de tout ce qui peut l'intéresser ; personne, sans exception, ne pourrait s'y opposer, sans se rendre coupable du crime de lèze-majesté nationale, puisque, même de particulier à particulier, ce serait une injustice des plus atroces.

J'avais cru qu'un journal qu'on a annoncé dans son prospectus comme devant être rédigé par quelques membres des Etats-Généraux pourrait, jusqu'à un certain point, remplir envers la nation ce devoir commun à tous les députés : grâce à l'existence de cette feuille, je sentais moins strictement l'obligation d'une correspondance personnelle ; mais le ministre vient de donner le scandale public de deux arrêts du Conseil, dont l'un, au mépris avoué du caractère de ses rédacteurs, supprime la feuille des Etats-Généraux, et dont l'autre défend la publication des écrits périodiques.

Il est donc vrai que, loin d'affranchir la nation, on ne cherche qu'à river ses fers ! que c'est en face de la nation assemblée qu'on ose produire ces décrets auliques, où l'on attente à ses droits les plus sacrés, et que, joignant l'insulte à la dérision, on a l'incroyable impéritie de lui faire envisager cet acte de despotisme et d'iniquité ministériels comme un provisoire utile à ses intérêts !

Il est heureux, Messieurs, qu'on ne puisse imputer au monarque ces proscriptions, que les circonstances rendent encore plus criminelles. Personne n'ignore aujourd'hui que les arrêts du Conseil sont des faux éternels où les ministres se permettent d'apposer le sceau du roi : on ne prend pas même la peine de déguiser cette étrange malversation. Tant il est vrai que nous en sommes au point où les formes les plus despotiques marchent aussi rondement qu'une administration légale!

Vingt-cinq millions de voix réclament la liberté de la presse; la nation et le roi demandent unanimement le concours de toutes les lumières : eh bien! c'est alors, qu'après nous avoir leurrés d'une tolérance illusoire et perfide, un ministère soi-disant populaire ose effrontément mettre le scellé sur nos pensées, privilégier le trafic du mensonge, et traiter comme objet de contrebande l'indispensable exportation de la vérité.

Mais de quel prétexte a-t-on du moins essayé de colorer l'incroyable publicité de l'arrêt du Conseil du 7 mai? A-t-on cru de bonne foi que des membres des Etats-Généraux, pour écrire à leurs commettants, fussent tenus de se soumettre aux règlements inquisitoriaux de la librairie? Est-il dans ce moment un seul individu à qui cette ridicule assertion puisse en imposer? N'est-il pas évident que ces arrêts proscripteurs sont un crime public, dont les coupables auteurs, punissables dans les tribunaux judiciaires, seront bien forcés, dans tous les cas, d'en rendre compte au tribunal de la nation? Eh! la nation entière n'est-elle pas insultée dans le premier de ces arrêts, où l'on fait dire à Sa Majesté qu'elle attend les observations des Etats-généraux : comme si les Etats-généraux n'avaient d'autres droits que celui de faire des observations!

Mais quel est le crime de cette feuille qu'on a cru devoir honorer d'une improbation particulière? Ce n'est pas sans doute d'avoir persifflé le discours d'un prélat qui, dans la chaire de la vérité, s'est permis de proclamer les principes les plus faux et les plus absurdes; ce n'est pas non plus, quoiqu'on l'ait prétendu, pour avoir parlé de la *tendance de la feuille des bénéfices;* est-il personne qui ne sache et qui ne dise que la feuille des bé-

néfices est un des plus puissants moyens de corruption ? Une vérité si triviale aurait-elle le droit de se faire remarquer ? Non, Messieurs : le crime véritable de cette feuille, celui pour lequel il n'est point de rémission, c'est d'avoir annoncé la liberté, l'impartialité les plus sévères ; c'est surtout de n'avoir pas encensé l'idole du jour, d'avoir cru que la vérité était plus nécessaire aux nations que la louange, et qu'il importait plus, même aux hommes en place, lorsque leur existence tenait à leur bonne conduite, d'être servis que flattés.

D'un autre côté, quels sont les papiers publics qu'on autorise ? Tous ceux avec lesquels on se flatte d'égarer l'opinion : coupables lorsqu'ils parlent, plus coupables lorsqu'ils se taisent, on sait que tout en eux est l'effet de la complaisance la plus servile et la plus criminelle ; s'il était nécessaire de citer des faits, je ne serais embarrassé que du choix.

Sous le duumvirat Brienne et Lamoignon, n'a-t-on pas vu le *Journal de Paris* annoncer comme certaine l'acceptation de différents bailliages dont les refus étaient constatés par les protestations les plus énergiques ? Le *Mercure de France* ne vient-il pas tout récemment encore de mentir impudemment aux habitants de la capitale et des provinces ? Lisez l'avant-dernier numéro, vous y verrez qu'à Paris, aux assemblées de district, les présidents nommés par la municipalité se sont *volontairement* démis de la présidence, et l'ont *presque tous* obtenue du suffrage libre de l'assemblée ; tandis qu'il est notoire qu'ils ont opposé la résistance la plus tenace et la plus indécente, et que, sur le nombre de soixante, à peine en compte-t-on trois ou quatre à qui les différentes assemblées aient décerné l'honneur qu'on leur accorde si gratuitement dans le *Mercure*.

Vous trouverez encore dans ce même journal de perfides insinuations en faveur de la délibération par ordre. Tels sont cependant les papiers publics auxquels un ministère corrupteur accorde toute sa bienveillance. Ils prennent effrontément le titre de papiers nationaux ; on pousse l'indignité jusqu'à forcer la confiance du public par ces archives de mensonges ; et ce public, trompé par abonnement, devient lui-même le complice de ceux qui l'égarent.

Je regarde donc, Messieurs, comme le devoir le plus essentiel de l'honorable mission dont vous m'avez chargé, celui de vous prémunir contre ces coupables manœuvres : on doit voir que leur règne est fini, qu'il est temps de prendre une autre allure ; ou, s'il est vrai que l'on n'ait assemblé la nation que pour consommer avec plus de facilité le crime de sa mort politique et morale, que ce ne soit pas du moins en affectant de vouloir la régénérer. Que la tyrannie se montre avec franchise, et nous verrons alors si nous devons nous roidir ou nous envelopper la tête.

Je continue le journal des Etats-Généraux, dont les deux premières séances sont fidèlement peintes, quoique avec trop peu de détails, dans les deux numéros qui viennent d'être supprimés, et que j'ai l'honneur de vous faire passer.

On voit que Mirabeau ne cachait pas son jeu. Le ministère recula devant une lutte dangereuse, et la presse fut ainsi affranchie de fait avant de l'être en droit.

Il serait difficile aujourd'hui de se faire une juste idée de l'effet que produisit cette mâle protestation de Mirabeau. C'était la première fois qu'un écrivain luttait ouvertement avec l'autorité ; c'était aussi la première fois qu'un journaliste revendiquait avec cette hardiesse les droits de la nation et la liberté de la presse. Aussi le premier numéro des Lettres eut-il un immense succès. Cette correspondance prit bientôt un grand développement. Mirabeau y rendait un compte exact de ce qui se passait dans l'Assemblée, et l'assaisonnait de ses réflexions, de ses critiques, de ses éloges, de ses conseils. Il y reproduisait les motions importantes, les discours re-

marquables, et ceux du rédacteur y avaient toujours, cela va sans dire, la meilleure et la plus large place.

Les Lettres (du 10 mai au 25 juillet) sont au nombre de 19. Elles paraissaient à des intervalles irréguliers, et leur volume n'était pas non plus toujours le même : quelques-unes ne se composaient que de 16 pages (in-8°), d'autres allaient jusqu'à 40 et 50. La dix-neuvième raconte le grand drame de juillet, et contient en entier la fameuse adresse de Mirabeau au roi pour le renvoi des troupes.

Elle se termine par les réflexions suivantes, qui ont particulièrement trait au meurtre de Foulon et de Berthier :

Que l'on compare le nombre des innocents sacrifiés par les méprises et les sanguinaires maximes des tribunaux, les vengeances ministérielles exercées sourdement dans le donjon de Vincennes, dans les cachots de la Bastille, qu'on les compare avec les soudaines et impétueuses vengeances de la multitude, et qu'après on décide de quel côté se trouve la barbarie... Si la colère du peuple est terrible, c'est le sang-froid du despotisme qui est atroce ; ses cruautés systématiques font plus de malheureux en un seul jour que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années.

Voyez combien de causes avaient préparé les matériaux de cette explosion ! Tous les dénis de justice, toutes les insultes, tous les scandales ; des ministres chéris exilés ; le rebut du mépris public inauguré à la tête de ceux qui les remplacent ; le sanctuaire des lois profané ; l'Assemblée nationale compromise et menacée ; des troupes étrangères, de l'artillerie ; la capitale au moment d'être assiégée ou envahie ; les apprêts d'une guerre civile, que dis-je !

d'une boucherie où tous les amis du peuple, connus ou soupçonnés, devaient tomber, surpris, désarmés, sous le glaive des soldats ; et, pour tout dire en un mot, deux cents ans d'oppression publique et particulière, politique et fiscale, féodale et judiciaire, couronnés par la plus horrible conjuration dont les fastes du monde garderont à jamais la mémoire... voilà ce qui a provoqué le peuple ! Il a puni un petit nombre de ceux que le cri public lui désignait comme les auteurs de ses maux ; mais qu'on nous dise s'il n'eût pas coulé plus de sang dans le triomphe de nos ennemis, ou avant que la victoire fût décidée. On craint souvent le peuple en raison du mal qu'on lui fait ; on est forcé de l'enchaîner parce qu'on l'opprime, et ses persécuteurs le calomnient pour calmer leurs remords. Ceux qui s'étaient arrangés pour ne redouter aucun tribunal tremblent devant le sien : il existe trop de coupables pour qu'il ne reste pas beaucoup de terreurs. Si les scènes qui se sont passées à Paris avaient eu lieu à Constantinople, les hommes les plus timorés diraient : « Le peuple s'est fait justice. La mesure était au comble ; la punition d'un vizir deviendra la leçon des autres. » Cet événement, loin de nous paraître extraordinaire, exciterait à peine notre attention... Dans ces moments de rigueur, les gouvernements ne font que moissonner les fruits de leurs propres iniquités. On méprise le peuple, et l'on veut qu'il soit toujours doux, toujours impassible ! Non ; c'est une instruction qu'il faut tirer de ces tristes événements : l'injustice des autres classes envers le peuple lui fait trouver la justice dans sa barbarie même... Ses cruautés sont loin d'atteindre aux solennelles férocités que les corps judiciaires exercent sur des malheureux que les vices des gouvernements conduisent au crime. Félicitons-nous que le peuple n'ait pas appris tous ces raffinements de la barbarie, et qu'il ait laissé à des compagnies savantes l'honneur de ces abominables inventions !

Les mêmes maximes sont ramenées sous la plume de Mirabeau par l'assassinat du malheureux boulanger pendu à la porte de sa boutique comme accapareur :

Il y a une grande différence, pour les suites éloignées, entre les vices qui s'introduisent peu à peu dans le gouvernement et les excès auxquels s'abandonne quelquefois un peuple égaré. Nous n'avons pas dessein de faire ici le tableau d'un gouvernement corrompu, ni de démontrer que ses abus, ses violences, ses déprédations, sont par leur nature sans frein et sans limites. Les hommes puissants et intrigants, qui profitent des désordres, ont assez d'art pour les masquer : les maximes d'Etat, les mystères du cabinet, servent de voile à leur conduite, d'asile à leurs attentats. Chacun désigne les coupables, chacun connaît les spéculateurs, mais personne ne peut les poursuivre ; on n'en conçoit pas même la pensée : malheur à l'insensé qui oserait en former le projet ! Dès que les lois sont avilies, dès que les grands trouvent ignoble de s'y soumettre, le même esprit germe bientôt dans toute la nation : quiconque n'a pas assez de crédit pour obtenir une *dispense* de la loi se regarde, et il est regardé, comme appartenant à la dernière classe des humains.

Quel remède peut guérir une administration dépravée ? Il en est un seul, une grande révolution : il faut renverser la constitution et la reconstruire.

Mais les torts du peuple, ses excès, ses fureurs même, n'entraînent point ces graves inconvénients. Le moment du repentir ne tarde jamais : honteux des violences commises par un petit nombre des siens, sa sensibilité tourne au profit de sa raison : il reconnaît la nécessité d'un frein ; il applaudit aux punitions sévères du législateur ; et l'on doit souvent à un mal passager l'avantage durable d'une bonne loi...

Or, il faut se rappeler que ce fut Mirabeau qui, dans ces circonstances, proposa une loi contre les attroupements ; mais il la voulait entourée de toutes les garanties possibles contre les abus qu'on pourrait en faire.

La plus nombreuse et la plus saine partie de l'Assemblée natio-

nale, dit-il dans son journal, n'a pas osé se refuser à faire une loi pour les circonstances, de peur qu'on ne l'accusât de se montrer indifférente au trouble et au désordre. Mais la condescendance des patriotes n'a pas été jusqu'à la faiblesse. Nous avons vu précédemment les efforts énergiques qu'ils ont opposés pendant trois jours à tous ces projets d'une dictature plus ou moins déguisée. Il était question aujourd'hui de rédiger la loi même : cette rédaction était d'autant plus importante, que c'est presque toujours sous des formes spécieuses et dans les moyens destinés à réprimer le désordre que se cachent les instruments de la servitude et les armes que l'on tourne ainsi contre la liberté. Aussi la sévérité, les précautions, la défiance, qu'on a mises à l'examen des dispositions de cette loi, suffiraient pour démontrer combien les droits d'une nation sont mieux défendus par une Assemblée de représentants qu'ils ne le seraient par le peuple lui-même, s'il exerçait le pouvoir législatif...

Mirabeau ne voyait dans ces excès populaires que l'effet d'une effervescence naturelle, qui tomberait d'elle-même dès que la cause aurait disparu.

Les maux que nous annoncent journellement des bruits alarmants, disait-il souvent à propos des troubles des provinces, sont heureusement passagers ; l'état général des choses, la disposition constante des esprits, offrent encore un superbe champ à l'espérance, une riche perspective de prospérité... Le triomphe des ennemis de la patrie, qui, en fomentant le trouble, s'applaudissent de leurs horribles menées, est souvent changé en dépit et en confusion...

Voici comment il s'exprimait à l'occasion des désordres graves dénoncés à la tribune :

Le passage du mal au bien est souvent plus terrible que le mal lui-même ; l'insubordination du peuple entraîne des excès affreux : en voulant adoucir ses maux, il les augmente ; en refu-

sant de payer, il s'appauvrit ; en suspendant ses travaux, il prépare une nouvelle famine. Tout cela est vrai, trivial même. Mais quand on ajoute que le despotisme valait mieux que l'anarchie, et de mauvaises lois que nulle loi, on avance un principe faux, extravagant, détestable.

Nous ne ferons pas une comparaison méthodique de la licence et de la tyrannie : toutes deux sont fécondes en malheurs, toutes deux dénaturent l'homme, toutes deux le familiarisent avec les attentats, avec le sang ; mais il ne s'ensuit pas que leurs conséquences soient égales.

L'histoire ne nous montre aucune nation qui ait persisté dans un état d'anarchie : le besoin, l'inquiétude, le malheur même, ramènent aux lois ; le peuple, puni de ses propres excès, ne tarde pas à en rechercher le remède. La licence étant préjudiciable à tous, le volonté générale tend de toute sa force à la faire cesser; elle n'est donc jamais qu'un orage, qu'une crise passagère. Il est possible qu'une main habile profite de la lutte des partis pour les enchaîner les uns par les autres ; mais il est contre la nature des choses que la licence soit un état permanent.

La tyrannie, au contraire, forge en silence des chaînes que les peuples ne peuvent plus rompre : le temps, les vices, les préjugés, les abus, tout lui sert, tout contribue à l'affermir ; plus elle a fait de mal, plus elle a de moyens d'en faire. Ses maux sont terribles ; ils sont sans limites, ils sont sans remède, parce qu'ils ne tombent que sur ce qu'on appelle la *canaille*, et que le gouvernement est bon pour tous, excepté pour la partie de la société qui ne mérite aucune attention, c'est-à-dire pour les dix-neuf vingtièmes du genre humain. Ainsi, des nations peuvent vieillir dans la servitude ; mais elles périssent dans la licence, ou elles réforment le gouvernement.

Tel sera le sort de la France : elle ne périra point, elle ne sera point subjugée, elle deviendra libre; le désordre actuel hâtera le moment de sa liberté, parce qu'il déterminera les classes privilégiées à faire des sacrifices nécessaires.

Deux jours après, avait lieu la fameuse séance de la nuit du 4 août.

Pour qui connaît les grandes Assemblées, disait Mirabeau le lendemain de cet abatis dans la forêt des abus, les émotions dramatiques dont elles sont susceptibles, la séduction des applaudissements, l'émulation de renchérir sur des collègues, l'honneur du désintéressement personnel, enfin cette espèce d'ivresse noble qui accompagne une effervescence de générosité ; pour qui réfléchit sur le concours de ces causes, tout ce qui paraît extraordinaire dans cette séance rentre dans la classe des choses communes. L'Assemblée était dans un tourbillon électrique, et les commotions se succédaient sans intervalle. Pourquoi délibérer quand on est d'accord ? Le bien commun ne se montrait-il pas avec évidence ?... Il n'était pas besoin de dissertation ni d'éloquence pour faire adopter ce qui était déjà résolu par le plus grand nombre, et commandé par l'imposante autorité des mandats de la nation.

Les dix-neuf lettres de Mirabeau à ses commettants furent réimprimées dès 1791. « Nul écrit, dit la *Chronique de Paris,* en annonçant cette réimpression, ne fait mieux connaître le temps de la Révolution, nul ne peint plus énergiquement, ni avec plus de sagacité, les événements, et ceux qui en étaient les moteurs secrets, et ceux qui devaient en être les victimes. »

Quand la chute de la Bastille eut achevé de désarmer le gouvernement et renversé les derniers obstacles qui pouvaient entraver encore la liberté de la presse, tout subterfuge devenant dès-lors inutile, Mirabeau donna à sa feuille une existence plus

régulière, et l'intitula définitivement *Courrier de Provence*. Il fit précéder le 1[er] numéro (n° 20) de cet avis :

Je m'étais, à l'ouverture des Etats-Généraux, associé des amis éclairés qui devaient vous exposer, disait-il à ses commettants, toutes les opérations de notre Assemblée, moins en gazetiers scrupuleux et didactiques qu'en historiens et hommes d'Etat. Vous savez qu'une volonté des ministres frappa dès sa naissance ce journal trop libre et trop vrai. Il fallut le courage de se nommer ; j'adressai mes *Lettres à mes Commettants*. Les proscripteurs, les Sylla de la pensée, n'étant plus à craindre aujourd'hui, je vais rendre ce journal à mes coopérateurs et joindre leurs efforts aux miens. On n'y trouvera pas sans doute cette pesante exactitude qui tient compte de tout le matériel d'une séance et qui en laisse échapper l'esprit, ni ces détails minutieux que la curiosité fait supporter jour à jour, et sur lesquels il est impossible de se traîner le lendemain ; mais les matières seront discutées, tous les discours d'effet seront rapportés, et les orateurs caractérisés ; enfin, ce qui peut intéresser dans ces temps sera principalement l'objet de cette collection. Sous le titre de *Courrier de Provence,* elle fera suite aux *Lettres à mes Commettants,* et commencera par le n° 20.

Le *Courrier de Provence* était annoncé, à la suite de cet avis, comme devant paraître trois fois par semaine ; chaque numéro devait se composer d'une feuille au moins, et le prix, de 12 livres d'abord, fut porté successivement à 15 et 18 livres par trimestre.

Cette feuille volumineuse, dont quelques numéros ne comprennent pas moins de 80 pages, n'est pas à proprement parler un papier-nouvelle. Mal-

gré les divisions annoncées par le prospectus, il n'y est guère question que de ce qui se passe dans l'Assemblée nationale. Cependant ce n'est pas un aride procès-verbal des séances ; c'est un compte-rendu fort bien fait, très-détaillé, et entremêlé de réflexions ou de remarques souvent fort piquantes. Quelquefois Mirabeau faisait précéder ce compte-rendu d'un coup-d'œil rapide sur la question à l'ordre du jour, et dans cette sorte d'introduction, qui avait pour objet de préparer le lecteur et de former son opinion, l'on reconnaît toujours la main du maître. Cependant la voix de Mirabeau ne domine pas dans le journalisme comme à la tribune : non que le succès du *Courrier de Provence* ne fût grand, — il n'eut, dit-on, jamais moins de vingt mille abonnés ; seulement il était lu avec plus de curiosité que de passion, et son influence n'était pas proportionnée à sa publicité. Mirabeau y répétait tout ce qu'il disait à la tribune, il le remplissait jusqu'à l'indiscrétion de son exubérante personnalité. Ses discours, il les insérait *in extenso ;* ses motions, il les y développait outre mesure. On ne compterait pas les plans et les projets acceptés de toute main et qu'il publiait comme siens. Le *Courrier de Provence,* ainsi fait, n'eut bientôt plus d'intérêt général ; une fois les premiers mois passés, il n'ajouta plus rien à l'importance de son auteur; dans l'avenir il n'ajoutera rien à sa renom-

mée : la gloire de Mirabeau est dans son éloquence parlée (1).

Il y a beaucoup de ressemblance entre le style de Mirabeau journaliste et le style de Mirabeau orateur. Afin de faire mieux sentir l'analogie des procédés, je donne ici le discours qu'il prononça pour obtenir un vote de remerciements en faveur de Bailly et de Lafayette, et un article inséré à quelque temps de là dans le *Courrier de Provence,* sur les inconvénients et les avantages comparés du despotisme et de la liberté.

N'oublions pas que cette improvisation, qui peint si admirablement l'époque, et que je reproduis d'autant plus volontiers qu'elle ne se trouve littéralement ni dans le *Moniteur,* ni dans le *Point du Jour,* est de la fin d'octobre 1789.

Vous savez dans quelle situation et au milieu de quelles difficultés vraiment impossibles à décrire se sont trouvés ces deux vertueux citoyens. La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leurs positions, dans une ville de sept cent mille habitants, tenue en fermentation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports ; dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple, obligé de conquérir, à force de patience, le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par ses sueurs.

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Révolution.*

Quelle administration ! Quelle époque, où il faut tout craindre et tout braver, où le tumulte renaît du tumulte, où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir ; où il faut sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime ; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie ; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut les prendre de soi-même ; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération, rendent presque aussi redoutables que des conspirateurs ; où l'on est réduit, même dans des occasions difficiles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles ; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse, et chercher à plaire, comme si l'on ne servait point !

Ne craignons donc point de marquer notre reconnaissance à nos collègues, et donnons cet exemple à un certain nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment même où ils l'ont confiée, et lorsqu'à un terme fixé ils peuvent la reprendre ; qui ne se rassurent jamais ni par les précautions des lois, ni par les vertus des individus ; qui s'effrayent sans cesse des fantômes de leur imagination ; qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs qu'on a choisis ; qui ne se doutent pas assez que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la jalousie des places et des personnes ; qui accueillent trop aisément tous les faux bruits, toutes les calomnies, tous les reproches. Et voilà cependant comment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, avilie ; comment l'exécution des lois rencontre mille obstacles ; comment la défiance répand partout ses poisons ; comment, au lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait plus qu'à des esclaves mutinés, qui viennent de rompre leurs fers, et qui s'en servent pour se battre et se déchirer mutuellement.

Article du Courrier de Provence, n° 74.

On s'étonne toujours de trouver des hommes qui ne manquent ni de justesse dans l'esprit, ni de droiture dans les sentiments, et auxquels on ne saurait inspirer un amour sincère de la liberté. Leur conscience est sans cesse timorée de tous les pouvoirs qu'on attribue au peuple; le présent les attriste, l'avenir les glace d'effroi; les inconvénients s'accumulent sous leurs yeux, mais les avantages ne les frappent jamais.

Il paraît que leur pyrrhonisme sur la liberté politique tient à quelque fausse association d'idées, à des faits mal observés, mal interprétés. Le gouvernement absolu s'est peint dans leur cerveau avec des accessoires de calme, de paix, de subordination; le gouvernement libre s'y est lié, au contraire, avec des réminiscences d'excès, d'indiscipline et de tumulte : ils sont persuadés que la liberté ne se maintient qu'au sein des orages, et que ceux qui en jouissent marchent sur une terre volcanique qui menace à chaque instant d'éruption et de secousses.

Les pays gouvernés despotiquement présentent de loin une surface assez calme : le souverain parle, il est obéi. Il en résulte un ordre apparent, une tranquillité extérieure qui séduit au premier coup d'œil. Or ce premier coup d'œil est celui qui séduit une multitude d'hommes. Les révolutions de ces pays sont fréquentes, il est vrai, mais soudaines. La cour en est le théâtre, et le peuple y intervient rarement; le lendemain, tout est rentré dans le premier état : autre raison, pour des spectateurs superficiels, de penser que dans ces contrées serviles la paix est un dédommagement de la liberté.

Mais combien ces apparences sont trompeuses ! Sous le despotisme, on n'écrit point, on communique peu, on ne s'informe pas du sort de son voisin : on craint d'avoir une plainte à faire, une tristesse à livrer aux soupçons, aux interprétations, un mécontentement à laisser percer. Personne n'ose compter les victimes; mais est-ce à dire qu'il n'y en ait pas ? Pèse-t-on ces larmes silencieuses, ces calamités ignorées dont les ravages sont d'autant

plus terribles que rien ne les arrête? Tient-on registre des assassinats judiciaires, des vengeances secrètes, des spoliations, des meurtres clandestins, des victimes dévouées aux tourments des prisons d'Etat? La paix publique semble exister, mais c'est une illusion : dans une multitude de lieux à la fois, des milliers d'individus isolés éprouvent, dans l'intérieur de leurs maisons, dans leurs relations avec des hommes plus puissants qu'eux, tout ce que la guerre civile a de plus terrible. Rapprochez par l'imagination tous ces êtres malheureux, tous ces esclaves opprimés; donnez à tous les murmures sourds, à tous les désespoirs concentrés, la voix qui leur manque, et dites, si vous l'osez, que le despotisme est un état de paix!

Le tableau des pays libres est bien différent. Point de voiles mystérieux qui couvrent les iniquités de l'administration; tout y est connu. Là, de peur de passer pour un adulateur du pouvoir, on se fait presque un honneur d'un esprit chagrin. Ce mécontentement, qui n'est pas le malheur, est un des caractères de la liberté. L'homme libre désire une perfection qu'on n'obtient jamais; il est, en matière de gouvernement, un sybarite blessé par des feuilles de rose. On n'attend pas les maux réels pour se plaindre, mais on s'étudie à les prévenir. Une opinion fait un schisme, tout homme doué de grands talents devient une puissance et forme un parti; mais tous se contiennent les uns par les autres, tous fléchissent devant la loi. Au lieu que dans les Etats despotiques on fait beaucoup de mal et peu de bruit, dans les Etats libres on fait beaucoup de bruit et encore plus de bien : car, au sein de toutes ces guerres d'opinion, on est en paix dans l'intérieur des familles; chacun recueille les fruits de son industrie, moissonne où il a semé, jouit sans crainte, se livre sans inquiétude aux charmes de la confiance, exploite, selon ses talents, tous les filons de la richesse publique.

On dit souvent : Tel peuple est libre, et cependant il n'est jamais tranquille. Mais ne jugez pas à distance; approchez-vous, observez mieux. Vous accusez la liberté d'une inquiétude dont le principe est dans le défaut de liberté même. Le reproche que vous lui faites ne tombe que sur les mauvaises lois, sur une constitu-

tion vicieuse. Rendez la liberté plus pure, plus solide, plus générale, vous détruirez le germe funeste des dissensions et des troubles. Quand les aristocrates d'une république se plaignent de l'esprit inquiet des citoyens, c'est la fièvre qui accuse le pouls de la fréquence et de la vivacité des vibrations...

Enfin, nous croyons devoir reproduire, en terminant, la fameuse réponse faite par Mirabeau au marquis de Brézé, au sortir de la séance royale du 23 juin 1789, réponse à laquelle les historiens ont fait subir tant de variantes. La voici telle qu'on la trouve rapportée dans les *Lettres* de Mirabeau lui-même. Après avoir raconté la séance, et fait connaître les ordres du roi pour que les députés eussent à se séparer, Mirabeau ajoute :

M. le marquis de Brézé est venu leur dire : « Messieurs, vous connaissez les intentions du roi » Sur quoi un des membres des communes, lui adressant la parole, a dit : « Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions que l'on a suggérées au roi ; et vous qui ne sauriez être son organe auprès des Etats-Généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette.

Le *Courrier de Provence*, bien qu'il n'ait guère vécu plus de deux ans, est un des journaux les plus volumineux qu'ait enfantés la Révolution. L'abondance des matières, et la prolixité de Mirabeau, surtout, ont presque toujours fait doubler,

tripler, quadrupler le nombre de pages promises par le prospectus, si bien que les 350 numéros dont se compose ce journal sont arrivés à former dix-sept volumes, d'environ 600 pages chacun. Il embrasse toute la durée de l'Assemblée constituante, et finit avec elle, le 30 septembre 1791. Il avait survécu six mois à son fondateur.

Nous avons entendu Mirabeau, tout à l'heure, nous parler de ses coopérateurs. Il écrivait peu lui-même, en effet, pour le *Courrier*, croyant faire assez de le remplir de ses discours et de ses motions ; mais il inspirait une réunion d'écrivains qui s'étaient groupés autour de lui, comme font les ambitieux de second ordre autour des hommes désignés au pouvoir par la supériorité du talent, et qui semblent les dispensateurs futurs des emplois et de la fortune. Duroveray, Clavière, Cazaux, Dumont, Méjan, Lamourette, Chamfort, subjugués par un ascendant supérieur, avaient mis leur plume au service de l'ambition de Mirabeau, et travaillaient à sa grandeur pour en faire l'échelle de leur propre élévation (1). Un avis inséré dans le 103e numéro

(1) Je lis dans une lettre de P. Manuel adressée à la *Chronique de Paris*, le 11 février 1793 :

« Quel est le lâche qui a osé, sous le masque de la Révolution, livrer à mon ami Gorsas deux hommes qui, trop philosophes pour être prêtres, avec autant de franchise dans leurs mœurs que de politesse dans leurs manières, modestement, derrière Mirabeau, soutenaient son génie. Plus d'une fois il ne fut que l'organe de Dumond et de Reybaz : oui, ce sont les complices de sa gloire. Ils ne s'attendaient pas que le mirmidon Marat, qui a attendu dans une cave la mort

prévenait les souscripteurs de changements survenus dans l'administration, et quelques jours après les *auteurs* du journal annonçaient que « M. de Mirabeau y prenait toujours le même intérêt, quoiqu'il ne remplît pas cette tâche en entier » (celle d'auteur). Mirabeau ne fut plus, dès-lors, pour le journal qu'il avait fondé, qu'un drapeau et une renommée. Mais le *Courrier de Provence*, s'il ne fut plus rédigé par lui, continua à l'être pour lui, et on le voit jusqu'au bout rempli de sa bruyante individualité.

Un dernier hommage à la mémoire du précurseur des journalistes de la Révolution.

Cette liberté de la parole, qu'il avait en quelque sorte déchaînée, Mirabeau n'avait pas tardé à en comprendre les dangers, cependant il ne cessa de la respecter et lui demeura fidèle. Quand, entré en vainqueur dans la place, il se retourne pour recommencer le combat et défendre la brèche contre ceux qui voulaient y entrer après lui, il s'inquiète de l'extrême licence de la presse, il s'en indigne et s'en effraie; il y revient à plusieurs reprises dans

l'Hercule pour grimper sur sa massue, lui disputerait sa place dans le temple des dieux. Pourquoi pas ? A Rome, le *crepitus ventris* avait bien son autel. »

Marat regardait Mirabeau comme le plus redoutable ennemi de la liberté. « Quoiqu'il ne manque pas d'éloquence, disait-il, c'est toutefois à ses vastes poumons qu'il doit ses succès, l'ascendant prodigieux qu'il a sur nos députés, qui se contentent d'*opiner de la culotte*. Aussi lui ai-je souhaité cent fois une coqueluche éternelle; sa santé est, à mes yeux, une vraie calamité publique. » (*L'Ami du Peuple*, n° 134, 15 juin 1790.)

les notes qu'il adresse au roi et à la reine ; il fait remarquer l'influence qu'elle exerce, provocante quant aux masses, dissolvante quant aux pouvoirs institués, subversive quant à l'ordre public ; mais, disons-le à son honneur, on ne voit pas qu'il ait jamais proposé de la faire taire, soit par la corruption, soit par la force.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE

LA PRESSE MODERNE (1789-1860).

FIN DE LA TABLE.

